EXPOSITION
de
SAINT-LOUIS
= 1904 =

Rapport Général

PAR

HENRY HAMELLE, Rapporteur Général
J.-M. GANNE et P.-H. REMON
Rapporteurs Généraux Adjoints

Tome I

PARIS
Comité Français des Expositions à l'Etranger

M. VERMOT, ÉDITEUR

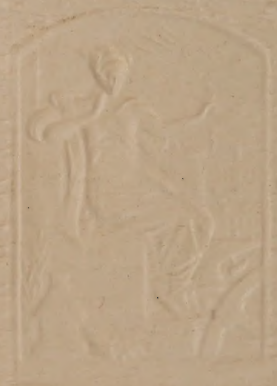

385 €

Les 2 Vol.

Exposition Internationale de Saint-Louis 1904

TOME PREMIER

Exposition Internationale de Saint-Louis 1904

TOME PREMIER

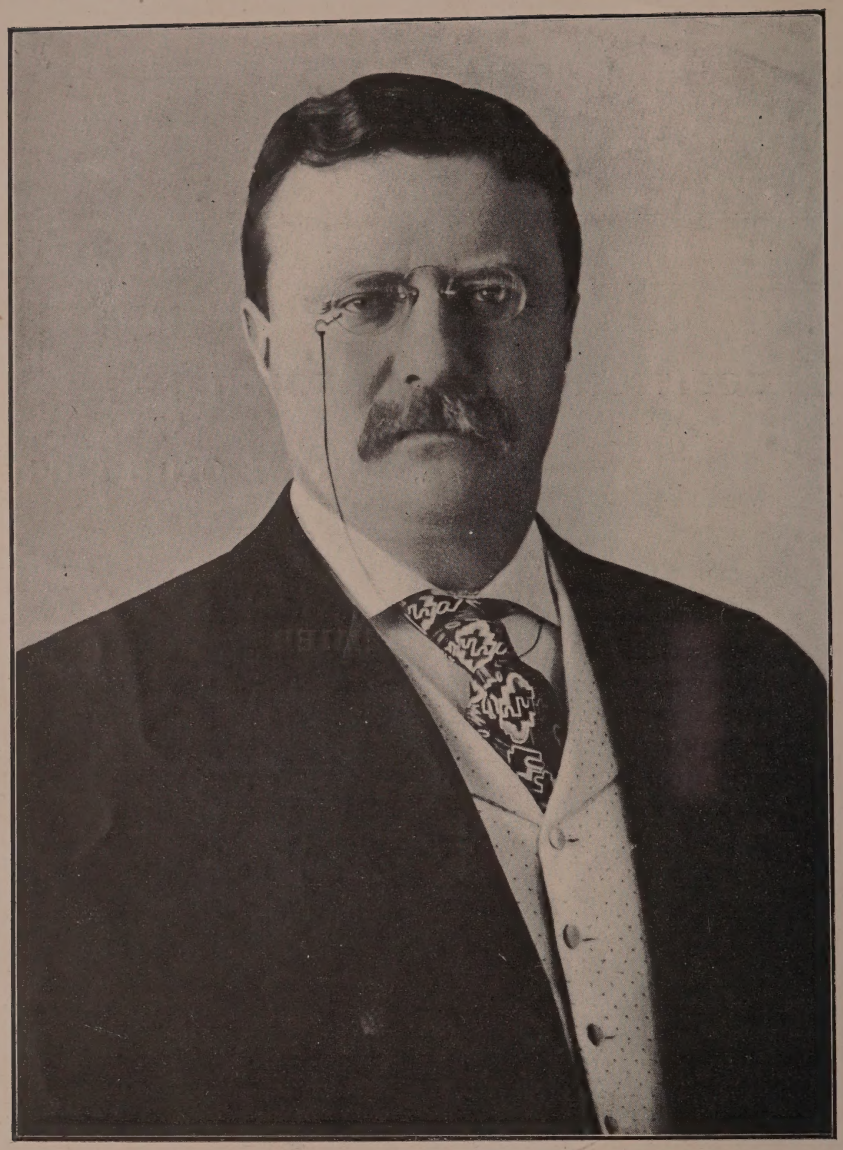

Th. Roosevelt.
Président de la République des Etats-Unis.

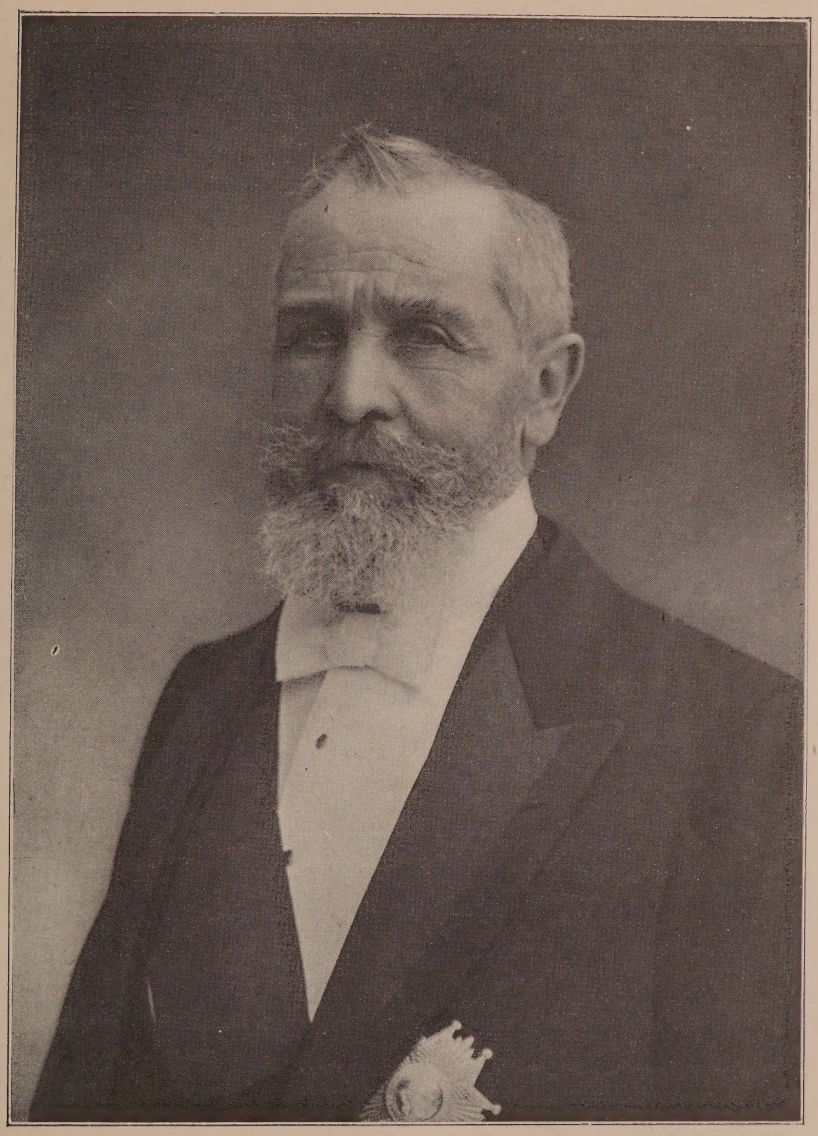

Émile Loubet.
Président de la République Française.

COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER

Exposition Universelle et Internationale de Saint-Louis (1904)

AMÉRIQUE DU NORD (LES ÉTATS)

(Extrait de l'Atlas classique Niox et Fallex. — Ch. Delagrave, éditeur.)

cn

Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes

EXPOSITION INTERNATIONALE

DE

SAINT-LOUIS U.S.A.

SECTION 1904 FRANÇAISE

RAPPORT GÉNÉRAL

HENRY HAMELLE
RAPPORTEUR GÉNÉRAL

P.-H. REMON
Rapporteur général adjoint

J.-M. GANNE
Rapporteur général adjoint

TOME PREMIER

PARIS
COMITÉ FRANÇAIS des EXPOSITIONS à L'ÉTRANGER

M. VERMOT, ÉDITEUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du Commerce et de l'Industrie

EXPOSITION DE SAINT-LOUIS

1904

SECTION FRANÇAISE

A. MILLERAND

MINISTRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE (22 JUIN 1899 - 6 JUIN 1902).

GEORGES TROUILLOT

MINISTRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE (7 JUIN 1902 - 24 JANVIER 1905).

Décret du 15 avril 1902 :

MICHEL LAGRAVE, O. ✻

COMMISSAIRE GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS

Décret du 17 juillet 1904 :

ALFRED PICARD, G. C. ✻

DÉLÉGUÉ DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS

GÉO GÉRALD, ✻

COMMISSAIRE GÉNÉRAL ADJOINT

COMITÉ D'ORGANISATION

DE LA

SECTION FRANÇAISE DE L'EXPOSITION DE SAINT-LOUIS

Bureau supérieur :

ÉMILE DUPONT, O. ✻.

PRÉSIDENT

Vice-présidents :

Léopold BELLAN, O. ✻.
Henri HÉNON, O. ✻.
Charles JEANTAUD, ✻.
Gustave KESTER, O. ✻.
Charles LEGRAND, O. ✻.
Alfred MAGUIN, O. ✻.
Alfred MASCURAUD, O. ✻.
Alphonse PINARD, O. ✻.

Secrétaire général :

Paul BOURGEOIS, ✻.

Trésorier :

Maurice ESTIEU, ✻.

Rapporteur général :

Henry HAMELLE, O. ✻.

Rapporteurs généraux adjoints :

J.-M. GANNE.
P.-H. REMON, ✻.

Délégués du Comité Français :

G.-Roger SANDOZ, ✻.
Léon PERDOUX, O. ✻.

Secrétaires :

Arthur AMSON, ✻.
DEBAIN, ✻.
J.-M. GANNE.
Louis HARANT, ✻
Jean HOLLANDE.
Géo LAMAILLE, ✻.
Frédéric MANAUT, ✻.
Henri PARISON.
Edm. REGNAULT.
G. SCHWOB. ✻.

Architectes :

Joseph DE MONTARNAL, architecte en chef de la Section française.
Roger BOUVARD, ✻.
UMBDENSTOCK, ✻.
BLIAULT.
BUGEON.
Henri GUILLAUME.

COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER

(Reconnu d'utilité publique par décret du 12 juin 1901)

et Réunion des Jurys et Comités des Expositions Universelles

(Fusionnés par décret du 4 mai 1903)

1904

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

Anciens ministres du Commerce :

V. LOURTIES, sénateur.
A. LEBON, ❋, ancien député.
MARTY, ❋, ancien député.
SIEGFRIED, O. ❋, député.
MESUREUR, ancien député.
Henry BOUCHER, député.
MARUÉJOULS, O. ❋, député, ministre des Travaux publics.
P. DELOMBRE, O. ❋, député.
MILLERAND, député.

A. PICARD, G. C. ❋, Commissaire général de l'Exposition universelle de 1900.
L. DELAUNAY-BELLEVILLE, G. O. ❋, Directeur général de l'Exploitation de l'Exposition de 1900.
S. DERVILLÉ, C. ❋, Directeur général adjoint de l'Exploitation de l'Exposition universelle de 1900.

MEMBRES D'HONNEUR

Ch. PREVET, O. ❋, sénateur, Commissaire général du Gouvernement français à l'Exposition de Barcelone 1888.
C. KRANTZ, O. ❋, député, Commissaire général du Gouvernement français à l'Exposition universelle de Chicago 1893.
M. MONTHIERS, C. ❋, Commissaire général du Gouvernement français à l'Exposition de Bruxelles 1897.
A. MUZET, O. ❋, Commissaire général de la Section française à l'Exposition internationale d'Anvers 1894.
J.-A. FUMOUZE, O. ❋, ancien président de la Chambre de Commerce de Paris, président de la Section française à l'Exposition internationale du « Monde de l'Enfance » de Saint-Pétersbourg 1903-1904.

Vice-Présidents honoraires :

FAURÉ LE PAGE, O. ❋.
Henri BOUILHET, O. ❋, I. ✿.

BUREAU ET CONSEIL DE DIRECTION DU COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER 1904

Président d'honneur :

Georges BERGER, G. O. ✻, député.

Président :

A. ANCELOT, O. ✻, ✪.

Vice-Présidents :

Émile DUPONT, O. ✻, I. ✪.
Léopold BELLAN, O. ✻, I. ✪.
Jules HETZEL, O. ✻, I. ✪.
A. PINARD, O. ✻.

Secrétaire général :

G.-Roger SANDOZ, ✻, I. ✪.

Trésorier :

Maurice ESTIEU, ✻, ✪, ✠.

Secrétaires :

Paul BOURGEOIS, ✻, ✪, ✠.
François MOREL, I. ✪, ✠.
Charles JEANTAUD, ✻, ✪.
Frédéric MANAUT, ✻, ✪.

Secrétaire-archiviste :

Paul SIMON, ✻, ⓪.

MEMBRES DU CONSEIL DE DIRECTION

HARTMANN, O. ✻, Président de la Commission de propagande.
L. LAYUS, O. ✻, I. ✪, O. ✠, Président de la Commission d'initiative et d'enquête.
A. MAGUIN, O. ✻, C. ✠, Président de la Commission des fêtes et réceptions.
G. KESTER, ✻, Président de la Commission des comptes et publications.
Georges AMSON, O. ✻.
Louis AUCOC FILS, O. ✻.
Albert BLONDEL, O. ✻.
André BOUILHET FILS, ✻, ✪.
Alfred DAMON, ✻, ✪.
Alphonse DEBAIN, ✻.
F. DEHAITRE, O. ✻.
Henry HÉNON, O. ✻.
Jean HOLLANDE, ✠.
Frantz JOURDAIN, O. ✻, ✪, ⓪.
Georges LAMAILLE, ✻, ✪.
Georges LEFEBVRE, ✻.
Charles LEGRAND, O. ✻, I. ✪.
Alfred LOREAU, ✻, ⓪. ✠.
Alfred MASCURAUD, O. ✻.
Léon PERDOUX, O. ✻.
Charles POULLAIN, O. ✻.
Gustave RIVES, O. ✻, ✪, ✠.
Édouard ROUSSELOT, ✪.
Eugène SOLEAU, ✻, ✪.

COMMISSION DE CONTROLE

Léon BARBIER, ✻. | Henri NOIROT, ✻. | Léon WALTER, ✻, ✠.

Bibliothécaire :

P. DREYFUS-BING, ✻, I. ✪, ✠.

Bibliothécaire-adjoint :

Léo CLARETIE, ✻, I. ✪.

Chef des services techniques :

Joseph de MONTARNAL.

Secrétaire administratif :

E. de BREVANS, ✻, I. ✪, O. ✠.

Première Partie

Organisation
De la Section Américaine

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET TÉLÉGRAPHES

Exposition Universelle et Internationale de Saint-Louis (1904)

COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS

PLAN GÉNÉRAL

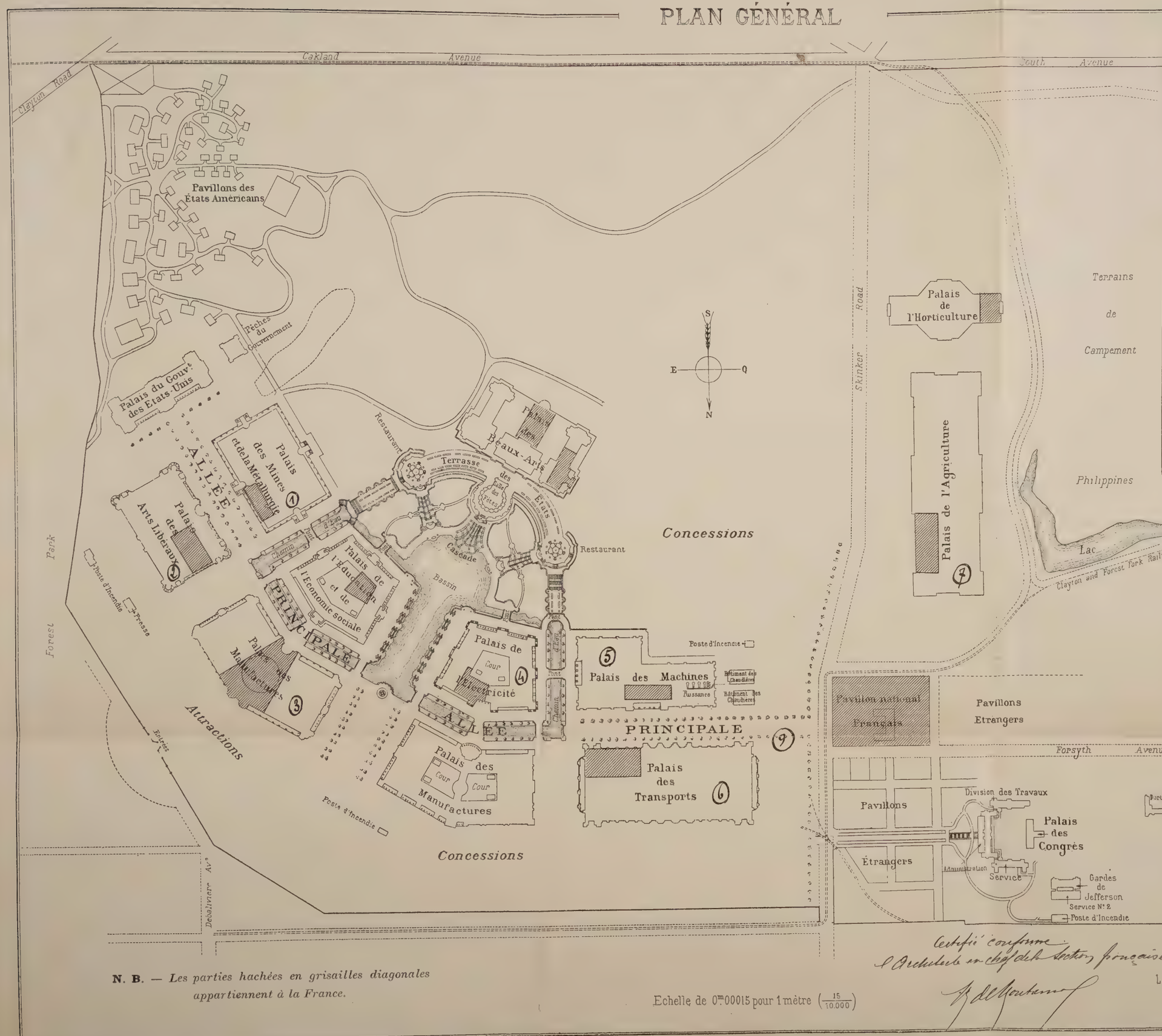

TABLEAU DES EMPLACEMENTS

ACCORDÉS OFFICIELLEMENT A LA FRANCE

DÉSIGNATION DES EMPLACEMENTS	A CHICAGO en 1893	A ST-LOUIS en 1904
Pavillon National de la France	2.926 m²	32.000 m²
Éducation et Économie Sociale	1.087(1) »	1.674 »
Beaux-Arts	4.046 »	5.500 »
Arts Libéraux et Manufactures	13.312(2) »	17.000 »
Machines	2.434 »	2.500 »
Électricité	2.783 »	2.172 »
Transports	3.887 »	8.300 »
Agriculture	3.887(3) »	4.092 »
Horticulture	937 »	1.023 »
Forêts et Pêches	234 »	785 »
Mines et Métallurgie	714 »	1.525 »
Anthropologie et Culture physique	140 »	150 »
Colonies	3.500 »	»
Expositions horticoles	1.860 »	»
	41.747 m²	76.721 m²

(1) Y compris l'exposition des travaux de la femme.
(2) Y compris la classe des cuirs.
(3) Y compris la laiterie et la boulangerie.

N. B. — *Les parties hachées en grisailles diagonales appartiennent à la France.*

Echelle de 0m.00015 pour 1 mètre $\left(\frac{15}{10.000}\right)$

Certifié conforme
l'Architecte en chef de la section française

Paris, le 10 Août 1903

Certifié conforme:
Le Commissaire Général du Gouvernement Français,
Michel Lagrave.

Les Lagunes devant le Palais de l'Électricité.

L'Ouverture de l'Exposition

INTRODUCTION

PRÉFACE A LA PRÉFACE

Le 13 avril 1904, à 10 h. 25 du matin, sous le ciel de Saint-Louis, qu'éclairait « un soleil d'Austerlitz » M. David R.-Francis, président de la « Louisiana Purchase Exposition », entra dans la tribune et donna la parole au Révérend Frank W. Gunsaulus, chargé d'appeler les bénédictions du ciel « sur la plus grande foire du monde ».

La plus grande ? En vérité la plus grande. L'Américain a le génie du Grand. Il a voulu faire grand, plus grand qu'on n'avait jamais fait, battre tous les records du passé. Il les a battus et de loin, tous, y compris les siens. L'Exposition de Chicago couvrait 633 acres (environ 250 hectares) ; celle de Paris, 336 acres seulement (environ 130 hectares)(1) ; celle de Saint-Louis embrassait une superficie de 1.240 acres (environ 500 hectares).

(1) En réalité l'Exposition de Paris couvrait 113 hectares dans la ville même et 111 hectares à l'annexe de Vincennes, soit au total 224 hectares, et d'autre part

Pour un arbre sacrifié chez nous, l'Oncle Sam avait immolé une forêt. Et Dieu sait pourtant si les arbres manquaient dans l'enceinte de la « Forêt Géante ». Les arbres, ils étaient légion. — Ils étaient un bois offrant à la fatigue des gens las d'errer dans les palais féeriques, la fraîcheur de leur ombre où rêver près de rivières et de lacs authentiques ; nous ne parlons pas des bassins, cascades, jets et jeux d'eau artificiels.

Que les Américains l'aient voulu ou non, cette immensité de leur fête est un symbole, qui nous signifie en même temps qu'un des aspects de leur génie, un des moments de leur histoire.

Après l'Exposition de 1876 à Philadelphie, commémorant le centenaire de l'Indépendance ; après l'Exposition de Chicago, où la jeune République s'identifiant au Nouveau-Monde, célébrait le quatrième centenaire de la découverte, à l'heure où partout l'impérialisme bat son plein, les auteurs de l'Exposition de Saint-Louis ont voulu glorifier l'Amérique plus grande. Ils étaient donc tenus de faire la plus grande Exposition que le monde ait encore vue. Ils l'ont faite.

Mais ce n'est pas tout d'être grand, et le désert aussi est grand : l'effort combiné du nouveau monde et de l'ancien n'a pu réussir à remplir l'immensité de ces palais dont le moindre couvrait nous ne savons combien d'arpents. Et, plus difficile à garnir, une vaste Exposition est plus difficile à finir : Les Américains s'en sont aperçus, leurs hôtes aussi : une magnifique ébauche ; telle est l'impression qu'ils reçurent d'abord de la grande Foire et qu'ils en emportèrent. Mille traits accusaient l'œuvre inachevée : Au lieu de la porte monumentale promise, de simples guichets pratiqués dans une palissade ; toute une partie de Forest-Park demeurée inculte, sans allées, sans bancs, sorte de terrain vague où s'entassèrent des caisses, des débris et résidus ; par contre, des voies de chemins de fer qui ne devaient servir qu'au transport des marchandises et disparaître, restées là bien apparentes jusqu'au jour de la clôture. La grandeur se paie.

Et prenez garde enfin que grande n'est pas synonyme d'universelle. Toutes les Expositions cosmopolites par essence, qui se sont succédées depuis quarante ans, portèrent la marque du génie qui les a conçues, du milieu où elles sont nées. C'est ainsi que notre Exposition de 1900, parce qu'elle était fille du clair génie français qui toujours passa pour le plus humain des génies, fut peut-être aussi la

la superficie totale des bâtiments couverts à l'Exposition de Paris était plus élevée qu'à l'Exposition de Saint-Louis.

plus universelle, je veux dire la plus lumineusement synthétique dans la grande famille des fêtes-sœurs. C'est là, en dehors des événements qu'elle commémorait ou annonçait, son caractère distinctif — lequel, au demeurant, n'excluait pas un cachet d'élégance très parisienne.

A Saint-Louis, le caractère universel pâlit devant le cachet local. D'où il ne s'ensuit pas que nous nous inscrivions en faux contre le dire superbe du Président Francis dans son adresse d'ouverture « que l'Exposition Américaine représentait si complètement la civilisation du monde que si demain toutes les autres œuvres des hommes s'engloutissaient dans un cataclysme, les documents amassés sur ce point du globe par l'assemblée des peuples, suffiraient à reconstituer la civilisation » !

Cela est vrai peut-être, mais il n'est pas moins vrai qu'au milieu de l'éphémère cité cosmopolite, nous n'avons pas un instant perdu la sensation du lieu où nous étions, un lieu qui était fort loin et très différent du monde d'où nous venions. Cette sensation de l'ambiance reste prédominante ; elle fut le charme de notre séjour là-bas. Plus tard, nous avons su que dans cette colossale apothéose à l'esprit d'aventure de l'heureuse République qu'a été la fête, au demeurant si américaine, de Saint-Louis, nous applaudissions l'effort moins encore de tous les Etats-Unis, que de ceux qui sont à l'ouest du Mississipi.

Mais déjà Saint-Louis elle-même nous avait préparés à la découverte de cette vérité : Saint-Louis, la miraculeuse fleur de la Prairie éclose en une nuit, au seuil du Far-West, au cœur de la Louisiane.

L'entrée de l'Exposition par la porte Lindell. — Les Alpes tyroliennes.

LA LOUISIANE

Découverte.

« Nous nous sommes réunis en ce jour, afin de commémorer le centième anniversaire de l'événement qui, plus qu'aucun autre, après la fondation du Gouvernement, a déterminé le caractère de notre vie nationale, déterminé que nous serions une grande nation expansive au lieu d'une petite nation stationnaire. »

Ainsi parla, le 30 avril 1903, M. Roosevelt, Président des États-Unis, devant les 50.000 personnes réunies dans l'édifice des Arts Libéraux pour la cérémonie de la Dédicace.

A ce propos présidentiel, le plus éloquent commentaire, c'est la carte : regardons-la. Du golfe du Mexique aux Monts Rocheux et jusqu'au Pacifique, une zone de terre de près de deux millions de kilomètres carrés, partage en deux, comme une écharpe, toute la largeur du continent américain ; cette zone est la vallée du Mississipi, la Louisiane, qui ne connaît, jusqu'au commencement du XVIe siècle, d'autre maître que le nomade Peau-Rouge ; plus tard et tour à tour française, anglaise, espagnole ; finalement, le 30 avril 1803, vendue

par Napoléon 15 millions de dollars à la jeune République voisine dont elle double le territoire et fixe la destinée. Événement considérable et qui passe presque inaperçu des contemporains, peut-être parce qu'il n'a pas de précédent. Pour la première fois dans l'histoire du monde, on voit un empire, plus vaste que celui d'Alexandre, changer de mains par un accord de volontés pacifiques.

Mais cet événement est un dénouement ; pour en saisir toute la grandeur et tout le sens, il nous faut remonter à ses origines héroïques, tâche d'autant plus agréable que ces origines sont nôtres, partiellement.

Vraiment oui : dans cette œuvre de longue haleine d'où une nation va sortir, l'anglo-saxon est devancé par le latin, espagnol et français, à qui revient l'honneur d'avoir déterminé le grand mouvement vers l'ouest, qui devait être et est toujours le mot d'ordre de la civilisation américaine en marche.

Sur ce point encore, fions-nous à ce parfait Américain, M. Roosevelt :

« Tandis que les colons de sang anglais, et que leurs compagnons venus de Hollande, d'Allemagne, de Scandinavie, se cantonnaient aux abords de la Côte Orientale, les pionniers d'Espagne et de France pénétraient dans la sauvagerie inconnue de l'Ouest et battaient en tous sens le territoire qui est devenu notre puissant pays. Les cités elles-mêmes, Saint-Louis, la Nouvelle-Orléans, Santa-Fé, New-Mexico, attestent par leur nom la nationalité de leurs fondateurs... Nulle histoire de l'Ouest ne serait donc complète qui ne rendrait d'abord hommage au rôle extraordinaire joué jadis par les soldats, les missionnaires, les explorateurs, les marchands, qu'abritèrent les nobles bannières de la France et de la Castille. »

Disons, nous, plus modestement et plus exactement « de la Castille et de la France », car en cette occurence, l'Espagnol a le pas sur le Français. Il le précède chronologiquement. Il découvre où l'autre plus tard défrichera.

Tous les débuts de cette histoire fleurent l'épopée. Un souffle d'aventure a passé sur l'Europe latine, emportant les hommes du vieux monde vers ce monde nouveau que Colomb vient d'ouvrir à leurs impatientes énergies. C'est l'heure de la Croisade chantée par le poète, où les Conquistadors

» Comme un vol de gerfauts hors du charnier natal,
» Partaient ivres d'un rêve héroïque et brutal
» Ils allaient conquérir le fabuleux métal...

ST. LOUIS
Louisiana Purchase Exposition
WORLD'S FAIR, 1904
0 ¼ ½ ¾ 1 MILE.
THE MATTHEWS-NORTHRUP WORKS, BUFFALO, N. Y.
COPYRIGHT 1903, BY THE J. N. MATTHEWS CO., BUFFALO, N. Y.
LOUISIANA PURCHASE EXPOSITION WORLD'S FAIR, 1904
THE PIKE
INTRAMURAL
Main Entrance
FOREST PARK
TOWER GROVE PARK
Missouri Botanical Garden
City Fair Grounds
O'FALLON PARK
Union Station
City Hall
Court House
Post Office
Lafayette Park
Compton Hill Reservoir
Hyde Park
Water Works
MISSISSIPPI RIVER
EAST ST. LOUIS
MERCHANTS BRIDGE
EADS BRIDGE
Kerr I.
ST. LOUIS TERMINAL RY.
WABASH
Suburban Garden
Delmar Garden
Bremen Sta.
N. Market St. Sta.
Vandeventer Sta.
Oakland
Railway Station
West End Heights
Park Highlands
Clifton Heights
TO CREVE CŒUR LAKE
TO CLAYTON
TO KIRKWOOD
CHICAGO & ALTON R. R.
WABASH R. R.
C. C. C. & ST. L.
ILL. CEN.
B. & O. S. W.
L. & N.
M. & O.
ST. L. I. M. & S.

découvrir des Eldorados et sauver du même coup des âmes. Voilà le double mobile qui les mène, « l'étrange combinaison de forces qui dirigera et caractérisera l'effort des premiers explorateurs du Mississipi ».

La conversion est pour eux le but et le prétexte de la conquête, en attendant qu'elle en devienne le moyen. Ils vont apporter ou imposer la parole de vie aux païens à peau rouge. « Pour la croix, par le glaive » est la devise de ces capitaines de fortune. Mais voyons-les à l'œuvre.

Le premier est le navigateur Alonso Alvarez de Pineda qui pénètre, en 1519, dans l'embouchure d'une rivière « large et profonde », le Mississipi, par lui baptisée « Rio del Spiritu Santo ».

Un coin de Forest-Park (Saint-Louis).

Neuf ans plus tard, Pamphilo Narvaez prend possession de tout le littoral compris entre le Rio del Palmas et le Cap de Floride, par une proclamation grandiloquente où il notifie, entre autres choses, aux indigènes « que Dieu notre Seigneur a fait le Ciel et la Terre, et un homme et une femme ;... qu'au nom de sa catholique et césarienne Majesté Charles-Quint et Dona Juana, sa mère, souverains de Léon et de Castille... lui, Pamphile de Narvaez, leur serviteur et capitaine, invite les dits sauvages à se soumettre à l'Eglise et à leurs Majestés ; que si « par malice » ils y manquent, il leur fera « une guerre sans merci ».

Et, le geste suivant la menace, il débarquait le 3 avril 1523 sur la côte de Floride, à la tête d'une forte troupe, s'engageait « en des lieux inconnus » et s'y heurtait à tant d'obstacles que dès septembre il regagnait la côte, où un coup de mer mettait fin à l'aventurier et à l'aventure.

Son exemple ne décourage pas l'imitation. Jusqu'ici les explorateurs espagnols n'ont guère qu'effleuré le Continent américain ; avec Fran-

cesco Varquez de Coronado, ils vont pénétrer dans l'intérieur des terres. Commencé en 1540, le voyage de Coronado dure environ trois ans. Il part du golfe de Californie avec 300 Espagnols et 800 Indiens; il découvre et conquiert les sept villes de Cibola, passe le Rio Grande et l'Arkansas ; puis à travers les plaines peuplées de buffles d'un pays qu'il nomme Quivira, atteint le Missouri, pour redescendre enfin vers Mexico.

En même temps que Coronado explorait le Mississipi, un autre grand d'Espagne, Hernando de Soto, cherchait dans la vallée basse du même fleuve la route « du Mythique Eldorado ». Celui-ci nous offre l'image de l'idéal Conquistador.

Il s'embarque, au printemps de 1539, muni de lettres impériales qui le créent « Président de la Floride et Marquis des terres qu'il va conquérir ». Sur sa flotte de neuf grands voiliers, équipés à ses frais, il emmène 24 prêtres, 20 officiers, 223 chevaux, 600 hommes d'armes. Le 25 mai, il aborde à la baie de Tampa. Dès lors nous sommes en plein roman d'aventures : navigations périlleuses, rencontres sanglantes avec des sauvages chevelus, sensibles et féroces qui pleurent sur l'infortune de leurs captifs avant de les tomawaker ; embuscades, pillages, incendies. — De Soto se présente comme le fils du Soleil au Cacique de Quigalti, qui lui répond du tac au tac : « Si tu es le fils du Soleil, sèche la rivière » ; d'abord il fouille en tous sens la région qui s'appellera un jour la Géorgie et l'Alabama, atteint Mavila, qui sera Mobile, remonte à l'ouest du fleuve jusqu'à la hauteur du futur Nouveau-Madrid, découvre les sources de White River, les Hots Springs d'Arkansas, traverse des pays étranges qui portent des noms plus étranges, Missilimachinac, Chichulticalli, visite la reine de Cafitachiqui, et le 21 mai 1542 succombe à un accès de fièvre. Pour cacher aux Indiens la mort de l'homme-dieu, ses compagnons enferment son corps dans un tronc d'arbre creux, qu'ils immergent de nuit dans les eaux du Mississipi « père des Fleuves ». Et quand le lendemain les sauvages demandent de ses nouvelles, on leur répond que Dieu l'a mandé « pour lui donner des ordres qu'il reviendra exécuter bientôt ».

Il ne devait pas revenir, ni lui, ni aucun homme de sa couleur, pendant 130 années, 130 années de paix indienne.

Là se clôt le premier chapitre, le plus éblouissant de l'histoire de la Louisiane, le chapitre « Castillan ». Le chapitre Français commence, plus long, plus substantiel.

*
* *

L'Espagnol n'a laissé derrière lui « qu'un nom, qu'un souvenir ». L'herbe a depuis longtemps couvert la trace de ses pas dans la prairie à l'heure où s'y engagent les fils de la vieille France, résolus à agrandir la nouvelle France, à ajouter ce joyau de la Louisiane à la couronne du Roi-Soleil. Mais la manière du pionnier français n'est plus celle de son devancier. Les deux instruments de conquête sont bien toujours la croix et le glaive ou plutôt le fusil ; mais la croix aux mains du missionnaire martyr et le fusil aux mains de son allié le trappeur, le coureur des bois qui ne s'en sert guère que contre « le castor, le renne, et le bison » et autres bêtes à fourrures précieuses.

Ce qui étonne en cette aventure de plus d'un siècle, c'est la petitesse des moyens comparée à l'immensité des résultats.

Livrés à eux-mêmes, quelques hommes intrépides s'enfoncent dans l'inconnu, ne comptant que sur leur pouvoir de persuasion. Et l'événement leur donnera raison. Plusieurs tomberont en route, mais leur patient effort, vainqueur de la nature et de la politique, atteindra sa fin : la pénétration pacifique d'un monde.

Force nous sera d'aller vite dans cette revue de ceux qui furent à la peine et à l'honneur ; ils sont trop. D'abord deux missionnaires ou presque, le père Jacques Marquette, jésuite, et Louis Johet, qui faillit l'être. Celui-ci est né de parents français à Québec. Des récits d'Indiens ont éveillé sa curiosité. Un jour, il reçoit du gouverneur de la Nouvelle-France, de Frontenac, qui lui procure un canot et un aide, la mission d'explorer le cours du Mississipi inférieur. Il part en 1672 en compagnie de cinq Canadiens volontaires et du père Marquette, venu de Laon au Canada en 1666 et déjà connu pour ses voyages au pays des grands lacs. Pendant plusieurs années, ils parcourent la vallée du Mississipi et de ses affluents, l'Illinois, l'Ouabouskigoir (Ohio), l'Arkansas, le Misconsins (Wisconsin).

Leur voyage est une lutte incessante avec la nature et avec les hommes dont ils triomphent par la douceur et la patience. Le récit naïf de leurs périls et de leurs exploits semble une page détachée de Fenimore Cooper. Tantôt en barque, tantôt à pied, ils descendent « la grande rivière excessivement dangereuse et pleine de monstres effrayants qui dévorent hommes et canots ensemble ». Un jour ils tuent un animal qui ressemble à nos bœufs, moins long, mais deux fois plus gros. Cependant, ils vont devant eux prêchant l'évangile

aux tribus qu'ils rencontrent, « à la nation des Folles avoines », à celle des Maskoutens, des Kickapoos, aux Miamès qui portent des cheveux longs, des plumes dans les cheveux, fument le calumet de paix et adorent Manitou, le maître de la vie.

Et après avoir constaté que le Mississipi se jette dans le golfe du Mexique, ils en remontent le cours à travers une contrée féerique : « plaines couvertes de buffles, de cerfs et de chèvres ; lacs et rivières où sont des cygnes, des canards, des oies, des perroquets et des castors ».

Le voyage a duré un an. Trois ans plus tard, au retour d'une nouvelle exploration au district des lacs, le père Marquette meurt sur la rivière même à qui il laisse son nom.

Mais déjà il avait trouvé un continuateur puissant. C'est une nouvelle phase de notre histoire qui commence. A l'obscur effort isolé du missionnaire « que pilote » le coureur des bois, va succéder l'effort collectif de l'explorateur patenté. Le gouvernement du Grand Roi s'est avisé de l'œuvre qui se poursuit là-bas en son nom, et il veut bien s'y associer passivement.

Donc, le 12 mai 1678, en réponse à une pétition, Louis XIV confère « à son cher et bien-aimé Robert Cavelier de La Salle », natif de Rouen, le droit d'aller « découvrir » la partie occidentale de la Nouvelle-France et le privilège d'y vendre des peaux de buffles, sous la condition qu'il paiera les frais de l'entreprise qui devra être terminée dans un délai de cinq ans. A ce prix, des lettres patentes, dûment signées de Louis et contresignées de Colbert, permettent à La Salle de conquérir un royaume à son maître.

L'œuvre de La Salle.

Pourvu de ce talisman, La Salle, avec son lieutenant Tonte, organise son expédition, et en novembre 1678, il part, découvre les chutes du Niagara, construit le bateau Griffin sur lequel il explore le lac d'Erié, la rivière Détroit ; puis renvoyant le Griffin, chargé de fourrures, descend sur des canots l'Illinois et bâtit le fort Crève-Cœur qui sera le point de départ du plus extraordinaire voyage d'aventures de cette extraordinaire histoire : le voyage du père Hennepin, remontant en canot avec un seul compagnon le Mississipi, qui s'appelle maintenant Colbert ; surpris et enlevé par des Indiens hostiles qui

incendient la prairie derrière lui pour lui ôter toute idée de fuite ; réduit en esclavage ; molesté et finalement adopté de ses maîtres auxquels il enseigne la médecine, l'usage du « fer qui comprend », — ainsi désignent-ils le fusil. — Après quoi, les ayant conquis à son tour, il leur échappe et regagne le fort Crève-Cœur. Mais pendant ces trois années de captivité et de courses, il a vu bien du pays, découvert des lacs et des fleuves, le lac des Pleurs, la rivière « Buffalo », pleine de tortues, le lac Buade, remonté le Mississipi jusqu'aux chutes de Saint-Antoine de Padoue.

Une pièce d'eau dans Forest-Park.

Ce voyage n'est pas le plus pathétique épisode de l'expédition ou mieux des expéditions de La Salle que couronne le 9 avril 1682 la prise de possession officielle de la vallée du Mississipi constatée par-devant le sieur Jacques de la Métaire — autre nom qui sonne bien français — notaire à Fontenac.

Une impressionnante cérémonie consacre l'événement : à l'embouchure du Mississipi, en présence de sa petite troupe, qui a chanté un *Te Deum*, un *Exaudiat*, un *Domine salvum fac Regem* et tiré une salve, le chef, debout près de la colonne commémorative qu'il vient de dresser là, proclame à haute voix, en français :

« Au nom du très haut, puissant, invincible et victorieux Prince Louis le Grand, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, quatorzième du nom, ce 9 avril 1682, moi, en vertu de la Commission de Sa Majesté... ai pris et prends possession de ce pays de la Louisiane, ainsi que de toutes les terres qui constituent le bassin de la rivière Colbert ou Mississipi et des rivières qui s'y déversent depuis leurs sources... et ce d'accord avec les Chaouanons, Chickashasm, Motantees, Illinois et autres nations qui habitent cette région... »

Bref, de par cette proclamation, qui est son acte civil, la Louisiane française se compose de deux aires territoriales continues, mais dis-

tinctes : d'une part, tout le territoire drainé par le Mississipi et ses tributaires ; de l'autre, tout le territoire compris entre le Mississipi et la rivière Palms. Quant à l'extrême frontière occidentale où s'arrête-t-elle ? Aux Monts Rocheux ? Au Pacifique ? Sur ce point plane une incertitude grosse de promesses, dont les héritiers de la France sauront tirer parti.

* * *

Ce don magnifique d'une contrée si riche de faune et de flore, il ne paraît pas que les contemporains l'aient apprécié à sa valeur, sans doute parce qu'ils n'avaient eu que la peine de le recevoir. La Salle a dû défendre sa conquête contre les critiques des timorés qui craignent qu'elle ne fasse le vide à Québec, sinon — on croit rêver ! — en France ! Il la défend surtout en la développant jusqu'au jour tragique — 19 mars 1687 — où, venant après le naufrage et la révolte, l'assassinat met fin à la vie du chef « sage, constant dans l'adversité, intrépide, généreux, persuasif, habile, adroit, capable de tout », écrit un de ses contemporains.

Celui qui pendant vingt années avait apprivoisé d'innombrables sauvages, est tombé sous la balle d'un des siens... Il est mort dans la fleur de l'âge, au milieu de travaux dont il n'a pas vu le succès !

Avec La Salle, la Louisiane est entrée, dirons-nous, dans sa sphère politique. Certes, l'ère des chercheurs d'aventures n'est pas close, mais la France d'outre-mer agrandie, va devenir un champ de bataille et d'expérience, un enjeu aussi dans la lutte pour l'hégémonie mondiale. Ce n'est pourtant ni le soldat, ni le diplomate, ni le financier, qui fixeront son sort. Pendant que ceux-ci occupent le devant de la scène, un autre agit dans l'ombre, le colon. Son heure a sonné... De la terre découverte par l'Espagnol, défrichée par le Français, le colon anglais, dernier venu à la besogne, fera une terre anglaise, parlons mieux, américaine, en la peuplant.

Il faut tout dire, la France de cette heure a été inférieure à ses pionniers ; l'État ne les protège pas, la nation ne les suit pas ; elle reste chez elle, cependant qu'une autre race s'ébranle, et du Nord et de l'Est, de par delà les mers, va déverser un flot humain continu sur la prairie.

A la fin du XVIIe siècle, l'histoire prend le mors aux dents, le nouveau monde enveloppé maintenant dans les querelles de l'ancien, est emporté du même train que lui. Dans cette course vertigineuse,

nous ne pouvons que signaler çà et là, une date, une figure, un nom significatifs.

D'abord les noms des trois frères Le Moyne, Pierre d'Iberville, Bienville et Sauvolle, les trois américains français de Montréal, navigateurs, explorateurs, colons qui reprennent et continuent l'œuvre du grand La Salle, travaillent à développer les ressources naturelles de la Louisiane, en y créant des postes de commerce, en y attirant des missionnaires, des soldats, des laboureurs, des marchands.

L'année 1704 est marquée par la naissance de Jean-François Le Camp, le premier blanc qui ait vu le jour dans la vallée du Mississipi.

Le 12 septembre 1712, sous l'administration d'Anthoine de Lamothe-Cadillac, nommé gouverneur de la Louisiane par le sieur Crozat, souverain concessionnaire du monopole commercial de cette province, un premier recensement constate que sa population totale s'élève à 360 blancs, 20 nègres et 85 soldats, faible barrière, en vérité, pour contenir le flot anglo-saxon qui tout à l'heure va fondre de l'Est vers l'attirante vallée du grand Fleuve ! Et voici le traité d'Utrecht qui, au contingent des forces anglaises, ajoute la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve.

Law.

Mais à l'heure où s'engage le duel pacifique des deux races, un incident nous en distrait, qui révélera au monde la Louisiane. C'est brusque et bref comme un éclair — l'aventure de Law ; le légendaire banquier écossais John Law de Lauriston, conquérant de Paris, grand apôtre du crédit, grand bluffist avant l'invention du bluff, et fondateur de la trop fameuse Compagnie du Mississipi, qui se propose d'exploiter avec 6.000 colons et 3.000 nègres transplantés par delà les mers, les terres vierges et les mines d'or comprises dans le bassin du grand fleuve, mais qui n'exploita guère que la crédulité de l'actionnaire auquel l'innocente Louisiane sert d'amorce ; et, c'est, après la crise de fol agiotage, la banqueroute retentissante, la période de dépression suivant l'accès de fièvre.

Derrière la parade financière, l'œuvre sérieusement se poursuit, sans arrêt : les plantations de riz, d'indigo, de sucre, se multiplient; des mines s'ouvrent; des postes commerciaux surgissent.

En 1718, Bienville fonde la Nouvelle-Orléans avant qu'un autre Français, Chouteau, bâtisse près du confluent du Mississipi et du Missouri, la première cabane de ce qui sera un jour la capitale de la Louisiane. En 1732, celle-ci compte 7.000 habitants et l'effort commercial, militaire, continue. Les noms des villes futures témoignent des circonstances martiales où elles naquirent. En 1738, le sieur de la Verendrye bâtit Fort-la-Reine ; plus tard, contre les forts anglais de Pittsburg et Necessity, défendus ou construits par Washington, d'autres Français improviseront le Fort-Duquesne.

King's Highway à Saint-Louis.

Aux petites guerres sans nom succèdent les grandes guerres aboutissant au traité de 1763, qui remanie — pour nous si désastreusement — la carte du Nouveau Monde, donne à l'Angleterre le Canada français et la Floride espagnole, et nous enlève encore toute la Louisiane, partagée entre notre vainqueur et notre allié qui prennent, l'un la vallée orientale, l'autre, en compensation de la Floride, la vallée occidentale du Mississipi déclaré libre.

Les deux dernières étapes.

Brûlons les deux dernières étapes; l'une — (1763 à 1783) — où, la France exclue du continent américain, l'Espagne y demeure seule en face de l'Angleterre qui bientôt s'appellera d'un autre nom ; — l'autre, l'ultime étape, où la migration de plus en plus active vers l'Ouest a peuplé d'Américains la vallée du Mississipi ; où l'Espagne, impuissante à lutter à la fois contre l'Angleterre irrésignée à la perte de ses colonies et contre les jeunes États fédérés qui exigent la libre

circulation du Mississipi et la propriété de son embouchure ; où l'Espagne, disons-nous, abandonne sa part de la Louisiane à la France par la convention de Saint-Ildefonse (1er octobre 1800).

Le seul effet de ce sacrifice suprême sera de précipiter la crise et le dénouement.

Dès 1786, Jefferson, ministre plénipotentiaire des États-Unis à Paris, écrivait :

« Notre confédération est le nid qui doit peupler toute l'Amérique. Prenez garde pourtant de ne pas trop presser les Espagnols. Cette région (la Louisiane) ne saurait être en de meilleures mains. Ma seule crainte est qu'ils soient trop faibles pour la garder jusqu'au jour où le chiffre de notre population nous permettra de l'enlever, pièce à pièce. »

Là se trouvent formulés le rêve et le programme du premier expansionniste américain. On conçoit dès lors l'inquiétude et l'irritation du gouvernement fédéral au premier bruit d'une cession secrète de la Louisiane à la France. L'homme qui dirige sa politique, c'est précisément Jefferson « un jacobin disciple de l'anarchie », affirment ses adversaires ; en vérité, un de ces révolutionnaires pacifiques et voyant loin, dont Talleyrand aurait pu dire « qu'il avait beaucoup d'avenir dans l'esprit ».

Le Gouvernement français, lui, a nom Napoléon. Ce sera, de l'autre côté de la mer, l'interlocuteur de Jefferson.

Le problème que celui-ci doit résoudre, et résoudre vite, est à la fois simple et complexe. Les États-Unis veulent la Louisiane. La violence leur répugne ; ils ne songent pas à l'achat en bloc. Reste l'achat au détail, le morcelage, et comme la solution du problème est à Paris, Jefferson y dépêche Monroë, avec des instructions confidentielles, au secours de Livingston, autre expansionniste de la première heure, afin que tous deux ensemble s'informent, prennent l'air et, le cas échéant, par la menace d'une alliance de l'Amérique avec l'Angleterre, décident la France à ne point se prévaloir d'une convention qui blesse au vif les sentiments et les intérêts américains.

« Il y a sur le globe un seul point dont le possesseur est notre ennemi naturel et habituel — écrivait, le 18 avril 1802, Jefferson à Livingston, dans une lettre que le ministre plénipotentiaire d'Amérique à Paris devait montrer au Premier Consul — ce point est la Nouvelle-Orléans, par où doivent passer les trois huitièmes de notre commerce. »

Et dès les premiers jours de 1803, en effet, Jefferson se faisait allouer par le Sénat un crédit de 2.000.000 de dollars (10.000.000 de

francs) pour l'achat de la Nouvelle-Orléans et d'une partie de la Floride. Même, en prévision de l'avenir, il chargeait une mission de reconnaître le cours du mystérieux Columbia, qui pouvait ouvrir le Pacifique à l'Hinterland d'une future Louisiane américaine.

Ainsi tous les ressorts de la machine sont tendus, prêts à jouer. Il ne reste plus qu'à attendre l'effet.

Cession par Napoléon.

L'effet fut considérable et imprévu.

Placé en face de la question, Napoléon eut une hésitation courte. Rapidement son esprit en embrassa tous les aspects. D'un côté, il vit, s'il résistait, l'Amérique aliénée, rejetée à l'alliance anglaise; un conflit en perspective avec ses forces immobilisées à Saint-Domingue par la révolte des noirs. De l'autre, s'il cédait, l'amitié des États-Unis conquise, l'Angleterre mise en échec ; dans tous les cas, la Louisiane perdue pour la France, tôt ou tard, invinciblement attirée jusqu'à l'absorption par sa puissante voisine.

Et il avait besoin d'argent !

Sa résolution était prise. Le 8 avril, à ses frères Lucien et Joseph, à Talleyrand qui tergiversaient, il la signifiait brutalement.

« Ce n'est pas seulement la Nouvelle-Orléans que je céderai, mais la colonie tout entière, sans réserve d'aucune sorte »

Et il chargeait le marquis de Barbé-Marbois de négocier l'affaire avec Livingston et Monroë tout juste débarqué.

Les négociations marchèrent vite et le 10e jour de floréal, an XIe — le 30 avril 1803 — à Paris, Robert Livingston et James Monroë, pour les États-Unis et leur Président ; Barbé-Marbois pour la République française et le Premier Consul, signaient l'acte qui, au prix de quinze millions de dollars, payables à la France, instituait les États-Unis propriétaires de « la Louisiane dans toute son étendue ». — Le traité laisse flotter sur la question des frontières une certaine obscurité « qu'il aurait fallu y mettre », disait Napoléon, « si elle n'y avait été », attendu que cette obscurité qui favoriserait l'expansion des États-Unis, pouvait avantageusement pour la France, les mettre aux prises avec l'Angleterre.

Ainsi les deux parties estiment qu'elles ont fait une bonne affaire

« Cet accroissement de territoire, observe Napoléon, fortifie à jamais le pouvoir des États-Unis et je viens de donner à l'Angleterre une rivale maritime. »

L'enthousiasme des plénipotentiaires américains éclate en formules lyriques.

« Nous avons vécu longtemps, s'écrie Livingston, mais ceci est le plus beau jour de notre vie. Le traité que nous venons de signer n'a été l'œuvre, ni de la ruse, ni de la force; également avantageux aux deux contractants, il ne fera point verser de larmes. Il prépare des siècles de bonheur à d'innombrables générations. Le Mississipi et le Missouri les verront se succéder et se multiplier, sous le regard de la Providence, dans le sens de l'égalité, à l'abri de justes lois, affranchies des erreurs de la superstition et des fléaux d'un mauvais gouvernement. »

Seuls ou presque, d'ailleurs nous l'avons dit, les ouvriers de cette grande œuvre semblent en avoir saisi d'abord toute la portée. Devant l'événement mondial, le monde resta froid. Il ne comprit pas. La France n'avait de regards que pour l'Europe. L'Espagne protesta pour la forme. L'Angleterre enregistra l'acte froidement.

Quant à la principale intéressée, la République américaine, c'est plutôt de l'effroi que lui cause son bonheur. Le traité signé à Paris, l'ouvrage n'était que commencé ; il restait à le faire accepter à Washington. C'était au tour de Jefferson d'être perplexe : pas plus que la Constitution américaine, il n'avait prévu ce coup de fortune. Mais repousse-t-on la fortune sous prétexte qu'elle vient par des chemins qui ne sont pas tracés ? Elle était là, offrant l'occasion unique que les peuples, comme les individus, doivent saisir au vol, sous peine de manquer leur destinée.

Jefferson n'en doutait point ; il était pénétré de la justesse de l'axiome cher au Grand Frédéric, « qu'il faut prendre d'abord et demander après »; il passa outre à l'objection constitutionnelle et commença par prendre. C'est-à-dire qu'il fit approuver le traité révolutionnaire par le Sénat complice, en attendant l'amendement qui régulariserait l'opération. Mais l'affaire n'alla point sans peine, ni bruit. Sur le coup, la nation ne vit dans ce prodigieux accroissement territorial qu'une menace éventuelle à la liberté et la note à payer. N'était-ce pas fou d'aller après l'Espagne et la France, et non moins vainement, jeter ses millions dans « cette sauvagerie hurlante » (howling wilderness).

Ainsi parlait au Congrès le bon sens du temps. Finalement la folie, qui était la sagesse supérieure, prévalut. Le 19 octobre, le Sénat ratifiait le traité. Le 10 novembre, Jefferson y apposait sa signature. Le 30 novembre, don Julian Manuel de Salledo, au nom de l'Espagne, abaissait devant Clément de Laussal, Préfet colonial et Commissaire de la République française, le drapeau espagnol et le 20 décembre enfin, les « Etoiles et Raies » flottaient sur les murs de Saint-Louis, au lieu des trois couleurs.

La Louisiane gardera son individualité distincte quelque temps encore, trop longtemps au gré des Louisianais froissés d'abord d'avoir été vendus comme un troupeau, froissés et déçus maintenant d'être traités en sujets et non en citoyens américains. Ils avaient un autre rêve; annexion signifiait pour eux libération, et l'acte du Congrès qui divisait sa nouvelle acquisition en deux parties, le territoire d'Orléans au sud et le district de la Louisiane au nord du 33e parallèle, n'était que la consécration du régime espagnol sous un autre nom; un président y remplaçait un roi, voilà tout.

Le Gouvernement américain eut la sagesse d'entendre leurs plaintes et d'abréger la période d'apprentissage politique imposé aux Louisianais. Dès 1803, la Nouvelle-Orléans obtient le self-Government. Le 30 avril 1812, elle est admise à la dignité d'Etat, et au mois de mai de cette même année, le territoire de la Louisiane, devenu le territoire de Missouri, est pourvu de tous les organes du régime représentatif.

Aussi bien, les progrès de la Louisiane justifiaient cette ascension.

Au recensement de 1810, sa population totale atteignait le chiffre de 97.401 habitants, dont 75.556 pour la Nouvelle-Orléans et 17.200 pour la seule ville de ce nom, qui n'en comptait guère que 8.000 en 1803.

Mais ce n'est pas seulement dans les grands centres que la population s'accroissait; les chasseurs vivaient peu sous les toits, et les nouveaux pionniers, comme les anciens, étaient surtout des trappeurs en quête de terrains de chasse.

De puissantes associations commerciales jalonnent de leurs avant-postes la route de la civilisation vers le Pacifique, telle cette fameuse Compagnie des fourrures du Missouri, au nom des frères Pierre et Auguste Chouteau, Manuel Lesa, Pierre Ménard, J.-P. Cabanne, qui s'enfonçant toujours à l'ouest, allait fonder les forts de Sarpy-Benton Pierre et étendre son influence jusque dans les vallées du haut Missouri, du Columbia et de l'Orégon.

Mais pour sceller l'Union définitive de l'Est et de l'Ouest, quelque chose manquait encore, une épreuve commune, un même péril : le destin y pourvut.

L'Angleterre ne s'était jamais résignée à la perte de son domaine d'outre-mer et le 15 juin 1812, entre les colonies affranchies et l'ancienne Métropole, la guerre recommençait, la seconde guerre d'Indépendance; d'abord obscure, petite, la guerilla italienne, qui s'agrandit quand l'Angleterre, libre en Europe, put jeter des armées de l'autre côté de l'Atlantique, tenter un suprême effort qui échoua. Le 18 janvier 1815 — 15 jours exactement après le traité de paix — la traîtresse attaque de Pekenham et de ses vétérans d'Espagne, se brisait sur les fortifications de la Nouvelle-Orléans, improvisées par Jackson et ses volontaires. Et la liberté définitivement triomphait.

Du même coup, la grande nation née d'hier, s'affirmait grande Puissance. Quatre ans plus tard, en 1819, le traité avec l'Espagne, épilogue à un vieux différend de frontière, augmente son étendue et sa force; moyennant cinq millions de dollars, elle obtient la riche Floride, le paradis du Nouveau-Monde, qui la fait maîtresse du golfe du Mexique. Par le même traité, elle troque le Texas, momentanément inutile, contre les droits de l'Espagne sur l'Orégon, qui servira de « marche » à sa conquête de l'Ouest. Il faudra attendre 27 ans plus tard, jusqu'en 1846, pour qu'un autre compromis avec l'Angleterre fixe au 49e parallèle la frontière nord de l'Union.

C'est au traité de 1819 que s'arrête l'histoire de la Louisiane proprement dite. Ensuite, elle entre dans une période d'activité féconde, mais obscure. Un à un, graduellement, selon un procédé naturel qui fait songer à la métamorphose de la chrysalide en papillon, les territoires et districts se transforment en États, et toute trace de différence politique ira s'effaçant entre les deux parties de la grande confédération dont le problème complexe de l'esclavage, devenu la question de couleur, a retardé et retarde peut-être encore un peu la parfaite unification morale.

Le cours du Mississipi trace, pour ainsi parler, leur ligne de démarcation.

Mais de cette distinction ne concluez pas à l'absolue supériorité d'une Amérique sur l'autre... la marche au Pacifique a continué, si bien que le centre géographique des États-Unis se trouve maintenant en deçà de la frontière de l'ancienne Louisiane.

Les progrès se sont accentués. L'œuvre commencée, il y a quatre siècles, par le Conquistador espagnol, reprise par le missionnaire et

le trappeur français, continuée par le settler anglais, l'œuvre des Soto, des Marquette, des La Salle, des Chouteau et des Clark, l'œuvre toujours inachevée de la conquête à l'Ouest est dans son plein épanouissement. Le turbulent Indien et le buffle pittoresque sont devenus rares, il est vrai, dans la savane soumise. Nous payons de la perte d'une belle sauvagerie, le triomphe de la civilisation.

Toujours d'un droit qui naît une liberté meurt.

Mais ce triomphe est-il trop cher?

Où se dressaient les huttes de l'Iroquois s'étalent de glorieuses cités; le bœuf a remplacé le buffle aux rives sonnantes des fleuves; le berger est venu aussi avec ses innombrables moutons, frayant la route au planteur et au fermier qui, de l'antique prairie ont fait un champ immense, le plus vaste et le plus fertile champ de céréales du monde, un champ qui rapporte chaque année cent fois son prix d'achat (1) et pour notre émerveillement à nous, pèlerins de Saint-Louis « le hurlant désert », vendu il y a un siècle pour un plat de lentilles, s'est mué en Éden, est devenu le féerique jardin de la Louisiane — un jardin anglais, soit : — mais dont on nous pardonnera de rappeler encore que ceux qui en conçurent et tracèrent le dessin, furent des compatriotes de Le Nôtre.

Maintenant, nous savons pourquoi, au printemps 1904, l'Amérique convia l'univers à Saint-Louis.

(1) Ce détail significatif est tiré de l'article « Le développement de la Louisiane », par Francis (*National Magazine,* mai 1903).

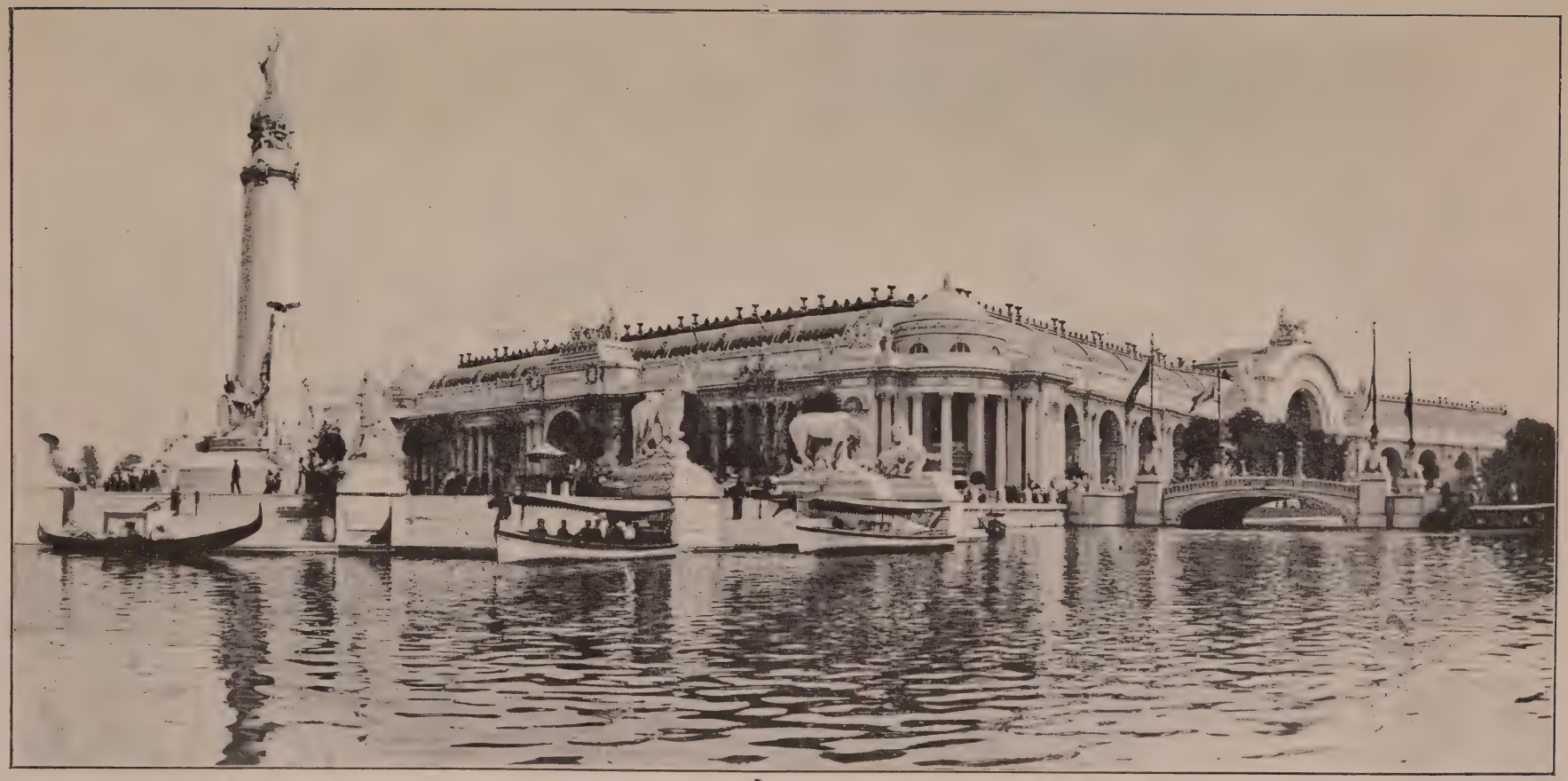

Palais des Manufactures. Cl. M. Estieu.

Le palais de l'Electricité et les lagunes.

HISTORIQUE DE L'EXPOSITION

CHOIX DE SAINT-LOUIS

Née à Saint-Louis, l'idée d'une Exposition universelle ne pouvait se réaliser qu'à Saint-Louis. Sa situation, son passé, son importance, la désignaient à l'honneur d'être la ville de la Grande Foire.

Situation géographique.

Saint-Louis est une ville privilégiée, qui doit beaucoup à l'art des hommes, mais plus encore au destin. Ce n'est vraiment point aisé d'embrasser dans une même phrase tous les avantages dont il l'a comblée. A 200 mètres d'altitude environ, dans une contrée onduleuse, dont le sol rocheux, nous disent les géologues, appartient à la période quaternaire, s'arrondissant dans un coude du Mississipi, le dangereux voisin aux débordements trop connus ; à 20 milles

au-dessous du point où il conflue avec le Missouri, Saint-Louis tient le centre d'un système fluvial admirable, le cœur de la région la plus riche et la plus peuplée des États-Unis ; elle commande géographiquement le marché de la Louisiane et les chemins d'accès à ceux du Mexique et de la Californie ; elle est en quelque sorte le point de bifurcation des routes qui relient Chicago à la Nouvelle-Orléans, New-York à San-Francisco : poste unique. Il ne faut pas chercher ailleurs que dans l'heureuse inspiration de notre compatriote Chouteau, qui le lui fit choisir pour y planter sa tente, le secret d'une fortune non moins unique.

L'histoire de Saint-Louis est celle de la Louisiane en raccourci. Il en est d'elle comme de l'antique capitale de l'Italie dont Properce écrivait aux jours de sa splendeur :

« Hoc quodcumque vides, hospes, qua maxima Roma est,
..... collis et herba fuit ; »

« Étranger, tout ce que tu vois, qui est maintenant Rome la très grande, fut une colline et de l'herbe. »

Importance et Ressources.

Seulement quand Properce écrivait, Rome avait huit siècles et Saint-Louis n'a pas encore 150 ans. C'était au lendemain du traité de Paris, le 15 mars 1764, que le Français Laclède, Chouteau et ses trente compagnons de la domination anglaise, improvisaient de l'autre côté du Mississipi les premières cabanes d'un poste de fourreurs. Quelques Indiens se joignaient aux blancs ; le commerce grandit ; le poste devint ville, très petite ville d'abord. Cinq ans après la cession, Saint-Louis rendez-vous de tous les marchands de fourrures de l'Est et de l'Ouest, comptait 1.197 habitants. Le 2 août 1815, un bateau à vapeur, le premier, pénétrait dans ses eaux. Trente ans plus tard, le mouvement des navires dans son port se chiffrait à 2.100.

Elle est dès lors en pleine croissance. Pourtant elle est encore bien isolée. Les visiteurs sont exposés aux attaques des bandes de maraudeurs indiens. Mais le chemin de fer, le rail grand conquérant et magicien, entre en scène, qui en 20 ans, de 1850 à 1870, achèvera la métamorphose de Saint-Louis, fera d'elle le centre

vivant d'un vaste réseau de voies ferrées : 18 lignes la pénétrant pour aboutir à « Union Station », une des plus grandes gares du monde qui vaut qu'on s'y arrête.

C'est une gigantesque construction en pierre grise, de mine grave, presque religieuse, couvrant une surface de 17 acres (6 hectares 85 ares) et dont l'intérieur est orné de riches mosaïques et de fresques, qu'on ne serait pas trop étonné de rencontrer sur les murs d'une église. Instinctivement, on se rappelle le mot d'un de nos jeunes maîtres (1) qui baptisa les gares « temples de la vitesse ». La vitesse, divinité moderne particulièrement adorée de ce peuple pressé. Et telle image qui nous surprit d'abord ne nous étonne plus.

Une rue de Saint-Louis

Pour la commodité de ses innombrables fidèles, ce temple de « Union Station » se dresse en plein centre d'affaires, à la 19me rue. Il est tout neuf encore, ayant été construit en 1891-1892 par l'ingénieur Robert Moore ; il commande 19 lignes d'un mouvement quotidien de 278 trains. Quand aux simples voitures qui lui demandent asile, elles ne se chiffrent pas par moins de 400.000 année moyenne.

Des galeries souterraines y facilitent les services des bagages et de la poste ; d'importants établissements en dépendent : par exemple, une usine génératrice (power house) de 2.750 chevaux ; un « interlocking Plant » considérable ; un dépôt de charbon et un vaste atelier où les machines sont ravitaillées, réparées, nettoyées. Ce temple est aussi une cité ouvrière dans la cité — et qui se suffit à elle-même. Gare, lignes, usines, etc., forment un tout, placé sous le contrôle de

(1) Paul Adam.

la Terminal Rail road Association, et sous la surveillance d'un ingénieur en chef, M. Daniel Breck.

« Union Station » est un foyer de vie intense : sept compagnies — New-York Central, Pensylvania, Baltimore et Ohio, Erié, Delaware et Lackawanne, Wabash, Lehigh Valley conduisant de Saint-Louis à New-York ; cinq autres — Chicago et Alton, Wabash, Illinois Central, Big Four, Frisco, servant de trait d'union entre les deux rivales, Saint-Louis et Chicago ; d'autres encore : en tout 24 grandes Compagnies ont leur point terminus dans la ville et s'abritent sous la voûte commune de la colossale « Union Station ».

La gare franchie, qui est le premier dans l'ordre des grands édifices publics de Saint-Louis que l'étranger rencontre et qui en est peut-être le plus typique, quelques autres monuments méritent l'attention.

D'abord sur le Mississipi, au pied de Washington Ave, Eads Bridge, construit de 1868 à 1875 par le capitaine de ce nom ; pont double — arches métalliques — deux voies ferrées sur sa partie inférieure ; — une route carrossable, deux trottoirs, deux voies à trains urbains sur sa partie supérieure ; — n'a pas coûté moins de 6.500.000 dollars, mais fait d'East-Saint-Louis un quartier de la Métropole.

Après Eads-Bridge, Saint-Louis Merchant Bridge, au pied de Grand Ave, moins important et plus récent, date de 1889.

Citons encore, cette fois hors de la ville, mais plus ou moins dans sa dépendance, exactement à 20 milles au nord de Saint-Louis, le « Belle-Fontaine Bridge » sur le Missouri, où passe la ligne du Chicago Burlington et C° Railway ; un viaduc important s'y embranche Prix $ 1. 332. 720.

Puis nous éloignant encore de Saint-Louis, sans quitter d'ailleurs sa sphère d'action, il faudrait parler des grands travaux d'amélioration exécutés dans la vallée du Mississipi, du Missouri ou de leurs affluents ; des vastes réservoirs aménagés dans le cours supérieur de ces deux grands fleuves redoutables et bienfaisants, afin de régulariser leur cours, de leur fournir de l'eau pendant la saison sèche et de leur en retirer pendant la saison des crues, travaux tout ensemble de secours à la navigation et de défense contre l'inondation ; il faudrait parler des digues, canaux, jetées, etc., mais le thème est trop riche et nous ménerait trop loin.

Après les grands travaux, les grands services municipaux.

Le service des eaux. Le captage des eaux du Mississipi, grand fournisseur de la ville, s'opère à 11 milles au-dessus d'Eads-Bridge, à un

endroit nommé « Chain of Rocks ». Un tunnel creusé dans la pierre même sous le lit de la rivière, les amène jusqu'à une sorte de tourelle voisine des bords du Missouri. Ce tunnel débite 450.000 m. c. d'eau en 24 heures, à une allure de 4 pieds à la seconde.

Voilà pour la quantité. Quant à la qualité, mieux vaut peut-être ne pas insister. Des esprits chagrins en médisent; ils déclarent que l'eau de Saint-Louis est une véritable curiosité (1); qu'elle contient environ « deux tiers d'éléments terreux contre un tiers de particules aqueuses »; ils ont été jusqu'à prétendre « que lorsque les Baptistes qui baptisent les Catéchumènes par immersion, plongent des blancs dans ce liquide, ils en retirent des hommes de couleur »; sans aller jusque là, nous mettrons l'étranger en garde contre le mélange d'oxygène et d'hydrogène qu'on appellerait ailleurs eau claire.

Fleurs aquatiques. Forest-Park.

Pure ou impure, cette masse aqueuse se déverse dans une série de vastes bassins, d'où elle est conduite à travers d'autres tuyaux, à la « Bissels Point High Service Station », qui commande la distribution. Le système distributeur comporte 700 milles — plus de 1.100 kilomètres — de tuyaux d'un diamètre variant de 12 millimètres à 150 millimètres.

Des conduites d'eau, passons aux égouts. — Ceux-ci, construits et entretenus, en vertu de marchés, par des entrepreneurs particuliers soumis à la surveillance d'un « commissaire égoutier » (Sewer Commissioner) se répartissent en quatre classes: égouts publics — de districts — de districts-joints (qui réunissent deux ou plusieurs districts) — privés. Les frais d'entretien de tous, sauf ces derniers, sont

(1) U. Gohier, « Le peuple du xxe siècle ».

à la charge de la ville. Ces égouts se déversent dans le Mississipi ; leur longueur totale atteint le chiffre respectable de 562 milles (environ 900 kilomètres.) Ensemble, et tout compris, ils représentent à ce jour une dépense de $ 13. 413. 052, 80.

La voirie de Saint-Louis est placée sous le contrôle d'un « Commissaire des rues » nommé par le Maire pour quatre ans ; et cette fonction n'est point une sinécure, car la surveillance s'étend à 881 milles de rues proprement dites, sans compter les 124 milles d'allées pavées.

De tous les systèmes de pavage essayés, c'est le pavé de brique vitrifiée qui a donné les meilleurs résultats et les plus durables. Après 10 ans de service, il ne témoigne presque d'aucune usure. On ne saurait en dire autant de l'éphémère pavé de bois.

Pour l'arrosage, la ville est divisée en 54 districts.

Quant à **l'éclairage**, Saint-Louis fait montre d'un rare éclectisme, en s'adressant à la fois, quoique inégalement, à l'électricité — surtout au naphte et au gaz. — Longueur des rues éclairées : 672 milles.

Arrêtons là cette partie de notre enquête (1). Aussi bien de ces quelques chiffres et faits, l'importance de la ville et ses progrès ressortent mieux que d'un long commentaire. Mais il sied de compléter ce tableau par quelques traits plus généraux à la fois et plus locaux, par quelques renseignements moins techniques, sur la ville, ses ressources, sa physionomie.

Depuis 1880, sa population double régulièrement tous les dix ans, si bien qu'avec ses 612. 000 habitants d'aujourd'hui, — certaines statistiques disent 750. 000, — le poste de fourreurs qui n'avait pas 1000 habitants il y a cent ans, est devenu la première ville de la Louisiane et la quatrième ville de tous les États-Unis. Elle est tout ensemble grande cité commerciale, clef du transit de l'ouest, entrepôt des marchandises où le fret est classé et rembarqué — et grande cité industrielle. Ses brasseries, ses quincailleries, ses aciéries, ses manufactures de tabac, sont parmi les premières du monde. Quant à

(1) Il y aurait certes beaucoup à dire si, passant du domaine public au domaine privé, nous parlions des richesses naturelles du sol, des mines de zinc du district de Joplin par exemple, les plus importantes du genre aux Etats-Unis, dont le rendement annuel atteint 230 et 250.000 tonnes d'une valeur de 7.000.000 dollars; — des mines de plomb du Missouri qui ne le cèdent qu'à celles d'Idaho, la Saint-Joe Lead C° représentant à elle seule un capital de 6.000.000 dollars etc., — des grandes industries du pays, des grandes industries argilières, des grandes manufactures d'acier et de fer, des grandes fonderies, des grandes Usines de la Cie de gaz Laclède, etc. mais alors, c'est un livre qu'il faudrait écrire sur Saint-Louis.

ses ressources financières, réparties entre 20 banques (la « National Bank of Commerce » d'abord; la Merchants — Laclede National, l'American Exchange, la Mechanic National, la Fourth National and Boatmen's Bank, etc.,) et 9 Compagnies à Trusts (la Mississipi Valley, la Saint-Louis Union, etc.), elles atteignaient en 1903 le chiffre fantastique de 394. 079. 699 dollars.

Saint-Louis est donc une très grande ville et destinée à devenir beaucoup plus grande. Elle le sait et le clame avec le naïf orgueil d'une triomphante jeunesse; « elle se vante de posséder cinq mille fabriques... la plus grande fabrique de biscuits du monde, la plus grande plomberie et la plus grande briqueterie du monde, les plus grandes usines de fer, de rails et de tramways du monde, les deux plus grandes manufactures de tabac et la plus grande droguerie du monde, le plus grand marché du monde pour les chevaux et les mulets, les plus grandes fabriques de boîtes et de cercueils du monde, etc.,... »

L'énumération continue sur 13 pages in-16.

Saint-Louis se contente du second rang dans le monde pour la production de la farine et du troisième rang pour l'épicerie. Mais ce n'est pas par humilité. Elle insiste pour qu'on la reconnaisse pour la ville « la plus entreprenante et la plus progressive dans le monde entier ». Elle se proclame le cœur du pays américain... L'Exposition de 1904 a précisément pour but d'éclipser l'Exposition panaméricaine de Chicago!!!

Très grande, Saint-Louis ne l'est pas qu'économiquement; elle l'est aussi superficiellement. Elle se déploie sur une étendue immense; on sait bien que ce qui lui manque le moins dans ce continent neuf, c'est la place ; certaines rues de Saint-Louis mesurent 25 kilomètres. Heureusement que la capitale du Sud n'est pas moins bien partagée sous le rapport des communications intérieures que sous celui des communications extérieures. Nous voulons parler de son service de tramways, un des plus parfaits du monde ; les cars appartiennent à deux Compagnies, le « Saint-Louis Transit C° » et le « Suburbain Car C° » ; ils sont extrêmement rapides, peu dispendieux (5 cents, soit environ 0 fr. 25 et la correspondance est délivrée gratuitement), spacieux, merveilleusement suspendus sur des boggies qui leur permettent d'affronter les courbes en vitesse sans danger de déraillement.

Grâce aux commodités de ce service des trains, le citadin qui a travaillé tout le jour à l'usine ou à son bureau, passe aisément, le soir, de la cité aux champs ; car à côté, en dehors de la ville des

affaires, elle-même d'aspect avenant, il y a la ville d'agrément aux résidences princières (1). Au rebours de ce qu'un poète appelle nos « villes tentaculaires » (elles ne sont pas toutes en Europe) qui allongent leurs maussades faubourgs jusque dans la campagne, Saint-Louis, en souvenir, sans doute, de son passé sylvestre, s'est entouré d'une verte ceinture de jardins, de lacs et de parcs: Tower Grove Park, Missouri Botanical Garden, et le romantique Forest-Park, qui devait servir de cadre à la « Grande Foire ».

Forest-Park.

Car à Saint-Louis, nous avons eu ce spectacle nouveau d'une Exposition logée dans une forêt. C'est 668 acres, environ 270 hectares plus de la moitié de sa superficie, que l'Exposition emprunta à la partie occidentale de Forest-Park, le plus vaste des parcs américains après celui de Fairmount à Philadelphie. Sept sites se disputaient l'honneur de recevoir l'Exposition : à l'unanimité Forest-Park fut choisi en raison de ses avantages naturels: son étendue et sa configuration. C'est un vaste carré de bois et de gazons, d'une superficie de plus de 1.000 acres d'un seul tenant, inhabité, qui ne nécessiterait que la démolition de quelques baraques sans valeur ; sa situation très accessible qui contribue à en faire la promenade favorite des citadins de toute classe ; à huit kilomètres, à l'ouest de Saint-Louis, point terminus de 5 lignes de trains desservant les plus beaux quartiers de la ville, à proximité des grandes routes du Missouri Pacific, Saint-Louis et San-Francisco, Colorado, où circulent des trains à vapeur ; le bon marché des terrains adjacents nécessaires à l'Exposition, celle-ci ne devant emprunter à Forest-Park que 668 acres ; enfin, et surtout, le charme du site ; au lieu de la plaine monotone où s'etalait la foire de Chicago, c'était à Saint-Louis une variété d'aspects récréative, ondulations aimables, semblants de coteaux et de vallons où zigzaguait, sous des futaies contemporaines de La Salle, la fraîche mais traîtresse rivière des Pères, toute une jolie évocation du

(1) Quelques chiffres, qui donnent une idée des facilités et de l'intensité de la circulation purement urbaine : Longueur des rues de la cité desservies par des voitures à traction sur rails : 176 milles ; longueur des voies ferrées simples 358 milles ; nombre des voitures en service pendant l'Exposition : 1.500 ; nombre des voyageurs, tout compris, en 1903 ; 210.000.000.

passé proche, encore vivant. Et nous, les hôtes d'une heure de la jeune capitale, nous avons su gré aux organisateurs d'avoir, pour notre instruction et notre joie, découpé, dans un morceau de l'ancienne sauvagerie vaincue, un décor de triomphe à la civilisation ; d'avoir mis autour de la Louisiane d'aujourd'hui un peu de la Louisiane d'hier.

Cette transformation ne s'est point accomplie toute seule. Il s'agissait, en somme, de tailler un emplacement à une Exposition dans cette sorte de Paradou, mettons de paradis terrestre qu'était le Forest-Park chanté par ce journaliste américain qui avait lu Jean-Jacques :

Les Résidences à l'entrée de Forest-Park.

« C'est mieux qu'un parc, c'est le rendez-vous cher à tous, pauvres et riches. A travers ses 1.371 acres sont semées toutes les beautés naturelles et artistiques. La jolie rivière des Pères s'y fraie un chemin dans les mousses, çà et là élargie en minuscules lacs et en gentils étangs, où voguent des barques de plaisance sous les romantiques clairs de lune. Le cri du hibou, le coasssement des grenouilles, la trille musicale du chanteur emplumé, le murmure des fontaines, se fondent en une mélodie suave qui pénètre le lac immense et, mêlée au son de la parole humaine, célèbre les douceurs de la paix et du rêve au sein de la nature. Par les soirées d'été, la voix des cuivres sous les bois, illuminés d'innombrables feux, évoque les joies et les plaisirs de l'homme qui a travaillé tout le jour. Le site de la Foire future est une immense sauvagerie. C'est la forêt princiale, avec de jolies clairières dont l'architecte saura tirer parti pour l'embellissement de la fête. La variété, épice de la vie et vie d'une Exposition sera ici inévitable. Le plus plat des metteurs en scène ne saurait faire quelque chose de monotone avec la variété des sites que

lui offre Forest-Park, car le grand Propagiste de l'Univers en dessina le plan à l'origine des choses ; le Temps ensuite l'a modelé ; sous son patient effort, il est devenu ce qu'il est : prêt à recevoir d'une main humaine, la dernière touche qui fera de lui la Cité de la Forêt... « aux charmes sans pareils ».

Mais le ton change quand nous écoutons l'ingénieur prosaïque nous racontant ce qu'il avait à faire et ce qu'il a fait.

« En Décembre 1901 (1), lorsque les travaux furent commencés, cet immense espace consistait en terrains incultes, de pénétration difficile, couverts de forêts. Une rivière y serpentait, paresseuse et traîtresse, appelée « Rivière des Pères ». Il y avait 25 à 40 mètres de différence de niveau entre les collines et les parties inférieures ; un lac artificiel — le Post Dispatch Lake — occupait l'emplacement des bâtiments des Mines, des Arts Libéraux et des Manufactures » — ; il devait rendre de multiples et divers services aux architectes décorateurs.

Tel le site et ses ressources naturelles, quand on en a retiré la poésie de commande du journaliste américain.

Pour abaisser les collines et relever le niveau des vallées, il a fallu déplacer 2.000.000 de mètres cubes de terre ; le lac a été en partie comblé et la rivière serpentine des Pères a été confinée dans un lit de 15 mètres de large sur 5 mètres de profondeur, au-dessus duquel s'étend la promenade centrale de l'Exposition, tandis que la plus grande partie des forêts vierges qui se composaient de chênes a dû être sacrifiée ; de beaux érables et ormes ont pris leur place, grâce à un nouveau système de transplantation. Quand les travaux furent achevés, une lagune de 2 k. 500 mètres de longueur et d'une profondeur de 1 à 2 mètres encerclait le Palais de l'Électricité et de l'Éducation et permettait d'accéder, par gondoles et bateaux électriques, aux neuf bâtiments principaux qui formaient la partie la plus importante de l'Exposition. L'eau de la lagune provenait du Post Dispatch Lake transformé.

Nous avons dit que l'Exposition, qui couvrit 550 hectares, n'en avait guère emprunté que la moitié à Forest-Park Ouest ; la différence — représentant les 245 hectares nécessaires à l'exécution du plan — fit l'objet de quelques négociations promptes et heureuses, tout le monde voulant concourir au succès du grand ouvrage : 220 hectares à l'est du Parc furent cédés à bail à la Compagnie

(1) « World's Fair Bulletin. »

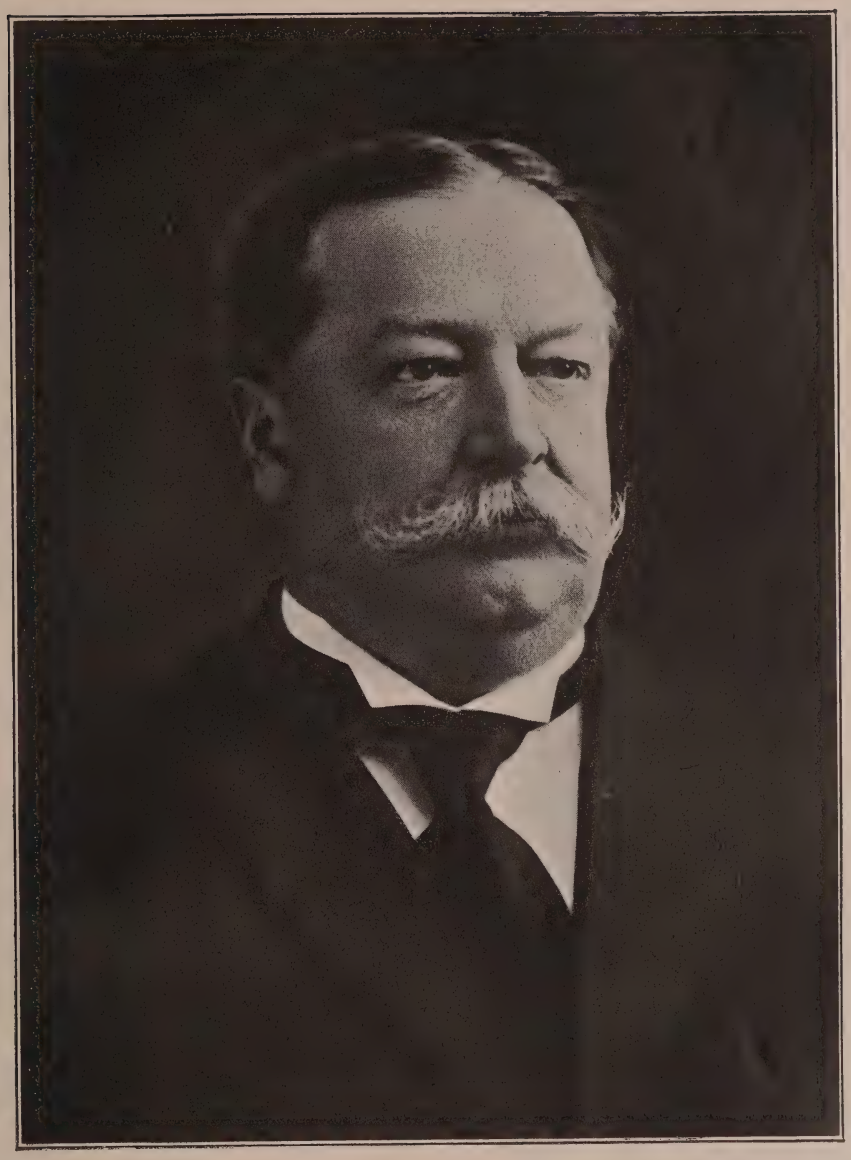

William H. Taft,

Ministre de la guerre,
Délégué du Président Roosevelt à l'inauguration de l'Exposition de Saint-Louis.

par diverses Sociétés, notamment par la Washington University dont les bâtiments tout neufs abritèrent l'administration et les forces au service de l'Exécutif ; tandis que d'autres riverains louaient les 25 hectares au nord du Park qui devaient servir à l'établissement du Pike.

Le cadre de la grande Foire nous est connu : nous pouvons maintenant aborder son organisation.

ORGANISATION DE L'EXPOSITION

L'idée d'une Exposition Universelle qui s'est réalisée à Saint-Louis au printemps de 1904, était dans l'air depuis quinze ans ; exactement depuis le 12 mai 1889, quand un certain M. V. Byars lance, par la voix du *Sunday Republic* de Saint-Louis, ce paradoxe que la série des fêtes nationales n'est point close, que la plus grande reste à venir, celle qui devra commémorer le centenaire de l'acquisition de la Louisiane, par quoi est achevée l'œuvre d'indépendance commencée en 1776.

Si 1876 fut le centenaire de la naissance de la nation américaine, 1903 sera le centenaire de sa majorité.

Préliminaires.

La graine est jetée. Elle tombe dans un bon sol ; dix années lui suffiront pour germer dans la cervelle des descendants des Laclède et des Chouteau. Encore faut-il pour devenir fleur, nous voulons dire fait, qu'elle rencontre non point seulement de platoniques sympathies, mais des énergies et des dévouements actifs. Elle les a rencontrés tout près d'elle. L'Exposition nationale et internationale de Saint-Louis est l'œuvre des citoyens de Saint-Louis et de la Louisiane, plus tard encouragés et aidés par les Pouvoirs publics. Elle est fille de l'initiative privée; par là d'abord, elle s'affirme américaine. La sèche chronologie nous en eût avertis.

Le 22 septembre, la Société historique du Missouri discute divers projets commémoratifs de l'achat de la Louisiane et nomme un sous-Comité d'études de 50 membres. De ce jour, l'idée entre dans la phase de l'acte.

Le 26 novembre 1898, le dit Comité propose qu'on institue une convention des délégués de tous les États de la Louisiane en vue d'une grande consultation.

Le 10 janvier 1899, les délégués des 14 États tiennent leur convention à Saint-Louis, nomment un Comité exécutif et son président, D.-R. Francis, avec mission d'élaborer un programme et d'obtenir la participation officielle et financière du Gouvernement fédéral à l'œuvre projetée.

Le 20 janvier, l'économie générale du projet se dessine. Il est résolu que pour faire face aux frais de l'entreprise un triple appel sera adressé aux particuliers, à la ville, à l'État. On demandera 5 millions de dollars à une souscription populaire ; 5 millions à la municipalité de Saint-Louis et 5 millions au Gouvernement, soit 15 millions de dollars en tout, la somme même que la Louisiane a coûtée — voilà pour les voies et moyens.

Organisation définitive.

Le chiffre des membres du Comité est porté de 50 à 200. Pierre Chouteau est nommé président du Comité général.

Ainsi on peut dire qu'au commencement de 1899 Saint-Louis a reçu du peuple Louisianais mandat d'organiser le 30 avril « la plus grande Foire du monde ». Une première étape est franchie. Dès lors, les faits, mesures fiscales, législatives, préliminaires, actes de propagande, se succèdent, se pressent. Nous devrons faire comme eux.

Le 4 juin 1900, un bill du Congrès promet aux organisateurs le versement d'une subvention de 5.000.000 de dollars, sous la condition que Saint-Louis aura préalablement recueilli et dépensé 10.000.000 de dollars pour son Exposition.

Le 12 janvier 1901, les premiers 5.000.000 de dollars sont recueillis par voie de souscription populaire.

Le 30 janvier 1901, l'Assemblée municipale de Saint-Louis autorise l'émission de 5.000.000 de dollars en bons de la ville.

Le 3 mars 1901, un acte du Congrès (1) pourvoit à la célébration du centième anniversaire de l'achat de la Louisiane, par le moyen d'une Exposition internationale des arts, industries, manufactures, produits du sol, des mines, des forêts et de la mer, qui aura pour théâtre la cité de Saint-Louis, État du Missouri. Le bill voté par le Sénat, le 4 mars à 5 h. 15 du matin, reçoit immédiatement la signature du président Mac Kinley. Le 12 mars, nomination par Mac Kinley, d'une Commission nationale qui, au nom du Gouvernement, exercera sa surveillance sur toutes les opérations relatives à l'Exposition et servira de trait d'union entre celle-ci et l'Etat.

La foule pénétrant dans l'Exposition.

Au cours de cette période préparatoire et de celle qui la suit, le Président Francis mène une active campagne de propagande, voyage, travaille, écrit et parle. Et l'œuvre d'organisation progresse.

Le 16 avril 1901, vote des actionnaires nommant 93 Directeurs, 31 pour un an, 31 pour deux ans, 31 pour trois ans.

Le 24 avril 1901, incorporation de la Louisiana Purchase Exposition Co au capital de 6.000.000 de dollars et organisation de la commission nationale de contrôle ; Président : Thomas Carter.

Le 2 mai 1901, première assemblée des Directeurs de la Compagnie, qui nomme les membres de son conseil d'administration, savoir : D. R. Francis, Président; les 8 vice-présidents dans l'ordre : Corwin H. Spencer ; S. M. Kunard ; D. M. Houser ; C. P. Walbridge ; S. W. Cobb ; C. H. Hulty ; A. Gentaire ; W. B. Stevens.

Le 8 mai 1901, les Directeurs adoptent les statuts présentés par le Comité.

(1) Voir à la fin de la 1re partie, pages 131 à 139.

Le 25 juin 1901, le choix unanime des Directeurs en quête d'un emplacement pour l'Exposition s'arrête sur Forest-Park.

Le 5 juillet 1901, désignation de la Commission des architectes. Sont nommés : Directeur des travaux : Isaac Taylor ; Directeur des expositions : J.-V. Skiff ; chef des plans et projets (chief designer) L. Masqueray (architecte français) (1) ; chef dessinateur (draught's man) : W. H. Wheatherwax ; ingenieur en chef des bâtiments, Philip J. Markman ; ingénieur en chef de l'électricité et de la mécanique : Henry Rustin ; chef artiste paysagiste : Georges Kessler ; ingénieur civil en chef : R.-H. Philips.

Le 20 août 1901, proclamation de Mac Kinley fixant la date de l'ouverture d'une Exposition internationale à Saint-Louis au 1er mai 1903 ; celle de sa fermeture au 1er décembre 1903, et invitant à y prendre part « toutes les nations de la terre ».

Cet acte clôt la phase préliminaire de l'œuvre géante née pourrait-on dire, du sol et de l'heure ; conçue, si l'on préfère, par quelques compatriotes intrépides et par eux conduite à ce point où son organisation peut être regardée comme définitive.

Fonctionnement.

Déjà nous pouvons nous faire quelque idée de son mécanisme.

On le trouve tout entier ébauché dans l'acte du Congrès du 3 mars 1901, en qui nous serions tenté de voir l'acte de naissance et le code de l'Exposition de Saint-Louis.

Par lui est instituée une dualité des pouvoirs juxtaposés, dirons-nous, plutôt que superposés, et qui résident en :

Une Société représentant les actionnaires ;

(1) M. Masqueray, dont le nom reviendra souvent sous notre plume, est un Français établi en Amérique. Il a joué un rôle capital aux débuts de l'Exposition de Saint-Louis. C'est lui qui en a conçu le plan, si admiré, tracé le dessin, voire comme « chef de composition », dirigé en grande partie l'exécution. Cela veut dire que M. Masqueray, installé à Saint-Louis pour y surveiller les travaux, au nom et sur le vœu de ses collègues éloignés — éloignés comme on l'est en Amérique — ne tarda pas à devenir l'homme universel et nécessaire, s'occupant de tout, même des choses qui n'avaient qu'un rapport très indirect avec sa mission personnelle, ce qui paraît d'ailleurs malaisé tant cette mission était multiple. M. Masqueray était architecte des cascades, colonnades des Halls, pavillons, restaurants,

Héliog. Dujardin

LES JARDINS FRANÇAIS

Une Commission représentant le Gouvernement fédéral.

La Société agit par le moyen d'une assemblée de directeurs et d'un exécutif, issus de l'élection.

La Commission, dite nationale, par le moyen de 9 commissaires que le gouvernement nomme.

Société et Commission se partagent l'autorité mais non la responsabilité, qui incombe à la seule Compagnie chargée de tout le labeur actif : choix de l'emplacement, tracé du plan, attribution des places,etc., sous réserve de l'approbation de la Commission.

Au-dessus d'elles deux et émanée d'elles, une Commission mixte de quatre membres, auxquels peut être adjoint, en cas de partage, un cinquième membre délégué par le Secrétaire du Trésor — joue le rôle de tribunal suprême des conflits.

R. D. Francis et ses Collaborateurs.

Deux mots ici des principaux acteurs — organisateurs et metteurs en scène — de la grande pièce de Saint-Louis.

D'abord, le Président de la Louisiana Purchase Exposition Company, R. David Francis. C'est la figure la plus marquante de cette troupe fort distinguée, celle que nous rencontrerons partout, toujours, depuis l'instant où le rideau se lève jusqu'à celui où il se baissera sur la prodigieuse foire.

L'honorable R. David Francis, qui a 51 ans, est une des premières personnalités, la première disent ses amis — de sa ville de Saint-Louis : millionnaire, cela va sans dire (on ne concevrait pas que dans un pays dont la devise est « enrichissez-vous » et qui juge les individus sur leur fortune, l'instigateur d'une entreprise destinée à remuer tant de millions, n'en possédât pas quelques-uns) ; a occupé ou occupe des situations considérables dans la ville et dans l'État ;

des Palais des Transports, de l'Agriculture, de l'Horticulture, des Pêches et Forêts, de l'annexe des Beaux-Arts, des 12 ponts décoratifs, du monument de la Louisiane, des piédestaux, Pavillon de Musique, vases, lampes, arrangement général, jardins, etc. « Je ne sais si j'ai lieu d'être fier de mon œuvre, écrivait-il plus tard à un ami, mais je suis très fier que cette importante mission ait été confiée par des architectes américains à un architecte français. » Nous, ses compatriotes, aussi : et du choix et de l'œuvre.

a été maire de Saint-Louis, gouverneur du Missouri, membre du cabinet du Président de la République — en attendant peut-être qu'il le devienne dirait un tireur d'horoscopes — ne doit rien à la chance, affirment ceux qui l'ont vu grandir; s'est frayé sa route aux sommets par son activité, sa vigueur mentale et physique : il a six pieds « six pieds de musculaire humanité », grand mérite aux yeux d'un peuple d'athlètes : R.-D. Francis est un fort et de la meilleure sorte, celle « du Normand qui porte sa charge — et quelle ! — sans avoir l'air de s'en douter ».

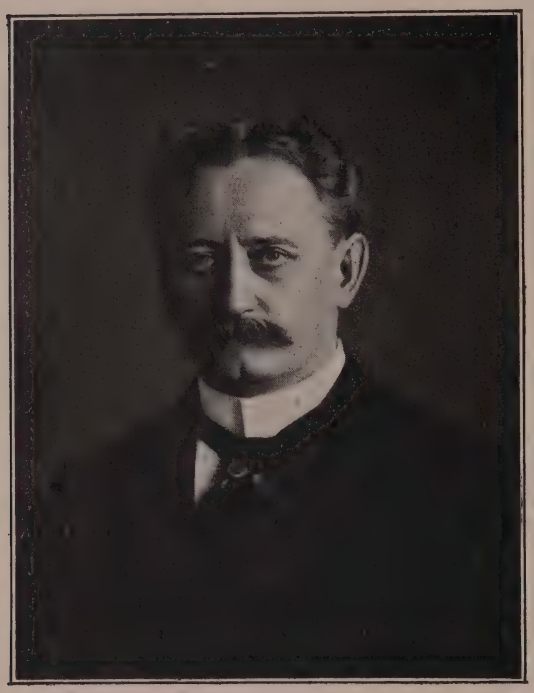

R. D. Francis.
Président de l'Exposition de Saint-Louis.

A ces qualités qui se voient, se pèsent, se toisent ou se comptent, joignez-en une dernière : le don de séduire par la parole et le geste, la puissance magnétique qui conquiert... et fait de R.-D. Francis par-dessus tout, un entraîneur de foules, un pasteur d'hommes, un chef !

A côté, au-dessous de lui, M. H. Thompson, le « trésorier de Saint-Louis », solide écossais, petit parleur, parfait comptable.

Corwin Spencer, premier vice-Président et grand seigneur Virginien, dont les réceptions, en son charmant palais de marbre, devaient laisser à maint visiteur de la grande Foire un si joli souvenir.

Pierre Chouteau, huitième vice-président et arrière-arrière-petit-fils du fondateur de Saint-Louis.

Walter B. Stevens, secrétaire, ancien reporter apte à tout, « à commander une armée, à diriger une expédition ou à faire un journal ».

Isaac B. Taylor, directeur des travaux, le premier architecte de Saint-Louis.

Enfin et surtout, F.-J. Skiff, directeur des Expositions, le bras

Palais de l'État de New-York.

droit de R.-D. Francis, que son passé, ses talents d'organisateur prouvés à Chicago, à Paris et ailleurs, désignaient à un des grands rôles dans la fête prochaine. La liste est loin d'être complète.

STATUTS

Cet exposé serait incomplet si nous ne présentions brièvement les statuts et le budget de la Société concessionnaire qui est, en somme, le grand rouage de la machine que nous allons voir fonctionner.

Elle s'intitule « Compagnie de l'Exposition de l'achat de la Louisiane » — « Louisiana Purchase Exposition Company » et son siège est à Saint-Louis.

Une assemblée annuelle des actionnaires pour l'élection au scrutin des Directeurs a lieu chaque premier mardi de mars, au siège de la Compagnie.

Le Comité directeur se réunit le second mardi de chaque mois. Le président peut convoquer des assemblées extraordinaires.

Les décisions, pour être valables, doivent être prises par 25 membres.

Un Président, 8 Vice-Présidents, un trésorier, un secrétaire, un auditeur, un conseil général et tous autres fonctionnaires que le Comité des directeurs peut juger bon de nommer, forment le conseil d'administration de la Société.

Tous les fonctionnaires de la Société, moins l'auditeur, sont nommés à la majorité absolue par l'assemblée des Directeurs et parmi ses membres ; ils sont soumis à la réélection chaque année.

Palais de l'État de l'Illinois.

Au Président appartient la plénitude du pouvoir exécutif.

Il est remplacé par les Vice-Présidents dans l'ordre de leur élection.

Le trésorier a la garde des fonds. Il ne peut faire de paiements et de déboursements que sur mandat de l'auditeur.

Le secrétaire tient les minutes.

Le cachet de l'Exposition porte les mots « Exposition de l'achat de la Louisiane ».

Le Conseil général est l'avocat et conseiller de la Société dans toutes les affaires où elle peut être partie.

A côté du Président, et pour faciliter sa tâche, fonctionnent quatre divisions exécutives, chacune dépendant d'un directeur :

1° Directeur des produits exposés ;

2° Directeur de l'exploitation ;

3° Directeur des travaux ;

4° Directeur des concessions et admissions.

Le président nomme, sous réserve de l'approbation du Board, un Comité exécutif de 13 membres, qui a la surveillance et la direction des affaires de la Compagnie sans le pouvoir de l'engager.

Le président nomme encore 24 commissions permanentes, savoir : commissions de Finances — des Voies et Moyens — des Concessions — des Transports — de la Presse et de la Publicité — des Relations étrangères — des Fournitures — de la Santé — de la Police — de l'Assurance — des Cérémonies — des Terrains et Bâtiments — de Législation — d'Agriculture — des Beaux-Arts — des Mines et Métallurgie — des Produits des États et des Territoires — des manufactures et des Arts libéraux — de l'Électricité et de ses Applications — des Pêcheries, d'Anthropologie et d'Ethnologie — d'Éducation et des Congrès d'éducation — d'Organisation et de Règlement — d'Histoire.

Les fonds souscrits seront payables à la date et dans les formes prescrites par les Directeurs. Nul papier représentatif d'une partie du capital ne sera émis, tant que le capital correspondant n'aura pas été intégralement versé.

Les débats des assemblées et comités seront conduits selon les règles et usages parlementaires.

BUDGET

« Avec un budget initial de 15 millions de dollars, écrit M. Carter — dans son rapport de novembre 1903, — les organisateurs de l'Exposition de Saint-Louis ont commencé une entreprise qui en a coûté près de 50 millions à tous les intéressés ensemble. »

Ce budget de 15 millions de dollars, nous en connaissons la triple source : souscription populaire 5.000.000 ; — Ville de Saint-Louis, 5.000.000 ; — Gouvernement fédéral, 5.000.000 devenus disponibles du jour, 15 septembre 1903, où, selon la condition mise à ce don par le gouvernement fédéral, la Compagnie a fait la preuve qu'elle avait, effectivement, dépensé 10.000.000 de dollars sur son Exposition.

A cette première mise de fonds, il convient d'ajouter 4.600.000 dollars provenant d'un prêt consenti par le Gouvernement fédéral, en vertu du bill du 18 février 1904 à la Compagnie pour l'aider à compléter son œuvre, ce qui porte la somme globale dont elle disposait au chiffre de 19.600.000 dollars.

Cela c'est le budget de la Compagnie.

A côté, en dehors de ce budget, figurent les divers crédits que le Gouvernement, les États, certaines villes même, affectent à leurs expositions, dans l'Exposition.

Gouvernement fédéral.

Pour le Gouvernement, plusieurs dispositions législatives prévoient et autorisent une dépense de 1.483.000 dollars qui ne se confond pas avec les 5.000.000 de dollars versés à la Compagnie. De ces 1.483.000 dollars, 800.000 sont affectés à la collection, installation, entretien des objets exposés par le Gouvernement, et à leur retour à Washington ; le reste est absorbé par les constructions destinées à loger les archives fédérales.

Palais de l'État de Californie.

A cette somme, il faut ajouter les 100.000 dollars que coûtent au Gouvernement tuteur, les Expositions du territoire indien et du district d'Alaska : générosité sans précédent.

De leur côté, les États particuliers, donnant avec entrain, « appropriaient » à l'Exposition des crédits qui varient de 5.000 dollars (Alabama) à 1.000.000 de dollars (Missouri), et atteignent tous ensemble un total de près de 7.000.000 de dollars. Le total des dépenses faites par ces mêmes États à Chicago ne s'élevait qu'à 5.414.031 dollars, soit en faveur de Saint-Louis une différence d'environ 1.500.000 dollars.

Au surplus, voici la liste des crédits affectés par chaque État, chaque ville et chaque colonie avec l'affectation de ces crédits.

Liste des Crédits concernant l'Exposition de Saint-Louis.

1° Crédit total voté par le gouvernement fédéral. $ 11.169.000,00
2° Crédit total voté par la Ville de Saint-Louis. . $ 5.000.000,00

États	Crédit total	Donations	Sous-criptions	Frais de Construction du bâtiment de l'Etat	Frais d'aménagement du bâtiment de l'Etat
Alabama	$ 5.000	5.000	25.000	aucun	aucun
Alaska	50.000	100.000	1.100	14.003	2.100
Arizona	32.100	10.000	aucun	4.175	600
Arkansas	80.000	35.900	aucun	18.325	3.500
California	255.000	27.600	aucun	17.000	2.000
Colorado	150.000	250.000	15.000	aucun	aucun
Connecticut	100.000	45.000	aucun	31.000	2.000
Florida	aucun	aucun	10.000	aucun	aucun
Georgia	30.000	92.900	26.000	16.000	3.000
Hawaï	60.000	pas de participation			
Idaho	25.000	1.000	aucun	6.964	1.200
Illinois	262.500	22.000	aucun	87.000	16.000
Indiana	150.000	60.200	aucun	48.000	8.500
Indian Territory	25.000	8.000	25.000	16.646	2.400
Iowa	145.000	aucun	aucun	42.000	4.000
Kansas	175.000	74.000	aucun	32.250	7.000
Kansas City	26.000	5.000	12.000	18.500	7.500
Kentucky	75.000	25.000	30.000	31.000	7.000
Louisiana	100.000	200.641	20.000	25.000	emprunt
Maine	40.000	5.000	aucun	22.000	700
Maryland	65.000	aucun	aucun	18.420	3.000
Massachusetts	100.000	3.000	aucun	21.000	4.000
Michigan	50.000	8.000	5.050	14.000	3.500
Minnesota	100.000	4.000	aucun	17.372	1.500
Minneapolis et St-Paul	25.000	3.500	aucun	10.000	500
Mississipi	60.000	25.000	5.000	15.000	2.000
Missouri	1.005.000	nominal	aucun	200.000	30.000
Montana	53.000	81.500	10.000	20.000	5.000
New Hampshire	aucun	10.000	6.000	5.000	1.000
Nevada	20.000	24.750	ouvert	5.500	1.000
Nebraska	35.000	3.500	25.000	10.000	aucun
New Jersey	120.000	1.000	aucun	19.250	7.900

États	Crédit total	Donations	Sous-criptions	Frais de Construction du bâtiment de l'Etat	Frais d'aménagement du bâtiment de l'Etat
New Mexico.	$ 30.000	101.500	aucun	7.000	4.000
New-York.	150.000	50.000	aucun	86.500	23.000
New-York City . . .	83.000	115.000	aucun	21.000	2.000
North Carolina . . .	10.000	59.000	10.000	aucun	aucun
North Dakota	50.000	1.086	aucun	10.000	aucun
Ohio	87.500	16.500	aucun	35.600	6.000
Oklahoma.	60.000	2.200	aucun	16.000	3.500
Oregon	50.000	31.300	aucun	10.000	1.000
Pennsylvania	319.000	200.000	aucun	81.000	16.500
Philadelphia	30.000	aucun	aucun	aucun	aucun
Porto Rico	30.000	1.000	aucun	4.890	aucun
Philippine Islands .	1.500.000				
Rhode Island	67.000	6.000	aucun	26.000	emprunt
San-Francisco . . .	10.000	100.000	30.000	18.000	5.000
South Carolina . . .	5.300	pas de participation			
South Dakota	35.000	33.500	aucun	8.000	1.500
Texas	aucun	7.000	125.000	45.562	10.000
Tennessee.	40.000	53.000	31.450	19.300	4.150
Utah	50.000	110.000	aucun	8.000	2.300
Virginia	50.000	12.500	14.500	18.500	donation
Vermont	aucun	aucun	6.000	5.000	1.000
Washington	75.000	20.000	26.000	12.500	1.000
West Virginia . . .	50.000	7.500	73.000	22.000	6.500
Wisconsin.	100.000	5.000	aucun	15.000	4.500
Wyoming.	25.000	9.000	aucun	aucun	aucun

LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL (1)

Promulgué par la société de la Louisiane, après approbation de la Commission nationale, le règlement général ne fait que formuler ou développer certains principes implicitement contenus dans l'acte du Congrès du 3 mars, lesquels seront à leur tour repris et dévelop-

(1) Voir à la fin de la 1re partie, page 139.

pés par les règlements particuliers des Directeurs, de division, de sous-division ou Départements.

Ses 22 articles tracent les grandes lignes à l'intérieur de quoi devra se mouvoir l'activité des organisateurs. Ils posent les règles essentielles.

Il n'y faut pas chercher un ordre rigoureux qu'exclut l'extrême diversité des matières traitées : administration générale ; classification des produits ; droits et devoirs des exposants nationaux et étrangers ; formalités d'envoi ; transports ; installations ; emmagasinage des marchandises ; police et surveillance ; concessions ; récompenses, etc.

Sur tous ces points et sur quelques autres, nous aurons l'occasion de revenir : bornons-nous ici à constater que ce règlement a été conçu dans une pensée libérale et vise à accorder aux exposants étrangers tous les avantages, commodités ou sécurités compatibles avec les intérêts de l'État américain.

ADMINISTRATION DE L'EXPOSITION

Pour connaître le régime administratif de l'Exposition, il suffit de nous rappeler les statuts de la Louisiana Purchase Exposition Company.

A la base, une assemblée de 93 Directeurs, nommés par les actionnaires, nommant elle-même ses agents qui forment un bureau d'administration composé d'un président, R. D. Francis, qui est également celui du Conseil des Directeurs ;

De huit vice-présidents ;

D'un trésorier ;

D'un secrétaire ;

D'un auditeur ;

D'un conseil général.

Au sommet, ce président du bureau d'administration, président du conseil des directeurs ou de la Société, exerçant la plénitude du pouvoir exécutif avec l'assistance :

1° d'un comité exécutif chargé, sous la haute autorité et respon-

sabilité du Président qui en désigne les membres, de la surveillance et de la direction générale des affaires ;

2° de 24 comités spéciaux permanents : finances, voies et moyens, concessions, etc., nommés également par le Président.

Voilà pour assurer l'unité d'action nécessaire à une œuvre où la complexité infinie des détails doit se subordonner à un plan d'ensemble.

La même nécessité a introduit dans le régime de l'Exposition, en regard du principe d'unité d'action, le principe de la division du travail.

Services généraux.

C'est ainsi qu'on a créé quatre grandes divisions administratives correspondant à autant de services généraux et qu'on les a placées sous la direction de fonctionnaires ainsi désignés :

Directeur des Expositions : Frederick J. V. Skiff ;
Directeur de l'Exploitation : Walter B. Stevens ;
Directeur des travaux : Isaac S. Taylor ;
Directeur des concessions et admissions : Norris.

« Des sous-divisions, dit le règlement général, pourront être créées, sous la haute autorité des Directeurs et affectées à la surveillance des articles et produits exposés, ainsi qu'à la construction et à l'entretien des bâtiments. Chaque département ainsi créé sera dirigé par un chef spécialement désigné. »

Effectivement, les Divisions des Exhibitions, Exploitation, Travaux, comportent des sous-divisions correspondant à des Départements ou Services spéciaux, et dont nous aurons à parler à propos de ceux-ci ou de ceux-là.

Direction des travaux.

Logiquement et chronologiquement, celle-ci a le pas sur les autres. Par elle, en effet, tout commence et nous devons d'abord indiquer son rôle et sa fonction : rôle divers, fonction complexe qui embrasse

des objets infiniment dissemblables. C'est elle qui examine, sur le vu de dessins et plans, dont elle dirigera l'exécution. C'est elle qui délivre, sous certaines conditions, les permis de bâtir, donnant lieu à la perception d'une taxe variable selon l'importance de l'édifice.

C'est elle qui a charge de la disposition des terrains environnant les bâtiments, de leur arrangement harmonieux, des plantations d'arbres, arbustes ou massifs de fleurs ; de tout ce qui touche à l'ornementation architecturale et paysagiste de l'œuvre.

Chez elle doit passer toute demande d'installation électrique, de lumière et de force motrice.

C'est elle enfin qui promulgue les règlements concernant l'architecture des jardins, les paysages, les rues, le gaz, les égouts, la lumière électrique, la distribution d'eau, le service d'incendie, l'enlèvement des ordures etc., tâche, on le voit, multiple, tâche délicate aussi qui réclame autant de sens pratique que de sens esthétique.

Plus tard, nous verrons comment elle s'en est acquittée et l'influence heureuse qu'a exercée sur ses décisions notre compatriote M. Masqueray.

Direction des Départements.

Les Départements sur lesquels nous aurons à revenir au chapitre « Classification », relèvent de la division « Exhibitions » dont ils sont des subdivisions.

Un agent spécial dépendant du directeur Skiff administre chacun de ces Départements.

SERVICES SPÉCIAUX

Nous connaissons dans ses grandes lignes l'organisation de ce qu'on peut appeler « les Services généraux ». Passons maintenant en revue — revue rapide — quelques-uns des « Services spéciaux ».

Chacun des chapitres suivants : Transports, Magasinage, Douanes,

etc., comportera deux paragraphes : l'un pour dire la règle ; l'autre, plus long, le fait.

Mais une remarque préalable s'impose : la plupart des difficultés éprouvées par les exposants étrangers proviennent d'un défaut ou plutôt d'un excès d'organisation de l'administration américaine. La dualité des pouvoirs — existence d'une Commission nationale fonctionnant à côté de la Compagnie — qui avait pour but de rendre efficace le contrôle, a eu pour effet de compliquer les opérations les plus simples, toute décision prise par la Compagnie ne devenant exécutoire qu'après visa de la Commission : d'où maintes longueurs et maints retards qu'il eût été facile d'éviter par une simplification des services.

Transport et Manutention.

« Un bureau des Transports, dit le règlement général, est chargé de toutes les affaires relatives au transport des passagers et des marchandises, soit à destination, soit en provenance des terrains de l'Exposition, de quelque partie du monde qu'il s'agisse; il fixera les tarifs et établira les classifications, obviera aux retards et délais et étendra son assistance pratique et son système d'information à tous les exposants et au public en général. Ce bureau a pour chef un fonctionnaire relevant directement du Président. »

Supposons ici les marchandises parvenues à l'intérieur de l'Exposition. Ailleurs, nous traiterons la question des transports extérieurs.

Les marchandises destinées à un seul bâtiment seront transportées par rail à l'endroit le plus rapproché de ce bâtiment pour y être déchargées.

Lorsqu'elles ont des destinations diverses, elles seront conduites à une station terminale ou à un magasin situé dans l'Exposition, où elles seront triées et expédiées au bâtiment qui doit les recevoir.

Pour couvrir les frais d'embranchement, de manutention des colis, du wagon à l'emplacement alloué à l'exposant, de déchargement, il est perçu un droit dit « terminal » de 6 cents par 100 livres, environ 0 fr. 66 par 100 kilos avec un minimum de 50 cents (2 fr., 50).

Pour les articles lourds ou encombrants, colis pesant plus de 3 tonnes — un droit supplémentaire sera perçu. Ces droits et taxes doivent être acquittés à l'arrivée des marchandises.

Tout cela, en vérité, est fort bien ordonné, trop bien peut-être. Beaucoup d'ordre sur le papier signifie quelquefois, dans la réalité, désordre. On s'en est aperçu un peu à Saint-Louis.

Le service de manutention et du transport des colis à l'intérieur de l'Exposition était centralisé par deux Compagnies : la « World's Fair Terminal R. R. » et la « General Service Cº ». Voyons-les, l'une et l'autre, à l'œuvre.

A Saint-Louis aboutissent 21 lignes de chemins de fer venant de toutes les directions ; mais leur réseau s'arrête à East-Saint-Louis, de l'autre côté du Mississipi, dans l'Illinois ; pour passer le Mississipi, il n'y a que deux ponts ayant chacun une voie montante et une voie descendante. Depuis East-Saint-Louis jusqu'à la station centrale de Saint-Louis, le réseau appartient à Saint-Louis Terminal R. R. qui avait construit une dérivation à ces lignes allant jusqu'à l'entrée de l'Exposition.

La station terminus de l'Intramural.

A partir de ce moment, les wagons devenaient la possession de la World's Fair Terminal R. R. exploitée par l'Administration américaine. — Une fois dans l'enceinte, les wagons complets, c'est-à-dire ceux qui ne contenaient que des marchandises destinées à un même Palais, étaient immédiatement dirigés sur la voie la plus proche du Palais où ces marchandises devaient être exposées. Les wagons contenant au contraire, des marchandises à destination de plusieurs Palais, prenaient la route du L. C. L. dépôt ; le triage était fait après. La Compagnie américaine percevait, pour frais de service, 6 cents par 100 livres (environ 66 centimes par 100 kilos), tant à l'aller qu'au retour, avec un minimum de 50 cents (2 fr. 50).

Théoriquement, ces mesures étaient excellentes. Mais l'encombre-

ment des voies à East-Saint-Louis d'une part, les crues du Mississipi de l'autre, obligeaient les Ferry Boats à déposer le trop plein de leur chargement.

Une autre cause, a considérablement retardé l'arrivée des marchandises : le manque de plaques tournantes à l'intérieur de l'Exposition.

Passons à la seconde phase des opérations qui intéressent la « General Service C° ».

Une fois les colis amenés sur la voie la plus proche de leur emplacement, leur transport à cet endroit était confié à une Compagnie qui en avait le monopole. Ce monopole de manutention dans une Exposition aussi vaste que celle de Saint-Louis et établie sur un terrain aussi glaiseux, a donné lieu à des complications sans nombre. Il était impossible, en effet, qu'une Compagnie, née — pourrait-on dire — des circonstances, disposât d'un outillage suffisant pour satisfaire aux exigences multiples et simultanées d'un service comme celui que nous décrivons et qui était rendu plus difficile encore par les distances à parcourir : du Dépôt des marchandises au Palais des Arts Libéraux ou à celui des Mines et de la Métallurgie, on n'allait pas en moins de deux heures.

Enfin, la « General Service C° » ayant été chargée également d'enlever les caisses vides, comme nous le verrons tout-à-l'heure, une partie de son matériel roulant et de ses chevaux se trouvait déjà occupée, — ce qui n'était point pour faciliter les opérations de transport ralenties encore par les minuties d'un règlement ultra-formaliste.

Ainsi, pour ouvrir un wagon plombé par la douane à la première porte d'entrée de l'Exposition, il ne fallait rien moins que la présence simultanée d'un représentant de l'Exposition ; d'un inspecteur de la « World's Fair Terminal C° » et d'un inspecteur de la « General Service C° » qui, tous trois, faisaient leurs pointages sur une feuille différente. Ce surcroît de contrôle ne prévint même pas des fautes nombreuses ; il n'empêcha pas, par exemple, que des marchandises destinées au Palais des Beaux-Arts ne fussent envoyées au bâtiment des Transports.

Ajoutons que le règlement des douanes imposait autant de formalités à la sortie des caisses du Palais des Transports institué entrepôt de douanes, qu'à leur entrée dans cet autre entrepôt qu'était le Palais des Beaux-Arts. Et l'on devine que tous ces transferts ne s'accomplissaient pas sans frais. Perte de temps, perte d'argent, perte de forces. Tels furent en fait les résultats de la savante procédure ins-

tituée par l'administration américaine qui eût mieux fait de se souvenir qu'elle allait représenter à Saint-Louis, dans l'assemblée des nations, la nation, entre toutes pratique.

La suite de ce chapitre ne fera que confirmer cette impression première.

Magasinage.

Les produits exposés et leurs caisses peuvent être logés dans des magasins et dépôts de l'Exposition moyennant une redevance de 5 cents par pied cube.

Si aucune personne autorisée n'est présente pour prendre, dans un délai raisonnable, livraison du colis, celui-ci sera enlevé et emmagasiné aux frais du propriétaire. Aucun objet exposé ne peut être retiré de l'Exposition avant la fermeture.

Le magasinage des caisses vides formait l'objet d'un monopole spécial concédé au « General Service C° » déjà nommé.

Par ordre de la direction des douanes, aucune caisse vide ne devait sortir de l'enceinte de l'Exposition. La Compagnie concessionnaire (La General Storage C°) avait construit et aménagé derrière l'Exposition des Philippines, de vastes hangars destinés au magasinage des caisses vides, avec des compartiments séparés pour chacune des nations exposantes. L'Allemagne avait même obtenu la construction d'un hangar spécial. La plupart des nations étrangères se sont tout simplement adressées à la Compagnie.

L'enlèvement des caisses vides se faisait sur demande à l'Administration, moyennant une redevance, fixée à l'avance, de 5 cents (environ 25 cent.) par pied cube, avec défense d'emboîter les caisses les unes dans les autres ou de laisser à l'intérieur aucune paille, tasseau, etc. La Compagnie prenait les caisses vides dans les divers Palais et s'engageait à les y ramener à pied-d'œuvre dès la clôture de l'Exposition. Mais la Compagnie exigeait le versement des sommes dues avant la reddition des caisses à leur propriétaire : si celles-ci étaient rapportées en mauvais état, l'exposant n'avait plus aucun recours contre la Compagnie ; un procès d'issue douteuse eût coûté plus que ne valaient les caisses.

A l'avenir, les exposants seraient sages d'exiger des Compagnies qu'elles se contentent du paiement en deux parties : l'un au moment de l'enlèvement ; l'autre au moment de la remise des caisses, de

sorte que si ces dernières étaient avariées, l'exposant puisse retenir sur le prix versé une somme correspondant au dommage.

La leçon de Saint-Louis a d'ailleurs été assez dure pour n'être pas perdue : par suite du manque de personnel, le « General Service C° », au moment de l'installation retirait les caisses des différents Palais et les déposait pêle-mêle dans une grande plaine derrière l'Exposition, où beaucoup d'entre elles passèrent près de deux mois. On imagine dans quel état elles revinrent à leurs propriétaires après la fermeture.

Signalons ici une dérogation heureuse pour nous aux sévérités malavisées du règlement : sur une autorisation spéciale du ministre du Trésor à Washington, le Commissaire des Beaux-Arts français avait obtenu la permission d'emmagasiner ses caisses en dehors de l'Exposition chez R. N. Leonori Storage C°. Grâce à cette autorisation spéciale, dont il a seul bénéficié, M. Saglio put entrer en possession de son bien dès le lendemain de la fermeture et mettre ainsi à l'abri des dangers d'incendie certaines pièces de grande valeur qui avaient eu moins de chance à Chicago.

Douanes.

Tous les articles importés à fin d'Exposition et qui seraient passibles d'une taxe ou d'un droit de douane seront admis en franchise. Cette faveur cesserait et l'État percevrait les droits prévus par les règlements au cas de vente des dits objets.

Voilà le principe posé par le règlement général des douanes de l'Exposition de Saint-Louis qui se trouvait contenu dans l'Acte du Congrès approuvé le 3 mars 1901 par le Président des États-Unis.

Considérons-le maintenant dans l'application :

Pour assurer l'exécution de ce règlement, la Direction des douanes à Washington avait organisé à l'Exposition un service important d'inspecteurs, de directeurs, d'agents spéciaux. A l'arrivée, chaque caisse devait être ouverte en présence d'un inspecteur qui pointait sur la facture, envoyée directement par l'exposant, le contenu de la dite caisse et apposait sur le moindre article une étiquette mentionnant le numéro de série des marchandises et le numéro de la caisse. Malgré toute la bonne volonté du service des douanes et le désir de ses agents de prévenir ou d'aplanir les difficultés qui pouvaient

résulter d'un règlement aussi compliqué, le manque d'inspecteurs ou les erreurs de ces fonctionnaires pour la plupart novices, ont souvent mécontenté les exposants étrangers.

La circulaire des douanes, rédigée par le Département du Trésor, indiquait que les Services de l'Exposition devaient être considérés

Monument de la Louisiane dans l'Exposition.

comme un entrepôt réel des douanes. Dans le fait, ce ne fut pas l'Exposition tout entière qui fut considérée comme un entrepôt, mais chaque bâtiment en particulier ; disposition singulièrement malheureuse.

Quand, par la faute du « General Service Cº », par exemple, une caisse avait été indûment livrée dans un Palais qui n'était pas le sien, il fallait remplir plus de formalités, réunir plus de signatures, pour obtenir le renvoi de la caisse à son véritable emplacement que pour la faire sortir de l'Exposition. On peut imaginer le retard causé par cette irritante procédure, au moment où les facilités de toutes sortes auraient dû être prodiguées aux exposants dépaysés.

Si du moins ces tracasseries réglementaires, bien intentionnées certes, n'avaient été que des tracasseries ! Mais elles furent quelquefois un obstacle, et même infranchissable ! Certaines caisses renfermant des objets destinés à deux Palais — le cas s'est produit pour le matériel des entrepreneurs d'installation —, repartirent comme elles étaient venues : il avait été impossible de faire envoyer leur contenu dans le palais auquel il était destiné.

Allons, il n'y a décidément pas qu'au pays de Bridoison qu'on a le respect de la Foorme !

Mais poursuivons notre enquête :

Formalités d'envoi.

Tant pour garantir le privilège d'entrée libre que pour leur faciliter le voyage, les colis destinés à l'Exposition devront être adressés au Président de la « Louisiana Purchase Exposition Company » et porter une ou plusieurs étiquettes fournies par l'Exposition, qui mentionneront : le Département dans lequel l'article doit prendre place, le lieu de provenance du colis, le nom et l'adresse de l'exposant, le nombre de colis envoyés par lui.

Chaque envoi doit encore être accompagné d'une lettre-envoi en duplicata, contenant à peu près les mêmes indications.

Les envois destinés à des pavillons différents doivent être faits en colis séparés.

Quelques détails ici pour développer ou compléter ces prescriptions réglementaires.

Chaque caisse devait porter sur deux côtés non opposés deux étiquettes aux couleurs nationales, sur lesquelles étaient inscrits les noms et marques des exposants et une lettre indicatrice du palais destinataire. Sur le vu du certificat d'admission, les Compagnies de chemins de fer français appliquaient les tarifs spéciaux aux colis des exposants et établissaient une lettre de voiture, d'après laquelle la Compagnie de navigation dressait un connaissement direct sur Saint-Louis. Deux copies de ce connaissement étaient envoyées au Directeur général de l'Exposition ; une troisième était remise à l'exposant, qui la faisait parvenir à son représentant à Saint-Louis ; et deux autres restaient entre les mains des agents de la Compagnie.

Aux termes des règlements douaniers promulgués le 5 nov. 1891

par le Secrétaire d'État du Trésor, les Palais de l'Exposition étaient constitués en entrepôts réels de douanes et les droits d'entrée n'étaient pas appliqués aux marchandises destinées à être exposées sans être vendues.

Tout exposant étranger devait rédiger en triple exemplaire une déclaration sous forme de facture d'expédition, indiquant son nom, les marques et numéros de ses colis, le détail de leur contenu, et mentionnant la valeur sur le marché de production de chacun des articles formant son envoi. Cette déclaration devait être signée par l'expéditeur, mais n'était point soumise à la vérification consulaire.

Un des exemplaires était envoyé par la poste au receveur des douanes à Saint-Louis ; le second était adressé au consignataire des marchandises au port d'entrée américain ; le troisième était destiné au Commissaire général.

Les agents auxquels les collections étaient consignées au port d'arrivée devaient prendre les dispositions nécessaires pour assurer le transport immédiat à Saint-Louis des marchandises sous caution.

Outre cette déclaration, l'exposant devait préparer une liste des objets contenus dans chaque caisse et renfermer cet inventaire dans les colis mêmes, pour que son représentant à Saint-Louis pût s'y référer au moment de l'ouverture.

Police et Surveillance.

La Compagnie de l'Exposition organise, équipe et entretient un service de police suffisant pour protéger la propriété et assurer la paix et le bon ordre.

A cet effet, on forma une garde de police dite « Jefferson Guard » que l'on plaça directement sous les ordres du Président de la Compagnie. Elle fut organisée militairement, commandée par des officiers de l'armée active américaine assermentés au même titre que les membres de la police municipale ordinaire. Cette troupe, d'allure martiale, avait été recrutée de préférence parmi les anciens militaires, les détectives des États de l'Union qui pouvaient offrir le plus de garanties d'honnêteté et de conduite.

Enfin, la ville avait détaché à l'Exposition, sous les ordres d'un capitaine, un certain nombre de ses gardes à cheval qui prêtaient leur concours à la « Jefferson Guard ».

Ajoutons à cette liste des forces policières, un certain nombre de détectives chargés de veiller surtout à ce que les intérêts de l'Administration américaine ne fussent pas lésés dans les Concessions.

Gardiennage.

La Compagnie de l'Exposition prend toutes les mesures possibles en vue de la sauvegarde des objets exposés, mais n'est pas responsable des dommages, accidents, vols, etc. Aucun article dangereux, nuisible ou incompatible avec l'objet et la dignité de l'Exposition n'y peut être admis.

Façade principale du Pavillon de l'Administration.

Les gardiens particuliers engagés par les exposants pour veiller sur leur matériel sont astreints aux mêmes règlements que les employés de la Compagnie.

Notons ici en passant que certaines nations paraissent avoir méconnu l'importance du rôle dévolu au gardien, dont les circonstances font, non pas seulement le surveillant responsable de certaines valeurs matérielles, mais le représentant d'intérêts qui peuvent être et qui sont intérêts nationaux ; que chez nous, en particulier le recrutement des gardiens n'a pas été le plus souvent assez sévère ; qu'il a admis des individus inférieurs à leur tâche sous le rapport, tant de la constitution physique que de la valeur professionnelle ; des sujets manifestement incapables de résister à un service très dur ; ignorants pour la plupart de la langue anglaise, quelques-uns d'un caractère et d'un abord peu avenants : négligences particulières, soit, mais dont le bon renom d'un pays et son commerce portent le poids.

Assurances.

La Louisiana Purchase Exposition Company n'endosse aucune responsabilité à l'égard des objets exposés ; mais elle procurera aux exposants le moyen de se faire assurer, à des conditions avantageuses, par des Compagnies responsables.

Ainsi dit le règlement général.

De fait, les exposants ont largement usé de cette invitation. Quelques mois avant l'ouverture de l'Exposition, le rapport officiel du Président Carter évaluait à plus de 4.000.000 de dollars la somme des assurances contractées sur ses bâtiments et à plus de 250 le nombre des Compagnies participant à l'opération, chacune des grandes constructions étant couverte par plus de 250 polices distinctes contractées avec autant de Compagnies et qui ne dépassaient guère 3.500 dollars en moyenne.

Incendie.

Contre ce risque, la Compagnie n'a négligé aucune mesure préventive. La disposition générale même des bâtiments qui formaient la grande façade de l'Exposition constitue une première sécurité. Un espace de près de cent mètres les sépare à l'endroit de leur plus grand rapprochement. Les constructions aériennes et souterraines ont été établies de façon à prévenir tout courant d'air, et les édifices à murs creux sont divisés en compartiments, dirons-nous, étanches qui ne permettraient pas au feu de se propager.

Voilà pour les mesures de défense négatives. Mais les moyens actifs ne font pas non plus défaut.

« L'Exposition, dit un règlement spécial édicté par la Division des Travaux, installera une distribution d'eau à haute pression. Tout bâtiment d'État ou de Gouvernement, toute concession et toute construction quelconque devront avoir une installation complète de protection contre l'incendie, faite aux frais de l'occupant, et qui sera raccordée avec la canalisation principale de l'Exposition. »

C'est, en somme, la protection obligatoire, mais non gratuite.

Des canaux aménagés dans le sous-sol s'alimentent à un vaste réser-

voir artificiel, la Laguna de Bay, situé sur le terrain même, qui contient 7.000.000 de gallons d'eau (plus de 30.000.000 de litres) et communique avec de gigantesques pompes à incendie Worthington logées dans le local où se fabrique l'énergie de l'Exposition (Usine génératrice).

Ce n'est point tout. Un « Service d'incendie » pourvu de l'outillage le plus moderne est là, prêt à toute alerte.

Au reste, pour plus de précision encore, voir à la troisième partie le chapitre spécial concernant le service d'incendie.

Service des entrées.

Le prix d'accès à l'Exposition est de 50 cents. Les droits des exposants et de leurs agents à être exemptés du paiement de cette taxe, dit le règlement général, seront l'objet de l'interprétation la plus libérale, sans que la faveur doive aller jusqu'à l'exemption totale.

Pour faciliter son contrôle, La Compagnie a adopté le système qui allie le numéro dit de série et la couleur à chacun des 185 jours pendant lesquels l'Exposition reste ouverte, répondant à une combinaison particulière de chiffres et de couleurs.

Entrées gratuites.

Le service des entrées qui relevait du département des concessions et admissions délivrait diverses sortes de coupons d'entrée :

1° Les tickets des ouvriers qui devaient être renouvelés hebdomadairement. Pour chacun de ces tickets d'ouvriers il fallait verser une somme d'un dollar en échange de laquelle la Compagnie de l'Exposition remettait un insigne et une carte valables pendant une semaine.

Le cautionnement d'un dollar était remboursé lorsqu'on remettait la carte et l'insigne sans demander le renouvellement du privilège ;

2° Les Trip-passes ou billets de passage, valables pendant 10 jours exclusivement réservés aux Membres des Congrès ;

3° Des carnets à souche comprenant 10 entrées gratuites. Ces car-

nets étaient destinés aux agents temporaires des commissariats étrangers.

4° Des cartes personnelles pour les Membres des Commissariats étrangers, cartes valables pour toute la durée de l'Exposition ;

Général H. Porter.
Ambassadeur de la République des États-Unis en France.

5° Des cartes personnelles pour les membres des Jurys de Groupes ; ceux-ci recevaient en outre, un insigne en forme de croix de Saint-Louis qu'ils devaient porter à la boutonnière.

Les cartes des jurés étaient valables pour le mois de septembre. La validité de celles remises aux Membres des Jurys de Département

ou du Jury supérieur réunis en octobre a été prolongée pendant un mois ;

6° Enfin, des cartes personnelles d'exposants valables pendant toute la durée de l'Exposition.

Indistinctement, tous les visiteurs munis de cartes de faveur devaient indiquer à chaque entrée, sur un bulletin de forme spéciale restant entre les mains des agents de la Compagnie de l'Exposition, leurs nom et prénom, le numéro et la lettre correspondant à leur carte.

CONCESSIONS

La concession des emplacements pour les exhibitions sera entièrement gratuite (règlement général).

Des terrains seront gratuitement concédés aux gouvernements étrangers, au gouvernement des Etats-Unis, ainsi qu'aux gouvernements des Etats, territoires ou districts de l'Union, pour la construction de leurs Pavillons ou Palais (règlement général).

Les demandes en concessions de terrains à bâtir ou en location de terrains à louer doivent être enregistrées dans des délais variables et accompagnées de plans et croquis.

Concessions particulières.

Des concessions d'un caractère tout différent pourront être accordées — dit le même règlement général — pour des exhibitions particulières pour lesquelles sera perçu un droit d'entrée; pour des restaurants, divertissements, débits, etc. Ces concessions seront accordées dans des termes et à des conditions déterminées dans chaque cas particulier par les autorités compétentes.

La concession, par la diversité de ses objets et l'élasticité de ses formes, est une des principales sources de revenu d'une Exposition. C'est un privilège qui s'achète et où le vendeur n'a qu'à recevoir : donc pour lui un bénéfice net.

La compagnie de l'Exposition a octroyé à peu près 250 concessions, dont 44 à des entreprises « d'amusements », 55 à des « restaurants »; le reste à « des nouveautés ».

Citons-en quelques-unes au hasard; Jérusalem; la Création; le Tourbillon magique; la vieille Plantation; Service automobile; Cigares, cigarettes; Guide officiel; Le Caire; l'Auberge intérieure; etc.

Chaussée le long de la Roue Ferris.

Nous les retrouverons, avec bien d'autres, le long du Pike, quand viendra l'heure de les envisager sous leur aspect pittoresque.

Pour l'instant, ne considérons en elles que le côté affaire. Les chiffres montrent que celle-ci fut excellente.

Monopoles.

Parmi ces concessions, il en est qui constituent en même temps, de véritables monopoles :

Telles certaines concessions de transports par chaises roulantes poussées à la main ;

Par automobiles à l'intérieur de l'enceinte ;

Par un chemin de fer miniature;

Par bateaux électriques ou gondoles.

N'oublions pas la ligne intramurale de trolley aérien avec ses 13 kilomètres de voie ferrée que la Compagnie a construite et

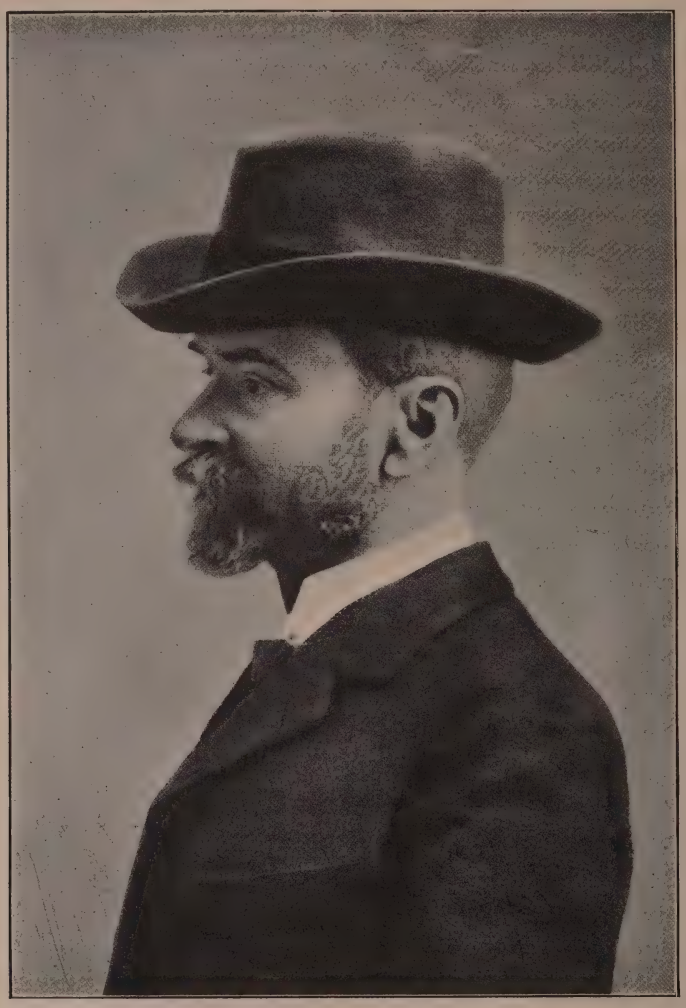

J.-J. Jusserand
Ambassadeur de la République française, aux États-Unis.

exploitera elle-même, exploitation qui a été le plus élevé de ses bénéfices.

Intramural.

L'Intramural n'a été une si bonne affaire que parce que c'était une très bonne idée.

Ce voyage circulaire qui nous fait voir, en moins d'une heure passée dans un car luxueux, « le panorama complet de la plus grande Exposition que le monde ait vue», était tout à fait attrayant. Plus tard, nous reviendrons sur les charmes de l'attraction. Pour l'instant, nous ne voulons connaître de l'Intramural que le régime et le mécanisme.

L'intramural n'était pas, nous l'avons dit, une concession, mais un monopole. Il était exploité directement par la Compagnie elle-même et sous le contrôle de deux départements distincts : les Transports qui avaient la charge du matériel roulant et de la force motrice, tirée elle-même de machines génératrices figurant au nombre des objets exposés; le Département des Admissions, préposé à la vente des billets, ainsi qu'à la direction et à la surveillance.

On avait adopté le système en cours pour les « elevated railways ». Vous achetiez votre ticket «at a book», vous montiez sur une plate-forme et vous preniez le premier train qui passait. Ce train se composait de 3 voitures offrant chacune 70 places; il était mu par l'électricité.

CONCESSIONS

Nous avons dit que les concessions, qui étaient une des grandes sources de revenu des organisateurs de l'Exposition, représentaient aussi des valeurs de premier établissement tout à fait considérables.

Produit des concessions.

Le produit des concessions a été de 13.039.888 dollars 85 cents. Ce chiffre est le total des relevés faits jour par jour, par les employés

de la Compagnie de l'Exposition sur les livres des concessionnaires qui étaient tenus de verser à la Compagnie un droit proportionnel.

Le Restaurant viennois.

Un certain nombre de privilèges avaient été conférés pour une somme une fois versée, les recettes afférentes à ces concessions spéciales n'ont donc pu être contrôlées, mais on peut estimer approximativement les recettes totales à 16.500.000 dollars.

La Compagnie de l'Exposition a perçu sur ces sommes globales, un revenu moyen de 22,62 %.

Ce revenu peut être décomposé comme suit :

Liste de décomposition du revenu.

Amusements	$ 1.023.491,74
Restaurants (vins et liqueurs)	1.188.067,71
Boissons non alcooliques	84.342,59
Cigares	38.450,30
Fruits et sucre candis	48.297,18
Transports en automobiles	35.028,13
Hôtels (Inside Inn)	81.581,75
Bateaux glissants	25.522,16
Catalogues, guides, photographies et publications	84.762,36
Souvenirs	166.962,05
Divers	172.289,70
Total	2.948.795,67

Liste générale des concessions et de leur produit.

CONCESSIONNAIRES	NOM DE LA CONCESSION	RECETTES TOTALES	REVENU PERÇU PAR LA Cie DE L'EXPOSITION
Cupples Envelope Co . .	Cartes postales et papier à lettres . . .	95.493,46	16.369,04
Official Photo Co	Photographies . . .	160.352,75	10.203,33
Egypt Saint-Louis E. Co .	Constantinople . . .	59.448,55	12.303,24
— — Expo.	Caire	137.172,49	31.282,08
L.-A. Thompson	Montagnes russes et panorama	287.343,58	79.902,79
Asiatic Exp. Co	L'Asie Mystérieuse .	162.995,30	35.326,90
Central Amusement Co .	Le vieux Saint-Louis.	102.873,30	28.514,73
Naval Exhibit Co	L'Exposition Navale.	191.445,38	39.947,64
Dunnavant et Williams. .	Sur et sous la Mer . .	86.432,38	28.991,08
Eisenstadt Mfg. Co . . .	Souvenirs (cuillères) .	63.586,95	17.601,89
Roltair Concession et Amusement Co	Voyage en Sibérie . .	85.310,30	25.292,30
Criterion Concession Co. .	Inondation de Galveston	197.898,68	25.216,22
Criterion Concession Co. .	Bataille Abbey . . .	52.980,03	11.388,98
Robinson-Baylies Concession Co	Tourbillon magique .	55.718,53	16.085,18
Streets of Seville Co . . .	Rues de Seville . . .	69.961,80	21.389,62
Irish Industrial Exhibition Co	Le village hollandais .	439.234,96	76.542,27
Palais du Costume Co. .	Palais du Costume . .	71.455,05	23.177,13
Hale Fire Fighting Co . .	L'Exposition des Pompiers.	326.994,21	53.698,88
Jérusalem Exhibit . . .	Jérusalem	170.270,96	23.457,18
World's Fair Auto Transit Co.	Automobiles	175.119,70	29.087,06
Inside Inn Co	Hôtel dans l'Exposition	1.480.743,13	254.126,39
Japanese Concession Co .	Le village Japonais .	205.889,67	25.940,27
Roltair Concession et Amusement Co	La Création	247.747,20	68.473,42
Launch et Gondola Concession Co	Bateaux et Gondoles.	211.309,50	81.982,79
A.-S. Aloe Instrument Co.	Appareils d'optique .		45.000,00

CONCESSIONNAIRES	NOM DE LA CONCESSION	RECETTES TOTALES	REVENU PERÇU PAR LA Cie DE L'EXPOSITION
Cagney Brothers	Chemin de fer miniature	43.414,77	10.179,38
Yee Ging Co	Le village chinois . .	76.231,11	24.984,48
Administration Restaurant Co	Restaurant	142.035,15	31.022,86
Moorish Palace Co	Palais Mauresque . .	30.164,30	12.678,22
Temple Inn Co	Restaurant	51.395,30	11.252,01
Cliff Dwellers Exhibit Co.	Les habitants des falaises	42.791,44	16.927,02
German Tyrolean Alps Co.	Les Alpes Tyroliennes.	1.085.004,05	60.214,37
Paris Amusement Co . .	Paris	230.515,80	56.367,87
H.-G. Piehl Co	Restaurant	67.537,85	18.472,55
Carl Hagenbeck trained animal Show Co	L'Exposition des Animaux	339.001,90	73.123,34
Observation Wheel Co . .	La Grande Roue . .	257.156,09	50.753,51
John J. Dunnavant . . .	Ce que sera demain .	116.301,81	38.528,57
Rice Ass'n of America . .	La cuisine au riz . . .	75.895,81	19.401,37
Mrs. Sarah Tyson Rorer .	Restaurant	179.918,76	51.972,48
Bird Cage Cafe Co	Restaurant	102.850,15	25.784,76
Firmin Michel	Restaurant	95.669,79	26.081,18
Mrs. Jas. T.-M. Cready .	Restaurant.	148.023,96	30.907,44
Fleischman's Vienna Cafe.	Restaurant	83.931,60	10.817,24
Crystal Cafe Co	Restaurant	93.480,87	23.426,89
Mrs. Harriet S. Mc Murphy	Restaurant	61.418,53	15.437,61
Mathew Vonay	Restaurant	61.792,20	16.233,70
Paul Boyton	La chute d'eau . . .	100.802,76	31.746,59
Exposition Water Co . .	Eau potable	70.804,90	18.026,89
Chas A. Lemp	Restaurant	185.002,55	46.562,73
Clarkson Concession Co .	Fauteuils roulants . .	115.280,58	23.758,32
Ferdnand Akoun	Temple de la Gaîté . .	39.232,15	16.863,68
Official Catalogue Co . . .	Catalogue Officiel . .	55.588,50	13.897,11
Manufacturers Novelty .	Nouveautés		11.000,00
World's Fair Souvenir Co.	Souvenirs et Nouvelles	43.267,58	10.862,04
Clarkson Concession Co.	Sièges de promenade .	36.869,75	19.662,04
Star Bottling Co	Boissons hygiéniques.	80.384,23	21.389,97
Japanese Bazaar Ass'n .	Bazar Japonais . . .	85.746,79	14.189,09
Official Guide Co	Guide officiel et Cartes	41.885,62	12.442,63
Albert R. Rogers	Jim Key Horse . . .	51.654,38	15.090,60
Dick Craine	Villages Esquimaux .	44.062,70	12.806,46
Ancient Rome Exhibit . .	Ancienne Rome . . .	46.904,60	16.117,36
American Concession Co .	Maïs grillé	44.984,13	23.545,07

CONCESSIONNAIRES	NOM DE LA CONCESSION	RECETTES TOTALES	REVENU PERÇU PAR LA Cie DE L'EXPOSITION
John F. Morton . . .	Dépôt de bagages. .	18.981,26	10.216,36
James A. Thompson . .	Ancienne plantation .	27.717,24	12.729,74
House of HOO HOO . .	Restaurant	45.226,58	10.639,77
Park Viaw Catering Co . .	Restaurant	102.541,18	14.412,72
Imperial Concession . . .	Couveuses	181.632,95	50.603,32
R.-L. Garcelon	Restaurant	78.694,25	17.696,70
E.-R. Cowen	Sandwiches.	142.677,60	39.764,06
C.-F. Blanke	Laiterie	57.441,55	21.044,92
Kons et Pfennings	Restaurant	182.874,41	16.314,14
Frederik T. Cummins . .	Les Congrès indiens et l'Ouest sauvage . .	61.599,59	12.338,71
World's Fair Sanitary Co.	Cabinets de toilette .	57.486,10	43.158,29
World's Fair Program Co.	Programme officiel .	22.864,50	13.360,51
South African Boer War Exhibition Co.	Spectacle militaire au Transvaal	631.776,03	112.942,88
Clarkson Concession Co.	Sièges	33.766,25	22.654,14
Jos. Baker et Sons Ltd. .	Chocolat, Cacao . . .	71.041,92	10.947,37
Morocco Exhibit Co . . .	Village marocain . .	23.315,57	10.561,31
Beraud Catering Co . . .	Restaurant.	47.184,23	11.894,39
George Miltenberger . . .	Cidre de pommes . .	Revenu	12.518,15
Malto Grapo Co	Raisin de Malte . . .	»	15.090,60

CLASSIFICATION

C'est elle qui donne à une Exposition son sens et sa portée et jusqu'à sa figure ; elle qui commande l'ordonnancement intérieur des bâtiments et, peut-on dire, leur architecture. Elle est à ces vastes entreprises qui remuent le monde ce qu'est la méthode aux grands ouvrages de l'esprit. La nature n'est pas tout, en effet, dans une Exposition; il y a l'arrangement, et plus la matière est sèche et diverse, plus s'impose la nécessité de l'arrangement logique, d'une bonne classification; plus grandit aussi sa difficulté.

Les classifications ont à éviter un double écueil signalé par M. le Président Picard en son magistral rapport sur l'Exposition de 1900 ; l'excès de l'analyse et l'excès de la synthèse.

Un fractionnement trop minutieux qui multiplie les divisions et sous-divisions, fait perdre de vue l'ensemble, en cache les grandes lignes.

Par contre, un groupement trop encyclopédique qui réunit sous la même étiquette des objets trop hétérogènes invite aux généralisations hâtives et aux jugements tout faits du visiteur malgré lui superficiel.

L'Auberge américaine.

Seule est rationnelle une classification qui tient compte pour les rapprocher, de la nature des choses, et qui n'est ni trop large, ni trop étroite ; seule, elle répond aux besoins de l'esprit en quête d'ordre dans cet apparent chaos, et au but même de cette gigantesque « revue » qui est de nous faire saisir en leur instructif déroulement tous les aspects du génie humain et ses efforts et ses progrès vers le mieux.

Ce sont là des vérités dont les organisateurs de la Louisiana Purchase Exposition se sont manifestement inspirés.

Leur classification comprend un certain nombre de Départements. Chaque Département a été subdivisé en Groupes et chaque Groupe en Classes. Et c'est conformément à cette classification que l'Exposition est construite, l'installation poursuivie et le système des récompenses institué.

Départements.

En conséquence, les sections seront établies selon la liste ci-dessous :

Département A.	Education.
— B.	Beaux-Arts.

Département	C.	Arts libéraux.
—	D.	Manufactures.
—	E.	Machines.
—	F.	Electricité.
—	G.	Transports.
—	H.	Agriculture.
—	J.	Horticulture.
—	K.	Forêts.
—	L.	Mines et Métallurgie.
—	M.	Pêches et Chasses.
—	N.	Anthropologie.
—	O.	Economie sociale.
—	P.	Culture physique.

En réalité, les Américains n'ont pas eu la peine d'être originaux : il leur a suffi de suivre l'exemple français et de calquer exactement la classification de l'Exposition de Paris en 1900, rédigée avec tant de netteté et de précision par M. le Président Picard. — Ils y avaient été extrêmement sollicités par nos représentants parlant avec cette amicale autorité qui naît de l'expérience, d'une expérience heureuse. Une seule petite différence terminologique entre 1900 et 1904 : à Saint-Louis, le Groupe a remplacé la Classe de 1900.

Il reste tout de même à dire la raison de cette classification. Cette raison, ou mieux ces raisons, les organisateurs nous ont épargné la peine de les chercher en les formulant eux-mêmes par la plume de M. Frederick J. Skiff, directeur des Exhibitions.

« En tête de cette classification figure, dit-il, l'éducation qui ouvre à l'homme la vie sociale. En second lieu, lui vient l'art qui montre l'état de culture et de développement où il est parvenu. Les Arts libéraux et les Sciences appliquées, qui occupent le nº 3, marquent le résultat de son éducation et de sa culture, illustrent ses goûts, démontrent son génie inventif, ses acquisitions scientifiques, ses talents artistiques. Ces trois Départements l'équipent pour la bataille et le préparent aux joies de la vie. Les Départements de la matière première — Agriculture, Horticulture, Mines et Forêts nous montrent l'homme conservant et employant à son usage les forces de la nature. Le Département des Manufactures nous fait voir ce qu'il en a fait; le Département des Machines, les outils dont il s'est servi; le Département des Transports nous montrera comment il a triomphé de l'espace; le Département de l'Électricité indique les puissances qu'il a découvertes et domestiquées pour la transmission

de la force et de l'idée. Et ainsi des autres Départements, jusqu'à celui de l'Anthropologie, où l'homme étudie l'homme; jusqu'à celui de l'Économie sociale qui éclaire le développement de la race humaine victorieusement aux prises avec les difficultés de la civilisation et les problèmes de la société.

L'avenue de Saint-Louis.

« Enfin, c'est la culture physique, où l'homme — son intelligence parvenue au sommet — peut se traiter comme un animal et se rend compte que son individu moral — intelligence et volonté — a besoin de s'appuyer sur un corps solide pour accomplir sa tâche. »

L'éducation est la note clef (Key note) de l'Exposition de 1904.

Et cet exposé de motifs en est la philosophie.

RECRUTEMENT DES EXPOSANTS AMÉRICAINS

Le mode de recrutement des exposants américains se définit aisément :

Le candidat adressait une demande à la Compagnie de l'Exposition, qui l'admettait ou la rejetait. Point d'autre formalité. Point d'organisation spéciale, point de Comité d'admission comme chez nous où ce furent les intéressés eux-mêmes qui, en fait, sinon en droit, statuèrent sur leur propre sort par l'organe toujours écouté de leurs représentants officiels, les membres des comités d'admission.

La procédure américaine est plus sommaire ; il resterait à savoir si elle présente autant de garanties de compétence et d'équité. Nous en doutons.

JURY

Qui dit Exposition dit concours.

« L'attribution des récompenses, déclare le règlement général, sera basée sur le concours. Le mérite des objets exposés déterminé par le jury des récompenses se manifestera par la délivrance de diplômes répartis en quatre classes : Grand prix, médaille d'or, médaille d'argent, médaille de bronze. »

Quel est le mode d'élection de ce jury, son fonctionnement ? Voilà ce qu'il nous faut brièvement dire.

« Le nombre total des jurés constituant le jury international des récompenses, dit le règlement spécial sur la matière (1), sera approximativement et au maximum de 2 0/0 du nombre total des exposants.

« Toute nation ayant au moins 50 exposants aura droit à y être représentée. Le nombre des jurés pour chaque art ou industrie et pour chaque nation représentée sera autant que possible proportionnel au nombre des exposants et à l'importance de leur Exposition. »

Remarquons en passant, et point pour nous en plaindre, que ce vœu du règlement américain n'a pas été strictement observé ; les nations étrangères et, en particulier, la France, furent représentées au jury par un ou plusieurs jurés dans nombre de Groupes où le chiffre des exposants n'atteignait pas 50.

Nomination.

Ce jury international se subdivise en plusieurs jurys ou, si l'on veut, c'est un jury à plusieurs degrés. Trois degrés :

1° Jury de Groupe ; 2° Jury de département : 3° Jury supérieur.

Chaque jury de Groupe sera composé de jurés proprement dits et

(1) Voir à la fin de la 1re partie, page 150.

de jurés suppléants. Les jurés de Groupes et leurs suppléants américains sont nommés par les chefs de leurs Départements respectifs ; les

Jules Bœufvé, Consul et Chancelier de l'Ambassade de France aux États-Unis.

jurés de Groupes étrangers par les Commissaires généraux de leur pays.

Le Comité des « Lady Managers » à qui sont dévolues la direction et la garde des produits dus au labeur féminin, désigne autant de jurés que cette Exposition féminine comprend de Groupes.

Fonctionnement.

Chaque jury de Groupe, après avoir examiné les Expositions de son Groupe, préparera des listes séparées comprenant : les noms des exposants hors concours ; les récompenses accordées aux exposants et à leurs collaborateurs par ordre de mérite ; enfin, il produira un rapport d'ensemble.

Ces documents seront remis par chaque jury au chef de son Département qui les transmettra dans les 10 jours avec ses observations au jury de Département, qui occupe le second degré de cette hiérarchie et se compose des Présidents et Vice-présidents des jurys de Groupes du Département intéressé ; d'un membre du « Directory » désigné par le président de la Compagnie, et enfin d'une personne nommée par le Comité des Lady Managers.

Ces jurys éliront leur bureau, composé d'un président, de trois vice-présidents et d'un secrétaire. — Président et premier vice-président seront toujours, l'un américain, l'autre étranger.

Epoque des opérations.

Chaque jury de Département, disait le règlement général, commence ses opérations avant le 70e jour qui suit l'ouverture de l'Exposition ; il examine et revise les rapports des jurys de Groupes ; vérifie et, au besoin, corrige les propositions de récompenses émanant de ces jurys et régularise leur œuvre. Ces opérations achevées, qui ne dureront pas plus de 20 jours, il soumettra ses propositions au Directeur des Expositions qui, dans les 10 jours, et après les avoir s'il y a lieu, complétées, les transmettra au jury supérieur ainsi composé : Président, le Président de la Louisiana Purchase Exposition Company ; premier vice-président, le Directeur des Expositions (1) ; deuxième vice-président, un citoyen des États-Unis désigné par la Louisiana Purchase Exposition Company ; troisième et quatrième vice-prési-

(1) En réalité le premier vice-président fut M. Géo Gérald, commissaire général adjoint du gouvernement français.

dents, les Commissaires généraux des deux contrées étrangères ayant le plus grand nombre d'exposants. Le jury supérieur comprendra, en outre, les présidents et premiers vice-présidents des jurys de Départements ; les chefs des Départements de l'Exposition et une personne nommée par le Comité des Lady Managers.

Le jury supérieur déterminera définitivement les récompenses décernées aux exposants et à leurs collaborateurs dans tous les cas qui lui seront régulièrement soumis.

L'Islande au bas du Pike.

Notification des récompenses sera faite aux intéressés par le Président du jury.

Toute réclamation contre une décision devra, dans les trois jours de cette notification, être adressée au président et suivie, dans un délai de moins de 7 jours de l'envoi des documents qui la motivent.

Le jury supérieur joue un peu, tant vis-à-vis des jurys de départements que des exposants, le rôle d'une cour d'appel qui réforme ou maintient les décisions attaquées.

Il peut accorder des audiences aux jurys et aux exposants mêmes dont les réclamations lui auront été adressées dans les formes et délais prescrits.

Toutes les nominations doivent être faites au moins 30 jours avant l'ouverture de l'Exposition.

Les nominations faites par les chefs des Départements et par le Comité des Lady Managers sont soumises à l'approbation du président de la Compagnie et du président de la Commission nationale.

Chaque jury de Groupe élit dans son sein un bureau composé d'un président, vice-président et secrétaire. L'un des deux premiers sera américain, l'autre étranger.

Les chefs du Département organisent et dirigent les jurys de

Groupe, surveillent leurs opérations qui commenceront 30 jours après l'ouverture de l'Exposition et se termineront 60 jours après cette même date. Ces délais peuvent être prorogés.

Les jurys ont la faculté de recourir aux conseils d'experts ou d'arbitres par eux nommés. Ils peuvent aussi se subdiviser en commissions d'études. De même aussi, et sous certaines conditions, deux ou plusieurs jurys peuvent être combinés. Le règlement prévoit encore la constitution de jurys spéciaux ; des Expositions temporaires soumises à certaines règles particulières, etc.

Les récompenses seront graduées selon l'échelle de quotation suivante :

de 60 à 74 points :	Médaille de bronze.
de 75 à 84 —	Médaille d'argent.
de 85 à 94 —	Médaille d'or.
de 95 à 100 —	Grand prix (1).

La médaille d'or, à titre de récompense spéciale peut, dans chaque Département, être décernée à la plus complète et à la plus intéressante des installations.

Des récompenses peuvent être accordées, non seulement aux exposants, mais aussi à l'inventeur, au dessinateur et à l'ouvrier qui s'est montré collaborateur habile.

De même encore, des médailles et des diplômes commémoratifs spéciaux peuvent être décernés aux fonctionnaires de l'Exposition, aux commissaires américains ou étrangers (2).

Un dernier article du chapitre sur le jury international fixe le taux des indemnités allouées à ses membres (3).

(1) Le règlement nous présente à titre d'exemple une liste variée de quotations qui peut guider les jurys dans leur œuvre si délicate d'appréciation :

a) Pour la valeur du produit, procédé, machine ou appareil apprécié en raison de son utilité et de son influence bienfaisante pour l'humanité, le quantum ne devra pas dépasser 25.

b) Pour l'adresse et l'ingéniosité dans l'invention, quantum : 25.

c) Pour les mérites, l'ingéniosité et le goût de l'installation, quantum ; 10, etc.

(2) Diplômes et certificats de récompenses sont signés du Président de la Louisiana Purchase Exposition Company, du Président de la Commission Nationale, du Secrétaire de la Louisiana Purchase Exposition Company, du Directeur des Expositions et du Chef du Département dont dépend l'Exposition récompensée.

(3) Les indemnités allouées aux jurés étrangers seront fixées par leur gouvernement.

Quant aux jurés américains, ils recevront, en plus de leurs frais de voyage, une indemnité de 7 dollars par jour, pendant la durée effective de leurs opérations.

Les Expositions des personnes remplissant les fonctions de jurés ou de jurés suppléants et toutes les expositions pouvant, aux termes des règlements, être exemptées du concours, seront classées comme Hors Concours et soustraites à l'examen des jurys. Cette règle ne s'applique pas aux fonctionnaires et représentants des Gouvernements qui concourent comme exposants.

Une seule exposition par Groupe sera récompensée.

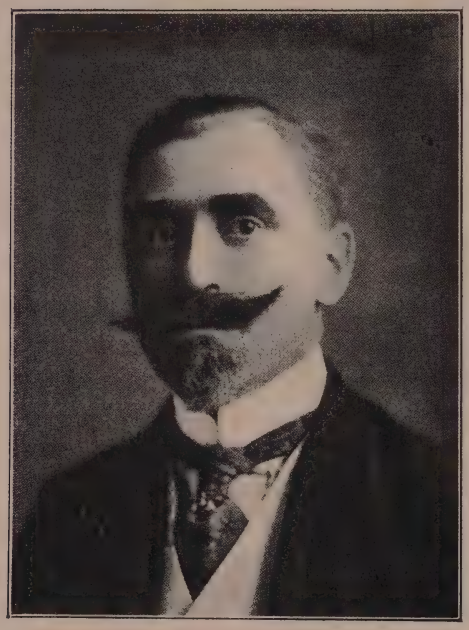

E.-L. Masqueray,
Architecte en chef de l'Exposition de Saint-Louis.

Les exposants qui désirent que leur Exposition ne soit pas soumise au concours doivent motiver et notifier leur demande d'exemption.

Les opérations du Jury supérieur devront être terminées au plus tard, 130 jours après l'ouverture de l'Exposition et immédiatement suivies par la publication officielle des récompenses.

Un comité composé du président et des quatre vice-présidents du jury supérieur continuera les opérations de ce jury aussi longtemps qu'il sera utile, après sa séparation. C'est lui qui préparera, collationnera et publiera la liste officielle des récompenses et pourvoiera à leur distribution.

Les délibérations de tous les jurys sont secrètes et les décisions sont prises ou confirmées à la majorité.

Telles étaient les dispositions prévues et promulguées par la Compagnie de l'Exposition dans son règlement du jury international des récompenses. Mais on se rappellera que sur l'observation très juste des commissaires généraux que l'Exposition n'était pas prête et que l'époque assignée aux opérations des jurys de Département et du jury supérieur était précisément celle où la température rendait très pénible le séjour de Saint-Louis, les autorités consentirent à renvoyer ces opérations en septembre. Succès très appréciable obtenu par la diplomatie étrangère et qui ne fut pas le seul.

Nous verrons par la suite quelles autres modifications au règlement primitif furent apportées dans les délais des délibérations des divers échelons du jury et dans les détails de ces délibérations pour l'attribution des récompenses.

PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ET ARTISTIQUE

Pour l'exposant étranger, inventeur, auteur, dans le sens industriel ou artistique, fabricant, l'Exposition n'est pas seulement une promesse de notoriété, c'est aussi une menace de divulgation. Il y court le risque d'être imité, copié, contrefaçonné, volé.

Sans doute, il y a des brevets, des droits d'auteur, mais l'effet du brevet est territorial; et quant aux droits d'auteur, ils ne défendent guère, en dehors des conventions et traités, que les nationaux.

Les organisateurs de l'Exposition de Saint-Louis ont dû se préoccuper d'écarter la crainte dans l'esprit de leurs hôtes possibles ; pour cela ils ont de bonne heure, par les soins de leurs correspondants au dehors, qui étaient précisément les commissaires des nations invitées et à l'aide de brochures spéciales, fait connaître aux intéressés les principaux moyens de défense offerts et la situation juridique faite à la propriété industrielle et artistique, par le législateur américain.

Ce sont ces résumés de législation qu'il nous faut, à notre tour, résumer le plus clairement, le plus brièvement possible.

La matière est à la fois singulièrement touffue et menue.

Un brevet pourra être délivré en Amérique à tout étranger dont l'invention ou découverte sera d'ailleurs brevetable, n'aura pas été décrite et ne sera pas tombée dans le domaine public — à condition qu'il en fasse la demande dans les 12 ou 4 mois (dessins) suivant la prise du brevet dans les pays d'origine.

Toute demande de brevet faite par le ressortissant d'un état qui, par loi ou traité, accorde aux citoyens américains un privilège simi-

laire, aura les mêmes force et effet que si elle avait été formée originellement en Amérique.

« A la condition — dit le règlement — que la demande dans cette contrée soit remplie dans les 12 ou 4 mois à partir de la date la plus ancienne à laquelle la dite demande étrangère a été faite. »

Et quant à la procédure et aux formalités, les voici : L'inventeur ou l'auteur candidat à un brevet doit en adresser, au Commissaire des brevets, une demande écrite qui présente la description de son invention ou découverte.

Le demandant doit prêter serment pour l'originalité de son invention dans le pays étranger.

Le brevet est transférable.

Les articles brevetés doivent être marqués comme tels.

Toute personne qui, ayant fait une invention ou découverte, voudrait bénéficier d'une protection anticipée pendant le temps qu'elle juge nécessaire à sa mise au point ou à son perfectionnement, devra remplir au « Patent Office » une notification indiquant à l'avance le but et les caractéristiques de cette invention ou découverte.

Les brevets, extensions de brevets, notifications, donnent lieu à la perception de droits qui varient de 1 à 50 dollars.

Maintenant, nous passons aux *marques de fabrique.*

Là encore la réciprocité est la règle.

Les étrangers propriétaires d'une marque de fabrique employée dans le commerce avec des nations étrangères et qui voudraient s'assurer en Amérique le droit à son emploi exclusif — peuvent, à condition qu'ils soient domiciliés aux États-Unis ou résident dans une contrée qui, par loi ou traité, accorde des privilèges similaires aux citoyens des États-Unis, ces propriétaires, disons-nous, peuvent obtenir l'enregistrement de cette marque de fabrique en Amérique, en se conformant aux règles suivantes :

1° En établissant, pour être enregistré au Patent Office, un état spécifiant les noms, domicile, position et nationalité du demandant, la classe de marchandises à laquelle la marque de fabrique s'applique, la description de cette marque, etc.

2° En acquittant un droit de 25 dollars.

Ne sera enregistrée aucune marque de fabrique qui ne paraisse avoir été légalement employée comme telle dans le commerce étranger

par le demandant, qui serait identique ou très ressemblante à une autre marque.

Un certificat d'enregistrement est valable 30 ans, renouvelable dans les mêmes formes et pour la même durée.

Des pénalités frappent la contrefaçon.

Les droits d'auteur ont été réglés par la loi de mars 1891. L'auteur, l'inventeur, propriétaire d'un livre, d'une carte, d'une composition dramatique ou musicale, d'une gravure, d'un imprimé, d'une peinture, d'un dessin, etc., jouissent du droit exclusif d'imprimer, publier, vendre, cette œuvre, à la condition :

1° Que l'auteur ait, le jour de la publication, déposé au bureau du Librarian Congress à Washington, D. C. ou mis à la poste, à l'adresse du Librarian Congress, deux copies des articles visés ou, s'il s'agit d'une peinture, statue, d'un dessin, une photographie de l'œuvre;

2° Qu'il ait acquitté un droit.

A cette double condition, sans parler d'autres moindres, le droit d'auteur sera enregistré et assurera au bénéficiaire ou à ses ayants droit, une protection de 28 ans, qui pourra être prolongée pour une nouvelle période de 14 ans par un nouvel enregistrement.

Quelques mots encore sur certaines autres formes de propriété industrielle ou artistique.

Imprimés et étiquettes.

C'est encore la réciprocité qui est ici la loi. L'enregistrement des imprimés et étiquettes est accordé aux étrangers ressortissant d'un état qui accorde les mêmes privilèges aux citoyens des États-Unis.

Toujours sous la même condition, les auteurs étrangers peuvent y obtenir le droit de reproduction. Tel est le régime fait par des proclamations présidentielles aux auteurs belges, danois, français, anglais, allemands.

Au demeurant, toujours les mêmes formalités : envoi d'une demande détaillée au commissaire des brevets, avec 10 exemplaires de l'imprimé et de l'étiquette, et paiement d'un droit.

Sous ces conditions, on délivre un certificat protecteur, valable 28 ans et renouvelable pour 14 ans.

Une dernière règle, qui est aussi un avis de prudence :

« Il est nécessaire, pour éviter toute contrefaçon, que la revendication du droit de reproduction soit imprimée sur chaque exemplaire de l'article protégé. »

Connaissant les principes de la législation américaine en matière de propriété industrielle, artistique ou littéraire, nous sommes à même de comprendre les inquiétudes de ceux qui n'étaient encore que nos exposants éventuels, et leurs efforts, partiellement heureux pour obtenir du souverain territorial une protection temporaire. Avec beaucoup d'énergie, de logique et d'ensemble, nos exposants ont protesté notamment contre l'obligation de prendre des brevets pour dessins, qui sont trop coûteux, ou l'obligation de déposer aux États-Unis tous nos dessins et modèles d'art appliqués à l'industrie avant toute publicité et mise en vente ; contre le cas de nullité résultant de ce qu'une œuvre ou sa reproduction a été vendue, même en France, sans la mention fatidique de « Copyright by 19... »; enfin contre l'obligation pour certaines industries de rééditer ou de refabriquer aux États-Unis.

Le bas de New-York. Les Sky-scrapers.

Ils disaient que les producteurs français ayant pu se conformer à ces obligations difficiles et coûteuses étaient si peu nombreux que les présidents de Groupes devaient renoncer à faire pression sur le plus grand nombre d'exposants et laisser de côté tout ce qui avait été produit d'intéressant durant les dernières années, afin de ne pas risquer le bien des Créateurs de dessins et modèles, des auteurs en tous genres... si aucun tempérament ne pouvait être apporté à la loi avant l'ouverture de l'Exposition.

La Chambre de Commerce, le Conseil municipal de Paris et le Syndicat pour la protection de la propriété intellectuelle, ont appuyé ces réclamations ; notre Commissaire général, M. Michel Lagrave les faisant siennes, les a jointes aux réclamations afférentes à la propriété industrielle et il a obtenu que M. Bœufvé, chancelier de l'ambassade

de France aux États-Unis, soit chargé d'une mission spéciale ayant pour but de demander :

1° Pour les inventions brevetables, que les Français soient traités aux États-Unis comme le sont les Américains exposant en France ;

2° Que tout exposant français admis à Saint-Louis qui aura créé ou régulièrement acquis et exposé une composition littéraire, artistique ou musicale, ou un dessin ou un modèle, quels qu'en soient le mérite et la destination, protégeable au pays d'origine, ayant pu être publié ou exposé sans réserve dans un pays étranger, mais non encore contrefait aux États-Unis, pourra être admis au bénéfice du Copyright à partir de la date de la demande écrite.

Le législateur américain a senti la justesse de cette réclamation, le danger d'un refus, et sans aller aussi loin qu'on le lui demandait, il nous a accordé certaines satisfactions essentielles.

Sur le premier point de réclamation, qui visait les inventions brevetables, il s'est prononcé négativement, par ce motif que la loi américaine ne refusant le brevet qu'aux inventions ou créations déjà brevetées, décrites, publiées ou mises en vente plus de deux ans avant la remise de la demande en obtention, ce long délai doit suffire aux exposants de Saint-Louis ; que la France peut aisément en temps d'Exposition, délivrer gratuitement des certificats temporaires susceptibles d'être transformés en brevets définitifs parce que ses lois ne prescrivent pas l'examen préalable auquel sont astreints tous les inventeurs qui demandent des brevets en Amérique.

Sur le second point relatif aux œuvres littéraires et artistiques, nous avons obtenu à peu près gain de cause. Le bill spécial voté le 27 novembre 1902 par la Chambre des représentants, le 1er décembre par le Sénat et promulgué le 18 décembre, diffère de la loi en vigueur sur le Copyright en ce que :

1° Il permet l'enregistrement, opéré en vue de la protection, seulement pour une période limitée, savoir jusqu'à la clôture de l'Exposition, le 30 novembre 1904.

2° Il accorde la protection aux œuvres déjà publiées, tout en restreignant à deux ans le délai de la protection.

3° Il abolit toutes les formalités, sauf le paiement des taxes, pour l'enregistrement et le certificat, et sauf le dépôt d'un exemplaire de chaque œuvre.

Le bill prévoit aussi la prolongation du délai exceptionnel de deux ans, jusqu'au terme du délai normal, pourvu que les dispositions concernant la refabrication en Amérique soient observées.

En somme, le Bill assure aux producteurs étrangers, avec un minimum de formalités, une protection telle qu'ils n'hésitent pas à apporter leur œuvre littéraire ou artistique — livres, cartes de géographie, pièces de théâtre, compositions musicales, peintures, dessins, photographies, etc., à l'Exposition de Saint-Louis : elle ne risquera plus de tomber dans le domaine public.

CATALOGUES

Un catalogue officiel de tous les articles exposés, dit le règlement général, sera publié en langue anglaise par la Compagnie de l'Exposition. Les Gouvernements étrangers et les Gouvernements des États pourront publier des catalogues séparés après avis du Directeur des Exhibitions.

La vente des catalogues sera le monopole exclusif de la Compagnie.

Conception du catalogue américain.

Lè catalogue américain est un gros livre, mais d'une ordonnance très claire. Il prend un à un, dans l'ordre de la classification, les Départements : Éducation, Arts libéraux, etc., dans chaque Département, chaque nation par ordre alphabétique, en commençant par l'américaine : et pour chaque nation successivement, chacun des Groupes et Classes qui composent le Département envisagé avec tout ce qui y est contenu.

En tête de chacun de ces Départements — qui forment dans le volume comme autant de livres distincts dont chaque Exposition nationale serait un chapitre, chaque Groupe un sous-chapitre, chaque Classe un paragraphe — figure une sorte de répertoire général avec préface et plan présentant la liste des Commissaires ou fonctionnaires y attachés; la liste aussi des Groupes et Classes avec leurs numéros, la désignation de leur objet, etc., et tout ce qui peut faire

de ce gros ouvrage d'aspect rébarbatif, un guide complet et commode.

D'autre part, le nom de chaque exposant est suivi de l'indication des objets qu'il expose et de la désignation, par lettres ou chiffres, de l'emplacement qu'il occupe dans le palais.

Tels sont l'esprit et l'économie générale du catalogue américain.

Conception des catalogues étrangers.

La plupart des catalogues étrangers sont conçus dans un esprit moins sévère. La fantaisie y a plus de place. On y trouve, sans doute, rangés par ordre de Départements, Groupes ou Classes, tous les renseignements utiles au visiteur. Mais on y trouve encore autre chose : le souci de faire valoir le pays dont il énumère les richesses et les beautés, de les faire connaître par le moyen de l'image. Quelques-uns édités avec luxe et une science sûre de l'effet, côtoient l'œuvre d'art : ceux, par exemple, du Japon et du Brésil, — et nous ne parlons pas seulement des catalogues généraux, mais des catalogues spéciaux, telle cette menue plaquette sur les pêcheries du Japon — veulent être et sont moins des recueils arides de renseignements que des « Souvenirs de l'Exposition » à ne déparer aucune table, et qui promènent agréablement le lecteur à travers la vie brésilienne ou japonaise.

Les catalogues de la France, de l'Angleterre, de l'Allemagne valent que l'on s'arrête.

Le premier a tous les mérites d'un catalogue. Dans ce volume de plus de 700 pages, l'éditeur M. Vermot, de Paris, n'a pas cherché l'effet, mais simplement à renseigner clairement les visiteurs, d'abord par une notice très concise en tête de chaque département, ensuite par la nomenclature alphabétique des exposants, dans leur Groupe respectif, et la désignation des objets exposés par chacun d'eux.

Notons encore que la couverture est ornée d'un délicieux agrandissement de la « Semeuse » de Roty.

Le second est ce qu'il doit être, substantiel, luxueux.

Le catalogue de l'Allemagne, ou mieux de l'Empire allemand, est autre chose.

C'est d'abord et vraiment un beau livre, d'aspect — nous ne dirons pas séduisant — mais imposant, précédé d'une carte très nette

de l'Exposition, imprimé en nobles caractères gothiques ; sur ses 550 pages, 351 sont consacrées à l'Allemagne, à la science, à l'art, à l'industrie, au commerce de l'Allemagne ; à tout ce qui peut, dans l'esprit de l'étranger, préciser et grandir l'idée qu'il se fait de l'Allemagne.

Le reste, le catalogue des produits exposés, n'est plus qu'une annexe d'un livre de sociologie sur l'Allemagne. Notons que ce livre, destiné à un pays étranger, et à la différence de notre catalogue qui n'a paru qu'en français, a été publié en anglais. Ce double trait éclaire les deux méthodes et les deux races, la Française et l'Allemande : le Français, grand seigneur, attend que l'étranger aille à lui ; il ne fait pas d'avances ; l'Allemand non moins fier, mais meilleur commerçant, va à l'étranger, car l'étranger, c'est le client à conquérir — simple remarque en passant — qui explique bien des choses...

Brochures des États.

Ce que nous disons des catalogues étrangers, on peut le dire des catalogues des États américains. Ils sont, en général, fort coquets, pleins d'images pittoresques, qui vous font pénétrer au cœur même de la vie régionale. Les éditeurs qui ont édité ces jolies plaquettes sur l'Arkansas, sur l'Orégon, le Dakota, sur l'Oklahoma (de ces plaquettes, il en est comme de celles de Washington qui atteignent la taille d'un volume), les artistes qui en ont illustré les pages ont été animés manifestement du désir de mettre en lumière la petite patrie dans la grande et de la faire valoir commercialement aussi.

Nous songeons à toute cette littérature spéciale éclose au seuil de la Grande Foire, à cette floraison de pimpantes brochures illustrées, de tout format, de tout aspect, dont on ne saurait dire si ce sont des catalogues ou des prospectus ! Aussi bien sont-elles l'un et l'autre ; la publicité s'y mêle à la description ; le renseignement y prend la figure tentatrice de la réclame. Et la réclame, on sait si l'ingéniosité de l'oncle Sam y excelle !!

PALAIS DES MANUFACTURES & MONUMENT DE LA LOUISIANE

TRANSPORTS, DOUANES, etc.

L'ensemble des marchandises transportées à l'Exposition de Saint-Louis a constitué le chargement d'environ 6.000 wagons.

Tarifs de faveur des Compagnies de navigation et des chemins de fer américains.

D'accord avec l'Exposition, les grandes Compagnies de transports maritimes ou terrestres ont fait aux exposants un régime de faveur.

Les marchandises à destination de l'Exposition paient le plein tarif à l'aller, mais ont droit au retour gratuit par la même route et sur certaines lignes, jusqu'au port du rembarquement. Voilà pour la faveur principale, subordonnée à des conditions de forme et de fond.

Formalités d'expédition et de douane.

Mais commençons par le commencement, en prenant la marchandise au point de départ.

« Des connaissements ou récépissés concernant les marchandises exposées — dit le règlement spécial publié par le Bureau des Trafics — indiqueront la route précise par laquelle ces marchandises doivent être transportées et spécifieront le nom de chaque transporteur, du point de départ jusqu'à l'Exposition, de manière que les articles exposés et qui ont droit au retour gratuit puissent être retournés par la même route qu'ils ont suivie à l'aller. »

En vertu des règlements, deux copies de ces connaissements ou lettres de voitures étaient adressées au Directeur des Expositions ; une

troisième copie — ainsi que nous aurons l'occasion de le voir ailleurs — était remise à l'exposant pour être par lui transmise à son représentant à Saint-Louis, et deux autres de ces copies restaient entre les mains des agents de la compagnie.

Nous avons dit plus haut que les Palais de l'Exposition étaient constitués en entrepôts réels de douanes (1).

Les frais de transport étaient acquittés d'avance au point d'expédition, et les marchandises délivrées franco à l'Exposition.

Les colis d'un poids inférieur à trois tonnes (2) étaient dispensés, à l'arrivée au port, des frais de transbordement ; ils ne payaient au retour qu'un droit de 5 cents par 100 livres, avec un minimum de 1 dollar par envoi, pour le transbordement dans le port jusqu'au vaisseau.

Voici les marchandises débarquées sur le sol américain. A partir de ce moment, elles sont à la charge des agents attitrés des Compagnies autorisées (3). — Présents à l'arrivée des steamers, ils s'occupent des formalités de douane, d'expédition et de transport.

Nous savons déjà que les objets destinés à l'Exposition sont affranchis des droits de douane. Mais cette faveur non plus ne va pas sans quelques formalités.

Chaque Exposition doit être accompagnée par une déclaration signée et en duplicata, qui indiquera le nom de l'exposant, les marques des colis et la liste descriptive de leur contenu.

Le consignataire de la marchandise au premier port d'arrivée devra présenter à la douane cette déclaration, qui a pour effet de dispenser les marchandises de tout examen et évaluation, ainsi qu'une lettre de voiture et une feuille d'entrée en duplicata, où figurent les renseignements de la déclaration originelle, l'indication de l'itinéraire.

Et les marchandises sont expédiées au surveillant des douanes à Saint-Louis.

Le collecteur des Douanes donne son permis spécial de transfert avec les mots « Louisiana Purchase Exposition ».

Enfin, le consignataire prépare un manifeste des marchandises qui est remis au conducteur du wagon où elles sont renfermées.

(1) Voir les « Formalités d'envoi », page 68.

(2) Les articles encombrants ou lourds, pesant plus de trois tonnes, paient un droit supplémentaire de déchargement.

(3) L'intervention de ces agents est recommandée, mais non imposée à l'expéditeur.

Des tarifs spéciaux fixent le prix du transport entre Saint-Louis et l'Exposition, prix qui varie d'ailleurs avec la nature des colis et selon que le wagon est ou n'est pas complet.

En somme, toute cette procédure qui paraît un peu compliquée n'a d'autre but que de garantir l'exposant contre les chances de perte, tout en lui évitant, autant que possible, les délais et vexations qui accompagnent souvent les opérations douanières.

Maintenant les marchandises sont parvenues au terme de leur voyage.

Du haut de la roue Ferris.

« Les bâtiments et emplacements réservés aux fins d'Exposition — dit le règlement promulgué par le Bureau des Trafics, ont été constitués « Entrepôts de douanes » (Constructive bonded warehouses and yards) et tous les articles étrangers y sont placés sous la surveillance des officiers de douanes et traités comme marchandises en entrepôts, ingénieuse fiction qui consacre le privilège. »

Franchissons six mois en pensée ; la fête est finie, l'Exposition close. Les marchandises sont réexpédiées (1) à leur pays d'origine. Elles jouissent du retour gratuit, à condition qu'elles n'aient pas changé de propriétaire pendant leur séjour à Saint-Louis ; qu'elles soient réexpédiées dans les 90 jours qui suivent la fermeture de l'Exposition. Il est entendu qu'elles doivent suivre la même route qu'à l'aller (2).

En échange de cette faveur, l'expéditeur signe un acte formulaire

(1) Est excepté de ce régime de faveur, notamment en ce qui concerne les frais de transport et de transbordement, le matériel de construction.

(2) Pour les marchandises en provenance de la Chine et du Japon, le régime est un peu différent. Elles bénéficient d'une réduction de 20 % tant à l'aller qu'au retour, sur les grandes lignes maritimes ou ferrées.

qui décharge les Compagnies, autant que la loi le permet, de toute responsabilité en cas d'accident de route. C'est à l'expéditeur prudent de s'assurer.

Mais nous verrons plus tard, dans quelles conditions ce retour s'est réellement effectué.

LA DÉDICACE

Une répétition générale : Telle nous apparaît cette cérémonie de la Dédicace, par quoi les organisateurs de l'Exposition, obligés d'en ajourner l'ouverture à 1904, ont commémoré le centenaire de la Cession.

Mais qui dit répétition générale dit quelque chose de différent un peu de la pièce même, quelque chose de moins et de plus : de moins éclatant, de moins parfait; de plus imprévu, de plus intime.

Là-dessus, n'allez point croire que le Centenaire ait manqué d'éclat. Du 30 avril au 2 mai, et pendant toute la semaine de la Dédicace, la vie de Saint-Louis ne fut qu'une longue et multiple fête diurne et nocturne : parades militaires et civiques, banquets, harangues, chansons et feux d'artifice, une fête qui réunit comme spectateurs ou comme acteurs, sur les rives du Mississipi, un Président, un ex-Président des États-Unis, des Gouverneurs à foison, les représentants de 26 nations étrangères et 400.000 Américains venus de tous les coins de la Louisiane ou d'ailleurs.

Très complexe est le caractère de cette représentation avant la lettre et très diverses aussi ses fins: Elle vise d'abord et sans doute à jeter un peu de poudre américaine — c'est de bonne guerre — aux yeux des peuples ; à glorifier l'Amérique dans son œuvre assurée désormais du succès, élargie, agrandie par le concours promis du monde jusqu'à devenir le miroir où il se reconnaisse; à notifier ce succès à toutes les nations de la terre et à leur montrer le chemin de Saint-Louis. A ce titre la Dédicace est l'acte de publicité suprême qui couronne la longue campagne de propagande. Elle a un autre objet encore, tout pratique, qui est, en vérifiant ce qui fut fait, de

constater ce qui reste à faire pour être prêt dans 365 jours.

Si enclins qu'ils puissent être à s'éblouir eux-mêmes, les organisateurs ne se dissimulent pas la difficulté de la tâche : ni qu'entre la répétition devant 100.000 spectateurs de la maison et la pièce à jouer devant 1.000.000 d'hôtes, le saut est large ; mais l'ayant mesuré, ils le franchiront mieux.

La cérémonie de la Dédicace se résout en une grande leçon en vue d'un grand devoir qui tient dans cette laconienne formule du « World's Fair Bulletin » : « L'Exposition ne sera pas un spectacle offert à Saint-Louis par le monde, mais au monde par Saint-Louis. »

Saint-Louis l'a compris, et par la Dédicace, elle se prouve à elle-même qu'elle ne sera en rien inférieure à sa tâche. En 1904, il y aura des places pour tous, des bains pour tous, des trains pour tous, des trams pour tous...

La ville qui a su mettre sur pied une Foire du monde, ne souffrira pas la présence d'une mouche dans l'onguent. D'une mouche ? non, peut-être. Tout au plus y découvrira-t-on par ci, par là, un moucheron.

Les fêtes de la Dédicace forment une trilogie : Journée nationale, 30 avril ; journée diplomatique, 1er mai ; journée des États ; 2 mai.

Journée nationale. — C'est dans l'air crispé d'un matin d'avril une parade militaire : 12.000 soldats de toutes armes défilent devant 400.000 spectateurs rangés en deux haies humaines. En tête du cortège triomphal qui s'avance le long du Lindell Boulevard, figurent le Président Roosevelt, l'ex-Président Cleveland, 26 ambassadeurs, ministres ou chargés d'affaires ; des gouverneurs.

Après-midi, envahissement des Arts-Libéraux. Les exercices de la Dédicace commencent. A 2 heures le cardinal Gibbons bénit l'œuvre et l'assemblée. Puis tour à tour, et sur des modes divers, le Président de la Commission nationale, M. Carter, le Président Francis, l'ex-Président Cleveland célèbrent la Cession, l'Exposition et le passé qui a nom « La France et l'Espagne initiatrices, » et l'avenir, que représente « le peuple élu de Dieu ». Comme intermède, entre deux discours, un chœur de 2.800 voix. Puis, prière terminale par l'évêque E. R. Hendrick. Le soir, dîner au Président Roosevelt. Feux d'artifice avant et après.

Le premier mai, journée diplomatique, qu'on pourrait appeler aussi « la journée latine », commencée par un défilé, continuée à 2 heures par la réception, aux Arts-Libéraux, du corps diplomatique,

achevée en discours, invocation du révérend Carl Sevenson, allocution de M. John Thurston, de la Commission nationale, président de la journée, qui souhaite la bienvenue aux ambassadeurs ; allocution de M. R. D. Francis; réponses des ambassadeurs de France et d'Espagne : M. Jusserand et le señor Ojeda — qui valent qu'on s'arrête; celle du Français nous évoque l'ancienne épopée dont nos compatriotes furent les héros ou les martyrs. A l'appel de cette vivante parole, les souvenirs en foule se lèvent ; les figures glorieuses et familières des pionniers ancestraux; les contemporains et les émules des d'Artagnan, des Aramis et des Porthos, dont ils gardent la pose et le geste, et Versailles, et le grand Siècle, et toute la vieille France du Roi Soleil, prolongée, perpétuée au delà des mers par la géographie ; le voici avec toute sa cour figurée par des terres, des cités, des lacs, des rivières... La Louisiane porte son nom ; le lac Ponchartrain, celui de son Ministre de la marine; le fort Duquesne, le nom de son plus illustre marin. Voici les rivières Colbert et Seignelay... un des grands lacs a pris son nom au duc d'Orléans ; un autre doit le sien à Condé; un autre à Conti...

Festival-Hall et les grands Palais

« Mais de ce passé autre chose reste... qu'un nom, qu'un titre vain de duc ou de marquis.

Il reste des familles dont beaucoup survivent ; mieux que des familles, des exemples de bravoure et d'endurance créatrices d'une tradition qui ne périra pas. Rien ne se perd... » Et les Américains et les Français d'applaudir avec un enthousiasme qui se nuance pour ceux-ci de mélancolie sans regret.

Après M. Jusserand, le représentant de l'Espagne, le señor de Ojeda, en quelques brefs propos d'une fierté castillane, rappelle à

ses hôtes qui ne veulent pas oublier « ce que votre présent doit à notre passé ».

C'est le mot du vieux monde au nouveau et le mot de la seconde journée.

Et voici la troisième, celle des États. Elle commence par une parade civique à laquelle prennent part 20.000 hommes délégués d'innombrables services, sociétés et corporations et ouvriers de l'Exposition.

Ensuite, grand meeting aux Arts-Libéraux, ouvert par le docteur Harper et présidé par l'ex-sénateur William Luidsaz de la Commission Nationale. Et son premier mot est aussi celui de la journée. « Vous avez eu des gouverneurs avant d'avoir un Président ». Après les discours, toutes les réjouissances coutumières d'un caractère cette fois plus nettement populaire, américain, des poses de premières pierres, des dédicaces, des sites élus par les États remplissent la fin de ce qui s'appellera dans l'histoire de la « Grande Foire », la semaine de la Dédicace.

AJOURNEMENT DE L'OUVERTURE

L'Exposition qui devait s'ouvrir le 30 avril 1903, ne s'est ouverte que le 30 avril 1904. Des raisons impérieuses et diverses ont motivé cet ajournement.

La première, c'est que l'Exposition n'était pas prête ; l'Exposition, peut-être pas précisément — la Direction des Travaux affirmait qu'elle avait terminé sa tâche — mais les exposants, à commencer par le Gouvernement des États-Unis lui-même : J.-K. Taylor, architecte inspecteur, déclarait que le palais fédéral ne serait pas achevé le 1er mai 1904.

Ce n'est pas tout.

Au mois d'avril 1902, c'est-à-dire un an juste avant la date fixée pour l'ouverture, 13 gouvernements étrangers seulement avaient accepté l'invitation du Président Francis, et sur ces 13, un seul Européen : la France. Les autres hésitaient ou refusaient, alléguant le manque de temps. Les agents diplomatiques de l'univers et ceux de l'Exposition, car l'Exposition avait ses diplomates, conseillaient le renvoi.

En Amérique même, nombre d'États gardaient une attitude expectante, sinon boudeuse.

Il ne restait au Président Francis qu'une chose à faire, qu'il fit. Le 1er mai 1902, d'accord avec son comité exécutif et la majorité des Directeurs, il priait le président de la Commission Nationale d'annoncer au Congrès que la Compagnie acceptait l'ajournement ; et le 28 juin, le Président Roosevelt mettait sa signature au bas du bil' d'amendement qui ajournait l'ouverture de l'Exposition au 30 avril 1904 (1).

Cette mesure de sagesse, la Compagnie n'aura pas lieu de la regretter.

Sans doute ces douze mois de plus devant elle, 24 en tout, ne lui suffiront pas encore pour achever l'œuvre géante qui n'était qu'ébauchée le 30 avril 1903 et qui le 30 avril 1904, sera infiniment moins avancée que la nôtre à la date correspondante. Nous nous en sommes aperçus dès notre première visite et sur le seuil de l'Exposition, devant les guichets en bois qui tenaient lieu de cette porte monumentale tant vantée et qui n'eut qu'un tort : c'est de n'être pas. Le retard même sur les secondes prévisions sera tel qu'il entraînera l'ajournement des opérations du jury qui, chez nous, purent être commencées le lendemain de l'ouverture : simple rapprochement où notre amour-propre trouve son compte. Mais, ces réserves faites, empressons-nous de constater que ce délai de grâce n'a point été perdu pour nos hôtes ; qu'il leur a permis, sinon de terminer, du moins d'embellir, voire d'agrandir encore une entreprise déjà si grande et très belle et de multiplier les démarches auprès des pouvoirs, grâce auxquelles ils obtinrent que Saint-Louis devint le champ clos du grand combat pour la Présidence, et le siège de nombreux congrès, conventions, parlements, autant dire la capitale des États-Unis en 1904.

Et le succès indécis d'abord, se dessinera de toutes parts. Les Gouvernements étrangers qui avaient refusé reviendront sur leur refus ; les hésitants n'hésiteront plus. Et les États, d'abord réfractaires ou indifférents se joindront au vaste mouvement qui, au printemps de 1904, emportera « toutes les nations de la terre » vers les rives du Mississipi.

(1) Voir à la fin de la 1re partie, page 159.

L'EUROPE EN DOUZE JOURS

Cette foire du monde éveille l'idée d'une succession de progrès accomplis et de records battus.

Parmi ces records et ces progrès, le voyage en Europe du Président Francis occupe une place distinguée. Jamais, sans doute, avant lui, on n'avait dans le même temps, parcouru autant de kilomètres sur terre et sur eau, vu autant de rois, chefs d'État et autres grands personnages, porté autant de toasts, prononcé autant de discours, absorbé autant de dîners, de lunchs et de thés, subi autant d'interviews ; mais le simple récit des faits passe tous les commentaires.

La mystérieuse Asie. (Pike.)

Sur l'invitation de la Société américaine de Londres et sur les instances de l'ambassadeur américain dans cette capitale, qui lui démontre la nécessité d'une visite en personne pour le succès de l'œuvre, le Président Francis quitte Saint-Louis le 11 février à 1 heure du matin, prend le lendemain à New-York le dernier paquebot en partance pour l'Europe, qui se trouve être *La Bretagne*, débarque le 20 au Havre, est le 21 février à Londres, où sont convoqués tous les représentants européens de l'Exposition, pour de là être dépêchés avec des instructions toutes fraîches, dans toutes les directions. Le 22, il lunche chez M. Choate, ambassadeur d'Amé-

rique, prend le thé chez lady Barrington, dîne avec M. Stewart et l'ambassadeur d'Angleterre.

Le 23, il est présenté à Édouard VII par l'ambassadeur Choate, en présence de M. Balfour, de lord Roberts et autres grands du royaume. L'après-midi du même jour, il visite le Parlement. Le soir il est l'hôte acclamé de la Société américaine. Le 25, il obtient une audience privée, celle du roi d'Angleterre, qui offre d'envoyer à Saint-Louis les présents du Jubilé.

Nous passons sur maints lunchs et thés.

Il devait repartir le 28 ; mais sur les conseils du Commissaire de la France, il se décide à traverser la Manche.

Le 1er mars, à 7 heures du soir, il quitte Londres et le 2 il déjeune avec M. Michel Lagrave, au Café de Paris. A 5 heures, rend visite au Président de la République, un peu plus tard à l'ambassadeur américain ; dîne au ministère du Commerce et termine la journée au bal de l'Élysée et au Grand Opéra.

Le 4 mars, il est à Madrid, est reçu par le Président Silvelà.

Le 5 mars, Paris le revoit au Continental, principal personnage d'un déjeuner — dont nous reparlerons — offert par le ministre du Commerce.

Le 8 mars, il est à Berlin, où l'empereur lui accorde 50 minutes d'entretien, un livre avec son autographe et des encouragements.

Le 10, il confère à Bruxelles avec le roi des Belges.

Le 11, à 5 heures, il s'embarque à Cherbourg sur le *Kronprinz* ; et le 17 mars, il foule de nouveau le sol de New-York.

L'aventure dura 19 jours et comme tel autre conquérant, il pourrait la narrer en trois mots : *veni*, *vidi*, *vici*.

LA PROPAGANDE

La tournée en Europe du Président Francis n'est qu'un épisode — le plus brillant — de la campagne de propagande en faveur de la Grande Foire américaine. Le jour, sinon la veille du jour où celle-ci fut conçue, la campagne commença pour se poursuivre par l'écrit,

M. Michel LAGRAVE,

Commissaire Général du Gouvernement français, parlant au nom de tous les pays étrangers, à l'inauguration de l'Exposition.

l'image, la parole, avec une inlassable ténacité, une verve intarissable.

La grande Foire a son organe spécial, le *World's Fair Bulletin*, un somptueux Magazine qui chante hebdomadairement ses splendeurs prochaines, ses visibles progrès. Les petites brochures, les traités pullulent où des hommes notoires, gouverneurs, sénateurs, savants, confient au public leur opinion sur la fête imminente. Les grands journaux vantent ses attractions, le bon marché de ses hôtels, la générosité des Compagnies et leurs tarifs et leur confort, et les facilités de toutes sortes offertes au pèlerin de Saint-Louis ; ils instituent des polémiques ; au besoin, ils fabriquent de fausses nouvelles afin de les démentir.

Ce sont de ces fausses nouvelles qui concouraient à l'harmonie totale : « Fan du bru ». En somme, un beau tapage utile, à réjouir l'oreille de Tartarin ou de Barnum.

L'INAUGURATION

Enfin c'est le grand jour. Il nous ménage une grosse surprise ; une cérémonie simple et digne. Point de spectacle à éclat. Nul effort pour attirer la multitude spontanément venue ; le nombre des entrées est supérieur de plusieurs milliers à celui de toutes les ouvertures antérieures, dit le *World's fair Bulletin*, miracle du climat et de l'habitude : même quand elle n'y pense pas, la Grande Foire bat tous les records du monde, ou le croit !

Ce 30me jour d'avril 1904, un « soleil d'Austerlitz » se leva sur Saint-Louis. Le ciel n'était que sourires et promesses.

A 9 heures, l'assemblée des Directeurs, les Directeurs des Travaux et des Exhibitions, les membres de la Commission Nationale, les chefs des Départements se réunissent au bureau du Président Francis.

A 9 h. 30, le cortège grossi du flot des fonctionnaires s'ébranle, précédé de la garde Jefferson et se dirige vers le Louisiana Purchase Monument : une colonne de pierre dominant de 100 pieds l'avenue qui coupe en deux le corps principal des Palais, érige une statue de la Paix debout sur un globe supporté par quatre géants qui

représentent les forces de l'univers. « Son geste d'horizon » appelle les nations au tournoi prêt à s'ouvrir. A la base de l'obélisque, face Sud, sculptées dans le granit du piédestal, des figures allégoriques racontent l'histoire de la Louisiane. Face au Nord se détache, dans un encadrement de fleurs, de palmes, sous les étoiles des États-Unis, la blancheur d'une tribune où tout à l'heure se succèderont les orateurs.

Ce monument d'un architecte français, l'éminent M. Masqueray, est le rendez-vous général vers qui maintenant tous se hâtent.

A l'intérieur de « Jérusalem ».

Partout des cortèges s'organisent; devant le Pavillon du Gouvernement, ce sont des gouverneurs, les délégués des États et des Territoires; ceux, entre autres, de la Louisiane et dans l'ordre où les États furent admis à l'Union; cependant que l'arrivée sensationnellement solitaire du prince Pien Lun, en riche équipage oriental, amuse l'impatience de la foule. Du palais des Congrès, les Commissaires et représentants des nations étrangères se mettent en marche, la marche des nations. Le Mexique vient en tête; puis dans un pittoresque pêle-mêle de couleurs : la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne et ses dépendances; l'Italie, l'Autriche-Hongrie; puis le Japon, la Chine, le Brésil, Cuba, l'Argentine, le Danemark; la Belgique, le Nicaragua; la Suède, le Siam, le Portugal; le Costa-Rica; le Guatemala, la Perse; le Venezuela; la Hollande, la Norvège; le San-Salvador; Haïti; le Honduras; la Bulgarie; le Maroc.

A 10 h. 25, le Président Francis monte à la tribune; il saisit le marteau, don du "Saint-Louis Furniture Board of Trade", l'emblématique marteau taillé dans le cœur d'un chêne, qui hier encore, abritait, avant qu'il ne tombât sous la hache assassine, les tombeaux de

Commissaires Généraux et Délégation Française le jour de l'ouverture de l'Exposition

chefs Missouris, premiers maîtres de Forest Park. Un aigle le coiffe, une fleur de lys orne son manche et sa poignée est un gland. Ce marteau qui, comme le sceptre du grand serment d'Achille, « ne produira plus ni feuilles, ni rameaux, et qui ne reverdira plus », le Président Francis en frappe la tribune pour réclamer silence. Et le révérend Gunsaulus prononce la prière initiale.

La cérémonie est commencée.

D'abord le Président Francis — après lui le trésorier Thompson ; puis le Directeur des Travaux, Taylor, qui remet au Président la clef des Palais, bijou en or ciselé, au nom de l'Exposition.

Au Directeur des travaux succède le Directeur des Expositions Skiff ; un chœur de 400 voix fait office d'intermède ; et la série des adresses reprend ; adresse du maire de Saint-Louis, Rolla Wells, du Président de la Commission nationale, Thomas H. Carter, du sénateur H. Burnham, de James A. Trawney ; d'Albino R. Runcio, Commissaire du Mexique ; ensuite, et surtout, celle de M. Michel Lagrave, parlant au nom de tous les Commissaires généraux ; insigne honneur pour la France et dont elle est redevable à l'habile diplomatie de son représentant.

Nous reproduisons ailleurs le texte de son très émouvant discours.

A l'allocution de M. Michel Lagrave succèdent celles de M. Edward H. Harmian, Président de la New-York Commission, et du secrétaire de la Guerre, M. William-H. Taft, délégué du Président Roosevelt, qui clôt la série des adresses.

Après les paroles, les actes.

C'est le moment solennel de cette solennelle journée. Un dialogue silencieux s'engage entre les deux Présidents Francis et Roosevelt placés aux deux extrémités du fil qui relie Saint-Louis à Washington.

Le premier debout au pied du monument. Son doigt presse une clef d'or ; il mande au Président des États-Unis qu'il attend que son bon plaisir lui « transmette l'énergie électrique qui déploiera les drapeaux et mettra en marche le mécanisme de l'Exposition. » Il est midi 15.

L'éclair messager vole à la Maison Blanche.

Le Président Roosevelt fait part aux représentants de l'État et des nations étrangères du message de Saint-Louis et dit le mot sacramentel : « J'ouvre l'Exposition ». Et à son tour, il touche une clef d'or, la clef même que toucha Cleveland en 1893, pour ouvrir l'Exposition Columbienne.

A 1 h. 6, heure de Saint-Louis, arrive la réponse signal ; R. D.

Francis alors lève la main et déclare l'Exposition ouverte. Et 10.000 drapeaux claquent au vent. Des grottes de Festival Hall des eaux jaillissent, s'épandent et retombent en cascades ; la chanson des moteurs et des machines se mêle à la rumeur de deux cent mille voix et dominant tout, éclatent les sonorités d'innombrables fanfares.

« La plus grande Exposition du monde est ouverte ».

La cérémonie officielle est finie. Mais la journée du public commence.

Elle commence avec une Parade du Pike (dont nous reparlerons) et se continue et s'achève par la visite de l'Exposition ; un voyage de découvertes avec toutes ses surprises.

De ces surprises, toutes — soyons francs — ne réjouiraient pas également le critique impartial. Des fautes de goût le choqueraient çà et là et des lacunes. A côté d'un palais, on se heurte à une montagne de caisses éventrées, de débris innommables. Les allées manquent dans le délicieux Forest Park ; les bancs aussi ; et l'orée du bois ressemble à certains terrains vagues connus du Parisien qui s'est égaré un lundi aux alentours de Vincennes.

Comme un vil anneau encerclant un bijou de prix, une vulgaire palissade enclôt l'Exposition. La porte monumentale, qui devait décorer l'Exposition, n'existera jamais que sur le papier et pendant les 216 jours de la grande Foire, le public passera par les guichets en bois — provisoires — ; simples détails, mais qui dénotent le travail hâtif, l'œuvre trop vaste pour le temps ou le temps trop court pour l'œuvre : bref, l'Exposition n'est pas prête.

Qu'importe : le public américain est venu là, non pour critiquer, mais pour admirer ; et il admire l'effort de ces hommes — ses compatriotes — qui ont accompli la tâche herculéenne, qui ont réalisé le miracle.

Et somme toute le public américain n'a pas tort.

Le jour de l'inauguration de l'Exposition internationale de Saint-Louis, les chiffres d'entrées furent les suivants :

Entrées payantes	125.754
— gratuites	52.669

FÊTES ET SOLENNITÉS

L'Exposition de Saint-Louis a duré 216 jours.

Sur ces 216 jours, il n'y en a guère eu qui n'aient été marqués par un, sinon par plusieurs événements. Ce qui n'est pas pour surprendre si l'on réfléchit qu'une Exposition est un monde en miniature et que celle de Saint-Louis est la plus grande « que le monde ait vue ». Il n'empêche que pour y tout voir et tout entendre, il n'eût fallu rien moins qu'un don d'ubiquité.

Le temps nous manquerait pour décrire ces fêtes et solennités diverses et simultanées ; tout au plus en pouvons-nous dresser une sèche et très abrégée nomenclature en laissant à l'imagination du lecteur le soin de faire le reste.

Elles se répartissent en journées.

D'abord les journées des États ; et comme il y a plus de 40 États et Territoires et que la plupart des États ont leur journée, cela fait déjà près de 40 journées.

Journées patriotiques et réunions de famille, 30 avril, ouverture de l'Exposition.

Journée des bonnes Routes, 19 mai. — Filles de la Révolution américaine, 15 juin. — Célébration de l'Indépendance américaine, 4 juillet. — Jour de l'armée des Philippines, 13 août. — Réunion de la famille Tyler, 31 août. — Jour des vétérans de la guerre espagnole, 10 septembre. — Jour de Jefferson, 19 octobre. — Jour des femmes colons d'Amérique, 19 octobre.

Journées municipales : Jour de Saint-Louis, 11 août. — Jour du bourg de Brooklyn, 15 novembre, etc.

Journées étrangères et internationales : Journée suédoise, 24 juin. — Journée française, 14 juillet. — Journée de la Bohême, 6 août. — Journée suisse, 19 août, etc.

Journée des Associations fraternelles. — Journée des voyageurs de commerce américains. — Journée de la Légion d'honneur, 1er juillet. — Journée de l'Aigle, 31 août. — Journée des Fils et Filles de la Justice, 3 septembre. — Journée des Bûcherons du

monde, 14 septembre. — Journée des modernes Macchabées, 16 septembre. — Journée des Hommes rouges améliorés, 17 septembre. — Journée des Travailleurs mystiques du monde, 21 septembre. — Jour de l'Ordre d'Americus, 23 septembre. — Jour de l'Ordre de Washington, 23 septembre. — Jour des Travailleurs mystiques, 15 octobre... J'en passe et des meilleurs.

Nombre de fêtes ont été rangées sous la rubrique « Evénements spéciaux » qui ont d'ailleurs leur journée.

Parti des chrétiens unis, 12 mai. — Journée de la presse humoriste américaine, 1er juin. — Journée des maîtres bouchers d'Amérique, 28 août. — Et encore journées des Fermiers, des Opticiens, des Filles de la Confédération, des Facteurs ruraux, etc.

Indiens et Indiennes dans le Jardin français.

Sous le titre « Evénements Olympiens » figurent, avec leur date, les grandes épreuves athlétiques :

Championnat de la Gymnastique, 12 mai. — Baseball interscolaire, 6, 7, 8, 9, 10 juin. — La Crosse, 5, 7 juillet. — Championnat de natation et de water-polo, 8 et 9 juillet. — Sports irlandais et football gaélique, 20, 23 juillet. — Régates nationales, 29, 30 juillet. — Buggles, 1er et 6 août. — Tennis, 29 août, 3 septembre. — Jeux olympiques. Championnat d'escrime, 8, 10 septembre. — Golf, 19, 24 septembre. — 26 septembre, 1er octobre, Carnaval militaire. — Championnat de lutte, 14, 15 octobre, etc., etc.

Enfin, sous une rubrique à part, les Congrès.

Ici il nous faut insister.

On pourrait croire qu'une aussi longue série de fêtes n'a pas été exempte de monotonie. Tel ne fut pas le cas. C'est qu'en hommes de théâtre habiles, les organisateurs ont eu soin que leur spectacle fût toujours approprié au goût très divers d'un public non moins

divers. Pendant les premiers mois de la Grande Foire, et pour plaire aux fermiers de l'Ouest, l'éclat disparate des couleurs, l'incohérence de certains cortèges, donna à quelques-unes des solennités l'aspect de mascarades.

Nous songeons entre autres à cette journée des manufactures où la moitié du Pike, des autruches, des chameaux défilèrent dans le salon de la couture parisienne, et dont le moins que nous puissions dire, c'est qu'ils y étaient déplacés. Mais un cowboy n'est pas un Parisien et n'y regarde pas de si près.

Avec le temps et les visiteurs, le caractère des fêtes changea. Elles devinrent à la fois moins grossières et plus intimes. Aux bouffonneries foraines du début, devenues de plus en plus rares, succéda la série des réceptions dans les pavillons étrangers. Les représentants des nations étrangères y faisaient assaut d'élégance et de politesse

Dans le programme spectaculaire — comme disent les Américains — il n'y eut qu'un élément qui ne varia point et donna à la série hétérogène des réjouissances un certain caractère d'unité : C'est la parade militaire. Les parades militaires furent innombrables, quotidiennes. Là-dessus les Américains ne se blasèrent pas ; ils montrèrent la plus constante passion des uniformes martiaux. Serait-ce parce que la grande République est en train de devenir impérialiste ? Ou, au contraire, parce qu'elle est une démocratie marchande que les soldats l'étonnent et l'amusent ?

LES CONGRÈS

Une Exposition doit être non seulement une collection de choses, mais encore le rendez-vous des idées. C'est à cette conception que répond « Le Congrès » qui fut — si nous osons nous servir d'une expression aussi triviale en un si grave sujet — un des numéros les plus réussis de la grande Foire américaine.

A la suite de certaines délibérations et études préparatoires, le Comité des Directeurs vote un projet aux termes duquel un congrès général des arts et des sciences s'ouvrira le 19 septembre 1904 à Saint-Louis. Sa mission sera d'assurer l'unité de la science, d'ap-

porter l'harmonie entre les connaissances scientifiques actuelles éparses dans tous les pays.

Ce projet un peu bien vaste ne manque pas de noblesse. Pour le réaliser, on fera appel « aux savants les plus éminents du monde entier », « aux hommes d'affaires » aussi, aux politiciens, aux économistes, car ce projet embrasse, outre les pures connaissances de l'esprit — les problèmes positifs et pressants qui se rattachent au Commerce, au Travail, aux Finances. Les Orientalistes mêmes n'ont pas été oubliés ; ils auront leur Congrès où l'on étudiera, entre autres questions passionnantes, les origines peut-être asiatiques des premiers habitants du Nouveau-Monde. Ces Congrès si divers tendront au développement d'une idée centrale ; et la publication de leurs travaux constituera « un monument à la littérature scientifique du pays ».

Ajoutons qu'une somme de 200.000 dollars a été réservée au Département des Congrès.

De l'œuvre, abondante et diverse mais un peu spéciale de chacun de ces congrès, nous n'avons pas à parler ici : Elle nous entraînerait trop loin de Saint-Louis.

VISITEURS

Facilité d'accès aux portes de l'Exposition.

Plus haut, nous avons dit, en traçant le tableau de Saint-Louis et de ses environs, les exceptionnelles facilités de transport et de circulation offertes par la nature et par l'art aux habitants de cette ville ; nous avons noté et nous ne faisons que rappeler ici combien ces facilités avaient été augmentées ou multipliées à l'occasion de la Grande Foire qui devait pendant quelques mois précipiter toute une population cosmopolite vers la Reine du Mississipi.

Mouvement des visiteurs.

Quelques chiffres choisis fixeront ce qu'il est convenu d'appeler le « Mouvement des visiteurs » à la Grande Foire américaine.

Heures d'ouverture et de fermeture. — Chaque jour, en temps ordinaire, les guichets s'ouvraient à 7 heures du matin pour se fermer à 10 heures 30 du soir : 15 heures 1/2 de visite.

Nombre de visiteurs. — Quant au nombre des visiteurs, il a naturellement varié, beaucoup varié, avec la saison, le temps, le programme, depuis le 30 avril, jour d'ouverture (au total 178.423 entrées dont 125.754 payantes et 52.669 gratuites) jusqu'au 1er décembre, jour de clôture (au total à 203.101 entrées, dont 118.133 payantes et 84.968 gratuites), oscillant si l'on peut dire, entre 404.450 chiffre maximum atteint le 15 septembre et se décomposant en 358.403 entrées payantes et 46.047 entrées gratuites et, 48.563, chiffre minimum, enregistré le 4 mai et se décomposant en 8.718 entrées payantes et 39.845 entrées gratuites.

Nous ne comptons pas le 27 novembre où l'on n'a reçu que 7.391 visites non payantes.

Nous donnons d'ailleurs ci-dessous, la liste complète de ces entrées jour par jour :

Liste générale des entrées payantes et gratuites du 30 avril au 1er décembre 1904 inclus.

JOURS		ENTRÉES PAYANTES	ENTRÉES GRATUITES	JOURS		ENTRÉES PAYANTES	ENTRÉES GRATUITES
Avril	30	125.754	52.669	Mai	16	9.514	39.770
Mai	1		15.038	»	17	12.391	39.328
»	2	10.193	44.741	»	18	21.292	43.131
»	3	9.922	40.322	»	19	25.654	44.334
»	4	8.718	38.845	»	20	23.431	43.412
»	5	10.428	40.762	»	21	41.906	45.558
»	6	9.168	39.891	»	22		12.718
»	7	17.058	42.964	»	23	22.210	40.798
»	8		14.078	»	24	26.845	35.249
»	9	10.267	42.134	»	25	25.243	34.712
»	10	13.914	40.338	»	26	25.279	34.436
»	11	14.271	41.316	»	27	30.830	38.815
»	12	14.593	40.461	»	28	44.746	38.460
»	13	11.813	39.369	»	29		11.880
»	14	28.136	43.948	»	30	47.691	42.485
»	15		17.133	»	31	26.505	35.410

JOURS		ENTRÉES PAYANTES	ENTRÉES GRATUITES	JOURS		ENTRÉES PAYANTES	ENTRÉES GRATUITES
Juin	1	31.172	35.057	Juillet....	12	57.676	36.304
»	2	27.040	34.409	»	13	57.480	36.101
»	3	36.918	36.231	»	14	53.783	35.659
»	4	67.066	39.114	»	15	48.137	35.417
»	5		14.009	»	16	61.397	37.510
»	6	38.931	38.974	»	17		10.291
»	7	43.534	37.489	»	18	39.751	35.885
»	8	61.148	83.361	»	19	43.898	33.261
»	9	44.861	38.051	»	20	47.537	32.373
»	10	39.288	37.420	»	21	57.334	34.151
»	11	68.467	41.115	»	22	51.467	34.067
»	12		12.244	»	23	65.872	36.539
»	13	39.672	37.305	»	24		11.414
»	14	49.456	35.897	»	25	46.146	35.755
»	15	49.459	35.088	»	26	55.383	33.620
»	16	59.318	36.903	»	27	52.927	32.678
»	17	59.912	38.349	»	28	61.535	34.475
»	18	61.134	35.777	»	29	44.196	32.848
»	19		12.275	»	30	85.238	37.041
»	20	47.815	37.138	»	31		10.225
»	21	62.898	36.482	Août	1	34.322	34.107
»	22	65.494	37.792	»	2	60.476	74.716
»	23	65.889	40.029	»	3	52.439	32.234
»	24	49.955	36.514	»	4	55.947	31.603
»	25	75.698	40.237	»	5	56.139	32.262
»	26		10.845	»	6	99.851	37.316
»	27	38.781	35.113	»	7		9.900
»	28	63.738	36.359	»	8	61.198	67.227
»	29	66.614	38.152	»	9	62.847	33.793
»	30	68.607	37.925	»	10	68.174	32.607
Juillet....	1	57.726	36.447	»	11	75.902	33.703
»	2	69.320	39.260	»	12	69.510	33.244
»	3		12.086	»	13	84.615	41.487
»	4	139.659	39.599	»	14		10.267
»	5	50.206	34.156	»	15	57.184	56.766
»	6	56.455	37.025	»	16	65.713	34.029
»	7	58.851	37.111	»	17	82.939	32.622
»	8	46.114	35.021	»	18	68.071	30.636
»	9	62.311	38.736	»	19	64.040	28.620
»	10		11.282	»	20	86.704	33.959
»	11	44.344	37.185	»	21		12.283

JOURS		ENTRÉES PAYANTES	ENTRÉES GRATUITES	JOURS		ENTRÉES PAYANTES	ENTRÉES GRATUITES
Août	22	70.877	63.173	Oct.	2		15.065
»	23	89.352	35.297	»	3	79.849	32.212
»	24	92.781	35.720	»	4	87.096	32.557
»	25	88.510	34.651	»	5	107.225	32.755
»	26	94.168	36.256	»	6	146.350	38.202
»	27	113.700	38.989	»	7	107.458	33.924
»	28		13.027	»	8	125.394	37.923
»	29	74.668	81.080	»	9		16.589
»	30	74.518	34.298	»	10	85.184	32.454
»	31	87.303	34.104	»	11	143.795	36.052
Sept.	1	91.962	33.667	»	12	131.038	34.939
»	2	82.983	33.831	»	13	133.152	35.134
»	3	93.497	37.396	»	14	119.118	34.647
»	4		14.116	»	15	118.609	35.652
»	5	135.821	73.801	»	16		12.202
»	6	78.692	35.127	»	17	98.228	32.328
»	7	99.896	37.179	»	18	117.569	32.364
»	8	105.079	38.230	»	19	122.431	32.714
»	9	98.809	38.795	»	20	124.107	32.250
»	10	94.604	38.922	»	21	98.241	30.955
»	11		12.465	»	22	112.100	34.410
»	12	76.782	35.650	»	23		10.160
»	13	76.489	34.127	»	24	79.688	30.811
»	14	97.319	37.323	»	25	70.961	30.902
»	15	358.403	46.047	»	26	102.179	31.177
»	16	96.122	34.989	»	27	104.577	31.413
»	17	97.448	37.419	»	28	91.877	31.392
»	18		11.075	»	29	91.263	33.128
»	19	72.738	32.824	»	30		10.091
»	20	87.237	35.104	»	31	57.517	29.710
»	21	103.693	35.329	Nov.	1	73.512	28.975
»	22	114.738	35.882	»	2	76.049	28.560
»	23	103.098	36.078	»	3	78.860	28.779
»	24	79.981	33.726	»	4	65.508	27.789
»	25		14.526	»	5	82.274	56.824
»	26	78.591	32.676	»	6		9.333
»	27	83.942	32.799	»	7	44.206	27.285
»	28	94.782	33.669	»	8	53.779	26.565
»	29	93.307	33.721	»	9	38.809	22.837
»	30	87.709	33.951	»	10	53.080	24.526
Oct.	1	83.143	34.175	»	11	58.304	25.765

JOURS	ENTRÉES PAYANTES	ENTRÉES GRATUITES	JOURS	ENTRÉES PAYANTES	ENTRÉES GRATUITES
Nov. 12	72.682	50.310	Nov. 22	53.754	26.180
» 13		8.280	» 23	54.145	25.250
» 14	46.982	25.781	» 24	129.230	52.599
» 15	58.414	26.021	» 25	74.362	49.261
» 16	61.120	26.290	» 26	130.506	33.252
» 17	64.430	26.107	» 27		7.391
» 18	58.185	26.436	» 28	45.383	26.170
» 19	74.683	57.570	» 29	52.639	27.053
» 20		9.394	» 30	41.335	26.935
» 21	44.964	26.050	Déc. 1	118.133	84.968

RÉCAPITULATION DES ENTRÉES PAR MOIS

	PAYANTES	GRATUITES	TOTALES
30 avril et mai	667.772	1.102.656	1.770.428
Juin	1.382.865	1.016.281	2.399.146
Juillet	1.514.743	928.224	2.442.967
Août.	1.992.248	1.006.498	3.088.746
Septembre	2.688.511	968.262	3.651.773
Octobre	2.758.149	864.180	3.622.329
Novembre et 1er décembre . .	1.805.328	914.138	2.719.466
Totaux pour les jours d'exposition	12.804.616	6.890.239	19.694.855
Admissions gratuites des dimanches			371.682

Près de 20 millions d'admissions payantes et gratuites, tel est le total pour les sept mois d'existence de la grande Foire de Saint-Louis.

Ces chiffres sont ceux indiqués par le rapport de M. Gregg, directeur des Concessions et Admissions.

Le total officiel exact est.	19.694.855	entrées
dont	12.804.616	payantes.
et.	6.890.239	gratuites.

Ces admissions gratuites comprenaient vingt à trente mille ouvriers, entrés journellement pendant plusieurs semaines après l'ouverture de l'Exposition pour terminer les travaux de construction des bâtiments ou d'installation des Expositions ce qui explique le très grand nombre d'entrées gratuites des premiers mois.

Il faut remarquer en outre, que 15 à 20.000 personnes séjournaient sur les terrains de l'Exposition et que ce chiffre devrait, en réalité, être ajouté à celui des entrées gratuites, car, dit le rapporteur, « l'Exposition de Saint-Louis a été la seule où une population aussi considérable soit restée constamment, jour et nuit, à l'intérieur de l'enceinte de l'Exposition ». Cette population comprenait les agents d'un très grand nombre d'exposants et les visiteurs descendus à l'Inside Inn (l'Auberge intérieure).

Comparaison avec Chicago.

Le rapport de M. Gregg indique encore que, « sur le total de 19.694.855 admissions, 6.890.239 furent gratuites ; à l'Exposition de Chicago, au contraire le nombre d'entrées non payantes fut seulement de 6.059.380 », alors que le nombre total d'admissions était de 27.539.521, chiffre notablement supérieur à celui de Saint-Louis.

Ce fait est d'autant plus remarquable que la durée de l'Exposition de Chicago, n'avait pas dépassé six mois tandis que les guichets de Saint-Louis sont restés ouverts pendant sept mois et deux jours, du 30 avril au 1er décembre 1904 inclus.

En d'autres termes, alors que le total des admissions à Saint-Louis a été inférieur à celui de Chicago de 7.844.666, et que le chiffre des entrées payantes a été inférieur à celui de Chicago de 8.675.525, la Compagnie de l'Exposition a admis gratuitement 840.859 personnes de plus qu'on en avait admis à Chicago.

Ces chiffres montrent que les plaintes qui plusieurs fois s'élevèrent au sein du Comité exécutif de la Cie de l'Exposition sur l'abus des entrées gratuites n'étaient pas sans quelque fondement.

PRIX ET PRODUIT DES ENTRÉES

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, le droit d'entrée était de 50 cents payables en une pièce de 1/2 dollar.

Le change était fourni gratuitement dans des kiosques avoisinant les portes de l'Exposition, mais les employés et contrôleurs des guichets ne distribuaient pas de monnaie et ne recevaient que les pièces de 50 cents.

Le produit total des entrées payantes a été de 6.243.835 dollars 15.

COMPARAISON ENTRE LES DIVERSES EXPOSITIONS

On trouvera ci-dessous une liste comparative indiquant pour les diverses Expositions universelles, le nombre de jours d'ouverture et le total des admissions.

EXPOSITIONS	ANNÉE	JOURS D'OUVERTURE	TOTAL DES ADMISSIONS
Londres	1851	144	6.039.195
Paris	1855	200	5.162.330
Londres.	1862	171	6.211.103
Paris	1867	217	6.805.969
Vienne	1873	186	6.740.500
Philadelphie . . .	1876	159	9.789.392
Paris	1878	194	16.032.725
Paris	1889	»	25.398.609
Chicago	1893	183	27.539.521
San Francisco . .	1894	185	1.315.022
Atlanta	1895	183	779.500

EXPOSITIONS	ANNÉE	JOURS D'OUVERTURE	TOTAL DES ADMISSIONS
Nashville	1897	183	1.779.074
Omaha	1898	153	2.613.508
Philadelphie. . .	1899	69	1.330.646
Paris	1900	»	50.860.800
Buffalo	1901	184	8.210.048
Charleston. . . .	1902	181	577.752
Saint-Louis . . .	1904	215	19.694.855

HOTELS

Les deux premières questions que se pose le visiteur éventuel d'une Exposition surtout lointaine, sont celles-ci : Où logerai-je? A quel prix? Et de la réponse qu'il s'y fait dépend souvent sa décision.

En tout temps, Saint-Louis offre à l'étranger des facilités de logements grandes : hôtels nombreux, assez confortables, de prix modérés, pensions et abris divers.

En vue de l'affluence des visiteurs attirés par la grande Foire, ces facilités ordinaires avaient été accrues et multipliées singulièrement et de plusieurs manières, comme le montrent quelques faits et chiffres.

Saint-Louis comptait, avant la période d'Exposition, 173 hôtels, grands ou petits, pouvant recevoir 21.000 visiteurs. La plupart de ces hôtels signèrent une garantie « certifiant que leurs tarifs ordinaires ne seraient pas augmentés pendant l'Exposition » et ces tarifs moyens varient de 10 à 20 francs, tout compris. (Ne nous y méprenons pas, ce sont là chiffres d'avant la Foire ; mais là aussi l'événement passa les promesses et les tarifs s'enflèrent si bien qu'au lieu des 10 à 20 francs de pension, tont compris, dont nous parlaient les prospectus, on payait couramment une chambre de 4 à 5 dollars sans aucune nourriture.

Aux anciens hôtels, il faut joindre de nouveaux hôtels temporaires ou permanents pouvant recevoir 47.000 personnes.

Lorsque s'ouvre l'Exposition, Saint-Louis ne compte pas moins de 250 hôtels, non point concentrés dans un seul quartier, mais commodément disséminés par toute l'étendue de l'immense ville.

Ajoutez à cette liste les pensions et maisons de famille qui peuvent, d'après les statistiques officielles, recevoir 15.393 hôtes ; et les chambres capables d'en loger 17.876. « Un drapeau spécial déployé » signale aux visiteurs « les maisons qui peuvent les loger ».

Saint-Louis, si riche en hôtels, ne l'est pas moins en restaurants ; il en compte 485 dont 20 peuvent alimenter 33.000 personnes !

Buckingham Hôtel (Saint-Louis).

Voilà, pour rassurer le visiteur qui craindrait de mourir de faim !

Ce n'est pas tout.

La grande Foire a fait germer les hôtels, non seulement dans la ville, mais dans l'intérieur même de la Foire et autour d'elle.

Un beau jour, au milieu des terrains de l'Exposition, à la place des vieux arbres de Forest Park abattus, on a vu sortir du sol, s'élever, s'étaler une construction colossale : « Auberge intérieure », de 120 mètres de largeur, 240 mètres de longueur, 3 étages, 2.500 chambres capables de loger 6.000 personnes. Le concédant, car il s'agit d'une concession faite par la Direction de l'Exposition a stipulé au concessionnaire une série de tarifs qu'il ne peut dépasser et qui varient de 15 à 40 francs par jour. Cette auberge-là est, en vérité, un très vaste hôtel, mieux que cela, une ville à elle toute seule, avec buffet, pharmacie, kiosques, restaurants, salles de bains, etc... Encore une fois, l'Amérique hantée du désir de faire grand, a battu tous les records du monde et du genre.

L'hôtel de la Grande-Auberge est au cœur de l'Exposition. Il est vrai que l'administration, qui ne perd nulle part ses droits, prélève sur lui une taxe quotidienne de 50 cents (2 fr. 50) qui représente le prix d'admission.

PRIX

Reste à dire les conditions de l'hospitalité offerte par Saint-Louis à ses visiteurs. On ne sera pas surpris d'apprendre qu'elles varient considérablement.

Presque tous les hôtels ont deux tarifs: Le tarif européen (European Plan) et le tarif américain (American Plan), le premier applicable aux voyageurs qui louaient seulement une chambre dans l'hôtel, se réservant d'y prendre ou non leurs repas, l'autre au contraire, s'appliquant aux voyageurs qui déjeunaient et dînaient chaque jour, dans l'hôtel même.

Bien entendu, dans ce cas, aucune diminution n'était faite aux voyageurs qui, d'aventure, mangeaient en dehors.

Quelques exemples :

Hôtel New Saint-James	
Tarif européen . . .	1 à 2 dollars 50 par jour.
— américain . . .	2 à 3 dollars 50 —
Hôtel Hartford	
Tarif européen. . . .	1 dollar par jour.
— américain . . .	2 à 3 dollars par jour.
Hôtel Tivoli	
Tarif européen. . . .	75 cents par jour.
— américain . . .	1 dollar par jour, etc...

En dehors de cette première différence les hôtels et pensions offraient à leurs diverses classes de visiteurs une très grande diversité de tarifs, ainsi : l'hôtel Rozier et l'hôtel Beresford dont les prix par jour variaient de 1 à 4 dollars et de 1 dollar 50 à 3 dollars. Le City Hôtel qui recevait à partir d'un dollar par jour et au-dessus, sans fixation de limite supérieure. L'Inside Inn qui logeait à partir de 1 dollar 50 à 5 dollars 50 par jour, entrée à l'Exposition comprise.

D'hôtel en hôtel, les écarts sont encore plus grands.

En contraste avec l'Inside Inn qui demandait jusqu'à 25 et 30 francs par jour et même plus, on trouvait, par exemple, le « Grand » et

le « Erié House » où le plan européen (1) coûtait de 15 à 20 cents par jour.

Voici, à titre d'indication, quelques prix pratiqués par l'Inside Inn : Déjeuner du matin 50 cents, luncheon 50 cents, dîner 75 cents. Pour enfants âgés de moins de 10 ans moitié prix.

Maisons particulières.

Il faut renoncer à donner une idée même approximative des différentes conditions offertes à leurs pensionnaires par les Private Dwellings ou pensions de famille, elles sont trop et trop différentes.

Pour mémoire, notons simplement que ces Boarding-houses de circonstance logeaient à la journée ou à la semaine, que quelques-unes n'offraient que l'abri, d'autres que l'abri et le repas du matin ; que d'autres enfin donnaient avec l'abri le déjeuner et le souper.

Cela explique en partie les écarts que présentaient leurs tarifs qui, d'un dollar, voire 75, 50 et même 25 cents, allaient jusqu'à 2 dollars et 2 dollars 50 par jour et de 1 dollar 25 à 15 et 20 dollars par semaine.

(1) Le *Plan « Européen »* ou « *à la française* » est le prix à l'hôtel, de la chambre sans les repas.

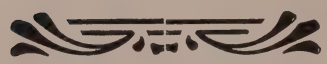

ACTE DU CONGRÈS DES ÉTATS-UNIS DÉCIDANT LA CÉLÉBRATION DU CENTIÈME ANNIVERSAIRE DE L'ACQUISITION DU TERRITOIRE DE LA LOUISIANE PAR LES ÉTATS-UNIS PAR L'OUVERTURE D'UNE EXPOSITION DES ARTS DE L'INDUSTRIE, DES MANUFACTURES ET DES PRODUITS DU SOL, DES MINES, FORÊTS ET MERS DANS LA CITÉ DE SAINT-LOUIS (ÉTAT DE MISSOURI)

Vu qu'il est convenable et opportun de commémorer le centième anniversaire de l'acquisition du Territoire de la Louisiane par une exhibition des ressources du Territoire, montrant le développement qu'elles ont pris et les progrès qui ont été réalisés;

Vu qu'une Exposition de cette nature doit revêtir un caractère national et international, de telle sorte que non seulement la population du dit Territoire, mais celle de l'Union tout entière et toutes les nations étrangères indistinctement puissent y participer, et

Vu qu'elle doit, en conséquence, être sanctionnée par le Congrès des États-Unis,

Le Sénat et la Chambre des représentants des États-Unis, assemblés en Congrès,

Décrètent :

Section 1. — Une Exposition des arts, industries et manufactures ainsi que des produits du sol, des mines, forêts et mers, sera inaugurée en l'année 1903, (1) dans la cité Saint-Louis (État de Missouri).

Section 2. — Une commission indépendante de neuf membres est constituée sous la désignation de « Louisiana Purchase Exposition Commission » (Commission de l'Exposition de la Louisiane). Les membres de cette Commission seront nommés par le Président des États-Unis, dans un délai de trente

(1) Par une proclamation en date du 1er juillet 1902, le Président des États-Unis fait connaître que l'Exposition de Saint-Louis sera ouverte le 1er mai 1904. Voir le texte de cette proclamation page 159.

jours à dater de l'adoption du présent Acte. Ils pourront également être destitués par lui. Quand des vacances se présenteront au sein de la Commission, elles seront comblées d'après les principes adoptés pour les premières nominations.

Section 3. — Les commissaires ainsi nommés seront convoqués par le Secrétaire d'État des États-Unis, dans la cité de Saint-Louis, sur invitation personnelle, aussitôt qu'il sera jugé convenable, et, dans la suite, tous les trente jours. Les dits commissaires, lors de leur première assemblée, constitueront leur bureau par voie d'élection, et ils pourront, soit alors, soit ultérieurement, désigner les membres des commissions exécutives et de tous autres comités qui paraîtront nécessaires, ainsi qu'un secrétaire, aux appointements de trois mille dollars par an. Outre les honoraires de ce secrétaire, une somme annuelle sera allouée jusqu'à concurrence de dix mille dollars, sur les fonds consacrés à la mise en œuvre de l'Exposition, pour couvrir les frais de bureau et autres dépenses entraînés par le fonctionnement de la Commission.

Section 4. — Ladite Commission, une fois complétement organisée conformément aux dispositions du présent acte, déléguera deux de ses membres aux fins d'agir de concert avec deux membres désignés par la Compagnie de l'Exposition de la Louisiane. Cette réunion constituera un bureau d'arbitrage à l'appréciation duquel seront déférés tous les différends qui pourront surgir entre la Commission et la Compagnie précitées, en matière d'administration, d'exploitation et de surveillance générale de l'Exposition, y compris tous les conflits appelés à provenir de l'exercice du pouvoir conféré par le présent Acte, tant à la Compagnie qu'à la Commission, de modifier ou d'approuver les opérations de l'autre assemblée. Dans le cas où les membres du bureau d'arbitrage ne pourraient se mettre d'accord sur les matières qui leur seront soumises, ils devront nommer un cinquième membre pour se départager. Si l'accord ne peut pas davantage se faire sur le nom d'un cinquième membre, celui-ci sera nommé par le Secrétaire du Trésor. Les avis et décisions formulés par le bureau d'arbitrage seront sans appel.

Section 5. — La Commission précitée est fondée à accepter, pour servir aux fins de l'Exposition autorisée par le présent Acte, tout terrain qui pourra être choisi ou offert, ainsi que les plans et devis de bâtiments soumissionnés, pour le même objet, par la corporation organisée conformément aux lois de l'État de Missouri sous l'appellation de « Compagnie de l'Exposition de la Louisiane ».

Section 6. — La location d'emplacements aux exposants, la classification des produits exposés, le plan et le dessin de l'Exposition, la nomination des juges et experts et l'attribution éventuelle des récompenses incomberont entièrement à la Compagnie de l'Exposition, sauf approbation de la part de la Commission instituée par la Section 2 du présent Acte. D'autre part, la dite Commission est autorisée à constituer un bureau d'administrateurs-

femmes, composé d'autant de membres et affecté aux fonctions que prescrira la dite Commission, sous réserve de l'approbation de la Compagnie. Le dit bureau d'administrateurs-femmes pourra, si la Commission et la Compagnie le jugent opportun, nommer un membre de tous les comités autorisés, avec la mission d'attribuer des récompenses aux produits dus en tout ou en partie au travail féminin.

Section 7. — Quand les plans de l'Exposition auront été préparés par la dite Compagnie et approuvés par la Commission, les dispositions et règlements adoptés par la Compagnie touchant les droits d'entrée et les taxes

Palais des fêtes et Grand bassin.

d'inscription ainsi que ceux concernant les droits, privilèges ou intérêts des exposants ou du public, seront fixés ou établis par elle, sous réserve des amendements proposés par la Commission.

Section 8. — La Commission prendra ses mesures pour que l'inauguration des bâtiments de l'Exposition universelle de la Louisiane, dans la cité de Saint-Louis, ait lieu le trente avril mil neuf cent trois au plus tard, avec le cérémonial approprié et pour que la dite Exposition soit ensuite ouverte aux visiteurs à la date fixée par la Compagnie, sous réserve de l'approbation de la Commission, le premier mai au plus tard de la dite année, et close à la date que déterminera la Commission nationale d'accord avec la Compagnie, et toutefois le premier décembre comme date extrême.

Section 9. — Quand le Président des États-Unis aura reçu, de la Commission nationale, notification des mesures prises pour l'achat des terrains et l'érection de bâtiments pour les fins susdites, il sera autorisé à publier, par

l'intermédiaire du Département d'État, une proclamation faisant connaître la date à laquelle l'Exposition sera ouverte et son objet. Il en fera tenir copie aux représentants diplomatiques des nations étrangères, ainsi que du texte des règlements qui pourront être adoptés par la Commission, afin que publication en soit faite, par leurs soins, dans leurs États respectifs. Il invitera, au nom du Gouvernement et du peuple des États-Unis, les nations étrangères à prendre part à l'Exposition et à y accréditer des représentants.

Section 10. — Tous les articles qui seront importés, en provenance des contrées étrangères, à l'unique fin d'être exhibés à l'Exposition de Saint Louis, et auxquels sera applicable une taxe ou droit de douane, seront exemptés du paiement de ce droit, ainsi que du paiement de toutes redevances douanières ou charges, conformément à des dispositions exceptionnelles que le Secrétaire du Trésor devra promulguer. La loi autorise néanmoins à vendre, à un moment quelconque de la durée de l'Exposition, pour être livrés à la fermeture de celle-ci, tous les articles et objets de propriété importés aux Etats-Unis en vue de l'Exposition et réellement exposés dans les bâtiments ou sur les terrains de la dite, sous réserve des règlements que le Secrétaire du Trésor prescrira, pour la sauvegarde des revenus publics et pour la perception des droits d'importation, tous les articles ainsi vendus ou retirés pour être consommés aux États-Unis devant être soumis au paiement des droits qui pourront leur être appliqués par les lois de finances en vigueur à la date de l'importation, et toutes les pénalités prescrites par la législation devant être exercées à l'égard des dits articles et de toute personne qui se rendrait coupable de vente ou de retrait sous une forme illégale quelconque.

Section 11. — La Commission nationale adressera mensuellement au Président des États-Unis des rapports lui faisant connaître l'état des recettes et des dépenses et portant un aperçu général de la situation financière de l'Exposition. Elle devra, en outre, lui faire parvenir, dans un délai de six mois après la fermeture, un rapport général résumant les résultats de l'Exposition et contenant un exposé complet de ses opérations.

Section 12. — La Commission nationale autorisée par le présent Acte cessera d'exister le premier Janvier mil neuf cent cinq.

Section 13. — Les États-Unis ne seront, en aucune manière et en aucun cas responsables des actes, mesures et opérations de la Compagnie de l'Exposition de Saint-Louis, ni de ceux de ses directeurs, agents ou employés, ni de ceux de l'un quelconque d'entre eux, ni du service, des salaires, du travail, ni des gages des dits administrateurs, agents, serviteurs ou employés, ni de ceux de l'un quelconque d'entre eux, ni d'aucune souscription au capital, ni d'aucune action, bon, hypothèque ou obligation d'aucune sorte délivrés par la dite Compagnie, ni d'aucune dette, engagement ou dépense de quelque nature que ce soit incombant à cette Compagnie ou résultant de sa gestion

Section 14. — Le Gouvernement des États-Unis empruntera aux Départements de l'Exécutif, à la Smithsonian Institution, au National Museum, à la Commission de la Pêche et des Pêcheries des États-Unis, ainsi qu'au Département du Travail, et il produira, lors de l'Exposition dont il s'agit, tout ce qui sera propre à mettre en lumière la fonction et l'œuvre administrative du Gouvernement en temps de paix et les ressources de sa puissance militaire, de telle manière que cette exhibition soit un exposé de l'état de nos institutions et un témoignage de leur conformité aux besoins du peuple. Le Bureau des Républiques américaines est invité à faire une exhibition correspondante faisant connaître les ressources et les relations internationales des Républiques américaines. Un emplacement sera réservé à cette exhibition dans le Palais du Gouvernement des États-Unis. Afin d'assurer une parfaite et harmonieuse disposition de cette exhibition officielle, une commission sera créée, sous le nom de « Commission du Gouvernement des États-Unis », indépendamment de la Commission prévue ci-dessus par le présent Acte. Elle aura pour mission de recueillir, d'acquérir, de disposer, de transporter, d'arranger, d'installer, de sauvegarder, d'exhiber et de réexpédier les articles et le matériel que les chefs des différents Départements de l'Exécutif, le Secrétaire de la Smithsonian Institution, le Commissaire des Pêches et Pêcheries, le Commissaire du Travail et le directeur du Bureau des Républiques américaines pourront, chacun dans leur ressort, décider de comprendre dans l'exhibition officielle dont il s'agit. Le Président pourra également désigner des éléments additionnels à cette exhibition. La Commission sera composée d'un membre nommé par le chef de chaque Département de l'Exécutif, d'un membre nommé par le Secrétaire de la Smithsonian Institution, d'un membre désigné par le commissaire des Pêches et Pêcheries, d'un membre désigné par le Commissaire du Travail et d'un membre nommé par le Directeur du Bureau des Républiques américaines. Le Président chargera l'une des personnes ainsi nommées de la mission d'occuper la présidence. La Commission elle-même choisira son secrétaire, son trésorier et tous autres préposés qui paraîtront nécessaires. Les membres de la Commission administrative dont il s'agit, ainsi que les autres fonctionnaires et employés du Gouvernement qui pourront être détachés pour les assister, y compris les officiers des armées de terre et de mer, ne recevront aucune rétribution en supplément de leurs honoraires réguliers; mais ils seront rémunérés de leurs frais réels et indispensables de déplacement, et ils recevront une indemnité de subsistance, dont le montant sera fixé par le Secrétaire du Trésor, pour tout le temps où ils seront tenus éloignés de leur résidence par les affaires intéressant la Commission. Les officiers des armées de terre et de mer recevront l'indemnité de route et l'indemnité kilométrique prévues par la loi. Toute disposition législative interdisant la délégation d'un employé des États-Unis à un autre service que celui auquel il est ordinairement affecté demeurera sans effet en ce qui concerne les personnes déléguées au service de l'Exposition universelle de Saint-Louis. Les

personnes employées par la Commission et qui ne sont pas au service ordinaire du Gouvernement auront la rétribution que la dite Commission déterminera. Le Trésorier devra fournir une caution de trente mille dollars, en assurance de la loyauté de sa gestion et cette caution devra recevoir l'approbation du Secrétaire du Trésor. Le Secrétaire du Trésor fera périodiquement au dit préposé une avance en argent, selon les dispositions qu'il aura lui-même à régler, sur les fonds qui seront ultérieurement consentis pour l'exhibition du Gouvernement, aucune de ces avances ne devant dépasser le montant de la caution, mais mettant le trésorier en mesure de payer les dépenses de l'exhibition, dans les limites des autorisations délivrées par la Commission administrative créée par la présente section.

Section 15. — Le Secrétaire du Trésor est autorisé et invité à exposer, en annexe à l'exhibition de son Département, sur les terrains qui lui seront alloués pour cette fin, une des stations de sauvetage dont la construction a été autorisée aux frais des États-Unis par la législation en vigueur. Il prendra des dispositions pour que la dite station soit pourvue de tous les appareils et accessoires actuellement en usage dans toutes les stations de sauvetage des États-Unis.

Section 16. — Le secrétaire du Trésor arrêtera les mesures nécessaires pour qu'un bâtiment ou des bâtiments convenables soient élevés sur les terrains choisis pour l'Exposition internationale de Saint-Louis en vue des exhibitions du Gouvernement prévues par le présent Acte. Il est invité et autorisé à traiter en conséquence, de la même manière et selon la même procédure que pour les autres établissements publics des États-Unis. Toutefois, les contrats intéressant le ou les bâtiments dont il s'agit, ne devront pas excéder la somme de deux cent cinquante mille dollars. Cette somme, ou toute fraction de cette somme jugée nécessaire, sera prélevée sur les fonds disponibles du Trésor et affectée à couvrir les frais de construction du ou des bâtiments du Gouvernement autorisés par le présent Acte. Le Secrétaire du Trésor prendra des mesures pour que le ou les dits bâtiments soient construits sur des plans qui seront ultérieurement approuvés par la Commission du Gouvernement précitée. Il est autorisé et invité à disposer de ce ou de ces bâtiments ou du matériel les composant, à la fermeture de l'Exposition, sous réserve de donner la préférence à la cité de Saint-Louis ou à la Compagnie de l'Exposition, au cas où celles-ci voudraient les acquérir au prix fixé par les experts d'après les bases qu'il jugera à propos de déterminer.

Section 17. — Les Commissaires nommés par le Président sous l'autorité du présent Acte recevront chacun, en rémunération de leurs services et de leurs dépenses, la somme de cinq mille dollars par an, qui leur sera versée par le Secrétaire du Trésor et qui sera prélevée sur les crédits ouverts à l'occasion de l'Exposition.

Section 18. — Aucun membre de la Commission ni du Comité du

Gouvernement précités, qu'il soit ou non fonctionnaire, ne pourra être rendu responsable d'aucune dette ni obligation qui pourra résulter des actes de la dite Commission ou du dit Comité du Gouvernement autorisés par le présent Acte.

Section 19. — Considérant que le Secrétaire du Trésor a certifié, par déclaration en date du six février mil neuf cent un, que la Compagnie de l'Exposition de Saint-Louis lui a fourni toutes preuves de l'existence d'un capital de dix millions de dollars, rassemblés par elle aux fins d'inaugurer et de conduire à bon terme une Exposition dans la cité de Saint-Louis, au cours de l'année dix-neuf cent trois, en célébration du centième anniversaire de l'acquisition du territoire de la Louisiane;

Les Éoliennes près du palais de l'Agriculture.

En conséquence, il est affecté, sur les fonds disponibles du Trésor, une somme de cinq millions de dollars pour contribuer à la mise en œuvre de cette Exposition, à la rétribution des membres et du secrétaire de la Commission nationale autorisée par le présent Acte, et au paiement de toutes autres dépenses éventuelles qui incomberont à la dite Commission, au cours de sa gestion, à l'occasion de la dite Exposition, ainsi que de toutes les obligations résultant de l'Exposition, à la charge du Gouvernement, à l'exception toutefois de la construction de ses propres bâtiments et de l'installation ainsi que de la surveillance de ses propres exhibitions.

Les fonds affectés par le présent Acte seront versés par les soins de la Compagnie de l'Exposition internationale de Saint-Louis, selon les règles et une procédure qui seront prescrites par le Secrétaire du Trésor, et contre garanties qu'il approuvera.

Toutefois, sauf le paiement des honoraires et dépenses de la Commission nationale, aucune fraction des crédits ci-dessus ne sera disponible tant que la somme de dix millions de dollars n'aura pas été épuisée par la Compagnie, aux fins de l'Exposition, à la satisfaction du Secrétaire du Trésor.

Il demeure établi d'autre part que toutes les dépenses endossées par le Gouvernement aux fins de l'Exposition dont il s'agit y compris les hono-

raires et les dépenses de la Commission nationale précitée, et sauf les sommes affectées à la construction de ses propres bâtiments et à la disposition ainsi qu'à l'entretien de ses propres exhibitions, se limiteront aux paiements prélevés sur le crédit de cinq millions de dollars ouvert pour cet objet par le présent Acte.

Section 20. — Le Trésor des États-Unis sera remboursé d'une somme proportionnelle au montant de la subvention fournie par les États-Unis, dans le même rapport que la Compagnie de l'Exposition et la Cité de Saint-Louis.

Toutefois, la présente section ne pourra pas être comprise ni interprétée de manière à constituer pour les États-Unis un droit à participer aux bénéfices de l'Exposition au-delà du montant réel de la somme affectée par eux à subventionner l'Exposition.

Section 21. — Toute banque ou fédération de banques ayant son siège dans la cité de Saint-Louis ou sur le territoire de l'État de Missouri pourra être désignée par la Compagnie de l'Exposition pour diriger un office de banque sur les terrains de l'Exposition, et si la banque ainsi désignée est une banque nationale, cette désignation étant approuvée par le contrôleur de la monnaie, cette banque nationale est autorisée à ouvrir et à diriger cet office comme une succursale de la banque, sous condition d'observer les mêmes restrictions et en exerçant les mêmes droits que la banque principale.

Toutefois, la succursale ainsi autorisée, si elle dépend d'une banque nationale, ne pourra pas être exploitée pendant une durée excédant deux années et sera ouverte au plus tôt le premier juillet mil neuf cent deux, pour être fermée le premier juillet mil neuf cent quatre, comme date extrême.

Section 22. — Aucun citoyen d'un État étranger quelconque ne sera tenu pour responsable de la contrefaçon d'un brevet quelconque garanti par les États-Unis, ni d'aucune marque de fabrique ou étiquette enregistrée aux États-Unis, si l'acte faisant l'objet de la plainte est relatif à l'exhibition d'un article ou produit quelconque à l'Exposition de Saint-Louis.

Section 23. — Le Secrétaire d'État au Département de la Guerre est autorisé à détacher en mission spéciale, selon qu'il le jugera à propos, à l'occasion de l'Exposition de Saint-Louis, des officiers de l'armée qui auront à référer de leurs actes au général commandant le Département de Missouri. Les officiers ainsi détachés ne seront pas exposés à perdre leur solde ni leurs droits à l'avancement en raison de cette mission. Aucun officier ni fonctionnaire des États-Unis ne devra recevoir d'honoraires additionnels ni d'indemnité pour les services qu'il sera appelé à rendre à l'occasion de l'Exposition dont il s'agit, et cela ni de la part des États-Unis, ni de la part de l'Exposition elle-même.

Section 24. — Aucun terme du présent Acte ne devra être interprété de manière à constituer une responsabilité quelconque, directe ou indirecte, à la charge des États-Unis, pour quelque dette en obligation que ce soit résuli

tant de la gestion de la Commission, ni pour une demande quelconque d'aide ou d'assistance pécuniaire adressée au Congrès ou au Département du Trésor des États-Unis en vue de la liquidation d'une dette ou obligation contractée par la dite Commission.

Section 25. — La subvention pécuniaire consentie par le présent Acte ne sera versée que si les directeurs de l'Exposition prennent des mesures pour que les portes en soient constamment fermées le dimanche aux visiteurs.

Approuvé le 3 mars 1901 :

Le Président des États-Unis,
WILLIAM MAC KINLEY.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Adopté sous l'autorité et par application de l'Acte du Congrès des États-Unis ainsi libellé :

« Acte décidant la célébration du centième anniversaire de l'acquisition du Territoire de la Louisiane par les États-Unis, par l'ouverture d'une Exposition des arts, de l'industrie, des manufactures et des produits du sol, des mines, forêts et mers, dans la cité de Saint-Louis (État de Missouri). »

Acte approuvé le 3 mars 1901 et dont copie est ci-jointe.

Ainsi qu'il a été légalement décidé, l'Exposition de la Louisiane se tiendra dans la Cité de Saint-Louis (État de Missouri, États-Unis d'Amérique) et sera ouverte du 30 avril au 1er décembre 1904. Elle sera fermée le dimanche.

L'Exposition comprendra une exhibition des arts et des produits des manufactures, ainsi que ceux du sol, des mines, forêts et mers. Elle aura pour objet la célébration de la cession de la Louisiane aux États-Unis par la France.

L'Exposition aura un caractère international; ainsi qu'il ressort des termes suivants de la Section 9 de l'Acte du Congrès :

» Quand le Président des États-Unis aura reçu, de la Commission nationale, notification des mesures prises pour l'achat de terrains et la construction de bâtiments en vue des fins susdites, il sera autorisé à publier, par l'intermédiaire du Département d'État, une proclamation faisant connaître la date à laquelle l'Exposition sera ouverte, et son objet. Il en fera tenir copie aux représentants qui pourront être adoptés par la Commission, afin que publication en soit faite, par leurs soins, dans leurs États respectifs.

» Il invitera, au nom du Gouvernement et du peuple des États-Unis, les nations étrangères à prendre part à l'Exposition et à y accréditer des représentants. »

Les dispositions et règlements généraux suivants ont été promulgués par

la « Louisiana Purchase Exposition Co », après approbation de la Commission de l'Exposition.

Article Ier

Section 1. — Aux termes d'une proclamation du Président des États-Unis datée du 20 août 1901, toutes les nations du monde sont invitées et seront admises à participer à l'Exposition dont il s'agit.

Section 2. — Les terrains affectés à l'Exposition occuperont la partie occidentale de Forest Park et ses abords immédiats. Ils couvriront approximativement une superficie de mille (1000) acres.

Section 3. — La direction effective de l'Exposition sera exercée par le président du Conseil des directeurs de la « Louisiana Purchase Exposition Co ». Les principales divisions administratives seront au nombre de quatre; elles seront sous la direction de fonctionnaires ainsi désignés :

Directeur des Exhibitions;
Directeur de l'Exploitation;
Directeur des Travaux;
Directeur des Concessions et Admissions

Des sous-divisions pourront être créées sous la haute autorité des directeurs affectés à la surveillance des articles et produits exposés, ainsi qu'à la construction et à l'entretien des bâtiments. Chaque Département ainsi créé sera dirigé par un chef spécialement désigné.

Section 4. — Le Bureau des transports aura l'entière charge de toutes les affaires relatives au transport des passagers et des marchandises, soit à destination, soit en provenance des terrains de l'Exposition, de quelque partie du monde qu'il s'agisse. Il fixera les tarifs et établira les classifications; il obviera aux retards et délais, et sera constitué de manière à étendre son assistance pratique et son système d'informations à tous les exposants et au public en général. Ce Bureau aura pour chef un fonctionnaire préposé an service des trafics et relevant directement du président.

Article II

Section 1. — En vue de la mise en œuvre de l'Exposition et pour la réalisation intégrale du plan général adopté, il sera pourvu à l'installation et à la sauvegarde des articles et produits exhibés, ainsi qu'à la construction des palais destinés à les contenir, dans les proportions et conformément au dessin théorique et à l'esquisse technique de l'Exposition.

Section 2. — Afin de faciliter l'installation et dans l'intérêt d'une revue générale des articles exposés, une classification a été adoptée. Cette classification comprend un certain nombre de Départements, chaque Département a été subdivisé en groupes et chaque groupe en classes. C'est conformément

à cette classification que l'Exposition sera construite, l'installation poursuivie et le système de récompenses institué.

En conséquence, les sections seront établies selon la liste ci-dessous :

Département	A.....	Éducation
—	B.....	Beaux-Arts
—	C.....	Arts Libéraux
—	D.....	Manufactures
—	E.....	Machines
—	F.....	Électricité
—	G.....	Transports
—	H.....	Agriculture
—	J.....	Horticulture
—	K.....	Forêts
—	L.....	Mines et Métallurgie
—	M.....	Pêches et Chasses
—	N.....	Anthropologie
—	O.....	Économie sociale
—	P.....	Culture physique

Les produits exposés seront répartis entre quinze (15) Départements, 144 groupes et 807 classes.

Article III

Section 1. — Les directeurs des quatre divisions administratives et les chefs des différentes subdivisions pourront promulguer des dispositions et règlements particuliers, concernant le détail technique des opérations afférentes à leurs départements respectifs.

Section 2. — Le directeur des Exhibitions aura la charge d'installer, de contrôler et de sauvegarder les articles et produits destinés à figurer à l'Exposition.

Article IV

Section 1. — La classification générale est déclarée partie intégrante des présents règlements généraux.

Section 2. — La « Louisiana Purchase Exposition Co » se réserve, sauf approbation de la Commission de l'Exposition, le droit d'amender ou de corriger ladite classification à un moment quelconque avant l'ouverture de l'Exposition, sous condition d'en donner connaissance au public trente (30) jours à l'avance.

Article V

Section 1. — Le prix d'accès sur les terrains de l'Exposition sera de cinquante (50) cents.

Section 2. — Les droits des exposants et de leurs agents à être exemptés du paiement de cette taxe, en raison de l'entretien de leurs exhibitions respectives, seront l'objet de l'interprétation la plus libérale. La Compagnie se propose toutefois d'en maintenir l'application dans de raisonnables limites.

Article VI

Section 1. — La concession des emplacements pour les exhibitions sera entièrement gratuite.

Section 2. — Des terrains seront gratuitement concédés aux Gouvernements étrangers, au Gouvernement des États-Unis, ainsi qu'aux Gouvernements particuliers des États, territoires ou districts de l'Union, pour la construction de leurs pavillons ou palais

Article VII

Section 1. — Ne pourront exposer des articles manufacturés que les producteurs ou fabricants de ces articles.

Section 2. — La nationalité d'un article exposé sera déterminée par la contrée sous le pavillon de laquelle il sera exhibé, et non par la nationalité de l'exposant.

Section 3. — Chaque nation étrangère participant à l'Exposition sera officiellement représentée auprès du président de la Compagnie de l'Exposition dans la personne d'un délégué accrédité par l'entremise du Secrétaire d'État des États-Unis ou de toute autre manière.

Section 4. — L'attribution d'emplacements aux exposants des États-Unis dont les Gouvernements auront délégué des représentants officiels sera faite par l'entremise ou par les soins de ces représentants.

Section 5. — Les négociations relatives à l'Exposition seront limitées, dans la mesure du possible, aux représentants officiels accrédités aux États-Unis par les États, territoires et districts respectifs. Toutefois le droit de conférer directement avec les particuliers demeure réservé.

Article VIII

Section 1. — Toutes les demandes en concession de terrains à bâtir devront être enregistrées le 1er juillet 1903 comme date extrême.

Section 2. — Les demandes en location d'emplacements pour des exhibitions dans l'intérieur des bâtiments de l'Exposition devront être enregistrées, au plus tard, aux dates respectives suivantes :

a) Pour les machines et le matériel mécanique destinés à être exposés en fonctionnement, 1er octobre 1903;

b) Pour les machines et le matériel mécanique non destinés à être exposés en fonctionnement, 1er novembre 1903;

c) Pour les œuvres d'art et les produits naturels et manufacturés non compris dans les deux catégories ci-dessus, 1er décembre 1903;

d) Pour les concessions spéciales à des individus, associations ou corporations, 1er décembre 1903.

Section 3. — Toutes les demandes en location d'emplacements devront être faites par écrit, à l'adresse du Président de l'Exposition, et sur les formulaires délivrés par la Compagnie de l'Exposition.

La grande allée centrale. Les kiosques à musique.

Section 4. — Toute demande en concession de terrains pour des exhibitions devra être accompagnée d'un croquis, à l'échelle d'un quart de pouce par pied, de l'édifice projeté, donnant la coupe horizontale du rez-de-chaussée, et, si possible, la façade, ainsi que les lignes générales. Ces plans et esquisses d'installation devront être agréés par le chef du Département dans lequel l'exhibition sera appelée à prendre place, et approuvés par le Directeur des Exhibitions. Ils devront être conformes au dessin architectural préparé par le Directeur des Travaux, pour l'aménagement de l'intérieur de l'édifice.

Section 5. — Les concessions accordées ne pourront être cédées à des tiers. Les exposants seront tenus de se limiter à l'exhibition des articles spécifiés dans la demande qu'ils auront déposée.

Article IX

Section 1. — Toutes les communications afférentes à l'Exposition devront être adressées au Président de la « Louisiana Purchase Exposition Co » à Saint-Louis, Mo. (États-Unis d'Amérique).

Section 2. — Tous les colis contenant des articles destinés à être exposés devront porter l'adresse du Président de la « Louisiana Purchase Exposition Co ».

Section 3. — Des étiquettes facilitant la répartition des articles seront

fournies par la « Louisiana Purchase Exposition C° », pour être fixées sur chaque colis. Ces étiquettes devront porter les informations suivantes :

a) Le département dans lequel l'article devra prendre place;

b) La contrée, État ou territoire de provenance du colis;

c) Le nom et l'adresse de l'exposant et le nombre exact des colis envoyés par lui.

Section 4. — Dans la mise en boîtes ou en caisses de chaque objet destiné à être exposé, on emploiera des vis, de préférence aux clous et aux cercles d'acier. Chaque colis devra être revêtu de l'adresse sur deux ou plusieurs faces. Il devra contenir un bordereau des marchandises qu'il renferme.

Section 5. — Les envois destinés à des pavillons différents devront être faits en colis séparés et non pas être groupés dans la même boîte, manne ou tonneau.

Section 6. — Le fret et toutes les taxes afférentes au transport du matériel appartenant à des individus, tels qu'articles à exposer, matériel de construction, matériel et accessoires de concession, devront être acquittés d'avance au port d'embarquement, et les marchandises devront être remises à l'Exposition franches de tous droits ou redevances relatifs à leur transport.

Article X

Section 1. — Si aucune personne dûment autorisée n'est présente pour prendre, — dans un délai raisonnable après son arrivée dans les bâtiments de l'Exposition —, livraison de l'article destiné à être exposé, celui-ci sera enlevé et emmagasiné aux frais et aux risques de son propriétaire ou du représentant, quel qu'il soit, de ce dernier.

Section 2. — L'installation des articles lourds et demandant l'établissement d'une substruction solide pourra, sur l'autorisation spéciale du Directeur des Travaux, commencer aussitôt que le permettra l'état d'avancement des édifices.

Section 3. — Aucun article ou objet exposé ne pourra être, ni partiellement, ni dans son intégralité, retiré de l'Exposition avant la fermeture de celle-ci.

Section 4. — Immédiatement après la fermeture de l'Exposition, les exposants devront retirer leurs exhibitions ainsi que la construction qu'ils avaient fait édifier. Cet enlèvement devra être achevé avant le 1er mars 1905. Tous les articles et tout le matériel demeurés sur place le 1er mars 1905 seront considérés comme abandonnés par l'exposant, et il pourra être procédé à leur enlèvement aux frais de ce dernier, ou bien la Compagnie prendra à leur sujet toute disposition qu'elle jugera convenable.

Article XI

Section 1. — Tous les casiers d'étalages,armoires, rayons, comptoirs et installations similaires, requis pour l'exhibition des articles, seront établis à la charge de l'exposant. Toutes les transmissions de force : poulies, courroies

et appareils analogues; tous les raccordements d'air comprimé, toutes les canalisations de raccordement aux conduites d'eau et aux égouts, seront payés par les personnes qui en auront fait la demande.

Section 2. — Toutes les décorations et ornementations projetées par les exposants, relativement à l'installation de leurs articles ou produits, devront être conformes aux règlements et dispositions promulgués par le Directeur des Exhibitions, et recevoir l'approbation du chef du Département intéressé.

Section 3. — Aucun exposant ne sera autorisé à disposer son installation de manière à priver de lumière, à incommoder ou à frapper d'un préjudice quelconque l'installation d'autres exposants.

Section 4. — Le plancher d'un bâtiment de l'Exposition ne pourra être fendu, ni déplacé, ni des fondations dérangées, et aucune partie constitutive de l'édifice ne pourra être utilisée aux fins de l'installation particulière des exposants, sauf autorisation du Directeur des Exhibitions approuvée par le Directeur des Travaux.

Section 5. — Des règlements spéciaux sur la hauteur des plates-formes, des cloisons, des rails, des barrières, des armoires, des comptoirs et de tout trophée ou élément de décoration seront promulgués par les chefs des différents Départem nts, sous l'approbation du Directeur des Exhibitions.

Section 6. — Tous les projets d'aménagement des emplacements concédés devront tenir compte des restrictions énoncées dans les clauses ci-dessus. Le matériel employé pour recouvrir les comptoirs, écrins, cloisons ou planchers devra être soumis à l'approbation du Directeur des Exhibitions, après avis favorable des chefs de Départements, et ne pourra être en désaccord avec la couleur d'ensemble prescrite par le Directeur des Travaux.

Section 7. — Des dispositions et règlements spéciaux destinés à compléter et à confirmer les dispositions et règlements généraux de la « Louisiana Purchase Exposition Co » pourront être édictés par les différents Départements.

Article XII

Section 1. — Tous les articles qui seront importés des contrées étrangères dans le seul but d'être admis dans les galeries de l'Exposition, et qui seront passibles d'une taxe ou d'un droit de douane, seront dispensés du paiement de ce droit, ainsi que de toute taxe ou charge de même nature, conformément aux règlements qui seront prescrits par le Secrétaire du Trésor, sous l'autorité de l'Acte du Congrès décidant l'ouverture de l'Exposition.

Section 2. — Il ne sera pas contraire à la loi de vendre à un moment quelconque de la durée de l'Exposition, pour être remis lors de la fermeture de celle-ci, les marchandises et objets de propriété quels qu'ils soient, importés en vue de l'Exposition et réellement exposés dans les bâtiments ou sur les terrains de celle-ci sous réserve des règlements que le Secrétaire d'Etat pourra prescrire pour sauvegarder les intérêts du Trésor et assurer la perception des droits d'importation. Quand ces articles seront vendus ou

retirés en vue de la consommation aux États-Unis, ils seront soumis au paiement des taxes qui pourront leur être applicables aux termes de la loi de finances en vigueur au moment de leur importation. Toutes les pénalités prescrites sur ce point par la législation des États-Unis seront prononcées à l'occasion desdits articles, contre les personnes qui se rendraient coupables d'une vente ou d'un retrait illégal.

Section 3. — Des arrangements seront conclus avec le Gouvernement des États-Unis pour permettre le transport direct des marchandises étrangères, en transit, à destination des terrains de l'Exposition, qui seront déclarés « Entrepôt réel des douanes des États-Unis ».

Article XIII

Section 1. — La Compagnie de l'Exposition prendra toutes les mesures possibles en vue de la sauvegarde des objets exposés et pour protéger la propriété des exposants. Elle ne sera responsable, toutefois, en aucun cas, du dommage que pourront souffrir les objets exposés, soit du fait d'un incendie, soit du fait d'un accident, d'un acte de vandalisme ou d'un vol, et quels que puissent être la cause ou le montant du dommage.

Section 2. — Tout article d'un caractère dangereux ou incompatible soit avec l'objet et la dignité de l'Exposition, soit avec le confort ou la sécurité du public, sera exclu de l'enceinte de l'Exposition ou retiré de tout édifice ou emplacement quelconque, sur avis du Directeur des Exhibitions contresigné par le Président.

Section 3. — Aucun article dangereux ou nuisible, y compris les médicaments patentés, remèdes secrets et préparations empiriques dont les ingrédients ne sont pas connus, ne sera admis à l'Exposition. Le Directeur des Exhibitions pourra, sauf approbation du Président, ordonner le retrait de tout article lui paraissant dangereux, nuisible ou incompatible, soit avec l'objet ou la dignité de l'Exposition, soit avec le confort ou la sécurité du public.

Section 4. — La « Louisiana Purchase Exposition C° » n'endossera aucune responsabilité à l'égard des objets exposés; mais elle procurera aux exposants le moyen de les faire assurer, dans des conditions favorables, par des compagnies responsables.

Article XIV

Section 1. — La publicité au moyen d'affiches, imprimés, circulaires ou par des procédés analogues sera interdite dans l'enceinte de l'Exposition, sauf sur autorisation des autorités compétentes, approuvée par le Président de la Compagnie de l'Exposition ; on ne pourra lui donner même dans ce cas, que des proportions restreintes.

Section 2. — Seules, les cartes commerciales des exposants et de courtes

Héliog. Dujardin

Imp. Ch. Wittmann

PAVILLON D'HONNEUR DE LA FRANCE

circulaires descriptives pourront être placées sans inconvénient dans les limites des exhibitions particulières, pour être distribuées au public. Toutefois, le chef du Département intéressé aura toute latitude pour restreindre cette faculté des exposants sous l'approbation du Directeur des Exhibitions, ou même d'en interrompre l'exercice, s'il en est fait abus ou si elle devient importune.

Article XV

Section 1. — Les exposants seront responsables de la propreté de leurs emplacements particuliers, ainsi que des abords de ceux-ci.

Section 2. — Tous les étalages devront être remis en ordre parfait, chaque jour, trente minutes avant l'ouverture des portes au public. Aucun nettoyage ni travail de ce genre ne sera autorisé durant les heures où les visiteurs auront accès dans les bâtiments. Au cas où un exposant contreviendrait à cette interdiction, le chef du Département intéressé adopterait, sauf approbation du Directeur des Exhibitions, toute disposition que les circonstances pourraient suggérer.

Un défilé de troupes.

Article XVI

Section 1. — Aucune manne, tonneau ou caisse ne devra demeurer sur les terrains affectés à l'Exposition, lorsque son contenu aura été enlevé, excepté sur autorisation du chef du Département intéressé, approuvée par le Directeur des Exhibitions.

Section 2. — La Compagnie de l'Exposition établira un entrepôt pour caisses, tonneaux et mannes, où ceux-ci seront remisés contre versement d'indemnités raisonnables au taux habituel des entrepôts similaires. L'usage en sera facultatif pour les exposants.

Section 3. — La Compagnie pourvoira à ce que le transport des caisses et boîtes vides jusqu'aux entrepôts soit opéré à des prix modérés.

Article XVII

Section 1. — Aucun article ou objet exposé ne pourra être dessiné, copié ou reproduit d'une manière quelconque sans la permission de l'exposant, approuvée par le Directeur des Exhibitions, ou sauf autorisation donnée par le Président de la Compagnie.

Article XVIII

Section 1. — Les exposants désireux de contracter un abonnement au service de l'électricité, de la vapeur, de l'air comprimé, de l'énergie à distance, du gaz ou de l'eau, en devront adresser la demande au chef du Département auquel ressortit leur exhibition. Aucune demande de cette nature ne sera accueillie si elle n'est écrite sur un formulaire imprimé délivré par le Directeur des Travaux, et dont il est fait remise par les chefs de Départements. La demande d'abonnement une fois approuvée par le Directeur des Exhibitions, le contrat sera exécuté par le Directeur des Travaux, au nom de la « Louisiana Purchase Exposition Cº », aux conditions de prix que le tarif déterminera dans chaque cas. Le Directeur des Exhibitions et le Directeur des Travaux sont autorisés à fournir gratuitement aux exposants, quand ils le jugeront à propos, une quantité limitée d'énergie pour la mise en œuvre de machines, ou pour effectuer certaines opérations. On se règlera sur le caractère de l'exhibition en faveur de laquelle cette énergie sera demandée pour déterminer la dose qui pourra en être fournie gratuitement

Article XIX

Section 1. — Des concessions pourront être accordées pour des exhibitions particulières pour lesquelles sera perçu un droit d'entrée : pour des restaurants, divertissements, débits, et toutes autres entreprises compatibles avec l'objet et la dignité de l'Exposition. Ces concessions seront accordées par les autorités compétentes.

Article XX

Section 1. — Un catalogue officiel de tous les articles exposés sera publié en langue anglaise par la Compagnie de l'Exposition. Les Gouvernements étrangers et les Gouvernements des États, territoires et districts des États-Unis qui auront constitué des Expositions collectives pourront en publier des catalogues séparés, sous l'approbation du Président, après avis favorable du Directeur des Exhibitions.

Section 2. — La vente des catalogues sera le monopole exclusif de la Compagnie de l'Exposition.

Article XXI

Section 1. — La Compagnie de l'Exposition organisera, équipera et entretiendra un service de police suffisant pour protéger la propriété et assurer la paix et le bon ordre.

Section 2. — L'Exposition entretiendra une équipe de balayeurs et de cantonniers, dont la tâche sera de veiller à la propreté des voies d'accès, avenues et chemins en général, ainsi que des couloirs ouverts dans les bâtiments de l'Exposition. Toutefois la fonction et la responsabilité de ces employés ne s'étendront pas aux emplacements concédés pour les étalages, ni à l'entretien des couloirs latéraux, ni aux bâtiments des Gouvernements étrangers ou des Etats particuliers ou des individus privés.

Section 3. — Les exposants pourront employer des gardiens et hommes de peine choisis par eux et chargés de veiller sur leur matériel durant les heures où l'Exposition est ouverte aux visiteurs. Ces gardiens seront astreints aux mêmes règlements que les employés de la Compagnie. Toutefois aucun exposant ne devra confier à des subordonnés de cette catégorie le service dont il s'agit qu'après en avoir reçu du chef du Département intéressé une autorisation écrite approuvée par le Directeur des Exhibitions.

Section 4. — Chaque État, commission, administration, corporation et individu, du fait de son admission au nombre des exposants, s'engage à se conformer à tous les règlements et dispositions établis en vue de la direction et de la mise en œuvre de l'Exposition

Article XXII

Récompenses

Section 1. — L'attribution des récompenses sera basée sur le concours. Le mérite des objets exposés, déterminé par le Jury des récompenses, se manifestera par la délivrance de diplômes répartis en quatre classes : Grand prix, médaille d'or, médaille d'argent, médaille de bronze.

Section 2. — Aucun article exposé ne pourra être exclu du concours sans le consentement du Président de la « Louisiana Purchase Exposition Co », après examen des motifs invoqués confié à des autorités compétentes qui seront désignées ultérieurement.

Section 3. — Le Jury international comprendra une proportion de citoyens des États-Unis qui dépendra, dans une mesure déterminée, du nombre des objets exposés, mais qui sera approximativement de 6 p. 100 du nombre des jurés. La formation de ce jury sera réglée sur l'attribution, à chaque groupe de la classification, d'un nombre de jurés spécifié à l'avance, selon l'importance et la valeur des exhibitions de ce groupe.

Section 4. — Les jurés de chaque groupe éliront un président. Celui-ci deviendra, de droit, membre du Jury du Département. Les jurés de chaque Département éliront à leur tour un président qui deviendra de même membre du Jury supérieur.

Section 5. — Des règlements spéciaux seront publiés ultérieurement, pour régler le mode d'attribution des récompenses et spécifier la proportion dans laquelle les pays étrangers seront représentés dans les divers jurys.

Section 6. — La « Louisiana Purchase Exposition Co », sous approbation

de la Commission de l'Exposition, assumera la charge de toutes les opérations relatives aux concessions d'emplacements aux exposants, à la classification des produits exposés et à l'attribution éventuelle des récompenses.

Certifié conforme :

WALTER B. STEVENS
Secrétaire.

Le Président:
DAVID R. FRANCIS.

RÈGLEMENT
CONCERNANT L'ORGANISATION DU JURY INTERNATIONAL
ET
LE SYSTÈME D'ATTRIBUTION DES RÉCOMPENSES

ARTICLE I. — Le nombre total des membres du Jury international des récompenses représentera approximativement 2 % du nombre total des exposants, mais ne pourra dépasser ce chiffre; et chaque nation ayant au moins 50 exposants aura droit à être représentée dans le Jury. Le nombre des membres du Jury pour chaque branche d'art ou d'industrie et pour chaque nation représentée sera autant que possible proportionnel au nombre des exposants et à l'importance de leurs Expositions.

Il y aura trois sortes de jurys : 1° Les jurys de groupes; 2° Les jurys de départements; 3° Le Jury supérieur

Les membres de ces jurys seront choisis parmi les membres du Jury international

ART. II. — Le jury de chaque groupe sera composé de jurés titulaires et de jurés suppléants.

Le nombre des jurés suppléants ne devra, en aucun cas, dépasser le quart des jurés titulaires. Les jurés suppléants auront voix délibérative, mais ne voteront que lorsqu'ils remplaceront des jurés titulaires absents.

ART. III. — Les jurés de groupes, titulaires ou suppléants et citoyens des États-Unis, seront nommés par les chefs des Départements auxquels leurs groupes sont respectivement rattachés. Les jurés de groupes titulaires et suppléants représentant les nations étrangères ou les possessions insulaires des États-Unis seront nommés par les Commissaires généraux de leurs pays respectifs.

Le Directeur de l'Exploitation indiquera au Comité des Lady Managers les groupes dans lesquels se trouvent exposés des objets provenant du travail féminin. Le Comité des Lady Managers pourra nommer un juré titulaire et un juré suppléant dans chacun de ces groupes. Ces jurés, lorsque leur nomi-

nation sera confirmée, auront les mêmes prérogatives et seront soumis aux mêmes règlements que les autres membres du jury.

Toutes les nominations indiquées ci-dessus devront être faites au moins trente jours avant l'ouverture de l'Exposition. Seules, les nominations destinées à combler des vacances pourront être faites par la suite

Les nominations des membres du jury faites par les Commissaires généraux des pays étrangers devront être envoyées au Président de la « Louisiana Purchase Exposition Company ».

Les nominations faites par les chefs des divers Départements et par le Comité des Lady Managers seront soumises à l'approbation du Directeur de l'Exploitation qui, après les avoir approuvées, les transmettra au Président de la Compagnie de l'Exposition.

Les nominations des jurés de groupes titulaires ou suppléants, lorsqu'elles auront été approuvées par le Président de l'Exposition, seront transmises au Président de la « Louisiana Purchase Exposition Commission » pour recevoir l'approbation de cette Commission.

Ces nominations ayant été examinées et confirmées par les autorités compétentes, conformément aux dispositions de la section 6 de l'Acte du Congrès relatif à l'approbation des récompenses, les nominations spéciales des membres du Jury international seront faites conformément au paragraphe 6 de l'article 22 du Règlement officiel de la « Louisiana Purchase Exposition Company ».

Art. IV. — Chaque jury de groupe élira dans son sein un bureau. Ce bureau sera composé d'un président, d'un vice-président et d'un secrétaire.

Parmi les deux premiers, l'un sera un citoyen des États-Unis et l'autre un citoyen d'un des pays étrangers représentés dans la partie de l'Exposition correspondante.

Art. V. — Le chef de chaque Département sera chargé de l'organisation générale et de la direction des jurys de groupes dans son Département. Il aura pour mission d'assurer un examen convenable de toutes les Expositions et de veiller à ce que les opérations des divers jurys soient conduites en observant strictement les prescriptions du Règlement officiel.

Le chef de chaque Département sera admis à toutes les séances des jurys de son Département. Il aura pour mission d'attirer leur attention sur les divers points relatifs à l'appréciation équitable des mérites des Expositions.

Art. VI. — Les opérations des jurys de groupes commenceront trente jours après l'ouverture de l'Exposition et devront être terminées au plus tard soixante jours après la dite ouverture.

Les examens des Expositions ou tous autres travaux non terminés à la date indiquée ci-dessus seront renvoyés au jury du Département.

Art. VII. — Les jurys de groupes peuvent, sur la recommandation des chefs de leurs Départements respectifs, et avec l'approbation du Directeur de l'Exploitation, s'adjoindre comme experts ou arbitres, une ou plusieurs

personnes spécialement compétentes dans les matières soumises à leur examen.

Ces experts participeront seulement aux travaux spéciaux pour lesquels ils auront été choisis et n'auront pas droit au vote sur la question du mérite des diverses Expositions examinées.

Art. VII. — Chaque jury de groupe examinera soigneusement toutes les expositions faisant partie du groupe qui lui aura été assigné. Il examinera et jugera, en outre, les mérites des collaborateurs divers dont le travail era mis en évidence, soit dans le dessin, soit dans la décoration, l'aménagement ou la construction des Expositions.

Un tour d'Exposition en automobile

Le jury préparera des listes séparées comprenant les noms des exposants hors concours, les récompenses accordées aux exposants par ordre de mérite, les récompenses accordées aux collaborateurs par ordre de mérite, et enfin un rapport donnant une énumération des principaux objets exposés, et un compte rendu général de l'ensemble du Groupe.

Ces documents seront remis au chef du Département auquel appartient le Groupe, et ce dernier les transmettra, dans les dix jours qui suivront leur réception, au Jury du Département, avec telles observations ou recommandations qui lui paraîtront convenables

Art. IX. — Dans le but de faciliter les opérations, les jurys de groupes pourront se subdiviser en Commissions pour l'examen des diverses expositions.

Ces Commissions seront soumises aux prescriptions indiquées dans les paragraphes 1, 2 et 3 de l'article VIII ci-dessus. Quand elles auront terminé leurs travaux elles feront un rapport à l'ensemble du jury lequel revisera leurs travaux, après un examen général de toutes les Expositions du Groupe dont il s'agit.

Art. X. — Quand les exigences du travail nécessiteront cette procédure et quand le Directeur du Département la recommandera, avec l'approbation du Directeur de l'Exploitation, deux ou plusieurs jurys de Groupes pourront être combinés.

Art. XI. — Dans le cas d'Expositions temporaires ou d'Expositions dont l'entier développement exigera un délai considérable, ou encore d'Expositions qui, pour d'autres raisons, ne pourront être convenablement jugées dans les limites de temps ci-dessus indiquées, les jurys de Groupes pourront continuer leurs opérations pendant l'entière durée de l'Exposition. Des jurys spéciaux pourront être constitués pour des cas urgents, dans des circonstances spéciales.

A la fin de chaque Exposition temporaire ou de chaque concours, le jury compétent préparera une liste des récompenses par ordre de mérite et la transmettra au chef du Département dont dépend l'Exposition.

Des récompenses spéciales pour ces Expositions temporaires ou ces concours pourront être accordées par le chef du département auquel appartient l'Exposition, sous réserve de l'approbation du Directeur de l'Exploitation et du Président de la Compagnie de l'Exposition.

Art. XII. — Chaque Jury de département sera composé des présidents et vice-présidents des jurys de Groupe du département considéré, d'un membre du Conseil des Directeurs de la « Louisiana Purchase Exposition Company » désigné par le Président de la Compagnie, et enfin d'une personne nommée par le Comité des Lady Managers.

Les jurys des départements éliront leurs propres bureaux. Ceux-ci seront composés d'un président, de trois vice-présidents et d'un secrétaire.

Le président et le premier vice-président seront, l'un un citoyen des États-Unis et l'autre un citoyen d'un pays étranger.

Le secrétaire sera choisi par les membres du jury dans une liste de personnes recommandées par le Directeur de l'Exploitation.

Art. XIII. — Chaque Jury de département complétera son organisation et commencera ses travaux dans les soixante-dix jours consécutifs à l'ouverture de l'Exposition.

Les fonctions des jurys de départements seront les suivantes : examiner et reviser soigneusement les rapports des jurys de Groupes; unifier les propositions de récompenses faites par ces jurys et enfin attribuer toutes les récompenses proposées, afin que celles-ci soient bien décernées conformément à l'esprit du Règlement.

Ces opérations ne devront pas durer plus de vingt jours, et lorsque les récompenses proposées par les jurys auront été régularisées, les jurys de départements soumettront leurs conclusions au Directeur de l'Exploitation par l'intermédiaire des chefs de leurs Départements respectifs. Le Directeur de l'Exploitation, dans les dix jours qui suivront la réception de ces documents, les transmettra au Jury supérieur, en y joignant tous travaux qui pourraient avoir été laissés inachevés par les jurys des Départements.

Art. XIV. — Les membres du bureau du Jury supérieur et les membres de ce même Jury seront les suivants : Président : Le Président de la « Loui-

siana Purchase Exposition Company »; premier vice-président : le Directeur de l'Exploitation; deuxième vice-président : un citoyen des États-Unis, désigné par la « Louisiana Purchase Exposition Company »; troisième et quatrième vice-présidents : les Commissaires généraux des deux pays étrangers ayant le plus grand nombre d'exposants. Les membres du jury comprendront les présidents et premiers vice-présidents des jurys des Départements; les chefs des Départements de l'Exposition, et enfin une personne nommée par le Comité des Lady Managers.

Aucun chef de Département ne représentera plus d'un Département. Le Président de la « Louisiana Purchase Exposition Company » nommera, parmi les membres des jurys des Départements, citoyens des États-Unis, un nombre de membres suffisant pour donner à chaque Département de l'Exposition, un représentant dans le Jury supérieur.

Le Jury supérieur aura également un secrétaire qui pourra être choisi par les membres du Jury dans une liste dressée par le président du Jury.

Art. XV. — Le Jury supérieur déterminera en dernier ressort toutes les récompenses décernées aux exposants et à leurs collaborateurs dans tous les cas qui lui seront régulièrement soumis.

La notification formelle des récompenses accordées sera, dans chaque cas, faite aux exposants par le président du Jury et à l'emplacement de leur Expositions respectives.

Si, pour une raison quelconque, une récompense ne donne pas satisfaction à l'exposant à qui elle a été accordée, celui-ci peut en informer par écrit le président du Jury dans les trois jours qui suivront la notification officielle; cette réclamation devra être suivie dans un délai de moins de sept jours de l'envoi d'un document écrit indiquant, avec tous les développements nécessaires, les raisons pour lesquelles l'exposant estime que la récompense est insuffisante ou injuste.

Au cours des opérations relatives à l'unification des récompenses accordées par les divers jurys des Départements et eu égard aux demandes faites par ces jurys, le Jury supérieur pourra accorder des audiences aux membres des jurys des départements ou aux exposants. Mais, en aucun cas, le Jury supérieur ne pourra être requis d'accorder ces audiences lorsque les réclamations n'auront pas été régulièrement présentées comme il a été décrit ci-dessus.

Art. XVI. — Les opérations du Jury supérieur devront être terminées avant le cent trentième jour suivant l'ouverture de l'Exposition et aussitôt après l'achèvement de ces opérations, la publication officielle des récompenses devra être faite.

Une liste complète et définitive de ces récompenses sera publiée par la « Louisiana Purchase Exposition Company », conformément aux prescriptions de la Section 6 de l'Acte du Congrès et de la Section 6 de l'article 22 du Règlement officiel.

Art. XVII. — Un Comité composé du Président et des quatre vice-présidents du Jury supérieur continuera les opérations de ce jury aussi longtemps que cela sera nécessaire après la séparation du Jury.

Ce Comité sera chargé de la préparation, du collationnement et de la publication de la liste officielle des récompenses. Il prendra les mesures nécessaires pour la distribution régulière de ces récompenses.

Art. XVIII. — Les délibérations de tous les jurys devront être tenues strictement secrètes.

Le Président de l'Exposition Co, le Directeur de l'Exploitation et les chefs des Départements pourront assister à toutes les séances des divers jurys.

Dans chaque jury, c'est la majorité qui, dans tous les cas, prendra et confirmera une décision.

Art. XIX. — Les Expositions des personnes remplissant les fonctions de jurés ou de jurés suppléants dans les groupes où ils ont exposé et toutes les Expositions pouvant être exemptées du concours d'après les dispositions de la section 2 de l'article 22 seront classées comme non concurrentes et ne seront pas examinées par les jurys. Cette règle s'applique aux directeurs, agents ou autres employés représentant une Compagnie ou une corporation qui participe à l'Exposition comme exposant. Elle ne s'applique pas, cependant, aux fonctionnaires et représentants de Gouvernements qui concourent comme exposants.

Art. XX. — Chaque exposant régulier peut recevoir une récompense, même si son Exposition est jointe à celles d'autres exposants pour constituer une seule installation.

Une récompense unique sera donnée à une Exposition collective, mais les noms de tous ceux qui contribueront à cette Exposition pourront être inscrits sur le diplôme accordé, et chacun des participants recevra une copie de ce diplôme.

Dans le cas où un groupe d'exposants en exprimerait le désir, une récompense unique pourra être accordée à une personne représentant le groupe.

Art. XXI. — Une Exposition n'aura droit qu'à une récompense dans chaque groupe.

Le même produit exposé dans des groupes différents et récompensé par plus d'un jury aura seulement droit à la plus haute récompense qui lui aura été accordée.

Un exposant qui a plusieurs produits exposés dans différents groupes peut obtenir une récompense dans chaque groupe.

Art. XXII. — Les exposants qui désirent que leur Exposition ne soit pas soumise au concours devront le notifier au chef de leur Département en faisant leur demande de concession d'emplacement; ils devront développer longuement les raisons qui militent en faveur de leur requête et présenter

les objections qu'ils ont à faire à un concours. Tous ces documents seront transmis par le Directeur de l'Exploitation au Président de la « Louisiana Purchase Exposition Company », avec les observations qu'il jugera nécessaires.

Art. XXIII. — Indépendamment des récompenses accordées aux exposants, une récompense pourra également être décernée à l'inventeur, au dessinateur ou à l'ouvrier qui, dans l'esprit du jury, a montré, comme collaborateur, une habileté exceptionnelle dans l'exécution des produits exposés.

Les jardins à l'Exposition.

Dans le but de permettre aux jurys d'accorder équitablement ces récompenses, chaque exposant remettra au chef de son Département, pour qu'elle soit transmise au jury compétent, une liste des noms de ses collaborateurs rangés par ordre de mérite, en se basant sur leur habileté, leur capacité, l'importance et la valeur de leur travail et leur temps de service.

Art. XXIV. — Chaque fois que cela sera possible, un système d'échelle décimale sera employé pour apprécier les mérites des diverses Expositions, le chiffre 100 représentant la perfection.

La liste des quotations suivantes est indiquée à titre d'exemple comme pouvant être utilement suivie par les jurys pour apprécier les Expositions commerciales :

a) Pour la valeur du produit, machine ou appareil, apprécié en raison de son utilité et de son influence bienfaisante pour l'humanité au point de vue physique, intellectuel, moral et éducateur, le quantum ne devra pas dépasser 25;

b) Pour l'habileté et l'ingéniosité déployées dans l'invention, la construction et l'application, le quantum ne devra pas dépasser 25;

c) Pour les mérites de l'installation en ce qui concerne l'ingéniosité et le goût, le prix de revient et la valeur comme attraction de l'Exposition, le quantum ne devra pas dépasser 10;

d) Pour l'importance des affaires de l'exposant mesurée par le chiffre

des ventes brutes durant l'exercice précédant l'ouverture de l'Exposition, le quantum ne devra pas dépasser 10;

e) Pour la qualité ou le bon marché, selon que les produits exposés sont parfaits ou selon que ces produits sont vendus à un prix tellement bas que leur acquisition est très intéressante pour l'acheteur, le quantum ne devra pas dépasser 10;

f) Pour l'achèvement de l'installation dans les délais requis et pour sa durée sans altération, le quantum ne devra pas dépasser 10.

g) Pour le temps pendant lequel l'exposant a été dans les affaires, en examinant s'il s'agit du développement d'une invention personnelle ou du perfectionnement de l'invention d'un autre inventeur, le quantum ne devra pas dépasser 5;

h) Pour le nombre et le caractère des récompenses obtenues aux Expositions précédentes, le quantum ne devra pas dépasser 5.

Art. XXV. — Une récompense spéciale, consistant en une médaille d'or, pourra être proposée par le Jury du Département pour la meilleure, la plus complète et la plus intéressante des installations dans chaque Département.

Art. XXVI. — L'échelle suivante de quotation sera employée pour apprécier les mérites définitifs d'une Exposition et pour déterminer la récompense qui sera délivrée, 100 étant considéré comme indiquant la perfection :

Expositions recevant des quotations de 60 à 74 inclusivement : médaille de bronze;

Expositions recevant des quotations de 75 à 84 inclusivement : médaille d'argent;

Expositions recevant des quotations de 84 à 94 inclusivement : médaille d'or;

Expositions recevant des quotations de 95 à 100 inclusivement : Grand prix.

Art. XXVII. — Les diplômes et certificats de récompenses aux exposants seront signés par le Président de la « Louisiana Purchase Exposition Company », le Président de la « Louisiana Purchase Commission Company », le secrétaire de la « Louisiana Purchase Exposition Company », et le directeur de l'Exploitation chef du Département dont dépend chaque Exposition.

Art. XXVIII. — Des médailles et des diplômes commémoratifs pourront être décernés aux fonctionnaires de l'Exposition, aux commissaires des États-Unis, aux Commissaires des nations étrangères, aux membres du Jury international des récompenses et à toutes autres personnes dignes d'une distinction spéciale.

Art. XXIX. — Les indemnités accordées aux jurés étrangers seront fixées et payées par les divers pays qu'ils représentent.

ART. XXX. — Les jurés des États-Unis, à l'exception de ceux qui seront fonctionnaires ou employés de l'Exposition, recevront le montant de leurs frais de voyage et une indemnité calculée sur la base de 7 dollars par jour pour tout le temps pendant lequel ils seront réellement employés à l'accomplissement des fonctions qui leur sont assignées.

Le Directeur de l'Exploitation de la Louisiana Purchase Exp. C° :
FREDERICK J. V. SKIFF.

Le Secrétaire de la Louisiana Purchase Exp. C° :
WALTER B. STEVENS.

Le Président de la Louisiana Purchase Exposition C°
DAVID R. FRANCIS.

Le Président de la Louisiana Purchase Commission C° :
THOMAS H. CARTER.

Statue d'Indien.

PROCLAMATION DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS, EN DATE DU 1er JUILLET 1902 AUTORISANT L'AJOURNEMENT DE L'OUVERTURE DE L'EXPOSITION DE SAINT-LOUIS A L'ANNÉE 1904

Attendu que le Président lança, le 20 août 1901, une proclamation constatant qu'il lui a été déclaré par la Commission de l'Exposition de l'acquisition de la Louisiane, conformément aux clauses de la section 9 de l'Acte du Congrès approuvé le 3 mars 1901, « Acte stipulant la célébration du centième anniversaire de l'acquisition du territoire de la Louisiane par les États-Unis par l'organisation d'une Exposition des arts, des industries, des manufactures et des produits du sol, mines, des forêts et des mers dans la cité de Saint-Louis, Etat de Missouri », que les mesures avaient été prises et les terrains et les bâtiments préparés selon la destination spécifiée dans le dit Acte du Congrès;

Attendu qu'il a été déclaré et proclamé par le Président dans la Proclamation ci-dessus mentionnée, que cette Exposition internationale serait inaugurée dans la cité de Saint-Louis, État de Missouri, au plus tard le 1er mai 1903, et qu'elle serait fermée au plus tard le 1er décembre suivant;

Attendu que la section 8 de l'Acte du Congrès approuvé le 28 juin 1902, intitulé « Acte réglant les détails de diverses dépenses civiles du Gouvernement pour l'année fiscale qui finit le 30 juin 1903, et d'autres intérêts », fixe une date ultérieure pour l'ouverture de la dite Exposition internationale et spécifie, en particulier, que la dite Commission assurera l'inauguration des bâtiments de l'Exposition de l'acquisition de la Louisiane dans la ville de Saint-Louis au plus tard le 30 avril 1903, avec les cérémonies qui conviennent, et qu'ensuite la dite Exposition sera ouverte aux visiteurs au temps que la Commission nationale pourra déterminer suivant l'approbation de la dite Compagnie, mais au plus tard le 1er décembre suivant ;

Moi, Théodore Roosevelt, Président des États-Unis, je déclare ici et je proclame la cause précitée de la loi, afin qu'on sache définitivement et formellement que cette Exposition internationale sera ouverte dans la cité de Saint-Louis (État de Missouri) au plus tard le 1er mai 1904, et sera fermée au plus tard le 1er décembre de la même année.

En foi de quoi j'ai mis ici ma signature et j'ai fait apposer le sceau des États-Unis.

Fait en la cité de Washington, le 1er juillet 1902, an 126 de l'Indépendanc des États-Unis.

THÉODORE ROOSEVELT.

Pour le Président :

DAVID J. HILL,
Secrétaire d'État.

Deuxième Partie

Organisation
De la Section Francaise

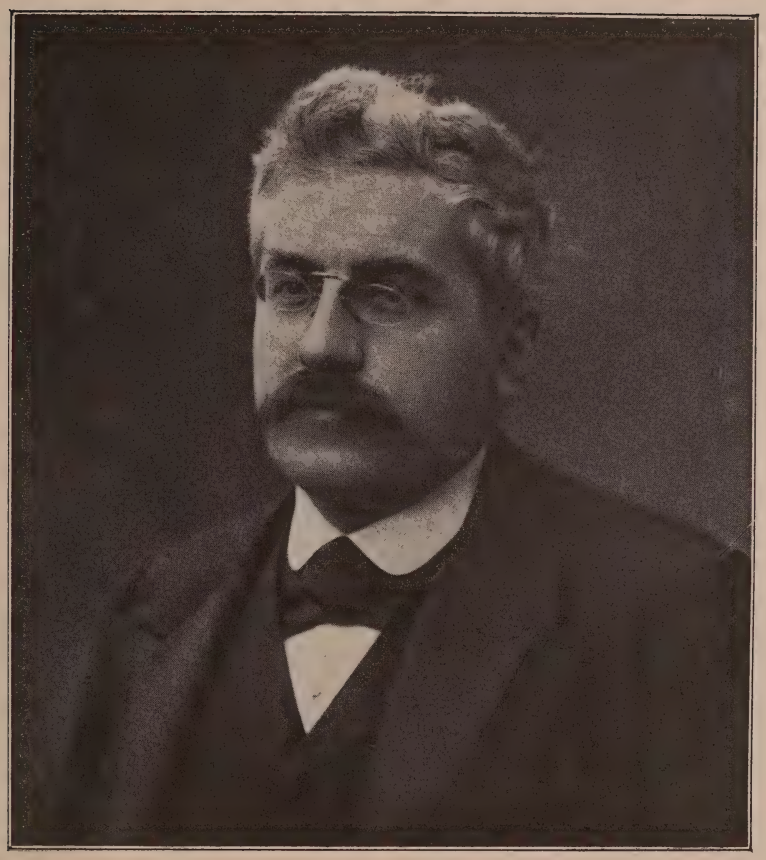

Alexandre MILLERAND, ministre du Commerce
(1899-1902).

Georges TROUILLOT, Ministre du Commerce
(1902-1905).

DEUXIÈME PARTIE

Organisation de la Section française

HISTORIQUE

INVITATION OFFICIELLE DU GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS

Le 20 août 1901, six mois après l'approbation de l'Acte du Congrès des États-Unis décrétant « qu'une Exposition des Arts, Industries et Manufactures, ainsi que des produits du sol, des mines, forêts et mers serait inaugurée à Saint-Louis (État de Missouri) », le Président Mac Kinley, invitait toutes les nations de la terre à y participer.

L'ambassadeur de la République américaine, S. E. le général Horace Porter, transmettait au Gouvernement français le texte de l'invitation officielle générale.

« By the President of the United States of America.

A Proclamation.

» Where as notice has been given me by the Louisiana Purchase Exposition Commission, in accordance with the provisions of Section 9 of the Act of Congress, approved March 3, 1901, entitled « An Act to provide for celebrating the one hundredth anniversary of the Purchase of the Louisiana territory by the United States by holding an international exhibition of arts, industries, manufactures, and the products of the soil, mine, forest, and sea

in the City of Saint-Louis, in the State of Missouri », that provision has been made for grounds and buildings for the uses provided for in the said Act of Congress.

» Now, therefore, J. William Mac Kinley, President of the United States, by virtue of the authority vested in me by said Act, do hereby declare and proclaim that such International Exhibition will be opened in the city of Saint-Louis, in the State of Missouri, not later that the first day of May, nineteen hundred and three, and will be closed not later than the first day of December thereafter. And in the name of the Government and of the people of the United States, I do hereby invite all the nations of the earth to take part in the commemoration of the Purchase of the Louisiane Territory, an event of great interest to the United States and of abiding effect on their development, by appointing representatives and sending such exhibits to the Louisiana Purchase Exposition as will most fitly and fully illustrate their resources, their industries, and their progress in civilisation.

» In testimony whereof, I have hereunto set my hand and caused the seal of the United States to be affixed.

» Done at the City of Washington, this twentieth day of August, one thousand nine hundred and one, and of the Independence of the United States, the one hundred and twentysixth.

» William Mac Kinley. »

By the President,
Colw Hag.
Secretary of State.

L'Ambassadeur, faisant ressortir que l'Exposition de Saint-Louis destinée à célébrer le centenaire du grand acte par lequel la France a cédé à l'Union Américaine le vaste territoire de la Louisiane était bien faite pour solliciter l'attention et le concours de notre pays, insistait d'une façon particulièrement pressante pour qu'il se fît dignement représenter sur un sol où s'évoquent mille souvenirs français, et prît une large part à une manifestation qui resserrerait les liens d'amitié existant entre les deux plus grandes Républiques du monde.

ACCEPTATION DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS

Conçue en termes flatteurs pour notre génie national, et les raisons d'intérêt commercial concordant avec les raisons de sentiments, l'invitation ne pouvait être déclinée. Les exposants des États-Unis

étaient venus en nombre chez nous en 1900 ; les relations d'affaires s'étaient étendues entre les deux pays ; et, au point de vue des béné-

Michel LAGRAVE,
Commissaire général du Gouvernement français aux États-Unis,
pour l'Exposition de Saint-Louis (15 avril 1902).

fices que le commerce français devait retirer d'une participation à l'Exposition projetée, il était incontestable que les progrès accomplis

dans nos diverses industries, que la supériorité toujours indiscutée de nos articles de luxe, nous assureraient l'ouverture de nouveaux marchés. L'abstention eût été une désertion. Aussi, dès le 21 janvier 1902, le Gouvernement français, le premier de tous les Gouvernements européens, faisait parvenir son acceptation officielle.

Mais si l'assentiment du Parlement ne faisait aucun doute, il était néanmoins évident que le Gouvernement ne pouvait songer à lui demander un sacrifice de l'importance de celui consenti pour Chicago, d'autant que nous avions éprouvé des déboires de ce côté. Dans quelle mesure faire appel au concours financier de l'État ? Là était le point délicat, la question qu'il fallait résoudre au mieux de nos intérêts financiers et commerciaux. La France ne pouvait se contenter de faire acte de présence, habituée qu'elle était au premier rang dans ces grands tournois pacifiques. Il a paru que la solution la plus favorable de la difficulté consisterait dans la délégation d'un Comité d'industriels, aux fins d'organiser la Section française sous la haute autorité d'un Commissaire général, représentant le Gouvernement. Une pareille combinaison n'était pas nouvelle ; elle avait fait ses preuves à des Expositions récentes. Elle stimule l'initiative privée et décharge l'État des nécessités budgétaires qu'entraînerait sa qualité d'exposant officiel. C'est alors que M. Millerand, ministre du commerce, après avoir demandé au Cabinet de Washington de prendre des mesures afin de donner à nos exposants les garanties qui leur ont fait défaut lors de l'Exposition de Chicago, adresse le 25 février 1902 au Président du Comité français des Expositions à l'étranger, la lettre suivante :

Paris, le 25 février 1902.

« Monsieur le Président,

» Le Gouvernement français a décidé, en principe, d'accepter l'invitation qui lui était adressée par le Gouvernement de la République des États-Unis de prendre part officiellement à l'Exposition Universelle de Saint-Louis.

» Le Gouvernement a pensé toutefois que, contrairement à ce qui avait eu lieu antérieurement, il ne devait pas s'agir d'une participation préparée par les différentes administrations publiques mais d'une Exposition présentant un caractère strictement industriel et commercial.

» Tout en instituant un Commissariat général officiel, chargé de diriger la participation française sous la haute autorité du Ministre du Commerce, le Gourvernement a estimé que l'organisation matérielle de la Section française devait être confiée aux personnages directement intéressés à la réussite, c'est-à-dire aux industriels et aux commerçants qui exposeront à Saint-Louis.

» Il a paru que le groupement le plus capable d'entreprendre une pareille

œuvre était le Comité français des Expositions à l'étranger dont le Gouvernement a pu apprécier le concours dans des Expositions récentes.

» J'ai, en conséquence, l'honneur de vous prier de me faire connaître si le Comité que vous présidez accepterait de se charger de la mission de recruter, d'admettre et d'installer les exposants à Saint-Louis, sous le contrôle du Commissaire général du Gouvernement français, et aux conditions énumérées ci-après :

» Il serait entendu que le Comité représentant les intérêts des exposants, son concours ne devrait comporter pour lui aucun bénéfice matériel.

» Le Comité français pourrait, d'accord avec le Commissaire général, traiter avec l'Administration supérieure de l'Exposition de Saint-Louis, les questions qui intéressent les exposants français, notamment celles qui sont relatives à la répartition des espaces, aux constructions spéciales, à l'admission des produits et à leur installation.

» Le Comité français serait tenu de construire un pavillon national, d'assurer la décoration générale de la Section française et de supporter les frais de gardiennage.

» Il recevrait une subvention de 100.000 francs du Gouvernement pour l'aider à cet effet et serait autorisé à solliciter le concours des municipalités, des Chambres de Commerce et des associations.

» Les membres des Comités d'admission et d'installation seraient choisis par le Comité français des Expositions à l'étranger. Toutefois, la nomination des membres des bureaux de ces Comités serait soumise à l'agrément du Commissaire général.

» Les membres du Jury seraient choisis par le Commissaire général sur une liste établie par le Comité français et comprenant un nombre de présentations double des jurés à nommer.

» Les membres des Comités d'admission, d'installation et du Jury ne pourraient être choisis que parmi les exposants.

» Les Comités d'admission et d'installation seraient créés conformément à la classification américaine.

» Il résulte d'un avis émanant de la Direction générale de l'Exposition que les demandes d'emplacement doivent parvenir à Saint-Louis avant le 30 juin prochain. Le Gouvernement se propose en conséquence, de déposer très prochainement sur le bureau de la Chambre des Députés un projet de loi relatif à la participation officielle de la France à l'Exposition de Saint-Louis.

» Dans ces conditions, j'insiste tout particulièrement auprès de vous, Monsieur le Président, pour que vous me fassiez connaître d'urgence la réponse du Comité français des Expositions à l'étranger.

» Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre du Commerce,
de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,
Signé : A. MILLERAND. »

NOMINATION DU COMMISSAIRE GÉNÉRAL

Le Comité français ayant fait parvenir son acceptation, le Gouvernement prépare un projet de loi relatif à la participation de la France, et deux décrets sont promulgués à l'*Officiel* du 15 avril 1902 : l'un par lequel M. Michel Lagrave, chef de service au Ministère du Commerce est nommé Commissaire général du Gouvernement français aux États-Unis à l'Exposition de Saint-Louis ; l'autre relatif à l'organisation de la participation française à l'Exposition, et ainsi conçus :

DÉCRET NOMMANT LE COMMISSAIRE GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS A L'EXPOSITION INTERNATIONALE DE SAINT-LOUIS (ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE)

« Par décret du Président de la République, en date du 15 avril 1902, rendu sur la proposition du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, M. Michel LAGRAVE est délégué dans les fonctions de Commissaire général du Gouvernement Français aux États-Unis, à l'occasion de l'Exposition internationale de Saint-Louis ».

DÉCRET RELATIF A L'ORGANISATION DE LA PARTICIPATION FRANÇAISE A L'EXPOSITION INTERNATIONALE DE SAINT-LOUIS (ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE)

« Le Président de la République Française,

» Sur la proposition du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

» Vu la loi du 11 avril 1902 relative à la participation de la France à l'Exposition Internationale de Saint-Louis (États-Unis).

Décrète :

Article I

» L'organisation de la participation française à l'Exposition internationale de Saint-Louis aux États-Unis est placée sous l'autorité du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes, et dirigée par un Commissaire général.

Article II

» Le Commissaire général est nommé par décret rendu sur la proposition

du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes. Le

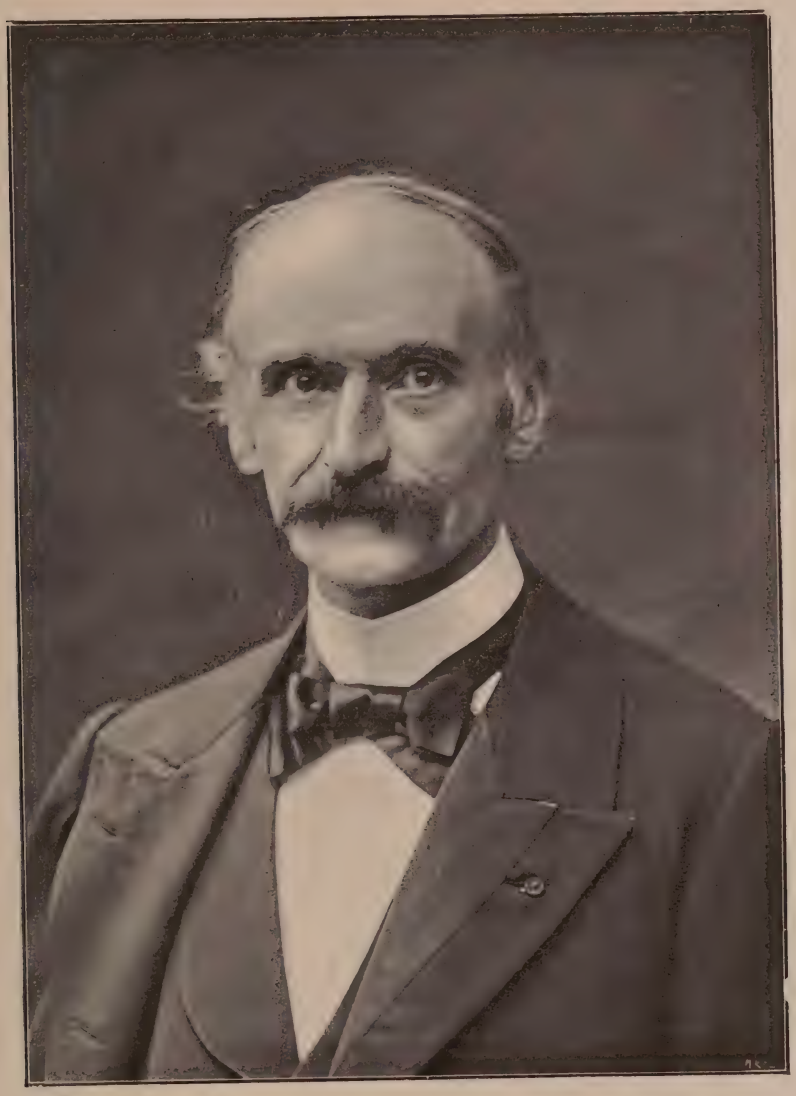

Alfred PICARD,
Président de Section au Conseil d'État,
Membre de l'Académie des sciences,
Délégué général du Gouvernement français à l'Exposition de Saint-Louis,
(17 juillet 1904).

service du Commissariat général est compatible avec les fonctions publiques.

» Le Commissaire général est chargé, en ce qui concerne l'Exposition de Saint-Louis, des rapports entre le Gouvernement français et le Gouvernement des États-Unis.

ARTICLE III

» Le Comité français des Expositions à l'étranger est chargé de recruter, d'admettre et d'installer les exposants, sous le contrôle du Commissaire général.

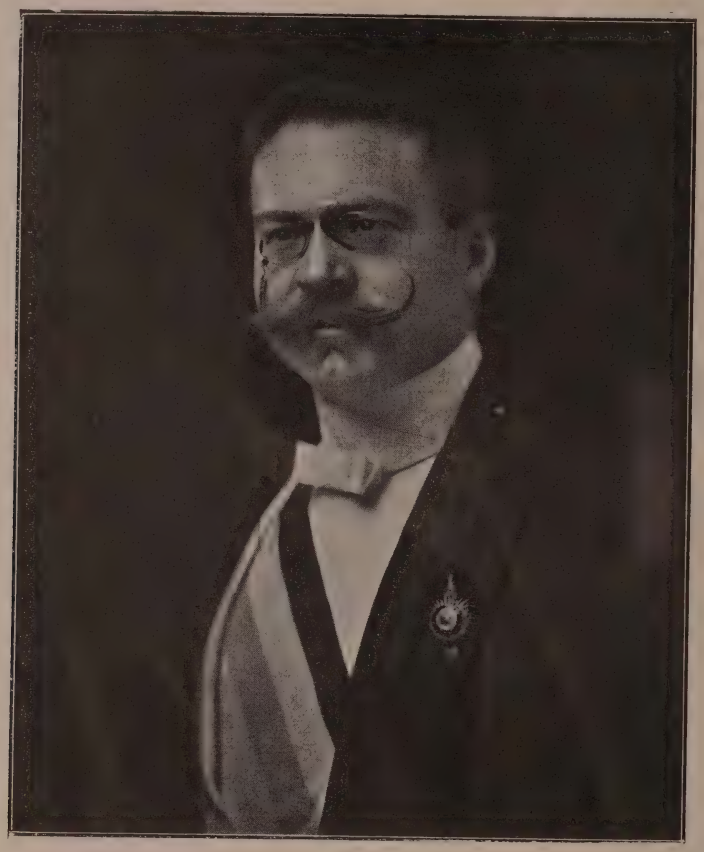

GÉO GERALD,
Député, commissaire-général adjoint à l'Exposition de Saint-Louis (17 juillet 1904).

» Il construira un pavillon national, assurera la décoration générale de la Section française et supportera les frais de gardiennage.

» Il recevra une subvention du Gouvernement pour l'aider à cet effet, et sera autorisé à solliciter le concours des municipalités, des chambres de commerce et des associations.

ARTICLE IV

» Les comités d'admission et d'installation, créés conformément à la classification américaine, seront composés de membres choisis par le Comité français des Expositions à l'étranger. Toutefois, la nomination des membres des bureaux de ces Comités sera soumise à l'agrément du Commissaire général.

» Les membres du Jury seront nommés par le Commissaire général, sur une liste établie par le Comité français des Expositions à l'étranger et comprenant un nombre de présentations double des jurés à nommer.

» Les membres des Comités d'admission et du Jury ne pourront être choisis que parmi les exposants.

ARTICLE V

» La correspondance relative au service de l'Exposition de Saint-Louis bénéficiera des dispositions des décrets des 24 octobre 1893 et 20 avril 1899, concernant la circulation en franchise de la correspondance de l'Exposition internationale de 1900.

ARTICLE VI

» Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes est chargé de l'exécution du présent décret.

» Fait à Paris, le 15 avril 1902

Emile LOUBET.

» Par le Président de la République :

» *Le Ministre du Commerce,*
de l'Industrie, des Postes et Télégraphes,
« A. MILLERAND ».

COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER. SON CHOIX OFFICIEL. ORGANISATION NOUVELLE. — DÉCRETS

Aux ouvertures de M. le Ministre du Commerce, M. Ancelot, président du Comité français des Expositions à l'Etranger, avait répondu par la lettre suivante :

Paris, le 8 mars 1902.

Monsieur le Ministre,

« Par dépêche en date du 25 février dernier, vous avez fait l'honneur au Comité français des Expositions à l'étranger de lui demander s'il accepterait

de se charger de la mission de recruter, d'admettre et d'installer les exposants français à l'Exposition de Saint-Louis aux conditions énumérées ci-après :

« Il serait entendu que le Comité représentant les intérêts des exposants, son concours ne devrait comporter pour lui aucun bénéfice matériel.

» Le Comité français pourrait, d'accord avec le Commissaire général, traiter avec l'Administration supérieure de l'Exposition de Saint-Louis, les questions qui intéressent les exposants français, notamment celles qui sont relatives à la répartition des espaces, aux constructions spéciales, à l'admission des produits et à leur installation.

» Le Comité français serait tenu de construire un pavillon national, d'assurer la décoration générale de la Section française et de supporter les frais de gardiennage.

» Il recevrait une subvention de cent mille francs du Gouvernement pour l'aider à cet effet et serait autorisé à solliciter le concours des municipalités, des Chambres de Commerce et des associations.

» Les membres des Comités d'admission et d'installation seraient choisis par le Comité français des Expositions à l'étranger. Toutefois la nomination des membres des bureaux de ces comités serait soumise à l'agrément du Commissaire général.

» Les membres du jury seraient choisis par le Commissaire général sur une liste établie par le Comité français et comprenant un nombre de présentations double des jurés à nommer.

» Les membres des Comités, des Comités d'admission, d'installation et du jury ne pourraient être choisis que parmi les exposants.

» Les Comités d'admission et d'installation seraient créés conformément à la classification américaine ».

» Nous avons l'honneur de vous faire connaître que dans sa séance du 5 de ce mois, le Conseil de Direction a décidé à l'unanimité de donner le concours du Comité français des Expositions à l'étranger au Gouvernement de la République dans les conditions qu'il vous a plu de fixer.

» Le Comité se chargera donc, d'accord avec le Commissaire général, de l'organisation des divers groupes et classes, ainsi que de la construction du Pavillon National français et il s'efforcera dans ce but de recueillir, en outre de la subvention du Gouvernement, le plus grand nombre de souscriptions possible de la part des Municipalités, des Chambres de Commerce et des associations intéressées. Toutefois, quand il connaîtra tous les moyens mis à sa disposition et saura exactement ce qu'il peut faire, il avisera le Gouvernement et le laissera juge de décider si le Pavillon National qu'il se propose d'élever est digne de notre pays et de la place que la France doit tenir à l'Exposition de Saint-Louis.

» Nous sommes heureux de vous exprimer, Monsieur le Ministre, au nom de nos Collègues toute notre gratitude pour la nouvelle et grande marque de confiance que vous voulez bien accorder au Comité français des Expositions

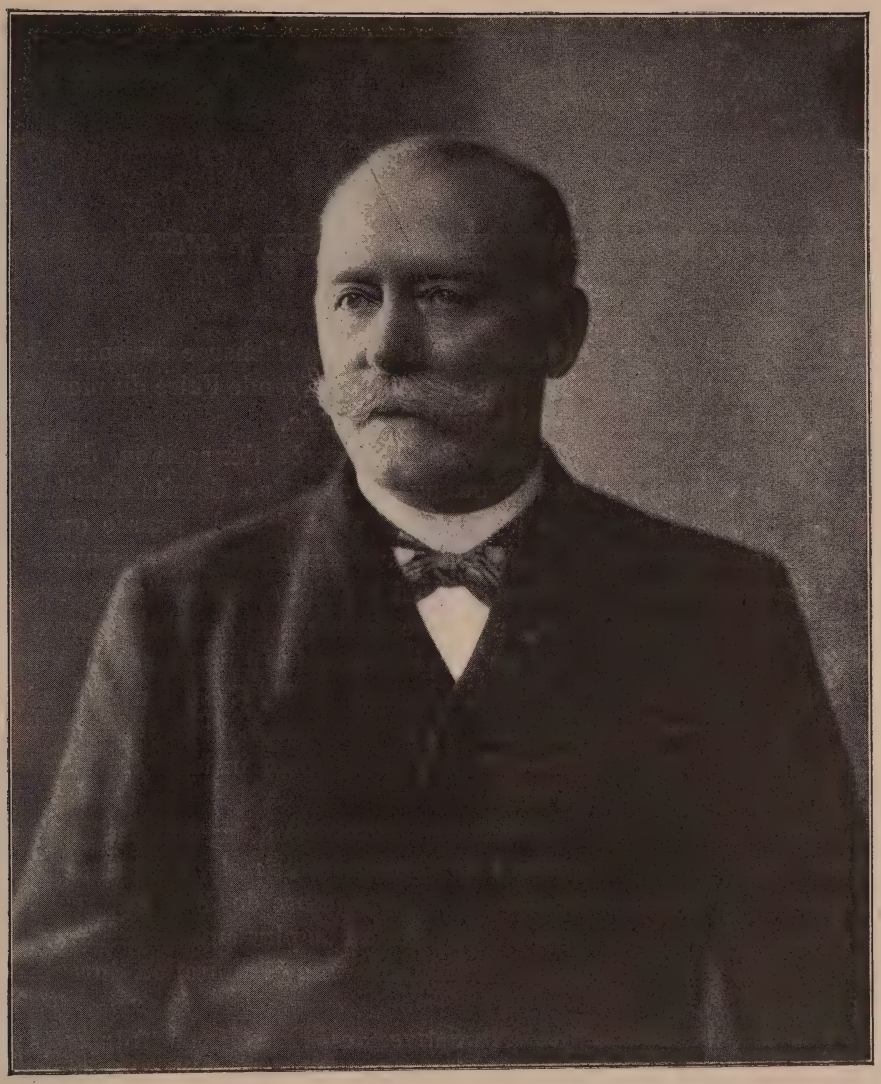

M. Émile Dupont,

Président de la Section française à l'Exposition de Saint-Louis.
Vice-Président du Comité français des Expositions à l'étranger.

à l'étranger et nous vous prions d'agréer l'assurance de notre très respectueux dévouement.

Pour le Comité français des Expositions à l'étranger:

G.-Roger SANDOZ,
Secrétaire général,

A. ANCELOT,
Président.

LE COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER

Le Comité sur lequel le Gouvernement se décharge du soin d'organiser la participation de la France à la « Grande Foire du monde » sera à la hauteur de la tâche qu'il a assumée.

Fondé en 1890 par Gustave Sandoz, après l'Exposition de Barcelone, il existait à cette époque sous le nom de « Comité d'initiative des Expositions françaises à l'étranger », et dans la pensée que les Expositions sont moins favorables aux exposants de la puissance qui les organise qu'aux étrangers qui y prennent part, il se réservait d'organiser des Expositions exclusivement françaises dans les grandes villes d'Europe. C'est sous ses auspices qu'eurent lieu les Expositions françaises de Londres 1890 et de Moscou 1891. C'est dans son sein que s'étaient recrutés, ses statuts lui défendant d'agir directement par lui-même, les Comités spéciaux formés pour installer les Sections françaises de Chicago en 1893.

Simple Société privée, présidée par Gustave Sandoz, puis par Thibouville-Lamy, elle se composait de grands industriels, de grands producteurs, d'économistes, d'artistes, au nombre de 400. Les services rendus, les succès obtenus lui inspirèrent de plus ambitieux desseins. Ses membres se résolurent à lui donner une organisation durable et plus large.

Les statuts du Comité d'initiative des Expositions françaises à l'étranger n'avaient prévu que l'organisation d'Expositions exclusivement françaises. Pour remédier à cet état de choses, le Comité d'initiative fut reconstitué le 4 novembre 1895 sous le nom de Comité français des Expositions à l'étranger.

Il organisait, depuis cette époque, et avec un plein succès, les Sections françaises des Expositions d'Amsterdam 1895, d'Insbruck 1896, Saint-Pétersbourg 1897, Bruxelles 1897, Bergen 1898, Saint-Péters-

bourg 1899, Glasgow 1901, Saint-Pétersbourg 1901-1902, et en dernier lieu, Hanoï 1902-1903.

Plusieurs anciens Ministres du Commerce avaient bien voulu accepter la présidence d'honneur de cette Association. Le programme du Comité était exécuté avec un tel bonheur, il travaillait si efficacement à favoriser l'expansion commerciale et industrielle de la France, que le Gouvernement français, par décret du 12 juin 1901 (1), lui accordait la reconnaissance d'utilité publique. La période qui suit cette reconnaissance a été, pour le Comité, une période de transformations et d'activité. Il a élargi son cercle primitivement fermé, et s'est accru et fortifié de nouveaux éléments. Comprenant que le nombre de ses membres limité à 400, était insuffisant, il a fait connaître qu'il était disposé à élargir ses cadres de façon à permettre à tous ceux qui pourraient apporter un concours utile de prendre part à ses travaux et, avant la fin de l'année 1902, il comptait plus de 1.400 adhérents. Un décret du 4 mai 1903 (2) ratifiera sa fusion avec la Réunion des Jurys et Comités des Expositions universelles.

De nouveaux statuts ont été élaborés et, le 11 juillet 1902, le Comité français réuni en Assemblée générale extraordinaire, ratifiait ces statuts approuvés par le Conseil d'État (3). Des vingt-quatre articles qui la régissent, les deux premiers définissent clairement le rôle, l'objet et le caractère de l'Association.

Le Comité français des Expositions à l'étranger a pour but de favoriser l'expansion commerciale et industrielle de la France, soit en organisant des Expositions françaises dans les colonies françaises et pays de protectorat ainsi qu'à l'étranger, soit en prenant part aux Expositions internationales et en y créant des Sections françaises (Art. I).

Dans les Expositions qu'il organise ou auxquelles il prend part, le Comité représente les intérêts des exposants français ; son concours ne doit comporter pour lui aucun bénéfice matériel. La participation officielle du Gouvernement français met un terme à son intervention (Art. II).

Séparation absolue des pouvoirs de l'entrepreneur et de l'exposant ; exclusion systématique du Comité des bénéfices de l'entreprise, orga-

(1) Voir page 192.
(2) Voir page 193.
(3) Voir page 185.

nisation des classes par les intéressés, alliance et marche collatérale de l'initiative privée et de la puissance de l'État, union absolue devant l'étranger, portes du Comité largement ouvertes à tous ceux qui ont pris part aux Expositions importantes comme membres des Comités et des Jurys ou y ont obtenu de hautes récompenses, c'est-à-dire mise en commun pour le bien du pays, de l'expérience et des ressources de tous, tels sont les principes fondamentaux sur lesquels repose la nouvelle organisation.

Dans la même séance, le Comité procède à l'élection des membres du bureau, du Conseil de direction et de la Commission de contrôle qui se trouvaient, en 1902, ainsi composés :

COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER

Présidents d'honneur :

(Anciens Ministres du Commerce.)

Lourties (V.), sénateur.
Lebon (A.), ❋, ancien député.
Marty, ancien député.
Siegfried, O. ❋, ancien sénateur.
Mesureur, député.
Boucher (Henry), député.
Maruéjouls, O. ❋, député.
Delombre (Paul), O. ❋, député.

Picard (A.), G. C. ❋, Commissaire général de l'Exposition universelle de 1900.

Delaunay-Belleville (L.), G. O. ❋, Directeur Général de l'exploitation de l'Exposition universelle de 1900.

Dervillé (S.), C. ❋, directeur général adjoint de l'exploitation de l'Exposition Universelle de 1900.

Membres d'honneur :

Prevet (Ch.), O. ❋, sénateur, Commissaire général du Gouvernement français à l'Exposition de Barcelone, 1888.

Krantz (C.), O. ❋, député, Commissaire général du Gouvernement français à l'Exposition universelle de Chicago, 1893.

MONTHIERS (M.), C. ❋, Commissaire général du Gouvernement français à l'Exposition de Bruxelles, 1897.

DRU (L.) O. ❋, Commissaire général de l'Exposition française de Moscou, 1891.

MUZET (A.) O. ❋, Commissaire général de la Section française à l'Exposition internationale d'Anvers, 1894.

Président honoraire :

THIBOUVILLE-LAMY (J.), O. ❋, ✪.

Vice-présidents honoraires :

COUVREUR (L.), O. ❋.
FAURÉ LE PAGE, O. ❋, I. ✪.

Bureau du Comité et Conseil de direction.

Président d'honneur .	MM. Georges BERGER, G. O. ❋, I. ✪. ✠ député.
Président.	ANCELOT (A.), O. ❋, ✪.
Vice-présidents	DUPONT (Emile), O. ❋.
—	BELLAN (Léopold), ❋, I. ✪.
Secrétaire général. . .	SANDOZ (G.-Roger), ❋, I. ✪, ✠.
Trésorier.	ESTIEU (Maurice), ❋, ✪, ✠.
Secrétaires	BOURGEOIS (Paul), ❋, ✪.
—	MOREL (François).
—	DEBAIN, ❋.
Secrétaire Archiviste. .	SIMON (Paul), ✠.

Membres du Conseil de direction.

AMSON (Georges), O. ❋.
DEHAITRE (Fernand), O. ❋.
HARTMANN (Georges), O. ❋.
HÉNON (Henry), ❋.
KESTER (Gustave), ❋.
LAMAILLE (Georges), ❋, ✪.

Layus (Lucien), O. ❋, I. ✿.
Legrand (Charles), O. ❋, I. ✿.
Maguin (Alfred), O. ❋, O. ⚙.
Manaut (Frédéric), ❋, ✿.
Mascuraud (Alfred), O. ❋.
Noirot-Biais, ❋.
Pinard (Alphonse), ❋
Poullain, O. ❋.
Rousselot.

Commission de contrôle :

Barbier (Léon), ❋.
Blondet (Louis).
Walter, ❋, ⚙.

Secrétaire administratif :

E. de Brevans, ❋, I. ✿, ⚙.

Commission de contrôle.

Le Comité ne fut pas pris au dépourvu par les avances du Gouvernement. Dès le mois de janvier 1902, il avait chargé l'un des siens, M. P.-H. Rémon, conseiller du Commerce extérieur de la France, membre de la Chambre de Commerce française de New-York, de recueillir pendant un séjour aux États-Unis, tous les renseignements concernant l'Exposition projetée. Accrédité officiellement par le Ministre des Affaires étrangères auprès de M. J. Cambon, notre ambassadeur à Washington, M. P.-H. Rémon interroge, se renseigne, se documente sur place, et, à son retour, dans un rapport très favorable qu'il adresse (20 février) au Président du Comité français, et dans une communication qu'il fait à une séance de la Société Industrielle et Commerciale, il fournit les détails les plus complets sur l'organisation en projet, et expose les multiples raisons pour lesquelles nos compatriotes doivent figurer en nombre à cette Exposition.

Procéder, sous le contrôle du Gouvernement, au recrutement, à l'admission et à l'installation des exposants, assurer la décoration générale de la Section française, prendre à sa charge le gardiennage, présider à la construction du Pavillon national, etc..., telle est la

tâche entreprise par le Comité. L'Exposition doit ouvrir en avril 1903, il n'y a pas une minute à perdre. Le Comité se met à l'œuvre tout de suite, et il tiendra ses engagements.

Il recevra une subvention du Gouvernement, et sera autorisé à

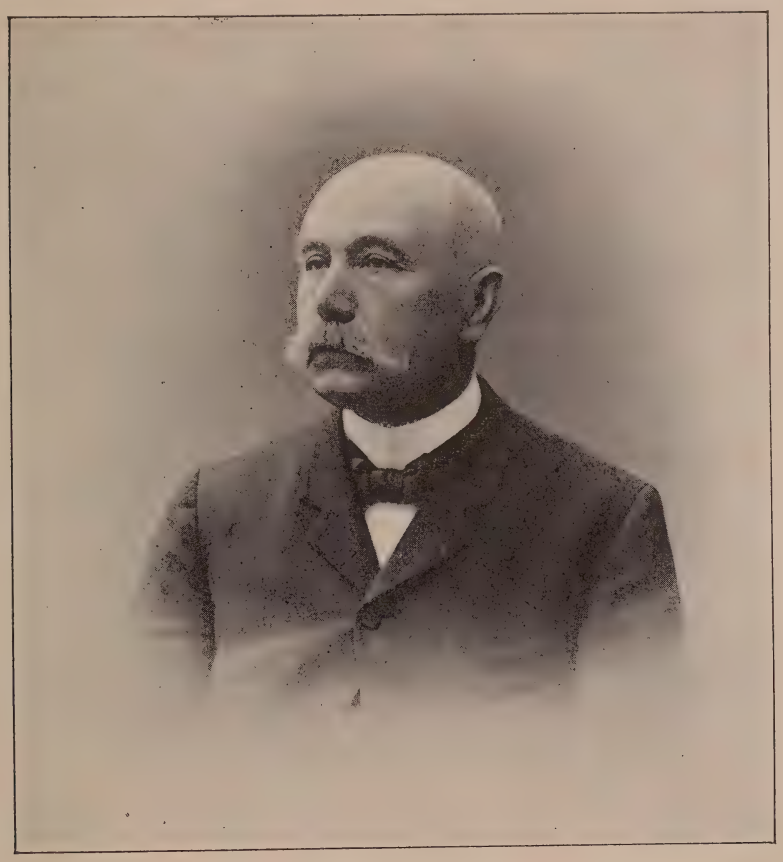

Gustave KESTER,
Vice-président du Bureau supérieur du Comité d'organisation de la Section Française.
Membre du Jury Supérieur.

solliciter le concours des Municipalités, des Chambres de Commerce et des Associations. Il fournit tout d'abord lui-même un premier capital d'un million de francs. Une propagande active est faite dans les grands centres industriels ; nos exposants s'engagent à payer tous frais d'envoi et d'installation. Il délègue, suivant son habitude, un sous-comité à l'Exposition de Saint-Louis. Ce Comité, « le Comité de la Section française », sorte de Commission exécutive,

présidé par M. Émile Dupont, va devenir le centre d'énergie auquel aboutissent toutes les ramifications.

Le Comité français lui fait place ; désormais, le Comité de la Section française va porter tout le poids de l'organisation, en collaboration constante avec le Commissaire général, intermédiaire entre celui-ci et les exposants.

Mais si le Gouvernement, en cela sage, substitue à son initiative celle du Comité français et confie l'entreprise aux personnages directement intéressés à sa réussite, c'est-à-dire aux industriels et aux négociants qui exposeront à Saint-Louis, il ne se dérobe point à son devoir national, ni ne s'efface.

L'Exposition reste placée sous l'autorité du Ministre du Commerce, et son Commissaire général devient pour ainsi dire le Président du Comité.

Par une circulaire du 31 octobre 1902, M. Trouillot, qui a succédé au ministère à M. Millerand, presse ses agents, les Préfets, d'engager les Municipalités, les Chambres de Commerce « à prêter leur concours moral et matériel à une Association qui a assumé la lourde et patriotique tâche d'organiser la Section française ; d'user de leur influence pour lui faciliter les moyens d'obtenir des subventions et d'inciter personnellement et par les moyens de publicité dont ils disposent, les industriels et négociants de leur département à prendre part à l'Exposition ». Le Commissaire général, de son côté, adresse le 18 novembre une circulaire à tous les commerçants, industriels, susceptibles de prendre part à l'Exposition, avec un bulletin en blanc pour demande de renseignements, sans engagement.

D'autre part si le Gouvernement a voulu limiter ses dépenses, il n'a point prétendu s'exonérer et laisser à d'autres toutes les charges. Sur les crédits qu'il a demandés aux Chambres, il versera une part au Comité pour l'aider dans son travail d'édification du Palais national et installer les Beaux-Arts, l'Agriculture, l'Économie sociale, tous les frais des groupes industriels et commerciaux étant d'ailleurs payés par le Comité français, les divers comités d'installation et les exposants sans aucune subvention.

COMITÉ FRANÇAIS
des
EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER

STATUTS APPROUVÉS PAR LE CONSEIL D'ÉTAT

Article I

« Le Comité français des Expositions à l'étranger a pour but de favoriser l'expansion commerciale et industrielle de la France, soit en organisant des Expositions françaises dans les colonies françaises et pays du protectorat ainsi qu'à l'étranger, soit en prenant part aux Expositions internationales, en dehors de la France continentale et en y créant des sections françaises.

Article II

» Dans les Expositions qu'il organise ou auxquelles il prend part conformément à l'article premier, le Comité représente les intérêts des exposants français; son concours ne doit comporter pour lui aucun bénéfice matériel.

» La participation officielle du Gouvernement français en ces Expositions met un terme à son intervention.

Article III

Le Comité comprend des membres d'honneur, des membres titulaires et des membres correspondants.

» Les membres d'honneur sont désignés par l'Assemblée générale sur la proposition du Conseil de direction et choisis parmi les personnalités françaises et étrangères ayant rendu des services aux intérêts généraux de la France.

Article IV

» Les membres titulaires sont recrutés parmi les artistes, industriels ou autres producteurs ayant pris part aux Expositions universelles et internationales comme membres du jury des divers Comités ou y ayant obtenu de hautes récompenses.

» Les membres titulaires doivent :

» 1° Etre Français et jouir de leurs droits civils et politiques.

» 2° Faire une demande écrite, s'engager à se conformer aux statuts et règlements, être présentés par deux membres titulaires du Comité, et être agréés par le Conseil. Le candidat non admis par le Conseil pourra exercer un recours devant la plus prochaine Assemblée générale qui statuera sans délai à la majorité des membres présents.

» 3° Verser un droit d'admission de 20 francs.

» 4° Payer une cotisation annuelle de 30 francs.

Article V

»Les membres correspondants sont désignés par le Conseil; ils sont choisis parmi les Français établis en dehors de la France continentale et appelés à prêter un concours actif au Comité.

Article VI

»Le Comité est administré par un Conseil de direction choisi parmi les membres titulaires et composé de : un Président, quatre Vice-Présidents, un Secrétaire général, un Trésorier, quatre Secrétaires, un Archiviste et vingt quatre membres.

»Le Conseil se réunit chaque fois qu'il est convoqué par son président.

»Toutes les fonctions sont gratuites.

Article VII

»Le Conseil et le Bureau sont élus par l'Assemblée générale pour trois années. Le renouvellement a lieu par tiers.

»Tous les membres sont rééligibles; toutefois le Président et les Vice-Présidents ne peuvent être élus plus de trois fois de suite en cette qualité.

Article VIII

»Il est procédé à l'élection du Conseil de Direction et du Bureau dans la première séance générale de l'année.

»A cet effet, tous les membres qui ont le droit de voter sont convoqués par lettre individuelle, avec indication de l'ordre du jour.

»L'élection a lieu au scrutin individuel pour le président; elle a lieu au scrutin de liste pour les autres membres.

»Le vote par correspondance ou par représentation est admis.

»Au premier tour de scrutin, l'élection n'est valable que si le candidat a réuni la majorité absolue des suffrages exprimés, quel que soit le nombre des membres ayant pris part au vote et pourvu toutefois que le nombre de suffrages exprimés représente au moins la moitié des membres du Comité.

»Les membres ne pouvant assister aux Assemblées générales auront la faculté de voter par correspondance : le bulletin sera mis sans annotation quelconque sous double enveloppe, la première portant le nom de l'électeur et adressée au Président.

»Ils pourront également se faire représenter aux Assemblées générales par un des membres du Comité qui ne pourra, à cet effet, exercer plus de cinq mandats.

»Si la majorité n'est pas atteinte, il est procédé immédiatement à un second tour de scrutin où la majorité relative suffit, et dans lequel sont comptés les votes émis par représentation ou par correspondance.

»En cas d'égalité de suffrages, le plus ancien est élu.

Article IX

» Si une vacance se produit au cours de l'année, le Conseil peut y pourvoir avant la séance où les élections réglementaires doivent avoir lieu, sauf ratification par la plus prochaine Assemblée générale .

» Dans le cas où le nombre des vacances atteint le quart du nombre total des membres du Bureau, il est nécessairement procédé au remplacement lors de la première Assemblée qui suit la dernière vacance. Tout membre élu en

Paul Bourgeois,

Secrétaire général du Comité d'organisation de la Section française.

remplacement ne demeure en fonctions que pendant le temps restant à courir pour l'exercice de son prédécesseur.

Article X

» Le Trésorier représente le Comité en justice et dans tous les actes de la vie civile. Il ne peut, toutefois, intenter aucune action sans y avoir été préalablement autorisé par un vote spécial du Comité.

Article X

»La présence de la moitié des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des délibérations.

»Il est tenu procès-verbal des séances; les procès-verbaux sont signés par le Président et par le Secrétaire général ou l'un des Secrétaires.

Article XII

»La qualité de membre du Comité se perd : 1° Par la démission: 2° Par la radiation.

»Est considéré comme démissionnaire tout membre qui n'a pas payé sa cotisation annuelle à l'expiration d'un délai d'un mois après l'envoi d'un second avis recommandé.

»La radiation est prononcée par le Conseil à la majorité des deux tiers au moins du nombre total de ses membres, l'intéressé entendu en ses explications ou dûment appelé à les produire.

»Le membre exclu peut toutefois, demander que la décision du Conseil soit soumise à la ratification de l'Assemblée générale; dans sa plus prochaine réunion l'Assemblée statue sans délai à la majorité des membres présents, sur le rapport du Conseil

Article XIII

»L'Assemblée générale nomme chaque année une Commission de contrôle composée de trois membres pris en dehors du Conseil.

»Cette Commission vérifie les livres et les comptes du Trésorier, le bilan annuel de la situation financière, ainsi que la situation des archives. Elle fait sur le tout un rapport écrit, qui est lu à l'Assemblée générale après les comptes rendus du Trésorier.

Article XIV

»Le Comité se réunit en Assemblée générale, au moins une fois par année, dans le cours du premier trimestre.

»Il peut être convoqué extraordinairement par le Président.

»L'ordre du jour est réglé par le Conseil.

»Nulle autre question que celles portées à l'ordre du jour ne peut être mise en délibération. Néanmoins, sur la demande de vingt membres ayant voix délibérative, d'autres questions peuvent être ajoutées à celles indiquées par le Conseil, après avoir été adressées au Président trois jours au moins avant la séance. Si elles ne peuvent y venir en discussion, elles sont portées en tête de l'ordre du jour de la séance suivante.

ARTICLE XV

» Les membres titulaires ont seuls voix délibérative dans les Assemblées nérales.

» Les autres membres n'ont que voix consultative.

» Sauf les exceptions formulées dans les articles 8, 22 et 23, les votes ont lieu,

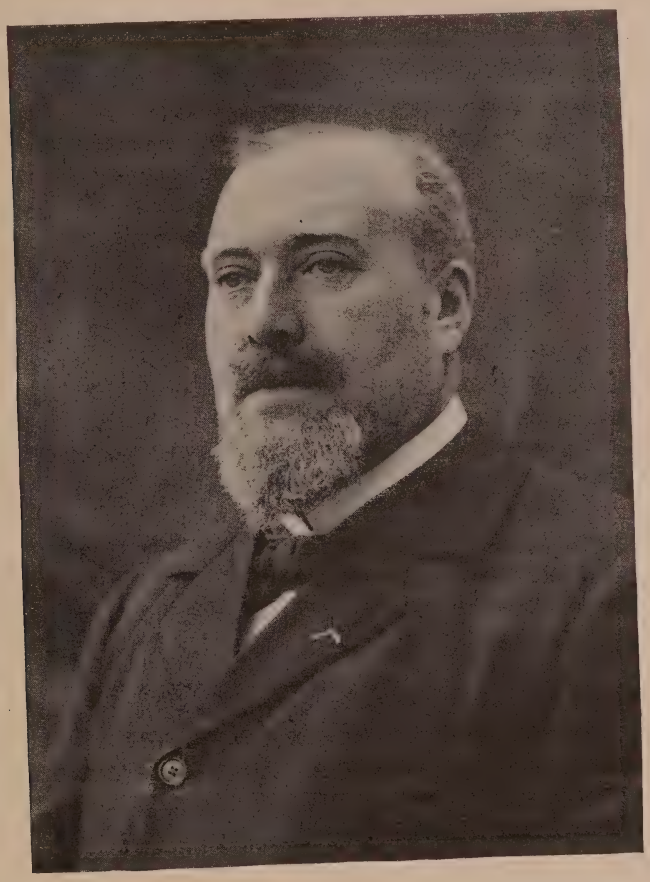

Maurice ESTIEU.
Trésorier du Comité d'organisation de la Section Française,

pour toutes délibérations, à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

» En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

ARTICLE XVI

» Dans la première séance de chaque année, l'Assemblée entend la lecture du

rapport présenté par le Secrétaire général sur les travaux du Comité durant le cours de l'exercice précédent, sur la question du Conseil et sur la situation générale.

» Elle procède ensuite à l'audition et à la discussion du compte du Trésorier et du rapport de la Commission de contrôle.

» Elle arrête enfin le budget de l'exercice en cours, et, en dernier lieu, procède aux élections.

Article XVII

» Les ressources du Comité se composent :

» 1° Des cotisations et souscriptions de ses membres;

» 2° Des dons et legs dont l'acceptation aura été dûment autorisée par le Gouvernement;

» 3° Des subventions qui pourraient être accordées au Comité;

» 4° Du revenu des biens et valeurs de toute nature.

Article XVIII

» Sont seuls affectés aux dépenses ordinaires les cotisations annuelles, les subventions et le revenu des biens et valeurs.

» Les autres ressources, ainsi que l'excédant de celles qui sont mentionnées au paragraphe précédent sur les dépenses annuelles forment la réserve du Comité.

» Les fonds disponibles doivent être placés en rentes nominatives trois pour cent sur l'État ou en obligations de chemins de fer dotés d'une garantie d'intérêt de l'État, à moins qu'ils ne proviennent de dons, legs ou libéralités subordonnés à un autre emploi.

Article XIX

» Les délibérations du Conseil relatives à l'acceptation des dons et legs sont soumises à la ratification de l'Assemblée générale, et à l'approbation du Préfet de la Seine ou du Gouvernement, conformément aux prescriptions des articles 5 et 7 de la loi du 4 février 1901.

» Les délibérations relatives aux acquisitions d'immeubles, aux aliénations mobilières ou immobilières, et à la constitution d'hypothèques, sont soumises à la ratification de l'Assemblée générale et à l'approbation du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes.

» Les délibérations relatives aux baux à long terme et aux emprunts sont soumises à la ratification de l'Assemblée générale.

Article XX

» Les discussions politiques et religieuses sont interdites dans les réunions du Comité.

Article XXI

» Un règlement intérieur, adopté par l'Assemblée générale et approuvé par le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, arrête

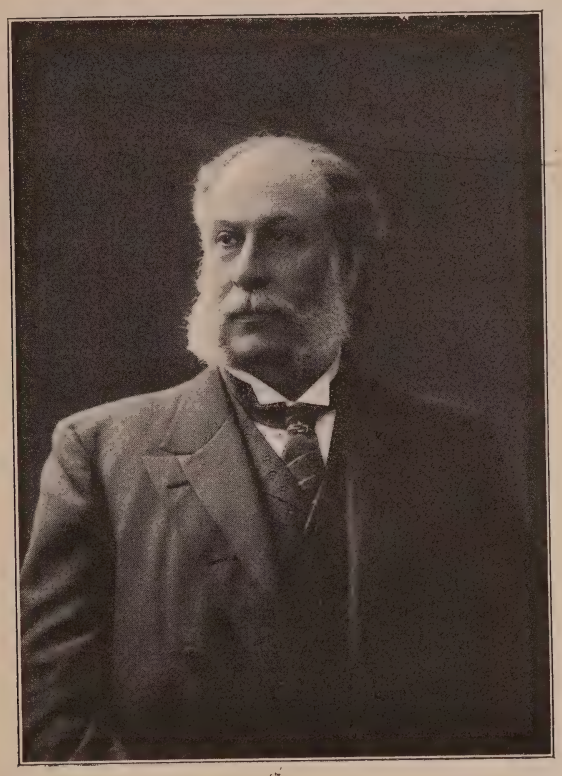

Henry Hamelle.
Rapporteur général de la Section française à l'Exposition de Saint-Louis.

les conditions de détail propres à assurer l'exécution des présents statuts; il peut toujours être modifié dans la même forme.

Article XXII

» Les statuts ne peuvent être modifiés que sur la proposition du Conseil ou sur celle du quart des membres ayant voix délibérative. Dans ce dernier cas, la proposition est soumise au Conseil un mois avant la séance où elle viendra en délibération.

» Le projet de modification est imprimé et envoyé à tous les membres ayant

voix délibérative, quinze jours au moins avant la séance de l'Assemblée générale extraordinaire à laquelle ils sont convoqués par lettre individuelle indiquant l'ordre du jour.

» Cette Assemblée ne délibère que si elle réunit la moitié plus un des membres appelés à y prendre part, présents ou considérés comme tels et votant par correspondance ou représentation dans les conditions fixées à l'article 8. Dans le cas contraire, la délibération est ajournée et de nouvelles convocations individuelles sont adressées avec avis qu'il sera procédé au vote, quel que soit le nombre des votants.

» Dans l'un et l'autre cas, les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres ayant pris part au vote, et la délibération de l'Assemblée générale est soumise à l'approbation du Gouvernement.

Article XXIII

» Sauf en ce qui concerne l'approbation du Gouvernement, toutes les dispositions de l'article précédent sont applicables en cas de dissolution.

Article XXIV

» En cas de dissolution ou de retrait de l'autorisation, l'Assemblée délibère sur l'attribution de l'actif disponible à un ou plusieurs établissements analogues et reconnus d'utilité publique.

» Cette délibération n'a d'effet que si elle est approuvée par le Gouvernement.

» Si l'Assemblée refusait de délibérer, il serait pourvu à cette attribution par décret rendu en Conseil d'État sur la proposition du Ministre du Commerce.

DÉCRET RECONNAISSANT LE COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

« Le Président de la République française,

» Sur le rapport du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes;

» Vu la demande formée par le Comité français des Expositions à l'étranger, en vertu d'une délibération de l'Assemblée générale extraordinaire des sociétaires, du 25 mars 1901, en vue d'être reconnu d'utilité publique;

» Vu la situation de ladite Société;

» Vu le projet de statuts;

» La Section des Travaux publics, de l'Agriculture, du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, du Conseil d'État entendue;

Décrète :

» ARTICLE I. — La Société établie à Paris sous la dénomination « Comité français des Expositions à l'étranger » est reconnue comme établissement d'utilité publique.

» Sont approuvés les statuts de cette Société tels qu'ils sont contenus dans l'exemplaire annexé au présent décret.

» ARTICLE II. — Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au Bulletin des Lois et publié au Journal Officiel de la République française.

Fait à Paris le 12 juin 1901.

Emile LOUBET.

Par le Président de la République :
le Ministre du Commerce,
de l'Industrie, des Postes et Télégraphes,
A. MILLERAND.

DÉCRET
SANCTIONNANT LA FUSION DE LA « RÉUNION DES JURYS ET COMITÉS DES EXPOSITIONS UNIVERSELLES » AVEC LE COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS A L'ETRANGER

« Le Président de la République Française,

» Sur le rapport du Président du Conseil Ministre de l'Intérieur et des Cultes ;

» Vu le décret du 12 juin 1901, qui a reconnu d'utilité publique le « Comité français des Expositions à l'étranger », ensemble les statuts annexés;

» Vu l'extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire de cette Société, en date du 11 juillet 1902;

» Vu l'avis du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, en date du 29 octobre 1902;

» Vu la loi du 1er juin 1901 et le décret du 16 août 1901.

» Le Conseil d'État entendu;

Décrète;

« ARTICLE I. — L'Association reconnue d'utilité publique par le décret du 12 juin 1901 sous le nom de « Comité français des Expositions à l'étranger » portera à l'avenir le nom de « Comité français des Expositions à l'étranger et Réunion des Jurys et Comités des Expositions Universelles ».

« ART. II. — Les articles 4 et 6 des statuts susvisés de ladite Association sont modifiés ainsi qu'il suit :

« ART. 4. — 1° Les membres titulaires sont recrutés parmi les artistes, » industriels ou autres producteurs, et les personnes ayant pris part aux » Expositions universelles et internationales comme membres des Jurys des » divers Comités, ou y ayant obtenu de hautes récompenses ».

« Art. 6. — 2° L'Association est administrée par un Conseil de Direction » choisi parmi les membres titulaires et composé de : un Président, » quatre Vice-Présidents, un Secrétaire général, un Trésorier, quatre Secrétai- » res, un Archiviste et vingt-quatre membres ».

« Art. III. — Le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur et des Cultes, est chargé de l'exécution du présent décret.

» Fait à Paris, le 4 mai 1903.

» Emile Loubet.

» Par le Président de la République :

» *le Président du Conseil,*

» *Ministre de l'Intérieur et des Cultes,*

» E. Combes.

» Pour copie conforme :

» *Le Directeur du Cabinet au ministère du Commerce,*

» *chargé des Services du Personnel et de la Comptabilité,*

» F. Chapsal. »

BUDGET VOTÉ PAR LE PARLEMENT

Budget sommaire de chaque Ministère.

Le 2 mars 1902, au nom du Président de la République, les Ministres du Commerce, des Affaires étrangères et des Finances, présentent un projet de loi relatif à la participation de la France à l'Exposition de Saint-Louis (1). L'exposé des motifs faisait ressortir les raisons d'ordre matériel et moral : souvenirs historiques, raisons diplomatiques, intérêts commerciaux qui nous obligeaient à aller à Saint-Louis.

Notre participation aurait un caractère strictement industriel et commercial ; le soin d'organiser la Section française serait délégué à un Comité d'industriels qui se chargeraient de la dépense. Les frais du Gouvernement se limiteraient à une subvention à accorder au Comité français pour l'aider dans ses premières démarches et dans la construction du Pavillon National, aux frais du Commissariat général et aux frais d'envoi des délégations ouvrières. En consé-

(1) Voir pages 198 à 204.

CASCADES CENTRALES

quence un crédit global de 600.000 francs seulement est proposé. Renvoyé à la Commission des Finances, le projet est rapporté par M. Astier, député de l'Ardèche et vient en délibération à la Chambre le 25 mars 1902. Il est adopté sans discussion à l'unanimité des 407 votants. Le Sénat approuve et la loi est promulguée le 11 avril 1902.

Dans son rapport, M. Astier avait fait toutes réserves en ce qui

Vue à vol d'oiseau du haut de la tour Forest.

concerne l'abstention du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. « S'il est, disait-il, une branche de l'activité humaine pour laquelle la France possède une suprématie incontestée (et incontestée surtout aux États-Unis), n'est-ce pas dans le domaine de l'art ? Or, c'est sur ce point que doit s'exercer l'initiative officielle ; il n'est point de concours privé qui supplée à celui que l'État peut fournir en pareille matière...

» Il est regrettable que le Ministère de l'Instruction publique ne soit pas appelé dans le projet du Gouvernement à organiser une section... » Il prévoit que cette lacune sera comblée. Elle le fut en effet.

Si le premier vote du Parlement ne prévoyait qu'une participation industrielle et commerciale de la France à la Grande Foire du

monde ; si le souvenir de l'accident — un incendie — qui avait détruit une partie des richesses artistiques envoyées à Chicago, avait d'abord fait écarter la pensée d'une Exposition française des Beaux-Arts à Saint-Louis, la réflexion changea ces dispositions. On reconnut qu'il résulterait pour nous un dommage trop réel de l'abstention sur un terrain où nous devions tenir le premier rang. Le 20 novembre 1902, un second projet de loi relatif à la participation des services de l'Instruction publique et des Beaux-Arts à l'Exposition internationale de Saint-Louis était présenté (1) et un crédit global de 649.000 francs (80.000 francs pour les services de l'Instruction publique ; 569.000 francs pour les Beaux-Arts) était demandé. 150.000 francs devaient être versés dans le plus bref délai au Comité des Expositions à l'étranger pour subvenir aux frais supplémentaires de construction du Pavillon National, dont le plan n'avait pas été établi en prévision de la participation des Beaux-Arts. La loi est promulguée le 10 décembre.

Plus tard, le Gouvernement estima qu'il était de son devoir de venir en aide d'une manière efficace à la catégorie si importante et si intéressante de nos agriculteurs, de nos horticulteurs et de nos constructeurs de machines agricoles. Les produits qu'ils auront à présenter à Saint-Louis, sont d'un fort volume, d'un poids élevé et ils ne peuvent espérer couvrir par la vente des produits exposés les grosses dépenses qu'ils auront à supporter pour leur transport et leur installation.

Le Gouvernement veut prendre à sa charge une partie des frais qui leur incombent, et présente, le 15 janvier 1904, un projet de loi demandant ouverture au Ministère de l'Agriculture d'un crédit extraordinaire de 50.000 francs (2). Accordé par la loi du 2 février 1904.

Enfin, sept services relevant du Ministère des Travaux publics paraissant disposés à exposer : École Nationale des Ponts et Chaussées, Service de l'Album de Statistique graphique, Service du Nivellement, École supérieure des Mines, École des Mines de Saint-Étienne, Service de la Carte géographique, Commission de Grisou, le Gouvernement propose un nouveau crédit de 15.000 francs pour les dépenses de ces services, le 19 février 1904 (3). La loi portant

(1) Voir page 206
(1) Voir page 214.
(2) Voir page 219.

ouverture d'un crédit de 15.000 francs au Ministère des Travaux publics est promulguée le 1er avril 1904.

Les crédits se trouvent ainsi répartis :

Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes		600.000 fr.
Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts		649.000
Instruction publique	80.000 fr.	
Beaux-Arts	569.000 fr.	
Ministère de l'Agriculture		50.000
Ministère des Travaux publics		15.000

Maurice GANNE,
Rapporteur général adjoint de la Section française.

En tout 1.300.000 francs environ. Nous sommes loin des 3 millions et demi de 1893, pour Chicago, loin des 4 millions votés par l'Allemagne pour Saint-Louis. Mais grâce à un emploi judicieux des crédits, grâce à l'organisation du Comité français et à l'activité du Commissaire général, la France put faire bonne figure à Saint-Louis.

En définitive, les frais du Gouvernement étaient limités et il

convient d'ajouter aux sommes votées, les contributions des villes et des Chambres de Commerce ; la Chambre de Paris donne tout de suite 25.000 francs.

Voici ces divers projets de loi avec les exposés des motifs, les lois et les décrets.

PROJET DE LOI
RELATIF A LA PARTICIPATION DE LA FRANCE A L'EXPOSITION INTERNATIONALE DE SAINT-LOUIS (ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE)

PRÉSENTÉ

AU NOM DE M. EMILE LOUBET,
Président de la République Française.

PAR M. A. MILLERAND,
Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes.

PAR M. DELCASSÉ,
Ministre des Affaires étrangères.

ET PAR M. J. CAILLAUX,
Ministre des Finances.

EXPOSÉ DES MOTIFS

« Messieurs,

» Une proclamation datée du 20 août 1901 et signée du regretté Président Mac-Kinley a fait connaître aux nations du monde la résolution prise par le Gouvernement de la République des États-Unis d'ouvrir une Exposition universelle à Saint-Louis, du 30 avril au 30 novembre 1903.

» En transmettant au Gouvernement français le texte de ce document, l'ambassadeur de la République américaine lui a adressé une invitation particulièrement cordiale et pressante à participer officiellement à la solennelle manifestation autorisée par le Congrès des États-Unis.

» Il a fait ressortir que l'Exposition de Saint-Louis, destinée à célébrer le centenaire du grand acte par lequel la France a cédé à l'Union américaine le vaste territoire de la Louisiane, était bien faite pour solliciter l'attention et le concours de notre pays. Il a insisté pour que la République se fît dignement représenter sur un sol où s'évoquent mille souvenirs français et qu'un siècle ininterrompu de régime purement démocratique a porté à une si haute prospérité.

» Conçue en termes flatteurs pour notre génie national, l'invitation de la République américaine a été accueillie avec empressement par le Gouvernement français. Celui-ci a estimé qu'il agirait en conformité avec les traditions

d'amitié des deux nations s'il répondait à la démarche du Président de l'Union, avec le même bon vouloir et la même courtoisie que l'avait fait le cabinet de Washington à notre invitation de prendre part à l'Exposition universelle de 1900.

» Destinée à confronter les résultats de l'émulation industrielle des deux mondes, l'Exposition de la Louisiane groupera toutes les grandes puissances économiques. Notre abstention y serait interprétée comme un abandon.

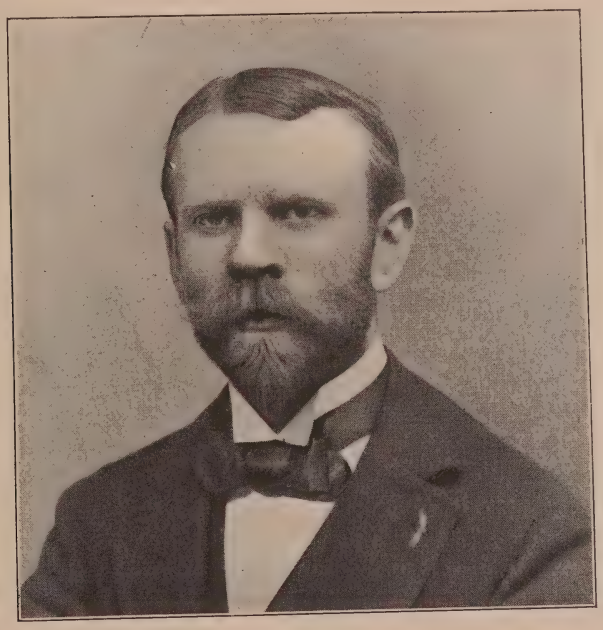

P.-H. Rémon,
Rapporteur général adjoint de la Section française.

» Se plaçant au point de vue non moins important des bénéfices que le commerce français est appelé à tirer d'une participation à l'Exposition de Saint-Louis, le Gouvernement a pensé que nos industries de luxe, depuis la toilette jusqu'à l'automobilisme, y seraient dès l'abord et plus particulièrement assurées d'un marché qu'une Exposition organisée avec quelque magnificence pourrait nous conquérir définitivement. Il s'est réjoui de l'occasion nouvelle qui s'offrait à nos artisans d'élite d'affirmer, auprès d'une clientèle opulente et favorablement prévenue, la supériorité de style et la perfection d'exécution que l'univers entier leur reconnaît.

» Nous n'avons pas négligé, d'autre part, de demander au Cabinet de Washington de prendre des mesures afin de donner à nos expositions les garanties qui leur ont fait défaut lors de l'Exposition de Chicago.

» Il nous reste maintenant à examiner quel mode de participation il est opportun que nous adoptions et dans quelle mesure il nous faudra faire appel au concours financier de l'État.

» Si nous nous référons aux chiffres des crédits consentis au cours des législatures précédentes en vue de la participation de notre pays aux grandes expositions étrangères, nous voyons, entre autres exemples, que l'Exposition de Chicago, en 1893, a entraîné de la part de l'État français, une contribution de plus de quatre millions de francs.

» En effet, le programme du Gouvernement ayant comporté, à cette occasion, une participation officielle et directe des diverses administrations publiques, une dépense de 1.510.000 francs fut consentie de ce chef. D'autre part, une somme de 1.740.000 francs fut reconnue nécessaire pour l'organisation de la section industrielle. Enfin un crédit complémentaire de 800.000 francs fut ultérieurement ouvert.

» Or, les organisateurs de l'Exposition de la Louisiane se proposent d'éclipser le souvenir de l'Exposition de Chicago par l'ampleur de la conception et la splendeur de l'installation. Il s'ensuivrait que nous devrions tabler, pour notre participation, sur une dépense sensiblement supérieure à celle votée par les Chambres en 1893.

» Le Gouvernement n'a pas pensé toutefois que, dans l'état actuel des finances publiques, il pût demander au Parlement un sacrifice de cette importance.

» Dans ces conditions, et pour sauvegarder à la fois les intérêts financiers du pays et les intérêts commerciaux qui s'attachent à notre participation à l'Exposition de Saint-Louis il a paru que la solution la plus favorable de la difficulté consisterait dans la délégation d'un comité d'industriels aux fins d'organiser la section française, sous la haute autorité d'un Commissaire général.

» Une pareille combinaison ne serait pas nouvelle. Elle a été soumise à l'épreuve d'Expositions récentes à l'étranger, et personne n'a oublié avec quel succès elle a répondu à l'attente des pouvoirs publics. Satisfaisante à un double point de vue, elle a le mérite de stimuler l'initiative privée et de décharger l'État des nécessités budgétaires qu'entraînerait sa qualité d'exposant officiel.

» Des ouvertures dans ce sens ayant été faites au « Comité français des Expositions à l'étranger », cette Association reconnue d'utilité publique, à laquelle aucune garantie morale ne fait défaut et qui compte comme présidents d'honneur plusieurs anciens ministres du Commerce, a consenti à assumer la lourde et patriotique tâche que le Gouvernement de la République lui proposait. Les brillants résultats de la participation française à l'Exposition de Glasgow, encore présents à l'esprit de tous, et dus, pour une grande part, au rôle joué par le « Comité français des Expositions à l'étranger », permettent de présager, avec la même combinaison, un succès équivalent à l'Exposition de la Louisiane.

» Le Gouvernement des États-Unis ayant délégué lui-même à une Compagnie concessionnaire toute la charge administrative et financière de l'Exposition projetée, et n'intervenant en quelque sorte dans l'entreprise qu'au titre de principal actionnaire, aucune considération de convenance diplomatique n'inclinait le Gouvernement de la République vers la participation directe.

» Ainsi, les dépenses de l'organisation de la section industrielle étant couvertes par le Comité français, et d'autre part, notre participation devant

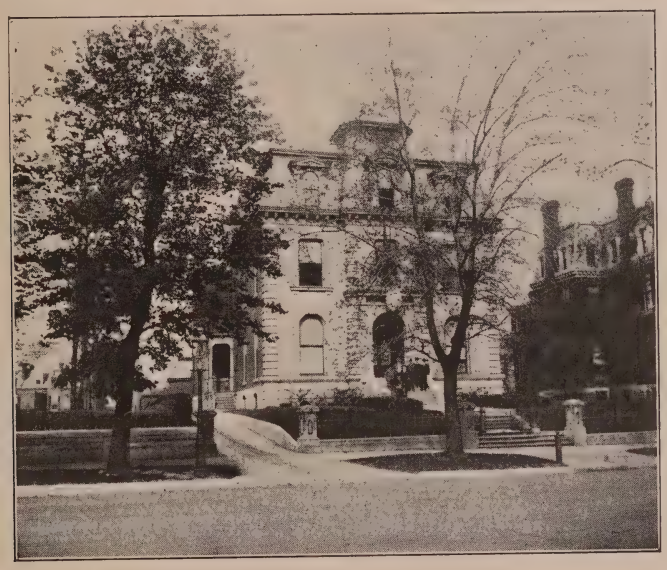

La résidence française au Lindell Boulevard.

présenter un caractère strictement industriel et commercial, et aucun concours n'étant demandé aux différentes administrations publiques, nous avons été amenés à ne prendre en considération que les titres de dépenses suivants :

» Tout d'abord, l'autorité que comporte le concours d'une grande puissance comme la France, nécessite l'ouverture d'une allocation destinée à couvrir les frais du Commissariat général.

» En second lieu, le déplacement des membres des divers jurys entraînera ainsi que leur séjour en Amérique, des dépenses qu'il y a lieu de prévoir.

» Enfin, il ressort de la conception même que nous nous sommes faite de notre participation à l'Exposition de la Louisiane et de l'intérêt particulièrement vif que cette grande manifestation ne manquera pas d'offrir en vue de l'instruction de notre démocratie laborieuse, un devoir auquel le gouvernement a décidé de satisfaire par l'envoi en Amérique, aux frais du Trésor, de délégations ouvrières.

» Nous avons considéré qu'un crédit global de 600.000 francs suffirait à ces dépenses, et nous vous proposons de répartir cette somme sur trois exercices budgétaires, savoir

250.000 francs	à imputer	au budget	de 1902
250.000 —	—		1903
100.000 —	—		1904

» Dans ces conditions, la République sera à même, sans charge appréciable pour les finances publiques de faire figure à l'Exposition de la Louisiane, et d'ouvrir à l'industrie et au commerce français la possibilité de bénéfices rémunérateurs.

» Nous avons, en conséquence, l'honneur de soumettre à vos délibérations le projet de loi dont la teneur suit : »

PROJET DE LOI

Le Président de la République française,

» Décrète

» Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté à la Chambre des Députés par le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, par le Ministre des Affaires étrangères et par le Ministre des Finances, qui sont chargés d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

Article I

» Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes est autorisé à engager, pour la participation de la France à l'Exposition internationale de Saint-Louis, des dépenses qui ne pourront excéder la somme de six cent mille francs (600.000 fr.) et qui seront imputables, tant sur les crédits ouverts par la présente loi sur l'exercice 1902, que sur les crédits à ouvrir par les lois de finances postérieures

Article II

» Il est ouvert au Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, pour participation de la France à l'Exposition de Saint-Louis en 1902, un crédit de deux cent cinquante mille francs (250.000 francs). Ce crédit sera inscrit au budget de l'exercice 1902, à un chapitre spécial qui portera le n° 32 bis et qui sera ainsi libellé :

» Participation de la France à l'Exposition internationale de Saint-Louis.

» Il sera pourvu au crédit extraordinaire ci-dessus au moyen des ressources générales du budget de l'exercice 1902.

» Fait à Paris, le 8 mars 1902.

» Signé : Émile LOUBET.

» Par le Président de la République :

» *Le Ministre des Affaires étrangères*,

» Signé : DELCASSÉ.

» *Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes*,

» Signé : A. MILLERAND.

» *Le Ministre des Finances*,

» Signé : J. CAILLAUX. »

LOI RELATIVE A LA PARTICIPATION DE LA FRANCE A L'EXPOSITION INTERNATIONALE DE SAINT-LOUIS (ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE) EN 1904

« Le Sénat et la Chambre des Députés ont adopté;

» Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

ARTICLE I

» Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes est autorisé à engager pour la participation de la France à l'Exposition internationale de Saint-Louis, des dépenses qui ne pourront excéder la somme de six cent mille francs (600.000) et qui seront imputables tant sur les crédits ouverts par la présente loi sur l'exercice 1902 que sur les crédits à ouvrir par les lois de finances postérieures.

ARTICLE II

» Il est ouvert au Ministre du Commerce de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, sur l'exercice 1902, en addition aux crédits provisoires accordés par les lois des 26 décembre 1901 et 25 février 1902, un crédit de deux cent cinquante mille francs (250.000). Ce crédit sera inscrit à un chapitre spécial, N° 32 *bis*, sous le libellé « Participation de la France à l'Exposition internationale de Saint-Louis ».

« La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et la Chambre des Députés, sera exécutée comme loi de l'État.

» Fait à Paris, le 11 avril 1902

» Par le Président de la République : Émile LOUBET.

» *Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes*,

A. MILLERAND

» *Le Ministre des affaires étrangères*,

» DELCASSÉ.

» *Le Ministre des Finances*,

» J. CAILLAUX.

DÉCRET RELATIF A L'ORGANISATION DE LA PARTICIPATION FRANCAISE A L'EXPOSITION INTERNATIONALE DE SAINT-LOUIS (ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE)

« Le Président de la République française.

» Sur la proposition du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

Vu la loi du 11 avril 1902 relative à la participation de la France à l'Exposition de Saint-Louis (États-Unis),

» Décrète :

Article I

» L'organisation de la participation française à l'Exposition internationale de Saint-Louis aux États-Unis est placée sous l'autorité du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphess,et dirigée par un Commissaire général.

Article II

» Le Commissaire général est nommé par décret rendu sur la proposition du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes.Le service du Commissariat général est compatible avec les fonctions publiques.

» Le Commissaire général est chargé, en ce qui concerne l'Exposition de Saint-Louis, des rapports entre le Gouvernement français et le Gouvernement des États-Unis.

Article III

» Le Comité français des Expositions à l'étranger est chargé de recruter d'admettre et d'installer les exposants, sous le contrôle du Commissaire général.

» Il construira un pavillon national, assurera la décoration générale de la Section française et supportera les frais de gardiennage.

» Il recevra une subvention du Gouvernement pour l'aider à cet effet, et sera autorisé à solliciter le concours des municipalités, des Chambres de commerce et des associations.

Article IV

» Les Comités d'admission et d'installation, créés conformément à la classification américaine, seront composés de membres choisis par le Comité français des Expositions à l'étranger. Toutefois la nomination des membres des bureaux de ces Comités sera soumise à l'agrément du Commissaire général.

» Les membres du jury seront nommés par le Commissaire général, sur une liste établie par le Comité français des Expositions à l'étranger et comprenant un nombre de présentations double des jurés à nommer.

» Les membres des Comités d'admission et du jury ne pourront être choisis que parmi les exposants.

ARTICLE V

» La correspondance relative au service de l'Exposition de Saint-Louis bénéficiera des dispositions des décrets des 24 octobre 1893 et 20 avril 1899, concernant la circulation en franchise de la correspondance de l'Exposition internationale de 1900.

ARTICLE VI

» Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes est chargé de l'exécution du présent décret.

» Fait à Paris, le 15 avril 1902.

» Emile LOUBET.

» Par le Président de la République :

» *Le Ministre du Commerce,*
de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,
» A. MILLERAND. »

DÉCRET NOMMANT LE COMMISSAIRE GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT FRANCAIS A L'EXPOSITION INTERNATIONALE DE SAINT-LOUIS. — (ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE)

» Par décret du Président de la République, en date du 15 avril 1902, rendu sur la proposition du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, M. Michel LAGRAVE est délégué dans les fonctions de Commissaire général du Gouvernement français aux Etats-Unis, à l'occasion de l'Exposition internationale de Saint-Louis.

» Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

» Et le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

» Sur la proposition du Commissaire général du Gouvernement français aux Etats-Unis pour l'Exposition de Saint-Louis,

» Arrêtent :

» ARTICLE I. — M. Henry Marcel, directeur des Beaux-Arts, est délégué pour organiser la section des Beaux-Arts à l'Exposition Internationale de Saint-Louis, en remplacement de M. Henry Roujon.

» ARTICLE II. — Le Commissaire général du Gouvernement français aux Etats-Unis pour l'Exposition de Saint-Louis est chargé de l'exécution du présent arrêté.

» Paris, le 28 novembre 1903.

» *Le Ministre du Commerce,*
de l'Industrie, des Postes et Télégraphes,
» Georges TROUILLOT.

» *Le Ministre de l'Instruction publique*
et des Beaux-Arts,
» CHAUMIÉ. »

PROJET DE LOI
RELATIF A LA PARTICIPATION DES SERVICES DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS A L'EXPOSITION INTERNATIONALE DE SAINT-LOUIS (ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE)

PRÉSENTÉ

AU NOM DE M. ÉMILE LOUBET,
Président de la République Française.

PAR M. J. CHAUMIÉ,
Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

PAR M. G. TROUILLOT,
Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes.

PAR M. DELCASSÉ,
Ministre des Affaires Étrangères.

ET PAR M. ROUVIER,
Ministre des Finances.

EXPOSÉ DES MOTIFS

» Messieurs,

» Par une loi du 11 avril 1902, le Parlement a autorisé le Gouvernement à engager une dépense de 600.000 francs en vue de la participation officielle de la France à l'Exposition internationale de Saint-Louis (États-Unis d'Amérique) en ce qui concerne le Commerce et l'Industrie.

» Les Commissions chargées de présenter aux Chambres des rapports sur ce projet ont exprimé le regret que cette participation ne s'étendît pas, comme en 1893, à Chicago, aux services de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

» M. Astier, député, s'exprimait ainsi dans son rapport :

» S'il est une branche de l'activité humaine sur laquelle la France possède une suprématie incontestée (et incontestée surtout aux États-Unis), n'est-ce pas dans le domaine des arts?

» Nous regrettons donc vivement que le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ne soit pas appelé, dans le projet du Gouvernement, à organiser une section où figureraient quelques pièces de nos magnifiques collections de Sèvres, des Gobelins et du Mobilier national...

» Pour nous, il nous paraît impossible que la France prenne part à une exposition à l'étranger surtout aux États-Unis, sans que l'élément artistique y soit largement représenté.

» Et c'est encore dans le même esprit que nous considérons comme indis-

pensable que le pavillon national qui sera édifié soit en partie aménagé par le Mobilier national. avec le concours des manufactures de Sèvres et des Gobelins. »

» M. Poirier, sénateur, s'associait à son tour dans son rapport aux observations qui avaient été faites à la Chambre des Députés.

» En présence du vœu formellement exprimé par les Chambres, le Gou-

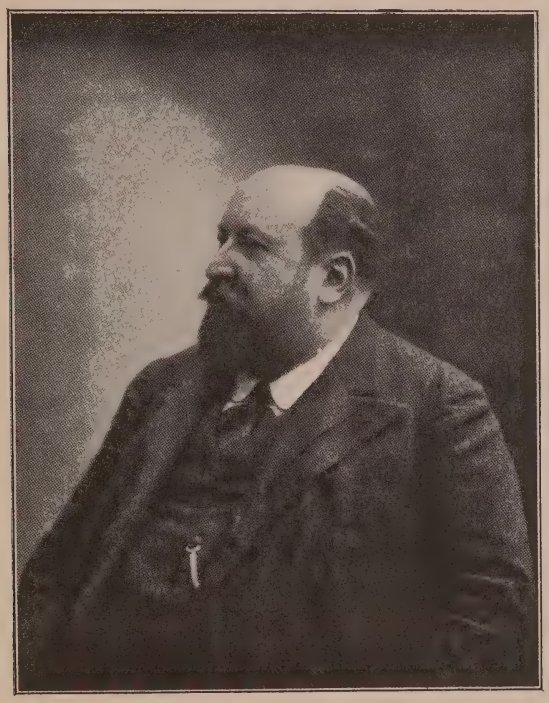

Alfred ANCELOT,

Président du Comité français des Expositions à l'étranger,
Membre de la Commission supérieure de la Section française.

vernement a mis à l'étude l'organisation d'une section de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et, après avoir fait procéder, tant en France qu'à Saint-Louis même, à un examen détaillé de ce qu'il serait possible de faire pour organiser convenablement et en toute sécurité cette section, sans cependant trop grever le budget, il est arrivé aux conclusions suivantes :

» La section de l'Instruction publique exigera une dépense de 80.000 francs.

» Quant à la participation des Beaux-Arts, elle entraînera une dépense de 569.000 francs.

L'exposition de Chicago avait coûté 70.000 francs pour l'Instruction publique et 445.000 francs pour les Beaux-Arts. Or, les espaces qui nous seraient concédés à Saint-Louis sont beaucoup plus vastes. D'autre part, le concours du Garde-Meuble pour la décoration du pavillon national, amène un nouvel élément de dépenses.

» Néanmoins, après avoir revisé attentivement le devis et mis à profit les économies indiquées par l'expérience faite en 1893 à Chicago, le Gouvernement a pu ramener à 419.000 francs les dépenses de la section des Beaux-Arts proprement dite.

» Mais à ce chiffre il faut nécessairement ajouter une somme de 150.000 fr. qui serait versée à titre de subvention aux frais supplémentaires de construction du pavillon national, dont le plan n'a pas été établi en prévision de la participation des Beaux-Arts.

» Le montant total de la dépense serait donc de 569.000 francs.

» En résumé, la participation du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts coûtera :

» 80.000 francs pour les services de l'Instruction publique;

» 569.000 francs pour les Beaux-Arts.

» Soit un crédit global de 649.000 francs qui serait réparti sur 3 exercices budgétaires, savoir : 150.000 francs à imputer au budget de 1902 et à verser à bref délai au Comité français des Expositions à l'étranger pour les frais supplémentaires de construction du pavillon national; 150.000 francs à imputer au budget de 1903. Cette somme serait prise sur les 250.000 francs demandés au projet de budget de 1903 par le Ministre du Commerce (chapitre 35) et la somme à demander au budget de 1904 pour la participation à l'Exposition de Saint-Louis par le dit Ministère serait élevée de 100.000 francs à 250.000; et 349.000 francs (269.000 francs pour les Beaux-Arts et 80.000 francs pour les services de l'Instruction publique) à imputer au budget de 1904.

» Nous avons, en conséquence, l'honneur de soumettre à vos délibérations le projet de loi suivant :

PROJET DE LOI

» Le Président de la République française,

» Décrète :

» Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté à la Chambre des Députés par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, par le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, par le Ministre des Affaires étrangères et par le Ministre des Finances, qui sont chargés d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

ARTICLE I

» Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est autorisé à engager, pour la participation des services de l'Instruction publique et des Beaux-Arts à l'Exposition internationale de Saint-Louis, des dépenses qui ne pourront excéder la somme de six cent quarante neuf mille francs (649.000)

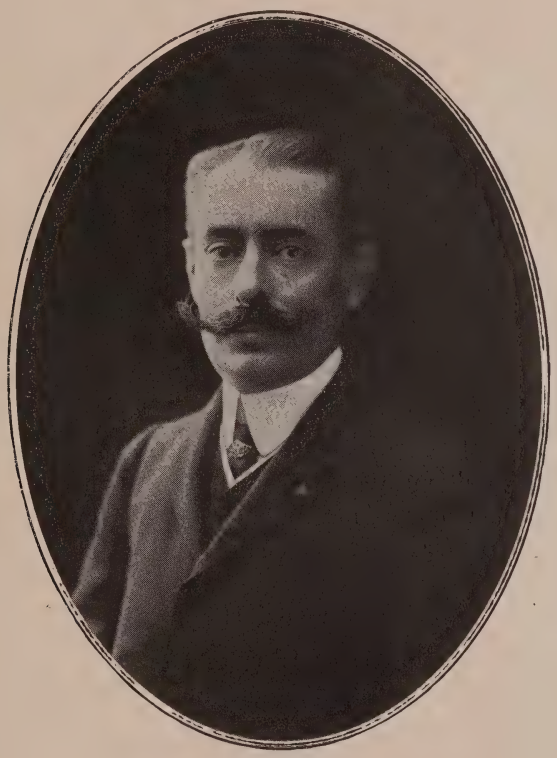

G.-Roger SANDOZ,
Secrétaire général du Comité français des Expositions à l'étranger
et de la Société d'encouragement à l'art et à l'industrie.
Délégué à l'inauguration de l'Exposition de Saint-Louis.

savoir : 80.000 francs pour les services de l'Instruction publique et 569.000 fr pour les Beaux-Arts.

ARTICLE II

» Cette dépense sera imputée sur les crédits à ouvrir en temps opportun au budget du Ministère de l'Instruction publique (1re et 2e sections) au titre d'un chapitre spécial dans chacune des deux sections sous le libellé : « Parti-

cipation du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts à l'Exposition internationale de Saint-Louis ».

Fait à Paris, le 20 novembre 1902 « Signé : Émile LOUBET.

» Par le Président de la République :

le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,
» Signé : J. CHAUMIÉ.

» Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,
» Signé : TROUILLOT.

» Le Ministre des Affaires étrangères,
Signé : DELCASSÉ.

» Le Ministre des Finances,
» Signé : ROUVIER. »

LOI RELATIVE A LA PARTICIPATION DES SERVICES DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS A L'EXPOSITION INTERNATIONALE DE St-LOUIS (ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE)

« Le Sénat et la Chambre des Députés ont adopté,

» Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

ARTICLE I

» Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est autorisé à engager, pour la participation des services de l'Instruction publique et des Beaux-Arts à l'Exposition internationale de Saint-Louis, des dépenses qui ne pourront excéder la somme de six cent quarante neuf mille francs (649.000), savoir : 80.000 francs pour les services de l'Instruction publique et 569.000 fr. pour les Beaux-Arts.

ARTICLE II

» Cette dépense sera imputée sur les crédits à ouvrir en temps opportun au budget du ministère de l'Instruction publique (1re et 2e sections) au titre d'un chapitre spécial dans chacune des deux sections sous le libellé : « Participation du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts à l'Exposition Internationale de Saint-Louis ».

» La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des Députés, sera exécutée comme loi de l'État.

» Fait à Paris, le 10 décembre 1902. » Emile LOUBET.

» Par le Président de la République :

le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,
» J. CHAUMIÉ.

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie des Postes et des Télégraphes,
» Georges TROUILLOT.

» Le Ministre des Affaires étrangères,»
» DELCASSÉ.

Le Ministre des Finances,
» ROUVIER. »

PROJET DE LOI PORTANT OUVERTURE AU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS (2e SECTION. — BEAUX-ARTS), D'UN CRÉDIT EXTRAORDINAIRE DE CENT CINQUANTE MILLE FRANCS, SUR L'EXERCICE 1902, POUR LA PARTICIPATION DES BEAUX-ARTS A L'EXPOSITION INTERNATIONALE DE SAINT-LOUIS.

PRÉSENTÉ

AU NOM DE M. Emile LOUBET,
Président de la République française,

PAR M. J. CHAUMIÉ,
Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

ET PAR M. ROUVIER,
Ministre des Finances.

EXPOSÉ DES MOTIFS

« Messieurs,

« Un projet de loi de principe vient d'être déposé par le Gouvernement en vue d'obtenir l'autorisation d'engager une dépense de 649.000 francs pou la participation des services de l'Instruction publique et des Beaux-Arts à l'Exposition Internationale de Saint-Louis, savoir : 80.000 francs pour les services de l'instruction publique et 569.000 francs pour ceux des Beaux-Arts.

» Ainsi que le fait connaître l'exposé des motifs du dit projet, dans cette dernière somme de 569.000 francs figurent 150.000 francs qui doivent être affectés, dès 1902, aux frais supplémentaires de construction du Pavillon national dont le plan primitif n'avait pas été établi en prévision de la participation des Beaux-Arts à l'Exposition.

» Or, il y a urgence à ce que ces 150.000 francs soient versés à bref délai au Comité français des Expositions à l'étranger.

» Nous avons en conséquence, l'honneur de vous prier d'accueillir favorablement ce projet de loi :

PROJET DE LOI

« Le Président de la République française

» Décrète :

» Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté à la Chambre des Députés par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et par le ministre des Finances, qui sont chargés d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

ARTICLE I

» Il est ouvert au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts (2e Section — Service des Beaux-Arts) un crédit extraordinaire de cent cin-

Léon PERDOUX,
Délégué au jury de l'Exposition de Saint-Louis.

quante mille francs (150.000 fr.) à inscrire au budget de l'exercice 1902, à un chapitre spécial qui portera le nº 66 et sera ainsi libellé : « Participation du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts à l'Exposition internationale de Saint-Louis ».

ARTICLE II

» Il sera pourvu au crédit extraordinaire ci-dessus au moyen des ressources générales du budget de l'exercice 1902.

» Fait à Paris, le 20 novembre 1902.

» Signé : Émile LOUBET.

» Par le Président de la République :

» *Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts*,

» Signé : J. CHAUMIÉ.

» *Le Ministre des Finances*,

» Signé : ROUVIER. »

LOI PORTANT OUVERTURE AU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS (2e SECTION. — BEAUX-ARTS), D'UN CRÉDIT EXTRAORDINAIRE DE CENT CINQUANTE MILLE FRANCS, SUR L'EXERCICE 1902, POUR LA PARTICIPATION DES BEAUX-ARTS A L'EXPOSITION INTERNATIONALE DE SAINT-LOUIS.

» Le Sénat et la Chambre des Députés ont adopté.

» Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

ARTICLE I

» Il est ouvert au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts (2e Section. — Service des Beaux-Arts) un crédit extraordinaire de cent cinquante mille francs (150.000 fr.) à inscrire au budget de l'exercice 1902, à un chapitre spécial qui portera le nº 66 et sera ainsi libellé : « Participation du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts à l'Exposition internationale de Saint-Louis ».

ARTICLE II

» Il sera pourvu au crédit extraordinaire ci-dessus au moyen des ressources générales du budget de l'exercice 1902.

» La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des Députés, sera exécutée comme loi de l'État.

» Fait à Paris le 10 décembre 1902. » Émile LOUBET.

» Par le Président de la République :

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts;

» J. CHAUMIÉ. » *Le Ministre des Finances*,

» ROUVIER. »

PROJET DE LOI PORTANT OUVERTURE D'UN CREDIT EXTRAORDINAIRE DE CINQUANTE MILLE FRANCS, SUR L'EXERCICE 1903, POUR LES DEPENSES DE L'EXPOSITION INTERNATIONALE DE SAINT-LOUIS (ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE) (GROUPE DE L'AGRICULTURE ET DE L'HORTICULTURE)

PRÉSENTÉ

AU NOM DE M. Émile LOUBET,
Président de la République française,

PAR M. MOUGEOT,
Ministre de l'Agriculture

PAR M. Georges TROUILLOT,
Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes

PAR M. ROUVIER,
Ministre des Finances,

EXPOSÉ DES MOTIFS

» Messieurs,

» A l'occasion du centième anniversaire de la cession du territoire de la Louisiane, les États-Unis ont convié la France à une importante Exposition universelle qui doit se tenir à Saint-Louis du 1er mai au 1er décembre 1904.

» L'invitation qui nous a été faite par la République américaine de participer à cette manifestation fut acceptée par le Gouvernement français, qui vit là une nouvelle occasion de porter au-delà de l'Océan le bon renom de notre pays et d'ouvrir à nos industriels, à nos commerçants, à nos agriculteurs de nouveaux débouchés.

» La loi du 11 avril 1902 sanctionna cette participation et dota le budget du Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes d'un crédit de 600.000 francs destiné à couvrir les frais du Commissariat général de la Section industrielle.

» Cette somme de 600.000 francs, destinée à faire face aux besoins que nous venons d'énumérer, est insuffisante si l'on désire donner à la participation de nos agriculteurs, de nos horticulteurs, de nos constructeurs de machines agricoles tout l'éclat qu'elle comporte. Les produits qu'ils auront à présenter aux visiteurs de l'Exposition de Saint-Louis sont d'un volume important, d'un poids élevé et ils ne peuvent espérer couvrir par la vente des produits exposés les dépenses importantes qu'ils auront à supporter pour leur transport et leur installation.

» C'est donc un devoir pour le Gouvernement de venir en aide d'une manière efficace à cette catégorie si importante et si intéressante de nos producteurs, en prenant à sa charge une partie des frais qui leur incombent.

» Un certain nombre d'exposants des groupes de l'Agriculture et de l'Horticulture ont déjà répondu à l'appel qui leur a été adressé témoignant ainsi de leur patriotisme et, sans considérer l'importante dépense qu'ils auront à supporter, ils ont tenu, dans cette circonstance, à faire éclater la supériorité de la production agricole française en face de l'étranger. Mais, s'il en est qui n'ont pas hésité à adhérer, dès le début de l'Exposition de Saint-Louis, un grand nombre aussi dont les ressources sont moins importantes seraient dans

M. de Montarnal, architecte en chef de la Section française.

l'obligation de renoncer à contribuer au succès de la Section française si l'État ne leur venait en aide. C'est pour remédier à cet état de choses et afin d'assurer à notre pays une participation en rapport avec sa situation dans le monde que le Gouvernement a estimé qu'il était équitable d'atténuer les importants sacrifices que nos nationaux auront à supporter, et nous venons vous en demander les moyens en vous priant de voter les crédits nécessaires à cet effet.

» Il est utile de rappeler que la participation officielle de la France à une exposition étrangère a toujours été considérée comme impliquant pour l'État l'obligation de subvenir partiellement aux dépenses, non seulement d'administration, mais encore à celles de décoration, de gardiennage, de transport.

» Le budget du Ministère de l'Agriculture a, dans de nombreuses circonstances, été doté de crédits qui ont permis de rembourser aux exposants une partie notable de leurs frais. Nous ajouterons que toutes les nations qui ont

adhéré à l'Exposition de Saint-Louis ont voté d'importants subsides pour donner le plus grand éclat possible à leur participation à cette manifestation.

» Nous ne devons donc pas renoncer à des traditions constantes et abandonner nos nationaux à leurs propres forces. Nous ne pouvons pas oublier qu'ils auront à supporter, en dehors de ces dépenses de transport, particuliè-

Roger BOUVARD,
Architecte du Palais français à l'Exposition de Saint-Louis.

rement onéreuses, des frais de décoration intérieure et extérieure, de location de vitrines, de frais généraux, de frais d'assurance, sans compter les frais de séjour d'un représentant indispensable pour donner au public les renseignements que ce dernier désirerait obtenir.

» Le Gouvernement a considéré que, dans l'état actuel des finances publiques, un crédit de 50.000 francs pouvait être demandé pour soutenir les efforts des agriculteurs, des horticulteurs et des fabricants de machines agricoles qui apprécieront hautement, il ne faut pas l'oublier, la sollicitude que le parlement leur porte et leur témoigne dans toutes les circonstances.

» C'est ce chiffre de 50.000 francs, Messieurs, que nous avons l'honneur de soumettre à vos délibérations.

PROJET DE LOI

» Le Président de la République française

» Décrète :

» Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté à la Chambre des

UMBDENSTOCK, architecte du Palais français.

Députés par le ministre de l'Agriculture, le ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes et par le ministre des Finances, qui sont chargés d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion :

ARTICLE I

» Il est ouvert au ministre de l'Agriculture, au titre du budget ordinaire de l'exercice 1903, en addition aux crédits alloués par la loi des finances du 31 mars 1903, un crédit extraordinaire de cinquante mille francs (50.000 qui fera l'objet d'un chapitre distinct : nº 9 ter. Exposition internationale

de Saint-Louis (États-Unis d'Amérique). — Groupes de l'Agriculture et de l'Horticulture. —

ARTICLE II

» Il sera pourvu au crédit extraordinaire ci-dessus au moyen des ressources générales du budget ordinaire de 1903.

» Fait à Paris, le 15 janvier 1904. » Signé : Émile LOUBET.

» Par le Président de la République :

» *Le Ministre de l'Agriculture,*

» Signé : Léon MOUGEOT.

» *Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,*

» Signé : Georges TROUILLOT. »

» *Le Ministre des finances,*

» Signé : ROUVIER. »

LOI PORTANT OUVERTURE D'UN CRÉDIT EXTRAORDINAIRE DE CINQUANTE MILLE FRANCS SUR L'EXERCICE 1904, POUR LES DÉPENSES DE L'EXPOSITION INTERNATIONALE DE SAINT-LOUIS (ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE) — GROUPES DE L'AGRICULTURE ET DE L'HORTICULTURE

» Le Sénat et la Chambre des Députés ont adopté,

« Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

ARTICLE UNIQUE

» Il est ouvert au ministre de l'Agriculture, au titre du budget de l'exercice 1904, en addition aux crédits alloués par la loi de finances du 30 décembre 1903, un crédit extraordinaire de cinquante mille francs (50.000 fr.) qui fera l'objet d'un chapitre distinct : n° 11 ter. — « Exposition internationale de Saint-Louis (Etats-Unis d'Amérique) (Groupes de l'Agriculture et de l'Horticulture). »

» Il sera pourvu au crédit extraordinaire ci-dessus au moyen des ressources générales du budget de l'exercice 1904.

» La présente loi délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des Députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

» Fait à Paris, le 2 février 1904. » Emile LOUBET.

» Par le Président de la République :

» *Pour le Ministre de l'Agriculture, le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes chargé de l'intérim,*

» Georges TROUILLOT.

» *Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,*

» Georges TROUILLOT.

» *Le Ministre des finances,*

» ROUVIER. »

PROJET DE LOI AYANT POUR OBJET L'OUVERTURE AU MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, SUR L'EXERCICE 1904, D'UN CRÉDIT EXTRAORDINAIRE DE 15.000 FRANCS POUR LA PARTICIPATION DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS A L'EXPOSITION INTERNATIONALE DE SAINT-LOUIS.

PRÉSENTÉ

AU NOM DE M. Emile LOUBET,
Président de la République française,

PAR M. MARUÉJOULS,
Ministre des Travaux Publics,

PAR M. Georges TROUILLOT,
Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes,

ET PAR M. ROUVIER,
Ministre des Finances.

EXPOSÉ DES MOTIFS

« Messieurs,

» Le Ministère des Travaux publics a été sollicité de divers côtés de prendre part à l'Exposition internationale de Saint-Louis. Le Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes, MM. Besnard et Schneider, Présidents de Groupes de la Section française, et le Service géologique des Etats-Unis ont fait, notamment, plusieurs démarches en vue de cette participation.

» Sept services relevant du Ministère des Travaux publics seraient disposés à exposer : l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées, le Service de l'Album de statistique graphique, le service du nivellement général de la France, l'Ecole nationale supérieure des Mines, l'Ecole des Mines de Saint-Etienne, le Service de la Carte géographique, la Commission du grisou.

» La dépense, pour l'ensemble de ces services, s'éléverait, d'après les indications fournies tant par les services intéressés que par les agences, à 15.000 francs se décomposant ainsi :

» Préparation et mise en état des objets et documents à exposer	6.000 fr.
» Frais d'emballage	800
» Frais de transport à l'aller et au retour	500
» Travaux d'installation	3.000
Report	10.300 fr.

A reporter	10.300 fr.
» Frais de représentation et honoraires de l'architecte préposé à l'installation sur place	900
» Cotisation des exposants pour frais généraux de décoration et d'installation, gardiennage, entretien, etc	3.000
» Total	15.000 fr.

» Le Ministère des Travaux publics ne dispose d'aucun crédit sur lequel

VACHEROT.
Architecte Paysagiste de la section française. Jardinier en chef de la Ville de Paris.

cette somme puisse être régulièrement imputée et le Ministère du Commerce lui-même a complètement engagé celui qui a été alloué pour le même objet. Il est donc nécessaire, dans ces conditions de demander aux Chambres, comme l'a fait le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, un crédit spécial.

» L'installation devant être terminée au mois d'avril 1904 et les travaux de préparation être conséquemment commencés le plus rapidement possible, il est à désirer que le crédit de 15.000 francs dont il s'agit soit accordé dans le plus bref délai par le Parlement.

» Ce crédit serait inscrit à un nouveau chapitre de la 1re section du budget du Ministère des Travaux publics portant le nº 40 *bis* et libellé : « Participation du Ministère des Travaux publics à l'Exposition internationale de Saint-Louis ».

Nous avons l'honneur, en conséquence, de vous soumettre le projet de loi ci-après, pour lequel nous sollicitons l'urgence :

PROJET DE LOI

» Le Président de la République française

» Décrète :

» Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté à la Chambre des Députés par le ministre des Travaux publics, par le ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes et le ministre des finances, qui ont chargés d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion :

Article I

» Il est ouvert au ministre des Travaux publics, sur la 1re Section du budget de l'exercice 1904, à un chapitre spécial portant le nº 40 *bis* et libellé : « Participation du Ministère des Travaux publics à l'Exposition internationale de Saint-Louis » un crédit extraordinaire de quinze mille francs (15.000 fr.).

Article II

» Il sera pourvu au crédit ouvert par l'article premier au moyen des ressources générales du budget de l'exercice 1904.

» Fait à Paris, le 19 février 1904.

» Signé : Emile Loubet.

» Par le Président de la République :

» *Le Ministre des travaux publics*,
» Signé : E. Maruéjouls.

» *Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes*,
» Signé : Georges Trouillot.

» *Le Ministre des Finances*,
» Signé : Rouvier. »

LOI OUVRANT AU MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, SUR L'EXERCICE 1904, UN CRÉDIT EXTRAORDINAIRE DE QUINZE MILLE FRANCS POUR LA PARTICIPATION DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS A L'EXPOSITION INTERNATIONALE DE SAINT-LOUIS.

» Le Sénat et la Chambre des Députés ont adopté;

« Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

ARTICLE I

» Il est ouvert au Ministre des Travaux publics, sur la 1re Section du budget de l'exercice 1904, à un chapitre spécial portant le no 40 *bis* et libellé : « Participation du ministère des Travaux publics à l'Exposition internationale de Saint-Louis », un crédit extraordinaire de quinze mille francs (15.000 fr.).

ARTICLE II

» Il sera pourvu au crédit ouvert par l'article premier au moyen des ressources générales du budget de l'exercice 1904.

» La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des Députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

» Fait à Paris le 1er avril 1904.

» Signé : Émile LOUBET.

» Par le Président de la République:

» *Le Ministre des Travaux publics*,

» E. MARUÉJOULS.

» *Le Ministre du Commerce, de l'Industrie des Postes et des Télégraphes*,

» Georges TROUILLOT.

» *Le Ministre des finances*,

» ROUVIER. »

CONSTITUTION DU COMITÉ DE LA SECTION FRANÇAISE

SON FONCTIONNEMENT. — SES MEMBRES. — LE BUREAU

Le Conseil de direction du Comité français constitue avec un certain nombre de Sociétaires un Comité d'organisation de la section française, ainsi qu'il est prévu par l'article 13 du règlement intérieur : chaque fois que le Conseil de direction, sur le rapport de la Commission d'initiative et d'enquête, aura décidé la participation du Comité à une Exposition, il formera pour l'organisation de cette Exposition, un Comité spécial, exclusivement recruté parmi les membres du Comité français des Expositions à l'étranger qui s'engageront préalablement à exposer.

Le rôle de ce Comité de section, qui n'est en somme qu'une délégation du Comité français, nous le trouvons défini dans le décret fondamental du 15 avril qui charge le dit Comité « de procéder, sous le contrôle du Commissaire Général, au *recrutement*, à l'*admission* et à l'*installation* des Exposants à l'Exposition de Saint-Louis. »

Les Comités d'admission organisés peu après par le Comité Français, fonctionneront parallèlement au Comité de la Section Française, mais sous son autorité.

C'est toute la besogne délicate et complexe de l'organisation que va supporter le Comité de la section française. Les opérations du Comité lui-même sont dirigées par un Bureau central, ou Comité d'organisation, ainsi composé :

COMITÉ D'ORGANISATION DE LA SECTION FRANÇAISE

Bureau supérieur.

Président :

M. Dupont (Émile), manufacturier, conseiller général de l'Oise, président honoraire de l'Union des Fabricants, vice-président du Comité français des Expositions à l'étranger, président du Comité de la Section française, Glasgow 1901, président des Comités d'admission et d'installation, président du jury, classe 98, Paris 1900.

Vice-Présidents :

M. Bellan (Léopold), fabricant de tulle perlé, conseiller municipal de Paris, vice-président du Comité français des Expositions à l'étranger.

M. Hénon (Henri), manufacturier, président de la Chambre syndicale des Fabricants de tulles et dentelles, trésorier de la Chambre de Commerce de Calais, membre de la Commission permanente des valeurs en douane, membre du Conseil de direction du Comité français des Expositions à l'étranger; vice-président des Comités d'admission et d'installation, rapporteur du jury, classe 84, Paris 1900.

M. Jeantaud (Charles), constructeur de voitures, rapporteur du Comité d'admission, classe 30, Paris 1900.

M. Kester (Gustave), président honoraire du Syndicat des vins en gros, membre de la Chambre de Commerce de Paris, membre du Conseil de direction du Comité français des Expositions à l'étranger, président des Comités d'admission et d'installation, président du jury, classe 60, Paris 1900.

M. Legrand (Charles), fabricant de tissus imprimés, membre de la Chambre de Commerce de Paris, membre du Conseil de direction du Comité français des Expositions à l'étranger.

M. Maguin (Alfred), ingénieur civil des Mines, constructeur-mécanicien, conseiller général de l'Aisne, membre de la Chambre de Commerce de Saint-Quentin, membre du Conseil de direction du Comité français des Expositions à l'étranger, président du Comité central officiel d'organisation de l'Exposition d'Hanoï 1902, membre du jury, classes 37 et 55, Paris 1900.

M. Mascuraud (Alfred), fabricant de Bijouterie fantaisie, président de la Chambre syndicale de la Bijouterie fantaisie, membre du Conseil de direction du Comité français des Expositions à l'étranger.

M. Pinard (Alphonse), maître de Forges, président de l'Alliance syndicale du Commerce et de l'Industrie, président du Syndicat général des Fondeurs en fer de France, président de la Chambre syndicale du Chauffage, membre du Conseil de direction des Comités d'admission et d'installation, président du jury, Classe 65, Paris 1900.

Secrétaire général :

M. Bourgeois (Paul), secrétaire général du Photo-Club de Paris, secrétaire du Comité français des Expositions à l'étranger, membre du Comité d'installation, membre du Jury, Classe 12, Paris 1900.

Délégué à l'inauguration :

M. Sandoz (G. Roger), joaillier horloger, secrétaire général du Comité français des Expositions à l'étranger; secrétaire général de la Société d'Encouragement à l'art et à l'industrie; vice président de la Société d'Économie industrielle et Commerciale, délégué du Comité français à l'ouverture de l'Exposition de Saint-Louis et chargé de missions aux États-Unis et au Canada.

Délégués du Jury :

M. Perdoux (Léon), président honoraire de la Chambre syndicale de la confection et de la couture pour dames et enfants, membre du Conseil de

direction du Comité français des Expositions à l'étranger; délégué du Comité français à l'ouverture de l'Exposition de Saint Louis.

Trésorier :

M. Estieu (Maurice), manufacturier (Biscuits Georges), trésorier du Comité français des Expositions à l'étranger, président du Syndicat des Produits alimentaires en gros, trésorier de la Société d'Économie industrielle et commerciale, secrétaire du Groupe X et des Comités d'admission et d'installation, rapporteur du jury, classe 57, membre du jury supérieur, Paris 1900

Rapporteur général :

M. Hamelle (Henry), industriel; conseiller du Commerce extérieur.

Rapporteurs généraux adjoints :

M. Ganne (Jean-Maurice), ingénieur des Arts et Manufactures; directeur de la maison Henry Hamelle; répétiteur à l'école centrale des Arts et Manufactures.

M. Rémon (P.-H.), tapissier-décorateur; conseiller du Commerce extérieur; vice-président de groupe de la Chambre syndicale des négociants en objets d'art.

Secrétaires :

M. Amson (Arthur), fabricant de maroquinerie, hors concours, classe 98, Paris 1900.

M. Debain, orfèvre, secrétaire du Comité français des Expositions à l'étranger.

M. Harant (Louis), céramiste, membre de la Commission permanente des valeurs en douane, président de la Chambre syndicale de la Céramique et de la Verrerie, conseiller du Commerce extérieur, secrétaire du Groupe XII et des Comités d'admission et d'installation, secrétaire du jury, classe 73, membre du jury supérieur, Paris 1900.

M. Hollande (Jean), négociant importateur (bois exotiques).

M. Lamaille (Géo.) exportateur, membre du Conseil de direction du Comité français des Expositions à l'étranger.

M. Manaut (Frédéric), conseiller général des Pyrénées-Orientales, directeur de la Société générale des Industries économiques, ingénieur des Arts et Manufactures, conseiller du Commerce extérieur, membre du Conseil de direction du Comité français des Expositions à l'étranger, Membre du jury, classe 17, Paris 1900.

M. Parison (Henri), fabricant de tissus pour meubles, à Amiens et à Paris.

M. Regnauld (Edmond) chef du contrôle de la Compagnie générale transatlantique, administrateur de la Banque Transatlantique et des Sociétés de Pauillac.

M. Schwob (Georges) secrétaire général de la Compagnie générale pour l'Industrie en France et à l'étranger.

La *Commission supérieure* de la Section française de Saint-Louis était complétée par les autres Membres du Comité de Direction du Comité français des Expositions à l'étranger :

MM. Ancelot (Alfred), fabricant de dentelles et broderies, président du Comité français des Expositions à l'étranger; membre de la Chambre de commerce de Paris; membre de la Commission permanente des valeurs en douane ; membre de la Commission supérieure des expositions.

Amson (Georges), fabricant de maroquinerie; membre du Conseil de direction du Comité français des Expositions à l'étranger; président d'honneur de la Chambre syndicale de la maroquinerie; gainerie et articles de voyage; conseiller du commerce extérieur.

Aucoc (Louis) fils, fabricant bijoutier-joaillier ; président de la chambre syndicale de la bijouterie, de la joaillerie et de l'orfèvrerie; ancien juge au Tribunal de commerce; membre du Conseil de Direction du Comité français des Expositions à l'étranger.

Barbier (Léon), bois de construction et scierie mécanique; vice-président du Conseil général de la Seine; membre de la Commission de Contrôle du Comité français des Expositions à l'étranger.

Blondel (A. A. F.), ancien industriel; conseiller du commerce extérieur; membre de la Commission supérieure des Expositions.

Bouilhet (Henri), ingénieur des Arts et Manufactures; gérant de la Société Christofle et Cie; vice-président honoraire du Comité français des Expositions à l'étranger; vice-président de l'Union centrale des arts décoratifs; membre du Conseil de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale.

Damon (Alfred-Eugène), fabricant ébéniste (maison Krieger); Conseiller du commerce extérieur; membre du Conseil de direction du Comité français des Expositions à l'étranger.

Debain (Alphonse), orfèvre; président du syndicat d'orfèvrerie-argent; membre du Conseil de Direction du Comité français des Expositions à l'étranger; conseiller du commerce extérieur; vice-président de la Chambre syndicale de la bijouterie.

MM. Dehaitre (Fernand), constructeur-mécanicien; membre du Conseil de Direction du Comité français des Expositions à l'étranger; président de la Chambre syndicale des mécaniciens, chaudronniers et fondeurs; conseiller du commerce extérieur.

Hartmann (Georges), distillateur; président de la Commission de propagande du Comité français des Expositions à l'étranger; président honoraire de l'Union des syndicats de l'alimentation en gros, de la Chambre syndicale des distillateurs en gros; du Syndicat des produits alimentaires et du Syndicat général des vins, spiritueux et liqueurs de France.

Hetzel (Louis-Jules), libraire-éditeur; vice-président du Comité français des Expositions à l'étranger; ancien président du Cercle de la librairie et de l'imprimerie; ancien secrétaire de la Réunion des Jurys et Comités des Expositions universelles; trésorier du Syndicat de la presse périodique.

Jourdain (Frantz), architecte et homme de lettres; président du Syndicat de la presse artistique; membre du Conseil de Direction du Comité français des Expositions à l'étranger.

Layus (Lucien), président de la Commission d'initiative et d'enquête du Comité français des Expositions à l'étranger; conseiller du commerce extérieur; vice-président de la Société d'encouragement à l'art et à l'industrie; vice-président de l'Association littéraire et artistique internationale.

Lefebvre (Georges), négociant; membre de la Chambre de commerce de Paris; membre du Conseil de Direction du Comité français des Expositions à l'étranger.

Loreau (Alfred), ingénieur, manufacturier; régent de la Banque de France; membre du Conseil de Direction du Comité français des Expositions à l'étranger.

Morel (François), fabricant de plâtre et briques; docteur en droit; secrétaire du Comité français des Expositions à l'étranger.

Noirot (Henri), membre de la Commission de Contrôle du Comité français des Expositions à l'étranger; manufacturier; président de l'Association générale du commerce et de l'industrie des tissus et des matières textiles; directeur des Établissements Dufayel.

Poullain (Charles), fabricant de cuirs industriels; membre du Conseil de Direction du Comité français des Expositions à l'étranger; ancien membre de la Chambre de commerce de Paris; président du Syndicat général de l'industrie des cuirs et peaux de France.

Rives (Gustave), président des Comités d'organisation des expositions d'automobiles, de cycles et de sport; membre du Conseil de Direction du Comité français des Expositions à l'étranger.

MM. Rousselot (Edouard), fabricant de colles, gélatines et produits chimiques; membre du Conseil de Direction du Comité français des Expositions à l'étranger; secrétaire de la Chambre syndicale des fabricants de colle et gélatine de France; président de l'Association amicale des anciens élèves de l'École des Hautes Etudes commerciales.

Soleau (Eugène), fabricant de bronzes et éclairage électrique; membre de la Chambre de commerce de Paris; président de la Chambre syndicale des fabricants de bronze de Paris; membre du Conseil de Direction du Comité français des Expositions à l'étranger.

Simon (Paul), négociant en tissus et nouveautés pour dames; secrétaire archiviste du Comité français des Expositions à l'étranger; vice-président de la Chambre syndicale des tissus et nouveautés de France.

Walter (Léon), administrateur de la Société du biscuit « Olibet »; membre de la Commission de Contrôle du Comité français des Expositions à l'étranger.

Le secrétaire administratif était M. de Brevans.

Services d'Architecture.

Architectes de la Section Française.

MM. de Montarnal. — Guillaume. — Bugeon.

Architectes du Palais National.

MM. Roger Bouvard. — Umbdenstock.

Architecte du département de l'Enseignement et de l'Économie sociale.

M. Bliault.

Pour lui permettre de commencer ses travaux, le Comité spécial demande un premier crédit de 10.000 francs au Comité français. Il s'occupera ensuite de constituer un capital de garantie, selon la tradition toujours suivie. Il fera souscrire une ou plusieurs parts de mille francs aux membres des Comités d'admission, et, en quelques jours, il aura réuni plus de 600.000 francs. Naturellement, le capital souscrit ne doit être versé que si besoin est.

Un local distinct de celui du Comité français lui est aménagé à la bourse de Commerce. Une permanence est établie au Siège social,

par roulement : le Président convoque par lettre chaque membre à son tour de service.

Dans une de ses premières séances, le 11 juillet 1902, le Comité s'occupe de circulaires à préparer : l'une qui doit être envoyée à tous les Membres du Comité français pour leur faire connaître l'Exposition projetée et l'obligation pour chacun d'eux d'exposer effectivement s'il veut faire partie des Comités (1) ; — l'autre qui émane des bureaux de classes et sollicitera les adhésions, mais qui sera toutefois établie d'après une rédaction uniforme dont le texte sera fourni par le Comité d'organisation.

Des exemplaires du règlement général, de la classification officielle et du règlement du Jury international des récompenses, des formules à remplir pour les demandes d'admission et qui doivent être retournées avant le 1er avril 1903, sont envoyées à toutes personnes qui en font la demande au Président du Comité de la Section française.

Il est en communication constante avec les Présidents des Comités d'admission et d'installation ; il transmet aux Présidents des divers groupes, tous les renseignements et communications qu'il reçoit du Commissaire général, de même qu'il transmet à celui-ci les questions et les desiderata des Comités.

Le bureau de la Section française connaît les difficultés entre les Départements, il solutionne les multiples questions qui surgissent à l'imprévu à mesure que l'œuvre avance, il reçoit les réclamations, satisfait aux exigences ou les élude, parfois recourt à la haute autorité du Commissaire général.

C'est lui qui traite avec les entrepreneurs pour la décoration générale ; c'est à lui que s'adressent les intermédiaires, les compagnies de transports, d'assurances, les banques pour offres de service. Il désigne les architectes de la Section française à l'agrément du Commissaire général. Tous les plans d'installation, de décoration, lui sont soumis.

Il est chargé de dresser la liste définitive des exposants admis, et le président de la Section délivre, revêtus de sa signature, les certificats d'admission définitive. Les certificats énumèrent les produits admis à être exposés et les espaces accordés ; ils ne peuvent être délivrés qu'autant que l'exposant a versé entre les mains du trésorier de son Groupe ou qu'il se sera formellement engagé à payer la totalité des sommes dont il est redevable par sa participation à l'Exposition.

(1) Voir pages 266-267.

La liste des exposants arrêtée, il lui faudra envoyer à chacun une circulaire donnant les indications utiles pour les expéditions de leurs produits, les déclarations d'envoi à remplir, les étiquettes réglementaires qui lui ont été remises par l'administration américaine (1).

Il examinera ensuite les candidatures aux fonctions de juré.

La plupart des membres du Bureau se rendront à Saint-Louis. Le Comité de la Section française sera sur la brèche jusqu'à la fin.

CONSTITUTION DES COMITÉS D'ADMISSION

Pour mener à bien, dans le plus bref délai, une entreprise aussi vaste que l'organisation d'une Exposition, il importe que le travail soit divisé et hiérarchisé, c'est-à-dire que le plus grand nombre des intéressés puisse apporter le concours de ses aptitudes diverses et que l'effort de tous soit dirigé et amené au même but. A côté du Comité de la Section française, avec des pouvoirs moins étendus, des Comités particuliers sont constitués sous le nom de Comités d'admission et d'installation.

Les Comités d'admission sont composés de membres présentés par groupes et spécialités à l'agrément du Commissaire général par le Bureau de la Section française. Les candidatures sont sollicitées; dans le cas où certains exposants éventuels voudraient faire partie des Comités d'admission, les Préfets sont invités à les signaler, avec leurs titres, à l'attention du Ministre (circulaire du ministre du Commerce du 13 octobre 1902). Toute personne qui acceptait de faire partie d'un Comité ou demandait à y entrer s'engageait par cela même à exposer.

La période préparatoire peut se diviser en deux phases : le recrutement et l'admission. Nous avons vu l'œuvre de recrutement et de propagande se poursuivre par le Bureau de la Section française, par les Chambres de Commerce, par les Préfets, par les Municipalités.

Des formules imprimées ou « Bulletins sans engagement » ont été distribués dans le monde des industriels et des négociants. Ceux qui se décident à exposer doivent faire « une demande d'admission »

(1) Voir ci-dessous ces divers documents.

en remplissant un second bulletin qui mentionne la nature des produits à exposer, l'étendue de l'emplacement désiré, etc... Ces demandes adressées au Président du Comité de la Section française, sont soumises par groupes à l'examen des Comités d'admission qui donnent leur avis. Les originaux des demandes d'admission sont transmis et centralisés au Comité de la Section française qui les communique au Commissaire général.

Ce n'est qu'après ces épreuves que les exposants recevaient des

HENRY MARCEL

Directeur des Beaux-Arts, délégué à l'organisation du Groupe français des Arts à l'Exposition de Saint-Louis.

certificats d'admission définitive. On saisit la différence avec le système américain. Là, pas de Comité qui examine les demandes, les exposants s'adressaient directement à la Compagnie de l'Exposition qui enregistrait simplement.

Au milieu de mars 1903, les Comités d'admission sont constitués, et le Président de la Section française lance aux Présidents des Groupes des circulaires les invitant à lui faire connaître dans le plus bref délai : 1° l'emplacement approximatif nécessaire aux exposants des groupes ; 2° le poids et le volume approximatif des marchandises, vitrines et accessoires que les exposants du groupe pourraient envoyer.

Les éléments sont rassemblés, il s'agit de les disposer. Ce sera l'œuvre des Comités d'installation ; les architectes vont dresser leurs plans.

CONSTITUTION DES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

Les différents départements sont divisés en groupes, les Présidents réunis des groupes forment le Comité du Département. Les Comités d'admission étant constitués, ceux-ci le sont *ipso facto*. Comités d'admission ou de groupes et Comités de départements agissent simultanément. Ces derniers connaissent des questions communes aux différents groupes d'un même département, notamment des difficultés concernant la répartition des espaces ou l'attribution à tel ou tel groupe des objets à exposer. Les difficultés entre les départements sont soumises au bureau de la Section française. C'est ainsi que l'œuvre de préparation et d'organisation se poursuit sans heurt, sans arrêt dans les groupes, dans les Comités et à la Section française.

Les Comités d'admission et d'installation étaient ainsi constitués :

COMITÉS D'ADMISSION ET D'INSTALLATION

DÉPARTEMENT A

Éducation et Enseignement.

GROUPE 1.

Président : René Leblanc.

GROUPE 2.

Président : Rabier.

GROUPE 3.

Président : Berthelot.

GROUPE 4.

Président : Louis Bouquet.

DÉPARTEMENT B

Beaux-Arts.

Délégués : Henry Roujon, directeur des Beaux-Arts.
— Henry Marcel, directeur des Beaux-Arts.

GROUPE 9.

Président : Léon Bonnat.

GROUPE 10.

Président : Flameng.

GROUPE 11.

Président : Thomas.

GROUPE 12.

Président : Vaudremer.

GROUPE 14.

Président : Jules Guiffrey.

DÉPARTEMENT C

Arts Libéraux.

GROUPE 15.

TYPOGRAPHIE — PROCÉDÉS DIVERS D'IMPRESSION — MATÉRIEL PROCÉDÉS ET PRODUITS

Président : Alexis Lahure. — *Vice-Président :* Nathan Weill. — *Secrétaire :* John-Frédéric Jones. — *Trésorier :* Alfred Porcabeuf. — *Membres :* Réginald Cremnitz, Édouard Crété, Gabriel Delmas, Eugène Ehrard, Maurice Firmin-Didot, Louis Geisler, Ferdinand Mouillot, Henri Pichot.

GROUPE 16.

PHOTOGRAPHIE — MATÉRIEL, PROCÉDÉS ET PRODUITS

Président : Léon Gaumont. — *Vice-Présidents :* Maurice Bucquet, Otto. — *Secrétaire :* Jules Demaria. — *Trésorier :* Émile Boespflug. — *Membres* : Georges Balagny, Paul Bourgeois, Paul Boyer, Gaston Braun, Henri Demaria, José Dubouloz, Paul Dujardin, Charles

Gerschell, René Guilleminot, F. Jarret, Joseph Jougla, Antoine Lumière, Louis Lumière, Auguste Lumière, Mathieu-Deroche, Charles

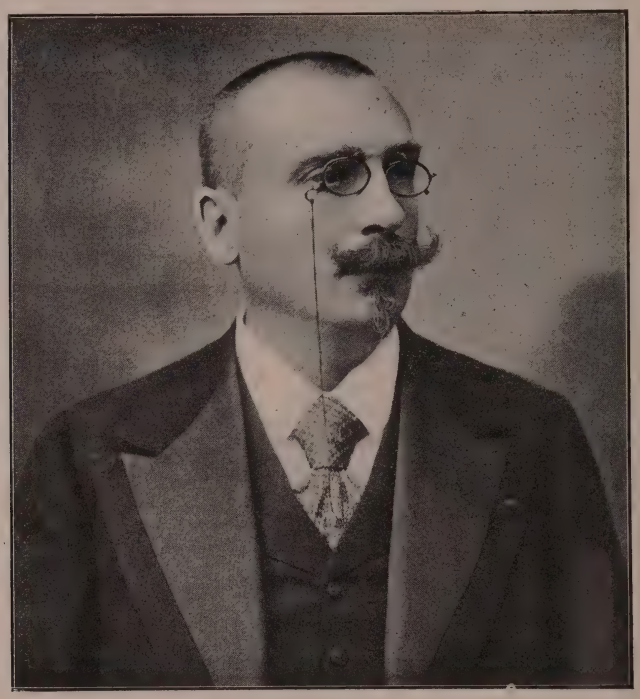

Henry Roujon,
Directeur des Beaux-Arts, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, délégué à la préparation du Groupe français des Beaux-Arts, Président de la Société d'encouragement à l'Art et à l'Industrie.

Mendel, Firmin Mercier, Pierre Mercier, Paul Nadar, C. Puyo, Louis Turillon.

Groupes 17 et 18.

LIVRES ET PUBLICATIONS. — RELIURES, CARTES ET APPAREILS DE GÉOGRAPHIE ET DE COSMOGRAPHIE. — TOPOGRAPHIE

Président : Octave Doin. — *Vice-Présidents :* René Fouret, Léon Gruel. — *Secrétaires :* Pierre Mainguet, Gaston-Ernest Puel de Lobel. — *Trésorier :* Pierre Masson. — *Membres :* Félix Alcan, Henri Barrère, Henri Belin, Ernest Bulloz, Léopold Carteret, Charles Delagrave, Auguste Durand, Wilhem Enoch, Paul Gillon, Abel Goubaud, Pierre Laffitte, Lucien Layus, Désiré Lemerre, Henri Le Soudier,

Alfred Montprofit, Alcide Picard, Eugène-Lazare Richtenberger, Édouard Rouveyre, Armand Le Vasseur.

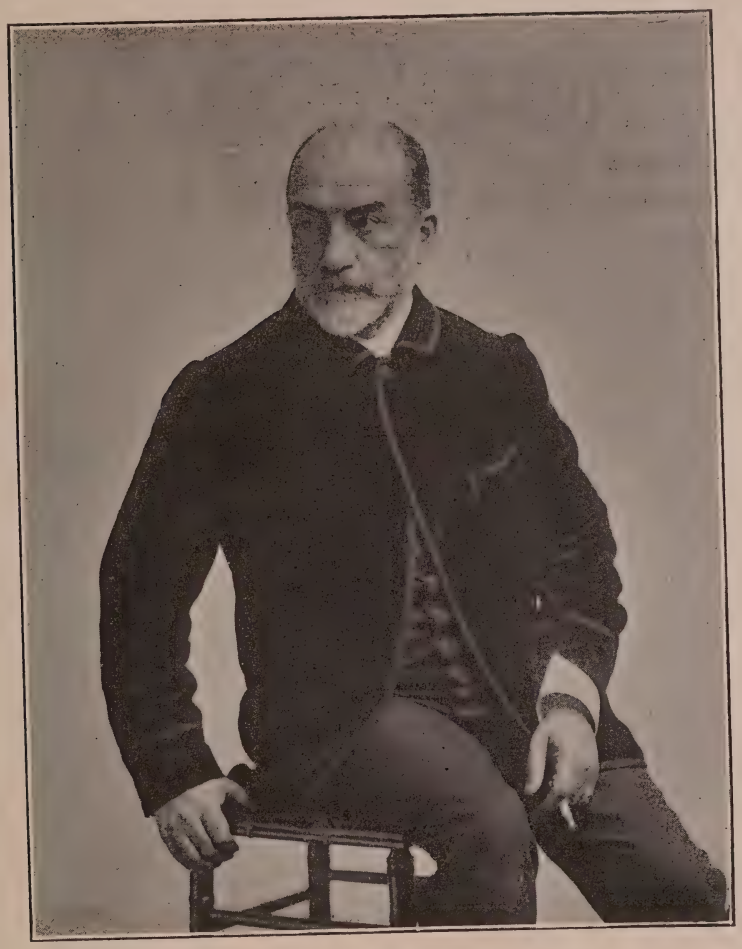

Léon Bonnat,

Membre de l'Institut, Directeur de l'École Nationale des Beaux-Arts, Président de la Section de Peinture à l'Exposition de Saint-Louis.

Groupes 19 et 20.

INSTRUMENTS DE PRÉCISION. — APPAREILS DE PHYSIQUE.
MONNAIES ET MÉDAILLES. — MATÉRIEL, PROCÉDÉS ET PRODUITS
MÉDECINE ET CHIRURGIE.

Président : Ph. Pellin. — *Vice-Président :* Henri Wickham. —

Secrétaire : Raoul Mathieu. — *Trésorier :* Charles Collot. — *Membres :* Henri Belliéni, L. Giroux, Dr Godon, Louis-Henri Huet, Paul Lequeux, Dr Eugène Perdu, Arthur Radiguet, Dr Sauvez, Pierre Valette.

Groupe 21.

INSTRUMENTS DE MUSIQUE
MATÉRIEL, PROCÉDÉS ET PRODUITS

Président : Gustave Lyon. — *Vice-Président :* Léon Pinet. — *Secrétaires :* Albert Jacquot, Georges Lantelme. — *Trésorier :* Ernest Schaeffer. — *Membres :* Lucien Burgasser, Émile Delfaux, Paul Evette, Alphonse Mustel fils, Jacques Ullmann.

Groupe 23.

ARTS CHIMIQUES ET PHARMACEUTIQUES, MATÉRIEL, PROCÉDÉS ET PRODUITS

Président : Placide Astier. — *Vice-Présidents :* Georges Lefebvre, Maurice Leprince. — *Rapporteur :* Auguste Béhal. — *Secrétaires :* Charles Couturieux, Gabriel Guary-Lorilleux, Henri Klotz. — *Trésorier :* Auguste Bélières. — *Membres :* Jean Amic, Georges Bergès Albert Bloche, G. Borel, Charles Buchet, Eugène Charabot, Gaston Chevrier, Auguste Choisy, Chouet, Antonin Ferrand, Charles Freund, Deschamps, Paul Jeancard. Henri Jouisse, Victor Klotz, Édouard Landrin, Dr Alexandre Lavenir, Georges Lesieur, Antoine Lhéritier, Gabriel Lordereau, Paul Mallet, Edmond Michaud, Ernest Michaud, Henri Monin, Louis Plassard, Gaston Poulenc, Henri de Ricqlès, M. Robin, Louis Roure, Rousselot, Jean Roussille, Édouard Roy, Paul Sabatier.

Groupes 24 et 28.

FABRICATION DU PAPIER. — PAPETERIE. — MATÉRIEL, PROCÉDÉS ET PRODUITS

Président : G. Putois. — *Vice-Président :* Henri Chauvin. — *Secrétaires :* P.-H. Landrin. — *Trésorier :* Gaston Germain. — *Membres :* Michel Abadie, Albert Baignol, Eugène Bardou, Philippe Barrault, Edmond Bellamy, Octave Butin, Michel Conza, Durif fils, Paul Hadrot, Edmond Hatterer, Étienne de Montgolfier.

Groupes 25, 26 et 46.

GÉNIE CIVIL. — MODÈLES, PLANS ET DESSINS DE TRAVAUX PUBLICS PLOMBERIE ET MATÉRIEL SANITAIRE

Président : H. Bénard. — *Secrétaire :* Étienne Dubrujeaud. — *Trésorier :* Lucien Mathis. — *Membres :* Henri Daydé, Savey.

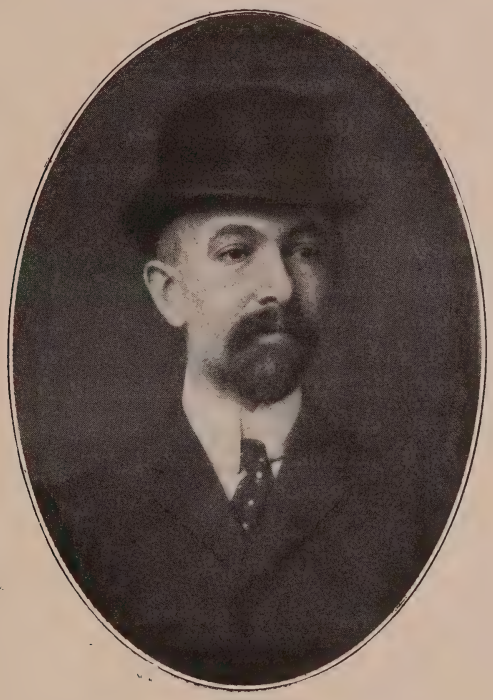

Saglio.

Commissaire français de la Section des Beaux-Arts à l'Exposition de Saint-Louis.

Groupe 27.

GÉNIE ARCHITECTURAL

Président : Louis Bonnier. — *Vice-Président :* Albert Besdel. — *Trésorier :* Charles Bartaumieux. — *Secrétaire :* Émile Bertrand. — *Membres :* Léopold Decron, Camille Durey-Sohy, André Leroy, Albert Le Voisvenel, Georges Morin-Goustiaux, Paul Noël, Léon Ribourt.

DÉPARTEMENT D

Manufactures.

GROUPES 29 ET 30.

COUTELLERIE ET ORFÉVRERIE. — MATÉRIEL, PROCÉDÉS ET PRODUITS

Président : Georges Boin. — *Vice-Président :* Fernand de Ribes-Christofle. — *Membres :* Georges Carré, Camille Pagé, André Risler.

GROUPES 31 ET 32.

JOAILLERIE ET BIJOUTERIE. — HORLOGERIE. — MATÉRIEL, PROCÉDÉS ET PRODUITS

Président : Louis Aucoc fils. — *Vice-Présidents :* Alphonse Falco, Louis Leroy, Gustave Rouzé. — *Secrétaire :* Paul Templier. — *Trésorier :* Ernest Durand-Leriche. — *Membres :* J.-L. Auricoste, Albert Blum, L.-L. Chalin, J. Chaumet, A. Feau, Lucien Gaillard, L. Gauthier fils, Léon Henry, L. Hubert, Géo Lamaille, Alfred Langoulant, G. Lemaître, Ligier, Alfred Mascuraud, P. Piel, Paul Plumet Alexandre Royé, Louis Ruteau, Gustave-Roger Sandoz, Sordoillet, Léon Vaguer, Louis Vuillermoz.

GROUPE 33.

REPRODUCTIONS EN MARBRE, BRONZE, FONTE ET FERRONNERIE D'ART, MÉTAUX REPOUSSÉS MATÉRIEL — PROCÉDÉS ET PRODUITS.

Président : Soleau. — *Vice-Présidents :* Robert Jabeuf, Siot Decauville. — *Secrétaire :* Victor Baguès. — *Trésorier :* Georges Raingo. — *Membres :* Édouard Bouhon, Alfred Bricard, Marcel Colin, Théodore Millet, E. Mottheau, Émile Pinedo.

GROUPES 34 ET 35.

BROSSERIE, MAROQUINERIE, TABLETTERIE ET VANNERIE. — OBJETS DE VOYAGE ET DE CAMPEMENT. — INDUSTRIE DU CAOUTCHOUC ET GUTTA-PERCHA. — MATÉRIEL, PROCÉDÉS ET PRODUITS.

Vice-Président : (faisant fonctions de Président) : Georges Vuitton. — *Vice-Présidents :* Georges Leloir, Nicolas Lucas. — *Secrétaires :*

Henri Baudry, Henri Falconnet, Léon Porte. — *Trésorier :* Louis-Achille Genty. — *Membres :* Arthur Amson, Georges Amson, Émile Dupont, William Hausser, Eugène Houlet, Émile Joannot, G. Sylvain

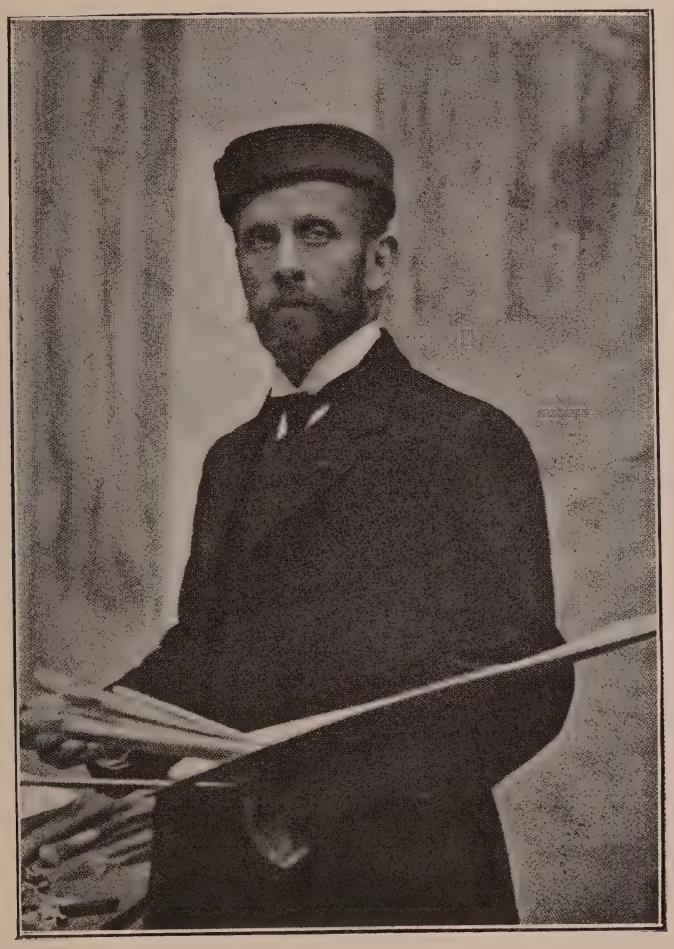

GUILLAUME DUBUFE,
Président de la Société des Artistes décorateurs, Délégué à l'Exposition de Saint-Louis.

Latouche, Albert Leloir, Maurey-Deschamps, Henry Ollivon, E. Proffit Auguste Ambroise Saint-André de Lignereux, Adolphe Schloss.

GROUPE 36.

BIMBELOTERIE

Président : Joseph Bortoli. — *Vice-Président :* Alexis Chauvin. —

Secrétaire : Ernest Carrière. — *Membres :* Henri D'Allemagne, Léo Claretie, Fernand Martin.

Groupes 37 et 39.

DÉCORATION ET MOBILIER DES ÉDIFICES PUBLICS ET DES HABITATIONS
DÉCORATION FIXE DES ÉDIFICES PUBLICS
VITRAUX

Président : Lucien Fontaine. — *Vice-Présidents :* Désiré Bloche, Georges Hoentschel, Joseph Le Cœur. — *Secrétaire :* Louis Bigaux. — *Trésorier :* Albert Cruchet. — *Membres :* Louis Bergeotte, Félix Gaudin, Louis Metman, Philippe Monduit fils, Georges Turck.

Groupe 38.

AMEUBLEMENTS DE BUREAUX ET D'HABITATIONS

Président : Alfred Damon. — *Vice-Président :* Maxime Clair. — *Secrétaire :* François Soubrier. — *Trésorier :* Georges Quignon. — *Membres :* Paul Arnavielhe, Georges Chevrel, Léon Colin, Alexandre Dupont, Sylvain Jémont, François Linke.

Groupe 41.

QUINCAILLERIE
MATÉRIEL, PROCÉDÉS ET PRODUITS

Président : Gustave Bergerot. — *Vice-Président :* Théodore Létang. — *Secrétaire :* Paul Fleury. — *Trésorier :* Charles Wittmann. — *Membres :* Armand Dufrène, Louis Maison, Édouard Pinot.

Groupe 42.

PAPIERS PEINTS. — MATIÈRES PREMIÈRES.
MATÉRIEL, PROCÉDÉS ET PRODUITS

Président : Isidore Leroy. — *Vice-Président :* Eugène Desfossé. — *Secrétaire-Trésorier :* Charles Follot. — *Membre :* Joseph Petitjean fils.

Groupe 43.

TAPIS, TAPISSERIES ET AUTRES TISSUS D'AMEUBLEMENT.
MATÉRIEL. — PROCÉDÉS ET PRODUITS.

Président : Charles Legrand. — *Vice-Présidents :* Léon Chanée,

René Hamot. — *Secrétaire :* Louis Braquenié. — *Trésorier :* Paul Cornille. — *Membres :* Édouard Gros-Renaud, Georges Hamot, Edmond-Lucien Lainé, Henri Parison, Jacques Scherrer.

Groupe 44.

DÉCORATION DU TAPISSIER

Président : Pierre-Henri Rémon. — *Vice-Président :* Jean-Henri

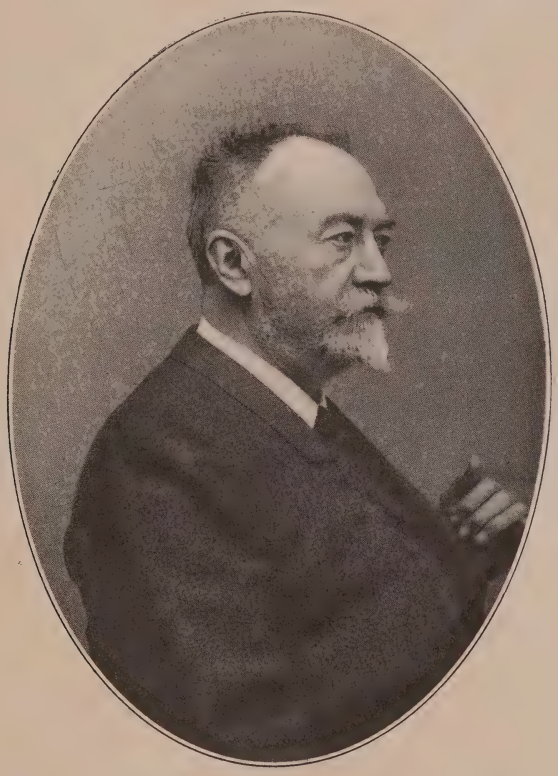

Sandier, Délégué de la Manufacture nationale de Sèvres.

Jansen. — *Secrétaire :* Charles Brot. — *Trésorier :* C. Fournier. — *Membres :* Chausson, Gaston Codoni, Alfred Vinet.

Groupe 45.

CÉRAMIQUE. — MATIÈRES PREMIÈRES. — MATÉRIEL, PROCÉDÉS ET PRODUITS.

Président : Arthur Metz. — *Vice-Président :* Eugène Altazin. —

Secrétaire : René Sachot. — *Trésorier :* Adolphe Lacroix. — *Membres :* Jeanneney, Henri de Luze, Alfred Hache.

Groupe 47.

VERRES ET CRISTAUX. — MATIÈRES PREMIÈRES. MATÉRIEL ET PRODUITS

Président : Léon Appert. — *Vice-Président :* Jules Henrivaux. — *Secrétaire-Trésorier :* François Stumpf. — *Membres :* J.-A. Daum, Georges Despret, Louis Harant, François-Théodore Legras, Viollet.

Groupes 48 et 49.

APPAREILS ET PROCÉDES DU CHAUFFAGE ET DE LA VENTILATION APPAREILS ET PROCÉDÉS D'ÉCLAIRAGE NON ÉLECTRIQUE

Président: Henry Hamelle. — *Vice-Président :* Georges Godillot-Alexis. — *Secrétaire :* Maurice Fourchotte. — *Trésorier :* Romain-Marie Le Garrec. — *Membres :* Frédéric Besnard, Marcel David, Georges Drouet, Hubert Garnier, Émile Grodet, Jules Grouvelle, E.-A. Javal, de Seynes.

Groupes 52 et 53.

MATÉRIEL ET PROCÉDÉS DU BLANCHIMENT, DE LA TEINTURE, DE L'IMPRESSION ET DE L'APPRÊT DES MATIÈRES TEXTILES A LEURS DIVERS ÉTATS. MATÉRIEL ET PROCÉDÉS DE LA COUTURE ET DE LA CONFECTION

Président : Léon Guillaumet. — *Secrétaire :* Émile Diligeon. — *Trésorier :* A. Ricbourg. — *Membres :* Henri Grosselin, Émile Guillaumet, Paul Lederlin, Albert Motte, E. Ribaucourt.

Groupe 54.

FILS ET TISSUS DE COTON

Président : Casimir Berger. — *Vice-Présidents :* Antoine Bréchard, H. Maigret, Georges Motte. — *Secrétaire :* Paul Perrin. — *Trésorier :* Ernest Lang. — *Membres :* Jules Adhémar, Paul Ancel, Prosper Ancel-Seitz, Georges Badin, Arthur David-Mennet, Albert Godde, Édouard Jalla, Maurice Keittinger, René Laederich, Maurice Lemarchand, Leverdier, Léon Meyer, Gustave Parfa, André Schwob, Wibaux-Florin.

Groupe 55

FILS ET TISSUS DE LIN, DE CHANVRE. — PRODUITS DE LA CORDERIE

Président : Jean-Jacques Martel. — *Vice-Président :* Claude Guillemaud. — *Secrétaire :* Étienne Mascré. — *Trésorier :* Chedeville. — *Membres :* Julien Bessonneau, Vincent Cousin, Désiré Ducarin, Louis Guérin, H. Verhaeghe-Vandewynckèle.

Groupe 56.

FILS ET TISSUS DE LAINE

Président : Ernest Levallois. — *Vice-Présidents :* Jules Blin, Carissimo, Jules Rousseau. — *Secrétaire :* Gustave Bernheim. — *Trésorier :* Henry Glorieux. — *Membres :* Eugène Blin, Francisque Bonnier, Florent Carissimo, Fraenkel-Blin, H. Garnier, Aimé Lefebvre, Paul Masse, Auguste Poiret, Albert Prouvost, François Roussel, Paul Simon, Henri Ternynck.

Groupe 57.

SOIES ET TISSUS DE SOIE

Président : H. Bertrand. *Vice-Présidents :* Émile Carrière, Charbin, Gabriel Forest, Louis Poucet. — *Trésorier :* Descher. — *Secrétaire :* Tronel. — *Rapporteur :* Atuyer. — *Membres :* Émile Antoine, Albert Bélinac, J. Béraud, E. Giron, Joseph Guigou, Édouard Hesse, Gustave Laguionie, Albin Tromparent.

Groupe 58.

DENTELLES, BRODERIES ET PASSEMENTERIES

Président : Henri Béquet. — *Vice-Présidents :* Jules Boyriven, Edwin Francès. — *Secrétaires :* E. Deltenre, Paul Marescot. — *Trésorier :* Émile Sins. — *Membres :* A. Ancelot, Jacques Banès, Léopold Bellan, Étienne Béraud, Émile Davenière, Gabet-Devouge, Goulette, Henri Hénon, Houette fils, Georges Martin.

Groupe 59.

INDUSTRIES DE LA CONFECTION ET DE LA COUTURE POUR HOMMES, FEMMES ET ENFANTS

Président : Perdoux. — *Vice-Présidents :* Paul Kahn, A. Marix,

Alfred Morhange, Paquin, Ernest Ricois. — *Secrétaires :* Georges Carette, André Halimbourg. — *Trésoriers :* Ernest Cognacq, Arsène-Henri Bonnaire. — *Membres :* Jean Gorse, Hubert de Vautier, Jean Luneau, Joseph Meyer, Myrtil-Salomon, Léon Storch.

Groupe 60.

CUIRS, BOTTES, BOTTINES ET SOULIERS. — FOURRURES ET PEAUX, VÊTEMENTS DE FOURRURE

Président : Placide Peltereau. — *Vice-Présidents :* Émile Goguenheim, Maurice Pinet, Victor Révillon. — *Secrétaires :* Eugène Barit, Clément Chapal, C.-E. Chauvris, Constant Hellstern. — *Trésorier :* Gustave Caen. — *Membres :* Léon Aboucaya, Alfred Boisselier, Paul Chollet, Colas, Auguste Gibault, J. Hervé, G. Jossier, Félix Jungmann, Jules Lafon, Lafrique, Charles Marchand, Pfeiffer-Brunet, Hippolyte Rebouis, Anatole Révillon, Eugène Rogie, Auguste Roussillon, Georges Tourin, Villette-Gâté.

Groupe 61.

INDUSTRIES DIVERSES DU VÊTEMENT

Président : Émile Dehesdin. — *Vice-Présidents :* Anglade, Camille Chabanne, M. Mauchauffée, Jérôme Schorestène. — *Secrétaires :* Lucien Blum, Léon Chevreau, Eugène Mermilliod, Hubert Picard, Villeminot. — *Trésorier :* Léon Vimont. — *Membres :* C. Biron, Jean-Aristide Blais-Mousseron, Auguste Bounaix, Georges Brossard, Antoine-Louis Brun, Émile Chandelet, Georges Dehesdin, Delion, Pierre Denis, Georges Duvelleroy, Falcimaigne, Charles-Victor Hugot, Octave de Langenhagen, Léonard, Désiré Leprince, H. Leprince, Adolphe Lévy, Émile Liaud, Lucien Liaud, Claude Libron, Ernest Lucet, Marchand-Hébert, Myrtil-Mayer, J. Mouilbau, Henri Peyrache, Savouré, Jacques Schorestène, Albert Tafonneau, O. Triquet, Gaston Verdier.

DÉPARTEMENT E.

Machines.

Groupes 62 à 66.

Président : L. Delaunay-Belleville. — *Vice-Présidents :* Fernand, Dehaitre, Jules Le Blanc. — *Secrétaire général et Trésorier :* Charles

Compère. — *Membres :* Émile Chouanard, Albert Domange, Douane, Frédéric Fouché, A. Frager, J.-M. Ganne, Paul Guillemant, Albert Huguet, Henri Lapipe, Frédéric Manaut, Ch. Michel, Albert Niclausse, Jules Niclausse, Abel Pifre, Auguste Pillé, Ch.-L. Regnault, A.-H. Savy, Casimir Sosnowski, Daniel Stapfer, Jules Weitz.

DÉPARTEMENT F

Électricité.

Groupes 67 à 71.

Président : Eugène Sartiaux. — *Vice-Présidents :* Charles Mildé, Emile Javaux. — *Secrétaires :* Alfred Dennery, Jacques Holzschusch. — *Trésorier :* Léon Mascart. — *Membres :* René Arnoux, Alfred Barbou, Louis Clerc, Alphonse Darras, Jean-Baptiste Depelley, Edmond Guinier, Meyer-May, Hippolyte Portevin, Robard, Gaston Roux, Sciama, Charles Street, Michel Weyl.

DÉPARTEMENT G

Transports.

Président du Département : M. S. Dervillé.

Groupes 72 et 73

CHARRONNERIE ET CHARRONNAGE. — AUTOMOBILES ET CYCLES
SELLERIE ET BOURRELLERIE

Président d'honneur : Gustave Rives. — *Président :* Charles Jeantaud. — *Vice-Présidents :* Alexandre Darracq, Georges Kellner, Sosthène Pozzy, Max Richard. — *Secrétaires :* Léon Auscher, Vauzelle. — *Trésorier :* Charles Chapelle. — *Membres :* Paul Arquembourg, Bergougnan, Charles Billy, Henri-Léon Binder, Eugène Blin, Th. Botiaux, Emile Cahen, Chambard, Adolphe Clément, C. Ducellier, Henri Edeline, Eugène Fortin, H. Fortin, G. Fouillaron, Paul Haarbleicher, G. Hallam de Nittis, Hammond, Lange, René Legros, Louis Lemoine, Malicet, Michelin, Monard, Charles Morin, Emile Mors, H. Petit, Louis Renault, Edmond Rheims, Surleau, Turgan, Edmond du Vivier de Streel, Antoine Wolber.

Groupe 74

MATÉRIEL DES CHEMINS DE FER ET TRAMWAYS, GARES, COURS, MAGASINS A MARCHANDISES, TERMINUS, FACILITÉS DE TOUTES SORTES

Président : Noblemaire. — *Vice-Présidents :* Emile Heurteau, Léon Francq. — *Secrétaire :* Henri de Grièges. — *Trésorier :* Georges Muller. — *Membres :* Roger Barabant, Raymond Beaugey, Gustave Foucher, Georges Glasser, J. de Larminat, René Masse, Albert Sartiaux, Georges Schwob.

Groupes 75 et 76

MATÉRIEL DE LA NAVIGATION DE COMMERCE
ARMEMENT ET MATÉRIEL DES SERVICES NAVALS ET DE GUERRE MARITIME.

Président : Jean Bonnardel. — *Vice-Présidents :* Fernand Crouan, Tréfeu. — *Rapporteur, Secrétaire-Trésorier :* Albert Armand de Caillavet. — *Membres :* Henri Bordes, François Bouillet, Anatole Coulon, John Dal Piaz, Destrem, René Dupard, Henri Estier, Paul Godron, Maurice de Juilly, Charles Petit, Léon Piaud, Edmond Regnault.

Groupe 77

NAVIGATION AÉRIENNE

Président : Le commandant Paul Renard. — *Vice-Président :* Albert-Charles Tissandier. — *Rapporteur :* Jacques Balsan. — *Trésorier :* Edouard Surcouf. — *Secrétaires :* Eugène Godard, Henri Lachambre. — *Membres :* Georges Besançon, Paul Decauville, Henri Deutsch, Louis Godard, Henri Hervé, commandant Hirschauer, commandant Arthur Krebs, Mallet, Émile Sarrau, Saunière, comte de la Vaulx, Marcel Violette.

DÉPARTEMENT H

Agriculture (Bureau de Département)

Président : Viger. — *Secrétaire-général :* Leroy. — *Secrétaire :* Famechon.

Groupes 78, 79 et 80

MATÉRIEL ET PROCÉDÉS D'EXPLOITATION RURALE. — APPAREILS ET MACHINES AGRICOLES. — ENGRAIS.

Président : Hidien. — *Rapporteur :* Maximilien Ringelmann. — *Trésorier :* Julien Bariat. — *Secrétaires :* Adrien Senet. — *Membres :* Jules Bocquin, Antoine Bajac, Chandora, Louis Grandeau, Henri Joulin, Émile Lambert, Ernest Mabille, Alfred Maguin, Émile Marot, Pécard-Mabille, Albert Simon.

Groupes 82, 83 et 96

MATÉRIEL ET PROCÉDÉS DES INDUSTRIES AGRICOLES. — AGRONOMIE. — STATISTIQUES AGRICOLES. — INSECTES UTILES ET LEURS PRODUITS. — INSECTES NUISIBLES ET VÉGÉTAUX PARASITES.

Président : Léon Lindet. — *Vice-Présidents :* Paul Barbier, A. Fotié. — *Rapporteur :* Daniel Zolla. — *Trésorier :* Jules Hignette. — *Secrétaires :* Eugène Pelissier, Georges Marsais. — *Membres :* Arthur Brandin, Georges Coutagne, Léon Dabat, Deyrolle, Alfred Egrot, Ferran, Gustave Foex, Raymond Gariel, Ernest Gilbert, Dr Félix Henneguy, Herbert, Jules Kunckel d'Herculais, Étienne Laurent-Opin, René Leze, Mamelle, Achille Muntz, Henri Petit, Émile Schribaux, Henri Voitellier, Maurice Wells.

Groupes 81, 84, 85 et 95

PRODUITS AGRICOLES ALIMENTAIRES D'ORIGINE VÉGÉTALE. PRODUITS AGRICOLES ALIMENTAIRES D'ORIGINE ANIMALE, PRODUITS AGRICOLES NON ALIMENTAIRES.

Président : Jules Bénard. — *Vice-Président :* Rouvier. — *Trésorier :* Louis Hirsch. — *Secrétaire :* Louis Dupont. — *Membres :* Paul Cabaret, A. Gaillard, Jules Garres, Jules Gervais, André Isnard, Pierre Massol, René Mayrargue, Charles Séblins.

Groupes 86, 87, 88, 89 et 90

MATÉRIEL ET METHODES POUR LA PRÉPARATION DES PRODUITS ALIMENTAIRES. — PRODUITS FARINEUX ET LEURS DÉRIVÉS. — PRODUITS DE LA BOULANGERIE ET DE LA PATISSERIE. — CONSERVES DE VIANDES, DE POISSONS, DE LEGUMES ET DE FRUITS. — SUCRES ET PRODUITS DE LA CONFISERIE, CONDIMENTS ET STIMULANTS

Président : Jules Prevet. — *Vice-Présidents :* Marguery, Emile

Rebours, Paul Regnault-Desroziers, Lucien Richard. — *Secrétaires :* Louis Boudier, Raymond Chevallier-Appert, Lucien Fontaine, Joseph Malesset, H.-G. Poupon, Jean Teysonneau. — *Trésorier :* Petitjean fils. — *Membres :* Banssillon, Paul Berr, Eugène Bloch, Bozon-Verduraz, Alfred Chevallier-Appert, Cousin-Devos, Crépelle-Fontaine, G. Cusson, Lucien Derode, Paul Desbief, Maurice Desbief, Maurice Estieu, Gateclout, Eugène Hottot, François Lecourt, E. Lefèvre, Léon Lehucher, Pierre-Constant Lemy, Auguste Machin, Antoine Olivar, Georges Richard, Alfred Schweizer, Antonin Troubat, Edmond Verley, Pierre Vinay, Jules Waller.

Groupes 91, 93 et 94

EAUX MINÉRALES ET GAZEUSES. — SIROPS ET LIQUEURS. — SPIRITUEUX DISTILLÉS. — ALCOOL COMMERCIAL. — BOISSONS FERMENTÉES

Président d'honneur : Auguste Peureux. — *Président :* Alexandre Galland. — *Vice-Présidents :* Jules Aymard, Cointreau, Fernand Dumesnil, Jules Etienne Legouey, Émile Pelletier. — *Secrétaires :* Alfred Bertrand, Alfred Brard, Charles Coulon, Marius Dubonnet, Paul Fourey. — *Trésorier :* L.-B. Bardin. — *Membres :* Louis Baron, L.-V. Bertrand, Maurice Boverat, Henri Chastenet, Paul Clacquesin-Lefèvre, Albert Colas, René Collette, Paul Couband, Adolphe Demay, Dumas-Fillon, Charles Fère, R. Gradis, G. Hartmann, Williams Kuhn, Lucien Lemariey, Marnier-Lapostolle, Meyer jeune, Victor Pagès-Ribeyre, Honoré Picon, Louis Premier, Henri Quénot, Édouard Requier, Ludovic Sube, Lambert Violet.

Groupe 92

VINS ET EAUX-DE-VIE

Président : Henri Turpin. — *Vice-Présidents :* Claude Charton, Siméon Courthial, Jérôme Mauvigney, Albert Sabot, G. Sterne. — *Secrétaires :* M. Belleau, Émile Karrer, Soualle, Ernest Tricoche. — *Trésorier :* A.-E. Malaquin. — *Membres :* Jean-Baptiste Artaud, J.-H. Blonde, Yves Colcombet, Félix Curlier, Albert Cuvillier, Dubosc, Francisque Dumas, Alphonse Delvaux, J. Favraud, de Flaugergues, Paul Forsans, Marc Foucauld, Emmanuel Gès, Daniel Guestier, Etienne Huyard, Alexandre Josserand, Gustave Kester, Lafourcade, Paul Laneyrie, Maurice Laporte-Bisquit, André Mandeix, Camille Martinet, Jules Martinet, Ernest Monis, Gabriel

Monnet, Jean Piguet, Léon Raguin, Rouget, Benoist, Joseph Solères, B. Vert, Jean-Pierre Wursthorn.

Groupe 97

CHEVAUX ET MULES

Président : Viseur. — *Vice-Président :* Riotteau. — *Rapporteur :* le comte de Saint-Quentin. — *Trésorier :* Edmond Perriot. — *Secrétaire :* Maurice Thomas. — *Membres :* Aveline, Baillère, Barrier, de Basly, P. Bastard, Bergès, Brion, Chouanard, Desprez, Douay, Dubois-Godin, Dupont, Delos, Auguste Feuillard, Feuillard-Ansbert, Fortier, Froment, Gasselin, le baron d'Herlincourt, de Kerjègu, Levalard, Lebaudy, Ernest Le Gentil, Mesnage, Ollitrault du Reste, Potier, Ricard, Tacheau.

Groupes 98, 99, 100, 101 et 104

GROS BÉTAIL, MOUTONS, CHÈVRES, PORCS, OISEAUX ET VOLAILLES.

Président : Teisserenc de Bort. — *Vice-Présidents :* Claeys, Vinet. — *Rapporteur :* Marcel Vacher. — *Trésorier :* Canas. — *Secrétaires :* Fagot, Maurice Launay. — *Membres :* le comte d'Adhémar, Auclerc fils, Bachelet, Ovide Benoit, Bizouerne, Boulieu, de Claybrooke, Corbière, Charles Couvreux, Georges Deniau, Edouard Doisneau, le Dr Hector Georges, Hincelin, Hippolyte Giraud, Léon Japiot, de Lagorsse, Lefebvre, Lemoine, Massé, Émile Petit, Quint-Quentin, Roulier-Arnoult, Signoret, le baron du Teil, Thiroin-Soreau, Touzard, Paul Voitellier, Wacquez, Wuirion.

DÉPARTEMENT J

Horticulture (Bureau du Département)

Président : Viger. — *Secrétaire général :* Abel Chatenay. — *Secrétaire :* Maurice Lebœuf, Georges Truffault.

Groupes 105 et 106

MATÉRIEL ET PROCÉDÉS DE LA POMOLOGIE, DE LA FLORICULTURE ET DE L'ARBORICULTURE
MATÉRIEL ET PROCÉDÉS DE LA VITICULTURE.

Président : Édouard André. — *Vice-Présidents :* Étienne Salomon,

Emmanuel Simoneton, Victor Vermorel. *Rapporteur :* Jules Vacherot. — *Secrétaire :* Louis Amiard. — *Trésorier :* Paul Lebœuf. — *Membres :* Hector Andry, Jules Bonvalet, Émile Burelle, Lucien Chaure, Cholet, Georges Couanon, Henri Crapotte, Eugène Deny, Fontaine-Souverain fils, Eugène Houdart, Henry Monserviez, Gaston Ozanne. Paul Potin, Henri Savignon.

Groupes 107 et 111

ARBRES FRUITIERS ET FRUITS. — ARBORICULTURE ET POMOLOGIE.

Président : Louis Leroy. — *Vice-Président :* Octave Opoix. — *Rapporteur :* Léon Loiseau. — *Secrétaire :* Nomblot-Bruneau. — *Trésorier :* Georges Boucher, — *Membres :* Barbier, Honoré Defresne, Jean Dybowski, Alfred Mottheau, Jules Nanot, Louis Retrou, Désiré Vitry.

Groupe 108

ARBRES, ARBRISSEAUX. — PLANTES D'ORNEMENT ET FLEURS.

Président : Louis Lévêque. — *Vice-Présidents :* Georges Bruant, Gustave Croux. — *Rapporteur :* Henri Martinet. — *Secrétaire :* Georges Duval. — *Trésorier :* Jules Gravereaux. — *Membres :* Ernest Chantrier, Armand Millet, Jean Moser, Auguste Nonin, Joseph Ponthus, Joanni Sallier, Marie Treyve.

Groupe 109

PLANTES DE SERRES. — FRUITS ET LÉGUMES FORCÉS

Président : Albert Truffaut. — *Vice-Présidents :* Anatole Cordonnier, Léon Duval. — *Rapporteurs :* Georges Magne, Jules Buisson. — *Secrétaire :* Léon Parent. — *Trésorier :* Guillaume Compoint. — *Membres :* Eugène Bezon, Auguste Chantin, Benoit Comte, Félix Crousse, Eugène Delavier, Duvillard, Victor Lemoine, Georges Mantin, Adolphe van den Heede.

Groupe 110

GRAINES, SEMENCES EN PLANTS DE L'HORTICULTURE ET DES PÉPINIÈRES

Président : Albert Barbier. — *Vice-Président :* Pierre Thiébaut. — *Rapporteur :* Henri Denaiffe. — *Secrétaire :* Ferdinand Cayeux. —

Trésorier : Louis Férard. — *Membres :* Charles Baltet, Henri Desfossé-Thuillier, Théodore Levavasseur, Eugène Pinguet-Guindon, Antoine Rivoire, René Simon, Maurice de Vilmorin.

DÉPARTEMENT K

Forêts (Bureau du Département)

Président : Gomot. — *Vice-Président :* L. Daubrée. — *Secrétaire général :* Bert.

GROUPE 112

MATÉRIEL ET PROCÉDÉS DES EXPLOITATIONS ET INDUSTRIES FORESTIÈRES

Président : Alfred Zurlinden. — *Vice-Président :* Léon Barbier. — *Secrétaire-Trésorier :* Carreau. — *Membres :* René Daubrée, Pierre Jametel, Lucien Leblanc, Charles Letrosne.

GROUPE 113

PRODUITS DES EXPLOITATIONS ET DES INDUSTRIES FORESTIÈRES

Président : P. Poupinel. —*Vice-Président :* Auguste Coré. — *Secrétaire :* Jean Hollande. — *Secrétaire-Trésorier :* Georges Rachet. — *Membres :* Lucien Brun, Édouard Dumont, Albin Huant-Hourdeaux, Jules Lecœur, Louis Mougenot, P. Pingault, Eugène Poisson.

GROUPE 114

ENGINS, INSTRUMENTS ET PRODUITS DES CUEILLETTES.

Président : Maxime Radais. — *Vice-Président :* Gaston Coirre. — *Secrétaire :* Dr Léon Meunier. — *Trésorier :* Auguste Lehucher. — *Membres :* Émile Armet de l'Isle, Dr Dubois, Félix Gouvy, Dr Frédéric Heim.

DÉPARTEMENT L

Mines et Métallurgie (Bureau du Département)

GROUPES 115 A 119

Président d'honneur : Adolphe Carnot.
Président : Paul Schneider. —*Vice-Président :* Pageault-Lavergne.—

Secrétaire : Pierre Larivière. — *Trésorier :* Maxime Plichon. — *Membres :* Émile Barthe, Jean-Marc Bel, Emmanuel Chatillon, Bernard Desouches, Albert Dormoy, Léon Dupuis, Paul Eliot, Eugène Firminhac, Edouard Gruner, E. Hinque, Paul Hug, Adolphe Hugot, Francis Laur, Malissard-Taza, A. Marsaux, Nançon, Alphonse Pinard, Louis Pinchart-Deny, Paul Regnard, Élie Reumaux, Georges Salmon, Tauzin, Marie-Alfred-Ernest Thivet-Hanctin.

DÉPARTEMENT M

Pêches et Chasses (Bureau du Département)

Groupes 120 a 124

Président : Henri Riéger. — *Vice-Président :* Fiant. — *Secrétaire :* Achille Gradwohl. — *Trésorier :* Bruneau. — *Membres :* Émile Altazin, Étienne Aurouze, P. Fabre Daumergue, Gastine-Rennette, Gastine-Rennette fils, Mimard.

DÉPARTEMENT O

Économie sociale

Président : Bourgeois Léon. — *Vice-Président :* Siegfried Jules.

Groupe 129

Président : Paul Deschanel.

Groupe 130

Président : Alexandre Ribot.

Groupe 131

Président : Alfred Picard.

Groupe 132

Président : Alexandre Millerand.

GROUPE 133

Président : Paul Delombre.

GROUPE 134

Président : Paul Guiyesse.

GROUPE 135

Président : Victor Lourties.

GROUPE 136

Président : Jules Siegfried.

GROUPE 137

Président : Gustave Mesureur.

GROUPE 138

Président : Raymond Poincarré.

GROUPE 139

Président : Henri Monod.

GROUPE 140

Président : Dr Paul Brouardel.

GROUPE 141

Président : Paul Dislère.

DÉPARTEMENT P

Culture physique

GROUPES 142, 143, 144

Président : Daniel Mérillon. — *Vice-Présidents :* Abel Ballif, Charles Cazalet, Paul Escudier, Dr Paul Richer, le comte Recopé.

— *Trésorier :* André Lehideux-Vernimmen. — *Secrétaires :* Dr Aumont, Dr Henri Bouquet, Georges Breitmayer. — *Membres :* L. Bedorez, Charles Beguin, Belle, René Berge, Georges Berger, Maurice Berteaux, baron Pierre de Coubertin, lieutenant-colonel Derué, Pierre Deschamps, Amédée Descubes, Henri Desgranges, Louis Dumontpallier, Adrien Fleuret Forestier, comte Jean de Ganay, Hébrard de Villeneuve, Jay, Lachaud, Dr F. Lagrande, Clément Laly, Paul Lejeune, Jules Marcadet, Paschal-Grousset, René Renoult, Charles Richefeu, Paul Rousseau, Sansbœuf, Lucien Sauphar, baron du Teil du Havelt, Verdouck, baron de Zuylen de Nyevelt de Haar.

COMITÉS SPÉCIAUX
BEAUX-ARTS. — ÉCONOMIE SOCIALE. — ENSEIGNEMENT. SPORT. — AGRICULTURE

A côté des Comités dont nous venons de parler fonctionnent un certain nombre de Comités spéciaux : Beaux-Arts, Économie Sociale Enseignement, Sport, Agriculture.

Il s'agit ici d'Expositions d'État, dont le Gouvernement supporte la totalité ou la plus grosse partie des frais. Les Comités chargés de les organiser s'occupent de la propagande, veillent aux admissions, fonctionnent ainsi que les autres Comités, mais ils sont constitués tout différemment. Ils ne sont point tenus par des statuts qui obligent à certaines conditions. Les Comités de ces cinq départements, les Présidents des Comités de groupes sont désignés par le Gouvernement.

Beaux-Arts.

Par décret du 28 mars 1903, M. Henry Marcel, directeur des Beaux-Arts, succédant à M. Henry Roujon, est délégué pour organiser la section des Beaux-Arts à l'Exposition internationale de

Saint-Louis. Un arrêté du Ministre de l'Instruction Publique règle l'organisation de la Section : il limite la liste des œuvres admises à celles qui, produites depuis 1892, rentrent dans une des catégories suivantes : peinture, aquarelle, sculpture, architecture, gravure et lithographie ; il exclut les copies, trace la procédure à suivre par les candidats exposants ; soumet leurs envois, qui ne pourront dépasser 6, à l'examen d'un Jury constitué par le Ministre des Beaux-Arts et par le Ministre du Commerce ; la vente est formellement interdite et la Section française des Beaux-Arts est mise hors concours pour les récompenses ; l'État prend à sa charge les frais d'emballage et de transport (*Officiel* du 18 mars 1903).

Le département est divisé en 4 groupes présidés par MM. Bonnat, Flameng, Vaudremer, Guiffrey.

L'État envoie directement nos magnifiques richesses des Gobelins, de Beauvais, de Sèvres.

Tout d'abord, un certain nombre d'industriels relevant de l'art décoratif prétendirent se faire admettre aux Beaux-Arts, afin d'y jouir des avantages qui y sont attachés, notamment de celui de la gratuité. Le Président de la Section française fut obligé d'en référer au Commissaire général. Celui-ci trancha nettement la question de l'accessibilité du groupe des Beaux-Arts, dans sa réponse du 2 juillet 1903 : « Conformément à l'avis du directeur des Beaux-Arts, il a été décidé que seuls les artistes pourraient être admis dans la Section des Beaux-Arts ». — Voici cette réponse et la circulaire de M. le Président Dupont la communiquant aux Présidents de groupes :

» Paris, le 7 juillet 1903.

» Monsieur le Président,

» J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'à la date du 8 juin, j'ai écrit la lettre suivante à M. le commissaire général,

« Monsieur le Commissaire général,

« J'ai l'honneur de vous informer que j'ai reçu de plusieurs Présidents » de Comités d'admission des groupes industriels des réclamations motivées » par le fait de l'accession de la Classe des Beaux-Arts pour tous ceux qui » s'occupent d'art décoratif.

» Le résultat de cette mesure est qu'un grand nombre d'industriels se » refusent à prendre part à l'Exposition dans nos divers groupes, et cher- » chent, au contraire, à se faire admettre aux Beaux-Arts pour pouvoir » jouir des avantages qui y sont attachés, notamment de celui de la gratuité.

» S'il y a lieu, en effet, de continuer à faciliter l'entrée dans la Section » des Beaux-Arts à l'inventeur ou au créateur d'un modèle artistique qui,

» parfois, est un ouvrier parce qu'il peut bénéficier ainsi de la gratuité de » l'Exposition dont il ne saurait supporter les frais, et qu'il se trouve dès » lors admis à concourir pour l'obtention de récompenses ou distinctions » de toute nature, vous estimerez cependant avec moi, Monsieur le Commis- » saire général, qu'il ne saurait être permis aux fabricants qui tirent un » parti commercial de ces dessins et de ces modèles, de déserter les groupes » industriels pour profiter des avantages qui doivent être réservés aux seuls » artistes inventeurs : cet abus aurait en outre, le grave inconvénient de » priver les Expositions industrielles de l'aspect artistique.

» Dans ces conditions, j'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien » me spécifier nettement dans une lettre que je porterai à la connaissance » des Présidents des groupes intéressés, les conditions strictes que devront » remplir les Exposants de l'Art décoratif, pour pouvoir être admis dans la » Section spéciale des Beaux-Arts; je vous demanderai, en outre, de vouloir » bien faire la même communication à M. le Directeur des Beaux-Arts » chargé du recrutement et de l'installation de cette importante partie de » l'Exposition française à Saint-Louis.

» Agréez, Monsieur le Commissaire général, l'assurance de ma haute consi- » dération ».

» *Le Président*,
» *Signé* : Émile DUPONT. »

« Je reçois de M. le Commissaire général, à la date du 2 juillet, la réponse que voici et que je m'empresse de vous communiquer :

« *Le Commissaire général du Gouvernement francais aux États-Unis* » *pour l'Exposition de Saint-Louis, à M. le Président de la* » *Section francaise.*

« Par lettre en date du 8 juin dernier, vous avez appelé mon attention » sur les inconvénients que présenterait pour la Section industrielle, l'acces- » sibilité de la Classe des Beaux-Arts à tous les exposants d'art décoratif.

» J'ai l'honneur de vous faire connaître que, conformément à l'avis du » Directeur des Beaux-Arts, il a été décidé que seuls les artistes pourraient » être admis dans la classe dont il s'agit.

» *Le Commissaire général*,
» *Signé* : Michel LAGRAVE. »

« Ainsi que vous le voyez, la question de l'accessibilité du groupe des Beaux-Arts se trouve donc nettement tranchée d'un commun accord entre M. le Commissaire général, M. le Directeur des Beaux-Arts et le Président de la Section française.

« Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

» *Le Président*,
» Emile DUPONT. »

La note était péremptoire, aussi, grande fut la surprise de voir à l'ouverture de nos sections une des plus vastes salles de l'Exposition des Beaux-Arts français convertie en salle d'Exposition industrielle.

Sous la pression de quelle nécessité ou par quel audacieux subterfuge le fait avait-il pu se produire et les engagements formels pris être ainsi méconnus ?

Il semble en effet que, même si on avait obligé les privilégiés désireux d'exposer dans la Section des Beaux-Arts à exposer également dans leurs groupes respectifs, ce qui n'était pas le cas, ceux-ci auraient été infailliblement tentés d'attribuer leurs plus belles pièces à la Section des Beaux-Arts, au détriment du groupe industriel.

Le principe des Expositions « d'Arts décoratifs appliqués » des Salons annuels est aussi d'y exposer des objets uniques et comme tels de véritables objets d'art par antithèse avec des objets répétés à plusieurs exemplaires.

Or, dans cette salle, se trouvaient de nombreux objets qui n'étaient que des répliques de ceux ayant déjà figuré à des Expositions antérieures.

Un des grands succès de nos Expositions à l'étranger a toujours été la méthode et l'arrangement harmonieux de nos classes où, dans un ensemble de vitrines ou de salons de décoration uniforme, nous montrons les produits les plus variés d'une même industrie contrairement à ce que font les Américains, ou les Anglais, par exemple qui a côté d'une vitrine de chaussures ne craignent pas de faire figurer une exposition d'orfèvrerie.

Il est désirable que de semblables exceptions se fassent de plus en plus rares, car elles constitueraient des précédents fâcheux et enlèveraient à certaines de nos classes industrielles leur cachet artistique.

Économie Sociale.

M. Léon Bourgeois est désigné comme président, et M. Jules Siegfried comme vice-président du Département qui comprend 13 groupes selon la division de l'administration américaine. Le secrétariat général du département avait son siège au Musée social, 5, rue Las-Cases. Le Gouvernement fit appel aux Bourses du Tra-

vail, une forte subvention fut accordée pour permettre d'associer les ouvriers au mouvement mondial de l'Exposition. Plus de cinquante associations ouvrières prirent part au grand tournoi.

L'emplacement était gratuit, les frais de gardiennage et de décoration générale supportés par l'État, les frais de transport très réduits (150 francs la tonne). Les circulaires étaient imprimées aux frais du Commissariat général et les communications postales passant par son intermédiaire jouirent de la franchise.

Pour couvrir les dépenses qui restaient à la charge de la section, chaque Comité de Groupe exigeait des exposants un droit individuel de 10 francs, sauf exonération et pouvait demander des cotisations supplémentaires selon l'importance de l'Exposition.

Éducation et Enseignement.

Le Département, sous la présidence de M. René Leblanc, comprenait 4 groupes. Tous les frais étaient à la charge de l'État.

Agriculture.

Le Département était divisé en une trentaine de groupes, M. Viger présidait à l'organisation générale. Les Comités comptaient de grands propriétaires, des constructeurs, des producteurs. Un crédit spécial avait été voté pour cette Exposition.

Sports. — Culture physique.

M. Daniel Mérillon était chargé de l'organisation du département.

Le transport du matériel était à la charge de l'État. Les prix du voyage étaient très réduits.

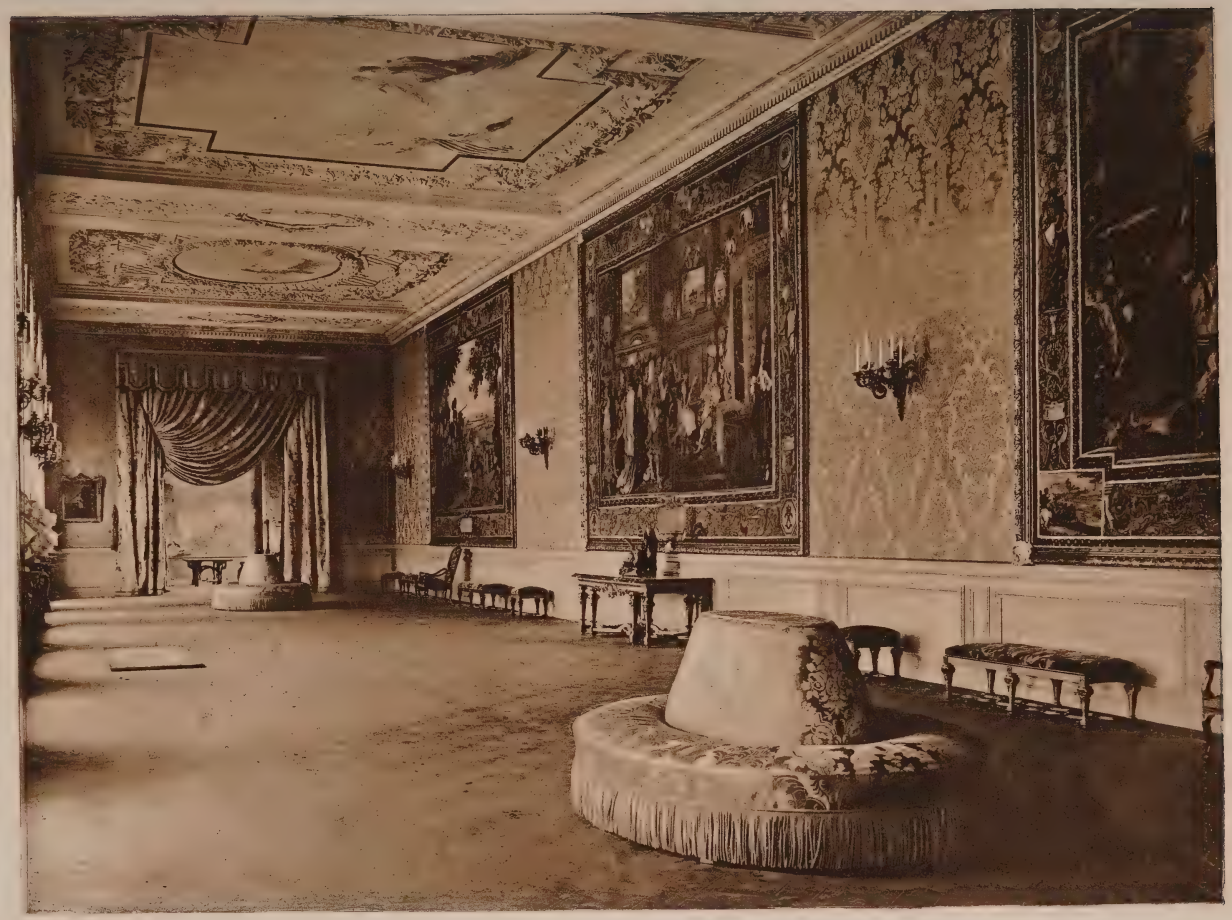

Héliog. Dujardin

SALLE DES FÊTES DU PAVILLON DE LA FRANCE

Nous donnons ci-après le texte de la remarquable conférence faite par le Commissaire général à la Société d'Économie industrielle et commerciale, puis par ordre de dates les diverses circulaires adressées aux exposants, aux Présidents de groupes, aux Préfets, etc... Enfin, un fac-similé d'une demande d'admission et d'un certificat d'admission définitive.

CONFÉRENCE DE M. MICHEL LAGRAVE COMMISSAIRE GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS AUX ÉTATS-UNIS POUR L'EXPOSITION DE SAINT-LOUIS A LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

« Messieurs, dans les vingt-cinq dernières années du siècle qui vient de s'écouler, les États-Unis ont célébré deux actes importants de leur histoire nationale par des Expositions universelles. C'est ainsi qu'en 1876, à Philadelphie, les États-Unis fêtaient la déclaration de l'Indépendance, et qu'en 1893, à Chicago, ils commémoraient le quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique. C'est encore un grand acte de leur histoire que les États-Unis entendent célébrer en 1904; c'est l'acte par lequel la France leur a cédé, il y a aujourd'hui cent ans, un territoire qui représente actuellement plus du tiers de leur pays.

» La France qui, pour des raisons d'ordre politique et économique avait pris part aux précédentes Expositions américaines, ne pouvait se dispenser de participer officiellement à l'Exposition de Saint-Louis, étant donné le sentiment qui a animé les Américains en choisissant pour leur manifestation la date du centenaire de la cession de la Louisiane.

» Afin d'être prête en temps utile, l'Administration américaine a retardé à l'année 1904 l'Exposition qui devait avoir lieu en 1903.

» Les Américains ont eu raison, à mon avis, de reculer la date d'ouverture. Il importe au succès d'une Exposition qu'elle soit prête le jour où elle commence.

» On se rappelle encore en France les difficultés qui marquèrent les débuts de l'Exposition de Chicago, et ceux de nos compatriotes qui sont allés visiter cette Exposition au moment de l'inauguration, sont revenus avec une fâcheuse impression, impression regrettable d'ailleurs, car l'Exposition de Chicago a été un succès et on a pu y admirer des choses très remarquables. Les retards de 1893 ayant été préjudiciables à l'Exposition de Chicago, il faut donc féliciter les Américains d'avoir courageusement reculé d'un an la date de leur Exposition, pour mettre tous les pays du monde qu'ils ont con-

viés à cette solennité dans des palais entièrement construits, complètement terminés et dignes des produits et des documents qu'ils contiendront.

» La France a de nombreuses raisons d'aller aux États-Unis. Nous sommes liés au peuple américain par une vieille amitié qui remonte à la guerre de l'Indépendance, et les États-Unis n'ont pas oublié les services que nous leur avons rendus il y a un peu plus d'un siècle.

» Mais sur le terrain des Expositions n'avons-nous pas contracté nous-mêmes une dette de reconnaissance récente envers les États-Unis? Il ne faut pas oublier, en effet, que les États-Unis ont tenu à venir à l'Exposition de Paris en 1900 et qu'ils y ont participé d'une manière particulièrement brillante; les États-Unis ont fait à cette occasion une grande manifestation, ils ont tenu à se faire représenter dignement et en même temps à honorer le pays qui les conviait.

» Il importe, Messieurs, que nous allions aux États-Unis comme on va chez un peuple ami, c'est-à-dire avec le sentiment que les produits que nous y apporterons seront appréciés dès l'abord et qu'en même temps, nous serons, nous Français, l'objet de l'accueil le plus sympathique.

» Il m'a été donné, il y a quelques mois, d'être le témoin de l'amitié qu'on a pour la France aux États-Unis. J'ai eu le grand honneur de faire partie, comme représentant du Ministère du Commerce, de la mission Rochambeau et j'ai pu, en parcourant les États-Unis, me rendre compte personnellement des sympathies très vives et très réelles que les Français rencontrent chez le peuple américain.

» J'y ai constaté aussi hélas ! que nous n'avions pas toujours su y maintenir notre influence et j'ai vu avec peine que, dans cette Louisiane où tant de souvenirs nous rattachent, on ne parle presque plus notre langue.

» C'est une raison de plus pour nous d'aller faire revivre là-bas des souvenirs qui ne manqueraient pas de s'éteindre si nous ne saisissions avec empressement cette occasion de marquer largement la place que nous devons occuper dans cette partie du Nouveau-Monde.

» Nous avons été quelque peu supplantés au point de vue de notre influence par l'Allemagne, qui a d'ailleurs l'intention de tenter un grand effort à Saint-Louis pour développer les relations qu'elle a su se créer aux États-Unis.

» Nous devons faire de même, non seulement parce qu'il y a un intérêt moral pour la France au point de vue de son influence dans le monde, mais aussi parce que les intérêts matériels de notre industrie et de notre commerce y sont directement engagés.

» Il existe une erreur assez répandue dans le public français au sujet des exportations aux États-Unis. On dit couramment qu'il n'est plus possible d'exporter de produits aux États-Unis, en raison des tarifs prohibitifs. C'est là un fait inexact, car il n'est pas douteux que, malgré des tarifs élevés, les exportations de tous les pays du monde aux États-Unis ne font, depuis bien longtemps, qu'augmenter d'année en année.

» Pour s'en rendre compte, il suffit de jeter un coup d'œil sur les dernières statistiques et de les comparer à celles d'années de beaucoup antérieures.

» Ainsi, si nous prenons l'année 1870, nous voyons que les exportations totales du monde entier aux États-Unis étaient de deux milliards; en 1900, elles sont de près de cinq milliards.

» Si nous prenons des chiffres plus récents et, notamment, des chiffres qui s'appliquent aux pays d'Europe, nous constatons que pendant les cinq dernières années, les exportations totales de l'Europe ont été, en 1898, de 1 milliard ½ de dollars; en 1899, de 1 milliard 750 millions; en 1900 et en 1901, de 2 milliards 200 millions et en 1902, de 2 milliards 375 millions. Il est donc démontré que la progression des exportations aux États-Unis est absolument constante.

» Quelle est maintenant la part des grandes puissances dans ces exportations? Trois pays européens viennent en tête de toutes les nations du monde pour l'exportation de leurs produits aux États-Unis. Ce sont l'Angleterre, l'Allemagne et la France. Si je m'en rapporte à une statistique récemment publiée aux États-Unis, je constate que l'Angleterre, qui n'envoyait que pour 108 millions de dollars de produits en 1898, en a exporté, en 1902, pour 165 millions.

» L'Allemagne, qui exportait pour cent millions de dollars en 1897, conserve le même chiffre en 1902, après avoir été en sérieuse diminution pendant les années 1898 et 1899. On peut dire qu'en six ans, l'Allemagne n'a pas vu se modifier le chiffre de ses exportations aux États-Unis.

» La France n'occupe, il est vrai, que le troisième rang au point de vue du chiffre des exportations aux États-Unis. Mais, ce qui paraît surtout intéressant à constater, c'est que, d'année en année, nos rapports commerciaux s'améliorent avec ce grand pays.

» En 1894, au lendemain de l'Exposition de Chicago, nous faisions 512 millions d'affaires avec les États-Unis; en 1900, nous en faisions pour 765 millions et, ce qu'il faut retenir dans ces chiffres, c'est la part d'augmentation qui provient de l'accroissement de nos exportations aux États-Unis.

» L'augmentation des importations des États-Unis ne doit pas d'ailleurs nous inquiéter outre mesure : sur les 510 millions de francs de produits que les États-Unis nous envoient tous les ans, il y a 400 millions de matières premières que nous transformons et que nous renvoyons sous forme d'objets fabriqués dans d'autres pays du monde et notamment aux États-Unis. Sur les 100 millions qui restent, il faut encore défalquer 50 millions d'objets d'alimentation.

» Nous achetons pour 60 millions seulement d'objets fabriqués aux États-Unis et nous leur en vendons encore pour 170 millions de francs. Par conséquent, le péril américain, dont on parle tant, n'est pas encore fait pour nous effrayer; nous sommes toujours une grande nation au point de vue de la production industrielle et nous pouvons, sur ce terrain comme sur beaucoup

d'autres d'ailleurs, prouver en 1904 que la France occupe encore une grande place dans le monde.

» Messieurs, je vous demande pardon si j'entre dans le détail des chiffres, mais puisque je me trouve devant des industriels et des négociants qui m'écoutent avec bienveillance, j'en profite et je me permettrai d'énumérer rapidement devant vous les industries qui ont, à mon avis, un réel intérêt à prendre part à l'Exposition de Saint-Louis.

» Tout d'abord les tissus de coton dont nous avons envoyé en 1901 aux États Unis pour 23 millions de francs, alors qu'en 1894, au lendemain de l'Exposition de Chicago nous n'en expédiions que pour 6 millions. Puis les tissus de laine dont nous n'exportions que pour 12 millions de francs en 1894, et dont nous exportons aujourd'hui pour 19 millions.

» Pour la soie et les bourres de soie, la progression est encore plus rapide. Nous n'envoyions que pour 700.000 francs de produits en 1894, nous en envoyons à l'heure actuelle pour 7 millions ½.

» Pour les peaux et pelleteries brutes, nos exportations, qui n'étaient que de 4 millions ½ en 1894, ont passé au chiffre de 24 millions pour l'année 1901.

» Pour les vins, la situation n'est malheureusement pas la même et je vous demande la permission de m'y arrêter un instant. Nous exportions en 1894 aux États-Unis pour 11 millions de francs, notre exportation est tombée à 8 millions. Ce n'est pas une raison pour cela d'abandonner la lutte; je crois que nous devons plus que jamais tenter un grand effort. Les vins français — je n'ai pas besoin de vous le dire — sont appréciés dans tous les pays du monde, mais plus particulièrement aux États-Unis. Nous devons cependant faire de grands efforts pour soutenir notre situation; nous avons une grande concurrence dans le pays même et de la part de vins allemands. Lorsque le Commissaire général de l'Allemagne s'est rendu aux États-Unis, il y a quelque temps, il n'a pas manqué d'amener avec lui un architecte chargé de construire à Saint-Louis un grand pavillon où l'on pourra déguster tous les vins allemands. Vous voyez, la préoccupation de l'Allemagne est de faire apprécier ses vins sur le marché même des États-Unis.

» En présence de cela que faisons-nous en France? Je ne voudrais pas incriminer ici les représentants autorisés d'un commerce qui a toujours fait le plus grand honneur à notre pays. Mais je ne saurais, dans l'intérêt même de cette industrie, laisser passer sans protester la réponse du Syndicat des vins de Champagne qui me faisait connaître récemment qu'il ne pensait pas pouvoir prendre part à l'Exposition de Saint-Louis. Eh bien, je dois dire à nos producteurs de grands vins de Champagne que ce serait, non seulement manquer à leurs devoirs de patriotes, mais que ce serait une grave erreur de leur part que de ne pas aller montrer leurs produits à côté des produits américains et allemands, qui ne peuvent les égaler et qui ne sauraient y être comparés.

» Messieurs, je pourrais passer en revue des quantités d'industries qui ont

intérêt à aller à Saint-Louis. Ce sont les fleurs artificielles qui ont vu leurs exportations passer de 6 millions à 8 millions. Ce sont les outils et ouvrages en métaux, où nous avons conservé notre chiffre d'exportation pendant ces 8 dernières années, les instruments de musique qui ont conservé également leur chiffre d'exportation.

» Il y a maintenant une industrie nouvelle, comme celle de l'automobile, qui peut être assurée d'importants débouchés aux États-Unis.

» Je crois vous avoir suffisamment montré, Messieurs, combien l'industrie française a de raisons d'aller à Saint-Louis en 1904. Permettez-moi de vous fournir maintenant quelques renseignements sur l'Exposition.

» L'Exposition de Saint-Louis couvrira un espace de 400 hectares; celle de Chicago ne couvrait que 230 hectares, celle de Paris en 1900, 130 hectares seulement.

» Les États-Unis construisent à cette occasion des palais magnifiques. Des sommes énormes sont d'ailleurs engagées dans cette entreprise. L'Exposition a recueilli 25 millions de francs par souscriptions privées; 25 millions de francs ont été fournis par la Ville de Saint-Louis; le Gouvernement des États-Unis a alloué également 25 millions de francs et fait effectuer pour plus de 6 millions de francs de travaux; l'État de Missouri contribue pour 5 millions. Vingt autres États ont apporté également leur contribution. Pour le moment l'Exposition dispose de plus de 125 millions de francs. Au point de vue financier cette Exposition s'engage donc avec des ressources de beaucoup supérieures à celles qui ont été affectées antérieurement à de semblables entreprises

» La ville de Saint-Louis, qui a été choisie pour la future Exposition américaine, est la plus grande et la plus importante ville de la région cédée par la France aux États-Unis. Elle est située sur la rive droite du Mississipi, à 27 kilomètres au-dessous de l'endroit où le Missouri se jette dans ce grand fleuve. La population de Saint-Louis est d'environ 650.000 habitants. Aux environs se trouvent plusieurs grandes villes, de sorte que, dans un rayon de moins de quarante kilomètres, on compte plus d'un million d'habitants.

» Saint-Louis est un des plus grands centres manufacturiers du monde, et par sa situation centrale un point distributeur des plus importants pour les produits des États-Unis. Les négociants de Saint-Louis ont des relations commerciales avec toutes les parties de l'Amérique et leur activité se fait ressentir d'une manière toute spéciale dans les affaires et la vie de vingt-quatre États.

» L'emplacement choisi pour l'Exposition est le grand parc de Saint-Louis, dénommé Forest Park et qui a plus de 500 hectares de superficie.

» En ce qui concerne l'organisation de l'Exposition, il y a une question qui mérite de retenir plus particulièrement l'attention, c'est celle relative au jury et à l'attribution des récompenses.

» Nous avons rencontré dans la question du jury l'une des plus grosses

difficultés que nous ayions eues à Chicago en 1893. Malgré les promesses de l'Administration américaine, nos exposants constatèrent que la manière d'organiser le jury, telle que l'avaient comprise les Américains, était une chose inacceptable pour eux; il n'était pas possible de se soumettre aux règles draconiennes posées par l'Administration américaine, ces règles pouvant nous causer le plus grand dommage et avoir des conséquences particulièrement regrettables au point de vue de nos intérêts.

» Malgré les efforts de notre Commissaire général, le jury américain fonctionna de telle façon que nous fûmes dans l'obligation de nous y soustraire. La section française fut déclarée hors concours, non pas dans le sens où ce mot est généralement employé, mais parce que nos industriels préférèrent ne pas concourir plutôt que d'être jugés dans des conditions inacceptables. Cette mise hors concours causa un réel préjudice à nos industriels et il importait que nous fussions à l'abri de mécomptes de cet ordre à Saint-Louis. Par conséquent, en allant aux États-Unis, mon premier soin fut d'exiger de l'Administration américaine des garanties à cet égard. Je demandai qu'un règlement fut élaboré d'urgence et soumis à la Commission nationale qui siège auprès du Congrès à Washington. J'insistai, en outre, pour que ce règlement s'inspirât du règlement de l'Exposition de Paris en 1900, qui pouvait faire autorité en la matière, attendu qu'il avait été reconnu et accepté par toutes les nations du monde.

» J'ai le très grand plaisir de vous faire connaître qu'au moment où je parle, le règlement de l'Exposition de Saint-Louis relatif au jury et aux récompenses a été publié et qu'il répond parfaitement au désir que j'avais exprimé. L'Administration américaine a accepté complètement les règles et les principes posés par le règlement du Jury de Paris en 1900.

» Messieurs, il y a une autre question qui mérite de retenir également votre attention : je veux parler de la classification. La classification de Chicago, en 1893, avait été une œuvre absolument originale de la part de l'administration américaine; celle-ci avait complètement bouleversé le système des classifications qui avait prévalu jusqu'à ce jour dans les Expositions européennes et que nous devons à M. Leplay, et à ces classifications auxquelles nous étions habitués depuis longtemps en France, les Américains avaient cru devoir substituer une classification absolument nouvelle, à laquelle, d'ailleurs, nous ne pûmes nous plier pour la formation de nos Comités. C'est ainsi qu'en 1893, nos Comités furent constitués d'après la Classification de l'Exposition de 1889. Cette situation fut très regrettable pour nous, car nos Comités ne fonctionnant pas conformément à la classification américaine, il en résulta une série de difficultés avec les autorités américaines au point de vue de l'installation de nos produits.

» Je demandai donc instamment qu'une classification analogue à celle de l'Exposition de 1900 fût élaborée par l'Administration de l'Exposition de Saint-Louis.

» Il m'est agréable de vous dire que les Américains ont bien voulu accepter de prendre comme modèle notre système de classification. Vous vous retrouverez donc, Messieurs, à peu près exactement dans les termes de la classification de Paris 1900 et, par conséquent tous nos Comités d'admission et d'installation avec nos bureaux déjà constitués pourront fonctionner dans les meilleures conditions à l'Exposition de Saint-Louis.

» Il y a bien d'autres questions sur lesquelles je serais heureux d'appeler votre attention, mais, en raison du temps, je ne puis aborder que les principales devant vous.

» Je m'en voudrais cependant si je ne vous expliquais, à vous, Messieurs, qui êtes non seulement des industriels, mais aussi des économistes, dans quelles conditions le Gouvernement a cru devoir organiser cette Exposition au point de vue de la participation française et à quelles collaborations il a fait appel pour mener à bien cette grande entreprise, sans grever trop lourdement le budget de l'État.

» Le Rapporteur d'une Chambre de commerce particulièrement autorisée, celle de Paris, disait, dans le rapport dont il avait été chargé lors de l'Exposition de Chicago, que dorénavant l'État devait surtout faire appel à l'initiative privée en matière d'Exposition.

» Le Gouvernement s'est souvenu de cette conclusion du Rapporteur de la Chambre de Commerce de Paris, et c'est à l'initiative privée qu'il a voulu s'adresser pour organiser l'Exposition de Saint-Louis. Il a demandé au Comité français des Expositions à l'étranger de se charger du soin de recruter, d'admettre et d'installer les exposants, c'est-à-dire que c'est vous, Messieurs les industriels, qui avez la charge de vous administrer.

» J'ai, comme collaborateurs, depuis plusieurs mois, les industriels les plus autorisés et je n'ai qu'à m'en féliciter. J'ai auprès de moi vingt fonctionnaires auxquels le Gouvernement ne donne pas de traitement et que je trouve à toute heure de la journée. Je rencontre auprès d'eux, non seulement le dévouement le plus absolu, mais encore une expérience en la matière que je n'aurais pu trouver dans aucune branche de l'Administration.

» Voilà les fonctionnaires de l'Exposition de Saint-Louis, et je m'honore beaucoup d'en être le chef; je suis heureux de leur offrir publiquement aujourd'hui mes meilleures félicitations et mes sincères remerciements.

» Si le Gouvernement a confié à un Comité d'initiative privée le soin d'organiser l'Exposition, ce n'est pas pour se désintéresser de cette grande manifestation, croyez-le bien.

» Le Gouvernement tient, au contraire, à marquer qu'il s'intéresse au plus haut point à cette entreprise. L'État participera officiellement au point de vue des Beaux-Arts en envoyant aux États-Unis nos magnifiques richesses des Gobelins, de Beauvais et de Sèvres; il tient à y être largement représenté et il désire d'autre part concourir de toutes ses forces et par tous les moyens dont il dispose à élever à Saint-Louis un monument digne de la France.

» Pour accomplir cette œuvre le Gouvernement n'avait tout d'abord à sa disposition qu'une somme de 600.000 francs. Il a obtenu du Parlement un nouveau crédit de 649.000 francs pour la participation artistique du pays. C'est donc une somme de 1.250.000 francs que l'État consacrera à cette Exposition.

» Vous estimerez, sans doute, que c'est peu et qu'il eût été désirable que le Gouvernement obtînt pour Saint-Louis les quatre millions et demi de francs qui avaient été alloués à l'Exposition de Chicago en 1893. Vous savez, hélas, comme économistes, et surtout comme contribuables, combien sont lourdes les charges qui pèsent sur ce pays et combien le Parlement a le devoir de limiter les dépenses de l'État. Il faut reconnaître d'ailleurs qu'au sacrifice de 1.200.000 francs consenti par le Parlement s'ajouteront les contributions des villes et des Chambres de Commerce. Déjà la ville de Paris paraît disposée à voter un important crédit pour cet objet et la Chambre de Commerce de Paris a alloué récemment une subvention de 25.000 francs.

» Mais ce que nous recherchons avant tout, car c'est là un concours d'une valeur inestimable, c'est la collaboration des associations comme la vôtre. Je me rappelle que la participation française à l'Exposition de Chicago s'est réalisée grâce à l'initiative de cette société ; c'est au Comité constitué parmi les membres de la Société d'Économie industrielle que fut due cette magnifique campagne de propagande par la presse, les conférences et les circulaires.

» C'est ce Comité qui provoqua une grande réunion qui, si j'ai bonne mémoire, se tint au Grand Hôtel le 22 janvier 1891, réunion composée de trois cents industriels et qui décida que la France devait aller exposer à Chicago en 1893.

» C'est à l'initiative prise par votre Société qu'est due la participation brillante de la France à l'Exposition de Chicago ; c'est encore à votre Société que le Commissaire général de la France à l'Exposition de Saint-Louis vient demander son concours. C'est à vous que je viens dire : Faites pour l'Exposition de Saint-Louis la propagande que vous avez faite pour l'Exposition de Chicago en 1893 et qui a si bien réussi.

» Messieurs, en terminant, je vous demande instamment de me prêter votre concours large et désintéressé, et par avance je vous en remercie. »

Paris, le 15 octobre 1902.

« Monsieur et cher Collègue,

» Nous avons l'honneur de vous rappeler que, par décret en date du 15 avril 1902, le Gouvernement de la République française a bien voulu charger le Comité français des Expositions, à l'étranger de procéder, sous le contrôle du Commissaire général, au recrutement à l'admission et à l'installation des exposants à l'Exposition internationale de Saint-Louis (États-Unis), qui doit avoir lieu en 1904.

» Par décret en date du même jour, M. Michel Lagrave a été délégué dans les fonctions de Commissaire général du Gouvernement français.

» D'après l'article 4 du décret précité, les Comités d'admission et d'installation seront composés de membres présentés à l'agrément du Commissaire général par le Comité français des Expositions à l'étranger. Le Conseil de Direction a désigné déjà les membres du Bureau du Comité général d'organisation, dont la liste se trouve ci-contre.

» En vue de constituer les divers comités, nous vous serions très obligés de nous faire savoir, avant le 30 du mois courant dernier délai, si, dans le cas où cette Exposition présenterait un intérêt pour vous, vous désirez faire partie des Comités d'admission. Il reste entendu que, conformément aux usages de notre Association, tout membre qui accepte de faire partie d'un des Comités d'une Exposition s'engage, par cela même, à y exposer.

» Vous serez, comme votre Conseil de direction, particulièrement heureux de cette haute marque d'estime et de confiance qu'a bien voulu nous accorder le Gouvernement français, et vous voudrez bien nous aider, nous n'en doutons pas, à assurer d'une façon brillante la participation du commerce et de l'industrie de la France à cette grande manifestation internationale.

» Veuillez agréer, Monsieur et cher Collègue, l'assurance de nos bien dévoués entiments.

Pour le Conseil de Direction :
» *Le Président*,
» A. Ancelot. »

» *Le Secrétaire général*,
» G.-Roger Sandoz.

Aux Membres du Comité français des Expositions à l'étranger.

Paris, le 31 octobre 1902.

« Monsieur le Préfet,

» Une proclamation, datée du 20 août 1901 et signée du regretté Président Mac Kinley, a fait connaître aux nations du monde la résolution prise par le Gouvernement des États-Unis d'ouvrir une Exposition universelle à Saint-Louis.

» En transmettant au Gouvernement français le texte de ce document, l'Ambassadeur de la République américaine lui a adressé une invitation particulièrement cordiale et pressante à participer officiellement à la solennelle manifestation autorisée par le Congrès des États-Unis.

» Il faut reconnaître que l'Exposition de Saint-Louis, destinée à célébrer le centenaire du grand acte par lequel la France a cédé à l'Union américaine le vaste territoire de la Louisiane, est bien faite pour solliciter l'attention et le concours de notre pays.

» Conçue en termes flatteurs pour notre génie national, l'invitation des États-Unis a été accueillie avec empressement par le Gouvernement français. Celui-ci a estimé qu'il agirait en conformité avec les traditions d'amitié des deux nations s'il répondait à la démarche du Président de l'Union avec le même bon vouloir et la même courtoisie que l'avait fait le cabinet de Washington à notre invitation de prendre part, à l'Exposition universelle de 1900.

» Destinée à confronter les résultats de l'émulation industrielle des Deux Mondes, l'Exposition de la Louisiane groupera toutes les grandes puissances économiques. Notre abstention y serait interprétée comme un abandon.

» Se plaçant au point de vue des bénéfices que le commerce français est appelé à tirer d'une participation à l'Exposition de Saint-Louis, le Gouvernement a pensé que nos industries y seraient dès l'abord et plus particulièrement assurées d'un marché qu'une exposition bien organisée pourrait nous conquérir définitivement. Il s'est réjoui de l'occasion nouvelle qui s'offrait à nos artisans d'élite d'affirmer, auprès d'une clientèle opulente et favorablement prévenue, la supériorité de style et la perfection d'exécution que le monde entier leur reconnaît.

» Il ne faut pas oublier toutefois que l'Exposition devant être inaugurée au mois d'avril 1904, dix-huit mois à peine nous séparent de la date de l'ouverture. Les industriels français doivent donc, dès à présent, se préoccuper de leur participation et préparer une Exposition digne de leur réputation.

» Le Gouvernement n'a pas négligé de demander au Cabinet de Washington de prendre des mesures, afin de donner à nos exposants les garanties qui leur ont fait défaut lors de l'Exposition de Chicago en 1893.

» L'organisation de la participation française à l'Exposition de Saint-Louis est placée sous l'autorité du Ministre du Commerce et dirigée par un Commissaire général. Par un décret du Président de la République en date du 15 avril 1902, M. Michel Lagrave a été délégué dans les fonctions de Commissaire général du Gouvernement français aux États-Unis à cette occasion.

» Tout en instituant un Commissariat général officiel, le Gouvernement a estimé que l'organisation matérielle de la section française devait être confiée aux personnages directement intéressés à sa réussite, c'est-à-dire aux industriels et aux négociants qui exposeront à Saint-Louis.

» Une pareille combinaison n'était d'ailleurs pas nouvelle. Elle a été soumise à l'épreuve d'Expositions récentes à l'étranger, et a toujours répondu à l'attente des pouvoirs publics.

» Le Gouvernement s'est assuré dans la circonstance le concours du « Comité français des Expositions à l'étranger », association reconnue d'utilité publique à laquelle aucune garantie morale ne fait défaut, et qui compte comme présidents d'honneur plusieurs anciens Ministres du Commerce.

» Le Comité français a été, en conséquence, chargé de recruter, d'admettre et d'installer les exposants sous le contrôle du Commissaire général. Il recevra une subvention du Gouvernement pour l'aider à cet effet, et sera autorisé à solliciter le concours des municipalités et des Chambres de commerce.

» Telles sont les conditions dans lesquelles le Gouvernement a cru devoir assurer la participation industrielle et commerciale de la France à l'Exposition de Saint-Louis.

» Mais, pour que cette participation soit digne de la République, il importe que les municipalités et les Chambres de commerce prêtent largement leur concours au Comité qui a consenti à assumer la lourde et patriotique tâche d'organiser la section française.

» J'ai pensé que vous voudriez bien, en ce qui vous concerne, faciliter au Comité français des Expositions à l'étranger les moyens d'obtenir des subventions, et que vous inciteriez personnellement et par les moyens de publicité dont vous disposez les industriels et les négociants de votre département à prendre part à l'Exposition de Saint-Louis.

» Dans le cas où vous auriez parmi ces industriels des personnages désireux de faire partie des comités d'admission, je vous prierais de vouloir bien me les proposer en me faisant connaître les titres qu'ils se sont acquis dans les expositions antérieures.

» Je vous remercie par avance de la collaboration que vous voudrez bien prêter ainsi au Gouvernement en vue de contribuer au développement de nos relations commerciales et industrielles avec les États-Unis.

» Je vous prie de vouloir bien m'accuser réception de cette communication et des documents qui l'accompagnent.

» *Le Ministre du Commerce, de l'Industrie,*
des Postes et des Télégraphes,
» Georges TROUILLOT.

» *A tous les Préfets.* »

Paris, le 18 novembre 1902.

« Monsieur,

» Une Exposition internationale s'ouvrira à Saint-Louis, aux États-Unis, au mois d'avril 1904. Cette Exposition est destinée à célébrer le centenaire de la cession par la France à l'Union Américaine du vaste territoire de la Louisiane.

» Le Gouvernement français a accueilli avec empressement l'invitation du Gouvernement des Etats-Unis le conviant à participer officiellement à cette Exposition, et le Parlement a voté les crédits nécessaires pour que la France soit dignement représentée à Saint-Louis. Le Gouvernement n'a pas négligé, au préalable, de s'assurer auprès de l'Administration américaine que toutes les dispositions seraient prises afin de donner à nos exposants les garanties désirables au point de vue du règlement du jury, des récompenses et des mesures contre l'incendie.

» L'organisation de la participation française à l'Exposition de Saint-Louis est placée sous l'autorité du Ministre du Commerce.

» Le Comité français des Expositions à l'étranger, association reconnue d'utilité publique, a été chargé, par décret en date du 15 avril 1902, de recruter, d'admettre et d'installer les exposants sous le contrôle du Commissaire général.

» Le choix de Saint-Louis comme siège de l'Exposition est particulière-

ment heureux; en effet, la ville de Saint-Louis, qui a plus de 600.000 habitants, placée à proximité de toutes les grandes cités industrielles, merveilleusement située sur le Mississipi, est le centre de la navigation fluviale des États-Unis. Les sacrifices considérables faits non seulement par la Municipalité de Saint-Louis et par le Comité d'organisation, mais encore par les divers États et les principales villes de l'Union, en faveur de l'Exposition, sont de nature à assurer à cette entreprise un grand succès.

» Destinée à confronter les résultats de l'émulation industrielle des deux mondes, l'Exposition de la Louisiane groupera toutes les grandes puissances économiques. L'abstention du commerce et de l'industrie de la France, ou leur représentation incomplète, y serait interprétée comme un abandon.

» Se plaçant au point de vue des bénéfices que le commerce français est appelé à tirer d'une participation à l'Exposition de Saint-Louis, le Gouvernement a pensé que nos industries y seraient dès l'abord et plus particulièrement assurées d'un marché qu'une Exposition bien organisée pourrait nous conquérir définitivement. Il s'est réjoui de l'occasion nouvelle qui s'offrait à nos artisans d'élite d'affirmer auprès d'une clientèle opulente et favorablement prévenue, la supériorité de style et la perfection d'exécution que l'univers entier leur reconnait.

» Il ne faut pas oublier que l'Exposition devant être inaugurée au mois d'avril 1904, dix-huit mois à peine nous séparent de l'ouverture. Les industriels français doivent donc, dès à présent, se préoccuper de leur participation et préparer une Exposition digne de leur réputation.

» Ayant l'intention de procéder prochainement à la nomination des membres des comités d'admission, je serais désireux de me mettre en rapport dès maintenant avec toutes les personnes susceptibles de prendre part à cette Exposition. Les industriels ou commerçants que l'Exposition de Saint-Louis intéresse n'auront, pour recevoir toutes communications à ce sujet, qu'à remplir le bulletin ci-inclus et à me le renvoyer.

» Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

» *Le Commissaire général du Gouvernement français aux États-Unis, à l'occasion de l'Exposition de Saint-Louis,*

« Michel LAGRAVE.

EXPOSITION INTERNATIONALE DE SAINT-LOUIS 1904

Je / Nous } soussigné (nom et prénom usuel ou raison sociale)

.....

(profession exacte) :.....

.....

(domicile commercial) :.....

.....

désir ..... recevoir toutes les communications relatives à l'Exposition de Saint-Louis.

.....le..... 190.....

(Signature)

(L'envoi de ce bulletin n'entraîne aucun engagement d'exposer.)

Cette circulaire a été adressée à tous les exposants de 1900.

Paris, le 14 mars 1903.

» Monsieur le Président,

» Les Comités d'admission de l'Exposition de Saint-Louis étant maintenant constitués, il m'a paru nécessaire de vous fournir quelques indications de nature à préciser le rôle du Groupe que vous présidez, afin d'unifier les efforts des Représentants des différents Groupes en vue de la réalisation du but que nous voulons atteindre.

» Je désirerais appeler votre attention sur un certain nombre de questions dont la solution vous semblera, j'en suis assuré, particulièrement urgente. Je veux parler de la propagande, des emplacements à faire réserver pour la Section Française dans les différents Palais, du prix des transports et enfin de la part contributive des Groupes dans les frais généraux de l'organisation de la Section Française.

» *Propagande.* — Je vous remets d'autre part un certain nombre de demandes d'admission que vous voudrez bien faire remplir tout d'abord par les Membres de votre Comité qui ont pris, ainsi que vous le savez, l'engagement d'exposer à Saint-Louis.

» M. le Commissaire Général ayant demandé à un grand nombre d'industriels si l'Exposition de Saint-Louis les intéressait, de nombreuses réponses affirmatives lui sont parvenues qui sont un témoignage que ces industriels se proposent d'exposer à Saint-Louis.

» C'est donc parmi eux que vous trouverez vraisemblablement vos premiers exposants, et je vous prie, en conséquence, de charger chacun des membres de votre Comité de se mettre immédiatement en rapport avec les industriels dont il s'agit, pour les décider à prendre part à l'Exposition de Saint-Louis et à signer leur demande d'admission.

» J'ajoute, à titre de renseignement, que les réponses adressées sur des feuilles roses émanent de producteurs ayant obtenu en 1900 un Grand Prix ou une médaille d'Or ou ayant été membres du Jury, et les réponses adressées sur des feuilles blanches, de fabricants ayant obtenu seulement une médaille d'argent ou de bronze.

» Il serait utile, en outre, de vous adresser par voie de circulaires ou de visites à tous les industriels ressortissant à votre Groupe que vous jugerez devoir être sollicités.

» *Emplacements.* — Ainsi que j'ai eu l'honneur de l'exposer à la réunion de votre Groupe, il est indispensable, d'autre part, que vous m'ayez fait connaître avant le 25 mars courant, la surface brute, en mètres superficiels, qui vous paraîtra nécessaire pour l'installation des exposants éventuels de votre groupe, car nous sommes obligés de fournir d'urgence à l'Administration américaine l'indication précise des espaces qu'il convient de nous réserver dans les divers palais.

» Vous aurez à tenir compte dans cette évaluation, des espaces nécessaires pour les passages, ainsi que pour l'installation proprement dite des vitrines.

» J'espère qu'en vous basant sur les précédents des Expositions de Chicago et de Paris 1900, ainsi que sur les renseignements que vous pourrez recueillir personnellement, il vous sera possible de me fournir une approximation suffisante dans les délais indiqués.

» *Transports.* — Afin d'obtenir des Compagnies de transports des réductions sur les tarifs en vigueur en faveur des exposants, il est nécessaire aussi de leur faire connaître dès maintenant l'évaluation au moins approximative du poids et du cube des marchandises qu'elles auront à transporter.

» J'attacherais encore du prix à recevoir ces renseignements avant le 25 de ce mois, car il ne faut pas oublier, en effet, que les exposants ne manqueront pas de vous demander, dès le début, à être fixés sur le prix des transports que nous ne pourrons vous faire connaître nous-mêmes qu'après avoir traité avec les Compagnies en nous basant sur les renseignements que nous vous demandons.

» *Frais.* — Je crois devoir vous rappeler qu'en dehors des frais d'installation et de transport, les Groupes auront à contribuer aux frais généraux du Comité de la Section française, et j'ajoute que le Bureau a décidé qu'il y serait fait face au moyen d'un versement de 20 fr. (vingt francs) par mètre brut, effectué par les Comités de Groupes (installations et passages compris).

» Vous pouvez être assuré, monsieur le Président, que vous trouverez au siège du Comité de la Section française, à la Bourse du Commerce, rue du Louvre, tous les renseignements qui pourraient vous être nécessaires, et que personnellement je serai très heureux, ainsi que M. le Secrétaire général, de vous fournir tous les éclaircissements dont vous aurez besoin.

» Une permanence est du reste établie dès maintenant dans cette intention, chaque jour, de 3 à 5 heures, soit par moi-même, soit par notre Secrétaire général, soit par l'un de nos collègues du Bureau du Comité de la Section française.

» Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de mes meilleurs et plus dévoués sentiments.

« *Le Président,*
du Comité de la Section française,
« Emile DUPONT. »

« *Aux présidents de Groupes.* »

Paris, le 19 mars 1903.

« Monsieur et cher Collègue,

» Lors de la constitution des Bureaux des Comités des Groupes de l'Exposition de Saint-Louis, j'ai eu l'occasion de faire connaître aux différents Comités le puissant intérêt moral qu'il y avait à constituer un capital de garantie, tant pour communiquer à nos futurs exposants la confiance qui nous anime, que pour montrer aux organisateurs de la Section française à l'Exposition de Saint-Louis l'esprit de solidarité qui nous unit à eux.

» C'est pour ces raisons que, conformément aux précédents toujours suivis par le Comité français des Expositions à l'étranger, nous avons fait appel, à l'occasion de l'Exposition de Saint-Louis, à nos collègues des comités d'admission en leur demandant de vouloir bien souscrire une ou plusieurs parts de mille francs de ce capital de garantie : nous avons ainsi réuni, en quelques jours, plus de six cent mille francs.

» Il est très probable que cette garantie ne sera pas appelée à fonctionner, que le versement du capital souscrit ne sera même jamais demandé, ainsi que cela a eu lieu pour les Expositions de Glasgow et de Hanoï, que nous venons de terminer.

» En faisant le relevé des souscriptions des membres du Comité d'admission de votre Groupe, je m'aperçois que votre nom ne figure pas à côté de ceux de vos autres Collègues.

» Dans la pensée qu'après avoir pris connaissance des explications qui précèdent vous tiendrez à vous joindre à eux, j'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien me faire connaître par lettre le nombre de parts de mille francs que vous entendez souscrire.

» En vous remerciant d'avance, je vous adresse, monsieur et cher Collègue, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

» *Le Président*,

« Emile DUPONT. »

Aux membres des Comités n'ayant pas encore souscrit au capital de garantie.

Paris, le 15 août 1903.

« Monsieur,

» J'ai déjà eu l'honneur d'appeler votre attention sur l'intérêt considérable qu'il y a à amener l'industrie et le commerce français à participer largement à l'Exposition universelle de Saint-Louis en 1904.

» Dans le monde entier, l'invitation du Gouvernement américain a été accueillie avec faveur. Il est donc indispensable que la France occupe à Saint-Louis la place à laquelle lui donnent droit et sa situation économique et les liens d'amitié qui l'unissent à la République américaine.

» Les produits français se trouvent dès l'abord et plus particulièrement

assurés d'un marché que l'intelligence et l'activité de nos industriels peuvent arriver à conquérir définitivement.

» Nos fabricants auront à Saint-Louis l'occasion de montrer, auprès d'une clientèle opulente et favorablement prévenue, la supériorité du style et la perfection d'exécution que le monde entier leur reconnaît.

» Mais s'il est vrai qu'il y a pour la France un intérêt matériel de premier ordre à occuper, dans la grande manifestation internationale qui se prépare, une situation digne d'elle, il convient d'ajouter qu'il y a pour elle également un intérêt moral non moins considérable au point de vue de son influence dans le monde.

» Il est donc nécessaire que les industriels français exposent en grand nombre à Saint-Louis. Ils l'ont d'ailleurs déjà compris et d'importantes adhésions sont parvenues à l'heure actuelle au Comité de la Section française.

» Malgré les résultats satisfaisants obtenus, il est désirable que le nombre des exposants français à Saint-Louis soit plus considérable encore. Il importe que les emplacements considérables et particulièrement bien situés qui ont été accordés à la France dans les divers palais soient dignement occupés.

» C'est aux membres des Comités qu'il appartient d'assurer cette situation. La période des vacances qui s'ouvre m'a paru très favorable pour agir, et j'ai pensé que les industriels, moins absorbés par le souci de leurs propres affaires, pourraient s'intéresser davantage à des questions d'intérêt général. C'est dans cette pensée que j'insiste tout particulièrement auprès de vous, Monsieur, pour vous prier de faire une active propagande en faveur de l'Exposition de Saint-Louis.

» Il me serait personnellement agréable d'ailleurs de recevoir directement les bulletins d'adhésion que vous aurez réussi à faire signer, et je vous remercie par avance de la collaboration que vous voulez bien prêter ainsi au Gouvernement en vue de contribuer au développement de nos relations commerciales et industrielles avec les Etats-Unis.

» *Le Commissaire général*,
» Michel LAGRAVE.

» *Aux Membres des Comités.* »

Paris, le 9 novembre 1903.

» Monsieur le Président,

» Au moment de préparer, pour être soumise à M. le Commissaire général, une liste de présentation des membres français pour le Jury international de l'Exposition de Saint-Louis, j'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien me faire connaître, tant comme titulaires que comme suppléants, les noms des industriels appartenant à votre Groupe, qui ont posé leur candidature à cette fonction.

» Les candidats devront réunir les conditions suivantes :

» 1° Être exposants;

» 2° Avoir une connaissance suffisante de la langue anglaise;

» 3° Prendre l'engagement de faire le voyage en mai et juin 1904;

» 4° Supporter personnellement les frais de déplacement.

» Ces quatre conditions sont, en effet, nécessaires pour remplir d'une manière efficace et indépendante les fonctions de membres du Jury.

» J'attacherais du prix à être fixé sur vos propositions dans le plus bref délai.

» Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués

» *Le Président*,
» Emile DUPONT.

» *Aux Présidents de Groupes.* »

Paris, le 2 janvier 1904

« *Le Président de la Section française pour l'Exposition de Saint-Louis à Monsieur le Président du Groupe*

» Au moment où il va être procédé à la délivrance des certificats d'admission définitive, je crois utile de vous communiquer à ce sujet les instructions suivantes :

» Chaque exposant doit recevoir un certificat qui ne peut lui être délivré qu'autant qu'il aura versé entre les mains du Trésorier de votre Groupe ou qu'il se sera formellement engagé à payer la totalité des sommes dont il est redevable pour sa participation à l'Exposition de Saint-Louis.

» Il vous appartiendra de me fournir, au fur et à mesure qu'ils se seront mis en règle, les noms de ceux des exposants de votre Groupe auxquels il y a lieu de délivrer, dès à présent, ce certificat. Les listes successives de ces exposants définitifs seront établies sur des imprimés dont je vous adresse, sous ce pli, quelques exemplaires.

» J'attache le plus grand prix à ce qu'il soit tenu compte dans l'établissement de ces listes des observations contenues dans chaque colonne; l'utilité de cette recommandation ne peut vous échapper car son application rigoureuse a pour but d'éviter les contestations qui pourraient se produire ultérieurement.

» Les certificats d'admission définitive dont vous aurez fait la demande seront extraits d'un registre à souche, et vous seront adressés dans la même forme que les duplicata des demandes d'admission; ils seront accompagnés d'un bordereau en double dont vous voudrez bien me renvoyer, par retour du courrier, une expédition dûment signée de vous.

« *Le Président*,
» Emile DUPONT.

» *Aux Présidents de Groupes.* »

Paris, le 11 janvier 1904.

« *Le Président de la Section Française pour l'Exposition de Saint-Louis Monsieur le Président du Groupe*

» J'ai l'honneur de vous rappeler qu'il a été bien spécifié dès le début

que seuls seraient inscrits comme membres des Comités d'admission et d'installation, les industriels qui prendraient l'engagement formel d'exposer à Saint-Louis.

» Au moment de la clôture des opérations d'admission et de l'encaissement des dépenses d'installation, je vous serais obligé de bien rappeler cette condition formelle à tous les membres de votre Comité et de me signaler d'urgence, les noms de ceux qui renonceraient aujourd'hui à exposer. Ils ne sauraient, en effet, être maintenus plus longtemps comme membres des Comités.

« *Le Président,*
» Emile DUPONT.

» *Aux Présidents de Groupes.* »

Paris, le 19 janvier 1904.

« *Le Président de la Section française pour l'Exposition de Saint-Louis*
à Monsieur le Président du Groupe.

» J'ai l'honneur de vous informer que je tiens à votre disposition les étiquettes nécessaires pour l'expédition des colis des exposants de votre groupe.

» Afin d'éviter les abus qui pourraient se produire dans les demandes de ces étiquettes dont l'Administration américaine ne nous a envoyé qu'un nombre limité, et conformément à l'indication du réglement général, vous voudrez bien me fournir une liste exacte de vos exposants en indiquant le nombre d'étiquettes nécessaires pour chacun d'eux, à raison de deux étiquettes par colis.

» C'est d'après cet état que, contre un reçu, les étiquettes vous seront remises au Secrétariat de la Section française, à la Bourse du Commerce, rue du Louvre.

» Je vous saurais particulièrement gré de ne pas oublier de rappeler sur votre liste le palais dans lequel est situé votre groupe, les étiquettes étant de couleur différente pour chacun des palais.

« *Le Président,*
» Émile DUPONT.

» *Aux Présidents de Groupes.* »

Paris, le 30 janvier 1904.

CIRCULAIRE AUX EXPOSANTS FRANÇAIS DONNANT LES INDICATIONS UTILES POUR L'EXPÉDITION DE LEURS PRODUITS A L'EXPOSITION DE SAINT-LOUIS

» I. *Date du départ des marchandises.* — Il résulte des derniers renseignements reçus, que les délais de transport provenant de la grande distance, des déchargements et transbordements inévitables et des formalités doua-

nières à remplir au moment du débarquement en Amérique, doivent être comptés pour soixante jours.

» Etant donné que l'Exposition ouvrira le samedi 30 avril, et qu'il faut au moins trois semaines pour effectuer les installations et la mise en place des objets, les marchandises doivent être expédiées de France, au plus tard, le 10 février prochain.

» Les exposants ont tout intérêt à hâter leurs expéditions et à acheminer leurs marchandises par les paquebots qui partiront de France dans la première semaine de février.

» II. *Emballage des marchandises.* — Il est recommandé d'employer des caisses très solides, à l'épreuve de la mer, au besoin munies d'une enveloppe intérieure en fer blanc et soudée.

» L'emploi de solides vis à têtes au lieu de simples clous est recommandé.

» III. *Inscriptions à l'intérieur des caisses.* — Le nom et la raison sociale de l'exposant devront être inscrits directement sur le bois :

» 1° Sur l'intérieur du couvercle ;

» 2° Sur l'intérieur de l'un des autres côtés

» IV. *Inscriptions à l'extérieur des caisses.* — Tous les colis devront porter, très lisiblement, les mentions suivantes :

» 1° The President, Louisiana Purchase Exposition C° » ;

» 2° La marque et le numéro du colis;

» 3° Le nom et l'adresse de l'exposant;

» 4° Le nom du consignataire ou agent qui prendra livraison du colis au port d'arrivée aux États-Unis (cette dernière indication pourra être laissée aux soins de l'entreprise de transports maritimes choisie par l'exposant).

» V. *Etiquettes.* — Outre les inscriptions précédentes, les colis devront porter les étiquettes prescrites par l'Administration américaine, et celles de la section française. Deux étiquettes, de chaque nature, seront apposées sur deux côtés différents, mais non opposés, de chaque colis.

» Les blancs des étiquettes américaines seront remplis avec le plus grand soin.

» Toutes ces étiquettes seront collées avec une bonne colle blanche adhérente : il est recommandé de ne pas user de colle mucilagineuse. La surface de chaque étiquette sera enduite d'une couche épaisse de vernis.

» Les exposants se procureront les étiquettes dont ils ont besoin en s'adressant directement à leurs présidents de groupes.

» VI. *Certificats d'admission définitive.* — Ces certificats sont distribués aux exposants par leurs présidents de groupes auxquels ils doivent les réclamer directement.

» Il est rappelé que le certificat d'admission est une pièce indispensable pour expédier les colis.

» La production de cette pièce permet seule d'obtenir des Compagnies

de chemins de fer français des réductions de tarifs qu'elles ont consenties pour les marchandises destinées à l'Exposition de Saint-Louis.

» VII. *Pièces à établir en vue d'obtenir l'entrée en franchise de douane aux États-Unis.* — Les exposants sont dispensés du soin de demander un certificat consulaire.

» Mais ils devront établir, en trois exemplaires, des factures contenant des renseignements précis relatifs au contenu de chaque colis, avec indications exactes des marques, numéros et poids des colis. Ces factures devront détailler expressément tous les objets que renferment les colis avec leur valeur marchande.

» Des trois exemplaires, l'un d'eux sera enfermé dans la caisse même, par dessus les marchandises. Un autre devra être envoyé à l'avance au Directeur des douanes à Saint-Louis, « Surveyor of Customs », Saint-Louis, (U. S. A.) »

» Le troisième sera expédié, également à l'avance, au Consignataire au port d'arrivée. L'envoi de ces deux dernières pièces pourra être confié à l'expéditeur qui les fera parvenir à leur adresse. Les trois exemplaires doivent être signés par l'exposant lui-même.

» VIII. *Expédition.* — Le Bureau de la Section française a reçu de diverses entreprises de transport des propositions qu'il s'est empressé de communiquer aux Présidents de groupes auxquels les exposants devront s'adresser directement pour obtenir les renseignements spéciaux dont ils auraient besoin.

» Il est rappelé ici, à titre de simple indication énumérative que :

» 1° « La Compagnie générale transatlantique (6, rue Auber à Paris) établira des connaissements directs du Havre à Saint-Louis-Exposition, avec l'American Express C° ou la Merchants Despatch Transportation C°, en soudant ses prix de frêt à ceux qui lui ont été concédés à cette occasion par les dites Compagnies.

» 2° « Ramsay's Direct Foreign Service Chesapeake and Ohio Railroad C° » (Agence à Paris), transportera les marchandises de Boulogne-sur-Mer, en transit, viâ Newport-News, jusqu'en douane de l'Exposition de Saint-Louis;

» 3° « The Morris Express C° Ld » (Agence à Paris, 54, rue d'Enghien) transportera les marchandises depuis le Havre-gare jusqu'à Saint-Louis-Exposition, à pied-d'œuvre, viâ New York, par « The Baltimore and Ohio Railroad C° »;

» 4° « H. Genestal et fils » (à Paris, 1, rue Scribe) transporteront, de Paris-domicile ou de Havre-gare à Saint-Louis terrain de l'Exposition.

» Les exposants pourront également trouver, auprès de ces divers transporteurs, tous les renseignements dont ils auront besoin.

» IX. *Réduction de tarifs sur les chemins de fer.* — *A*) En France, pour gagner les ports d'embarquement et revenir :

» 1° État. — A l'aller, réduction de 50 % sur tous les tarifs applicables dans le sens du parcours aller, y compris les tarifs d'exportation.

» Au retour, réduction de 50 % sur tous les tarifs applicables dans ce sens du parcours.

» Toutefois, la taxe, tant à l'aller qu'au retour, ne devra pas ressortir à moins de 0 fr. 02 par tonne et par kilomètre, frais accessoires non compris.

» Les frais accessoires seront intégralement perçus dans les deux sens.

» 2° Nord. — Application du tarif d'exportation à l'aller et gratuité au retour.

» 3° Est. — Réduction de moitié sur les tarifs spéciaux sous réserve d'un minimum de 0 fr. 02 par tonne et par kilomètre (frais accessoires non compris) sur l'ensemble du parcours effectué sur les rails de la Compagnie.

» 4° Paris-Lyon-Méditerranée. — Même réduction sous les mêmes réserves.

» 5° Midi. — Mêmes réductions sous les mêmes réserves.

» 6° Ouest. — Transport à moitié prix des tarifs généraux et spéciaux (à l'exception des tarifs spéciaux G. V. N° 19 et P. V. N° 29). Les objets expédiés à l'aller, aux conditions du tarif spécial P. V. N° 30 (tarif d'exportation), acquitteront, au retour, les prix afférents aux tarifs généraux et spéciaux qui leur sont applicables.

» Le transport des objets d'art ou de valeur, ainsi que celui des masses indivisibles et des objets dont les dimensions excèdent celles du matériel sera effectué aux prix et conditions des tarifs ordinaires.

» 7° Orléans. — *a*) Envois effectués par Bordeaux. — A l'aller comme au retour réduction de moitié sur les prix fixés par les tarifs spéciaux intérieurs ou d'exportation les plus réduits, sans que la taxe perçue soit inférieure à 0 fr. 02 par tonne et par kilomètre (frais accessoires non compris) sur l'ensemble du parcours effectué sur les rails de la Compagnie.

» *b*) Envois effectués par une autre voie que celle de Bordeaux. — Réduction de moitié, tant à l'aller qu'au retour, sur les prix des tarifs normalement applicables sur les parcours empruntés. La Compagnie sera, dans tous les cas, exonérée de toute responsabilité pour retards, accidents et avaries de route par une mention inscrite par l'expéditeur sur la déclaration d'expédition. Ces conditions exceptionnelles ne s'appliquent ni aux objets d'art ou de valeur, ni aux masses indivisibles pesant plus de dix mille kilos, ni aux objets dont les dimensions excèdent celles du matériel ou du gabarit.

» Il est fait remarquer que pour bénéficier des réductions de transport consenties par les Compagnies de chemins de fer françaises, les exposants devront présenter à l'aller, mais sans s'en dessaisir, leur certificat d'admission et faire accompagner, au retour, la marchandise par une pièce justificative qui sera délivrée à Saint-Louis lors du départ des colis.

» *B*) Aux États-Unis, pour aller à Saint-Louis du port de débarquement et en revenir :

» En principe, les Compagnies de chemins de fer américaines appliqueront leurs tarifs normaux à l'aller et concèderont la gratuité, au retour, pourvu que les marchandises soient renvoyées par la même Compagnie et la même ligne, dans les trois mois qui suivront la clôture de l'Exposition, et accompagnées d'une déclaration écrite dégageant les Compagnies américaines de toute responsabilité. Il est rappelé que les objets d'art ou de valeur tels que bijoux, dentelles, etc, ne peuvent être transportés en Amérique que par « Express » et sous la garde d'agents spéciaux.

» X. *Assurances.* — Il est rappelé aux exposants que le soin de s'assurer contre les risques d'incendie, de vol et de transport, leur incombe exclusivement.

» XI. *Réception des colis à l'arrivée à Saint-Louis.* — Aux termes du règlement général de l'Exposition, les colis doivent être pris en livraison, à leur arrivée, par les exposants ou leurs fondés de pouvoirs. Si cette formalité n'est pas remplie, les marchandises seront immédiatement transportées, aux frais de l'exposant, dans un entrepôt public.

» Les exposants ou leurs représentants autorisés devront donc être présents, en temps utile, à Saint-Louis.

» XII. *Magasinage des caisses.* — Le magasinage des caisses pourra être fait dans un magasin que le « Director of Works » de l'Exposition de Saint-Louis doit construire. Le prix, au pied cube, sera fixé ultérieurement, devant être calculé uniquement de manière à couvrir les dépenses de la construction de ce bâtiment.

» XIII. *Limite de la date de réception des marchandises à l'Exposition.* — Les marchandises ne seront plus reçues après le 30 avril 1904.

» XIV. *Non responsabilité du comité de la Section française.* — Le Comité de la Section française n'est, en aucune façon, et dans aucun cas, responsable des vols, détournements, pertes ou avaries quelconques qui pourraient avoir lieu tant en cours de route qu'à l'Exposition de Saint-Louis.

» *Le Président de la Section française,*
» Émile DUPONT.

» *A tous les Exposants.* »

Paris, le 18 février 1904.

» *Le Président de la Section française pour l'Exposition*
de Saint-Louis,
à Monsieur le Président du Groupe

» J'ai l'honneur de vous adresser ci-dessous copie d'une lettre de M. le Commissaire général en date du 15 février, en insistant sur l'urgence qu'il y a d'en faire part à vos exposants :

» Le Commissaire général du Gouvernement français aux États-Unis

» pour l'Exposition de Saint-Louis à monsieur le Président de la Section
» française.

» Par dépêche en date de ce jour, M. Bœufvé, Consul de France à Saint-
» Louis, appelle tout spécialement mon attention sur la nécessité qu'il y a
» pour les exposants à payer le frêt, non pas jusqu'à East-Saint-Louis,
» mais jusqu'au terrain même de l'Exposition, y compris les frais de passage
» du pont à manutention dans l'enceinte de l'Exposition.

» Je ne puis que vous laisser le soin de porter cette information à la con-
» naissance des intéressés.

» *Le Président*,
» Émile DUPONT.

» *Aux Présidents de Groupes.* »

Paris, le 27 février 1904.

» *Le Président de la Section française pour l'Exposition*
de Saint-Louis
à Messieurs les Présidents des comités des Groupes.

« Messieurs,

» J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous

» 1° Des renseignements qui me sont transmis par M. le Commissaire général au sujet du magasinage des caisses vides pendant la durée de l'Exposition de Saint-Louis.

» 2° Une communication de l'Administration américaine relative aux indications que les exposants auront le droit de placer à l'intérieur de leurs vitrines.

» Je vous laisse le soin de porter ces renseignements à la connaissance de vos exposants.

» 1° *Magasinage des caisses d'emballage.* — Conformément à l'article XVI du règlement général, des bâtiments destinés au magasinage des caisses vides ont été élevés sur les terrains de l'Exposition.

» Ces bâtiments sont dirigés par la « General Service Company » qui fournira toutes facilités pour le magasinage des dites caisses. Les taxes perçues seront de 5 cents (environ 0 fr. 25) par pied cubique, avec taxe minima de 50 cents (environ 2 fr. 50). Ce prix comprendra le transport depuis le bâtiment où le déballage a eu lieu jusqu'au bâtiment de magasinage, ainsi que le transport de retour de ce dernier bâtiment au bâtiment où le déballage s'est effectué.

» Naturellement, les exposants ne seront pas tenus de s'adresser à ces dits bâtiments de magasinage et toute liberté leur est laissée pour pourvoir au magasinage de leurs caisses vides en dehors des terrains de l'Exposition ».

2° *Indications que les Exposants ont le droit de placer dans leurs vitrines.*—

Les exposants auront le droit de mettre à l'intérieur de leurs vitrines des inscriptions indiquant que les divers articles ont été fabriqués par telles maisons ou telles personnes, ou ont été achetés par tel intéressé.

» D'autre part, le paragraphe 16 du règlement général déclare que les exposants pourront indiquer le prix de vente de leurs objets.

» *Le Président* :
» Émile DUPONT.

» *Aux Présidents de Groupes.* »

Paris, le 19 mars 1904.

« Monsieur le Président,

» J'ai l'honneur de vous informer que les opérations du Jury international de l'Exposition de Saint-Louis auront lieu au mois de septembre prochain.

» Afin de me permettre d'examiner utilement les candidatures qui m'ont été soumises, je vous serais particulièrement obligé de vous assurer que les personnages qui ont exprimé le désir de faire partie du Jury sont disposés à se rendre aux États-Unis à l'époque précitée.

» Je saisis, en même temps, cette occasion pour appeler tout particulièrement votre attention sur la nécessité qui s'impose pour les jurés français de parler la langue anglaise. Il convient de ne pas oublier que toutes les délibérations du Jury se feront en anglais et que, pour y prendre une part utile, nos jurés doivent comprendre parfaitement cette langue.

» En raison de la répartition des départements en 144 groupes, il est à présumer que nous n'aurons pas droit à plus d'un juré pour chacune de ces subdivisions. Le personnage désigné se trouvera donc probablement seul pour défendre les intérêts des exposants de son groupe et obtenir pour eux les récompenses auxquelles ils ont droit. Il importe donc absolument que nos représentants aient en dehors des connaissances techniques indispensables, l'habitude des Expositions internationales et qu'ils possèdent l'autorité nécessaire par les titres qu'ils se sont acquis antérieurement.

» Les jurés français auront, dans la circonstance, une lourde responsabilité à assumer, et il est de votre devoir de le rappeler tout particulièrement aux candidats à ces fonctions.

» J'ajoute d'ailleurs que dans le cas où, par suite de son insuffisance, un juré ne remplirait pas bien ses fonctions, il en résulterait pour lui une défaveur personnelle qui ne pourrait que lui être préjudiciable dans l'avenir.

» Je vous prie donc de vouloir bien insister auprès des candidats pour qu'ils ne maintiennent leur demande que s'ils se sentent en état de remplir utilement ces fonctions.

» Je crois devoir vous faire connaître, en outre, que les opérations du Jury pourront se prolonger pendant un mois et que la présence à Saint-Louis des jurés durant ce laps de temps est indispensable.

» Vous voudrez bien également rappeler aux futurs jurés qu'il est expres-

sément entendu qu'ils se rendent aux États-Unis entièrement à leurs frais.

» J'attacherais du prix à recevoir vos propositions définitives dans le plus bref délai possible. Dès qu'elles me seront parvenues, je m'empresserai d'arrêter la liste des jurés que je compte présenter à l'Administration américaine.

» Toutefois, je ne crois pas devoir vous laisser ignorer que les nominations auxquelles je procéderai n'auront qu'un caractère provisoire. Les lettres de nomination définitives ne seront remises aux intéressés que personnellement et à Saint-Louis, à l'Hôtel du Commissariat général, 3629 Lindell Boulevard, dans la semaine qui précédera l'ouverture des opérations du Jury.

» Je vous prierai de porter d'urgence ces informations à la connaissance des intéressés.

» Agréez, Monsieur le Président, les assurances de ma haute considération et de mes sentiments dévoués.

» *Le Commissaire général*
» Michel LAGRAVE.

» *A M. Emile Dupont, président de la Section française.* »

Paris, le 22 mars 1904.

Monsieur,

» J'ai l'honneur de vous communiquer sous ce pli copie d'une lettre que m'a adressée M. le Commissaire général du Gouvernement français à l'Exposition de Saint-Louis.

» Je me permets d'appeler toute votre attention sur le contenu de ce document, et je vous prierais lorsque vous en aurez pris connaissance, de me dire, par retour du courrier, si vous êtes toujours disposé à maintenir votre candidature aux fonctions de membre du Jury.

» Je vous demande instamment, en ce qui me concerne, de n'accepter ces fonctions que si vous parlez la langue anglaise et si vous avez une connaissance suffisante des affaires et des hommes aux États-Unis.

» Dans le cas où votre réponse affirmative ne me serait pas parvenue avant le 26 mars prochain; je considérerais que vous avez renoncé à votre candidature.

» Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée

« *Le Président de la Section française,*
» Émile DUPONT.

» *Aux candidats aux fonctions de membres du Jury.* »

Paris, le 15 avril 1904.

« Monsieur,

» J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, en double expédition, un ques-

tionnaire destiné à être communiqué aux jurés français du groupe dans lequel vous exposez. Ce document ne peut, en aucun cas, faire double emploi avec le questionnaire qui aurait pu vous être antérieurement demandé, soit par le président de votre groupe, soit par les divers représentants accrédités auprès des exposants.

» Je crois donc utile d'insister auprès de vous pour que vous me fournissiez de la façon la plus rigoureusement précise, les éléments d'information capables de faciliter la tâche du juré français qui défendra vos intérêts dans le Jury international

» Vous voudrez bien remplir et signer les deux exemplaires que je vous adresse à cet effet, et me les renvoyer directement par le retour du courrier, au siège de la Section française, à la Bourse du Commerce, rue du Louvre, où ils seront centralisés par mes soins, pour être remis à nos représentants dans le Jury de chaque groupe.

» Vous voudrez bien m'indiquer également la liste des collaborateurs pour lesquels vous demandez une récompense, en ayant soin de fournir des renseignements sur leur ancienneté, leurs services, la nature et l'importance de leur collaboration ainsi que sur les récompenses obtenues antérieurement par eux.

» Agréez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

» *Le Président,*
» Émile DUPONT.

» *A tous les exposants.* »

Paris, le

« Monsieur,

» J'ai l'honneur de vous fournir quelques indications générales sur l'organisation de la participation française en ce qui concerne l'Economie sociale à l'Exposition de Saint-Louis, ainsi que sur la manière dont les comités me paraissent pouvoir régler leur travail.

» L'Exposition d'Économie sociale aura son emplacement à Saint-Louis dans le Palais de l'Éducation dans lequel un espace considérable a déjà été réservé pour la section française. Les comités ne devront donc pas hésiter à faire appel au plus grand nombre d'exposants possible et à leur donner toute latitude pour les dimensions de leurs Expositions.

» La répartition des emplacements sera faite ultérieurement entre les différents groupes en tenant compte des Expositions que chacun d'eux paraîtra fondé à espérer.

» L'emplacement étant gratuit, les frais de gardiennage et de décoration générale étant supportés par l'État, ceux de transport étant infiniment réduits (au maximum 150 francs la tonne), il n'y a pas à prévoir de dépenses considérables pour les exposants.

» J'estime cependant utile, pour couvrir certains frais inhérents à l'organisation générale du département, de leur demander un droit d'admission

individuel de 10 francs, demeurant entendu que des exonérations pourront être accordées à tels exposants, sur la demande du comité de groupe.

» Par ailleurs, chaque comité de groupe peut, s'il le juge utile, se créer des ressources en demandant des cotisations supplémentaires à tels de ses exposants, en raison de leur caractère ou des dimensions de leur exposition.

» Le département de l'Économie sociale a été divisé par l'Administration américaine en 13 groupes. Cette classification n'est pas absolument conforme aux classifications généralement adoptées en France. D'autre part, certains groupes ont des attributions assez mal définies. J'invite donc les bureaux des comités, tout en respectant dans la mesure du possible la classification américaine, à s'entendre pour déterminer, au mieux de leurs convenances réciproques, les attributions douteuses.

» Comme méthode de travail, je me permettrai de suggérer la marche suivante : le Commissariat général et le Secrétariat du département s'adresseront directement, pour éviter toute perte de temps, aux secrétaires de groupe. Ils leur enverront les documents dont il ne saurait être fait de distribution générale. Les secrétaires devront faire part immédiatement de ces communications à leurs présidents, qui règleront l'activité des comités de groupe.

» J'estime qu'il y aurait grand intérêt à ce que les secrétaires des 13 groupes se réunissent au plus tôt, de manière à répartir entre ces groupes les exposants de 1900. Aussitôt cette classification faite, chaque groupe, sur la convocation de son président, pourra se mettre au travail. Il rédigera, s'il le juge utile, une circulaire aux exposants éventuels et procèdera à l'examen et à la classification des réponses.

» Les projets de circulaire et les plis postaux de tout genre devront être remis au Secrétariat général du département au Musée social, 5, rue Las Cases.

» Les circulaires seront imprimées par les soins et aux frais du Commissariat général et les communications postales passant par son intermédiaire jouissent de la franchise.

» Les réunions des comités pourront se tenir au Musée social. Les Secrétaires devront s'assurer au préalable si les locaux sont libres aux jour et heure de leur convocation. Ils trouveront comme tous les membres des comités, auprès du personnel du Musée social, le concours et les indications dont ils auront besoin.

» Je crois devoir rappeler, en terminant, toute l'importance qu'il y a pour la France à être dignement représentée dans l'Exposition d'Économie sociale de Saint-Louis, où les États-Unis espèrent lui voir tenir une place considérable, et je fais appel avec confiance aux comités de groupes, afin que leur zèle rende cette participation aussi importante par le nombre que par la valeur des expositions.

» Agréez, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

« *Le Commissaire général*
» *du Gouvernement français aux Etats-Unis*
» *pour l'Exposition de Saint-Louis.* »

DEMANDE D'ADMISSION

» Je soussigné.....
demeurant à.....
demande à exposer les produits ci-dessous désignés :.....
.....
.....
.....
.....
.....
pour l'installation desquels j'aurai besoin d'un emplacement correspondant aux dimensions suivantes :

	Largeur :	Hauteur :	Profondeur
» Surface sur vitrine :	.....	.....	.....
» Surface sur sol :	.....	.....	.....
» Surface murale :	.....	.....	.....

» Je me soumets aux décisions des Comités et des Jurys; j'ai pris connaissance du règlement général et j'y adhère sans réserves.

Signature :

» Des exemplaires du règlement général, de la classification officielle et du règlement du Jury international des récompenses seront envoyés à toutes les personnes qui en feront la demande à M. le Président du comité de la Section française, à la Bourse de Commerce de Paris.

» Les demandes d'admission devront être envoyées autant que possible avant le 1er avril 1903, à M. le Président du comité de la Section française, à la Bourse de Commerce, rue du Louvre, Paris.

» Les demandes seront soumises par groupe à l'examen des comités d'admission.

» Pour chaque département les présidents réunis des comités de groupes formeront un comité de département. Ce comité connaîtra des questions communes aux différents groupes notamment des difficultés concernant la répartition des espaces ou l'attribution des objets à exposer.

» Le Bureau du comité de la Section française connaîtra des difficultés entre les départements et sera, en outre, chargé de dresser la liste définitive des exposants admis.

» Il sera institué pour chaque groupe un comité d'installation de l'Exposition française contemporaine, chargé :

» 1° De répartir les espaces entre les exposants, conformément aux décisions du comité d'admission;

» 2° De dresser et de soumettre au comité de la Section française les plans d'installation et de décoration;

» 3° D'en assurer l'exécution et de pourvoir à l'entretien ainsi qu'au gardiennage;

» 4° De répartir les dépenses entre les intéressés et de percevoir les cotisations, sans aucune intervention, ni du commissariat général, ni du comité de la Section française.

» L'administration américaine n'exigera aucun loyer des exposants pour les emplacements qu'ils occuperont dans les palais et pavillons de l'Exposition.

» L'appréciation et le jugement des œuvres et produits faisant partie de l'Exposition seront confiés à un Jury international qui comptera trois degrés de juridiction : Jurys de groupes, Jurys de départements, Jury supérieur.

» Les récompenses aux exposants se répartiront entre les catégories suivantes : diplômes de Grand prix, de médaille d'or, de médaille d'argent, de médaille de bronze.

» La désignation des jurés français titulaires ou suppléants choisis exclusivement parmi les exposants, sera faite par le commissaire général du Gouvernement français aux États-Unis pour l'Exposition de Saint-Louis. »

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE
DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

Exposition internationale de Saint-Louis
(États-Unis 1904)
SECTION FRANÇAISE

CERTIFICAT D'ADMISSION DÉFINITIVE

N°.....
Département.....
Groupe.....

M .....
demeurant à.....
a été admis à exposer les produits ci-après désignés ..... :
.....
.....
.....

Espace accordé	sur sol	Largeur.....
		Hauteur.....
		Profondeur.....
	sur paroi verticale;	Largeur.....
		Hauteur.....

Paris, le..... 1904.

Le Président de la Section française.

LE PAVILLON NATIONAL

Crédits alloués. — Sa construction. — Dépenses prévues. — Dépenses faites. — Exécution.

Dès que la France eut fait parvenir son adhésion officielle à l'Exposition, les États-Unis lui accordèrent l'emplacement le plus important — 32.000 mètres carrés — et le mieux situé pour l'édification de son Palais national.

Il fut décidé que notre Pavillon serait une reproduction fidèle du Grand Trianon de Versailles; MM. les architectes Umbdenstock, qui s'était signalé en 1900 par son Palais des Armées de Terre et de Mer, et Roger Bouvard fils dressèrent le plan et présidèrent à l'exécution.

Comme il advient en ces sortes d'affaires, les dépenses dépassèrent les prévisions. Une somme de 150.000 francs avait été allouée au Comité français à charge d'assurer la construction d'un Palais national. On n'avait point envisagé alors la participation des Beaux-Arts, ni songé que l'importance de la Section française à Saint-Louis nous créerait l'obligation d'édifier un Palais digne de notre Exposition et qui ne le cédât en rien à ceux des autres nations.

Les frais de construction seuls montèrent à plus de 380.000 francs, qui furent couverts grâce à deux subventions de 150.000 francs chacune accordées par le Ministère du Commerce et le Ministère de l'Instruction Publique sur les crédits mis à leur disposition par le Parlement; à une subvention de 50.000 francs votée par la Ville de Paris et à une autre de 25.000 francs accordée par la Chambre de Commerce de Paris.

Il n'y avait que les murs nus. L'aménagement intérieur fut confié au Mobilier national qui organisa le grand Salon d'honneur. Les Manufactures nationales de Sèvres, des Gobelins, de Beauvais déco-

rèrent les salons de leurs merveilleuses tapisseries. Pour le reste, l'État eut recours à l'initiative privée. Plusieurs salles furent attribuées pour leurs Expositions à des œuvres artistiques, qui devaient, sous le contrôle du Gouvernement, procéder elles-mêmes à leur installation et à leur aménagement. Trois salles furent réservées à la Ville de Paris, pour y exposer des objets d'art et des documents relatifs à la Ville ; la Chambre de Commerce de Paris eut aussi son salon. Nos plus célèbres artistes avaient apporté leur collaboration et on admirait les plafonds de Besnard, de Géo Roussel, de Dubufe, de Carrier Belleuse, etc...

De grandes Maisons de serrurerie d'art, d'ameublements offrirent à titre gracieux leur concours et leurs objets. Des espaces avaient été réservés pour les expositions de certaines des associations ouvrières que le Gouvernement avait subventionnées.

Les bureaux du Commissariat général étaient installés au Pavillon national.

L'organisation des jardins à la française disposés autour du Palais coûta 150.000 francs couverts par des subventions du Ministère du Commerce (70.000 francs), du Ministère des Beaux-Arts (3.000 francs), du Ministère de l'Agriculture (30.000 francs) et de la Ville de Paris (25.000 francs).

Ils furent aménagés par le distingué jardinier en chef de la Ville de Paris, M. Vacherot, accompagné de 6 aides obligeamment prêtés pour la circonstance. Les horticulteurs avaient fourni des plantes, des arbustes et aussi leurs conseils.

Dans ces joutes internationales, le Pavillon, c'est la nation, il est l'emblème tangible de son génie. Notre Pavillon fut le plus remarqué et le plus admiré des bâtiments élevés par les diverses nations. Encadré de son immense jardin, merveilleusement dessiné, le Grand Trianon se dressait tout frais et tout rose dans un décor de verdure, image de la pureté et de la délicatesse du goût français. Tous les visiteurs s'y empressaient avec une curiosité mélangée d'un certain respect instinctif qui en amenait quelques-uns à se découvrir en entrant dans la Maison de la France.

Commencé dans les premiers mois de 1903, il fut inauguré officiellement le 16 mai 1904.

CLASSIFICATION DES EXPOSANTS FRANÇAIS. LEUR NOMBRE PAR GROUPE

D'après les dispositions et règlements généraux promulgués par la « Louisiana Purchase Exposition C° », après approbation de la Commission de l'Exposition, les Sections furent réparties entre 15 départements de la lettre A à la lettre P, 144 groupes et 807 classes.

Les Exposants français dont le nombre dépasse 7.500 se trouvent ainsi classés :

Liste des exposants par groupes.

Département A

Éducation et Enseignement.

	Nombre d'exposants.
Groupe 1. — Enseignement primaire	1.250
Groupe 2. — Enseignement secondaire	314
Groupe 3. — Enseignement supérieur	143
Groupe 4. — Enseignement spécial artistique	1
Groupe 6. — Enseignement technique, commercial et industriel	123

Département B

Beaux-Arts.

Groupe 9. — Peinture et dessin	423
Groupe 10. — Gravure et lithographie	105
Groupe 11. — Sculpture	174
Groupe 12. — Architecture	37
Groupe 14. — Objets d'art industriel	79

Département C

Arts libéraux.

	Nombre d'exposants.
Groupe 15. — Typographie	43
Groupe 16. — Photographie	94
Groupe 17. — Livres et publications. — Reliure	125
Groupe 18. — Cartes et appareils de géographie	6
Groupe 19. — Instruments de précision; appareils de physique	10
Groupe 20. — Médecine et chirurgie	20
Groupe 21. — Instruments de musique	36
Groupe 23. — Arts chimiques et pharmaceutiques	154
Groupe 24. — Fabrication du papier	17
Groupe 25. — Génie civil	3
Groupe 26. — Modèles, plans et dessins de travaux publics	8
Groupe 27. — Génie architectural	26

Département D

Manufactures.

Groupe 28. — Papeterie	16
Groupe 29. — Coutellerie	2
Groupe 30. — Orfèvrerie	7
Groupe 31. — Joaillerie et bijouterie	49
Groupe 32. — Horlogerie	11
Groupe 33. — Reproductions en marbre, bronze, fonte et ferronnerie d'art; métaux repoussés	28
Groupe 34. — Brosserie, maroquinerie, tabletterie, vannerie	28
Groupe 35. — Objets de voyage et de campement, industrie du caoutchouc et de la gutta-percha	6
Groupe 36. — Bimbeloterie	23
Groupe 37. — Décoration et mobiliers des édifices publics et des habitations	22
Groupe 38. — Ameublements de bureaux et d'habitations	14

	Nombre d'exposants.
Groupe 39. — Vitraux	2
Groupe 41. — Quincaillerie	12
Groupe 42. — Papiers peints	6
Groupe 43. — Tapis, tapisseries et autres tissus d'ameublement	16
Groupe 44. — Décoration du tapissier	12
Groupe 45. — Céramique	12
Groupe 46. — Plomberie et matériel sanitaire	1
Groupe 47. — Verres et cristaux	13
Groupe 48. — Appareils et procédés de chauffage et de ventilation	9
Groupe 49. — Appareils et procédés d'éclairage non électrique	18
Groupe 50. — Textiles	1
Groupe 51. — Matériel et procédés de la fabrication des tissus	4
Groupe 52. — Matériel et procédés de blanchiment	9
Groupe 53. — Matériel et procédés de la couture et confection	2
Groupe 54. — Fils et tissus de coton	144
Groupe 55. — Fils et tissus de lin, de chanvre... Produits de la corderie	17
Groupe 56. — Fils et tissus de laines	40
Groupe 57. — Fils et tissus de soie	54
Groupe 58. — Dentelles, broderies et passementeries	42
Groupe 59. — Industries de la confection et de la couture pour hommes, femmes et enfants	52
Groupe 60. — Cuirs, bottes, bottines et souliers. — Fourrures et peaux, vêtements de fourrures.	80
Groupe 61. — Industries diverses du vêtement	117

Département E

Machines.

Groupe 62. — Machines à vapeur	13
Groupe 63. — Machines motrices diverses	3

	Nombre d'exposants.
Groupe 64. — Appareils divers de la mécanique générale	9
Groupe 65. — Machines-outils	4
Groupe 66. — Outillage des arsenaux	1

Département F

Électricité.

Groupe 67. — Production et utilisation mécanique de l'électricité	18
Groupe 68. — Électrochimie	6
Groupe 69. — Éclairage électrique	15
Groupe 70. — Télégraphie et téléphonie	9
Groupe 71. — Applications diverses de l'électricité	25
Groupe 72. — Carrosserie et charronnage. — Automobiles et cycles	48
Groupe 73. — Sellerie et bourrellerie	3
Groupe 74. — Matériel des chemins de fer et tramways, gares, cours, magasins à marchandises, terminus, facilités de toutes sortes	19
Groupe 75. — Matériel de la navigation du commerce	12
Groupe 77. — Navigation aérienne	1

Département H

Agriculture.

Groupe 78. — Matériel et procédés des exploitations rurales	3
Groupe 79. — Appareils et machines agricoles	16
Groupe 80. — Engrais	2
Groupe 81. — Tabac	10
Groupe 82. — Matériel et procédés des industries agricoles	2
Groupe 83. — Agronomie. — Statistiques agricoles	10
Groupe 84. — Produits agricoles alimentaires d'origine végétale	27
Groupe 85. — Produits agricoles alimentaires d'origine animale	7

	Nombre d'exposants.
Groupe 86. — Matériel et méthodes pour la préparation des produits alimentaires	9
Groupe 87. — Produits farineux et leurs dérivés	17
Groupe 88. — Produits de la boulangerie et de la pâtisserie	4
Groupe 89. — Conserves de viande, de poissons, de légumes et de fruits	18
Groupe 90. — Sucres et produits de la confiserie. — Condiments et stimulants	46
Groupe 91. — Eaux minérales et gazeuses	9
Groupe 92. — Vins et eaux-de-vie	1478
Groupe 93. — Sirops et liqueurs, spiritueux distillés, alcool commercial	238
Groupe 94. — Boissons fermentées	76
Groupe 95. — Produits agricoles non alimentaires	8
Groupe 96. — Insectes utiles et leurs produits. — Insectes nuisibles et végétaux parasitaires	6

Département J

Horticulture.

Groupe 105. — Matériel et procédés de la pomologie, de la floriculture et de l'arboriculture	12
Groupe 106. — Matériel et procédés de la viticulture	5
Groupe 107. — Arbres fruitiers et fruits	8
Groupe 108. — Arbres, arbrisseaux, plantes d'ornement et fleurs	25
Groupe 110. — Graines, semences et plants de l'horticulture et des pépinières	8
Groupe 111. — Arboriculture et Pomologie	1

Département K

Forêts.

Groupe 112. — Matériel et procédés des exploitations et des industries forestières	3

	Nombre d'exposants
Groupe 113. — Produit des exploitations et des industries forestières.	30
Groupe 114. — Engins, instruments et produits des cueillettes	7

Département L

Mines et Métallurgie.

Groupe 115. — Exploitation des mines, minières et carrières.	4
Groupe 116. — Minerais, pierres. — Leur utilisation . . .	21
Groupe 117. — Modèles de mines, cartes, photographies.	7
Groupe 118. — Métallurgie.	15
Groupe 119. — Littérature minière, métallurgie	13

Département M

Pêches et Chasses.

Groupe 120. — Matériel de chasse.	6
Groupe 121. — Produits de la chasse.	3
Groupe 122. — Engins, instruments et produits de la pêche.	3
Groupe 123. — Produits des pêcheries	4
Groupe 124. — Pisciculture.	1

Département O

Économie sociale.

Groupe 129. — Enquête sur le régime économique et social.	22
Groupe 130. — Organisation économique.	10
Groupe 131. — Règlementation officielle des industries et du travail.	9
Groupe 132. — Organisation des travailleurs industriels . .	54
Groupe 133. — Méthode de rémunération industrielle. . .	77
Groupe 134. — Institutions coopératives (autres que celles des producteurs)	23

	Nombre d'exposants.
Groupe 135. — Institutions de prévoyance	215
Groupe 136. — Logements ouvriers	35
Groupe 137. — Question des liqueurs	15
Groupe 138. — Mouvement général du progrès social	74
Groupe 139. — Assistance publique et bienfaisance privée. Institutions pénitentiaires et de relèvement	63
Groupe 140, — Santé publique	15
Groupe 141. — Améliorations municipales	18

Département P

Culture physique.

Groupe 142. — Exercice des enfants et des adultes	12

VOYAGE DU COMMISSAIRE GÉNÉRAL A SAINT-LOUIS

Délégation. — Fête de Rochambeau. — Réception du Commissaire Général. Son œuvre. — Le premier rang à la France.

Dès qu'il eut été nommé Commissaire général nous avons vu M. Michel Lagrave s'abouchant avec le Comité français, rédiger des circulaires et entreprendre l'œuvre sans perdre une minute. Tout aussitôt, il est désigné pour faire partie de la mission Rochambeau comme représentant du Ministère du Commerce, et, sans attendre le départ de la délégation, il s'embarque le premier à destination de Saint-Louis. Il a le temps de prendre contact avec l'administration de l'Exposition.

La mission Rochambeau se rattache à l'Exposition en ce sens

qu'elle contribua à resserrer les liens de sympathie entre les deux peuples et les deux gouvernements et à faciliter ainsi l'accord des deux parties sur quelques points litigieux relatifs à l'organisation. Épisode de sentiment qui se traduisit par des résultats et des avantages matériels incontestables au profit de nos futurs exposants. La poésie tient à la réalité.

On sait la part prise par le vaillant compagnon de La Fayette à la Guerre de l'Indépendance. L'Amérique reconnaissante avait résolu d'élever sur une place de Washington une statue à l'un de ses libérateurs et avait invité les compatriotes de celui-ci à assister à la cérémonie d'inauguration.

La délégation composée du généralissime Brugère, président, de l'amiral Fournier, du général de Chalendar, de M. Guillemin, représentant les Affaires Étrangères, du Chef d'escadron Lasson, de M. de Billy, de la Comtesse de Rochambeau-La Fayette, du Marquis de Rochambeau, s'embarqua à bord du *Gaulois* et aborda à Annapolis le 20 mai 1902.

Les saluts d'usage furent échangés et M. Pierce, président du Comité des Fêtes apporta à bord même du vaisseau français les souhaits de bienvenue de l'Amérique à ses hôtes; ceux-ci rendaient immédiatement sa visite à M. Pierce, à bord du *Dolphin*. Quelques heures après, ils descendaient en gare de Washington où ils étaient reçus par M. Bœufvé, Chancelier de l'ambassade de France, et ils se rendaient en voiture à l'hôtel Arlington où ils résideront pendant leur séjour. M. Cambon et plusieurs membres de l'ambassade leur firent l'accueil le plus empressé.

Le 24 mai, à 11 heures du matin, la statue de Rochambeau, due au sculpteur M. Ferdinand Hamar, fut inaugurée à La Fayette Square au milieu d'un grand enthousiasme. Les drapeaux tricolores et les drapeaux étoilés flottaient au vent, un détachement de marins du *Gaulois* musique en tête, des troupes américaines, avaient pris position et formaient la haie. On remarque la présence du président Roosevelt, de M. J. Cambon, ambassadeur de France, du général Horace Porter, ambassadeur des États-Unis à Paris, du sénateur Lodge, du général Brugère, de l'amiral Fournier, et des représentants des familles Rochambeau et La Fayette. La Comtesse Rochambeau a fait tomber le voile pendant que la musique de l'infanterie de marine américaine jouait la *Marseillaise*.

Le Président Roosevelt prend la parole en ces termes :

« Monsieur l'Ambassadeur,

» Messieurs les représentants de la puissante République de France,

» Au nom du peuple des États-Unis, je vous souhaite la bienvenue la plus cordiale et la plus chaleureuse.

» Nous sentons tous la haute signification que comporte l'envoi par M. Loubet d'une ambassade si distinguée, à l'occasion de l'inauguration de ce monument à la mémoire du grand maréchal qui, avec l'appui des soldats et des marins de France, a frappé le coup décisif dans notre guerre de l'Indépendance, et qui a ainsi ouvert à l'Amérique la voie de la liberté.

» Certes, Messieurs, je suis l'interprète des sentiments de tous les Américains, en déclarant combien hautement nous apprécions ce nouveau témoignage d'amitié de la part des Français, non pas seulement parce qu'il doit être nécessairement agréable aux États-Unis de jouir de l'amitié d'une nation qui s'est montrée aussi puissante dans la guerre et aussi grande dans la paix, mais parce qu'il serait tout particulièrement agréable de voir après un siècle et quart de leur existence nationale, au début du siècle nouveau, la République française juger que les États-Unis ont mérité les sacrifices faits pour eux par la France.

» Certes, mes chers concitoyens, vous saluez l'heureuse fortune qui veut que cette ambassade spéciale nous arrive au moment même où, à notre tour, nous ouvrons la voie de la liberté à Cuba, la république-sœur.

» Monsieur l'Ambassadeur, le peuple américain, tout particulièrement parce qu'il est le peuple américain, parce que l'histoire le rattache si étroitement à la France en vertu de ce que la France a fait pour lui, parce qu'il est fier d'être l'une des nations de cet univers qui reconnaissent et doivent reconnaître à jamais, d'une manière toute particulière, que la France marche à l'avant-garde, à tant de points de vue divers, dans la voie du progrès et de la civilisation, le peuple américain, dis-je, vous adresse par ma bouche ses remerciements, et, en son nom, je vous prie de transmettre mes remerciements à l'ambassade spéciale qui est venue ici, à M. Loubet, et à toute la nation française.

» Encore une fois, pour cet acte lui-même et pour l'esprit magnanime qui l'a inspiré, je vous remercie. »

M. Cambon au nom de la France répond :

« Dans la personne de Rochambeau, l'armée de France, ses régiments, ses officiers inconnus, ses soldats obscurs, sont glorifiés avec leur chef. Comme il y a cent vingt ans, les soldats et les marins de France et des États-Unis marchent côte à côte, mêlent leurs chants nationaux et donnent au monde l'exemple de la fidélité dans l'amitié. Cette amitié, vous nous l'avez prouvée

à l'occasion de la catastrophe des Antilles françaises; le Président, le Congrès, le peuple des États-Unis ont rivalisé de générosité et de promptitude à secourir les victimes. Qu'il me soit permis de saisir cette occasion solennelle de remercier publiquement au nom du gouvernement de mon pays le Président et le peuple des États-Unis.

» Vous avez montré qu'un lien de sympathie et de bonté pouvait unir les nations. Un peu plus d'humanité est entré dans les rapports des nations entre elles. Il y a trois ans nous avons vu les représentants de tous les pays réunis chercher le moyen d'assurer le maintien de la paix. Par une heureuse coïncidence, au moment où je parle, le jeune et généreux souverain qui convoquait les puissances au congrès de La Haye et le Président de la République française réunis à Saint-Pétersbourg manifestent aussi les sentiments d'union entre les représentants les plus élevés des nations. Quand on mesure l'œuvre accomplie depuis le temps où Washington et Rochambeau combattaient ensemble pour le bien de l'humanité, on peut juger qu'ils n'ont pas combattu en vain. »

Le général Brugère, le général Horace Porter prononcent ensuite de brèves allocutions.

Aussitôt après la cérémonie d'inauguration, la Maison Blanche mettait son pavillon en berne, et toutes les réceptions organisées pour l'après-midi étaient contremandées, à cause de la mort de Lord Pamfete, ambassadeur d'Angleterre.

Le 28 mai, la Chambre de Commerce française de New-York offrait un banquet à la Mission. M. Michel Lagrave y prononçait un discours très applaudi sur le développement des relations commerciales entre la France et les États-Unis.

Les fêtes de Rochambeau étaient terminées, l'Exposition de Saint-Louis nous reprenait. Des délégués français, quelques-uns rentrèrent tout de suite en France, d'autres, allèrent visiter quelques grandes villes de l'Amérique, enfin une partie se rendit à Saint-Louis. Le 4 juin, M. Michel Lagrave recevait la Comtesse de Rochambeau, M. Guillemin, M. de Billy, M. de Rothiacob, lieutenant de vaisseau, M. Bœufvé. Le lendemain, un grand dîner suivi de réception était offert par M. Francis, gouverneur de Saint-Louis, en l'honneur de M. Michel Lagrave et de la Comtesse de Rochambeau. La ville offrit aussi un grand banquet à bord du *Mark Twain* sur le Mississipi et décida de donner les noms de Rochambeau et de Michel Lagrave à deux boulevards de la Cité.

M. Michel Lagrave cesse alors d'être le représentant du Commerce à la Mission Rochambeau; son rôle de Commissaire général à l'Ex-

position de Saint-Louis commence. Il va mettre son séjour en Amérique à profit. Il visitera quelques centres industriels importants puis s'installera à Saint-Louis où, bien appuyé par son Gouvernement, en contact toujours avec le Comité français, il prendra avec autant d'énergie que de bonheur la défense de nos intérêts.

Sous son active et énergique impulsion, la France obtint non seulement un traitement favorable de ses nationaux, mais put même faire sentir son influence sur l'organisation tout entière de l'Exposition. C'est ainsi que le Commissaire général, à la suite de laborieuses négociations, nous fit accorder de vastes emplacements dans les différents Palais, et fit admettre par l'administration américaine une classification générale et un règlement de récompenses identiques au Règlement de l'Exposition de Paris, 1900.

La France avait senti tout de suite qu'un devoir particulier l'appelait à Saint-Louis. La première, elle avait accepté l'invitation. Elle gardera ce rang jusqu'à la fin en toutes choses. Elle enverra le plus grand nombre d'exposants de toute l'Europe, elle aura les espaces les plus vastes (un tiers du Palais des Manufactures). On lui décernera le plus beau et le plus étendu des emplacements pour son Pavillon national, et ce Pavillon dominera de sa grâce tous les autres, et tous rendront hommage au génie de la Nation qu'il symbolise. C'est le désir de la France qui sera consulté, c'est son point de vue qui prévaudra en maintes controverses. C'est le Commissaire général de la France qui, au nom de toutes les nations étrangères assemblées, prononcera le discours d'inauguration. La France ne sera-t-elle point la première aussi, au Palmarès ? Le plan général, d'ailleurs, de cette Exposition, n'a-t-il point été conçu par un architecte français, M. Masqueray, établi depuis quelques années à New-York ? On aurait cru la France encore chez elle à Saint-Louis.

A son retour en France, M. Michel Lagrave put rendre compte au Comité français des excellents résultats auxquels il était parvenu. Il fit une relation de son voyage au commencement de 1903, dans une conférence à la Société d'Economie industrielle et commerciale (1) où, après avoir exposé ses raisons, il engagea vivement nos négociants à exposer.

En Amérique, il avait préparé le champ, ici, il recrute les champions.

(1) Voir page 259.

VOYAGE DU PRÉSIDENT FRANCIS EN FRANCE

Réception à Paris. — Visite au Président de la République. — Aux Affaires Étrangères. — Au Comité Français. — Réception à la Bourse de Commerce. — Déjeuner à l'hôtel Continental.

Le Président Francis était venu à Londres pour assister au banquet annuel célébré en l'honneur de Washington ; il comptait reprendre le plus prochain paquebot. Son intention n'était point de visiter l'Europe, ni de s'occuper officiellement de l'Exposition. Il y avait déjà pour cet objet des représentants américains dans presque toutes les capitales ; depuis un mois ou deux, M. Palmer L. Bowen était installé à Paris chargé de donner tous les renseignements et se tenait en rapports constants soit avec le Gouvernement, soit avec le Comité français. Mais la présence à Londres de David R. Francis, président de la Commission de l'Exposition de la Louisiane, ancien Ministre de l'Intérieur à Washington, où il avait donné la mesure de son sens merveilleux des besoins économiques de son pays et s'était acquis une réputation universelle, fut bien vite connue. Les dépêches affluèrent, si pressantes, qu'il dut se rendre à tant de témoignages de sympathie.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, le Président Francis est pressé, *time is money*, et il bat le record des visites officielles. Il arrive de New-York à Londres, puis de Londres à Paris, y passe 24 heures, prend le Sud-Express qui l'emporte à Madrid où il s'arrête un jour, rentre à Paris dans la nuit du 6 au 7 mars, y fait halte une matinée et à 1 h. 50 monte dans le rapide de Berlin, où il arrivera le 8 au soir pour gagner Brême le 9 et s'y embarquer à destination des États-Unis. Sa tournée en Europe. où il est accueilli par tous les Souverains et Chefs d'État, aura duré 12 jours et pour la faire il aura passé 15 jours sur l'eau.

A son arrivée à Paris, le lundi 2 mars 1902, il est reçu sur le quai de la gare par M. Michel Lagrave, Commissaire général à l'Exposition de Saint-Louis, et par le général Horace Porter, ambassadeur des États-Unis à Paris. Dans l'après-midi, il est admis en audience spéciale par M. Loubet, président de la République. Il rend visite au Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur, au Ministre des Affaires Étrangères, au Ministre du Commerce et au Ministre de l'Instruction Publique, M. Escudier, président du Conseil Municipal et M. de Selves, préfet de la Seine, lui font les honneurs de l'Hôtel de Ville. Dans la soirée, M. Trouillot, Ministre du Commerce, donne un grand dîner en son honneur.

Le lendemain, à 10 heures, il était à la Bourse de Commerce, où une brillante réception avait été organisée à son intention par le Comité français des Expositions à l'étranger. Plus de 400 industriels y assistaient. Le Président Francis prit place au bureau entre M. Michel Lagrave et M. E. Dupont, président de la Section française. M. Michel Lagrave remercie le Président Francis de sa visite et lui déclare que l'industrie et le commerce français seront heureux de participer à l'Exposition de Saint-Louis pour resserrer les liens amicaux qui unissent les deux nations depuis la naissance de la République américaine. M. E. Dupont parle dans le même sens. Le Président Francis témoigne de sa reconnaissance et des toasts sont portés à la France et à l'Amérique.

Cette réception à la Bourse de Commerce fut, en dehors bien entendu de la constitution des Comités d'admission, le premier acte officiel du Comité Français.

Le Président Francis avait promis de s'arrêter à nouveau à son retour d'Espagne, l'espace d'un matin. Le Comité français ne perd pas de temps. Le mercredi un appel est lancé aux membres du Comité; on les convie pour le samedi matin 7 mars, à 11 heures exactement à un déjeuner d'adieu offert par le Comité au Président américain. En 24 heures, 500 d'entre eux se font inscrire.

Le déjeuner donné à l'hôtel Continental était présidé par M. Trouillot, Ministre du Commerce et de l'Industrie qui avait, à sa droite, le Président Francis, et à sa gauche, M. Ancelot, président du Comité Français. Le lieutenant-colonel Meaux-Saint-Marc y représentait le chef de l'État. On remarquait la présence de plusieurs anciens Ministres, du général Brugère, de M. Michel Lagrave, Commissaire général à l'Exposition, de M. P. Escudier, président du Conseil Municipal, de M. Paul Doumer, président de la Commis

sion du Budget, de M. E. Dupont, président de la Section française, des Députés, des Sénateurs et d'autres personnalités de la politique et des affaires.

M. Ancelot se lève le premier et porte des toasts aux Présidents Loubet et Roosevelt (1), puis fait don à M. Francis de la plaquette du Comité français. M. Dupont, au nom des Comités d'admission à l'Exposition de Saint-Louis, donne l'assurance au Président Francis que l'Industrie française fera les efforts les plus considérables pour honorer dignement la grande nation qui lui offre l'hospitalité (2).

Le Ministre du Commerce parle à son tour et évoque la fraternité des souvenirs qui nous unit au peuple américain, montre combien peu à peu cette nation amie est devenue une des clientes les plus précieuses de la nôtre. Il cite les chiffres, il exprime le vœu qu'à la faveur de tarifs douaniers moins sévères ce rapprochement se fasse plus étroit encore, et plus fécond pour les deux pays.

« Nous avons, dit-il, des souvenirs historiques communs ; nous nous sommes fait des intérêts communs : nous vivons sur un fond d'idées et d'institutions politiques semblables ; nous sommes donc liés à vous par la raison, par l'intérêt et par le cœur ».

Le Ministre offre au nom du Gouvernement un très beau vase de Sèvres au Président Francis, et le prie d'accepter pour Mme Francis un éventail artistique et un vase de bronze au nom de l'industrie et du commerce français.

Le Président Francis répondit (3) s'exprimant d'abord en anglais pour rendre plus sûrement son émotion dans sa langue maternelle, et lisant, traduite en français, la seconde partie de son discours qui traite de l'Exposition.

M. Henry Cachard, président de la Chambre de Commerce américaine de Paris termine par une courte allocution (4) faisant ressortir les avantages qui résulteraient pour les deux pays d'un traité de commerce plus large et de l'adoption du système métrique par les États-Unis.

Il est 1 h. 20, le Président Francis serre de nombreuses mains et disparaît. Une demi-heure après, il roulait vers Berlin. — La musique du 104e de ligne avait joué, pendant le repas, la *Marseillaise*, l'*Hymne Américain* et divers morceaux de son répertoire.

(1) Voir page 304.
(2) Voir page 305.
(3) Voir page 309.
(4) Voir page 308.

DISCOURS DE M. ANCELOT

Président du Comité français des Expositions à l'étranger.

« Messieurs,

» M. le Président de la République, désireux de montrer tout l'intérêt qu'il porte à la participation de la France à l'Exposition internationale de Saint-Louis, a bien voulu nous faire l'honneur de se faire représenter à ce banquet par M. le colonel Meaux-Saint-Marc.

» Nous vous prions, mon Colonel, d'être l'interprète de nos respectueux remerciements.

» Je vous demande, Messieurs, de lever avec moi vos verres en l'honneur du premier magistrat de la République et de comprendre dans un même toast, M. le Président de la République Française et M. le Président de la République des États-Unis, représenté à ce banquet par M. Francis, président de l'Exposition de Saint-Louis, et par le Président et les membres de la Chambre de Commerce américaine de Paris, qui ont bien voulu se rendre à notre invitation. »

« Messieurs,

» Aux Présidents des deux Républiques :

» A M. Loubet !

A M. Roosevelt !

» Monsieur le Ministre, je tiens aussi à vous adresser les plus vifs remerciements de nos collègues pour l'honneur que vous avez bien voulu nous faire en venant présider ce banquet.

» Vous avez tenu par votre présence et celle de plusieurs membres du Gouvernement de la République à rehausser l'éclat de cette manifestation en l'honneur de M. le Président Francis, nous vous en sommes profondément reconnaissants.

» Je remercierai aussi toutes les notabilités qui ont bien voulu répondre à notre invitation, un peu précipitée par suite des circonstances.

» Monsieur le Président Francis,

» Nous sommes heureux d'acclamer votre présence parmi nous, tout en vous exprimant nos regrets de ne pouvoir vous posséder plus longtemps; mais nous sommes très touchés du surcroît de fatigues que vous avez bien voulu vous imposer pour nous consacrer ces quelques heures.

» Comme vous le savez, Monsieur le Président, c'est notre Comité qui a eu l'honneur d'être désigné par le Gouvernement, pour organiser la participation de la France à l'Exposition de Saint-Louis, sous la direction de notre sympathique Commissaire général, M. Michel Lagrave, qui peut compter sur notre concours le plus dévoué.

» A notre premier appel, plus de 600 de nos collègues se sont présentés pour faire partie des comités d'organisation, en prenant l'engagement d'exposer; et vous voyez devant vous, aujourd'hui, une faible partie de ceux qui sont disposés à nous suivre, car, faute de place, depuis hier matin, nous avons dû refuser les adhésions de beaucoup de nos amis, qui auraient voulu pouvoir venir vous applaudir avec nous.

» Vous pouvez donc compter, Monsieur le Président, que la France sera brillamment représentée à l'Exposition de Saint-Louis.

» Notre Conseil de Direction a eu du reste l'heureuse inspiration de mettre à la tête du Comité spécial d'organisation de l'Exposition de Saint-Louis notre collègue et ami, Dupont, qui avait été aussi désigné pour présider à Glasgow la Section française et dont les résultats à cette Exposition, sont un sûr garant que le Comité français des Expositions à l'étranger peut compter sur de nombreux et brillants succès en Louisiane en 1904.

» Nous regrettons que vous soyez obligé de nous quitter si vite, mais nous espérons vous revoir à Paris avant qu'un grand nombre d'entre nous aille vous saluer en Amérique.

» En attendant vous pouvez repartir tranquille et persuadé que les Français vous apporteront une participation digne de votre grand pays.

» Permettez-moi, Monsieur le Président, en souvenir de cette réunion de vous prier, au nom de nos collègues, de vouloir bien accepter les insignes de notre Comité, représentées par cette plaquette, œuvre d'un de nos artistes français.

» Je vous demande, Messieurs, de lever vos verres en l'honneur du Président Francis, en lui souhaitant bon et heureux retour. »

DISCOURS DE M. ÉMILE DUPONT.

Président du Comité d'organisation de la Section française à l'Exposition de Saint-Louis.

« Monsieur le Ministre,

» Messieurs,

» La visite que M. le Président Françis nous a faite, et qu'il veut bien nous renouveler aujourd'hui, est un témoignage de l'estime dans laquelle la République des États-Unis tient la participation de la France à l'Exposition universelle de Saint-Louis : nous en sentons tout le prix.

» Mais ce n'est pas le seul titre que M. le Président Francis a acquis à notre gratitude. La vigueur prodigieuse qu'il déploie à parcourir le monde, du nord au sud, et de l'ouest à l'est, est, pour nous, un haut exemple; elle nous a communiqué ce que je demanderai à notre hôte éminent la permission d'appeler « une activité américaine ».

» M. le Président Francis nous quittait mardi; dès mercredi, les membres des

Comités répondaient à notre convocation et, dans l'espace de trois jours, nous avons pu tenir jusqu'à trente-deux réunions.

» L'exactitude, l'ardeur des membres des Comités, la bonne entente dont ils ont fait preuve en constituant leurs bureaux, sont un sûr garant du succès que nous pouvons attendre.

» Et cependant, Messieurs, vous n'avez pas voulu vous en tenir là; désireux de communiquer à nos exposants la confiance qui vous anime et de montrer aux organisateurs de la Section française, à l'Exposition de Saint-Louis, l'esprit de solidarité qui vous unit à eux, vous avez bien voulu nous aider à constituer, dans une large mesure, notre capital de garantie; en sorte qu'hier soir, au bout de trois jours, il dépassait la somme de six cent mille francs. Nous vous remercions, Messieurs.

» Mon cher Président Ancelot,

» Vous venez de rappeler l'honneur que l'on a bien voulu me faire en me désignant pour la présidence de la Section française à l'Exposition de Saint-Louis. Je vous en remercie, mais je ne puis accepter qu'une part très modeste des compliments que vous m'avez adressés.

» En effet, si je justifie la confiance qui m'a été donnée ce sera, Messieurs, grâce au concours dévoué de mes collaborateurs, et j'estimerai, quant à moi, que je n'aurai fait que remplir un double devoir : celui d'un membre de cette grande famille qui s'appelle le Comité français des Expositions à l'Étranger, dont vous êtes, mon cher Ancelot, le chef vigilant; et aussi, le devoir d'un bon citoyen soucieux de servir son pays, en organisant à l'étranger une manifestation de l'Industrie française digne de lui.

» Mais vos éloges, Messieurs, doivent s'adresser, tout d'abord et surtout, à notre éminent Commissaire général, M. Michel Lagrave. Depuis près d'une année, il ne ménage ni son temps, ni sa peine pour frayer devant nous le chemin que nous avons à parcourir.

» Sa puissance de travail, son tact merveilleux, ses qualités de diplomate, écartent de notre route les difficultés inhérentes à une telle entreprise.

» Nos remerciements s'adressent aussi aux membres du Bureau, aux personnalités distinguées que vous avez bien voulu m'adjoindre et qui, tous les jours, m'apportent un concours si dévoué : ils s'adressent également à MM. les membres des Comités dont j'ai pu apprécier depuis trois jours le zèle et l'activité.

» Monsieur le Ministre,
Messieurs,

» Au nom des membres des Comités d'admission à l'Exposition de Saint-Louis, je lève mon verre en l'honneur de M. le Président Francis et je lui donne l'assurance que l'industrie française fera les efforts les plus considérables pour honorer dignement la grande nation qui lui offre l'hospitalité. »

PALAIS DES INDUSTRIES DIVERSES

DISCOURS DE M. GEORGES TROUILLOT

Ministre du Commerce,
de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes.

« Messieurs,

» Il y a quelques semaines, devant une nombreuse assemblée des représentants de l'industrie et du commerce français, je constatais que nos commerçants et nos industriels se préparaient à prendre à l'Exposition de Saint-Louis une part digne de la large place que la République américaine a bien voulu y réserver à la France.

» Je suis heureux que les circonstances me permettent de répéter ces assurances devant l'homme éminent que son pays a chargé du soin de conduire à bien cette magnifique entreprise et de pouvoir dire aujourd'hui à M. le Président Francis de quel cœur la France va entreprendre ce voyage.

» La France, Monsieur le Président, pour vous rendre cette visite a de nombreuses et puissantes raisons.

» Elle est appelée vers le peuple américain par la longue fraternité des souvenirs, par l'amitié séculaire qui remonte à la guerre de l'Indépendance, et l'accueil que vous avez fait récemment à une mission française a montré quelles sympathies profondes gardent les compatriotes de Washington pour les compatriotes de La Fayette et de Rochambeau.

» Notre commerce sait, en outre, qu'il est appelé vers vous par des intérêts de premier ordre. Le mouvement des échanges devient tous les jours plus important entre les deux pays, malgré les barrières que le temps, il faut l'espérer, parviendra à abaisser.

» C'est avec satisfaction qu'il faut constater que notre commerce général avec les États-Unis fait tous les jours des progrès. De 512 millions, en 1894, il a passé à 725 millions en 1900, soit une augmentation, en six années, de 200 millions. Et pour savoir quelle est la nation européenne qui mérite d'être placée la première dans ses relations avec les États-Unis, peut-être ne faut-il pas tenir compte seulement du chiffre brutal des exportations. Il y a quelque différence, en effet, entre le fait d'exporter 200 millions de matières brutes et l'exportation de 200 millions d'objets fabriqués par nos industries d'art. A ce point de vue, Messieurs, la France tient la première place, une place que personne ne peut lui disputer, et nos amis d'Amérique sont pour nous une des plus précieuses clientèles du monde.

» Enfin, si l'on se place au point de vue politique, la République française, en allant vers la République américaine, ne va pas seulement faire une visite à une amie, elle va, en réalité, vers une sœur.

» L'amour de notre pays pour la liberté est à ce point profond, que ce n'est à coup sûr, l'exemple d'aucun peuple qui l'a entraîné à fonder la République;

mais il est également certain que l'exemple des États-Unis ne lui a point été inutile pour apprendre, la République une fois fondée, de quelle façon définitive il était possible de la faire vivre.

» Telles sont, M. le Président, les raisons qui nous entraînent vers vous, et, si j'ai montré que les deux peuples étaient attirés par la communauté de leurs souvenirs historiques, par le mutuel souci de leur vie commerciale, par la similitude de leurs institutions politiques, j'ai fait ressortir en même temps qu'ils étaient liés par les trois choses les plus fortes qui puissent rapprocher et retenir les hommes : la raison, l'intérêt et le cœur !

» J'aurai tout dit, Messieurs, des motifs qui nous conduisent à l'Exposition de Saint-Louis, quand j'aurai exprimé le souhait que nous réussissions à vous payer, à cette occasion, une dette de gratitude, en donnant à votre Exposition en 1904, un éclat égal à celui que la participation américaine a donné, en 1900, à la nôtre

» Monsieur le Président, le Gouvernement et le Commerce français n'ont pas voulu que je me borne à vous exprimer, par des paroles, la satisfaction qu'ils éprouvent à vous voir en ce moment leur hôte. Au nom du Gouvernement français, j'ai l'honneur de vous remettre un produit de nos manufactures nationales : ce vase de Sèvres.

» Au nom de l'Industrie et du Commerce français, j'ai l'honneur de vous remettre également des échantillons de nos industries d'art,ce vase de bronze, et cet éventail, destiné à Mme Francis. Nous vous prions de vouloir bien en agréer l'hommage en témoignage d'inaltérable amitié.

» Messieurs, après les toasts qui viennent d'être portés il me reste à unir dans les mêmes vœux les États-Unis et la France et je vous invite à lever avec moi votre verre à la prospérité des deux premières Républiques du monde !

DISCOURS DE M. HENRY CACHARD

Président de la Chambre de Commerce américaine.

« Monsieur le Ministre,

» Messieurs,

» J'ignore si le jugement de Salomon a jamais été mis à exécution; mais je sais qu'il a failli être appliqué au Président Francis, ce matin même.

» Entre l'arrivée du train de luxe du Sud et le départ de celui du Nord, M.Francis ne pouvait disposer que d'une matinée.Nous la lui avions réclamée; mais vous êtes intervenus. Nous disions qu'en qualité de compatriotes, nous avions quelques droits; vous avez soutenu que vous les aviez tous, parce qu'il était votre hôte. Nous reconnaissons sans amertume comme sans arrière-pensée, que votre inscription primait la nôtre.

» J'ajoute que nous sommes heureux et fiers de la façon dont vous avez

reçu M. Francis, et l'éclat de cette fête est assez grand pour qu'il en rejaillisse une parcelle sur nous.

» Pendant le trop court séjour de M. Francis à Paris, il s'est produit un rapprochement entre lui et nous. Il a manifesté le désir de faire partie de notre Chambre. Le hasard, qui est quelquefois un coadjuteur puissant, a voulu que notre assemblée générale mensuelle eût lieu mercredi dernier, et de cette façon, nous avons pu suspendre notre règlement et élire M. Francis, que nous sommes honorés de voir figurer parmi les membres de la Chambre de Commerce américaine de Paris.

» Est-il besoin d'ajouter que cette élection nous impose l'obligation de travailler avec encore plus d'assiduité au succès de l'Exposition de Saint-Louis.

« Messieurs,

» Depuis plus de cinq ans, la Chambre de Commerce américaine s'occupe activement du traité de commerce qui a déjà été signé par les plénipotentiaires de nos deux pays, mais qui n'a pas encore été ratifié. Nous poursuivons notre œuvre sans découragement comme sans défaillance, et actuellement les chances de succès paraissent meilleures. Il fut un temps où le sémaphore de Washington annonçait que l'horizon était bien noir; mais chez nous, les revirements sont rapides, et l'apôtre du protectionnisme, notre Président martyr Mac Kinley, avait reconnu qu'une réciprocité bien entendue ne portait pas atteinte au système de protection. Ce fut la thèse de son dernier discours.

» Nous autres, qui vivons dans les deux pays, nous avons la conviction que le nouveau traité serait d'un grand avantage pour l'un et pour l'autre.

» Notre Chambre tient aussi à faire tout ce qui dépend d'elle pour arriver à l'adoption du système métrique par le Gouvernement des États-Unis. Toute l'Europe, sauf l'Angleterre, a déjà reconnu la supériorité de ce système, et il y a lieu de croire que, si les États-Unis l'adoptaient, l'Angleterre suivrait leur exemple. Il existerait alors un système universel de poids et mesures, ce qui serait un bienfait pour l'humanité, et à vous en reviendrait la gloire. »

DISCOURS DE M. FRANCIS

Président de l'Exposition de Saint-Louis

« Monsieur le Ministre,

» Messieurs,

» Le chaleureux accueil que vous me faites, ainsi que la haute situation des personnages que je vois autour de cette table, sont autant de compliments flatteurs, pour l'Exposition universelle de 1904, dont je suis le représentant. J'apprécie d'autant plus cet honneur qu'il m'indique d'une façon précise le vif intérêt que la nation française porte à cette Exposition; cet

intérêt n'est pas seulement un éloge pour les personnages qui ont su la provoquer, mais il est encore la garantie du succès de leurs efforts. La France est le pays des Expositions, et le groupement des meilleurs produits du monde entier ne saurait être complet, si le talent et le génie français ne s'y trouvaient représentés. Aucune nation plus que la France n'est au courant du travail et des responsabilités qu'entraîne avec elle une Exposition universelle. Il faut déclarer que ses nombreuses Expositions antérieures lui ont attiré l'admiration du monde entier. Non seulement vos Expositions réunissent toujours les chefs-d'œuvre des exposants, mais elles attirent des centaines de mille visiteurs intelligents; aussi on peut dire que les Expositions de Paris ont marqué chaque fois pour les arts et les sciences une étape dans le progrès de la civilisation.

» Vous nous permettrez, nous en avons la conviction, de considérer l'empressement avec lequel vous avez accepté de participer à notre Exposition, dont le but est de commémorer un fait important dans l'histoire de nos pays, comme l'indication des bons sentiments que la première République du Vieux Monde éprouve pour la République de Washington, de Jefferson, de Madison, de Lincoln et de tous ces Présidents qui ont occupé les plus hautes situations que pouvait leur confier le peuple américain.

» Les bénéfices commerciaux que les Français peuvent attendre de l'Exposition de Saint-Louis sont au-delà de tout ce que vous pouvez concevoir. Saint-Louis est situé en plein centre de la zone productive des États-Unis. La région tributaire de cette ville est relativement nouvelle et son développement n'est pas encore achevé. Son sol est fertile, son climat salubre, ses ressources inestimables. Sa fortune et sa population se sont accrues avec une rapidité toujours croissante durant ces trente dernières années.

» Notre peuple, jusqu'alors, avait toujours été trop occupé à combattre les Indiens, ainsi qu'à étendre les limites de ses frontières pour pouvoir consacrer son temps à cultiver les arts et à étudier le beau. Maintenant que les frontières sont abolies et que l'Europe ainsi que les États du Nouveau-Monde ont recours aux produits de nos champs, de nos forêts et de nos mines, maintenant que les voies ferrées traversent à peu près toutes les provinces du Mississipi au Pacifique, les habitants de notre pays ressentent le désir de s'initier au confortable et au luxe de la vie. Il est donc impossible de trouver un meilleur marché que les États-Unis pour les produits de vos artistes et de vos industriels. Rien ne peut donner une idée exacte de la hauteur de vues d'un peuple comme son désir de voir exposer chez lui ce que l'esprit humain a pu concevoir de mieux et ce que la main de l'homme a pu exécuter de plus artistique. Aussi quand on voit un peuple résolu à supporter les dépenses d'une telle Exposition et à faire tous les sacrifices qu'elle entraine, on peut être assuré que ce peuple a l'idée bien arrêtée de ne pas rester au second rang dans la voie du progrès et de la civilisation.

» Tandis que votre civilisation plus âgée que la nôtre a fait dans les arts

des progrès auxquels nous ne pouvons encore atteindre, avec modestie et cependant avec un orgueil bien compréhensible, nous pouvons indiquer les progrès que nous avons faits dans les sciences qui révèlent et enseignent les moyens d'utiliser les forces et les ressources de la nature, les sciences qui donnent à la vie de l'homme une conception plus grande et plus élevée, en même temps qu'elles la rendent plus heureuse.

» Nous sommes un peuple commercial, comme vous nous appelez en Europe. Les plus grandes fortunes, ainsi que les positions les plus élevées, sont chez nous à la portée du jeune homme le plus pauvre. Arriver à l'indépendance est une ambition vraiment louable, de la part d'un citoyen ou d'une nation. Cela n'empêche pas les hommes de notre pays qui accumulent des fortunes avec une rapidité remarquable, de montrer toujours un bon jugement dans leur emploi. Rarement ils se retirent de la scène du travail, mais au contraire ils consacrent leur fortune au développement des ressources inconnues, à la construction d'Universités pour l'instruction et l'éducation des enfants. Dans le même ordre d'idées, nous avons pensé que c'était faire un bon usage de notre fortune que d'en consacrer une partie à une Exposition universelle.

» Vous autres Français vous n'avez pas besoin que l'on vous dise les avantages immenses d'une Exposition universelle, combien elle élève et élargit les idées du peuple chez qui elle se fait et des hommes qui la visitent. Elle donne l'occasion à des peuples habitant des climats différents, mais qui ont des intérêts communs, de se rapprocher. Elle établit de nouvelles lignes de commerce pour le profit de tous, elle aide à la formation de relations internationales nouvelles et cimente plus étroitement celles existant déjà. Une Exposition universelle est un promoteur de paix. C'est le couronnement de la civilisation.

» L'Exposition de Saint-Louis en mil neuf cent quatre sera certainement la plus universelle qui ait encore existé. Le Gouvernement des Etats-Unis, qui a voté pour l'Exposition cinq millions de dollars, soit vingt-cinq millions de francs (en outre des cinquante millions de francs fournis par la ville de Saint-Louis) a, de plus, consacré une somme d'un million trois cent mille dollars, soit six millions cinq cent mille francs pour sa propre participation, et a étendu ses invitations à toutes les nations du monde.

» Le Gouvernement américain est convaincu qu'il figurera à cette Exposition plus de races et de nations qu'à aucune Exposition antérieure. Tous les pays et tous les gouvernements de l'hémisphère occidental ont accepté les invitations qui leur ont été adressées. Les quarante-cinq Etats et les trois territoires de l'Union américaine, comme aussi toutes les possessions d'outre-mer de notre pays seront représentés à l'Exposition par un bâtiment distinct et par une exhibition caractéristique de leurs produits.

» L'Orient nous a donné des réponses satisfaisantes. Le Japon, dont les Commissaires faisaient choix d'un emplacement au moment où j'ai quitté

Saint-Louis pour venir en Europe, annonçait que son Exposition surpasserait toutes celles qu'il a faites jusqu'ici. La Chine, la Corée et Ceylan ont manifesté l'intention d'élever des bâtiments .

» La superficie des terrains de l'Exposition est d'environ 500 hectares, c'est-à-dire quatre fois l'espace couvert par votre Exposition de 1900. L'Exposition est située dans une forêt naturelle, dont les arbres ombrageront les divers bâtiments de nos Etats, de nos territoires et de nos possessions insulaires de même que le Palais du Gouvernement, auquel on va consacrer une somme de 2.250. 000 francs. Cette forêt qui encadrera l'Exposition ne sera pas altérée et les travaux d'art qu'on y élèvera ne pourront qu'embellir ses attraits naturels.

» Les palais de l'Exposition, dont les toitures abriteront plus de cinquante hectares, borderont un canal large de vingt-cinq mètres, alimenté par les eaux d'une cascade aux flots tombant d'une hauteur de vingt-deux mètres dans une pièce d'eau large de deux cents mètres, tels un Niagara artificiel, une Venise en miniature.

» Des talents indiscutés embellissent actuellement terrains et bâtiments.

» Le palais des Beaux-Arts sera en matière réfractaire et restera après l'Exposition. Les œuvres d'art qui nous viendront de tous les points de l'univers seront donc en pleine sécurité dans ce palais.

» Nous n'oublions pas et nous sommes sensibles au fait que votre Gouvernement a été le premier à choisir sur nos terrains un emplacement pour son pavillon national, et qu'il nous a le premier soumis les plans d'un monument qui est l'un des chefs-d'œuvre de l'architecture française.

» Votre aimable Commissaire général, M. Michel Lagrave, est venu à Saint-Louis et il y a déployé une activité à laquelle nous tenons à rendre hommage : le site incomparable qu'il a choisi pour l'élévation de votre pavillon national est une nouvelle preuve de son expérience en matière d'exposition et de son excellent jugement. Le grand nombre d'exposants ici présents démontrerait, si ce n'était déjà démontré que la méthode qu'emploie M. Michel Lagrave pour intéresser les industries et les exposants de France est des plus heureuses et produira des effets certains. Je suis sûr que, sous son énergique direction, la France ne saurait manquer d'être fière de sa participation, à l'Exposition de Saint-Louis.

» Un mot encore avant de terminer : votre cordiale hospitalité, votre accueil amical, seront non seulement appréciés par nos compatriotes à Saint-Louis, mais encore les rendront comme moi plus désireux de voir les citoyens de France visiter en grand nombre notre Exposition. De Paris à Saint-Louis, la route n'est pas longue : Saint-Louis est au sein des Etats-Unis et trône sur les rives du Mississipi (le père des eaux). La durée du trajet de New-York à Saint-Louis n'est que de vingt-quatre heures, par un train d'un confort incomparable : de Baltimore, de la Nouvelle-Orléans, de Charleston ou de Savana, seize heures de chemin de fer conduisent à Saint-Louis. Ce voyage

vous permettra de visiter la plus grande Exposition que nous ayons faite, une Exposition qui vous donnera un aperçu de notre pays. En parcourant par deux fois en quatre-vingt-seize heures la distance de Paris aux Pyrénées, j'ai été profondément frappé de la façon dont votre beau sol de France est cultivé. Il est impossible de se figurer les résultats qu'un pareil labeur produirait dans les vastes et fertiles vallées qui s'étendent des Monts Alleghanys aux Montagnes Rocheuses.

» Je n'ai pas ici pour but de vous prêcher l'oubli de votre sol natal que vous aimez; je sais trop votre attachement à votre pays. Nos statistiques de l'immigration nous montrent péremptoirement combien rares sont ceux qui abandonnent « la Belle France », et la prodigieuse vitalité de votre nation est due, à n'en pas douter, à l'industrie et à la frugalité de ses habitants, que domine un souffle impérissable de patriotisme. Les citoyens animés d'un tel esprit sont l'orgueil d'un pays et le secret de leur éternité : basée sur de tels principes, la République française est inébranlable. Nous serons heureux d'avoir beaucoup de Français comme hôtes, et nous espérons que vos produits et votre Exposition ne seront pas seuls à représenter la France à Saint-Louis en 1904; que vous-mêmes viendrez nombreux à cette grande manifestation internationale.

DEUXIÈME VOYAGE DU COMMISSAIRE GÉNÉRAL A SAINT-LOUIS

Cérémonie de la Commémoration de la Cession de la Louisiane.

L'approche de la Grande Foire provoque un va et vient de plus en plus actif entre la France et l'Amérique. On pourrait presque dire qu'il n'y a plus d'Atlantique.

Après la Mission Rochambeau aux États-Unis, après la tournée Francis en Europe, c'est le deuxième voyage de M. Michel Lagrave par delà les mers. La cérémonie de la dédicace l'y rappelle. Il a d'autre part à s'occuper des installations, à contrôler les travaux de nos entrepreneurs et architectes.

Le 4 mai 1903, eut lieu la remise officielle au Commissaire général de la France d'une Médaille d'or offerte au Président Loubet à l'occasion des fêtes du Centenaire de la Cession de la Louisiane. Notre représentant remercia chaleureusement le Président Francis et le Gouverneur du Colorado, chargés de lui présenter la médaille.

Le Commissaire général rentra en France peu après. Les travaux de l'Exposition marchaient à souhait, nos exposants avaient toutes satisfactions, rien ne rendait indispensable sa présence à Saint-Louis. Néanmoins, au mois de septembre 1903, d'accord avec le Président de la Section française, il fut obligé d'envoyer à Saint-Louis son jeune et dévoué Secrétaire, M. Lamy pour obtenir le déclassement d'un certain nombre de nos produits, le Palais des Manufactures ne pouvant plus contenir les exposants de cette catégorie. Nous fûmes assez heureux pour obtenir satisfaction.

CONSTITUTION DES COMITÉS D'INSTALLATION

Travaux d'installation — Service des Architectes — L'œuvre des Comités — La Décoration — Les artistes — L'œuvre accomplie — Total des Exposants par catégorie — Répartition des emplacements.

Les candidats exposants admis, il faut les placer et les installer ; c'est l'affaire des Comités d'installation qui chronologiquement et logiquement succèdent aux Comités d'admission.

Les membres des Comités d'installation, comme ceux des Comités d'admission, doivent, aux termes de l'article 4 du décret d'avril 1902 être choisis parmi les exposants ; et le Comité de la Section française préposé à ce choix, les recrute exclusivement parmi ses exposants qui ont été membres des Comités ou du Jury, Grand-Prix ou Médaille d'or dans une Exposition universelle antérieure. La nomination des membres des bureaux de ces Comités reste soumise à l'agrément du Commissaire général. En fait, la composition des Comités d'installation ne diffère point de celle des Comités d'admission,

ni leur nombre : un par groupe. Les mêmes bureaux furent maintenus en fonction. Le nom et les attributions changèrent seuls.

Selon la méthode adoptée chez nous en 1900, pour chaque groupe fonctionne un Comité d'installation de l'Exposition française à Saint-Louis, chargé :

1°. — De répartir les espaces entre les exposants conformément aux décisions du Comité d'admission ;

2°. — De dresser et de soumettre au Comité de la Section française les plans d'installation et de décoration ;

3°. — D'en assurer l'exécution et de pourvoir à l'entretien ainsi qu'au gardiennage ;

4°. — De répartir les dépenses entre les intéressés et de percevoir les cotisations, sans aucune intervention ni du Commissariat général, ni du Comité de la Section française.

Les Comités d'installation étaient nommés en juillet 1903 et, au mois de septembre suivant, la répartition des emplacements était à l'étude.

L'Administration américaine n'exigeait aucun loyer pour les emplacements alloués aux exposants dans les différents Palais et Pavillons, ni pour leurs constructions. Seulement chaque groupe était redevable au Comité de la Section française pour la place occupée, de 20 francs par mètre carré qu'il devait verser au Trésorier, M. Estieu.

Chaque Président de groupe distribue, d'accord avec son Comité, l'espace mis à sa disposition, et transmet le plan de répartition au Président de la Section française qui centralise les plans de tous les groupes, et les approuve avec ou sans modification. La répartition des emplacements n'alla pas sans soulever quelques difficultés, principalement en raison de ce que, dans quelques groupes, les demandes avaient dépassé les prévisions, très larges cependant, qui avaient été établies à l'origine. Plus de 7.500 exposants s'étaient fait inscrire. Mais grâce à la vigilance du Commissaire général et de nos Comités, grâce à l'ingéniosité de nos architectes et aussi aux excellentes dispositions de M. Masqueray, nous pûmes nous installer honorablement.

Le nombre total de nos exposants, les emplacements mis à leur disposition se répartissent ainsi par catégorie :

Distribution des emplacements :

Pavillon national et Jardins	32.000	mètres²
Palais de l'Économie sociale.	800	—
— de l'Instruction publique	700	—

Palais de l'Enseignement technique	600	mètres²
— des Beaux-Arts	»	—
— des Arts-Libéraux	2.380	—
— des Manufactures	9.757	—
— des Machines	1.200	—
— des Transports	3.705	—
— de l'Agriculture	1.308	—
— de l'Horticulture	250	—
— des Forêts, chasses et pêches	253	—
— des Mines et métallurgie	330	—
— de la Culture physique	150	—
— de l'Électricité	1.050	—
— des Poissons et Gibiers	50	—
	Nombre d'exposants :	
Arts libéraux	492	—
Manufactures	808	—
Machines	30	—
Électricité	65	—
Transports	84	—
Agriculture	1912	—
Horticulture	64	—
Forêts	46	—
Mines et Métallurgie	52	—
Poissons et Gibiers	19	—
Anthropologie	»	—
Économie sociale	983	—
Culture physique	11	—
Enseignement	1827	—
Beaux-Arts	808	—

Pour la superficie, nous étions au premier rang, parmi les nations étrangères. Après nous, venait l'Allemagne.

Les architectes nommés par le Comité de la Section française et agréés par le Commissaire général, procèdent entre eux à la répartition des groupes dont ils auront à organiser l'Exposition et leurs plans approuvés par le Président de la Section française, ils se mettent à l'œuvre. M. de Montarnal, architecte en chef, qui avait déjà exécuté d'importants travaux à l'Exposition de 1900 installe nos sections industrielles et commerciales.

Voici, au surplus, la distribution des groupes entre les architectes :

Répartition des Groupes entre les Architectes.

M. de Montarnal.

Département C. — Groupes 15, 16, 17, 18, 21;
— D. — 33, 43, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61;
— H. — 86, 87, 88, 89, 90;

M. H. Guillaume.

Département A. — Groupes 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8;
— C. — 27,
— F. — 67, 68, 69, 70, 71;
— G. — 72, 73, 74, 75, 76, 77;
— H. — 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 95, 96;
— I. — 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104;
— J. — 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111;
— K. — 112, 113, 114;
— L. — 115, 116, 117, 118, 119;
— M. — 120, 121, 122, 123, 124;
— N. — 125, 126, 127, 128;
— O. — 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141;
— P. — 142, 143, 144;

M. Bugeon.

Département C. — Groupes 19, 20, 23, 25, 26, 46;
— D. — 24, 28, 29, 30, 31, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 44, 45, 47, 48, 49;
— H. — 91, 92, 93, 94;

M. Bliault.

Département A. — Groupes 1 à 6;
— O. — 129 à 141;

Le fonctionnement du gardiennage a été réglé et le service établi par les soins des Comités d'installation. Les gardiens chargés de la surveillance pouvaient se diviser en trois groupes: 1° les gardiens

des Beaux-Arts, de la Manufacture de Sèvres, du Garde-Meuble, de la Ville de Paris; 2°. — Les gardiens du Comité de la Section française; 3°. — Les gardiens amenés par les divers entrepreneurs représentant les exposants.

Ceux de la première catégorie étaient naturellement à la charge de l'État ou de la Ville de Paris. Les autres recrutés par le Comité de la Section française ou soumis à son acceptation, étaient à la charge des groupes qui devaient payer tous les frais y afférents, appointements, et costumes du type uniforme adopté et dont les magasins de la Belle-Jardinière avaient la fourniture. Tous les exposants avaient le droit de mettre à l'intérieur de leurs vitrines des inscriptions indiquant que les divers articles avaient été fabriqués pour telles maisons ou pour telles personnes, ou achetés par tel intéressé. Ils pouvaient indiquer aussi le prix de vente des objets.

L'œuvre prend corps et le samedi 18 avril 1904, M. E. Dupont, Président de la Section française, M. Roger Sandoz, secrétaire général et délégué du Comité français des Expositions, chargé de missions aux États-Unis et au Canada, partent pour Saint-Louis et vont présider eux-mêmes aux derniers préparatifs de nos Sections.

Ce n'est que quelques jours après l'ouverture officielle de l'Exposition, vers le 15 mai seulement, que la plupart de nos installations furent complètement terminées et qu'il fut possible de se rendre compte de l'effet produit.

L'ensemble dénotait un effort admirable de la part de nos exposants tant en raison de la richesse et du bon goût des produits exposés que de l'étendue de nos sections: malheureusement les charges avaient été si lourdes, et si lourds les sacrifices consentis par les exposants, par le Comité français, par le Commissariat général, que nous fûmes obligés de compter pour l'embellissement extérieur de nos sections.

L'éclairage, le plancher laissaient fort à désirer dans bien des endroits, et malgré ce vice de construction que l'Administration américaine eût dû corriger à ses frais, nos exposants furent obligés de payer de leurs deniers des lampes électriques, de faire de nouveaux planchers, de cacher les défectuosités sous de larges linoléums. Certaines sections qui ne purent ou ne voulurent pas supporter de nouvelles charges, gardèrent pendant toute l'Exposition un aspect inachevé.

Malgré ces quelques lacunes, la beauté, la qualité et la valeur artistique des objets exposés, le goût parfait avec lequel ils étaient présentés ont maintenu la France à la première place. Le génie de notre race rayonnait sur toutes choses.

TRANSPORT DES MARCHANDISES FRANÇAISES

Certificats d'admission. — Tarif de faveur des Compagnies françaises des chemins de fer, d'assurances, de navigation. — Formalités d'expédition et de douane. — Poids et volume de l'Exposition française. — Étiquettes. — Délivrance à l'Exposition des colis français. — Beaux-Arts et autres Ministères.

La question des transports fut l'objet de longues études du Commissariat général et du Président de la Section française et ce n'est que le 30 janvier 1904 que M. Dupont adressa aux exposants une circulaire donnant les renseignements précis et définitifs sur cet objet. (1)

En raison de la grande distance, des déchargements et transbordements et des formalités douanières à remplir au moment du débarquement, les délais du transport sont comptés pour 60 jours.

Etant donné que l'Exposition ouvre le samedi 30 avril et qu'il faut au moins 3 semaines pour effectuer les installations et la mise en place des objets, les marchandises devront donc être expédiées de France, au plus tard le 10 février. Les exposants ont tout intérêt à profiter des paquebots qui partiront de France dans la première semaine de février.

L'Administration américaine avait accordé, comme dernier délai pour la réception des marchandises, la date du 30 avril 1904.

A chaque exposant, il fut remis par le Président de son groupe, un certificat d'admission (2), après qu'il eût versé ou se fût engagé à verser au trésorier, la totalité des sommes dont il était redevable pour sa participation. Le certificat d'admission est la pièce indispensable pour l'expédition des colis. La production de cette pièce permettait seule d'obtenir des Compagnies de chemins de fer françaises ou américaines et des entreprises de transport maritime les réductions de tarifs qu'elles avaient consenties pour les marchandises destinées à l'Exposition de Saint-Louis. Ce certificat portait un numéro, la mention du département et du groupe, la désignation des colis, l'ex-

(1) Voir page 276.

(2) Voir page 287.

péditeur ne devait pas s'en dessaisir, il faisait corps avec une déclaration d'expédition détachable qui reproduisait les indications du certificat (nom de l'expéditeur, liste des objets expédiés, etc...) et qui restait aux mains de l'agent de l'entreprise de transport.

Il était recommandé d'employer des caisses très solides et vissées, à l'épreuve de la mer, au besoin munies d'une enveloppe intérieure en fer blanc et soudée.

Le nom et la raison sociale de l'exposant devaient être inscrits à l'intérieur et à l'extérieur; les caisses devaient porter très lisiblement les mentions suivantes: The President Louisiana Purchase Exposition C°, la marque et le numéro des colis, le nom et l'adresse de l'exposant, le nom du consignataire ou agent qui prendra la livraison au port d'arrivée aux États-Unis. (Cette dernière indication pouvait être laissée au soin de l'entreprise de transport).

Outre ces inscriptions, les colis doivent porter les étiquettes prescrites par l'Administration américaine, et celles de la Section française, à raison de deux étiquettes de chaque nature apposées sur chaque colis. Le Secrétariat de la Section française, à la Bourse de Commerce, avait assuré la distribution de ces étiquettes aux Présidents de Groupes contre présentation de la liste exacte des exposants du Groupe et contre reçu. L'Administration américaine avait envoyé des étiquettes de couleurs différentes pour chaque département, destinées à permettre un classement rapide des envois. Mais ces étiquettes étaient les mêmes pour toutes les nations, aussi les entrepreneurs et les Compagnies de transport eurent-ils l'excellente idée de fixer en plus, sur chaque caisse, de grandes étiquettes tricolores qui faisaient tout de suite à l'arrivée, reconnaître la nationalité.

Malgré toutes ces précautions, quelques erreurs se commirent; par exemple, des caisses destinées aux manufactures portaient la mention horticulture. Comme chacun des Palais de l'Exposition était constitué en entrepôt réel de douanes il fallut toutes espèces de formalités pour obtenir qu'un colis put être ramené à destination. Des installations furent même retardées de ce fait.

Pour obtenir l'entrée en franchise de douanes, aux États-Unis, les exposants étaient dispensés du soin de demander un certificat consulaire. Ils devaient seulement établir en trois exemplaires des factures contenant des renseignements précis relatifs au contenu de chaque colis, avec indications exactes des marques, numéros et poids des colis, et indication de la valeur marchande des objets. Des trois exemplaires, l'un était enfermé dans la caisse même par-dessus les

marchandises; un autre devait être envoyé une semaine au moins avant l'expédition du colis au Directeur des douanes à Saint-Louis « Surveyor of Customs » et le troisième expédié également huit jours à l'avance, au consignataire au port d'arrivée. L'envoi de ces deux dernières pièces pouvait être fait par l'entreprise d'expédition. Les trois exemplaires devaient être signés par l'exposant lui-même.

Les Compagnies françaises de chemins de fer, État, Nord, Ouest, P. L. M., Orléans, avaient consenti à peu près les mêmes réductions de 50 % à l'aller et au retour. Naturellement, ces conditions exceptionnelles ne s'appliquaient pas aux objets d'art et de valeur, ni aux masses indivisibles pesant plus de 10.000 kilogrammes par exemple, ni aux objets dont les dimensions excédaient celles du matériel ou du gabarit.

En principe, les Compagnies de chemins de fer américaines appliquaient leurs tarifs normaux à l'aller et concédaient la gratuité au retour, pourvu qu'il se fît sur la même ligne et dans les trois mois qui suivraient la clôture de l'Exposition. Elles déclinaient toute responsabilité et n'admettaient les objets d'art ou de valeur tels que bijoux, dentelles, que dans les « express » et sous la garde d'agents spéciaux.

Le bureau de la Section française avait reçu de diverses entreprises de transport des propositions qu'il communiqua aux Présidents des groupes auxquels les exposants s'adressaient directement pour obtenir tous renseignements. Parmi ces Compagnies, citons à titre énumératif:

La Cie Générale transatlantique qui établit des connaissements directs du Havre à Saint-Louis Exposition, le Ramsays direct Foreign Service Chesapeake and Ohio Railroad qui transportait les marchandises de Boulogne-sur-Mer jusqu'en douane de l'Exposition de Saint-Louis, The Morris Express Co, du Havre-Gare à Saint-Louis Exposition à pied d'œuvre, Genestal et fils, de Paris domicile ou du Havre-gare à Saint-Louis terrain de l'Exposition.

Les exposants étaient libres de leur choix. Ils bénéficiaient de tarifs de faveur, et devaient payer le frêt non jusqu'à East Saint-Louis, mais jusqu'au terrain de l'Exposition, y compris les frais de passage du pont à manutention dans l'enceinte de l'Exposition.

Le Gouvernement américain et la Louisiana Purchase Co avaient décliné toute responsabilité en cas d'accidents. Il en fut de même du Comité de la Section française. Les uns et les autres s'offraient

seulement à mettre les exposants en rapport avec des Compagnies sérieuses et à leur ménager des conditions favorables.

La Cie d'assurances « La Mutualité française » s'était offerte à contracter des assurances contre tous risques, transport, incendie, vol, pour un total de cinq millions et demi de francs, au taux réduit de 2 fr. 60 %. Le Comité de la Section française, rappelant aux exposants que le soin de s'assurer contre tous risques leur incombe exclusivement, leur a soumis les propositions qu'il a reçues des diverses compagnies, comme indication.

De décembre 1903 à fin janvier 1904 partirent des milliers de caisses, renfermant l'ensemble des produits français, à destination de Saint-Louis.

Aux termes du règlement de l'Exposition les colis devaient être pris en livraison à leur arrivée par les exposants ou leurs fondés de pouvoirs. Si cette formalité n'était pas remplie, les marchandises étaient immédiatement transportées aux frais de l'exposant dans un entrepôt public. Il était donc de l'intérêt des exposants ou de leurs représentants autorisés d'être présents en temps utile.

Les caisses déballées dans les bâtiments de l'Exposition devaient être retirées aussitôt et remisées en des endroits spéciaux. Une Compagnie particulière « General Storage Co » avait construit sur le terrain même de l'Exposition de vastes abris où les caisses vides pouvaient être emmagasinées, moyennant la taxe très minime de 5 cents environ par pied cube.

Les Expositions des Beaux-Arts et celle des autres Ministères classées comme Exposition d'État étaient placées sous un régime à part. Tous les frais d'emballage, de transport étaient à la charge de l'État, qui jouissait d'ailleurs des plus larges franchises (1).

INAUGURATION

Délégation Française. — Discours du Commissaire général. — Visite de M. Jusserand à la Section française.

L'inauguration générale de l'Exposition eut lieu en grande pompe le 30 avril 1904, cent un ans, jour pour jour, après la cession de

(1) Voir rapport Horteloup, dans les Analyses des rapports de Groupes, au tome II.

la Louisiane. Au nom de toutes les nations étrangères, le Commissaire général français prit la parole en ces termes :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

» Mon premier devoir est d'exprimer à mon Collègue, M. Albino R. Nuncio, Commissaire général du Mexique, mes remerciements les plus sincères pour le grand honneur qu'il a fait à la France et à son représentant en me déléguant sa prérogative de prononcer le discours d'inauguration au nom de toutes les Nations étrangères; je le prie de vouloir bien transmettre au Gouvernement du Mexique, et en particulier au Président Porfirio Diaz, l'expression de mes sentiments d'amitié et la gratitude du Gouvernement de la République française.

» J'ai donc aujourd'hui l'agréable devoir de remercier les États-Unis pour la large et généreuse hospitalité qu'ils ont offerte à toutes les nations du monde. Je suis, toutefois, sûr d'être l'interprète du sentiment, non seulement de mes collègues les Commissaires généraux, mais aussi de tous les Gouvernements étrangers représentés ici, si je commence par exprimer nos respects au Président des États-Unis, je prie l'honorable Wm H. Taft et le ministre de la guerre de transmettre au Président Roosevelt qu'ils représentent, les sentiments de respect que nous proférons pour la personne du Président et pour le Gouvernement des États-Unis.

» J'ai le désir de remercier, au nom de tous les Commissariats généraux étrangers, le Sénat et la Chambre des représentants des États-Unis, si bien représentés parmi nous par l'honorable H. E. Burnham et James R. Tawney, pour l'amabilité avec laquelle le Gouvernement de Washington a accédé au désir des nations étrangères qui prennent part à l'Exposition de Saint-Louis; nous sommes extrêmement reconnaissants à ces Assemblées d'avoir voté avec tant de bonne grâce, à l'occasion de cette Exposition, les lois qui assurent la protection de la propriété industrielle et facilitent la vente de nos produits après l'Exposition. Nous avons le ferme espoir que les bonnes dispositions montrées par le Congrès des États-Unis auront d'autres occasions de s'exercer et qu'elles contribueront puissamment au développement des relations commerciales entre toutes les nations du monde et les États-Unis.

» Mais je dois remercier d'abord, le Gouvernement et les représentants du peuple américain qui ont sanctionné cette grande entreprise. Je dois aussi exprimer ma gratitude la plus profonde à la ville de Saint-Louis qui offre aujourd'hui au monde une hospitalité si généreuse et un spectacle sans précédent; permettez-moi donc d'exprimer aux représentants élus de la ville de Saint-Louis, au maire Rolla Wells, combien nous apprécions les efforts qu'il a faits pour recevoir d'une manière si parfaite les représentants du monde entier et pour les souhaits de bienvenue si chaleureux et si cordiaux exprimés par le peuple de Saint-Louis. Vos efforts, Monsieur le Maire, ne seront pas sans fruits et, ainsi que je vous le disais lorsque

vous m'avez fait l'honneur de me rendre visite, il y a quelques jours, je vous renouvelle l'assurance que la réception que vous nous avez préparée assure à la ville de Saint-Louis une place exceptionnelle parmi les cités du monde renommées pour leur charme et leur hospitalité.

» Établie sous les auspices du Gouvernement des États-Unis, encouragée par les efforts de la ville de Saint-Louis et de ses habitants, l'Exposition était certaine d'avoir un grand succès; mais pour arriver à ce succès, il fallait surmonter d'innombrables difficultés, et pour cela, il fallait toute l'énergie et le prestige de l'homme d'action que vous avez si justement placé à la tête de cette entreprise.

» C'est la bonne fortune de ce pays d'avoir toujours su trouver des hommes pour les tâches qu'ils étaient appelés à accomplir. Le peuple américain, si rempli de nobles initiatives, a toujours su découvrir et élever l'homme que réclamait l'heure présente depuis les jours de cet homme extraordinaire, de ce génie sans égal dans l'histoire du monde, l'immortel Washington, qui, il y a plus d'un siècle, avait été chargé de diriger et d'assurer les destinées des États-Unis. A l'aurore du vingtième siècle, votre pays a réussi à trouver un homme pour mener à bien cette imposante manifestation des travaux de la Paix; vous avez été capables de trouver un citoyen, de l'élever aux plus hauts honneurs et de le préparer ainsi à la tâche difficile et complexe de conduire avec succès une entreprise que le monde entier admire.

» C'est donc pour moi un devoir bien agréable dont j'apprécie la valeur de payer publiquement mon tribut, au nom de toutes les nations du monde, à l'homme dont le nom est sur toutes les lèvres, au Président David R. Francis; on peut dire qu'il a conquis les sympathies, non seulement de ses compatriotes qui sont unanimes à proclamer son talent, son énergie et sa valeur, mais aussi de tous les étrangers qui apprécient au plus haut degré sa courtoisie, son habileté et son tact consommé.

» Qu'il me soit permis de rappeler ici le voyage triomphal qu'il fit en Europe et la manière dont il fut reçu : d'abord, S. M. le Roi Edouard VII d'Angleterre, représenté ici par mon éminent collègue et ami, le colonel Watson, lui fit une réception chaleureuse et des plus cordiales. Puis, S. M. l'Empereur Guillaume d'Allemagne, dont le représentant distingué, mon collègue le Dr Lewald, pourrait nous apporter le témoignage des sentiments d'amitié personnels qu'éprouve Sa Majesté pour le Président Francis. Je ne dois pas omettre l'accueil particulièrement amical que lui réserve à Bruxelles S. M. le Roi Léopold, qui est si bien représenté par mon estimé collègue M. Carlier. Puis ce fut le Président de la République française, M. Emile Loubet, qui, avec sa simplicité caractéristique, eut plusieurs entrevues avec le Président Francis dont il garde, j'en suis sûr, le plus aimable souvenir; de plus, vous savez certainement l'empressement avec lequel les commerçants français ont répondu à l'invitation qui leur avait été

adressée et je puis vous assurer que la France ne fera jamais un effort plus grand que celui qu'elle a fait à l'occasion de l'Exposition de Saint-Louis.

» Tous les chefs des pouvoirs exécutifs des nations du monde se sont fait un devoir d'exprimer au Président Francis les sentiments d'admiration et d'estime qu'ils avaient pour la grande œuvre à la tête de laquelle il avait été si justement placé.

» Grâce au Président Francis et à ses collaborateurs, MM. Skiff et Taylor, grâce aussi aux Directeurs de l'Exposition, ce spectacle grandiose aura certainement sa place dans les annales du monde, nous pouvons affirmer, sans crainte d'être démentis, qu'il ne sera jamais surpassé, qu'il ne sera jamais possible de grouper plus d'énergies, plus de bonnes volontés que n'en ont été dépensées ici dans ces quatre dernières années. Je puis vous assurer que l'Exposition qui s'ouvre aujourd'hui dans cette ville sera conservée comme un souvenir impérissable dans les cœurs de tous ceux qui y ont pris part.

» A Philadelphie, en 1876, les États-Unis célébraient le centenaire de leur indépendance; à Chicago, en 1893, ils commémoraient le quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique; à Saint-Louis, le désir de ce grand peuple était de commémorer le centième anniversaire de l'acquisition du territoire de la Louisiane.

» Sans dépasser les limites de la mission qui m'incombe aujourd'hui, je puis, j'en suis sûr, comme représentant de la France exprimer mon appréciation personnelle sur le but qu'ont poursuivi les États-Unis à cette occasion et rappeler le traité du 30 avril 1803 par lequel le premier Consul de la République française, anxieux de donner un témoignage de ses sentiments d'amitié vis-à-vis des États-Unis, leur concéda, en toute souveraineté, pour toujours, l'étendue entière du territoire de la Louisiane.

» Voici comment Bonaparte s'est exprimé au sujet de ce transfert, dans une conversation particulière que son ministre Barbé-Marbois cite dans ses mémoires : « Les Américains me demandent une seule ville, mais » je préfère leur donner la Louisiane tout entière, car il me semble que » dans les mains de ce peuple naissant, le territoire que je leur cède sera plus » utile pour les intérêts politiques et même commerciaux de la France ».

» Le temps a réalisé les prédictions de Bonaparte. Oui, la Louisiane a merveilleusement prospéré sous la tutelle des États-Unis. Oui, elle est devenue une terre merveilleusement belle et florissante qui a offert à la France, aussi bien qu'aux autres nations, un champ riche de débouchés commerciaux et il n'est que justice de rendre hommage à l'énergie, à la valeur des hommes de ce pays, dont l'audace et la volonté ne connaissent pas de bornes.

» Ce pays a attiré vers lui les hommes les mieux doués des anciennes nations du monde et si, aujourd'hui, nous, les représentants des nations étrangères et plus particulièrement des nations de l'Europe, sommes heu-

reux de nous réjouir avec vous au milieu de votre prospérité, nous sommes aussi fiers de voir que nous avons quelquefois contribué à cette prospérité en vous envoyant les meilleurs de nos enfants.

» Je félicite très sincèrement les organisateurs de cette Exposition d'avoir donné à toutes les contrées du monde une si merveilleuse occasion d'être unies plus étroitement, moralement et matériellement, sur les terrains de l'effort pacifique et d'émulation fraternelle.

» Au nom de toutes les nations de l'univers qui sont représentées ici, j'exprime mes remerciements au peuple des États-Unis pour sa cordiale hospitalité

Une délégation française était arrivée à Saint-Louis à l'occasion de cette cérémonie. Elle était composée de M. Emile Dupont, président de la Section française, de M. G.-Roger Sandoz, secrétaire général du Comité français des Expositions à l'étranger, de M. Jean Hollande, secrétaire de la Section, de MM. Boin-Taburet, Perdoux, Mermillod, présidents de Groupes auxquels s'étaient joints MM. Lalique, Saint-André de Lignereux, Pfeiffer-Brunet, Redfern, Victor Révillon, Robert Levallois, Leroy, membres des Comités ou exposants.

La délégation avait quitté Paris le 15 avril et le 16 s'était embarquée sur « La Savoie ». Le 28 avril, les Délégués qui s'étaient séparés à l'arrivée, se trouvèrent tous réunis à Saint-Louis au milieu de leurs compatriotes qui avaient travaillé sur place. Ils représentèrent la France à l'inauguration générale.

Quelques jours plus tard, le 5 mai, certaines de nos Sections : Beaux-Arts, Couture, Manufactures, Arts Libéraux, ouvrirent sous la présidence du Commissaire général, du président Emile Dupont et du secrétaire général G.-Roger Sandoz. Des discours furent prononcés et la cérémonie donna lieu à des réceptions, à des fêtes où vinrent en foule les autorités américaines et les personnalités de Saint-Louis. Nos groupes provoquèrent l'admiration ; au Palais des Beaux-Arts, nos artistes, venus très nombreux, se montrèrent dignes de leur renom. Le même jour avait lieu l'inauguration de la Section allemande par l'ambassadeur d'Allemagne venu tout exprès de Washington.

Mais la véritable inauguration de l'Exposition française fut celle du Pavillon national qui eut lieu le 16 mai sous les auspices de M. Jusserand, qui venait de succéder à M. J. Cambon à l'ambassade de France aux États-Unis.

Le Pavillon avec ses jardins obtint le plus éclatant succès, et la

journée laissa chez tous un souvenir enchanteur. On remarquait la présence de tous les principaux représentants des autres nations. L'Ambassadeur et Mme Jusserand recevaient dans le grand Salon les invités qui leur étaient présentés par le Commissaire général, assisté de M. le Président Emile Dupont. Des gerbes de roses nouées de rubans tricolores étaient offertes par les Commissaires à nos visiteuses. La réception, commencée à deux heures se prolongeait jusqu'à 6 heures et laissait tous ceux qui traversèrent les salons de notre Palais sous l'impression que la France avait gardé la suprématie de l'éléganee, de la distinction et du bon goût.

A l'issue de la cérémonie, le Président Francis adressait au Président Loubet le télégramme suivant :

Saint-Louis, le 16 mai 1904.

« Président Loubet, Paris.

» Le Pavillon français a été inauguré aujourd'hui par l'ambassadeur Jusserand, le commissaire général Lagrave, le président Dupont et ses collègues.

» Sa beauté incomparable, son complet achèvement, ont soulevé des marques spontanées d'admiration des centaines d'invités de marque.

» Acceptez mes bien sincères félicitations pour la capacité de votre commissaire général et de ses collaborateurs, ainsi que pour leur excellent travail. Les traits caractéristiques de la participation de la France renforceront les relations amicales entre votre peuple et le nôtre.

» FRANCIS,
Président »,

Cette fête servit de préface à l'inauguration officielle de nos sections, qui occupa la journée du lendemain. Le mardi 17 mai, dès 10 heures, M. et Mme Jusserand, accompagnés de M. Michel Lagrave, commençaient la visite de nos installations. Le Palais des Manufactures les retint tout d'abord. Il est vrai que là, notre Exposition méritait, par son importance, d'être classée au premier rang. Nous occupions un emplacement de 113.000 pieds carrés ; soit environ le tiers du Palais ; nous possédions les deux portes d'entrée principales entre lesquelles, de bout en bout, s'étendaient nos sections. La cour centrale qui nous avait été dévolue avait vu s'ériger en son centre un pavillon dont le groupe des tissus avait assumé la dépense estimée à une soixantaine de mille francs.

Là, M. Émile Dupont, entouré de tous nos exposants et en leur nom, souhaitait la bienvenue aux illustres visiteurs et les remerciait de leur démarche où il voyait une marque de sympathie

du Gouvernement à l'égard du « plus grand effort que le monde industriel français eût encore tenté au dehors ». En quelques mots heureux, notre ambassadeur félicitait le Président de la Section française et ses collaborateurs de ce succès qui était leur œuvre « et dont il serait heureux de rendre témoignage au Gouvernement à son prochain retour en France ». Le Musée des Manufactures et des Beaux-Arts le retint toute la matinée. L'après-midi fut consacrée aux Arts libéraux, à l'Economie sociale et à l'Agriculture. Voici, d'ailleurs, la lettre que M. Jusserand, ambassadeur de France à Washington, adressait à ce sujet, à la date du 23 mai 1904, à M. Delcassé, ministre des Affaires étrangères de la République française :

Washington, le 23 mai 1904.

» *M. Jusserand, ambassadeur de France à Washington, à M. Delcassé, ministre des Affaires étrangères.*

» Ainsi que je l'avais annoncé à V. E. par ma lettre du 10 mai, je suis parti pour Saint-Louis le 14 de ce mois, accompagné de Mme Jusserand, afin d'inaugurer le pavillon national français.

» Le matin de mon arrivée, les première visites m'ont été faites par le Président Francis et par le Maire de la Ville, à qui j'ai rendu aussitôt leur politesse. Le Président m'a fait faire, dans sa voiture, le tour des immenses espaces qu'occupent les monuments de l'Exposition. L'aspect en est très beau et l'ensemble en fait certainement le plus grand honneur à la République américaine et à la Ville de Saint-Louis.

» Dans l'après-midi du 16 a eu lieu l'inauguration de notre pavillon national, qui est bien ce qu'on peut imaginer de plus ravissant. Il tranche avec tout le reste sans jurer avec rien; il a l'air distingué et élégant et non pas pour cela fragile; ses couleurs claires charment le regard; il est encadré d'un vaste jardin, le seul de son espèce à l'Exposition, planté de fleurs et de plantes amenées vivantes de France. Quand on a été quelque temps loin de son pays, on s'attache davantage encore à tout ce qui le représente, et nous n'avons pas regardé sans quelque émotion ces humbles compatriotes venues de si loin, pour faire, sur ce coin de sol placé sous notre drapeau, leur devoir de bonnes françaises. Cet heureux arrangement est tout à l'honneur de M. Vacherot, jardinier en chef de la Ville de Paris, et d'autant plus que des intempéries successives l'ont obligé à recommencer plusieurs fois son œuvre et qu'il l'a fait sans se lasser.

» L'impression avantageuse causée par l'extérieur est encore accrue quand on pénètre dans le monument; l'art français ancien et l'art français moderne rivalisent d'éclat, rendent manifeste aux yeux qu'une même France se

continue à travers les siècles et que le génie qui produisit les tapisseries du temps de Louis XIV et les merveilleux Sèvres d'aujourd'hui exposés dans notre Palais, est un même génie. Des peintures murales par M. Dubufe et M. Roussel, des meubles modernes, une Exposition de la Ville de Paris permettant d'apprécier le développement des œuvres sociales dans la Grande Cité, complètent cet ensemble.

» Un temps épouvantable et des torrents de pluie auraient pu gâter la fête de l'inauguration si les dispositions prises par notre Commissaire général et la situation hors pair qu'il s'est faite à Saint-Louis n'avaient compensé les ennuis de ce contretemps. Malgré les intempéries, la boue et la difficulté des moyens de communication, une foule considérable s'est pressée dans notre palais, et de nombreux témoignages ne m'ont pas permis de douter de ses sentiments sur ce qu'il lui était montré et de sa reconnaissance pour les égards dont M. Lagrave et ses nombreux collaborateurs ont su entourer nos visiteurs. Parmi eux figuraient les hautes autorités de l'Exposition et de la Ville, les Commissaires généraux étrangers et leur personnel, enfin les plus marquants parmi les habitants de Saint-Louis.

» Le lendemain matin, je me suis rendu dans les sections françaises, qui ont, entre autres avantages, le précieux mérite, en ce moment, d'être plus avancées que les autres; les principales branches de nos arts et industries offrent même, dès maintenant, des installations absolument complètes. J'ai été reçu à l'entrée de notre Exposition, par le Président de la Section française M. Dupont, dont tout le monde loue la dignité et le savoir-faire. A ses souhaits de bienvenue, j'ai répondu par une courte allocution où j'ai pris pour thème les avantages spéciaux qui permettent à la France de briller dans les compétitions comme celle-ci et de tenir son rang au milieu des intenses compétitions de notre époque. Certains pays possèdent de plus vastes territoires que nous, une plus nombreuse population, des ressources naturelles en mines et en combustibles infiniment plus étendues; pour contrebalancer tout cela, nous avons principalement un avantage à part et qui suffit; ce sont les dix doigts qui se trouvent au bout des mains françaises. Ils feront toujours ce que nulle machine et nulle sorte de doigts ne sauraient faire, et tant qu'ils ne se lasseront pas, et ils ne se lasseront jamais, la France se maintiendra à sa place, c'est-à-dire au premier rang.

» L'inspection des sections n'a été que la vérification continue de cette remarque : mobilier et costumes (remarquables), soieries tissées à la main, lingerie, fleurs, brosserie et accessoires du costume, porcelaines, argenterie, automobiles (en cours d'installation et déjà très remarquées), toutes nos spécialités, pour ne rien dire de ce qui relève de l'art pur, font, comme d'ordinaire, le plus grand honneur à ces incomparables mains de l'ouvrier et de l'artiste français.

L'après-midi a été consacrée à la visite des sections françaises de l'alimentation et de l'agriculture, à celle des pavillons étrangers, etc... Le pavil-

lon allemand est remarquable, celui d'Angleterre ne vient que bien après; je suis toutefois persuadé que ce n'est nullement l'amour-propre national qui m'a fait trouver le nôtre le plus beau de tous.

» Je n'ai pas voulu, si brève que dût être ma visite (une sérieuse maladie du Conseiller de l'ambassade me faisait un impérieux devoir de rentrer promptement), omettre d'aller, comme en pèlerinage, à la modeste Exposition Louisianaise organisée par nos compatriotes et par les créoles français de la Nouvelle-Orléans. La petite salle qui la renferme (dans un monument où malheureusement on aura peine à la trouver) est sobrement et dignement décorée; elle contient quantité de documents français rappelant notre ancienne domination sur les immenses territoires cédés (et non vendus), en 1803. On y voit les dernières proclamations du dernier gouverneur français, Laussat; un drapeau brodé par les dames françaises de la Nouvelle-Orléans et remis au célèbre général Andrew Jackson, après la victoire qui, avec le concours d'un régiment créole, fit rétrograder les Anglais dans la deuxième guerre de l'Indépendance, le 8 janvier 1815. Des tableaux, un drapeau donné par le Gouvernement de la troisième République ; maints autres souvenirs rappellent l'activité présente des Français de France, fixés à la Nouvelle-Orléans et la prospérité de leurs œuvres scolaires ou charitables.

» Le soir, pour rendre au Président Francis la politesse qu'il m'avait faite la veille, j'ai offert aux principales autorités présentes à Saint-Louis un dîner, dans l'Hôtel du Commissariat général. « J'ai offert » est façon de parler; tout en réalité avait été organisé et était « offert » par M. Lagrave, y compris le concours de son chef de cuisine qui est peut-être bien, soit dit sans offense pour personne, l'artiste français présentement le plus célèbre de la ville. Le Secrétaire d'Etat et Mme Hay, qui n'acceptent jamais aucune invitation, avaient bien voulu décider eux-mêmes qu'une circonstance si peu usuelle ne pouvait créer un précédent qui leur fût opposable et ils assistaient à notre fête, où se trouvaient aussi le Président de l'Exposition, le Maire, le Général Commandant, etc... Faisant une autre exception encore plus rare, M. Hay a voulu répondre lui-même au toast que j'ai porté à la fin du repas, et il a dit, en termes excellents, quelle reconnaissance tant de milliers d'Américains qui n'ont jamais passé l'Océan devaient à la France, qui exposait cette merveille unique : un de ses palais les plus célèbres, complet en toutes ses parties : ornementation intérieure, meubles, tapisseries, jardins, non pas des échantillons isolés, mais un ensemble parfait.

» Par une dernière attention, le Secrétaire d'État m'a adressé une lettre où, parlant de cette fête, qui se termina par quelques morceaux de musique, il dit : « Ce fut une des plus exquises soirées dont je me souvienne ».

Après M. Hay, le Président Francis parla à son tour, lui aussi, dans les termes les plus gracieux pour notre pays, disant que rien, dans ce long labeur préparatoire de cinq années, ne l'avait autant réconforté que notre

adhésion immédiate, la première qu'il eût reçue, à son entreprise. Le succès est donc assuré, a-t-il pensé aussitôt, et il en a été ainsi.

» Aux compliments chaleureux que M. Francis a adressé à notre Commissaire général au cours de son allocution, je m'associe pleinement. Il est difficile de mettre plus d'ardeur et de savoir-faire, je dirai presque de passion, que n'en a mis M. Lagrave afin d'assurer à la France une place hors de pair parmi les grandes nations exposantes. J'ai été fier et heureux de voir nos intérêts aux mains d'un tel compatriote.

» Ses collaborateurs, animés d'un même esprit, le secondent très efficacement et parmi eux spécialement, pour ne parler que de ceux que j'ai pu voir personnellement à l'œuvre : MM. Bouvard, Dubufe, Vacherot, Sandier (de Sèvres), le Président Dupont, Bœufvé; enfin, M. Guillemin, délégué du Ministère à l'Exposition. M. Lagrave m'a dit combien le concours de ce dernier, surtout en cette période de transition entre le chaos des derniers jours et les fêtes célébrant les organisations définitives, lui avait été précieux. J'ai eu d'ailleurs occasion de l'apprécier moi-même et je peux assurer V. E. que son Département était fort utilement représenté.

» Si d'aventure, lu à distance, de l'autre côté de l'Océan, ce rapport semble être optimiste, je dirai que je n'ai rien fait que d'y consigner telles quelles et en toute sincérité les impressions que m'a laissées cette visite. J'espère fermement que tous ceux qui, de France ou d'ailleurs, viendront examiner le résultat des efforts de nos exposants et de notre Commissariat, n'en remporteront pas de différentes.

» *Signé* : JUSSERAND. »

NOMINATION de : MM. A. PICARD, Délégué du Gouvernement, — GEO GÉRALD, Commissaire général adjoint.

M. Michel Lagrave n'ayant pu retourner à Saint-Louis, un décret du 17 juillet 1904 désigne comme Délégué du Gouvernement de la République Française à l'Exposition universelle et internationale de Saint-Louis, M. Alfred Picard (1), membre de l'Académie des sciences, Président de Section au Conseil d'État. Il conserve ses fonctions actuelles. A sa mission sont rattachées les attributions antérieurement confiées à M. Lagrave.

Par décret en date du même jour, M. Géo Gérald, député de la Charente, est chargé, à titre de mission temporaire des fonctions de Commissaire général adjoint du Gouvernement français aux États-Unis (2) à l'occasion de l'Exposition de Saint-Louis.

(1) Voir page 332.

(2) Voir page 332.

Ils sont à la veille du départ. L'heure de l'attribution des récompenses approche. M. Alfred Picard le vétéran des Expositions, l'illustre créateur de notre Fête universelle de 1900 ira prêter à nos jurés le précieux concours de sa haute personnalité ; — Aussi bien il est des hommes dont le nom seul évoque l'œuvre et M. Alfred Picard est de ces hommes-là. — M. Gérald, l'un des députés qui se sont acquis très vite la réputation la plus justifiée apportera l'intelligente activité de sa jeunesse et les ressources de son aimable diplomatie.

Entre le départ de M. Lagrave et l'arrivée de MM. A. Picard, Délégué du Gouvernement Français et Géo Gérald, commissaire général adjoint, M. Bœufvé, consul de France, fit l'intérim et dirigea les services du Commissariat.

DÉCRET
NOMMANT LE DÉLÉGUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE A L'EXPOSITION DE SAINT-LOUIS ET LE COMMISSAIRE GÉNÉRAL ADJOINT DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS A L'OCCASION DE L'EXPOSITION DE SAINT-LOUIS

« Le Président de la République française,

» Sur la proposition du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Poste et des Télégraphes,

» Vu le décret du 15 avril 1902, portant règlement de la participation française à l'Exposition internationale de Saint-Louis (États-Unis),

» Décrète

» Article 1. — M. Alfred Picard, membre de l'Académie des Sciences, président de section au Conseil d'État, est désigné comme Délégué du Gouvernement de la République française à l'Exposition universelle et internationale de Saint-Louis.

» Il conservera ses fonctions actuelles.

» A sa mission sont rattachées les attributions antérieurement confiées au commissaire général du Gouvernement français aux États-Unis à l'occasion de l'Exposition de Saint-Louis.

» Article 2. — Le Garde des Sceaux, ministre de la Justice, et le ministre

du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

» Fait à Paris le 17 juillet 1904. Émile LOUBET.

» Par le Président de la République :

» *Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,*
E. VALLÉ. »

» *Le Ministre du Commerce, de l'Industrie,*
des Postes et des Télégraphes,
Georges TROUILLOT. »

» Le Président de la République française,

» Sur la proposition du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

» Vu l'article 9, paragraphe 2 de la loi organique du 30 novembre 1875,

» Vu le décret du 15 avril 1902, portant règlement de la participation française à l'Exposition Internationale de Saint-Louis (États-Unis),

» Décrète :

» Article 1. — M. Gérald, député, est chargé, à titre de mission temporaire, des fonctions de commissaire général-adjoint du Gouvernement français aux États-Unis, à l'occasion de l'Exposition de Saint-Louis.

» Article 2. — Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, est chargé de l'exécution du présent décret.

» Fait à Paris le 17 juillet 1904.

» Émile LOUBET.

» Par le Président de la République :

» *Le Ministre du Commerce, de l'Industrie*
des Postes et des Télégraphes,
» Georges TROUILLOT. »

LE JURY

Nomination des jurés français. — Leur nombre. — Les noms par groupes. — Déjeuner offert par le Comité français. — Départ des jurés. — Départ de M. Gérald. — Départ de M. Picard, des délégués, etc., le 27 août.

Le règlement du Jury international porte, article 1er que le nombre total des membres du Jury international des récompenses

représentera approximativement deux pour cent du nombre total des exposants étrangers — (les Américains se trouvaient dans la proportion de six pour cent) — mais ne pourra dépasser ce chiffre, et chaque nation ayant au moins 50 exposants aura droit à être représentée dans le Jury.

Le nombre des membres du Jury pour chaque branche d'art ou d'industrie et pour chaque nation représentée sera, autant que possible, proportionnel au nombre des exposants et à l'importance de leurs Expositions.

Il y aura trois sortes de Jurys: 1° Le Jury de Groupe; 2° le Jury de département; 3° le Jury supérieur, qui formeront trois degrés de juridiction.

Enfin, au sommet, le Comité des Cinq, ainsi appelé à cause de sa composition du Président et des quatre Vice-Présidents (trois Américains et deux étrangers) du Jury supérieur, prononcera en dernier ressort sur les cas contestés, et sera chargé de préparer, collationner et publier la liste officielle des récompenses, et de prendre les mesures nécessaires pour en assurer la distribution.

Le Jury de chaque groupe sera composé de jurés titulaires et de jurés suppléants. Le nombre des jurés suppléants ne dépassera, en aucun cas, le quart des jurés titulaires. Les Jurés suppléants ont voix délibérative, mais ils ne voteront que lorsqu'ils remplaceront des jurés titulaires absents. Les jurés peuvent avoir recours à des experts, à titre consultatif.

Chaque Jury international de groupe élira dans son sein un bureau, composé d'un Président, d'un Vice-Président et d'un Secrétaire. Parmi les deux premiers, l'un sera un citoyen des États-Unis et l'autre un citoyen de l'un des pays étrangers représentés dans la partie de l'Exposition correspondante.

Chaque Jury de département sera composé des Présidents et Vice-Présidents des Jurys de Groupes. Il en était ainsi des divers Comités.

Le Jury supérieur se compose des Présidents et Vice-Présidents du Jury départemental.

Ces divers Jurys ne fonctionneront pas simultanément, mais à la suite l'un de l'autre; le Jury de Groupes prépare une première liste le Jury supérieur arrête la liste définitive, sauf modification exceptionnelle de la part du Jury des cinq.

La nomination des membres du Jury pour les pays étrangers devait être faite par les Commissaires généraux des nations expo-

santes, et être envoyée avant toute opération au Président de la Louisiana Purchase Exposition Company.

Les membres du Jury français furent nommés par le Commissaire général sur la présentation du Comité de la Section française.

Dès le mois de novembre 1903, le Président M. Emile Dupont s'occupe de l'établissement de la liste des jurés, et prie par circulaire (1) les Présidents des groupes de vouloir bien lui faire connaître, tant comme titulaires que comme suppléants, les noms des industriels de leurs groupes qui posent leur candidature à ces fonctions. Il fixe en même temps les règles imposées aux candidats.

Insigne des Membres du Jury.

Quatre conditions sont nécessaires pour remplir d'une façon efficace et indépendante les fonctions de membre du Jury, savoir :

1°. Etre exposant — 2° Avoir une connaissance suffisante de la langue anglaise — 3° Prendre l'engagement de faire le voyage au moment de la réunion du Jury et de rester présent pendant toute la durée des opérations (1 mois environ) — 4° Supporter personnellement les frais de déplacement, voyage et séjour.

Les demandes arrivent en nombre au Comité de la Section française ; le bureau en élimine quelques-unes ; des réclamations sont portées au Commissaire général qui adresse, le 19 mars 1904, au Président de la Section avec prière de la transmettre aux Présidents de groupes, une circulaire qui rappelle aux candidats jurés leurs obligations et responsabilités (2).

L'époque primitivement fixée pour les opérations du Jury était le mois de juin ; mais, en raison de la température élevée qui régnait alors à Saint-Louis, on choisit définitivement le mois de septembre à la demande des Commissaires généraux étrangers.

Une liste de présentation double des jurés à nommer et comprenant les personnalités possédant les connaissances techniques les plus sûres, ayant l'habitude des Expositions internationales et pour la plupart la pratique des affaires et des hommes aux États-Unis, fut transmise par le Président de la Section française dès le mois de mai et les 22 et 23 juillet. A ces dates parurent les deux arrêtés vus

(1) (Voir page 282.
(2) Voir page 283.

et approuvés par le Ministre du Commerce, par lesquels M. Picard nommait les membres français du jury à l'Exposition de Saint-Louis. En voici les *noms* et le nombre par départements et par groupes.

Jury supérieur

M. Géo Gérald, commissaire général adjoint, vice-président du Jury supérieur.

Membres :

MM. Gustave Kester, 1er vice-président de l'Agriculture.
Gerin-Lajoie, 1er vice-président des arts libéraux.
Mabilleau, 1er vice-président de l'Economie sociale.
Savy, 1er vice-président des Machines.
Buisson, 1er vice-président de l'Éducation.
de Vilmorin, 1er vice-président de l'Horticulture.
Maxime Furlaud, secrétaire-adjoint du Jury supérieur.

Jurés titulaires

Département A (Éducation et enseignement).

Groupe I. — *Enseignement primaire.*

M. Cordier, professeur à l'école des langues orientales vivantes.

Groupe 2. — *Enseignement secondaire.*

M. le docteur Richelot, membre de l'Académie de médecine ;
M. Buisson Benjamin, directeur du collège Allaoui de Tunis.

Groupe 3. — *Enseignement supérieur.*

M. Gauthier (Henri), professeur à l'école supérieure de pharmacie.

Groupe 6. — *Enseignement technique.*

M. Charabot, docteur ès-sciences, inspecteur de l'enseignement technique.

Département C (Arts Libéraux).

Groupe 15. — *Typographie.*

M. Bidermann (Jacques), constructeur de machines à imprimer, Grand prix, Paris 1900 ;

M. Emmanuel, dit Emmanuel Cremnitz Reginald, fabricant de tableaux annexes, Médaille d'or, Paris 1900.

Groupe 16. — *Photographie.*

M. Gaumont (Léon), fabricant d'appareils photographiques, Grand prix, Paris 1900 ;

M. Boyer Paul, photographe, membre du jury, Paris 1900 ;

M. Lumière Antoine, fabricant de plaques et papiers photographiques, Grand prix, Paris 1900.

Groupe 17. — *Librairie.*

M Le Soudier (Henri), libraire éditeur, membre du Jury, Paris 1900

M. Jones John, directeur de la Compagnie générale de publicité, membre du Jury, Paris 1900.

Groupe 19. — *Instruments de précision.*

M. Baille-Lemaire J.-B., fabricant d'instruments de précision, membre du Jury, Paris 1900.

Groupe 20. — *Médecine et chirurgie.*

M. le docteur Gérin-Lajoie, fabricant d'instruments de gynécologie.

Groupe 21. — *Instruments de musique.*

M. Delfaux (Émile), facteur d'instruments de musique, Médaille d'or, Paris 1900.

Groupe 23. — *Arts chimiques, pharmacie, parfumerie.*

M. Béhal (Auguste), professeur à l'école supérieure de pharmacie, secrétaire général de la Société chimique, membre des comités d'admission et d'organisation des congrès, Paris 1900 ;

M. Roure (Louis), fabricant de matières premières pour la parfumerie ; Grand Prix, Paris 1900.

M. Klotz (Henri), industriel (Parfumerie Pinaud); hors concours Paris, 1900.

Groupe 24. — *Fabrication du Papier.*

M. Abadie (Michel), fabricant de papiers à cigarettes. Grand prix; Paris 1900.

Groupe 25. — *Génie civil.*

M. Bénard (Henri), ingénieur, constructeur de phares (maison Barbier, Bénard et Turenne), Grand prix, Paris 1900.

Groupe 27. — *Génie architectural.*

M. Morin-Goustiaux (Georges), architecte, Médaille d'or, Paris 1900.

Département D (Manufactures).

Groupe 30. — *Coutellerie et Orfèvrerie.*

M. Henry (Georges), orfèvre, Grand prix, Paris 1900.

Groupe 31. — *Joaillerie, bijouterie.*

M. Weill (Élie), exportateur (orfèvrerie et joaillerie), conseiller du commerce extérieur de la France.

Groupe 32. — *Horlogerie.*

M. Rannaz fils (François), fabricant d'horlogerie, membre des comités d'admission, Paris 1900.

Groupe 33. — *Bronze, fonte et ferronnerie d'art.*

M. Millet (Théodore), fabricant de bronzes et de meubles d'art, expert du Jury et Grand prix, Paris 1900.

Groupe 34. — *Brosserie, maroquinerie, tabletterie.*

M. Schloss (Adolphe), négociant, commissionnaire, membre des comités et du Jury, Paris 1900.

Groupe 35. — *Objets de voyage et de campement.*

M. Vuitton (Georges), fabricant d'articles de voyage et de campement, membre du Jury, Paris 1900.

Groupe 36. — *Bimbeloterie.*

M. D'Allemagne (Henri), archiviste, paléographe, membre des comités, Paris 1900.

Groupe 37. — *Décoration et mobilier.*

M. Hœntschel (Georges), architecte décorateur, expert en objets d'art, Grand prix Paris 1900.

Groupe 38. — *Ameublements.*

M. Soubrier (François), fabricant de meubles, Médaille d'or, Bruxelles 1897.

Groupe 41. — *Quincaillerie.*

M. Maison (Louis), constructeur, serrurier d'art, Médaille d'or, Paris 1900.

Groupe 42. — *Papiers peints.*

M. Desfossé (Eugène), fabricant de papiers peints, membre du Jury, Paris 1900.

Groupe 43. — *Tapis et tissus d'ameublement.*

M. Cornille (Paul), fabricant de soieries et velours pour ameublement (maison Cornille frères) hors concours, Paris 1900.

Groupe 44. — *Décoration du tapissier.*

M. Rémon (Pierre-Henri), tapissier décorateur, membre du Jury, Paris 1900 ;

M. Vinet (Alfred), fabricant de miroiterie, membre des comités, Paris 1900.

Groupe 45. — *Céramique.*

M. de Luze (Henry), fabricant de porcelaines (maison Théodore Haviland) Grand prix, Paris 1900.

Groupe 47. — *Verres et cristaux.*

M. Appert (Léopold), maître verrier, hors concours, Paris 1900.

Groupe 48. — *Chauffage et ventilation.*

M. Hamelle (Henry), fabricant d'appareils de chauffage, membre du Jury, Paris 1900 ;

M. Drouet (Georges), fabricant d'appareils de chauffage, Médaille d'or, Paris 1900.

Groupe 49. — *Éclairage.*

M. Fourchotte (Maurice), ingénieur des arts et manufactures, constructeur d'appareils à acétylène, Grand prix, Paris 1900.

Groupe 54. — *Fils et tissus de coton.*

M. Perrin (Paul), filateur (maison Les Héritiers de Georges Perrin), membre des comités et Médaille d'or, Paris 1900.

Groupe 55. — *Fils et tissus de lin, de chanvre.*

M. Mascré (Étienne), fabricant de batistes et mouchoirs.

Groupe 56. — *Fils et tissus de laine.*

M. Masse (Paul), filateur de laine, vice-président de la Chambre de commerce d'Amiens, membre du Jury, Paris 1900 ;
M. Bonnier (Francisque), fabricant de draperies, membre du Jury, Paris 1900.

Groupe 57. — *Soies et tissus de soie.*

M. Charbin (Étienne), fabricant de velours et de peluches, administrateur délégué des manufactures de velours et peluches de J.-B. Martin, Grand prix, Paris 1900 ;
M. Boutet (Georges), négociant en soie ;
M. Poncet (Louis), fabricant de soieries, Grand prix, Paris 1900 ;
M. Forest (G.), fabricant de rubans, Grand prix, Paris 1900 ;
M. Carrière (Émile), filateur de soie, membre du Jury, Paris 1900.

Groupe 58. — *Dentelles, broderies, passementeries.*

M. Deltenre (Edmond), fabricant de dentelles et rideaux, médaille d'or, Paris 1900 ;
M. Béraud (Étienne), fabricant de broderies, Médaille d'or, Paris 1900.

Groupe 59. — *Confection et couture.*

M. Perdoux (Léon), robes et confections pour dames, membre du Jury, Paris 1900 ;
M. Hubert de Vautier, fabricant de costumes militaires, Grand prix, Paris 1900.

Groupe 60. — *Cuirs, gants et fourrures.*

M. Pfeiffer, fourreur (Maison Pfeiffer-Brunet), Grand prix. Paris 1900.

Groupe 61. — *Industries diverses.*

M. Mouilbau (J.), fabricant de tissus élastiques, membre du Jury, Paris 1900 ;
M. Léonard (Louis-Eugène), directeur des magasins du Gagne-Petit, lingerie de luxe, Grand prix, Paris 1900 ;
M. Blum (Lucien), fabricant de lingerie, Médaille d'or, Paris 1900.

Département E (Machines à vapeur).

Groupe 62. — *Machines à vapeur.*

M. Dugé de Bernonville, ingénieur en chef des usines Niclausse (chaudières et accessoires), hors concours, Paris 1900 ;
M. Piaud (Léon), ingénieur des établissements Delaunay-Belleville et Cº, hors concours, Paris 1900.

Groupe 65. — *Machines-outils.*

M. Chouanard (Émile), constructeur-mécanicien ;
M. Savy (Alfred), constructeur de machines pour industries diverses, Grand prix, Paris 1900.

Département F (Électricité).

Groupe 67. — *Production et utilisation de l'électricité.*

M. Holzschuch (Jacques), ingénieur électricien, Grand prix, Hanoï 1902-1903.

Groupe 69. — *Éclairage électrique.*

M. Roux (Gaston), directeur du bureau de contrôle des installations électriques, membre du Jury, Paris 1900.

Groupe 70. — *Télégraphie et téléphonie.*

M. Silva (André), fabricant d'enseignes lumineuses et téléphones.

Département G (Transports).

Groupe 72. — *Carrosserie et automobiles.*

M. Kellner (Georges), carrossier, Grand prix, Paris 1900;
M. Blin (Eugène), directeur des établissements Malicet et Blin (pièces détachées pour automobiles), Médaille d'or, Paris 1900;
M, Auscher (Léon), carrossier (Maison Rheims et Auscher), Médaille d'or, Paris 1900.

Groupe 74. — *Chemins de fer et tramways.*

M. de Grièges (Henri), secrétaire général de la Compagnie du chemin de fer métropolitain.

Département H (Agriculture).

Groupe 79. — *Exploitation agricole.*

M. Pécard-Mabille (Auguste-Achille), fabricant de machines agricoles, Grand prix, Paris 1900.

Groupe 85. — *Produits agricoles alimentaires d'origine animale.*

M. Dupont (Louis), négociant en beurres d'Isigny, membre du Jury, Paris 1900.

Groupe 80. — *Engrais.*

M. Furlaud (M.-H.).

Groupe 88. — *Boulangerie et pâtisserie.*

M. Machin (Auguste), boulanger et pâtissier, Médaille d'or, Paris 1900.

Groupe 89. — *Conserves de viandes, de poissons, de légumes et de fruits*

M. Lecourt (François), fabricant de conserves alimentaires, Médaille d'or, Paris 1900;
M. Teyssonneau (Jean), fabricant de conserves alimentaires, membre du Jury, Paris 1900.

Groupe 90. — *Sucres et confiserie.*

M. Mignot, fabricant de chocolat;

M. Duché (Alfred), négociant membre de la Chambre de commerce française de Londres.

Groupe 91. — *Eaux minérales et gazeuses.*

M. Meunier, docteur en médecine.
M. Marot (Émile), constructeur de machines agricoles, Médaille d'or, Paris 1900.

Groupe 92. — *Vins et eaux-de-vie.*

M. Favraud (Jean), négociant en eaux-de-vie, expert du Jury, Paris 1900 ;
M. Foucauld (Marc), négociant en eaux-de-vie, Médaille d'or, Paris 1900 ;
M. Kester (Gustave), négociant en vins, membre de la Chambre de commerce de Paris, membre du Jury, Paris 1900 ;
M. Laporte (Édouard), négociant en eaux-de-vie, membre du Jury, Paris 1900 ;
M. Mandeix (André), importateur de vins ;
M. Wursthorn (Pierre), négociant en vins, membre du Jury, Paris 1900 ;
M. Guestier (François-Daniel), négociant en vins ;
M. Calvet (Jean), négociant en vins ;
M. Vert (Baptiste), négociant en eaux-de-vie, membre du Jury, Paris 1900 ;
M. Buhan (Paul), négociant en vins.
M. Boutelleau (Gustave), négociant-distillateur.
M. Schyler, négociant en vins.
M. Perrier, négociant en vins de Champagne.

Groupe 93. — *Sirops et liqueurs.*

M. Bertrand (Alfred), directeur de la Société de Distillation parisienne, membre du Jury, Paris 1900 ;
M. Chastenet (Maurice), distillateur, Médaille d'or, Paris 1900.
M. Cazalis, distillateur, hors concours, Paris 1900.

Département J (Horticulture).

Groupe 108. — *Horticulture.*

M. Chatenay, secrétaire général de la Société nationale d'horticulture de France, membre du Jury, Paris 1900.

M. Vacherot (Jules), jardinier en chef des services des jardins et plantations de la ville de Paris.

Groupe 110. — *Graines, semences et plants.*

M. de Vilmorin (Philippe), marchand grainier, Hors concours, Paris 1900.

Département K (Forêts).

Groupe 112. — *Matériel des exploitations et industries forestières.*

M. Weitz (Jules), constructeur mécanicien, Médaille d'or, Paris 1900.

Département L (Mines et Métallurgie).

Groupe 119. — *Littérature minière.*

M. Gruner (Édouard), ingénieur des mines, Jury, Paris 1900.

Département M (Pêches et Chasses).

Groupe 120. — *Matériel de chasse.*

M. Mimard (Etienne), directeur de la manufacture française d'armes et cycles de Saint-Étienne, Médaille d'or, Paris 1900.

Département O (Économie sociale).

Groupe 129. — *Enquête sur le régime économique et social.*

M. Strauss (Paul), sénateur.

Groupe 130. — *Organisation économique*

M. Siegfried (André).

Groupe 135. — *Institutions de prévoyance.*

M. Mabilleau (Léopold), professeur au Conservatoire des Arts et Métiers, directeur du Musée social, membre du Jury, Paris 1900.

Groupe 136. — *Logements ouvriers.*

M. Siegfried (Jules), député, ancien ministre, président du Jury, Paris 1900.

Jurés suppléants.

Département A (Éducation et Enseignement).

Groupe 6. — *Enseignement technique.*

M. Wellhoff, administrateur délégué de la Société internationale des Écoles Berlitz, Médaille d'or, Paris 1900.

M. Chomienne (Claudius), ingénieur des forges de Couzon, inspecteur de l'enseignement technique du département de la Loire.

Département C (Arts libéraux).

Groupe 15. — *Typographie.*

M. Perdreau (Julien), administrateur des établissements Voirin, constructeur de machines à imprimer, Médaille d'or, Paris 1900.

Groupe 20. — *Médecine et Chirurgie.*

M. Sauvez, docteur en médecine, Médaille d'or, 1902-1903.

Groupe 23. — *Arts chimiques, pharmacie, parfumerie.*

M. Chiris (Georges), industriel (matières premières pour la parfumerie), Grand prix, Paris 1900.

Département D (Manufactures).

Groupe 34. — *Brosserie, maroquinerie, tabletterie.*

M. Leloir (Albert), fabricant de brosses et de pinceaux, Médaille d'or, Paris 1900.

Groupe 43. — *Tapis et tissus d'ameublement.*

M. Chanée fils (Henri), fabricant d'étoffes pour ameublement, Hors concours, Paris 1900.

Groupe 45. — *Céramique.*

M. Sachot (René), fabricant de céramique, Médaille d'or, Paris 1900.

Groupe 47. — *Verres et cristaux.*

M. Legras (François), maître de verreries, Grand prix, Paris 1900.

Groupe 60. — *Cuirs, gants et fourrures.*

M. Lafon (Jules), fabricant de gants, jury, Paris 1900.

Département E (Machines).

Groupe 62. — *Machines à vapeur.*

M. Sosnowski (Kasimir), directeur de la Société de Laval pour l'exploitation de turbines à vapeur, Hors Concours, Paris 1900.

Département F (Électricité).

Groupe 67. — *Production et utilisation de l'Électricité.*

M. Dennery, ingénieur des Postes et Télégraphes.

Département H (Agriculture).

Groupe 92. — *Vins et Eaux-de-vie.*

M. Kressmann.
M. Levitte.

Département J (Horticulture).

Groupe 108. — *Horticulture.*

M. Vacherot (Jules), architecte-paysagiste.

Département L (Mines et Métallurgie).

Groupe 116. — *Minerais et pierres.*

M. de Berc (Jean), ingénieur des mines.

Département O (Économie sociale).

Groupe 132. — *Organisation des travailleurs industriels.*

M. Manoury, membre de la Chambre consultative des associations ouvrières de production.

Groupe 135. — *Institutions de prévoyance.*

M. Aubert.
M. Monprofit.

Telle est la liste que le Commissaire général transmet à l'Administration américaine. Ces nominations toutefois ne sont que provisoires. Les lettres de nomination définitive seront remises aux intéressés personnellement à Saint-Louis, à l'hôtel du Commissariat général, dans la semaine qui précédera l'ouverture des opérations du Jury.

Un questionnaire rempli par les exposants a été adressé par les Présidents de groupes aux jurés du groupe correspondant ; ils y trouveront des indications qui pourront faciliter leur tâche.

Les Jurés font leurs préparatifs, mais avant le départ, le Comité français a songé à les réunir en un banquet fraternel. Le 7 août, à midi, au restaurant Ledoyen, des Champs-Élysées, un déjeuner était offert par le Conseil de Direction du Comité français des Expositions à l'étranger aux représentants de la France à l'occasion de leur prochain départ pour les États-Unis, sous la présidence de M. Trouillot, ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes. Le ministre avait à sa droite, M. A. Picard, délégué du Gouvernement français, et à sa gauche, M. Peureux, député ; en face M. Ancelot, président du Comité français entre M. Chapsal, directeur au ministère du Commerce, Commissaire général du Gouvernement français, à l'Exposition de Liège, et M. Géo Gérald, commissaire général adjoint à Saint-Louis. Une centaine de jurés assistaient au banquet.

M. Ancelot, dans une brève allocution remercie le ministre du Commerce d'avoir bien voulu donner au Comité français par sa pré-

sence une nouvelle marque d'estime (1). Il souhaite la bienvenue parmi les membres du Comité à MM. Picard et Gérald, adresse tous ses vœux aux jurés et boit à la France.

M. Trouillot présente, dans les termes les plus élogieux, aux membres du Jury les chefs qui vont les conduire à la victoire (2) : M. Picard, le vétéran de 1889 et de 1900, « qui n'est pas seulement le représentant du ministère du Commerce à l'Exposition de Saint-Louis, mais est vis-à-vis de la République américaine l'envoyé extraordinaire de la République française » ; M. Gérald, dont les qualités si diverses et si grandes, la jeunesse énergique et laborieuse trouveront leur application à Saint-Louis. Il ne faut pas que nos commerçants et industriels reviennent avec des récompenses inférieures à celles obtenues en 1900 ; et surtout que le commerce français soit la dupe d'aucune contrefaçon et usurpation de marques. « Nous ne pouvons admettre, dit-il, que l'on méconnaisse au détriment même du bon sens et de la signification élémentaire des mots, ce qui est une partie de notre propriété nationale ».

M. Picard assure les jurés de tout son dévouement; ils peuvent d'ailleurs se reposer sur son jeune collaborateur, M. Gérald, qu'il estime au plus haut degré ; il termine par quelques explications sur le règlement du Jury à Saint-Louis (3).

De cette réunion les courages sont sortis plus vaillants, chacun a puisé dans la foi de tous une énergie nouvelle, et ceux qui vont partir et ceux qui restent sont animés des mêmes espoirs.

Les convives du déjeuner Ledoyen se retrouveront quelques semaines plus tard à Saint-Louis.

L'heure du départ a sonné. M. Gérald part le premier, le 13 août, sur *La Lorraine*, et aussitôt arrivé se met à la besogne, réussit à aplanir certaines difficultés. Il déblaie la voie pour ceux qui suivent.

MM. Gustave Kester, vice-président de la Chambre de Commerce de Paris et délégué officiel du Comité français des Expositions à l'étranger ; M. Perdoux, délégué officiel du C. F. E. E. ; Maurice Justieu, trésorier du Comité ; Henry Hamelle, président de Groupe, rapporteur général ; Maurice Ganne, secrétaire du Comité, rapporteur général adjoint ; P.-H. Rémon, président de Groupe, membre du Jury, rapporteur général adjoint ; Léopold Mabilleau, directeur

(1) Voir page 349.

(2) Voir page 351.

(3) Voir page 352.

du Musée social ; Chouanard ; Domange ; Lumière, etc..., et la plupart des 108 jurés français s'embarquèrent au Havre, le 20 août, sur *La Bretagne*.

Le 27 août, *La Savoie* emportait du Havre à New-York, M. A. Picard avec les derniers jurés, la délégation du Gouvernement, les parlementaires qui se rendaient au Congrès de la Paix, la musique de la Garde Républicaine et quelques visiteurs. Un brillant concert fut donné à bord.

Ceux des jurés qui en avaient fait la demande au Commissariat général eurent leurs chambres retenues dans les hôtels de la ville, au prix moyen de 12 à 15 francs, non compris la nourriture. Rappelons à ce propos que seuls, les jurés français supportaient les charges considérables du voyage et du séjour.

Par les soins du Commissariat général, chaque juré se vit remettre dès son arrivée une enveloppe contenant sa lettre officielle de nomination, sa carte d'entrée à l'Exposition, son insigne de membre du Jury et un guide donnant, avec plans, des renseignements succincts sur la Ville et sur l'Exposition.

Le Jury international était rassemblé ; au milieu de la foule des visiteurs qui parcourent la vaste « World's Fair du Mississipi », les jurés de toutes nationalités, se reconnaissent à leurs insignes ; la plaque en métal sur laquelle est gravé le mot « Juror » qui ouvre toutes les portes.

Sous l'habile direction de M. Géo Gérald, commissaire général adjoint et de MM. Kester, Estieu et Perdoux, les jurés français commencent leurs opérations le 1er septembre. Nous indiquerons, dans la troisième Partie, comment ils s'acquittèrent de leur tâche.

ALLOCUTION DE M. ANCELOT

Président du Comité Français des Expositions à l'étranger.

« Monsieur le Ministre

» Messieurs,

» Par suite des chaleurs tropicales que nous subissons depuis quelques jours, il a été convenu que ce déjeuner se terminerait sans discours.

» Mais, en tous temps, les toasts me paraissent avoir été autorisés et le mien, très court, du reste, ne saurait vous fatiguer longtemps.

» Il s'adresse tout d'abord, à vous, monsieur le Ministre, qui jouissiez hier

encore de la douceur d'être en votre pays natal et qui n'avez pas hésité, à venir dans cette fournaise parisienne, pour nous consacrer la seule matinée dont il vous était permis de disposer.

» Vous avez tenu, Monsieur le Ministre, à venir vous-même, présider cette réunion et présenter à M. le Délégué du Gouvernement et à M. le Commissaire général adjoint, les membres du jury français qui se préparent à partir pour Saint-Louis.

» Cette nouvelle marque d'estime, que vous voulez bien donner à notre Comité, nous touche profondément, et je me fais l'interprète des sentiments de reconnaissance que chacun ici vous adresse.

» Messieurs, je lève mon verre en l'honneur de M. le Ministre du Commerce.

» Que M. Alfred Picard me permette, maintenant, de lui souhaiter une heureuse bienvenue parmi nous, ainsi qu'à son distingué collaborateur, M. le député Gérald, et qu'ils reçoivent tous deux l'assurance de notre entier dévouement.

» La grande Exposition de 1900 à laquelle vous avez attaché votre nom, monsieur le Président, nous a permis de marcher sous vos ordres et d'apprécier votre grande et belle intelligence. C'est pourquoi vous pouvez compter, sans limites, sur le Comité français des Expositions à l'étranger, qui est fier de vous avoir parmi ses Présidents d'honneur.

» Monsieur le Ministre, en désignant M. Gérald, député, comme Commissaire général adjoint, a su placer à vos côtés un homme digne de vous. Nous sommes heureux de penser qu'il sera ce collaborateur intelligent et infatigable tel qu'il le faut pour marcher avec vous.

» Nous saluons enfin, en M. Gérald, le nouveau membre de notre Comité et nous l'assurons avec vous, de notre sincère et dévoué concours.

» Messieurs, je vous demande de porter la santé de M. Alfred Picard, délégué du Gouvernement, et de M. Gérald, commissaire général adjoint de l'Exposition de Saint-Louis.

» Je ne peux terminer ce toast sans adresser tous nos remerciements aux membres du Jury qui ont bien voulu, avec tant d'empressement, se rendre à notre invitation.

» Nous sommes heureux de les saluer avant leur départ pour l'Amérique, où ils vont avoir une lourde et difficile mission à remplir. Je me contenterai de leur dire qu'ils partent avec toute notre confiance, car nous sommes certains que, grâce à leur énergie, ils obtiendront dans le Jury international, les hautes et justes récompenses sur lesquelles ont droit de compter l'Industrie et le Commerce français.

» Messieurs les jurés, je bois à votre bonne santé, je bois à votre bon et heureux voyage, je bois à la France. »

DISCOURS DE M. GEORGES TROUILLOT

Ministre du Commerce et de l'Industrie.

« Messieurs,

» J'attachais un très grand intérêt à présider, avant l'embarquement pour Saint-Louis des membres du Jury dont j'ai été heureux de ratifier la nomination, cette réunion nécessaire qui devait permettre de se mieux connaître à des hommes qui vont collaborer à une très grande tâche nationale.

» Une Exposition a deux points culminants : l'un, c'est l'organisation même. Cette partie de la tâche est terminée : l'Exposition de Saint-Louis bat son plein et la France y place sous les yeux des nations les trésors de son industrie et de son commerce dans les conditions qu'exigeaient à la fois son intérêt et son honneur.

» La seconde tâche commence ; c'est celle qui consiste dans les travaux du Jury des récompenses et c'est là une décisive bataille. Pour la livrer vous avez à votre tête le chef qui, par les éminentes qualités de l'esprit, par ses hauts services, et en outre (je ne fais ici qu'une constatation, monsieur le Président, ce n'est pas un éloge que je veux vous adresser) par une autorité que l'on peut dire universelle (*Bravos!*) était certainement le mieux placé pour vous conduire à la victoire.

» J'ajoute que M. Picard n'est pas seulement devant l'administration américaine le représentant du Ministre du Commerce, il est le représentant du Gouvernement tout entier, il est vis-à-vis de la République américaine l'envoyé extraordinaire de la République française. (*Applaudissements.*)

» Le Gouvernement lui a adjoint mon collègue et ami M. Gérald qui en dehors de toutes les qualités si sûres, si précieuses qui le recommandaient à notre choix et qui lui rendront plus facile l'accomplissement de sa mission, possède une connaissance approfondie de la langue anglaise.

» A tous ces titres, Messieurs, vous êtes bien armés, et je ne doute pas de la victoire.

» Je donnerai tout à l'heure la parole à M. Picard qui, au point de vue de votre mission technique, a des explications à vous fournir et qui se tiendra à votre disposition pour répondre aux questions que vous voudriez lui poser.

» Il est seulement quelques points sur lesquels je dois appeler spécialement votre attention.

» Une chose est essentielle tout d'abord, c'est que nos commerçants et industriels ne sortent pas de l'Exposition de Saint-Louis avec des récompenses inférieures à celles qu'ils ont obtenues en 1900. (*Applaudissements.*)

» Un autre point est tout-à-fait important ; et je parle pour vous seulement, c'est que le commerce français ne puisse être la dupe d'aucune usurpation de marques. Il est certain que le bordeaux français, que le bourgogne français ne peuvent livrer bataille avec des bordeaux ou des bourgogne por-

tant l'étiquette d'un autre pays; il est certain que, de même que cela s'est passé à Amsterdam, où l'on n'a pas admis que le « cognac » hollandais... qui n'est que du cognac..., luttât avec le cognac français; nous ne pouvons admettre que l'on méconnaisse au détriment de la France, au détriment même du bon sens et de la signification élémentaire des mots, ce qui est une partie de notre propriété nationale. (*Vifs applaudissements.*)

» Enfin, il faut que la proportion même des jurés soit mesurée sur l'importance et sur le nombre des producteurs et des exposants. C'est encore un point qui devra retenir votre attention.

» Messieurs, nous suivrons vos travaux avec l'attention que comporte l'importance des intérêts engagés dans la question. Vous les défendrez utilement; vous travaillerez à donner au commerce français une activité plus grande, à votre pays une plus grande prospérité. (*Applaudissements.*)

» Je bois, Messieurs, à ces résultats et, comme une bonne santé vous est nécessaire pour le voyage que vous allez entreprendre, je bois à votre santé, qui sera encore un gage de la victoire. (*Applaudissements prolongés.*) »

DISCOURS DE M. ALFRED PICARD

Délégué du Gouvernement à l'Exposition de Saint-Louis.

Messieurs,

» Loin de moi la pensée de rompre le pacte conclu pour bannir les longs discours de cette réunion intime et presque familiale. Je veux simplement vous dire en deux mots, au nom de M. le député Gérald, Commissaire général adjoint, comme au mien, combien nous nous félicitons d'entrer ainsi en contact immédiat avec les frères d'armes, qui vont aller par delà les mers défendre l'honneur du drapeau national. Nous le devons à la haute bienveillance de M. Trouillot, ministre du Commerce; nous le devons aussi à l'initiative toujours en éveil du Comité français des Expositions à l'étranger, et en particulier de son Président, mon ami, M. Ancelot. Qu'il me soit permis de leur témoigner notre reconnaissance. (*Très bien.*)

» Messieurs les jurés, vous avez été tous, ou presque tous, à divers titres, des artisans de la grande œuvre par laquelle le Gouvernement de la République française a clos le dix-neuvième-siècle. Vous savez le fardeau écrasant qui pesait alors sur les organisateurs. Après ce dur labeur, mon unique désir, mon meilleur espoir était de trouver quelque repos. Quand, il y a peu de jours, le Gouvernement m'a fait le très grand honneur de penser au vétéran de 1889 et 1900, les objections se sont pressées en foule sur mes lèvres. M. le Ministre pourrait l'attester. Néanmoins, j'ai obéi comme le soldat qui doit marcher, qui marche tant que ses forces ne le trahissent pas. (*Applaudissements.*) Aussi bien, n'allai-je pas trouver un ample réconfort dans le plaisir

inappréciable de servir à nouveau avec vous la cause de l'industrie et du commerce français? De même que naguère, je me dévouerai corps et âme à cette noble cause. Laissez-moi escompter, en échange, les sympathies qui seules pourront me conduire au terme de ma mission.

» M. le député Gérald a la bonne fortune d'être jeune. Cela ne l'empêche pas d'être, veuillez excuser le néologisme, un expositionniste consommé et d'avoir précisément abordé la carrière sur la terre américaine, à Chicago. Son dévouement à la tâche commune sera le même que le mien; il y apportera en plus les ardeurs et les facultés de la jeunesse. Nous travaillerons ensemble, la main dans la main; sa part sera la plus active, et, quand ensuite vous jetterez un regard vers le passé, votre souvenir reconnaissant ira — je n'en doute pas — vers celui qui aura prodigué à Saint-Louis les réserves de son énergie et de son talent. (*Applaudissements.*)

» Messieurs, avant de vous fournir les quelques explications que j'ai à vous donner sur le règlement, je vous demande la permission de lever respectueusement mon verre en l'honneur de M. Trouillot, ministre du Commerce, et amicalement à M. Ancelot. Je tiens également, Messieurs les jurés à vous souhaiter, après M. le Ministre et M. Ancelot, une heureuse traversée et de beaux succès, car ces succès seront ceux de la France. » (*Applaudissements.*)

RAPPORT GÉNÉRAL ET RAPPORTS DE GROUPES

Les Rapporteurs.

Ainsi tout a été prévu et réglé; la lutte s'est engagée dans les conditions les plus favorables pour nous et déjà l'issue n'en est plus douteuse : c'est la victoire pour la France. Dans quelques jours le Jury va se réunir et prononcer, et bientôt l'Exposition aura fermé ses portes, toutes les merveilles qui resplendissent dans ses galeries seront remballées, de tous les superbes palais jetés bas il ne restera que quelques lamentables plâtras. Mais notre tâche ne sera point finie. Il importe que de toutes ces splendeurs, de tous ces triomphes, que de tant de dévouements et de sacrifices prodigués il reste quelque chose, un document qui fixe une date, un stade de notre situation économique, un souvenir pour ceux qui auront participé à l'œuvre

et un enseignement pour ceux qui viendront après. Ce sera la mission des rapporteurs.

Véritables historiographes de l'Exposition de Saint-Louis, les rapporteurs généraux étudieront la genèse de l'entreprise et présenteront les différents aspects de son développement ; ils feront un tableau d'ensemble des divers éléments constitutifs, établiront les résultats et déduiront les conséquences. Les rapporteurs de Groupes fixeront l'effort donné par les diverses unités en face des unités adverses et détermineront la part prise par chacun au succès de tous. Ils transmettront leur travail au Rapporteur général, chargé de la rédaction définitive.

Les rapporteurs, choisis parmi les exposants et presque tous présentés par le bureau de la Section française furent nommés par arrêté de M. Picard, délégué du Gouvernement, vers le 15 août. Ils avaient le temps de se rendre à Saint-Louis pour se documenter sur place.

RAPPORTEURS GÉNÉRAUX

M. Lucien Layus, nommé rapporteur général à la constitution du Comité de la Section française, ne pouvant partir à Saint-Louis pria M. le Président E. Dupont d'accepter sa démission.

Il fut remplacé par M. Paul Bourgeois, rapporteur général et M. Maurice Ganne, rapporteur général adjoint.

Mais, au moment de quitter Paris, M. Paul Bourgeois terrassé par la maladie se trouva dans l'impossibilité de remplir sa mission et il fut remplacé par M. Henry Hamelle, rapporteur général, M. Maurice Ganne conservant les fonctions de rapporteur adjoint pour la partie technique et M. P.-H. Rémon, restant rapporteur général adjoint pour les industries d'art, de luxe et de goût (décision du Comité français des Expositions à l'étranger en date du 26 août 1904).

Heliog Dujardin

Imp. L. Wittmann

PAVILLON DE CEYLAN

LISTE DES RAPPORTEURS DE GROUPES

Département A. — Éducation

Groupes		
1.	Enseign. primaire . .	Buisson, Dr du collège Allaoui, Tunis.
2.	— secondaire.	Cordier, 54, rue Nicolo, Paris.
3.	— supérieur .	Gautier, 4, avenue de l'Observatoire.
4.	Ens. des Beaux-Arts.	Adam (Paul), 16, aven. du Trocadéro, Paris.
5.	— agricole	De Vilmorin, 4, quai Mégisserie, Paris.
6.	— comm. et ind. .	Wellhoff, Berlitz School, 27, avenue de l'Opéra.
7.	Educ. of defectives.	Meunier, Dr, 17, boul. Haussmann, Paris.
8.	Enseign. spécial. . .	Montprofit, 146, rue de Rennes, Paris.

Département B. — Art

Groupes		
9.		Adam (Paul), 16, aven. du Trocadéro, Paris.
10.		
11.		
12.	. . . . .	
13.		
14.		

Département C. — Arts libéraux

Groupes		
15.	Imprimerie	Cremnitz, 3, aven. Victor-Hugo, Paris.
16.	Photographie	Demaria, 2, rue du Canal-St-Martin, Paris.
17.	Librairie	Le Soudier, 174, boul. St-Germain, Paris.
18.	Géographie	id. id.
19.	Précision.	Gérin-Lajoie, 120, av. Champs-Élysées, Paris.
20.	Médecine - Chirurgie.	Gérin-Lajoie, 120, av. Champs-Élysées, Paris.
21.	Musique	Mustel, 46, rue de Douai, Paris.

Groupes	
22. Théâtre	Morin-Goustiaux, 169, b. Pereire, Paris.
23. Pharmacie.	Behal, 53, rue Claude-Bernard, Paris.
24. Papier	Abadie, 132, avenue Malakoff, Paris.
25. Génie civil.	Mathis, 2, rue Danton, Paris.
26. Travaux publics . . .	id. id.
27. Architecture.	Besdel, 169, rue de Rennes, Paris.

Département D. — Manufactures

Groupes	
28. Papier	Jones (John), 71, av. des Champs-Élysées, Paris.
29. Coutellerie.	Henry, 3, rue Pasquier, Paris.
30. Bijouterie . . , . . .	id. id.
31. Joaillerie	Weill, 28, rue de la Victoire, Paris.
32. Horlogerie.	Hébert, 23 *bis*, rue des Écoles, Paris.
33. Statuettes	Millet, 23, boul. Beaumarchais, Paris.
34. Brosserie	St-André de Lignereux, 22, rue Tocqueville, Paris.
35. Voyage.	Vuitton, 1, rue Scribe, Paris.
36. Jouets	Allemagne (d'), 30, rue des Mathurins, Paris.
37. Décoration.	Hoentschell, 6 *bis*, cité du Retiro, Paris.
38. Ameublement	Soubrier, 14, rue de Reuilly, Paris.
39. Glaces, vitres	De Luze, porcelaines, Th. Haviland, Limoges.
40. Monum. funér. . . .	Mathis, 2, rue Danton, Paris.
41. Quincaillerie.	Maison, aux Riceys (Aube).
42. Wall paper	Desfossé, 223, rue du Faubourg-Saint-Antoine, Paris.
43. Tapisserie	Cornille, 21, boul. Montmartre, Paris.
44. Décor. de meubles. .	Vinet, 26, rue de Charonne, Paris.
45. Céramique.	Sachot, à Montereau (S.-et-M.).
46. Plomberie . . . , . .	Mathis, 2, rue Danton, Paris.
47. Cristallerie.	Appert (Léopold), 38, rue des Chasses, Clichy (Seine).
48. Chauffage	Fourchotte, 67, boul. Excelmans, Paris.
49. Éclairage.	Fourchotte, 67, boul. Excelmans, Paris.
50. Textiles	Ricbourg, 123, rue de Reuilly, Paris.

Groupes	
51. Tissage	Ricbourg, 123, rue de Reuilly, Paris.
52. Teinture	Guillaumet, à Suresnes.
53. Ap. vêtements	Ricbourg, 123, rue de Reuilly, Paris.
54. Tissus coton	Perrin et Ancel.
55. Tissus	Mascrɪ, 3, rue Saint-Joseph, Paris.
56. — fib. anim.	Masse, à Corbie (Somme). Bonnier, à Vienne (Isère).
57. Soie	Charbin, 7, rue de Bonnel, Lyon. Carrière, à Ganges (Hérault).
58. Dentelles	Sins, 5, boul. Montmartre, Paris.
59. Vêtements	Hubert de Vauthier, 2, rue Parrot, Paris.
60. Peaux	Domange, 60, rue de Monceau, Paris.
61. Habillements	Mermilliod, 52, rue Montmartre, Paris.

Département E. — Machines

Groupes	
62. Machines à vap.	Sosnowski, 48, rue de la Victoire, Paris.
63. Moteurs à gaz	Piaud, 8, boul. de la République, Chatou.
64. Machinery	Savy, 162, rue de Charenton, Paris.
65. Machines-Outils	Chouanard, 3, rue Saint-Denis, Paris.
66. — Arsenaux	— —

Département F. — Électricité

Groupes	
67. Dynamos 68. Electro-Chimie	Holzschuch, 30, avenue d'Antin, Paris.
69. Lumière électrique	Roux, 12, rue Hippolyte-Lebas, Paris.
70. Télég. Téléph	Dennery, 92, rue Jouffroy, Paris. Silva, 56, rue Sainte-Anne, Paris.
71. Applic. élect	— —

Département G. — Transports

Groupes	
72. Voitures	Kellner, 125, aven. Malakoff, Paris.
73. Sellerie	— —
74. Chemins de fer	De Grièges, 61, boulev. des Batignolles, Paris.

Groupes	
75. Marine marchande. .	Piaud, 8, boul. de la République, Paris.
76. Marine de guerre . .	— —
77. Nav. aérienne	Balsan, 8, rue de la Baume, Paris.

Département H. — Agriculture

Groupes	
78. Fermage	Marot, à Niort (Deux-Sèvres).
79. Mach. agric.	Pecard-Mabille, à Amboise (I.-et-L.).
80. Engrais	Marot, à Niort (Deux-Sèvres).
81. Tabac	De Vilmorin, 4, quai de la Mégisserie, Paris.
82. Ind. agricole.	Vermorel, à Villefranche (Rhône).
83. Statistiq.	— —
84. Grains	De Vilmorin, 4, quai de la Mégisserie, Paris.
85. Prod. anim.	De Vilmorin, 4, quai de la Mégisserie, Paris.
86. Prépar. des alim. . .	Lecourt, à Sèvres (S.-et-O.).
87. Farines.	Machin, 90, rue de Turenne, Paris.
88. Boulangerie	— —
89. Conserves	Lecourt, à Sèvres (S.-et-O.).
90. Confiserie	Mignot. 4, rue Vernouillet, Paris.
91. Eaux.	Meunier, Dr, 17, boul. Hausmann, Paris.
92. Vins et eaux-de-vie.	Mandeix, 88, rue Jules-Lecesne, Le Havre. Calvet, à Bordeaux. Boutelleau, à Barbezieux (Charente).
93. — —	Chastenet, à Périgueux (Dordogne).
94. Boiss. ferment. . . .	Cazalis, 45, quai de Bosc, Cette (Hérault).
95. Prod. non aliment. .	De Vilmorin, 4, quai de la Mégisserie, Paris.
96. Insectes	Vacherot, 12, rue Carnot, Billancourt.
97. 98. 99. 100. Animaux . . . . . . 101. 102. 103. 104.	Dupont, à Isigny (Calvados).

Département J. — Horticulture

Groupes	
105. Vitic. et fruits. . . .	De Vilmorin, 4, quai de la Mégisserie, Paris.
106. Pomologie	De Vilmorin, 4, quai de la Mégisserie, Paris.
107. Viticulture.	Chatenay, 84, rue de Grenelle, Paris.
108. Fleurs et plants . . .	— —
109. Arbustes	De Vilmorin, 4, quai de la Mégisserie, Paris.
110. Graines et pl.	Vacherot, 12, rue Carnot, Billancourt.
111. Arboriculture	— —

Département K. — Forêts

Groupes	
112.	Hugo, 4, rue de la Renaissance, Paris.
113.	
114.	

Département L. — Mines et Métallurgie

Groupes	
115.	Gruner, 55, rue de Châteaudun, Paris.
116.	
117.	De Berc, 1, rue Scribe, Paris.
118.	
119.	

Département M. — Gibier et Poissons

Groupes	
120.	Mimard, 7, place Badouillère, St-Étienne.
121.	
122.	
123.	
124.	

Photo. M. Estieu.

Réunion des bureaux et des membres

ais du Jury, le 7 août 1904.

Département N. — Anthropologie

Groupes		
125.		Aubert, 3, rue Pillet-Will, Paris.
126.	. . . . .	
127.		
128.		

Département O. — Économie sociale

Groupes		
129.	Études sociales . . .	Siegfried (André), 226, boul. St-Germain, Paris.
130.		
131 à 134.	Travail. . . .	Maunoury, 10, b. des Batignolles, Paris.
135.	Prévoyance	Mabilleau, 5, rue Las Cazes, Paris.
136.	Habitat. ouvrières .	Montprofit, 146 *bis*, rue de Rennes, Paris.
137.	Question des li-	Cante, 3.629, Lindell boulevard Saint-Louis Mo.
138.	queurs	
139 à 141.	Inst. sociales.	Strauss, 76, aven. de Wagram, Paris.

Département P. — Culture physique

142 à 144. . . . . Balsan, 6, rue de la Baume, Paris.

DÉLÉGATIONS OUVRIÈRES

Le Gouvernement, fidèle à son caractère démocratique, voulut que les classes laborieuses fussent représentées à la Grande Fête du Travail. Une délégation ouvrière d'une vingtaine de membres fut choisie sur une liste de deux cents candidats, et une subvention attribuée aux ouvriers envoyés aux États-Unis par le Gouvernement français pour y étudier les questions de travail. La délégation se rendit tout d'abord à Saint-Louis, fut reçue au Commissariat général et parcourut

l'Exposition. Elle visita ensuite quelques grands centres industriels des États-Unis. Le 29 septembre, le Président Roosevelt la recevait à la Maison-Blanche.

Le bon exemple parti de haut fut imité par un grand nombre de villes et de corporations, qui envoyèrent des délégués recrutés dans les corps de métiers auxquels l'examen des choses exposées à Saint-Louis pourrait fournir quelque utile enseignement.

Certaines corporations d'ailleurs avaient exposé.

CONGRÈS

Délégations Françaises aux divers Congrès.

La conférence interparlementaire de la Paix tint ses assises à Saint-Louis pendant la première quinzaine de septembre en même temps que le Jury international se réunissait.

Les délégués du Gouvernement, les parlementaires firent bonne figure à cette conférence ; ils présentèrent plusieurs motions intéressantes, leur parole fut écoutée avec attention. Ici, comme dans les Palais de l'Exposition, le prestige de la France était maintenu.

A la même époque s'ouvrit le Congrès des Arts et des Sciences.

Nos savants firent au Palais national plusieurs conférences très écoutées des visiteurs français et étrangers.

VOYAGE DES DÉPUTÉS ET SÉNATEURS FRANÇAIS

Crédits votés par les États-Unis. — Réceptions. Congrès.

Les Membres du Parlement délégués par leurs collègues pour aller représenter la France à la Conférence interparlementaire de la Paix à Saint-Louis s'embarquent le 27 août sur *La Savoie*. La délé-

gation avait pour président, M. Cochery, député du Loiret, et pour vice-président, M. Strauss, sénateur de la Seine ; elle comprenait : MM. Cazauvielh, Chastanet, de Grandmaison, Janet, Lachaud, Noël, Rigal, Roch, députés, et MM. le docteur Delbet, Forgemol de Bostquénard, Gotteron, Le Roux, Thuillier, sénateurs. Elle arriva à New-York le 7 septembre et fut reçue par le bureau du Congrès des États-Unis, par les autorités de la Ville et les fonctionnaires de l'ambassade.

Des crédits importants avaient été votés par le Gouvernement fédéral pour la réception des délégués ; une fête brillante fut donnée. New-York traita les représentants de la France avec une rare courtoisie, mais le temps pressait, le 10 septembre le Congrès de la Paix s'ouvrait à Saint-Louis ; les parlementaires français s'arrachèrent à l'effusion de leurs hôtes et dès le lendemain partirent pour l'Exposition où le Commissaire général adjoint et les organisateurs du Congrès les attendaient.

Ils furent reçus au Pavillon national ; MM. Picard et Gérald organisèrent une garden-party en leur honneur. Puis un brillant déjeuner leur fut offert au Palais du Commissariat ; un concert suivit. Ils furent de toutes les fêtes auxquelles leur présence ajouta un nouvel éclat.

Les travaux de la Conférence ayant pris fin, nos délégués se séparèrent, quelques-uns prolongèrent leur séjour en Amérique, mais le plus grand nombre profita des plus prochains paquebots pour rentrer en France où ils arrivèrent à la fin de septembre en même temps que les membres du Jury.

VOYAGE DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS

La Ville de Paris a toujours apporté la plus généreuse collaboration à toutes les manifestations nationales. Dès que l'intérêt et le bon renom de la France sont engagés, elle ne marchande ni son argent, ni sa peine.

Elle a fourni des subventions pour les travaux préliminaires de l'Exposition, pour la construction du Pavillon national ; elle a prêté

ses employés pour l'arrangement des jardins. Une salle fut aménagée par ses soins dans le Palais national ; elle y apporta ses richesses artistiques et historiques, et son Exposition excita la plus vive curiosité.

Un crédit fut voté et une délégation nommée par le Conseil municipal pour représenter la Ville de Paris à Saint-Louis. Les délégués, MM. Gelez et Poiry, vice-présidents ; Lajarrige, Pannelier, Pâris, secrétaires ; MM. Moreau et Navarre, présidents des 5e et 6e commissions, et M. Tur, ingénieur de la ville s'embarquèrent vers la fin du mois d'août et se trouvèrent à Saint-Louis en même temps que les divers congressistes. Le Commissaire général adjoint les reçut ; la municipalité de Saint-Louis organisa en leur honneur de brillantes réceptions.

Avant de rentrer à Paris, la délégation visita quelques villes d'Amérique et se renseigna sur le fonctionnement des services édilitaires.

MISSIONS

Missions françaises diverses.

Des membres de la Chambre de Commerce de Paris vinrent à leurs frais à Saint-Louis. Les bourses des principales villes et des grands centres industriels de province y eurent aussi leurs représentants. Fêtés d'abord par la Bourse de Commerce française de New-York, ils reçurent à Saint-Louis le plus cordial accueil du Commissaire général, qui leur facilita les moyens de s'instruire, d'examiner, d'enquêter et de rapporter de profitables renseignements aux commerçants français.

Dans un autre ordre, il convient de noter la présence à Saint-Louis de la musique de la Garde Républicaine. A la sollicitation d'un Comité américain, le Gouvernement français avait consenti au départ de la musique. Arrivée à New-York le 7 septembre, elle y fut reçue par le Comité des organisateurs de la visite de la Garde en Amérique. Deux jours après elle se trouvait à Saint-Louis où elle était accueillie avec enthousiasme. Souvent nos artistes se faisaient entendre dans les jardins de notre Trianon et recueillaient les acclamations de la

foule empressée. Les étrangers y étaient les plus assidus, et le Palais de la France était devenu le rendez-vous de toutes les nations et de toutes les élégances.

A part ces visiteurs intéressés ou officiels, peu de nos compatriotes se sont dérangés pour voir la grande Foire du monde. Sept à huit cents Français, pas plus, sont venus à Saint-Louis : la distance est grande, les frais considérables. Si les Allemands sont venus beaucoup plus nombreux, il faut remarquer que la ville de Saint-Louis compte plus de 50.000 de leurs nationaux.

RÉCEPTIONS AU COMMISSARIAT GÉNÉRAL, FÊTES, ETC...

C'est au Pavillon national qu'eurent lieu les réceptions données par le Commissaire général et qui brillèrent d'un si vif éclat : fête de l'inauguration, célébration du 14 Juillet, fêtes en l'honneur du Congrès de la Paix, du Congrès des Arts et des Sciences, des membres du Jury, de la délégation du Conseil municipal de Paris, fête de clôture à laquelle assistèrent le sénateur Fairbanks, vice-président de la République américaine, le président Françis, l'ambassadeur des États-Unis à Saint-Pétersbourg, etc... La musique de la Garde Républicaine pendant son trop court séjour à Saint-Louis, la musique militaire mexicaine prêtèrent plus d'une fois leur concours à ces solennités qui réunissaient l'élite de la société de Saint-Louis et contribuèrent si puissamment à rehausser le prestige de la France. Des concerts hebdomadaires organisés dans la grande salle du Trianon furent une initiative heureuse.

A ces multiples fêtes vinrent s'ajouter les dîners et grands déjeuners offerts à la résidence, « 3.639, Lindell Boulevard ». Le budget du Commissariat général n'aurait sans doute pu assumer ces frais, si le Comité français des Expositions à l'étranger n'avait apporté une large contribution. C'est grâce à cette collaboration étroite et cordiale que la France put jouer dans l'Exposition le premier rôle que tant d'autres lui enviaient.

Nombreuses furent les réceptions au Pavillon français à l'inauguration comme au moment de la réunion du Jury.

Tous les jours à 5 heures, au sortir de leurs laborieuses séances, nos jurés venaient s'y retremper, échanger leurs impressions, conférer avec MM. Picard et Gérald.

Les « Five o' clock » de ce Trianon jeté en pleine foire cosmopolite resteront dans le souvenir de tous ceux qui y ont assisté. Plusieurs de nos charmantes Parisiennes présentaient un verre de champagne aux habitués, faisaient les honneurs du « Pot-au-feu » comme on appelait la barraque édifiée derrière le Grand Trianon où le personnel du Commissariat général, M. Michel Lagrave en tête, venait au début prendre ses repas préparés par un jardinier dévoué. Les parlementaires français venus à Saint-Louis furent assidus à ces réunions.

Le Président Roosevelt, qui ne fit vers la fin qu'une très courte apparition à Saint-Louis (il parcourut le territoire de la « World's Fair » en une journée), en consacra la plus grande partie à la visite de notre œuvre. Nous devons lui savoir un gré particulier de la sympathie qu'il nous manifesta en cette circonstance.

Il fut reçu au Pavillon français par M. Géo Gérald qui lui souhaita la bienvenue en ces termes :

« Monsieur le Président,

» J'ai l'honneur, au nom du Gouvernement de la République française, de vous offrir nos souhaits de respectueuse bienvenue dans ce coin de France dont le cadre rappelle tant de souvenirs déjà lointains, mais contemporains des grands événements de l'Indépendance de l'Amérique du Nord, devenue la grande République des Etats-Unis dont nous sommes aujourd'hui les hôtes.

» Mes compatriotes, ainsi que vous avez bien voulu m'en exprimer votre satisfaction tout à l'heure, sont venus ici en très grand nombre. Ils n'ont pas seulement voulu montrer par là que rien de ce qui intéressait les Etats-Unis ne devait nous laisser indifférents de l'autre côté de l'Océan ; mais ils ont aussi et surtout tenu à profiter de cette nouvelle occasion de resserrer les liens du cœur et de fortifier, par des rapports plus intimes, les liens historiques qui unissent nos deux pays.

» Ils ont aussi entendu travailler à leur façon et dans une sphère aussi modeste qu'elle puisse être, avec ce grand et vaillant peuple d'Amérique, qui vous a hier encore, par une éclatante manifestation, si judicieusement choisi pour le conduire et le diriger, à des œuvres, intéressant les progrès intellectuels et moraux de l'humanité tout entière, que préparent ces grandes assises internationales de l'Art, de la Science, du Commerce et de l'Industrie, dont nous avons, sous les yeux, le merveilleux spectacle.

» Ces grandes assises, monsieur le Président, sont le plus puissant auxi-

liaire de vos nobles et généreux efforts en faveur d'une méthode nouvelle moins grossière, moins brutale, pour régler les différents internationaux et asseoir à l'avenir les relations communes sur la satisfaction réciproque et le développement concordant des intérêts propres à chaque nation, prévenant ainsi les emportements irréfléchis et dissipant les malentendus.

» Aussi, ne saurai-je mieux traduire les sentiments des Français qui, en venant ici ont répondu à l'appel du Gouvernement fédéral, qu'en levant mon verre au succès de vos efforts, monsieur le Président, pour la paix du monde.

» Je bois aussi à votre santé, à la santé de ceux qui vous sont chers, vous demandant d'offrir à Madame et Mademoiselle Roosevelt, que je suis très fier de saluer ici, avec mes plus respectueux hommages, ces modestes fleurs. Veuillez les accepter, Madame et Mademoiselle, en souvenir de votre visite dont tous ici nous vous garderons la plus vive reconnaissance ».

Le Président Roosevelt répondit :

DISCOURS DE M. ROOSEVELT

« Monsieur le Commissaire général,

» Je vous remercie du fond du cœur des paroles bienveillantes que vous venez de m'adresser. Nous avons été flattés de la part importante que la France a prise à cette grande Exposition. Nous n'en avons pas été surpris. La place que votre grande nation, qui, plus que toute autre, a travaillé dans le passé à la découverte et au développement de ce grand continent, a prise ici, était tout naturellement indiquée dans une manifestation de ce genre. Nul n'oublie dans ce pays — le Président de la République des États-Unis moins que tout autre — combien nous devons être reconnaissants à la France de la générosité, du désintéressement avec lesquels elle nous a dès l'enfance, pris par la main, conduits et soutenus jusqu'au jour où nous avons pu voler de nos propres ailes et jouer nous-mêmes notre propre rôle dans le concert des grandes puissances.

» Un de vos publicistes s'est servi, à propos des efforts dont vous venez de parler, de l'expression « Paix de Justice ». Permettez-moi de vous dire, Monsieur le Commissaire général, combien je vous suis reconnaissant d'avoir bien voulu rappeler d'une façon si délicate, mes efforts et ceux de ce pays en faveur de la paix du monde.

» Je suis particulièrement heureux de voir notre action parallèle à celle de la France, pour apporter dans le monde « cette Paix de Justice » et, à cet effet, je porte un toast à M. le Président Loubet, à la grande République sœur, à laquelle les États-Unis sont liés par une amitié séculaire que n'a jamais effleurée aucun nuage et qui, je l'espère, se fortifiera encore dans l'avenir. »

RÉSUMÉ

Dépenses, statistiques. — Comparaison avec les autres Expositions. — Le vote du Comité français.

Le soir du 1er décembre 1904, à minuit, les illuminations s'éteignirent, l'Exposition fermait ses portes.

M. Picard était de retour à Paris, le 6 octobre. Il n'avait passé que quelques semaines à Saint-Louis, puis avait voyagé, visité la Nouvelle-Orléans et Chicago, les jeunes industries établies aux rives du Niagara, et fait collection d'observations qui pourraient servir la cause du commerce français.

M. Gérald ne rentra que le 9 décembre, M. Fonteneau, chef-adjoint du cabinet du ministre du Commerce, M. Ancelot, l'infatigable président du Comité français qui de Paris n'avait pas cessé une minute de suivre anxieusement les péripéties de notre œuvre là-bas, étaient allés le recevoir au Havre.

Il rapporte la liste des récompenses telles qu'elles ont été arrêtées par le Jury supérieur :

99 Hors concours,
631 Grands prix,
835 Médailles d'or,
864 Médailles d'argent,
318 Médailles de bronze,

justifièrent notre participation et furent le prix de notre effort.

Une fois de plus, l'excellence de nos produits était démontrée ; la preuve faite que si nous n'occupions plus le premier rang sur le marché des États-Unis, que si, au contraire, au point de vue des affaires nous avions rétrogradé du premier au quatrième rang, la cause n'en doit point être attribuée à une infériorité de notre production, à une décadence de notre industrie. La classe de l'Économie sociale remportait un succès particulièrement brillant : 792 récom-

penses contre 729 seulement accordées à tous les autres pays réunis. S'il était incontestable qu'au point de vue intellectuel, nous gardions la première place, il apparaissait aussi manifestement que nous l'emportions par la qualité, la perfection et le sens artistique que décelait le moindre de nos objets.

De l'avis unanime, l'Exposition française à Saint-Louis fut la plus complète et la plus belle que la France ait jamais faite à l'étranger. Nos emplacements étaient plus vastes, nos exposants plus nombreux qu'à Chicago, et le crédit voté par les Chambres beaucoup moindre, le Gouvernement avait accordé plus de 4 millions de subvention pour Chicago où nous n'occupions que 42.000 mètres carrés pour 2.500 exposants, alors qu'à Saint-Louis, il n'accordait pas un million et demi avec un emplacement double et un nombre triple d'exposants. Rien d'ailleurs n'est probant et suggestif comme la comparaison des chiffres :

	CHICAGO	SAINT-LOUIS	
Arts libéraux	313	492	exposants.
Manufactures	566	808	—
Machines	74	30	—
Électricité	48	65	—
Transports	60	84	—
Agriculture	320	1.912	—
Horticulture	44	64	—
Forêts	32	46	—
Mines et Métallurgie	24	52	—
Poissons et gibiers	»	19	—
Anthropologie	»	»	—
Économie sociale	»	983	—
Culture physique	13	11	—
Enseignement	»	1.827	—
Beaux-Arts	»	808	—

Les Allemands avaient reçu de l'État une subvention 5 fois supérieure à la nôtre, 5.000.000 de marks ; l'Angleterre avait voté 3 millions de francs ; le Brésil 3 millions ; la Chine, 2 millions ; le Japon 2.

C'est dire les sacrifices généreusement consentis par notre industrie et notre commerce à l'instigation du Comité français des Expositions à l'étranger. Ceci prouve une fois de plus combien est féconde l'intervention de l'initiative privée fortifiée par une puissante association, et marchant d'accord avec l'État.

La section française comptait 7.978 exposants, mais un certain nombre d'entre eux se trouvaient réunis en collectivité. On décerna 4.615 récompenses, soit 2.205 récompenses unitaires et 2.410 récompenses collectives réparties en 88 collectivités.

Victorieux au point de vue des résultats honorifiques, avons-nous obtenu les mêmes satisfactions du côté pratique? nos sacrifices furent-ils compensés par les affaires traitées, par les ventes effectuées? Disons tout de suite que nos dépenses furent considérables et ne purent être couvertes par les bénéfices immédiats retirés de l'Exposition.

Nos ventes, tout d'abord contrariées par diverses sortes de formalités et d'exigences douanières, eurent aussi contre elles l'imprévoyance et le laisser-aller de ceux qui auraient dû le plus s'intéresser à leur réussite. Beaucoup d'exposants s'étaient fait représenter à Saint-Louis par les entrepreneurs qui avaient procédé aux installations de leurs groupes. Beaucoup de ces représentants, ou ne parlaient pas la langue, ou ne pouvaient fournir des renseignements précis; d'ailleurs ces employés subalternes n'avaient pas qualité pour traiter les affaires commerciales. Autre désavantage contre nous, notre dédain de la réclame : nous n'avions pas seulement de dépôts d'échantillons à l'avance dans les grandes villes d'Amérique; beaucoup de catalogues n'étaient même pas rédigés en langue anglaise. Les gardiens chargés de surveiller nos sections et en particulier ceux amenés par les entrepreneurs représentant les exposants, n'avaient pas été l'objet d'une sélection assez attentive. Ils auraient dû tout au moins parler anglais. En l'absence de troupes régulières, ils étaient investis d'une véritable charge de police et portaient un uniforme représentant l'autorité du Commissariat général. Il serait préférable qu'à l'avenir ils fussent tous agréés par le commissaire général et par le président de la Section française.

Enfin, les Américains n'étaient guère venus à Saint-Louis. Or, c'est le visiteur indigène qui fait nombre dans une Exposition, c'est lui qui achète. Pendant tout le mois d'août, la moyenne des entrées n'a guère été supérieure à 500.000 par semaine (dont 40.000 entrées gratuites). En 1900 à Paris, nous eûmes souvent 500.000 entrées par jour. Et puis les exigences des syndicats ouvriers et celles de la Société de l'Exposition qui, non contente de ne point tenir ses engagements, avait la prétention inouïe de percevoir un pourcentage sur le coût des travaux qu'elle s'était engagée à exécuter à ses frais; les tracasseries continuelles du corps de « Jefferson guards » et du service de la douane qui réclamait des droits de 25 % sur les recettes brutes

mécontentaient les exposants et ne facilitaient pas les affaires.

Il y eut d'heureuses exceptions. La Manufacture de Sèvres fit d'excellentes affaires. On cite le cas, mais ceci rentre dans la partie anecdotique, d'un pâtissier français qui réalisa une petite fortune en confectionnant à l'intérieur de l'Exposition, une espèce de gâteau dont tout Saint-Louis raffolait.

En organisant une Exposition trois fois plus vaste que la nôtre, nos amis de l'Ouest ont fortement bluffé. On avait l'impression d'une improvisation colossale, moins intéressante par la nouveauté des choses mêmes qui y furent montrées que par l'énormité de l'effort accompli. Les Américains du reste, avaient voulu faire si grand qu'ils ne purent venir à bout de finir.

Mais le sentiment de nos industriels, en allant à Saint-Louis était d'y aller plus par patriotisme que par intérêt. Aussi bien, ils savaient que les résultats d'une Exposition ne se font point sentir immédiatement ; ils visaient l'avenir.

Quoi qu'il en soit, nos industriels et commerçants ont généralement eu lieu de se féliciter de leur initiative et beaucoup d'entre eux ont vu s'étendre leurs relations commerciales. Le marché central américain nous est ouvert, et incontestablement nous avons conquis la femme par nos toilettes, nos bijoux. Notre grande industrie nationale de l'automobilisme y a de larges débouchés. Une pénétration plus grande en est résultée pour les deux peuples et l'attrait que la France, que Paris particulièrement exercent sur les Américains n'a fait qu'augmenter.

Notre participation aura peut-être avancé l'heure où le protectionnisme outrancier abaissera ses barrières, mais à coup sûr, elle aura hâté le moment où nos négociants en vins et en liqueurs, notamment, seront armés pour poursuivre à l'étranger les contrefacteurs de nos marques nationales. Et le succès remporté, le nombre des récompenses n'aura-t-il pas quelque influence à la longue ? En somme cela prouve la qualité du produit, et la qualité finit toujours par avoir raison du bas prix. Nous avons semé, la récolte viendra. Mais ne nous endormons pas. Les Allemands qui nous ont supplantés aux États-Unis, y ont partout des représentants, des dépôts, des maisons de vente. Est-il donc impossible de les suivre ?

Troisième Partie

Description de l'Exposition

La Colonnade, les Cascades, les Lagunes.

Description de l'Exposition

Oublions le chemin parcouru pas à pas ; effaçons de notre mémoire les fragments d'images qu'y auraient déposés des visites prématurées, partielles ; faisons table rase du passé et de toutes les notions laborieusement emmagasinées au cours de notre enquête. Créons-nous une âme neuve ; soyons pendant une heure le passant ingénu débarqué au mois de juillet à Saint-Louis pour — en une vision totale — contempler la Grande Foire à son apogée, vision totale encore que successive, puisque l'infirmité de nos sens et de notre langage ne nous permet pas de tout embrasser d'un coup d'œil, ni de tout dire d'un mot.

Donc, avec le pèlerin de l'Ouest, qui descendit le boulevard de Lindell jusqu'au point de Forest Park, où aboutissent d'innombrables lignes de tramways, nous pénétrons dans la Grande Foire par ce qui devrait être la monumentale Porte Lindell, mais ne fut jamais qu'une quelconque ouverture d'une palissade quelconque. Le Directeur des Travaux se serait-il souvenu du conseil d'Horace réprouvant les

entrées en matière pompeuses? On le croirait, tant celle-ci est modeste. Ne nous en plaignons pas. Nous aurions été, en vérité, bien avancés de passer par une porte extraordinaire, derrière laquelle il n'y aurait rien eu que d'ordinaire. Plutôt les merveilles sans la porte; elles n'en paraîtront que plus merveilleuses.

IMPRESSION GÉNÉRALE

Notre pèlerin a franchi le tourniquet; il se trouve dans l'Exposition. Tout de suite, à sa droite, la masse imposante des Alpes Tyroliennes et le Pike, un peu au-dessus du Pike, et parallèle au Pike, l'interminable avenue de l'Administration dont le bâtiment du même nom ferme la perspective; à gauche, la station terminus de l'Intra-mural.

Le visiteur n'a pas encore quitté le vestibule de l'Exposition. Ici seulement commence son voyage de découverte — voyage en plusieurs étapes.

La première est très courte. A peine a-t-il fait quelques pas, qu'un spectacle imposant l'arrête. C'est, en face de lui, d'abord la vaste avenue de Saint-Louis, que domine le monument commémoratif de l'achat de la Louisiane; par delà l'avenue, le grand Bassin, les façades latérales des quatre grands Palais du Centre; et au fond, enfermant l'horizon de sa courbe majestueuse, Festival-Hall.

La Grande Foire vient de lui être révélée. Et, l'éblouissement passé, quand il promène autour de lui un regard circulaire, il voit à gauche, encore le terminus de l'Intra-mural, Model City, et derrière Model City, la tour de Forest.

Une seconde étape le conduit, en passant au-dessus de l'ancienne rivière des Pères, réduite à n'être plus qu'un ruisseau souterrain, jusqu'au pied du monument de la Louisiane où il fait halte. Ses yeux aveuglés de blancheur découvrent les lagunes qui font une fraîche ceinture aux Palais de l'Éducation et de l'Électricité. Continuant les lagunes, des avenues coupent ou contournent des pelouses en fleurs

dont le vert compose, avec les reflets de l'eau dormante, une harmonie exquise ; au fond, à droite, se profile déjà l'élégante silhouette de notre Trianon, fâcheusement dominé par le vilain Palais des Forêts ; du côté opposé, au-delà des lagunes et du Sunken-Garden, le visiteur devine le Palais du Gouvernement Fédéral.

Mais déjà la troisième étape commence de cette sorte de marche à l'Étoile : le spectacle s'élargit et se précise autour de lui ; il longe le grand Bassin, il parvient au pied des cascades et découvre dans son ensemble et dans son détail Festival-Hall, son dôme central aux allures de Panthéon — 45 mètres de haut sur 45 mètres de diamètre —, la courbe colossale de ses ailes que deux Panthéons moindres terminent ; la chute des eaux en fuite parmi la blancheur des escaliers et la verdure des gazons ; le bassin, d'où assagies elles repartiront contourner les palais ; et il commence à saisir l'ordonnance du dessin central qui fait rayonner cascades, lagunes, allées, des hauteurs de Festival-Hall, ramène tout à Festival-Hall.

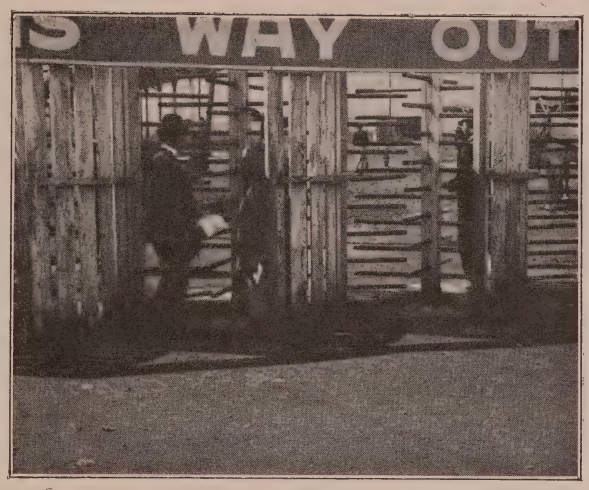

Les tourniquets de la Porte Lindell.

Maintenant les détails se dégagent. De Festival-Hall, trois larges nappes d'eau, par une série de bonds, descendent entre des parapets à balustres ornés de fougueux dauphins que des enfants chevauchent. L'eau qui alimente la nappe centrale s'épanche d'une grotte sculptée qui symbolise le triomphe de la liberté ; le bassin qui marque la première pause dans la chute des eaux est flanqué de groupes géants, représentant des Indiens chasseurs de buffles ; tandis que les cascades latérales tombent de deux fontaines qui figurent les océans Atlantique et Pacifique.

Et l'âme du pèlerin reste une seconde indécise, en proie à une impression double comme ce spectacle, qui exprime à la fois l'action et le repos, où la violence déchaînée des eaux, la véhémence des

groupes contrastent avec la paix des jardins, la majesté des lignes architecturales convergeant vers ce dôme que couronnent « Apollon et les Muses ».

Plus haut encore. Il gravit les escaliers géants qui bordent les cascades et que gardent les statues des pionniers, des explorateurs, des héros de la Conquête ; il atteint la terrasse où siège un aéropage majestueux dont chaque personnage représente un État. — Il se retourne alors : à ses pieds, l'Exposition, du moins la partie principale. — « *The main picture* » — de l'Exposition s'éploie, tel un vaste éventail.

Festival-Hall et les cascades.

L'éventail est formé par les huit grands Palais aux tons ambrés d'ivoire.

D'abord, et à la base, l'Éducation et l'Électricité avec leur ceinture de lagunes ; en bordure, les Arts-Libéraux, les Mines et la Métallurgie, les Manufactures, les Industries variées, les Transports, les Machines. Des jardins en fleurs autour des Palais colorent l'éventail, dont les avenues figurent les branches et Festival-Hall le pivot. Çà et là, du jardin-éventail surgissent des toits, des tours, des dômes, des palais ; au regard du visiteur, ils se détachent mieux maintenant ; ils lui semblent plus proches, plus nets que tout à l'heure, lorsqu'il les côtoyait ; il en découvre qu'il n'apercevait pas ; il voit réalisée, avec des pierres, des fleurs, de l'herbe, de l'eau, cette figure fameuse qu'il connaissait seulement par les lignes de la carte ou les descriptions de ses guides ; et il subit la magie du symbole exprimé par l'artiste qui a voulu que l'œuvre de joie qu'est une Exposition, ressemblât à

cette jolie chose dont le seul nom évoque des pensées de fête : un éventail.

L'éventail couvre environ 200 acres et la Grande Foire en occupe 1.240. Notre pèlerin de Saint-Louis ne connaît donc que la sixième partie qui n'est pas, il est vrai, la moins importante de l'Exposition. L'ensemble lui échappe encore.

Arrachons-le à la terrasse de Festival-Hall, à ses féeries, à son horizon radieux, mais limité, pour le transporter un peu à droite, au sommet de la Roue Ferris, notre Grande Roue américanisée — qui a 100 mètres. De là, il pourra voir ce qu'il n'a pas encore vu ou pas aussi bien vu.

Vue à vol d'oiseau.

Un premier regard circulaire lui révèle le site : il constate qu'une longue colline — sorte de ligne de partage des terres — divise en deux l'espace entier de l'Exposition; que cette colline, qui part de l'extrême droite et dont le plateau des États est le point culminant, va s'abaissant par Festival-Hall, l'Agriculture et les Philippines ; qu'à ses flancs, comme sur un amphithéâtre naturel, s'étagent la cascade et les escaliers, s'accroche la route qui monte au Palais fédéral, serpentent les sentiers du Japon, s'épandent les larges pelouses allant du Pavillon français à l'Agriculture ; il constate qu'à cette colline est adossée une forêt, que, perpendiculaire au grand bassin et au plan central de l'Exposition, une vaste et longue avenue (2 kilomètres) en léger arc de cercle, relie le Palais du Gouvernement fédéral à notre Trianon, qu'enfin, colline, forêt, bâtiments, jardins, avenues, sont entourés par les huit milles de l'Intra-mural.

Ce premier coup d'œil de découverte va lui permettre de s'orienter.

Maître de l'ensemble, il pourra localiser le détail, discerner ce qu'il n'avait qu'entrevu ou deviné; il va refaire avec un nouveau

plaisir le voyage visuel entrepris du haut de la terrasse de Festival-Hall — et le pousser plus loin, le compléter en allant du connu à l'inconnu.

Le « monument de l'achat de la Louisiane » sera son point de départ; et voici d'abord, groupés autour de ce monument qui en est l'axe, les huit palais de l'éventail : les Mines et la Métallurgie, devant qui montent la garde deux énigmatiques obélisques, les Arts-Libéraux, et parmi cette symphonie de mates blancheurs, le Palais des Transports, peut-être le plus expressif de tous, avec son porche gigantesque, ses trois arches énormes, ses pylônes massifs, sa carcasse métallique, son visage sévère qui répond à la destination de l'édifice et aux idées qu'il suscite ; puis, en avant de Festival-Hall et des Palais, le Pike dont notre visiteur, perché au sommet de la Roue, distingue maintenant l'avenue intérieure dans toute son étendue, ses attractions diverses, ses dômes, tourelles ou minarets, son scenic-railway, la masse des Alpes Tyroliennes à un bout, l'Exposition navale et les Hale Fire Fighters à l'autre.

Notre pèlerin a commencé son mouvement de rotation sur lui-même ; il aperçoit la Cité-Modèle, et plus haut, à mi-colline, l'importante construction du Gouvernement Fédéral ; plus haut encore, sur un plateau boisé, les pavillons des 40 États, noyés dans la verdure des chênes épargnés ; tout proche, l'Inside-Inn, l'Auberge-Intérieure géante que longe l'Intra-mural. Aux pieds du spectateur, entre son poste d'observation et le plateau des États, et dans l'ordre, l'Exposition si pittoresque du Japon et ses sentiers abrupts, Jérusalem la Sainte, les trois Palais des Beaux-Arts en faction sur les derrières de Festival-Hall et, isolé dans sa gloire boudeuse, le massif château de Charlottenbourg, le pavillon national de l'Allemagne. — Pour fond de tableau, la forêt.

Tournant toujours, notre visiteur voit, non loin de lui, le groupe formé par la guerre du Transwaal, l'immense Agriculture, l'horloge de fleurs, les palais de l'Horticulture ; plus loin, à la limite des palissades, les enclos des « Live stocks » et des animaux sauvages de la Californie, et, par-dessus le toit de l'Agriculture, la dentelure des Eoliennes, — ces étranges moulins à vent pompeurs d'eau — accrochent son regard un instant.

Tournant toujours, par dessus l'Agriculture encore, il aperçoit la vaste enceinte des Philippines et les villages encastrés des Moros; tournant encore, il découvre le Champ athlétique, le bâtiment de la Culture physique, les baraquements des tentes et des camps, le Parc

aérostatique ; plus près, le volumineux bâtiment de l'Administration et le Palais des forêts, poisson et gibier ; à ses pieds, dans l'espace compris entre ces deux édifices et l'extrémité du Pike, la place des Nations avec la foule élégante des Pavillons étrangers, dont notre exquis Trianon, trop rapproché des fumeuses chaudières.

Le tour est achevé. Le touriste lève ses yeux las de scruter la fourmilière proche, et il regarde au loin : là bas, sur l'immensité verte de la prairie, est une large tache blanche, qu'un trait d'argent souligne : Saint-Louis et le Mississipi.

Les grands Palais.

Des hauteurs sereines de la Roue Ferris, redescendons sur la terre. Nous possédons maintenant le fil d'Ariane, grâce auquel nous pourrons goûter le plaisir de nous égarer — sans craindre de nous perdre — dans le labyrinthe qu'enclôt l'Intra-mural. Maîtres de l'ensemble, nous pourrons nous lancer à la découverte du détail, nous approcher des merveilles que nous n'avons encore qu'entrevues, de si loin, de si haut ! errer à l'aventure avec, pour seul guide, notre caprice, nous livrer à la vivacité de nos impressions.

L'intelligent hasard nous mène d'abord au Palais des Machines. Par la machine, tout commence et tout finit en Amérique. La « Plus Grande Foire du Monde » elle-même est fille de la machine, créatrice ou instigatrice d'énergie ; cette énergie que le génie des hommes disciplina pour notre émerveillement et pour notre commodité, a nom « Electricité ». Bien qu'elle ait son palais à elle, elle est ici partout chez elle. N'est-elle pas l'âme de ce vaste corps ? N'est-elle pas reine à Forest-Park et fée : le Protée moderne qui prend toutes les formes, toutes les figures, se plie à tous les desseins, vivifie, éclaire, décore la fête de Saint-Louis ?

Et voici tout proche, le Palais de l'Électricité même, où la tour

du Télégraphe sans fil adresse, heure par heure, à la presse, les nouvelles de la Foire ; où fonctionnent méthodiquement les derniers sortilèges de la grande magicienne : transport de la voie humaine sans le secours du moindre fil de cuivre ; générations de toutes les lumières, que sais-je ? Non, ce n'est pas encore ici que nous nous remettrons de notre surprise.

Heureusement, Forest-Park est là, tout proche, où dans le silence de bois authentiques, nous pourrons nous ressaisir, ordonner nos idées. C'est le charme, en somme, de cette Exposition, de mêler la nature à l'art, la nature vierge et primitive aux choses qui s'en éloignent le plus ; si bien qu'après l'éblouissement des grands Palais de l'éventail, on puisse aller rêver à l'ombre d'un chêne centenaire qui abrita peut-être une famille d'Iroquois.

La Roue Ferris.

Et combien attrayante la route qui mène de cela à ceci : La Grande Foire se prête merveilleusement aux écoles buissonnières utiles où, n'allant nulle part, on arrive toujours. Des rencontres heureuses vous arrêtent, des objets imprévus vous sollicitent au passage. Une Exposition est le monde en raccourci. Voilà qui est entendu.

Pourtant, il ne nous est pas permis d'oublier que ce point du monde où nous sommes est surtout américain.

Au besoin, le grand sculpteur d'outre-mer nous le rappellerait avec ses groupes d'un pittoresque si local qui décorent l'extrémité nord de la lagune : « Un pas vers la civilisation », où un chef Indien, la main tendue au-dessus de la tête d'un enfant, lui montre l'avenir de la race, tandis qu'un « médecin » indigène, les bras noués aux genoux du chef, cherche à lui rappeler les traditions de l'homme rouge ; — la « danse de Buffalo » où palpite la frénésie guerriere des adora-

teurs de Manitou; — « un cow-boy au repos », allongé au pied de sa monture et dont le regard scrute l'immensité calme de la savane ; — et contrastant avec le « cow-boy », un « blizzard », groupe tragique d'un trappeur et de son cheval surpris par un coup de vent hivernal dans l'effrayante solitude de la plaine sans fin.

Dans ces blocs frissonne toute la vie, toute la poésie sauvage de l'ancienne Louisiane, — une Louisiane qui n'est point morte, témoin ces combats d'ours gris, ces batailles de lions marins, ces scènes de chasse sculptées en bas-relief, ces souvenirs de courses et d'aventures épiques perpétués par la pierre, et d'une inspiration trop semblable pour que l'inspiratrice ne soit pas la nature ; visiblement les artistes ont fait un tour à Yellowstone Park (1).

Le dôme de Festival-Hall.

Ailleurs, sur les côtés de la « Monument Court », entre le monument de la Louisiane et l'apothéose de Saint-Louis, les statues équestres d'un de Soto ou d'un Louis Joliet vous retiennent. Partout des groupes et des statues historiques ou allégoriques décorent, commentent, suggèrent. Partout, sur le théâtre de la Grande Foire américaine, la barbarie et la civilisation se coudoient, le passé escorte le présent.

Immense, gigantesque, c'est le leit-motiv qui, à travers toutes les variations, revient sans cesse sous la plume lorsqu'on tente de décrire la Grande Foire.

Pour la parcourir, je ne dis pas pour la voir, encore moins pour la connaître, il fallait des semaines : songez qu'on pouvait faire 9 milles

(1) Ce « Yellowstone Park » est une sorte de réserve de la sauvagerie où toutes les bêtes de la création fraternisent à l'abri des balles et des pièges, sous la protection des lois américaines.

à l'intérieur de l'Agriculture, sans repasser deux fois par le même chemin ! Impossible de tout dire, à peine saurions-nous signaler quelques aspects, les plus pittoresques, les plus significatifs.

Dans cette fête encyclopédique, le présent et le passé, disions-nous à l'instant, voisinent partout, l'un préparant et éclairant l'autre. Nulle part, cette association n'est plus intime, ni plus frappante qu'au Palais des Transports qui est, pour cette raison peut-être, le plus suggestif des huit Palais de l'éventail, celui où l'imagination trouve le mieux son compte. Là, nous pourrons suivre pas à pas, bond à bond, tous les progrès de l'homme dans sa lutte avec l'espace et le temps au cours d'un siècle qui mérita d'être appelé « le siècle de la locomotion ». Là sont groupés dans l'ordre les principaux trophées de cette longue bataille qui continue et qu'ils racontent ; tous ils sont là, depuis le primitif bateau plat qui remonta le Mississipi et la machine à vapeur, construite en 1803 — date de l'acquisition de la Louisiane — jusqu'à « cette locomotive mammouth de 100.000 kilos, la plus puissante annihilatrice d'espace que le monde ait encore vue ».

Plusieurs de ces engins fonctionnent sous nos yeux. Très sagement, on a voulu que ce qui crée et signifie le mouvement fût par nous vu en mouvement. Je ne parle pas, bien entendu, de ces vénérables reliques qui ont bien gagné le droit au repos et que l'étranger regarde avec déférence, l'Américain avec reconnaissance : Ne sont-ce pas elles, après tout — chemins de fer, bateaux à vapeur — qui ont été les grandes ouvrières de la conquête pacifique ? qui, des verdoyantes solitudes achetées 15 millions de dollars en 1803 par le Gouvernement de Jefferson, ont fait, en cent ans, le jardin enchanté, le champ fécond de la jeune République, un centre industriel si prospère que le produit annuel des manufactures d'une seule de ses grandes villes — Saint-Louis — représente aujourd'hui 15 fois le prix d'achat.

Le hasard d'une promenade nous a conduits à l'Agriculture, et nous voici brusquement face à face avec toutes les richesses de cette ferme fantastique qu'est la Louisiane moderne. L'Agriculture — nous l'avons déjà dit — est le plus grand des bâtiments de la Grande Foire. Les innombrables produits de la terre la plus naturellement féconde et la plus savamment cultivée s'étalent, s'entassent, s'étagent dans le hall gigantesque : montagnes de grains, blé, maïs, orge ; pyramides de coton, colonnes de fruits. Toutes les variétés de céréales sont là. Le riz afflue, le tabac abonde, et le miel et les cannes à sucre ; mais le blé domine : blanc, noir, jaune, rouge ; il règne sous les traits du

roi Blé, pantagruélique monarque qui trône en haut d'un piédestal, car avec tous les dons de la terre et du ciel, on a fait presque des œuvres d'art. Avec du blé, de la paille, de l'orge, du tabac, on a édifié des tours, des pagodes, dessiné des tableaux, des panoramas; il y a des statues de coton, de beurre, de sucre, de prunes, de noix, Le chanvre, la mousse, des grappes de riz et des herbes de la prairie ont composé des décorations; des feuilles de tabac ornent les péristyles et les pagodes. Un roi Coton, de proportions colossales, fait pendant au roi Blé.

En regard des produits de l'agriculture scientifique, on nous montre ses moyens, ses outils : établissements modèles, véritables écoles d'agriculture qui nous initient à tous les procédés de fermage de l'homme de l'Ouest; — méthodes de drainage, d'irrigation, que sais-je; il y a, réunis sous le même toit, tous les types de machines agricoles les plus perfectionnés, les plus originaux, pour défricher, labourer, semer, récolter, transformer les récoltes. Nous assistons à ces transformations. On peut, à l'une des extrémités du bâtiment, goûter, sous forme de pain, le grain de froment qu'on a vu récolter à l'autre.

Tous les États agricoles sont représentés par leurs produits dont le nombre est incalculable. Le vieux monde même participe à cette fête de la terre. La France, l'Allemagne, l'Angleterre, le Canada, nous montrent leurs fruits et leurs procédés de culture.

Mais l'Exposition de l'Amérique surtout nous captive. Et quand nous disons l'Amérique, nous visons plutôt les États du Sud, les grands États agricoles de la Louisiane. Le spectacle qu'ils nous offrent constitue un poème réaliste bien éloquent. La sensation s'en dégage, neuve et forte, que l'exploitation de la terre, naguère si dure, est devenue grâce aux progrès de la science et du machinisme, une occupation sédentaire, où l'outil remplace le bras, où le fermier n'est plus qu'une sorte de manufacturier rural; que nous sommes entrés dans une ère de prospérité inouïe et que la vallée du Mississipi est bien cette terre promise aux Hébreux, le légendaire pays de Chanaan où coulaient des ruisseaux de lait et de miel. Et on peut dire, avec vérité, de cette Exposition qui couvre une surface de 20 acres (1), que le contenu en est encore plus grand que le contenant : elle mé-

(1) Tout compris : surfaces couvertes et découvertes, jardins, vergers, bâtiments — l'Agriculture, avec l'Horticulture et la Floriculture, occupe plus de 70 acres, soit environ 30 hectares.

rite cette définition du « World's Work » — 3.000.000 milles carrés du pays qui nourrit le monde placé sous le compas de nos sens et de notre esprit.

Tout près de l'Agriculture :

« Voici fleurir, fleurir des roses... »

les roses du pavillon de l'Horticulture et de son entourage : 10 acres de roses ! Avec ou après les roses, d'autres fleurs ! on songe au mot du grand Calchas : Trop de fleurs !

Mais qu'est ceci ? Un produit naturel ou artificiel, cette couronne multicolore d'un diamètre de plus de 100 pieds, posée sur la pente, au bord de l'Agriculture ? Une horloge, dont la face est faite de feuilles et de plantes fleuries — elles changent avec la saison — et qui marque l'heure tout de même avec exactitude. L'horloge florale est une des curiosités, et non la moins gracieuse, malgré sa taille, de la plus Grande Foire du monde.

La foule bigarrée des pavillons orientaux amusera quelque temps aussi notre flânerie. Le Japon, entre autres, nous captivera. Il n'est pas beaucoup de points de la Grande Foire où l'on puisse passer une après-midi plus agréablement, plus utilement. Sa position, au flanc de la colline, est tout à fait séduisante, et jamais encore occasion plus favorable ne s'offrit à un Occidental, d'étudier sur le vif l'Empire du Soleil-Levant.

Très attirantes aussi les Philippines : elles auront leur chapitre spécial — maintenant nous passons.

Nous passons à l'autre extrémité : D'un bond nous avons franchi les Pavillons étrangers, l'éventail et ses grands Palais, — les Arts libéraux — dont, ne pouvant dire assez, nous ne dirons rien encore, et nous nous sommes posés là-bas, sur le plateau des États. L'Amérique, n'est-ce pas, après la France, ce qui nous intéresse le plus ici ? Et le Plateau, c'est la région purement américaine de l'Exposition de Saint-Louis.

A l'écart, derrière le considérable Pavillon du Gouvernement Fédéral, les quarante États de l'Union campent sur la montagne, dans les bois. La nature a fait l'essentiel. L'architecte en a tiré parti et le résultat de la collaboration est charmant. Les arbres interdits à la hache offrent au voyageur la fraîcheur de leur ombre ; isolés les uns des autres par leur cadre de feuillages, les Pavillons ne semblent pas les créations artificielles et éphémères qu'ils sont et paraîtraient s'ils

étaient confondus; leur personnalité se dégage, chacun d'eux garde sa physionomie distincte, avec sa valeur d'expression ou de suggestion. De fait, ils nous offrent la synthèse visible et comme l'image en miniature de l'État qu'ils représentent, ou bien encore, ils évoquent très heureusement quelque souvenir de l'histoire nationale, une particularité de la vie ou de l'industrie régionale.

Ce sont des créations plus ou moins symboliques; les auteurs de l'Exposition ont fait grand usage des symboles; avec leurs pans de charpentes, leurs puissants madriers, les pavillons de Washington, du Nevada, du Maine, de Wisconsin, nous transportent imaginativement dans des contrées forestières. Le pavillon de la Louisiane est la reproduction fidèle du fameux Cabildo, tel qu'il était en 1803, lors du transfert, et tel qu'on le retrouve encore dans la Nouvelle-Orléans; la façade du Connecticut rappelle le vieux manoir de Sigourney à Hartford et son aménagement intérieur, la maison Slater de Norwich; l'édifice de la Californie n'est autre chose que la doublure de la Rabida, antique établissement de missionnaires dans le sud de l'État; celui du Mississipi est le facsimile de Beauvoir, domaine cédé par S. A. Dorsey à Jefferson Davis, le premier et le dernier président des États-Unis de l'Amérique du Nord; celui du Tennessee nous présente l'hermitage, la maison historique du général Andrew Jackson; l'Orégon s'est logé dans le fort Clalsop, occupé par Louis Clark dans l'hiver de 1805; Massachussets habite une plantation coloniale et New Jersey, la vieille Forest-Tavern, dont l'original à Morristown servit de quartier général à Washington...

L'allée des Palais nationaux.

Vraiment le plateau des États, halte délicieuse au pèlerin lassé, est un incomparable point de vue, d'où l'on peut découvrir tout le passé

de la jeune République et refaire le chemin parcouru par elle depuis ses origines jusqu'au jour présent — une longue route pour un siècle et quart.

Plus on parcourt la Grande Foire, plus s'affirment deux impressions : qu'elle est grande et qu'elle est belle, « spectaculairement » belle, comme ils disent là-bas. Et peut-être ces deux impressions n'en font-elles qu'une.

L'immensité de l'Exposition américaine — dont nous avons pu sourire — n'est pas un simple caprice du jeune Américain amoureux de la grandeur. Ici la grandeur a un sens et un but ; elle est destinée, et mieux qu'aucun autre artifice elle réussit — à exprimer la grandeur.

Reprenons notre exemple, le bâtiment de l'Agriculture. Pour nous donner, pour nous imposer l'idée d'une inépuisable abondance, quel artifice égalerait ce hall gigantesque avec sa profusion de richesses visibles et tangibles ? Comparés à la prestance de leurs majestés : le roi Blé et le roi Coton, que vaudraient des alignements de chiffres et de mots ?

Nous parlions d'artifice ; — L'impresario de la Grande Foire en a utilisé deux, plutôt il a trouvé ou mis en œuvre deux forces auxiliaires : l'eau et la lumière, qui jointes à l'heureuse disposition du théâtre choisi, ont permis à M. Masqueray et à ses collaborateurs de réaliser leur extraordinaire féerie.

L'eau est partout : dans l'air, sur le sol, sous le sol : cascades, jets d'eau, ruisseaux, lagunes ; elle rafraîchit l'atmosphère, égaie la vue ; elle s'épanche de Festival-Hall, dans de spacieux bassins, serpente sous la grande cour de Saint-Louis, enveloppe des palais, dort au pied des villages noirs, baigne les gazons des jardins que son miroitement prolonge, car elle est de niveau avec eux. « Elle donne l'impression — dit un prospectus énumérant les illusions de la Grande Foire — d'un trou dans le sol, mais d'une nuance autre, plus vivante, plus chatoyante, dans le tissu et dans la couleur de la terre ». — Et le prospectus ne ment pas. Pour n'être pas cataloguée parmi les illusions payantes, celle-ci n'en est pas moins parfaite : « Un succès. »

L'eau enfin a cet avantage ; elle porte des bateaux. Ces bateaux sont des gondoles, comme à Venise. La gondole appelle l'ombre.

Qui n'a pas bercé sa rêverie sur une de ces gondoles de circonstance, le soir, à l'heure exquise qui était aussi l'heure grandiose,

« Où l'imprécis au précis se mêle »,

quand le crépuscule peu à peu gagne l'immense féerie, vêt d'ombre l'ivoirine nudité de la Cité trop neuve, atténue, estompe la blancheur crue des palais, coiffe leur tête « d'un chapeau de brume », celui-là n'a pas goûté dans sa plénitude le charme de la Venise qu'un coup de baguette magique fit, par une nuit d'été, éclore en Forest-Park. — Forest-Park, royaume de la magie où les enchantements se succèdent. L'ombre s'est épaissie ; et voici qu'à un signal mystérieux, la lumière est. Ce n'est pas l'illumination brutale qui aveugle, mais une irradiation progressive versicolore. Un scintillement de feux innombrables s'allume, qui découpe, sur le velours noir du ciel, les profils et édifices, couronne d'une dentelle ardente la cime des grands Palais, si bien que ces Palais eux-mêmes et les jardins, et les bassins, et la montagne, semblent faits de lumière. C'est le vœu suprême du poète de l'ordre exaucé « de la lumière, de la lumière ».

Sur le plateau des Etats.

Cette lumière des soirs de Saint-Louis est autre chose, en effet, qu'une fête de l'œil ; elle est une joie de l'esprit, elle ne magnifie pas seulement, elle explique ; en même temps qu'elle éloigne, elle précise ; elle dégage, elle étage aux flancs de Forest-Park les grandes masses architecturales ; elle nous révèle pour la seconde fois — et cette révélation nocturne vaut bien l'autre, celle de la Roue Ferris, — le plan total de l'œuvre ; elle ordonne le chaos.

Et brusquement les cascades s'éveillent, d'éblouissants torrents bondissent de la grotte de Festival-Hall, des gerbes d'eau jaillissent des fontaines latérales, et toutes ces eaux, qui sont de la lumière en fusion, plongent, s'épandent et retombent dans le grand bassin où se réfléchissent les illuminations qui maintenant passant par toute la

Répartition globale des emplacements des Palais, entre les diverses Nations [1].

Voici comment l'espace avait été réparti dans chacun des grands Palais entre les diverses nations étrangères :

NOM des Nations	Manufactures	Industries variées	Mines et Métallurgie	Arts Libéraux	Électricité	Éducation	Transports	Forêts, poissons et gibier	Horticulture	Agriculture	Machines	Beaux-Arts Est	Beaux-Arts Ouest	Sculpture	Total en pieds carrés
France . .	80.629	»	6.040	53.400	27.284	21.687	37.854	4.892	1.700	28.660	»	»	26.960	8.151	296.357
Angleterre .	»	57.990	12.511	35.758	5.078	6.615	35.328	4.007	240	20.878	»	22.130	»	»	200.601
Allemagne .	»	98.360	12.800	60.720	15.612	34.642	44.472	5.278	»	3.218	»	17.882	»	»	221.854
Japon . . .	29.988	50.328	7.656	»	1.567	3.888	14.120	6.909	»	11.232	»	»	7.447	»	133.135
Mexique . .	19.134	»	12.960	6.240	660	2.824	7.200	3.082	4.116	13.972	»	»	805	»	70.983
Canada . .	»	»	13.200	»	»	»	»	5.833	2.400	13.872	»	2.299	»	»	37.604
Belgique .	920	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7.426	1.940	10.286
Danemark .	6.600	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6.600
Russie . .	3.648	8.280	»	1.740	»	»	»	»	»	»	»	»	2.308	»	15.976
Chine . . .	»	»	»	25.724	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	25.724
Autriche .	18.876	2.688	»	2.760	»	»	»	»	»	7.200	»	2.080	»	»	33.604
Italie . . .	28.040	7.000	3.975	9.640	2.919	4.544	»	»	»	10.700	»	»	10.965	3.818	81.421
Ceylan .	»	»	567	840	»	400	»	1.296	»	2.852	»	»	»	»	5.755
Pérou . . .	»	»	832	»	»	»	»	451	»	630	»	»	»	»	1.913
Vénézuela .	»	»	»	»	»	»	»	3.596	»	»	»	»	»	»	3.596
Siam . . .	987	»	294	»	»	»	1.748	843	»	720	»	»	»	»	4.592

Égypte . .	»	»	»	2.688	»	»	»	1.512	»	2.800	»	»	»	»	6.980
Honduras .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2.500	»	»	»	»	2.500
Suisse . . .	»	1.904	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1.904
Suède . . .	5.376	»	»	»	»	4.000	»	»	»	»	»	4.190	»	»	13.566
Haïti . . .	»	»	»	»	»	»	»	3.360	»	»	»	»	»	»	3.360
Porto-Rico .	»	»	»	»	»	609	»	»	576	4.000	»	»	»	»	5.185
Hollande .	»	8.608	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8.822	»	»	17.430
Hongrie . .	6.944	»	1.145	»	»	400	»	»	»	»	»	»	860	»	9.349
Argentine .	3.400	»	3.139	1.334	110	780	»	2.618	»	5.100	»	»	1.060	840	18.381
Brésil . . .	»	6.084	4.711	1.952	600	1.056	5.832	3.827	540	6.792	»	»	1.297	»	32.691
Cuba . . .	638	»	754	1.080	»	1.336	»	861	1.027	3.000	»	»	492	»	9.185
Est-Africain	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3.900	»	»	»	»	3.900
Costa-Rica .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1.568	»	»	»	»	1.568
Nlle-Zélande	»	»	»	»	»	»	»	1.108	»	2.777	»	»	»	»	3.885
Portugal .	4.025	»	1.586	1.260	110	»	»	1.978	400	1.860	»	»	1.612	»	12.831
Bulgarie .	»	8.286	»	»	»	550	»	»	»	»	»	»	1.200	»	10.030
Perse . . .	»	4.571	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4.571
Pays n'ayant pas de commiss^res gén^x.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1.520	»	840	2.360

(1) Tous les chiffres du tableau ci-dessus sont exprimés en pieds carrés.

gamme des rouges, des blancs, des verts, embrasant l'horizon dans un crescendo de clartés. Parfois l'Exposition tout entière prend les teintes du cristal améthyste, tandis que les cascades s'irradient de nuances changeantes; ou bien la colline n'est plus qu'un énorme bijou d'émeraude, au pied duquel les cascades roulent leurs flots de phosphore, leurs nappes d'argent liquéfié : jeux et sortilèges de la fée Électricité.

Mais l'heure belle entre toutes est plus tard : c'est celle où, le vain prestige enfui, sur la crête des édifices s'éteint l'étincelante broderie, où seules survivent çà et là les lueurs qui festonnent l'arche aérienne des ponts, les courbes des allées. Au lieu de l'incendie récent, une clarté très douce et comme élyséenne baigne le paysage, investit les monuments d'une noblesse spectrale ; ils ne sont plus qu'un rêve de pierre figé dans l'ombre ; autour d'eux et de nous, les bruits meurent avec la lumière ; sur la Grande Foire un silence tombe avec la nuit. Ce qu'elle avait de trop précis, de trop massif, de trop matériel, disparaît. La vision s'idéalise. Pour la première fois depuis que nous avons franchi la porte de Lindell, la sensation de la grandeur fait place à quelque chose comme la sensation de l'infini.

(On remarquera que la liste du tableau de la page précédente n'est pas complète, les chiffres concernant l'emplacement réservé aux États-Unis, notamment, y font défaut, ainsi que différents autres renseignements parmi lesquels tous ceux qui intéressent le Palais des machines, l'Administration américaine n'ayant pu nous faire parvenir ces documents en temps utile.)

CONCESSIONS PARTICULIÈRES ET EXPOSITIONS DIVERSES

Aucun renseignement concernant la superficie des concessions et expositions particulières n'a pu nous être fourni par l'Administration américaine, mais nous publions ci-dessous une liste des dépenses engagées pour la construction des bâtiments et l'aménagement des espaces qui leur étaient affectés :

Coût des Bâtiments, des Concessions et Divers.

DÉSIGNATION	NOMBRE	COÛT
Anthracite Coal Mine (Mining Gulch)	1	$ 43.000,00
American Pop Corn Concession Company	1	12.000,00
Ancient Rome	6	62.500,00
Administration Restaurant	1	18.000,00
American Inn	1	20.000,00
Automobile Charging Station	1	4.500,00
Arizona Mining Camp (Mining Gulch)	10	25.000,00
Aztec Metallurgical Exibit (Mining Gulch)	1	1.500,00
Blatz Pavilion Restaurant and Cafe	1	9.500,00
Burn's Cottage	1	2.300,00
Barrios Diamond Palace	1	6.500,00
Battle Abbey	1	62.000,00
Benguiat Palace of Ancien Art	1	11.500,00
Bird Cage Cafe	1	10.000,00
Behnke and Willmann Restaurant	1	8.600,00
Bungalow Restaurant	1	7.800,00
Bohemia Cafe	1	16.000,00
Barbecue Pavilions	5	19.000,00
Barbecue Supply Station	1	6.000,00

DÉSIGNATION	NOMBRE	COÛT
Crystal Cafe	1	$ 12.442,00
Crystal Cave	1	3.500,00
Clarksville Cider C° Office	1	3.800,00
Clarksville Cider C°, Booths	9	1.250,00
Camera Obscura	1	1.000,00
Cairo Streets	10	90.000,00
Creation	1	80.000,00
Clarkson Concession Company	3	4.200,00
Cummins Wild West	6	20.000,00
Chinese Village	6	55.000,00
Constantinople	6	25.000,00
Cliff Dwellers	12	35.500,00
Circle Swing	1	7.500,00
Cycle Swing	1	1.500,00
Deep Sea Diving	1	6.000,00
Dairy Lunch Company	4	12.000,00
De Forest Wireless Telegraph Company	3	100.000,00
Drug Store	1	5.250,00
Esquimaux Village	5	17.300,00
Exposition Water Company, Booths	10	6.330,00
Exposition Water Company, Tanks and Office	5	5.000,00
Falstaff Inn	1	20.000,00
Fairy Floss	1	1.500,00
Fair Japan	10	65.000,00
Fleischmann Restaurant	1	21.500,00
Fire Proofing Company	1	1.500,00
Fiorita Fruit Company Booths	14	2.800,00
General Service Company :		
Stables	3	14.000,00
Bonded Warehouse	1	13.000,00
Packing Case Warehouse	4	14.000,00
Glass Weavers	1	8.500,00
Golden Chariots	1	10.000,00
Galveston Flood	1	24.500,00
Grant's Log Cabin and Restaurant	2	5.000,00
German Tyrolean Alps	21	750.000,00
German Restaurant	1	40.000,00
Government Restaurant, Firmin Michel	1	5.250,00
Home Restaurant	1	5.000,00

DÉSIGNATION	NOMBRE	COÛT
Hereafter	1	$ 25.000,00
Hire's Root Beer, Booths	5	2.950,00
Hire's Root Beer, Laboratory	1	650,00
Hagenbecks Trained Animals	5	68.000,00
Hunting in the Ozarks	1	2.000,00
Hale's Fire Fighting Exhibit	1	52.500,00
Helter Skelter	1	1.000,00
Infant Incubators	1	31.000,00
Inside Inn	1	295.000,00
Indian Trading Store	1	700,00
International Doll Exhibit	1	2.885,00
Irish International Exibition	6	105.000,00
Jim Key	1	12.000,00
Launch and Gondola Pavilions	9	7.200,00
Louisiana Cafe	1	750,00
Lincoln Exhibit	1	6.500,00
Mammoth Crystal Cave (Mining Gulch)	1	10.000,00
Missouri Lead and Zinc Mine (Mining Gulch)	2	5.000,00
Mysterious Asia	8	103.000,00
Moorish Palace	1	38.000,00
Magic Whirlpool	1	29.800,00
Morocco Exhibit	8	25.000,00
Malto Grappo Company Pavilion	1	1.000,00
Nana	1	2.700,00
New York to the North Pole and Ship	2	70.000,00
Naval Exhibit C° (Boats, about 60.000.00 not included)	5	60.000,00
Nebraska Restaurant	1	6.500,00
Nuremburg Restaurant	1	5.530,00
New Jerusalem	50	285.000,00
Observation Wheel	1	175.000,00
Ostrich Farm	1	2.500,00
Old Plantation	5	20.000,00
On the Bowery	1	3.000,00
Old Saint-Louis	20	50.000,00
Official Guide	1	500,00
Orangeade Company Booths	12	5.000,00
Official Photographer's Studio	1	9.600,00
Old Virginia Homestead	1	1.500,00

DÉSIGNATION	NOMBRE	COÛT
Palace of Dreams	1	$ 6.000,00
Poultry Farm	11	10.000,00
Paris Amusement Company	4	35.000,00
Palais du Costume	1	28.000,00
Park View Catering Company	10	35.000,00
Parcel Checking Pavilion	1	500,00
Palm Cottage Restaurant	1	18.000,00
Porterfield Turquois Mires C° (Mining Gulch)	1	1.000,00
Russian Village	6	14.000,00
Rice Kitchen	1	19.650,00
Siberian Railway	1	32.000,00
Siberian Restaurant	1	11.000,00
Statisticum	1	4.000,00
Spectatorium (Official Photographer)	1	27.100,00
Seville	4	27.000,00
Star Bottling Company's Booths	17	6.500,00
South African Boer War Exhibit Company	6	48.000,00
Solar Engine	1	5.000,00
Swedish Restaurant	1	8.000,00
Southern Home Kitchen	1	6.000,00
Tintype Booths	3	300,00
Temple of Mirth	1	5.000,00
Temple of Palmistry	1	7.287,00
Temple Restaurant	1	6.751,00
Thompson Scenic Railway	2	102.000,00
Under and Over the Sea	1	26.250,00
University Restaurant	1	14.800,00
Voney's Quick Meal Restaurant	1	9.500,00
Welch Grape Juice Company	1	5.000,00
Water Chutes	3	54.000,00
World's Fair Souvenir Company	2	3.000,00
World's Fair Janitoring and Cleaning C°	1	1.200,00
Total	$	3.919.425,00

LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Le premier bâtiment qu'on rencontre quand on pénètre dans l'Exposition par la porte de l'est, c'est le pavillon du Gouvernement fédéral.

Ailleurs nous avons dit que le Gouvernement de l'Union avait affecté près de 1.500.000 dollars à son Exposition particulière. Sur cette somme, les deux bâtiments — car ils sont deux — du gouvernement figurent pour 500.000 dollars environ.

Le Palais du Gouvernement fédéral

Il ne semble pas que le Gouvernement de Washington ait fait un mauvais emploi de cette somme. Au contraire. Il a d'abord bien choisi le site où bâtir son Palais ; il se dresse sur la hauteur à l'est de Festival-Hall, à l'ouest des Mines et Métallurgie dont le séparent les verdoyantes pelouses de Sunken garden. Avec son large dôme visible du centre de la Grande Foire, il a vraiment grand air. Des plantes grimpantes, des fleurs fournies par l'Agriculture, l'encadrent joliment. Il n'est pas seulement imposant, il est robuste, comme doit être la maison de l'Oncle Sam. Seul des bâtiments de

l'Exposition, il est construit avec une armature métallique, sans points d'appui intérieurs.

Au sud de ce pavillon, et reliée à lui par un chemin en escalier, son annexe — les Pêcheries — (carré de 135 pieds), d'un style classique, qui complète l'Exposition du Gouvernement.

Du dehors, passons au dedans.

Le caractère et le mérite de tout ce qu'on y voit, c'est en somme d'être américain, nettement.

Le Musée national et l'Institut Smithsonian y tiennent le premier rang. Dans la répartition des fonds, ils ont eu la grosse part.

Les ministères ou départements d'État sont fortement représentés ; celui de l'Agriculture, qui occupe la plus grande place dans le bâtiment principal, s'est appliqué à nous montrer le rôle de l'État à côté du fermier ; quelles sont les formes et les limites de l'Assistance officielle ; comment elle éclaire, dirige, encourage l'effort de l'individu. Les collèges agricoles, les stations agronomiques des Etats-Unis, d'Alaska, de Porto-Rico, d'Hawaï, exposent des choses intéressantes. Un bureau de l'Industrie des plantes (bureau of plant industry), nous donne un aperçu des travaux du plein air et du Laboratoire. Plus loin, on nous montre le développement et les bienfaits de l'irrigation.

Et des champs nous passons à la ville.

La ville, elle sera figurée, si vous voulez, par ce service postal des États-Unis, que nous voyons fonctionner sous nos yeux, avec tous ses derniers perfectionnements. Rien ne vaut le spectacle de cette ruche en travail pour nous donner la sensation de la vie intense, de cette vie doublement moderne qui est celle des grandes cités du nouveau monde.

Le département de l'Intérieur expose un panorama, avec les vues les plus caractéristiques de la flore et de la faune américaines, prises pour la plupart à Yellow stone Park.

Distincte, bien que dépendante encore du Gouvernement, l'Exposition indienne qui bénéficie d'un crédit spécial de 40.000 dollars.

Mais les travaux de la paix n'absorbent pas toutes les énergies du citoyen des États-Unis. On s'en aperçoit bien en visitant ce Palais, à l'importance des Expositions de la guerre et de la marine.

Déjà, lors de la Dédicace, nous avons remarqué le goût croissant des Américains pour les parades militaires, pour le soldat. Nous faisons — sous une autre forme — la même constatation ici.

D'abord, une collection de canons, d'armes illustres ; des reliques

Palais des Manufactures.

Cliché M. Estieu.

précieuses, des documents historiques, entre autres, l'original du fameux traité de transfert.

Rien, certes, dans tous ces parchemins, dans tous ces souvenirs pieusement exhibés, qui sente la poudre ; mais, non loin d'eux, s'étale un matériel de guerre très complet et qui ne date pas d'il y a cent ans.

La Marine est d'allure encore plus martiale. Elle offre à notre curiosité le pont même d'un navire de guerre américain, qu'il nous est loisible d'inspecter ; un dock à sec ; des modèles en réduction de chaque unité de la flotte ; une reproduction en miniature de l'Acamie navale d'Annapolis, une des dernières créations du Congrès qui l'a dotée de 10.000.000 de dollars ; enfin 200 marins qui font l'exercice sous nos yeux : tout un ensemble qui donne à penser que l'Oncle Sam, laboureur, industriel, homme d'affaires saurait, au besoin, revêtir la cuirasse et manier le glaive.

Au total, installation et Exposition dignes du grand seigneur qu'il est — supérieures par l'étendue, par la richesse, par l'intérêt à celles qu'il s'était et nous avait offertes à Chicago.

PAVILLONS DES ÉTATS

Nous ne saurions, dans le pavillon de chaque État, faire une halte aussi longue que dans celui du Gouvernement fédéral : ils sont trop.

Aussi bien, au cours de notre promenade descriptive, avons-nous signalé leur valeur historique, leur physionomie très expressive et leur charme, qui justifie en partie les formules dithyrambiques des petites brochures-prospectus : « poèmes d'architecture », « bijoux architecturaux », « modèles d'architecture domestique », etc...

Il ne nous reste pour compléter ce premier aperçu, et à titre de renseignement, qu'à produire quelques chiffres relatifs aux dimen-

sions de la plupart de ces édifices et aux dépenses qu'a entraîné leur construction.

ÉTATS	DIMENSIONS EN PIEDS	COÛT DU BATIMENT	COÛT DE L'EXPOSITION
Alaska	»	$ 14.003	$ 2.100
Arizona	26× 44	4.175	600
Arkansas	84×100	18.325	3.500
Californie	100×140	17.000	2.000
Colorado	70× 90	»	»

Un Pavillon d'État.

Connecticut	80× 88	31.000	2.000
Georgie	»	16.000	3.000
Idaho	61× 61	6.964	1.200
Illinois	198×144	87.000	16.000
Indiana	100×135	48.000	8.500
Territoire indien . . .	109× 72	16.646	2.400
Iowa	102×148	42.000	4.000
Kansas	»	32.250	7.000
Kentucky	97× 62	31.000	7.000
Louisiane	95×107,4	25.000	emprunt
Maine	140× 68	22.000	700
Maryland	»	18.420	3.000

PALAIS DE L'ENSEIGNEMENT

ÉTATS	DIMENSIONS EN PIEDS	COÛT DU BATIMENT	COÛT DE L'EXPOSITION
Massachusetts	100× 70	$ 21.000	$ 4.000
Michigan	112×100	14.000	3.500
Minnesota	92× 82	17.372	1.500
Mississipi	90× 90	15.000	2.000
Missouri	365×160	200.000	30.000
Montana	124× 90	20.000	5.000
Nevada	44× 54	5.500	1.000

Le Pavillon de Missouri.

Nebraska	»	10.000	»
New Jersey	63× 84	19.250	7.900
New Mexico	»	7.000	4.000
New-York	300× 60	86.500	23.000
Dakota (Nord)	»	10.000	»
Ohio	52×188	35.500	6.000
Oklahoma	76× 70	16.000	3.500
Oregon	»	10.000	1.000
Pennsylvanie	226×105	81.000	16.500
Rhode Island	101× 61	26.000	emprunt

ÉTATS	DIMENSIONS EN PIEDS	COÛT DU BATIMENT	COÛT DE L'EXPOSITION
Dakota (Sud)	74× 86	$ 8.000	$ 1.500
Texas	234 de pointe à pointe. Haut. du dôme 144	45.562	10.000
Tennessee	»	19.300	4.150
Utah	»	8.000	2.300
Virginie	»	18.500	»
Vermont	»	5.000	1.000
Washington	77× 14	12.500	1.000
West Virginie	92×108	22.000	6.500
Wisconsin	90× 50	15.000	45.000

LES VILLES

Non contentes d'être englobées dans l'Exposition de leur État, un certain nombre de grandes villes ont tenu à figurer personnellement dans la fête.

Pavillon de San Francisco.

Nous savons déjà que 25 d'entre elles, les plus importantes, se coalisèrent, pour nous offrir avec Model City ou la rue Municipale, l'image de la ville idéale, alliant la beauté à la salubrité : la ville de demain. Chacune donna sa pierre à l'édifice, je veux dire

son monument à la Cité. Dans cette concurrence, Minneapolis, Saint-Paul, Kansas City, San Francisco, New-York, se sont spécialement distinguées.

Les constructions qu'elles ont élevées renferment des choses remarquables, moins pourtant que les constructions elles-mêmes, qui réalisent approximativement le type de l'édifice public, à la fois élégant, sain et peu coûteux.

Ajoutons, pour bien marquer le caractère de cet essai si intéressant, qu'il relevait du département de l'Économie sociale.

En plus de leur participation à cette œuvre, ni collective, ni personnelle, certaines grandes villes ont tenu à avoir leur pavillon à elles, où abriter leur Exposition à elles.

VILLES	COÛT DU BATIMENT	COÛT DE L'EXPOSITION
Kansas City	$ 18.500	$ 7.500
Minneapolis et Saint-Paul.	10.000	500
New-York City.	21.000	2.000
Porto Rico.	4.890	aucun
San Francisco	18.000	5.000

EXPOSITIONS PARTICULIÈRES EN DEHORS DES PALAIS. LES PHILIPPINES

Des spectacles étranges, des problèmes passsionnants : voilà ce que propose à notre curiosité et à notre méditation l'Exposition des Philippines.

Une palissade qui enclôt des villages baignés par les eaux que des pirogues sillonnent ; des huttes parmi un enchevêtrement de feuilles, et de lianes ; une maison de bambou perchée au faîte d'un arbre où nichent des hommes venus d'une des 1.600 îles composant l'archipel Philippin et qui sont les frères arriérés des artistes dont les œuvres décorent les murs des palais élégants et, pour combler le fossé, l'abîme intermédiaire, des écoles bruissantes de vie enfantine créées par l'Amérique, partout présente ici ; deux races hier ennemies,

maintenant en collaboration amicale ; tels sont les aspects que l'œil saisit d'abord. Et l'esprit suivant l'œil, s'achemine vers d'inquiétants problèmes ; à chaque pas des idées se lèvent devant le promeneur, des questions se posent : par quelles voies un peuple se hausse-t-il de la vie sauvage à la vie civilisée ? Par quelles raisons d'humanité et par quels bienfaits se justifie la violence de la conquête ? Quel est le devoir, quelle est la mission des races dites supérieures envers les races inférieures ? Problème ethnologique ; problème colonial et politique, problème moral, tous ces problèmes qui se confondent, l'Américain les a bravement abordés, non pas en philosophe, mais en homme d'action « natus rebus agendis » : par le côté pratique, avec le ferme propos de les résoudre le mieux et le plus vite possible. De là visiblement est née cette Exposition, où il a réuni les 1.200 indigènes qui de retour chez eux « seront les plus actifs missionnaires de la civilisation » ; où son légitime orgueil aussi nous a conviés à voir l'usage qu'il a fait de sa puissance qui compte à peine six ans.

Pavillon de New-York.

Conçue par M. Taft, ministre de la guerre, pour offrir au conquérant un vivant tableau de sa conquête, une image réduite des Philippines avec leurs huit millions d'habitants ; préparée par un Comité mixte d'Américains et de Philippins, cette Exposition, qui couvre 47 acres, — plus qu'aucune autre Exposition particulière, — enferme dans son enceinte 1.100 figurants, 75.000 objets propres à nous révéler les aspects divers de la vie indigène à tous ses degrés, du plus haut au plus bas.

Franchissons le pont d'Espagne et pénétrons dans la Réserve qu'est

l'oasis de la grande foire. Un dieu bienveillant ménagea cette halte à notre fatigue. D'abord la Cité murée nous accueille, qui est une reproduction, non de Manille, mais de l'enceinte où s'emprisonne la vieille forteresse espagnole ; au lieu de maisons, elle abrite les reliques de la guerre américaine et des corps de troupes indigènes ; du haut des remparts, l'œil perçoit le lac d'Arrowhead, fac-similé de la lagune de Bay avec sa rangée de villages noirs. Par delà la Cité murée, sur la place de Santa-Cruz, où nous reviendrons, se détache la statue de Magellan, qui découvrit les Philippines et dont à Manille la colonne domine la rivière Pasig. A l'ouest, le bâtiment de l'Agriculture, le plus vaste qu'il y ait dans l'enceinte, et où l'on nous expose 100 variétés de riz, de coton, des huiles, des céréales, du chanvre, du caoutchouc, des chapeaux, des paniers, tous les produits de l'industrie locale. Et reprenant notre course, nous voici sur la place de Santa-Cruz, autre souvenir de Manille, et centre de la Réserve.

L'Horticulture aux Philippines

Sur cette place, diverses constructions reproduisent le Palais du Gouverneur — style espagnol — une riche habitation Philippine, le bâtiment du Commerce et la cathédrale de Manille qui fait un peu office de musée. Au seuil, une statue de Rizal, le héros de l'Indépendance et qui porte la signature d'Isabella Tampinco, sculpteur indigène ; d'autres statues et bustes l'entourent, œuvres d'artistes Philippins.

L'art indigène est encore représenté dans le Palais du Gouverneur, par diverses toiles dont un groupe allégorique qui nous montre les Philippines sous les traits d'une adolescente offrant une branche d'olivier à la Colombie et qu'environnent des anges qui sont les Arts

et Métiers. La peinture de Résurreccion Hidalgo, autre Philippin célèbre, a été acquise par le Gouvernement au prix de 25.000 francs.

Mais pour nous, la partie la plus captivante de l'Exposition est encore cette cathédrale qui renferme le département de l'Education. Là nous saisissons sur le vif le travail de défrichement intellectuel poursuivi par le conquérant américain.

Derrière les soldats de la première armée d'occupation marchaient les instituteurs, « l'Éducation suit le drapeau des Étoiles et Raies ».

Vue générale du village des Philippines.

Bien mieux, les officiers même du général Merritt furent les premiers maîtres d'école des Philippins. L'œuvre n'a pas été différée d'un jour. Le résultat, c'est qu'au bout de trois années de domination, on trouvait déjà plus d'indigènes parlant anglais qu'il n'y en avait parlant la langue du Cid après quatre siècles de domination espagnole ; qu'au lieu des 800 écoles existant dans toute l'étendue de l'archipel le 13 août 1898, quand les troupes de l'Union entrèrent à Manille, on en compte aujourd'hui 2.900, avec 200.000 élèves, qu'instruisent 3.000 instituteurs indigènes, sous la surveillance de 1.000 instituteurs américains. Et dans ces 2.900 écoles, on n'enseigne pas seulement à écrire, lire et compter, mais des arts d'agrément utiles, comme en témoignent des ouvrages de bois sculpté, des dessins, des paniers sortis des mains des élèves. Sous nos yeux mêmes, pour nous convaincre, l'école fonctionne : une maison de bambou et de palmes où des gamins de couleur sont initiés aux rudiments de la science.

L'éducation est le plus haut bienfait de la conquête ; il y en a d'autres. L'instituteur, défricheur d'âmes, a pour auxiliaire le pionnier qui ouvre la brousse. Plus de kilomètres de routes y ont été tracés en six ans de domination américaine que pendant tout le régime espagnol. Cela nous ne le voyons pas, mais on nous le dit et tout de cette Exposition nous l'affirme : ces constructions si pittoresques ; cette maison de Manille où les écailles d'huîtres transparentes remplacent les vitres et qui renferment les délicats travaux de l'industrie féminine ; les Expositions spéciales du commerce, de la géographie, des mines, des forêts, des pêcheries : tout cela nous raconte les victoires du blanc sur la sauvagerie noire, les ressources naturelles développées et exploitées, l'activité créatrice de l'Ouest se substituant à l'indolence orientale, taillant, plantant, bâtissant, mettant en valeur les énergies latentes de la terre et de l'homme, de ce Malais si souple avec lequel elle est en train de faire un peuple de laboureurs, de marchands, de soldats. En vérité, il y a déjà une police locale et un bataillon indigène qui a fort bonne mine sous les armes.

L'Hôpital dans l'exposition des Philippines.

Et pour que nous mesurions mieux par le contraste la distance à parcourir, voici, en regard du tirailleur philippin bien sanglé dans sa tunique, le Negrito aborigène, plus proche de l'orang-outang que de l'homme, qui tire de l'arc, se nourrit d'herbes, de racines, de limaçons ; ils sont 14 Negritos transplantés à l'Exposition ; 14 sur les 10.000 survivants d'une race en train de s'éteindre si l'Oncle Sam ne la régénère — et dont l'origine est une énigme.

A côté d'eux on nous présente une tribu d'Igorollès, des Malais couleur de cuivre, nez épaté, lèvres épaisses, cheveux droits ; au demeurant d'aspect solide, et qui se répartissent en sous-tribus ; en

Boutocs, chasseurs de têtes, mangeurs de chiens ; en Seujocs mineurs ; Tinguianes laboureurs ; tous ignorants de la toilette, tatoués et fumeurs ; puis de cruels Moros, disciples de Mahomet, armés de kriss, descendants des anciens pirates et qui vivent sur les eaux, les plus intelligents des indigènes ; les Lanao Muros qui font leurs maisons dans les arbres ; les Bagobos, féroces et coquets. Quand nous aurons nommé les Visayos, convertis au christianisme, les plus doux de ces insulaires, qui nous ramènent des profondeurs de la barbarie noire au point où elle effleure la civilisation, notre cycle sera complet ; nous aurons fait le tour du petit monde que récelait et que nous révéla l'Exposition des Philippines, d'un charme pour nous d'autant plus attachant qu'il n'est pas encore et qu'il n'est déjà plus, qu'il se transforme incessamment depuis que le toucha l'épée magique de l'Oncle Sam ; les Philippines, un monde « jeune et pourtant très vieux ».

Le Village moro dans l'Exposition des Philippines.

MODEL CITY

L'Amérique est le pays des improvisations. Parmi ces improvisations, les plus stupéfiantes sont peut-être ces cités gigantesques écloses en un jour. Il était naturel que les organisateurs de la Grande Foire aient voulu nous initier aux procédés et aux méthodes qui ont facilité et dirigé cette éclosion fabuleuse.

Comment? en faisant surgir sous nos yeux, pour notre plaisir et notre instruction, une « cité modèle ».

La cité modèle ou rue Municipale, qui se trouve en face de l'entrée principale de l'Exposition, est la première curiosité que rencontre le visiteur.

C'est une avenue de 1.200 mètres, bordée de constructions diverses qui répondent, ou sont censés répondre toutes aux prescriptions de l'hygiène et de l'esthétique : Restaurants-modèles ; — Crèche et pou-

Town-Hall.

ponnat modèles ; hôpital modèle ; — square-modèle, plantations, trottoirs, fontaines modèles : tout revêt un caractère, dirai-je, didactique, dans cette entreprise qui est l'œuvre commune du Comité d'Exposition — lequel y affecta un premier crédit de 50.000 dollars — et des vingt-cinq plus grandes villes de l'Union qui répondant à l'appel des organisateurs, nous y présentèrent le résumé des progrès réalisés par chacune d'elles sur son territoire dans l'art si complexe de bâtir une ville !

L'œuvre essentiellement municipale fait le plus grand honneur à l'esprit d'initiative des grandes cités du nouveau monde. — Les auteurs de cette très louable croisade contre les fléaux qui assaillent l'homme des villes n'en ont peut-être oublié qu'un : l'ennui...

LE « LIFE SAVING EXHIBIT »

C'était, à côté des illusions peut-on dire aquatiques — et qui n'étaient que décoratives ou récréatives, comme les cascades ou les naumachies, une illusion, aquatique aussi, récréative certes, mais utile ; très américaine en outre. Déjà les visiteurs de Chicago et de Buffalo

Le Casino de Kansas-City.

avaient pu chaque jour assister aux péripéties d'un sauvetage en mer. A Saint-Louis, nous avions ce spectacle non pas une mais deux fois par jour. A l'est de Ceylan, un coquet petit lac, long de 480 pieds, large de 100 à 150, profond de 4 à 12 et d'une contenance de 15 milles mètres cubes, figure la scène de ce drame quotidien. La première représentation avait lieu à 10 h. 30 du matin ; la seconde à 2 h. 30 de l'après-midi. La station de secours était au fond du lac. Un navire se perdait ; à un signal de détresse, l'équipage — 14 hommes et un lieutenant, — répondait instantanément par un contre-signal ;

avec un instrument à feu, elle lançait un câble au navire en péril, et la manœuvre commençait, toujours heureuse, qui ramenait sains et saufs sur la berge tous les passagers du bateau en train de couler dans les 7 pieds d'eau de l'océan fictif. Là finissait la leçon de choses

Vue générale de l'Exposition de sauvetage.

émouvante qui nous était offerte par les soins et aux frais du gouvernement fédéral lui-même, lequel affecta au « Life Saving Exibit », un crédit de 8.000 dollars. Et ce chiffre en dit l'importance.

LE LIVE-STOCK

L'élevage est avec l'agriculture la grande richesse de la Louisiane. Il n'est donc pas étonnant que les organisateurs de la Grande Foire aient donné au « Live Stock » (produits vivants) une place et une importance sans précédent dans l'histoire des Expositions universelles.

Parqué dans un enclos spacieux, sur les frontières de Forest Park et de l'Intra-Mural, le Live Stock constituait un département spécial,

avec un directeur spécial, et un budget non moins spécial qui lui permit de distribuer 26.000 prix d'une valeur de 250.000 dollars !

En réalité, cette Exposition se composait de six Expositions ou concours successifs, durant chacun deux semaines et où figuraient, réparties en Classes, toutes les espèces ou variétés d'animaux domestiques, utiles ou d'agrément : chevaux, ponies, mules, bêtes de trait,

Les animaux vivants à l'Exposition.

(24 classes) ; bestiaux (25 classes) ; moutons et porcs (27 classes — 3.000 prix attribués aux seuls représentants de la race porcine) ; volailles, chiens, etc.

Bref, exhibition aussi brillante qu'abondante et battant tous les records du genre.

LES CHAMPS ATHLÉTIQUES

A l'extrémité droite de la Grande Foire s'étendaient les terrains dits « Champs Athlétiques » vaste espace savamment aménagé pour servir de théâtre à toutes les manifestations de la force et de l'adresse. En faisant à l'athlétisme une place aussi importante, les organisateurs

n'ont qu'obéi aux habitudes de la race et au génie anglo-saxon « amoureux de la lutte ».

Plus encore qu'en Angleterre, l'athlétisme est glorifié de l'autre côté de la mer par les descendants des anciens pionniers dont la robuste audace a conquis un monde. Les universités américaines ne sont pas seulement des écoles d'enseignement, mais aussi des établissements — j'allais dire des fermes-modèles — où l'on fait l'élevage de l'animal humain par les méthodes de culture les plus intensives.

Le Bâtiment des sports.

Le Campement des Sociétés athlétiques.

Dans le programme d'une Exposition, qui se pique d'être essentiellement éducationnelle, l'éducation physique, avec tout ce qui s'y rattache, devait tenir une place prépondérante. Elle la tient. Nous savons déjà qu'elle constitue un département spécial dont le directeur marche de pair avec ceux de l'Électricité ou des Beaux-Arts. Son budget atteint le chiffre très respectable de 250.000 dollars destinés, aux termes de nous ne savons quelle

brochure-prospectus, à l'exploitation du progrès humain vers le degré le plus élevé du développement et de l'entraînement physiques. — On a construit un stade capable de contenir 35.000 spectateurs ; on a institué des épreuves et championnats pour tous les genres de sports et on les a dotés de gros prix ; on a convié toutes les sommités ou soi-disant telles du monde athlétique à venir plaider à Saint-Louis la grande cause de la culture physique. Pour couronner cette série de fêtes qui occupaient toute la saison d'été, on nous offrit la troisième édition des jeux olympiques, ressuscités à Athènes en 1896 et disputés en 1900 à Paris, où les athlètes du nouveau monde firent une si ample moisson de lauriers, par eux renouvelée — ou peu s'en faut — aux tournois de 1904.

LES NATIONS EXPOSANTES

Plus de 50 nations étrangères ont exposé à Saint-Louis.

Ce sont les suivantes, avec, pour la plupart d'entre elles, le chiffre des crédits affectés à cette Exposition par chaque gouvernement :

Etats-Unis.....	
Argentine.....	$ 100.000,00
Autriche.....	232.000,00
Hongrie.....	36.000,00
Belgique.....	200.000,00
Bolivie.....	Commissariat spécial.
Brésil.....	600.000,00
Bulgarie.....	50.000,00
Chine.....	500.000,00
Colombie.....	Commissariat spécial.
Costa Rica.....	25.000,00
Cuba.....	130.000,00
Danemark.....	30.000,00
Islande.....	dépendant du Commissariat général danois.

Équateur.....	Commissariat spécial.
France.....	1.550.000,00

Colonies françaises dépendant du Commissariat général français :

Algérie.	
Indes françaises.	
La Réunion.	
Madagascar.	
Somalis.	
Tonkin.	
Tunis.	
Allemagne.....	1.300.000,00
Est Africain allemand..	6.000,00
Grande Bretagne.....	750.000,00
Canada.....	350.000,00
Ceylan.....	160.000,00
Indes.....	130.000,00
Nouvelle Zélande.....	20.000,00
Côte d'Or.....	dépendant du Commis. général anglais.
Jamaïque.....	— —
Rhodes.....	— —
Grèce.....	Commissariat spécial.
Guatemala.....	20.000,00
Haïti.....	35.000,00
Honduras.....	10.000,00
Italie.....	170.000,00
Japon.....	600.000,00
Formose.....	35.000,00 dépendant du Commissariat général japonais.
Mexique.....	425.000,00
Monaco.....	500,00
Maroc.....	20.000,00
Pays-Bas.....	25.000,00
Nicaragua.....	60.000,00
Norvège.....	Commissariat spécial.
Panama.....	—
Paraguay.....	—
Perse.....	25.000,00
Pérou.....	100.000,00

Portugal	75.000,00
Lourenço-Marquès	dépendant du Commissariat portugais.
Russie	75.000,00
Saint-Domingue	Commissariat spécial.
San Salvador	15.000,00
Siam	75.000,00
Espagne	Commissariat.

L'Avenue des Pavillons nationaux.

Suède	115.000,00
Suisse	»
Turquie	Commissariat spécial.
Égypte	50.000,00
Uruguay	Commissariat spécial.
Venezuela	35.000,00
Vatican	Commissariat spécial.

En résumé, le chiffre des crédits officiels affectés par les gouvernements étrangers à l'Exposition de Saint-Louis dépassa 7 millions de dollars. En 1893, à Chicago, il n'avait pas atteint 6 millions : Nouvelle victoire pour la capitale du Sud.

EMPLACEMENT TOTAL OCCUPÉ PAR LA FRANCE

La répartition globale des emplacements attribués à chaque nation exposante était faite sous l'autorité et par les soins de M. J.-V. Skiff, et nous avons donné plus haut le tableau de ces emplacements dans les divers Palais.

Dans cette répartition, la France, grâce à la diplomatie à la fois persuasive et combative de ses représentants a été particulièrement favorisée.

Ses emplacements occupaient une superficie de 76.720 mètres dont 32.000 pour notre Pavillon national et ses jardins.

NOMBRE DES EXPOSANTS ÉTRANGERS

Ici encore, l'Administration américaine n'a pu nous fournir des chiffres exacts, mais pour suppléer à cette lacune nous donnons ci-dessous une liste à peu près complète indiquant le chiffre total des récompenses décernées par le Jury international aux exposants des diverses nations participantes. Ce nombre se rapproche sensiblement de celui des exposants mêmes qui presque tous ont obtenu une récompense :

États-Unis.....	15.009	Italie.....	817
Argentine.....	916	Japon.....	1.825
Australie.....	8	Mexique.....	1.492
Autriche.....	395	Monaco.....	6
Belgique.....	574	Pays-Bas.....	111
Brésil.....	1.440	Nouvelle Zélande	35

Bulgarie	120	Nouvelle-Zélande	35
Canada	127	Nicaragua	379
Ceylan	272	Norvège	24
Chine	189	Perse	1
Costa-Rica	46	Pérou	71
Cuba	187	Porto-Rico	340
Danemark	35	Portugal	400
Égypte	110	Roumanie	4
France (1)	4.584	Russie	46
Allemagne	2.119	San Salvador	1
Grande-Bretagne	682	Siam	128
Grèce	1	Afrique du Sud	3
Guatemala	120	Espagne	15
Haïti	42	Suède	68
Honduras	14	Suisse	22
Hongrie	128	Turquie	1
Inde	66	Uruguay	1
Pays-Bas	111	Venezuela	109

PAVILLONS NATIONAUX ÉTRANGERS

PAVILLON NATIONAL ALLEMAND

Bien placé sur la hauteur, dominant les Palais, à l'est du Festival-Hall, des cascades et du grand bassin, on y accédait par une suite de terrasses et de jardins ; des statues semblaient en garder l'entrée, et les lauriers en boule, rangés sur les terrasses, lui donnaient un aspect tout à fait royal.

(1) La remarque que nous faisons plus haut ne s'applique pas strictement à la France qui comprenait en réalité 7.500 exposants : l'écart entre les deux chiffres provenant de ce que l'administration américaine n'a compté qu'une récompense par collectivité.

La construction, fidèle reproduction de l'hôtel de ville de Charlottenburg du XVIIe siècle, avait été patinée et maquillée avec habileté pour bien donner l'impression de l'original.

Deux immenses bannières jaunes et blanches, aux doubles aigles impériales, accrochées au toit et flottant au vent, complétaient, à l'extérieur, l'aspect imposant et solennel de l'édifice.

Rien du Rauthaus n'avait été omis, et sur le coup de midi, le bour-

Le Pavillon allemand.

don installé dans le campanile lançait à travers l'espace sa grosse voix de bronze pour que nul n'en ignore, et semblait dire « ist es nicht hier Deutschland ! »

Le public était admis de 10 heures à midi et de 2 à 4 heures dans l'intérieur du Palais qui ne donnait nullement l'impression d'une construction provisoire, mais, au contraire, d'une installation définitive.

Le visiteur entrait d'abord dans un vestibule aux murs ornés de tapisseries, puis, dans le Brandenburg-Chamber, où étaient exposés dans des vitrines, des bijoux et joyaux de la Couronne ; enfin, dans

une longue galerie, toute décorée de boiserie en chêne et or, fidèle reproduction de celle du château royal de Charlottenburg, et il sortait par une dernière salle, dite salle des galonnages, ainsi nommée à cause des tentures en damas rouge tout galonné d'or.

L'ensemble était lourd et pompeux, mais bien propre à frapper l'imagination des visiteurs de l'Ouest, et si, pour les raffinés, la grosse botte allemande ne pouvait rivaliser avec le coquet soulier de Cendrillon, la masse du public américain de Saint-Louis a dû être impressionnée par le fac-simile du château royal de Charlottenburg.

PAVILLON NATIONAL JAPONAIS

C'est plutôt le Village japonais qu'il faudrait dire, car il n'y avait pas moins de quatre constructions séparées.

Les Pavillons japonais.

Dans un joli jardin en amphithéâtre, avec ruisseaux, cascades, arbres nains dans des vases en bronze, grands ibis placés çà et là,

on avait l'impression d'être transporté tout à coup dans l'Extrême-Orient.

Tout en haut se trouvait le hall de réception, construction en bois toute japonaise, toit bas et large, vérandah entourant la maison.

A l'intérieur de la grande pièce, quatre vitrines d'angle contenant des costumes très anciens de toute beauté : guerriers, femmes de la cour, actrices, de l'époque Fujiwara (environ an 900), d'autres guerriers armés d'arc et de flèches, comédiennes avec de somptueux costumes en brocart et soieries tissés d'or et d'argent de l'époque Crempée (environ an 1100); enfin, une de ces vitrines était consacrée aux costumes nationaux modernes.

Dans le jardin, joliment dispersés : le Grand Bazar rempli d'objets bon marché, en porcelaine, vannerie, bronzes, etc., les maisons de thé avec leurs façades où les petites mousmés toutes menues, gracieuses et minaudières, papillotant dans leurs jolis costumes, trottinaient comme des souris, servant le thé et les gâteaux : une véritable vision d'Extrême-Orient.

PAVILLON BELGE

Le Pavillon belge ne pouvait se réclamer d'aucune architecture classique ; son auteur avait évidemment préféré faire une œuvre personnelle, plutôt que de s'astreindre à copier les maîtres anciens.

Sur les murs extérieurs, d'importants panneaux décoratifs peints, représentant les grandes industries belges ; telles que : la métallurgie, les mines de houille, etc...

Ces peintures, conçues dans une note peut-être un peu trop monochrome, n'avaient pas toute la gaieté qu'on eût souhaité voir à des images représentant la vie des grands travailleurs.

A l'intérieur, nombreuses étaient les industries représentées ; nous pouvons citer notamment, plusieurs pièces d'ameublement : une salle à manger flamande et un salon moderne, par Serrurier ; puis un assez grand nombre de vitrines ; de modèles de wagons-lits ; d'armes

de guerre et de chasse ; des Expositions de céramique ; une importante collectivité de dentelles ; enfin, des dessins d'écoles professionnelles.

Le Pavillon belge.

En résumé, une Exposition industrielle et commerciale très complète ; mais, peut-être, l'espace avait-il été trop mesuré aux organisateurs, et toutes ces expositions, intéressantes en elles-mêmes, manquaient un peu d'air, et auraient certainement gagné si elles avaient eu un peu plus de place pour s'étaler à l'aise.

PAVILLON AUTRICHIEN

Très original, d'une architecture fantaisiste et libre, avec des reilles rappelant les jardins de la Renaissance à droite et à gauche de la porte principale, il renfermait nombre de pièces dont plusieurs, décorées par les écoles d'Art décoratif de Prague qui représentaient des efforts manifestes pour sortir des sentiers battus et, dans beaucoup de cas réalisaient des tentatives nouvelles très heureuses.

Plusieurs salles de peinture, décorées également par les écoles d'Art décoratif de Vienne, Prague, etc., étaient, dans leur simplicité, pleines de goût et d'intérêt.

Le Pavillon national qui renfermait la plupart des Expositions des

Le Pavillon autrichien.

Le pavillon du Brésil.

écoles impériales d'Art appliqué, formait en somme la majeure partie de l'Exposition autrichienne, dont les classes, au palais des Manufactures, étaient très restreintes.

PAVILLON ITALIEN

Le Pavillon italien, d'architecture gracieuse, avec ses colonnes d'ordre ionique, et ses figures ailées dorées, était un joli exemple de la Rome antique dû au talent de l'architecte Sommaruga de Milan.

Le Pavillon italien.

Au-delà de la première colonnade un gracieux jardin avec vasques, vases, colonnes et bancs en marbre.

A l'intérieur, le visiteur se trouvait dans une unique et vaste pièce dont le plafond formait coupole.

Cette pièce était entièrement garnie par la collection des reproductions de marbres, bronzes, et bustes, d'après l'antique, par Chiurazzi, de Naples.

Cette collection a été acquise par le musée de Saint-Louis.

PAVILLON ANGLAIS

L'Angleterre, comme la France, comme l'Allemagne, a préféré reproduire un bâtiment officiel, et c'est l'Orangerie du Palais-Royal de Kensington, avec une partie des fameux jardins de Kew, qu'elle

Le Pavillon anglais.

a choisie pour donner aux Américains une idée de son architecture Nationale.

Construction basse, tout en briques rouges, elle n'avait ni l'élégance du Trianon, ni la masse imposante du Palais de Charlottenburg.

Les jardins, avec terrasses, haies et buis taillés, ne manquaient pas cependant de caractère, et l'ensemble avait bien le cachet de ces vieilles demeures du temps de la reine Anne, au commencement du XVIIIe siècle.

Une partie de ce bâtiment servait de bureaux à la Commission royale, et le public n'était admis à visiter que les quelques salons

Le Pavillon du Canada.

meublés en grande partie, avec des objets mobiliers anciens de l'époque Queen-Anne, Sheraton, Adams, etc.

LE PALAIS NATIONAL. — TRIANON

Dans une situation moins imposante que le Pavillon allemand, aveuglé par la fumée des cheminées d'usine du Machinery Hall, écrasé par le bâtiment des Eaux et Forêts, dont la silhouette fâcheuse formait un fond sur lequel il se découpait de loin, notre Pavillon national n'en personnifiait pas moins la grâce et l'esprit français dans une de ses plus pures expressions de la fin du XVIIe.

Point n'était besoin de son drapeau tricolore pour indiquer à tout œil un peu exercé que ce Pavillon si coquet, si gracieux, ne pouvait être qu'une manifestation du génie et du goût français.

La belle grille monumentale sortie des ateliers de M. Maison, les parterres à la française, si bien dessinés et organisés par M. Vacherot, l'éminent jardinier en chef de la ville de Paris, avec leurs groupes et statues, sont du meilleur effet, et encadrent parfaitement le Pavillon qui fit

La grille du Pavillon Français.

la joie de tous les amoureux de Versailles et de nos gloires passées.

Les pilastres de marbre blanc et rose auraient gagné à être un peu plus passés de ton, mais l'ensemble faisait certes grand honneur à MM. G. Umbdenstock et Roger Bouvard qui avaient été chargés de cette reconstitution.

La Grande Galerie d'honneur.

La décoration a été confiée au Garde-Meuble national, qui avait envoyé trois merveilleuses tapisseries des Gobelins rehaussées d'or, d'après les dessins de Van der Meulen du XVIIe siècle, et une très belle pièce de la série des portières du Char de triomphe aux armes de France et de Navarre, d'après les dessins de Charles Lebrun.

Si magnifiques que soient ces pièces, et si admirées qu'elles aient été, il est regrettable que, comme pour Sèvres, on n'ait pas cru

devoir, en haut lieu, faire une place aux produits modernes des manufactures des Gobelins et de Beauvais, et que leurs Expositions aient été placées dans une salle des Beaux-Arts, mélangées avec quantité d expositions de fabricants privés, ce qui ne contribuait pas à relever le prestige de nos Manufactures nationales aux yeux des visiteurs

Le plafond de cette Galerie, divisé en trois grands panneaux, a été exécuté par M. Geo Roussel.

Des consoles en bois doré et des gaines supportant des bustes dont

Le Pavillon national français.

celui du Président de la République, complétaient, avec quelques banquettes recouvertes de tapisserie, dite « Savonnerie », l'ameublement de cette salle, dont les tentures en brocatelle d'un joli bleu faisaient valoir les tapisseries.

Salon de la Manufacture de Sèvres.

Quelle sensatian délicieuse, toute faite de charme et de repos on éprouvait en entrant dans le Salon réservé à la Manufacture nationale de Sèvres, quand on arrivait au Pavillon de Trianon, après une longue course à travers ces immenses Palais dont plusieurs semblaient avoir une décoration inachevée.

Ici, une atmosphère de calme harmonie, de goût et de légèreté.

Des murs en moire bleue pâle, douce de ton, comme un ciel du matin ; tout autour, une frise à arcades jaune et crème se reliant

avec le plafond ; quelques cabochons en céramique ornaient les arcatures ; un tapis uni beige faisant chanter la gamme bleue et jaune des murs.

Les vitrines, oh ! si simples ! des soubassements en chêne blond supportant les grandes vitres enchâssées en velours vert avec base en délicieuse étoffe bleue, lamée discrètement de métal.

Voilà pour la cage : quant aux oiseaux, dignes en tout point de leur volière : des biscuits délicieux « Héro et Léandre », par Gascq; une paysanne allaitant son enfant, de Dalou, etc., etc.

Des plumes plus autorisées que la nôtre décriront la beauté des grès, la technique des porcelaines dures, des couleurs grand feu sous couverte et sur couverte, etc., mais ce qu'il nous appartient de louer ici, c'est l'arrangement ingénieux de la salle, c'est la coloration délicieuse, c'est le charme, la béatitude qu'on éprouvait à venir s'y retremper après le labeur quotidien ; et nous nous acquittons ici d'une dette de reconnaissance en adressant à l'organisateur, au distingué directeur des travaux d'art de la Manufacture de Sèvres, M. Sandier, le dévoué collaborateur de l'Administration, M. Baumgart, l'expression de notre sincère admiration et de notre vive gratitude pour les heures délicieuses que nous avons passées dans ce Salon.

Salons des Arts décoratifs.

Bien que déjà connu, (ce Salon est, en effet, celui du Pavillon des Arts décoratifs de l'Exposition de 1900, organisé par Geo Hoentschel) on éprouve, à le revoir, un sentiment de vif plaisir comme à la vue d'un déjà vieil ami. L'ensemble d'une assez grande simplicité n'exclut pas le caractère décoratif et architectural.

Le délicieux panneau de Besnard, « L'Ile heureuse » mieux en valeur peut-être encore qu'en 1900, est toujours un régal pour les yeux.

Les tentures des panneaux, dessinées par cet artiste délicat qu'est Karbowski, ont acquis aussi une tonalité plus discrète encore et s'harmonisent admirablement avec les bois si doux de ton.

Les vitrines un peu vides, à notre sens, occupent les pans coupés ; au milieu de la pièce se retrouve la table et les quelques fauteuils tendus de cuir déjà vus en 1900.

Salons des artistes décorateurs.

Deux Salons avaient été réservés aux artistes décorateurs modernes et entièrement organisés et décorés par les soins et sous la direction de M. Dubufe et de la Société des artistes décorateurs, d'accord avec le Comité français des Expositions à l'étranger et la Société d'Encouragement à l'art et à l'industrie.

Tout en louant et en admirant ces Salons comme ils le méritent, on peut se demander s'ils étaient bien là à leur place et s'il n'aurait pas été préférable de les exposer dans les classes de la Décoration dont ils auraient rehaussé l'éclat ; tandis que, placés dans cette reconstitution d'un Palais historique et ancien, ils ne semblaient pas « the right thing in the right place ».

Salons de la Ville de Paris.

La Ville de Paris n'occupait pas moins de trois Salons dans l'aile droite du Palais national. Les services d'Architecture, de la Voie pu-

La décoration du Pavillon français : le plafond de M. Géo Roussel.

blique, du Chemin de fer métropolitain, de l'Assistance publique, etc., formaient une Exposition technique, des plus instructives, mais laissant à désirer au point de vue artistique après la Grande Galerie et le Salon de la Manufacture de Sèvres.

Les graphiques de l'Enseignement primaire et l'Exposition de l'administration du Mont-de-Piété auraient pu, il nous semble, trouver un cadre plus approprié.

Salon de la Chambre de Commerce de Paris.

A l'entrée de l'aile gauche, un grand Salon avait été réservé à la Chambre de Commerce de Paris qui avait contribué aux dépenses de la construction du Palais national.

Cette Compagnie avait eu l'heureuse idée de faire appel à plusieurs grandes maisons d'ameublements pour décorer et meubler cette pièce et en faire, en quelque sorte, le Salon et le rendez-vous des délégués, jurés et exposants qui trouvaient là une salle de réunion, après le labeur des longues séances dans les Palais où les appelait leur mission.

La chalcographie du Louvre, avec ses belles épreuves, et l'Administration des monnaies et médailles, avec une collection de ses pièces les plus belles et les plus intéressantes, complétaient les Salons du Pavillon national, qui formait comme un coin de France et jetait sur l'Exposition un reflet de l'art si élégant et spirituel des XVIIe et XVIIIe siècles.

EXPOSITION FRANÇAISE DE LA LOUISIANE

Les étrangers, les barbares passeront à côté : cette Exposition n'est point pour eux. Dans l'énorme Foire cosmopolite, elle fait figure de petite fête intime et quasi-familiale, offerte par des Français d'Amérique, anciens et récents, aux Français de France. Rien de plus, rien de moins. Nous-mêmes n'y devons pas voir une arrière-pensée séparatiste, même un regret : seulement un souvenir, mais d'autant plus touchant qu'il n'a point de caractère officiel.

Quelques personnes de bonne volonté, bien qualifiées pour inter-

préter le sentiment public se sont assemblées spontanément. Elles ont constitué un Comité (1) à la Nouvelle-Orléans « pour exposer à Saint-Louis tout ce qui se rattache à la langue française en Louisiane, à son maintien et à sa propagation ; elles ont réuni des souvenirs historiques, les ouvrages littéraires, les œuvres d'art, les documents les plus capables de démontrer que cent ans après la cession de la Louisiane, tout un petit peuple qui fait partie intégrante de l'Union et qui lui appartient corps et âme, a pieusement conservé néanmoins, la langue, le goût et l'esprit des ancêtres ».

Ne vous semble-t-il pas entendre là un écho d'un discours que sir Wilfrid Laurier adressait récemment au nom des Français du Canada, aux Français de Paris ? Mêmes propos, même accent. Dans le cœur du Louisianais comme dans le cœur du Canadien, deux sentiments s'unissent : loyalisme envers la patrie nouvelle ; fierté de ses origines. La rupture du lien politique, ici et là, a laissé intact le lien moral ; il ne l'a point affaibli ; nous serions tentés de dire qu'il l'a idéalisé. Ce dédoublement du sentiment, et presque de la personnalité nationale chez ce petit peuple louisianais, s'affirme tout au long

(1) Ce Comité est composé comme suit :

Présidents d'honneur :

S. E. M. Jusserand, ambassadeur de la République française ;

S. E. M. le Gouverneur de la Louisiane ;

M. Paul Capdevielle, chevalier de la Légion d'honneur, maire de la Nouvelle-Orléans.

Président :

M. Pierre Richard, consul général de France.

Secrétaire :

M. Maurice Damon, vice-consul de France.

Secrétaire adjoint :

M. H. Damiens, attaché au Consulat de France.

Membres :

Société française du 14 Juillet. — Union française. — Athénée Louisianais. — Société « La France ». — Société des Enfants de la France;

Société française de bienfaisance. — Orphéon français. — Société de Saint-Maurice. — M. Allgeyer, négociant. — M. Beer, bibliothécaire du *Howard Memorial Library*. — M. le Juge Joseph-A. Bréaux, président de la Cour suprême de la Louisiane. — M. Gaspard Cusack, négociant ;

MM. Armand Capdevielle, directeur de l'*Abeille*. — Jentil, publiciste. — Alcie Fortier, professeur de l'Université et bien d'autres.

de son histoire. Indépendamment de la part qui lui appartient dans celle de la République, il a sa page à lui qui est une page bien française. Il a ses grands hommes, économistes, écrivains, savants, philanthropes, jurisconsultes, artistes dont le nom claironne l'origine : de Baré, Poydras, Audrebon, Girod, de Roffignac, Beauregard, Dufour, Canonge, Martin, Mercier, Rouquette, Testut, Gallier, Gayaré ; plus près de nous, les Capdevielle, les Fortier, les Henry Vignaud, les Denis. Et à cette brillante pléiade, nous aurions pu ajouter ceux

Vue générale prise de la place Saint-Louis.

qui ont voulu faire cadeau de leur mérite à la France : des grands compositeurs, tels que Guiraud, père et fils, tels que Louis Moreau, dit Gottschalk, et Varney ; des écrivains, comme Delpit ; des économistes, comme Clamagéran, qui fut ministre des Finances, et tant d'autres. La France, elle est partout dans ce pays qu'abritait son drapeau il y a cent ans, partout vivante et présente : dans cette excellente petite Académie qui s'appelle l'Athénée louisianais ; dans le théâtre d'Orléans, devenu l'Opéra français où depuis près d'un siècle on chante et on joue en français les chefs-d'œuvre de notre répertoire musical et dramatique ; dans cette loi louisianaise qui n'est que la transcription de notre Code civil français ; dans les noms de tant de rues ; dans les mœurs, les coutumes, jusque dans ce goût

des fêtes et parades qui gardent le cachet de l'élégance originelle ; jusque dans ce carnaval, dont nos petits-neveux, moins inconstants que nous gardent l'aimable tradition. Et c'est une surprise joyeuse pour le Français basque, béarnais, gascon, débarqué à la Nouvelle-Orleans, de découvrir là-bas comme un prolongement du pays quitté ; de retrouver des hommes pareils à lui, de même sang, de même langue, de même humeur, une société choisie, une population accueillante, des Latins auxquels on reproche même quelque indolence dans les affaires, parce qu'ils ont gardé le penchant incorrigible pour les travaux de l'esprit et les nobles spéculations.

Pourtant il n'y a pas d'Université française en Louisiane, pas de collèges français. Il y a mieux : il y a la femme française. C'est à elle que revient l'honneur d'avoir défendu et de défendre le génie français sur ces rives lointaines. Comment ? en parlant français à ses fils. Pour les descendants d'émigrés, la langue française est donc doublement maternelle. Mais la langue, c'est la garantie de la durée. Soyons assurés qu'avec la langue, la pensée de la France vivra dans le nouveau monde ; vivra aussi longtemps « que les petits créoles continueront d'entendre les mêmes vieilles chansons qui bercent les petits Français ». Grâces en soient rendues « aux petites filles de ces Parisiennes venues sur les bords du Mississipi, il y a deux siècles, autant par lassitude du vieux monde que par curiosité du nouveau ».

On s'imaginait volontiers chez nous que la France n'était plus là-bas, que l'ombre d'un grand nom *stat magni nominis umbra*. Nous savons maintenant qu'elle est autre chose, et que son rôle n'est point fini si elle veut.

« Ah ! si les Français émigraient, où pourraient-ils se trouver moins dépaysés qu'en Louisiane ? » écrit sur le ton de l'appel un Français d'outre-mer, un des membres de cette petite colonie française si prospère, qui se sent chez elle en Louisiane et qui a collaboré avec les anciens créoles à cette Exposition dont il ne nous reste plus qu'à dire ce qu'elle est.

Elle est divisée en quatre sections :

Section I.

Histoire et législation.

a) Histoire . . . . . .
1. Œuvres historiques.
2. Documents et manuscrits.
3. Souvenirs historiques.

b) Législation . . . . . Codes commentaires.

La section d'histoire et de législation comprend les ouvrages d'histoire publiés en français, les documents et les souvenirs historiques.

Section II.

Littérature et Arts.

c) Littérature . . . . . { 1. Ouvrages. 2. Opuscules et brochures.

d) Arts . . . . . { 1. Gravures, lithographies, miniatures, peintures, photographies. 2. Cartographie et plans. 3. Musique.

Cette section comprend les principales œuvres littéraires publiées en langue française dans la Louisiane.

Section III.

Journaux et publications périodiques.

Cette section comprend les collections de journaux et publications périodiques publiées en français et qui peuvent donner une idée de la force de survivance de la pensée française en Louisiane.

Section IV.

Œuvres de propagande.

e) Œuvres louisianaises. { 1. Athénée louisianais. 2. Opéra français.

f) Œuvres françaises. { 1. Société française du 14 Juillet. 2. Union française. 3. Société française de bienfaisance. 4. Orphéon français.

Cette section comprend les institutions dont le but est d'entretenir et de perpétuer la langue et l'influence françaises en Louisiane.

LES GRANDS PALAIS

PALAIS DES ARTS-LIBÉRAUX

A l'extrémité nord-est du groupe principal des bâtiments, en opposition au Palais des Transports qui forme l'encoignure nord-ouest, et dont il a la forme rectangulaire, le Palais des Arts-Libéraux est la plus imposante, la plus majestueuse des constructions de l'Exposition.

Son style est celui de la Renaissance française; les architectes ont fait appel surtout à la sculpture, et on sent un effort manifeste vers la recherche de l'effet, du grandiose.

Une certaine affectation dans le décor des sommets, les lourdes colonnes étayées à des piles, les chapiteaux corinthiens, les hautes corniches, les entrées triomphales évoquant les arcs romains et les monuments impériaux, toute cette majesté de frontispices peut sembler un peu prétentieuse.

Quoiqu'il en soit, l'ensemble est imposant, saisissant et aucunement banal.

La plus grande façade, de 250 mètres de long, possède un pavillon central et deux pavillons aux extrémités.

Les entrées principales sont en forme d'hémicycle, avec des colonnades circulaires. La voûte est couverte de fresques sur fond vieil or avec des décorations et des ornements en relief.

Sur la plateforme de ces arcs de triomphe et, en retrait, repose une masse cubique ouvragée qui sert de piédestal à une figuration allégorique ; aux corniches des pyramides tronquées portant des statues.

Formant coude sur la façade, des rotondes à arcades portées par des colonnes simples présentent l'oscillation de leur architecture et coupent la rigidité des sommets et des bases.

D'un côté, profusion de décors, non de décors par applique, mais de décoration sculptée ; de l'autre, lignes géométriques, portants carrés ou rectangulaires, colonnes doriques.

Les architectes ont voulu procéder par contraste. Ils en ont scrupuleusement observé la loi, non seulement pour la construction, mais aussi dans la décoration intérieure où les couleurs jouent le plus grand rôle et sont heurtées le plus souvent ainsi que le demande le genre adopté.

L'architecture est plutôt militaire, et l'édifice, les figures et les attributs changés conviendraient aussi bien à un Musée de l'armée.

On comprend que la visite à l'intérieur sera facile. L'éclairage y abonde ; il en est de même d'ailleurs de tous les autres Palais.

Le souci de l'aménagement intérieur n'a pas été sacrifié ; rien n'a été fait ou laissé qui puisse contrarier l'aisance du visiteur. N'oublions point que nous sommes en Amérique, dans le pays des larges avenues à angle droit, des rues bien alignées, où les places avec leurs statues, leurs bassins, leurs arbres sont pratiquement disposées de façon à ce que rien ne ralentisse l'allure d'un peuple affairé.

Le plan du Palais dû à MM. Barnett et Haynés est d'une simplicité parfaite et son arrangement est très propice à l'installation des exposants.

Les dix entrées du bâtiment forment les axes des emplacements, de l'est à l'ouest et du nord au sud.

La large frise allégorique placée sur les murs intérieurs des loggias est une des plus belles choses de tout l'édifice.

Les peintures murales sont exécutées sur fond vieil or.

L'intérieur est sans colonnes et couvert par une seule ferme.

Il y a une cour intérieure du style italien, entourée de colonnades, embellie de statues et de superbes arabesques ; avec ses massifs de fleurs, son large bassin, au centre, où se reflètent les lignes gracieuses des colonnes de bordure, avec ses murs décorés de peintures aux couleurs les plus vives, et ses fontaines qui masquent les angles de leurs sculptures les plus fines et les plus fantaisistes, cette cour offre le lieu de délassement le plus charmant ; elle réjouit l'œil et fait oublier la fatigue.

Le visiteur trouve à s'intéresser autant par la perfection des objets exposés que par leur variété. Il y voit la collection de la monnaie

britannique, des spécimens de photographie, des instruments de musique.

La Chine expose de vieilles reliures, des sculptures sur bois, des trophées, des armures.

L'Allemagne se fait remarquer par ses photographies, ses cartes, ses machines d'imprimerie les plus modernes.

La Section française était représentée par les papiers, la photographie, la musique, les vitraux, et surtout par ses ameublements, tapis, tentures, tapisseries, toute l'harmonie des couleurs et la synthèse des nuances.

PALAIS DES TRANSPORTS

Cette construction, la plus grande de la main picture, s'élève au coin nord-ouest.

Elle présente la forme d'un rectangle parfait d'une superficie de 14 arpents (plus de 6 hectares faisant face au rectangle amputé du Palais des Machines).

Le soubassement en est assez élevé et est entouré d'un perron. La grande caractéristique du Palais est le groupement des trois entrées principales de manière à former arcades, disposition qui sera répétée sur les quatre côtés de l'édifice.

Sur les côtés nord et sud, les entrées en arcade sont placées au centre de la façade.

Cette façade est une adaptation et un mélange du roman et de la Renaissance française ; colonnes puissantes du type ionique, avec chapiteaux composites, guirlandes en plein relief, piliers carrés, sortes de contreforts massifs répétés à intervalles réguliers faisant ressortir la fermeté extrême des profils et ne manquant pas d'une certaine majesté.

Pas de luxe exubérant de détail, qui voile et étouffe l'effet des masses ; au contraire, tout concourt à donner l'aspect de vigueur et à harmoniser le Palais avec sa destination. Il évoque, en effet, l'idée de nos grandes gares de chemins de fer modernes.

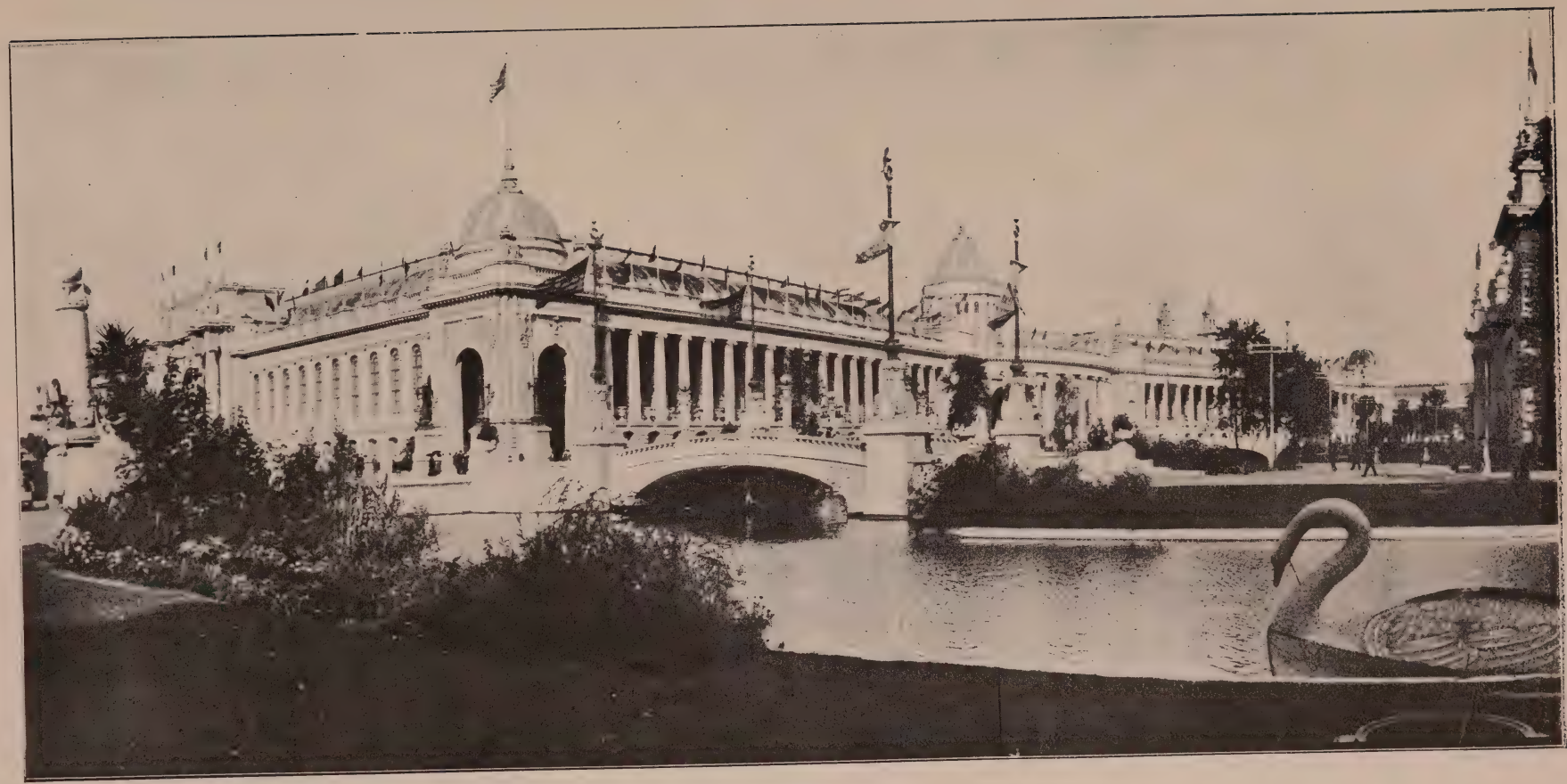

Cl. M. Estieu.

Palais des Industries diverses.

L'arcade joue ici le principal rôle décoratif, avec deux ou trois clochetons et belvédères byzantins.

Sur les faces est et ouest s'ouvrent trois majestueuses arches voûtées qui en occupent plus de la moitié, chacune de ces ouvertures ayant plus de 20 mètres de large sur 17 de haut.

Les portants sont à angle droit et continués par des tourelles ou des cônes couronnés par une statue.

Au-dessus de chacune des entrées en arcade, se trouve une grande courbe qui laisse une place magnifique pour l'architecture tout en facilitant une heureuse disposition des toits.

La statuaire formant un ensemble de groupements représentatifs des progrès accomplis par les transports, a été employée à la base et au sommet des piliers surtout, de façon à alterner avec les grosses masses de pierre utilisées ailleurs et donner de l'élan à l'ensemble.

De ces ouvertures partent 14 voies de chemin de fer tracées d'une extrémité à l'autre du bâtiment.

Sur les façades nord et sud, les trois arcades massives des centres sont répétées, mais sans pylônes, avec des piliers carrés montant à intervalles réguliers et rompant la monotonie de cette immense façade de 450 mètres de long,

Des rangées de hautes fenêtres, aussi larges que les entrées et formant arcades, s'ouvrent le long des grandes façades.

Douze larges portes donnent accès aux visiteurs sans parler d'un assez grand nombre d'entrées auxiliaires placées assez près les unes des autres et décorées de moulures.

A l'est, a été aménagée une galerie d'où il sera possible d'avoir une vue générale de toute l'Exposition qui se trouve au-dessous.

Cinq fermes uniformes recouvrent l'entière étendue du bâtiment.

Elles sont disposées de façon à amener la plus grande quantité possible de lumière extérieure, venant par les fenêtres, genre monitor, pratiquées dans le toit, au-dessus de chaque travée.

Lumière et ventilation ont, d'ailleurs, été l'objet de soins particuliers.

Il n'y a pas de cour intérieure.

Sous les toits sont rangés tous les systèmes de transports, des plus primitifs aux plus modernes. Cette vue rétrospective allant de la patache au wagon de luxe qui réunit toutes les commodités du « home » le plus cossu, n'est pas l'un des moindres attraits. — Rien de plus suggestif, en effet, que cette vision des moyens trouvés par l'homme pour aller plus vite, plus vite à la richesse, au bien-être.

Au centre du bâtiment, on voit une énorme locomotive sur une plaque tournante ; dans l'aile Ouest, une salle d'expérience pour éprouver la puissance des machines.

Il y a là plus de 6 kilomètres de voie ferrée.

Tout ce qui a trait à la carrosserie, à l'automobilisme, au cyclisme, aux chemins de fer, à la navigation est représenté.

Les grandes nations du monde y ont apporté leurs derniers et plus perfectionnés modèles.

PALAIS DES INDUSTRIES DIVERSES

Tout à côté du Palais des Manufactures, dont il n'est séparé que par la place Saint-Louis qui lui prête le décor de ses monuments et de ses statues, s'élève le Palais des Industries diverses.

Mêmes proportions en longueur et superficie, même aspect d'un livre ouvert, encadré de pareille façon, on dirait deux jumeaux.

Le Palais des Industries se distingue par ses portiques et ses tours. Il présente un ensemble de colonnades, de cours, de loggias qui donne un tableau architectural des plus intéressants et des plus agréables.

Les arcades reposent sur des colonnes ioniques à base de pierre.

L'entrée principale est ressortie en vestibule et présente l'aspect d'un arc de triomphe avec fronton décoré, posé sur deux colonnes, et ornementation qui se détache en relief sur les montants de la porte. Les deux piliers de l'arc se continuent de chaque côté par deux tours réunies à la base par une galerie et terminée par des clochetons.

Les autres entrées sont couronnées par un dôme à arêtes aplaties et de couleur blanche tranchant sur la couverture métallique de la coupole.

A l'intérieur est laissée une cour à ciel ouvert, exactement de la même forme que le Palais, et entourée de constructions de même style que la façade, percées de croisées avec impostes.

Cette cour est coupée par une rampe décorative en forme de fer à cheval dont les branches se continueraient en parallèle.

Le Palais des Industries diverses est un des deux bâtiments, avec

celui des Manufactures, réservés aux productions relevant des Arts et Métiers industriels, c'est-à-dire qu'il forme un des pavillons principaux de l'Exposition.

Walker et Kimbale en sont les architectes.

Ses longues colonnades, ses dômes, ses tours, relèvent son importance, et ses allées intérieures bien disposées, la lumière ménagée à profusion en rendent la visite facile.

On voit là tout ce que l'homme a imaginé pour le confort, le luxe, et même la satisfaction des besoins les plus futiles.

De nombreux États étrangers y sont représentés. Allemagne et Japon rivalisent par l'étendue de l'espace occupé et la diversité de leur exposition ; mais leur rivalité ne va pas plus loin, car les objets exposés sont radicalement différents.

L'installation allemande est très soignée ; les fabricants ont déployé toutes les ressources de leur ingéniosité pour la mise en valeur et la présentation de leurs produits et sont arrivés à des résultats très originaux et curieux.

Tout ce qui relève des industries d'art a sa place ici : poterie d'art, cristaux, verres polis, mobilier de bureau et de ménage, brosserie, maroquinerie, joaillerie, bijouterie, horlogerie, marbres, bronzes, fer forgé, papier à tapisser, tapisseries décoratives, etc.

La France s'y montrait de la plus honorable façon.

PALAIS DES MANUFACTURES

Presque au centre de l'Exposition, le Palais des Manufactures y occupe une place d'honneur.

La place Saint-Louis, dont les terrasses en fer à cheval bordent le bâtiment sur toute la face est, la statue de la Paix qui domine du haut des 33 mètres de la colonne commémorative de la cession de la province aux États-Unis, les groupes allégoriques du Missouri et du Mississipi, les statues de saint Louis, patron de la ville, de Joliet, l'explorateur de la Louisiane, celle du compagnon de Pizarre, Hernandez de Soto, le blanc qui, le premier, dit-on, ait posé le regard sur les eaux du Mississipi ; les pylônes, les vasques, tout cet ensemble

des décorations de la place donne un attrait plus puissant à une construction d'ailleurs remarquable par elle-même.

Le Palais embrasse un espace de plus de 5 hectares.

Bordé au sud par la lagune, à l'est par la place d'Orléans, à l'ouest par la place Saint-Louis, au nord par la grande rue Municipale, il offre, à vol d'oiseau, l'aspect de deux carrés rapportés et légèrement biaisés sur l'axe de raccord en saillie au sud, en retrait au nord ; on dirait un livre ouvert, la grande allée médiane formant comme la charnière de ce livre.

Le style en est simple et facile, bien qu'avec une recherche évidente de l'élégance et de la variété, et rappelle la Renaissance.

D'ailleurs, la réclame n'est point exclusive de l'art.

Des arcades et des portiques tout autour ; des colonnes à fût grêle, mais suffisamment resserrées pour porter un entablement assez chargé; le tout d'ordre ionique, avec quelques fioritures fantaisistes. Les portiques sud sont percés par des colonnes géminées.

A l'ouest, l'entrée principale est surmontée d'une sorte de chapiteau étagé, pyramide tronquée à gradines, avec au faîte, un groupe allégorique et des trophées. Le portail sud est exhaussé d'un fronton en arc reposant sur les chapiteaux lisses.

Les fenêtres sont encadrées par des colonnes doubles et coupées par un linteau horizontal, au-dessus duquel se continue une imposte barrée par le fût de la colonne intérieure de base.

Les entrées des quatre coins et celles des milieux forment vestibule et sont, symétriquement, de style semblable.

Les toits des bâtiments en façade sont cintrés et tombent presque droit sur une galerie à balustres qui contourne l'édifice et porte une crête de motifs en métal découpé, trèfle ou feuillages.

Au centre du Palais s'étend à ciel ouvert une cour intérieure traversée en croix par les deux allées principales. C'est une sorte de jardin intérieur, orné de plantes et de verdure, qui évoque à l'esprit le souvenir de la cour intérieure de notre Petit Palais des Champs-Elysées.

Cette vaste circonférence est bordée d'une galerie à colonnes doubles, de même style que celles de l'extérieur, mais plus légères et laissant entre elles de larges baies en arceaux. — Il a été dit plus haut que le Palais ressemblait à un livre ouvert ; livre sans feuillets, où tout le récit serait écrit sur la page de couverture, mais où se trouveraient réunis, sur cette page, l'intérêt, l'attrait, la variété du plus compact des volumes.

Environ 900 industries sont représentées là par leurs productions

les plus raffinées, et toutes les grandes nations du monde ont apporté ce qu'elles avaient de plus remarquable.

Le Japon occupe un vaste espace à l'extrémité ouest du bâtiment; la France et l'Allemagne sont largement et avantageusement représentées.

Tapis, tapisseries, ameublements, tissus, cristaux, verres, plomberie, appareils de chauffage et d'aération, d'éclairage sont exposés. On voit entre autres choses, fabriquer sous ses yeux les plumes d'acier, les boîtes en papier, les souliers, les chapeaux.

PALAIS DES MACHINES

A l'ouest du grand bassin et à côté du Palais de l'Électricité, le Palais des Machines s'étend sur une longueur de près de 350 mètres et couvre une superficie de 2.500 mètres carrés.

A vol d'oiseau, il présente l'aspect d'un rectangle auquel on aurait enlevé une bande sur les deux tiers de la longueur; on dirait un siège rudimentaire renversé. Plan un peu biscornu, mais qui s'explique par les nécessités du terrain, la disposition des voies en bordure et qui d'ailleurs s'est trouvé s'approprier très avantageusement à l'aménagement intérieur.

Le dessin et l'architecture de l'édifice sont en parfaite harmonie avec sa destination: puissance et mouvement, bases solides; tours élancées, fortes assises et profusion de piliers de soutien comme pour offrir plus de résistance à la trépidation des machines; ouvertures nombreuses par où s'échappent les stridences et le fracas des aciers.

Toutes les faces sont percées de larges ouvertures. Six tours flanquent les angles, un peu diverses de style, mais toutes rappellent la Renaissance, en deux étages superposés ornés de colonnettes, ajourés de larges baies et terminés par une lanterne.

Des pilastres en pierres superposées, à joints creux montent le long des murs et entre les fenêtres.

A l'entrée principale, deux tours carrées, à jour, lancent leurs deux étages et leur clocheton jusqu'à 265 pieds de haut.

Le premier étage, bordé de créneaux, rappelle assez la raideur

robuste des vieux palais de certains États de l'Allemagne; le reste est de la Renaissance; les pans sont en pierres séparées par des joints creux. Tours à l'élancement gothique, mais dont l'essor est arrêté par la lourdeur des bases, portes élevées, toits à inclinaison douce, présentent aussi le caractère allemand.

Mais la façade du Palais est plutôt sans unité de style, avec une tendance à la diffusion des masses dans le sens de la largeur.

Ce qui frappe surtout, c'est le grand nombre de détails artistiques et de décorations sculpturales.

Le Pôle nord et le Palais des machines.

Les entrées sont surmontées par un linteau reposant des deux côtés sur des colonnes géminées à fût rond terminées par un chapite au sculpté.

Ces colonnes s'appuient sur un pied en pierre ouvragée d'un écusson.

Le vestibule nord-est est une des plus belles entrées de tous les Palais de l'Exposition.

Au-dessus de chaque porte sont posés en saillie des frontons, les uns en arc de cercle, les autres de la forme triangulaire des arcs romains, tous décorés de moulures allégoriques.

Tout autour du Palais court, en retrait, une galerie flanquée de distance en distance de hampes en fer fixées dans des culs de lampe et battant oriflamme aux couleurs des diverses nations accourues à « la Foire du Monde ».

Les abords en sont attrayants; jardins, verdure, larges avenues plantées d'arbres, bassins, jets d'eau, se réunissent pour en faire un des endroits les plus agréables. Il est tout voisin du Palais de l'Électricité et du Palais des Transports, et les visiteurs qui s'intéressent au progrès de la science industrielle et qui n'aiment pas les longs détours ont de quoi se satisfaire de ce côté.

L'aménagement intérieur, moins compliqué que l'architecture

extérieure, offre, sinon autant d'éblouissements à l'œil, du moins un attrait plus puissant à la curiosité, avec toute la commodité d'un examen facile et sûr.

Les machines, par une heureuse innovation, y sont, en effet, rangées non d'après leur nationalité, mais d'après leur nature même.

C'est ainsi qu'à l'extrémité occidentale, on peut voir réunies un ensemble de machines motrices capables de fournir la force de 45.000 chevaux.

La plus grande des machines est la machine réfrigérante verticale et horizontale de Allis-Chalmers, de 5.000 chevaux; la plus puissante est la turbine à vapeur Curtis; installée par la Compagnie Générale d'Électricité ; cette machine développe la force de 8.000 chevaux et peut en produire 12.000 avec une pression de vapeur plus élevée. On voit aussi 4 générateurs d'une puissance de 3.000 chevaux.

La plus grande machine Corliss à l'Exposition centenaire de Philadelphie n'avait qu'une force de 500 chevaux.

États-Unis, Angleterre, Allemagne et France, étaient représentés à Saint-Louis par d'intéressantes Expositions comprenant : machines à vapeur, machines motrices, machines-outils, moteurs à gaz, à pétrole, métiers à main, etc... tout ce qui relève de l'industrie mécanique et collabore avec l'homme au labeur inéluctable.

PALAIS DES MINES ET DE LA MÉTALLURGIE

Bien situé sur un point exceptionnellement approprié et dominant l'Exposition, au sud du Palais des Arts-Libéraux, au nord-est du grand bassin, tout près de la place d'Orléans, bordé d'un côté par la lagune, entouré de tous les autres par de larges avenues plantées d'arbres et par des jardins, le Palais des Mines et de la Métallurgie présente une façade de 525 pieds de long sur 750 de profondeur : il occupe, avec les espaces attenants au sud-ouest, réservés pour les fosses qui descendent dans la colline, pour les sondages et tout l'attirail des mines et des placers, avec les cours pour les minerais, une superficie de 8 hectares. Sa forme est celle d'un rectangle, presque

d'un carré. C'est le plus grand des bâtiments qui aient jamais été édifiés pour une pareille destination.

Il a été dessiné par Th. Link. L'architecte s'est efforcé de se dégager de tous les précédents, d'écarter toutes les formules ; s'il n'a pu oublier les souvenirs de l'école, il est arrivé manifestement par un habile composé des styles les plus différents et par l'ingéniosité des détails, à créer quelque chose de personnel et d'entièrement nouveau dans le genre.

Sur trois des côtés, les murs du bâtiment sont en recul de la façade de 6 à 7 mètres, laissant une arcade ou galerie couverte où peuvent circuler les visiteurs et trouver place, outre les bas-reliefs et les stèles ornementées, des vitrines contenant des spécimens de minerais et de métaux divers. Un mur de soubassement décoré en relief supporte, aux entrées, des colonnes corinthiennes engagées dans un pilastre rectangulaire. Ces pilastres, très travaillés, très embellis de sculptures, sont séparés par des jours et dans ces jours sont posées des statues.

Entre les pilastres s'ouvrent des portes nombreuses, peu élevées et surmontées d'une plate-bande unie sur laquelle un motif sculpté, escorté à droite et à gauche de statues, porte en décoration un vase.

Entre les portes et la corniche, une baie forme imposte.

La frise entre l'architrave et la corniche est coupée par un lit horizontal. L'entablement est lourd, mais en harmonie avec la force des pilastres et des soubassements. L'architecture commence et finit par un même ton de robustesse.

La base de la façade consiste en panneaux sculptés représentant les opérations de l'exploitation des carrières et des mines, les travaux de la métallurgie.

Aux angles et en avant de chacune des deux portes principales se dressent deux obélisques géants enjolivés au pied de bas-reliefs et, au-dessus du socle, de palmes sculptées, avec, au sommet, les entourant, comme d'un anneau, un en-tête de décors; comme les entrées carrées cela évoque le style égyptien.

Ces portes sont couronnées par un dôme sphérique ; ici, c'est Bysance, et nous songeons aux coupoles des églises moscovites, portées sur des gradins entourés d'un grand nombre de statues et de figures allégoriques.

Les toits sont plats et hérissés à mi-pente de hampes portant des pavillons et drapeaux. Ils sont couverts en tuiles et s'avancent en saillie à chevrons apparents formant auvent.

Heliog. Dujardin

Imp. Ch. Wittmann

UN DES GRANDS HOTELS DE L'EXPOSITION

A l'intérieur, le bâtiment est divisé en 8 parties de forme oblongue, presque égales ; au-dessus de chacune desquelles s'ouvre un cadre vitré, arceau d'une dizaine de mètres de large qui fournit une abondante lumière aux objets exposés. Les corridors ouverts, les toits surplombants assurent la ventilation et donnent l'impression de la clarté et de la fraîcheur.

Les colonnades des cours, les revêtements en terre cuite ou en

Le Palais des Mines et de la Métallurgie, et le Pavillon allemand

mosaïque des assises des poutres, les habillages des charpentes décorent très agréablement l'intérieur et sont du plus grand charme.

Il n'y a pas de galerie à l'étage pour les Expositions ; tout est réuni et disposé au rez-de-chaussée.

L'Exposition minière et métallurgique embrasse depuis les argiles, pierres, métaux, jusqu'aux machines les plus récentes et les plus perfectionnées ; pulvérisateurs pour minerais, appareils de concentration, etc., les méthodes primitives des Indiens du Mexique jusqu'aux appareils actionnés par l'électricité, les poteries d'art ancien et moderne, la quincaillerie, le chauffage, l'éclairage, etc.

PALAIS DE L'ÉLECTRICITÉ

Bien campé sur ses larges assises, solide sur ses colonnes ioniques et portant haut ses armures d'acier, le Palais de l'Électricité présente les mêmes caractères généraux du style Renaissance, les mêmes lignes classiques que les autres bâtiments de l'Exposition.

Placé à l'est, juste en face de la lagune principale et mirant dans ses eaux son merveilleux frontispice, tandis que sa façade nord-ouest donne sur le grand bassin, en vue directe des fontaines lumineuses, du péristyle du Palais des Fêtes et du bâtiment des Beaux-Arts, bordé au nord et au sud par la lagune, il est entièrement environné de canaux que sillonnent de légères embarcations, à rame ou à moteur.

On dirait un palais vénitien avec des quais plus larges, plus coquettement parés de leurs arbres, leurs statues, leurs gradins sculptés qui descendent jusqu'au bord de l'eau et par où les visiteurs peuvent accéder. Cette situation particulière, au centre des avenues qui débouchent des ponts, contribue pour une large part à la décoration générale.

Sa forme est celle d'un trapèze faisant une légère courbe sur sa plus grande base. Il mesure 200 mètres de long sur près de 180 de large : aucun autre bâtiment ne l'approche à plus de 300 mètres.

Il présente sur toutes ses faces la rangée de ses colonnades simples.

Les colonnes appuyées sur un stylobate à panneaux marbrés vont presque jusqu'au sol, ce qui donne plus de hauteur aux façades et élance les frontispices. Ceux-ci sont encore accentués par des ornements aux parties supérieures et par les tours qui dominent les quatre entrées principales et les coins.

Les portes principales s'appuient sur des colonnes jumelées ; elles s'arrêtent en arc et se continuent par une imposte arrondie ; leur partie haute est terminée en triangle sans grande ornementation. Cette manière est assez rare et ne se retrouve dans nul autre des édifices de l'Exposition.

Les extrémités sont flanquées de pylônes portant un couronnement très chargé, à décoration formant silhouette, avec des clochetons à tous les angles; une statue s'élance au sommet.

Pas de frontons décorés aux portes, toutes finies par des linteaux horizontaux, sauf aux entrées principales où les portes, ainsi que les impostes finissent en arc.

L'ensemble des arcades est ordre ionique; seules, les colonnes des entrées principales sont composites et ornementées selon le mode corinthien.

A l'intérieur des portiques qui entourent le bâtiment, un soubassement plat porte les fenêtres plutôt nombreuses que spacieuses. Cela donne une lumière convenable en conservant une grande quantité de mur, et il en résulte une impression artistique plus puissante.

Sur deux côtés se trouvent, en outre, des loggias qui augmentent encore les effets de la clarté et de l'ombre.

La grande quantité d'ouvertures ménagées dans la façade convient d'autre part à la destination de l'édifice et donne l'illusion d'un immense flamboiement quand tout s'allume la nuit dans le Palais.

Le toit est plat; couvert en zinc avec travées, et percé de nombreux châssis vitrés. Au-dessous des toits une terrasse en bordure contourne tout l'édifice. Cette terrasse est ornementée à intervalles rapprochés de socles surmontés de vases et de pavillons aux couleurs des diverses nations représentées.

Il y a une cour centrale reproduisant exactement le plan du Palais. Cette cour est environnée de colonnades et agrémentée de massifs de fleurs et de hautes plantes vertes; des sièges, des bancs y sont disposés, et les visiteurs trouvent là une retraite tranquille, un repos charmant parmi les parfums et sous l'épaisse frondaison des arbustes des tropiques.

Cette architecture simple, issue des purs souvenirs de l'école, sans tendance à sortir du classique sauf en ce qui concerne l'ornementation des coins, un peu surchargée et rappelant les combles des pagodes, n'a exigé aucun sacrifice de la commodité intérieure.

Plan et bâtisse sont disposés pour les emplacements bien sectionnés.

Les aménagements intérieurs sont, en effet, heureusement rangés et permettent le développement d'allées centrales très larges et d'une grande quantité de petits passages.

D'un côté, les installations lourdes, de l'autre, les légères : de façon que les objets de même sorte, les machines puissantes et les

accessoires se trouvent groupés et se présentent comme sur une sorte de tableau synoptique.

L'ensemble et la nature des choses exposées, depuis la locomotive électrique jusqu'aux appareils de Rœntgen et les spécimens les plus récents des merveilles de l'électro-chimie font de ce palais un centre d'attraction unique.

C'est ici le temple d'une science toute jeune, d'une science qui n'a encore dit que son premier mot, mais qui chaque jour émerveille par quelque nouvelle découverte.

« Après avoir ravi la foudre au ciel et le sceptre aux tyrans », selon le fameux vers latin dédié à Franklin et qui s'applique aussi bien à la science qu'au savant, arrachera-t-elle son énigme à la vie ? Brisera-t-elle d'un choc la faux dans les mains du Temps ?

Déjà la fiction de Prométhée entre dans la réalité, et l'homme se reprend à espérer la victoire, le triomphe définitif sur la nature.

PALAIS DE L'AGRICULTURE

Toutes les bâtisses qui constituent le groupe principal de l'Exposition, disposées symétriquement et de figuration à peu près semblable de trapèzes ou de rectangles, séparées les unes des autres seulement par les voies d'accès, nous apparaissent comme les pièces détachées d'un même ensemble et qu'il serait facile de rapprocher et de ressouder de façon à ne plus former sur le plan qu'une seule figure à quatre côtés et ne plus faire qu'un entrepôt monumental et luxueux, grand comme une cité, dont le Palais des Arts-Libéraux et celui des Transports, le Palais des Mines et celui des Machines occuperaient les angles.

Le Palais de l'Agriculture se détache du groupement et s'élève à l'écart, dans la partie centrale, mais à l'ouest des emplacements, sur un terrain surélevé à 60 pieds au-dessus du niveau des autres Palais, regardant au nord le groupe de Pavillons étrangers, bordé à l'ouest par les vastes terrains réservés à l'Exposition

des Philippines, à l'est par les jardins de roses et la continuation du Pike.

Du haut de sa colline dominant la presque totalité de l'Exposition, dans le plus merveilleux des sites et parmi l'idéale beauté des terrains environnants, l'Agriculture est en somme à sa place : la première.

L'édifice couvre à lui seul une dizaine d'hectares, — plus de 15 hectares avec l'Horticulture et les dépendances attenantes ; — il mesure cinq cents pieds de large sur seize cents de long, — plus d'un quart

Le Palais de l'Agriculture.

de mille de longueur ; la diagonale du bâtiment à peu près d'un tiers de mille.

Il offre tout d'abord cette particularité intéressante d'être le plus vaste de toute l'Exposition où l'espace n'a pas été ménagé et où les dimensions sont plutôt extraordinaires.

Les plans en sont dus à MM. Masqueray et Taylor et, comme pour tous les autres bâtiments, le souci des architectes a été l'exacte adaptation de l'édifice aux besoins pour lesquels il est construit.

On dirait une ferme modèle, une École de Grignon, sur les rives du Mississipi.

Au point de vue architectural, on remarque une grande correction et simplicité. — L'aïeule a gardé les goûts simples d'autrefois, éternelle et intarissable nourrice de l'homme ; elle sait qu'elle peut compter partout et toujours sur sa gratitude ; elle est assurée que chacun s'enquerra d'elle et lui rendra visite.

Elle a fait toilette tout de même pour « la Grande Foire » et posé pavois à sa modeste demeure.

La simplicité de l'architecture, le manque d'ornements sculptu-

raux sont très heureusement compensés par les mosaïques, les terres cuites, les couleurs dont l'éclat s'harmonise mieux avec les jardins, les fleurs, les parterres et tout le paysage environnant.

Le bâtiment est constitué par des travées larges, séparées par des pylônes saillants, d'une décoration sobre. On y remarque beaucoup de fenêtres rectangulaires à meneaux droits, barrées d'un croisillon vers le sommet.

Les entrées principales présentent l'aspect de grandes baies cintrées par où pénètre une lumière abondante, terminées par un couronnement en plein cintre ; les archivoltes retombent au rez-de-chaussée sur des pilastres. Les vestibules sont sans ornement de sculpture.

On ne trouve plus trace ici des hauts pavillons d'angles et d'axes, des frontons ouvragés. Les cintres sont à ornementation linéaire et rappelleraient le style roman.

Les pylônes saillants qui contournent l'édifice se continuent au-dessus de la corniche par un léger motif de même style que celui qui décore les entrées et portent à droite et à gauche des hampes avec pavillons et drapeaux.

Les toits sont plats et tombent presque de la corniche ; une rampe court autour du bâtiment.

Le hall qui rejoint les quatre entrées principales est en surélévation et percé de lucarnes.

Les cheneaux métalliques des toits qui dirigent les eaux sur les gouttières, ainsi que les tuyaux de descente, ont été l'objet de soins particuliers.

Les installations intérieures ont été traitées ainsi qu'il convient dans un pays agricole, où près de la moitié de la population est occupée au sol ; avec beaucoup de goût elles contribuent grandement à la décoration du Palais.

Une immense nef centrale de 106 pieds de large et montant jusqu'à 60 pieds à la partie supérieure de la ferme, traverse l'édifice de bout en bout. Il y a plusieurs autres baies un peu moins spacieuses.

Pas de galerie à l'étage, pas de cours intérieures ; les allées vont d'une extrémité à l'autre en croix du nord au sud, de l'est à l'ouest ; il est ainsi possible aux visiteurs de se rendre compte d'un coup d'œil de ce qui peut les intéresser.

En dedans, les fenêtres sont à 4 mètres du sol ; cette disposition permet d'employer les murs pour les installations décoratives, tout en ménageant la ventilation, car il n'y a rien de déposé au niveau des fenêtres.

La lumière arrive abondante par les monitors, système qui a pour avantage de protéger en tout temps les objets exposés des rayons directs du soleil.

Un hall contenant des sièges pour mille personnes; une salle de lecture et correspondance, même une chambre noire pour ceux qui veulent faire de la photographie, y sont aménagés.

Presque tous les états et nations du monde sont représentés.

Dans la nef centrale sont exposés les spécimens particuliers des principaux produits du sol: blé, coton, sucre, riz et tabac...

Palais de l'Agriculture (autre aspect).

Dans l'angle sud-ouest fonctionne une laiterie modèle ; au centre, se trouve une vaste vitrine frigorifique.

Ici l'Exposition de l'Alimentation ; là, dans un large espace les ustensiles aratoires et les machines agricoles modernes ; les dernières créations en regard des appareils les plus primitifs, selon le mode rétrospectif si heureusement adopté pour les diverses branches de l'agriculture.

La puissance motrice et l'éclairage sont fournis pour une grande part gratuitement.

PALAIS DE L'HORTICULTURE

Tout à côté du Palais de l'Agriculture dont il est comme la dépendance et le prolongement au sud, s'élève le Palais de l'Horticulture. Il présente à vol d'oiseau l'aspect d'un rectangle coupé au milieu

par un carré, ce qui lui donne à peu près la forme d'une croix grecque. C'est un des rares bâtiments de l'Exposition qui ait plus de quatre côtés.

Il mesure 270 mètres de front sur 150 de profondeur, et occupe le site le plus élevé de l'Exposition, qu'il domine de ses parterres.

De beaux jardins et des massifs de fleurs, des arbustes aux feuillages divers, des gazons l'entourent.

L'architecture procède des mêmes principes que celle du Palais

Le Palais de l'Horticulture.

de l'Agriculture ; mêmes pylônes saillants reposant sur un soubassement uni.

L'entrée principale est carrée. Coupée par un linteau horizontal, elle porte une corniche en saillie réunissant les deux clochetons ajourés qui partent des côtés et distinguent surtout l'édifice de son voisin.

Toute la façade du carré central est plus élevée et décorée de quelques sculptures. Une balustrade, rehaussée à intervalles réguliers de drapeaux, court tout autour de la corniche.

Les côtés, plus bas, sont de même style. Les toits sont plats et vitrés, coupés en deux morceaux ; les travées du haut s'arcboutent en saillie sur des supports métalliques et forment châssis sur la seconde partie qui se termine elle-même en auvent. Les grandes portes latérales sont carrées et finies par un fronton triangulaire sans ornementation.

L'intérieur offre les séductions de l'élégance et du confortable ; il consiste en une pièce carrée, avec des ailes sur les quatre côtés, organisation indiquée par le plan de l'édifice. Tous les exposants ont

place au rez-de-chaussée. Au milieu de la cour intérieure, à ciel ouvert, un décor de palmiers, de plantes vertes et de hautes fleurs tropicales apporte sa note éclatante et fraîche.

Aération et éclairage sont parfaits. La lumière vient des fenêtres des façades et des monitors des toits, et de telle façon que le soleil ne puisse toucher les objets exposés, ni incommoder les visiteurs.

Un restaurant, un jardin pour le thé, une pièce salon de lecture et de correspondance en font un endroit très fréquenté.

L'Exposition d'ailleurs n'est pas sans intérêt propre. C'est la plus complète de ce genre qu'on ait vue jusqu'ici. Elle devait comprendre — mais n'a pas compris — tout ce qui regarde l'Horticulture ; plantes d'agrément et plantes potagères, les carottes et les roses, l'utile et l'agréable ; les appareils et méthodes de pomologie, viticulture, floriculture, arboriculture, l'outillage du jardinier et du pépiniériste ; des serres, des aquariums, des dessins de jardins, plans, modèles, tableaux et livres techniques. Seule la pomologie était brillamment représentée par toute la variété des fruits de la Californie.

Une aile était réservée à l'apiculture ; on pouvait y voir toutes les variétés d'abeilles à leur tâche quotidienne.

PALAIS DE L'ÉDUCATION

Il fait pendant au Palais de l'Électricité, par sa position symétrique et par sa forme d'un trapèze, trapèze d'identiques dimensions.

Comme celui-ci, il est entouré de tous côtés par les canaux creusés à l'occasion de l'Exposition, et forme une île au sud-est du grand bassin.

L'harmonieuse proportion des magnifiques colonnes de ses frontispices, le groupe de ses élégantes colonnades, les loggias qui l'environnent, d'agréables promenoirs, les détails d'une ornementation fine et abondante font du Palais de l'Éducation une production assez entendue de l'architecture classique grecque et un des plus beaux monuments de l'Exposition.

Il couvre une aire de huit arpents ; sa longueur, sa largeur sont exactement celles du Palais de l'Électricité. On y accède de même par de nombreux et larges ponts ; les barques aussi y conduisent à quai les visiteurs.

Les portiques qui l'entourent sont de l'ordre corinthien et portent des chapiteaux à cannelures. Les colonnes se continuent au-dessus des chapiteaux en fût rond finissant en pointe.

Des piliers en pierre unie, à section carrée, accouplés et séparés par des jours, montent aux quatre coins ; avec leurs corniches ouvragées et leur prolongement en cônes écussonnés, ils ressemblent à distance à des colonnes plutôt qu'à des piliers.

La porte principale représente une espèce de tryptique. Elle s'appuie sur des colonnes accouplées et chacune des trois faces ou panneaux de la porte se termine par une plate-forme exhaussée d'un socle biseauté et ornementé, sur lequel s'appuient des figures et groupes allégoriques.

A l'intérieur des galeries s'ouvrent de nombreuses fenêtres séparées par des trumeaux lisses qui se continuent jusqu'en bas, s'arrêtant dans le mur de soubassement.

Des balustres ajourés courent tout autour du sommet des murs et sont embellis à intervalles réguliers de vases sur pieds en pierre et de hampes avec oriflammes et drapeaux.

Les toits sont plats et de même ordonnance que ceux du Palais de l'Électricité.

Le parallélisme des profils, la recherche de l'absolue justesse sont un des traits principaux de cette architecture sans oscillation. L'impression dominante est celle de la mesure, du calme et de la distinction.

La « Foire du Monde » est à la fois cosmopolite, universelle, ancienne et moderne ; elle a toujours un côté qui arrête la curiosité sinon l'admiration, et elle offre assez de variété pour que chacun puisse donner libre cours à ses plaisirs ou à sa fantaisie.

Si, pendant le jour, le Palais de l'Éducation apparaît comme une imposante structure en ivoire, faite pour recevoir les innombrables et merveilleux résultats de l'effort des grands esprits du siècle, la nuit, il se transforme et se révèle comme le plus enchanteur des Palais des contes de fées, grâce aux derniers progrès de l'art de l'électricien et on oublie tout de suite qu'il a un but aussi utilitaire.

Vu à travers le grand bassin, sur les côtés les plus élevés du terrain, les grandes lignes du monument se réfléchissent dans le miroir des lagunes, se balancent et ondulent selon le remous du flot qu'agitent les cascades, les rames des gondoliers et la brise du soir, et le Palais dans son île semble un joyau éblouissant dont les miroitements de l'eau centuplent et renvoient les reflets en myriades de lumières.

A l'intérieur, où les aménagements ont été disposés de la plus pratique façon sont exposés tous les objets ayant trait à l'éducation, depuis les classes enfantines jusqu'aux cours supérieurs des Universités.

Villes et Universités y ont leurs Expositions particulières. On y voit une Exposition complète des opérations et travaux de laboratoire. Les écoles techniques d'Agriculture, de Commerce, d'Industrie, dont quelques-unes fonctionnent en pleine activité, l'enseignement pour aveugles et sourds-muets, un Institut des Beaux-Arts y ont leur place. Une grande salle de conférences attire là un nombreux auditoire de savants, de spécialistes, ou simplement de curieux.

PALAIS DES SPORTS

Cette solide et massive construction en granit du Missouri ressemble plutôt à la porte de quelque ancienne forteresse qu'à un palais d'Exposition.

Elle est située à l'extrémité ouest, bordée au sud par Fourth Avenue, au nord par les emplacements de l'Aéronautique.

Le procédé d'exécution suivi par l'architecte est très simple : hauts et épais murs percés d'ouvertures sans ornementation.

Toute la façade consiste en deux tours carrées qui se dressent de chaque côté de l'entrée comme des bastions, se terminent par une plate-forme et des créneaux et sont percées sur toute la hauteur d'ouvertures à meneaux à deux ou trois croisées. On dirait des appuis offerts aux rétablissements vertigineux, une invitation à l'escalade, un défi aux plus agiles, aux mieux musclés.

L'entrée est en retrait et présente l'aspect d'une grande baie cintrée en haut, et ornée de sculptures, les seuls motifs de décoration qu'on puisse trouver dans tout l'édifice. On songe à la herse et au pont-levis qui manquent au portail.

Les côtés sont de même construction que les tours, une muraille nue percée de croisées.

A l'arrière, les murs s'affaissent et ne montent qu'à mi-hauteur des pans latéraux. Ils sont appuyés par des contre-forts.

Le quartier général de l'athlétisme et des sports mesure 64 mètres de long sur 34 de large.

Le caractère particulier de son architecture est une tendance marquée vers le style gothique.

L'intérieur est plus orné et on y remarque les portiques des salles qui entourent les cours, salles d'exercice, d'hydrothérapie, salles qui renferment les Expositions des diverses industries qui intéressent l'éducation physique : jeux, armes, vêtements, appareils ; et aussi tout ce qui se rapporte au côté moral et à la plastique : documents, graphiques, ouvrages divers, etc. C'est là que se trouvent les tables à système spécial destinées à faciliter le développement des écoliers sans interrompre leurs études, et les statuettes du Dr Richer qui jettent leur note artistique si française.

Le champ athlétique tient au palais et lui fait suite. Sa piste a 1/3 de mille de circuit (536 mètres) ; en ligne droite plus de 200 mètres. Résistante, douce et élastique, elle est creusée d'un système de drainage si parfait, que la plus violente pluie d'orage ne laisse pas de trace au bout de quelques minutes, de sorte que la détrempe du terrain n'est jamais une cause de remise.

Des sièges pour 25.000 spectateurs sont disposés du côté sud de la piste, soutenus sur l'inclinaison naturelle du banc d'argile qui a servi à l'établissement de cet immense amphithéâtre.

C'est là que se disputent les jeux olympiques. Si les vainqueurs ne goûtent plus les enivrements du triomphe, comme dans la Grèce antique ; si les médailles sont moins glorieuses que les couronnes d'olivier et s'il ne se rencontre pas autant de poésie dans les diplômes que dans les strophes de Pindare, la ferveur pour les jeux de la force et de l'adresse, le culte de la beauté physique sont restés aussi vifs.

Le foot-ball, la course à pied, lawn-tennis, longue-paume, escrime sont pratiqués dans la même enceinte. Les sociétés de gymnastique et de sports y ont leurs appareils et leurs pistes, les sociétés de tir leurs stands.

PALAIS DES FORÊTS, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE

Les forêts sont d'une importance si capitale dans ces contrées nouvellement peuplées ; la chasse et la pêche, favorisées par l'immensité des espaces et la quantité des lacs et des fleuves larges comme des bras de mer, y jouent un si grand rôle dans la vie éco-

nomique, qu'on en a fait l'objet d'une Exposition aussi vaste qu'intéressante par ses côtés pratiques.

Le même bâtiment contient les Expositions des trois branches : Forêts, Chasse et Pêche.

Ses dimensions sont de 400 pieds de large du nord au sud, sur 600 pieds de long de l'est à l'ouest. Il couvre plus de deux hectares et s'élève à environ 300 mètres à l'est de Skinker road et à une quarantaine au sud de Forsyth Avenue à l'ouest du pavillon de France.

Il a été dessiné par M. Masqueray.

Le Palais des Forêts, de la Chasse et de la Pêche.

L'architecture en est facile, sans complication.

Un soubassement assez élevé porte l'édifice. Les murs sont constitués par des nus importants.

Au-dessus des entrées principales s'ouvre une grande fenêtre à sommet triangulaire, coupée de meneaux carrés larges comme des panneaux et faisant trois croisées, deux plus petites de chaque côté.

Toutes les fenêtres donnant sur la façade sont à baies jumelées séparées par des meneaux.

Du côté nord s'étend un portique.

Les deux grandes portes sont terminées par des frontons triangulaires, frontons incomplets, sans corniche se continuant ; elles sont surmontées de chaque côté de belvédères ronds, décorés de drapeaux.

Des paratonnerres fichés dans des culs de lampe servent d'ornementation.

Les ailes des côtés est et ouest sont plus élevées que le centre. Les toits plats tombent en deçà d'une corniche modillonnée presque crénelée.

Architecture de marché, de halle centrale, plutôt alimentaire que

forestière, c'est-à-dire que la chasse et la pêche ont contribué à l'inspiration de l'œuvre pour une plus grande part que les bois, et que, si l'on est sûr, à l'aspect de l'édifice, d'y trouver du gibier et du poisson, on ne s'attend pas à y rencontrer les échantillons des arbres les plus divers et les plus rares, les essences les plus complètes de la sylviculture.

Les couleurs ont apporté leur concours et les briques vernissées, les mosaïques, les peintures enjolivent coquettement l'édifice et lui donnent un certain cachet artistique.

Commission des pêcheries.

Ses abords ont été très soignés ; les arbustes feuillus, les massifs verts, les gazons en bordure lui forment un entourage très attrayant.

L'intérieur, d'aménagement et d'édification parfaits, est très orné ; le luxe des pavillons, les trophées, l'éclat des couleurs, les vasques et fontaines sculptées qui se trouvent de toutes parts en font une promenade agréable, réjouissent les yeux et reposent.

La lumière vient des grandes fenêtres qui occupent la majeure partie des façades, et aussi par les ouvertures ménagées dans le toit.

La nef centrale mesure 25 mètres de largeur. Les quatre ailes plus petites, dont deux de chaque côté, ont une quinzaine de mètres.

Une pièce contenant des sièges pour 600 personnes y est réservée.

L'Exposition est complète. Elle comprend, pour les forêts, les collections de graines et cueillettes, les produits forestiers indigènes ou exotiques, l'attirail pour la culture des arbres et les différents procédés de manipulation. Elle embrasse aussi le côté technique, botanique et topographique des forêts, travaux de terrassement et de plantation, cartes, plans, livres.

Rien ne manque de ce qui concerne la chasse et la pêche.

Des réservoirs, des aquariums sont installés montrant des poissons vivants et des animaux aquatiques. Au centre, un bassin circulaire de 40 pieds de diamètre sur 1 mètre et demi de profondeur contient des spécimens marins.

On y revoit la plus infinie variété d'oiseaux vivants et de taxidermes, en même temps que des dessins, peintures, journaux, illustrations d'histoire naturelle.

BATIMENTS ÉDIFIÉS PAR LA COMPAGNIE DE L'EXPOSITION ET CE QU'ILS ONT COUTÉ

En dehors des grands palais que nous venons de décrire, la Compagnie de l'Exposition a fait élever un certain nombre d'édifices de caractères et destinations divers.

On trouvera ci-dessous la liste de ces bâtiments et leur prix.

NOM DE LA CONSTRUCTION	NOMBRE DE BATIMENTS	DÉPENSES
Agriculture	1	$ 525.491,07
Éducation et Économie sociale	1	365.421,98
Électricité et Machines	1	412.948,11
Forêts, Poisson et Gibier	1	170.454,48
Salle des fêtes	1	218.430,35
Horticulture	1	227.338,57
Arts libéraux	1	476.957,20
Manufactures	1	723.510,00
Mines et Métallurgie	1	498.661,72
Machines	1	511.042,19
Transports	1	684.608,76
Industries variées	1	703.815,00
Beaux-Arts	1	621.906,73
Exposition d'art temporaire	2	329.354,17
Kiosques de vente des tickets	80	6.940,00
Sculpture	1	39.440,00
Expositions de bétail	39	176.434,12
Restaurants	2	109.740,00
Colonnades des États	1	59.740,00

NOM DE LA CONSTRUCTION	NOMBRE DE BATIMENTS	DÉPENSES
Entrées	13	$ 31.711,00
Beaux-Arts	1	7.593,83
Aérodrome	1	9.800,00
Bâtiment des chaudières	1	135.480,00
Kiosques à musique	7	24.850,00
Caserne des Jeffersons	1	11.000,00
Casernes de la milice	3	10.092,75
Caserne de la marine des États-Unis	1	3.800,00
Forge	1	» »
Charbons	1	» »
Ambulance-hôpital	1	16.722,18
Usine de crémation des détritus	1	12.895,90
Casernes des sapeurs-pompiers	5	52.965,00
Exposition de fonderies, par l'Exposition 7.500, par souscription 800	1	8.300,00
Exposition de harnais	1	985,00
Remises des voitures de l'Intra mural	2	6.253,00
Stations de l'Intra mural	21	77.743,86
Maison ronde. Terminus de l'Exposition	1	2.700,00
Usines de froid industriel. Fabrication de la glace	2	13.184,00
Département des jardins. Bureau	1	1.500,00
— — Dépôt d'outils	1	
— — Serre	1	
— — Orangeries	7	
Mess des Jeffersons (Gardes)	1	1.000,00
Pavillon du métal : Souscription. 5.300 — Exposition. 4.200	1	9.500,00
Poste de police	1	6.648,17
Bâtiment de la presse	1	4.377,50
Pavillons des pompiers	2	10.198,20
Écuries. Ambulance 540 — Ecuries de l'Exposition. 4.090 — Ecuries diverses.	6	5.630,00
Toilettes et Water-closets	22	34.491,20
Hôtel de Ville dans Model Street	1	15.398,34
Magasins. — Dép. des Ingénieurs civils	2	500,00
— — de la mécanique	1	2.750,00

NOM DE LA CONSTRUCTION	NOMBRE DE BATIMENTS	DÉPENSES
Magasins. — Dép. du camionnage . . .	2	$ 20.427,00
— — du transport	1	3.884,00
Hôpital temporaire pour les femmes . .	1	1.016,30
Total	253	$. 7.405.629,68

Le Pavillon de l'Administration.

OPÉRATIONS DU JURY

Nous voici parvenus à l'acte final qui s'appelle ailleurs : la distribution des Prix. Une Exposition est, en effet, un concours ; et qui dit concours dit classement. Toute Exposition tend à un classement. Mais cette opération — qui n'est elle-même que le résultat d'autres opérations préparatoires destinées à procurer aux grands intérêts concurrents des garanties d'impartialité et de compétence — est d'un mécanisme compliqué ; elle est minutieuse, elle est longue. Les exposants de Saint-Louis s'en sont aperçus. Nous allons nous en apercevoir après eux, et tout de suite, en abordant l'épineuse question du Jury. Question multiple aussi, qui en suppose plusieurs autres

préalablement résolues. Car avant de dire ce que le Jury a fait, il faut bien dire ce qu'il fut, quel règlement présidait à sa formation. Et pour aggraver, dirait-on, les difficultés inhérentes à un problème toujours et partout délicat, l'Administration américaine ne publia ce règlement que fort tard.

Trois points, avant tout, devaient être fixés :

1° Le nombre de jurés à attribuer aux nations étrangères, ainsi que leur répartition équitable dans chaque Département, proportionnellement au chiffre des exposants et à l'importance des intérêts engagés ;

2° L'indemnité à accorder aux jurés ;

3° La date de convocation.

Disons-le tout de suite, grâce à l'insistance du Commissaire général français, grâce aussi aux bonnes relations qu'il avait su se ménager avec l'Administration américaine, la France fut la nation qui obtint et de beaucoup, le plus de jurés, soit 125 pour 5.000 exposants individuels, abstraction faite des collectivités. Au surplus, voici le tableau du nombre de jurés étrangers accordés à chaque nation :

États-Unis	618	Chine	8
France	125	Portugal	8
Allemagne	65	Cuba	7
Japon	55	Ceylan	7
Belgique	25	Nicaragua	7
Brésil	20	Bulgarie	5
Angleterre	17	Suède	5
Italie	16	Hongrie	3
Mexique	15	Russie	3
Autriche	15	Pays-Bas	2
Argentine	14	Indes	2
Siam	12	Vénézuéla	2
Porto-Rico	11		

Ce que ne disent point les chiffres, déjà par eux-mêmes très significatifs, c'est que presque tous les membres du Commissariat général français furent nommés jurés de pays étrangers, d'où pour notre pays une augmentation sensible d'influence. Ainsi parmi les jurés siamois ne figurèrent pas moins de 5 membres du Commissariat de France.

Notons enfin que la répartition de ces jurés parmi les différents départements se fit au mieux de nos intérêts puisqu'elle fut l'œuvre du Commissaire général lui-même. L'Administration américaine

concéda en effet 125 jurés à la France avec la liberté de les répartir à son gré. Le Commissaire général dut néanmoins soumettre sa répartition au contrôle de l'Administration afin qu'elle pût s'assurer que la clause du règlement fixant à 35 % la proportion des jurés américains avait été respectée.

Sur ce premier point — nombre des jurés — nous avons donc obtenu satisfaction. Il n'en fut pas tout à fait de même sur le second : l'indemnité à allouer aux personnalités étrangères qui consentaient à mettre au service de l'Exposition le concours de leur compétence et de leur bonne volonté. On ne put pas obtenir de l'Administration américaine qu'elle accordât une indemnité quelconque aux jurés des nations étrangères. A toutes les démarches tentées pour la faire revenir sur sa décision, elle opposa une fin de non-recevoir absolue, fondée, déclara-t-elle, sur les précédents de l'Exposition de 1900. Il est vrai que par voie de compensation elle alloua généreusement une indemnité de 6 dollars par jour aux jurés américains.

Enfin, le troisième point restait à résoudre, qui était la date de convocation du Jury, point plus important qu'il ne semble, car la valeur des récompenses s'élève d'autant plus qu'elles sont données plus tôt et peuvent servir plus longtemps de réclame aux exposants qui les mentionnent dans leurs vitrines. Un autre facteur tout local, mais non point négligeable, aurait dû influer sur le choix de la date : nous étions à Saint-Louis, où pendant juillet et août sévit une température sénégalienne. Pour cette double raison, le Commissaire général français aurait voulu que le Jury se réunît quelques jours après l'ouverture officielle de l'Exposition ; mais ses plus actives démarches auprès de l'Administration américaine ne purent triompher des appréhensions des Directeurs qui, nonobstant leurs proclamations, avaient grand peur que l'Exposition ne fût pas prête au jour annoncé. Et l'ouverture des opérations du Jury de Groupe fut définitivement fixée au 1er septembre ; celle du Jury de Département au 15 septembre, le Jury Supérieur devant entrer en fonction dès que le Jury de Département aurait terminé sa tâche. Du moins, ces dates furent-elles scrupuleusement respectées.

Aussitôt qu'il fut fixé sur ces points, le Gouvernement français — et ici nous abordons l'histoire des faits — se préoccupa de choisir, parmi les nombreuses demandes qui lui étaient parvenues, les personnalités du monde des sciences, du commerce ou de l'industrie, les mieux qualifiées pour défendre les intérêts considérables engagés dans cette colossale entreprise.

Trois conditions absolues furent exigées des jurés français :

1° Être exposant ;
2° Se rendre à Saint-Louis ;
3° Parler anglais.

De ces trois conditions, les deux premières furent rigoureusement observées et il arriva que certaines personnalités dont le nom avait paru à l'*Officiel* et qui ne se présentèrent pas à Saint-Louis furent remplacées par leurs suppléants.

On fut un peu plus transigeant sur la troisième clause, et si tout le monde parlait anglais, peu ou prou, tout le monde ne se faisait pas toujours très bien comprendre.

Les nominations parurent à l'*Officiel* les 25 juillet et 21 août.

Désireux de donner immédiatement aux jurés de Saint-Louis les instructions nécessaires à l'accomplissement de leur mission, et pour leur préciser les différents desiderata qu'ils auraient à faire prévaloir en Amérique, les jurés furent réunis par le Comité français des Expositions à l'Étranger en un banquet amical qui eut lieu le 7 août chez Ledoyen.

Ce banquet fut présidé par M. Trouillot, ministre du Commerce, assisté de M. le président Alfred Picard, délégué du Gouvernement français, et de M. le député Géo Gérald, commissaire général adjoint.

Y assistaient: M. Trouillot, ministre du Commerce, M. Alfred Picard, délégué du Gouvernement français, M. Géo Gérald, commissaire général adjoint, M. Chapsal, directeur, et M. Duprat, sous-chef du Cabinet du Ministre ; M. Peureux, député, M. Ancelot, président du Comité français ; MM. G.-Roger-Sandoz, secrétaire général du Comité français des Expositions à l'étranger ; Estieu, trésorier, et Paul Bourgeois, secrétaire général de la Section française à l'Exposition de Saint-Louis, délégués par le Comité français des Expositions à l'étranger ; Kester, Hollande, Perdoux, Remon, Soleau, Kellner, Machin, Mandeix et la plupart des jurés. MM. Bellan, Pinard, Maguin, Hénon, Mascuraud et quelques membres du Comité de direction du Comité français s'étaient fait excuser.

Après une allocution de M. Ancelot, M. Trouillot, ministre du Commerce, prononça le discours qu'on a lu plus haut (1).

Après ce discours, M. Alfred Picard, au milieu de l'attention générale, a prononcé les paroles que nous avons reproduites page 352.

Par ces paroles, M. A. Picard établissait pour les jurés d'une façon,

(1) Page 351.

très précise, les trois principes qu'ils devaient à tout prix faire reconnaître au cours des opérations du Jury. Il fallait :

1° Que les récompenses de 1900 fussent reconnues intangibles ;

2° Que les jurés se déclarassent incompétents pour juger des produits qui seraient des contrefaçons, en d'autres termes qu'ils fissent respecter les marques de fabrique ;

3° Que, dans l'attribution des récompenses, il fût très largement tenu compte de l'importance et de la valeur des maisons exposantes, les Expositions elles-mêmes étant inévitablement restreintes à pareille distance et ne pouvant en général donner qu'une idée insuffisante du mérite des exposants.

Cette triple règle, d'apparence très simple et très équitable, se heurta dans l'application à de vives résistances.

Les Américains émirent en effet la prétention que les exposants fussent uniquement jugés sur la valeur des objets qu'ils avaient exposés sans tenir compte de leurs antécédents honorifiques, si je puis dire, ou de la valeur financière ou sociale de leur maison.

Plus spécialement ces différends se produisirent dans les sections des machines et de l'électricité. Certaines Maisons en effet, pour s'éviter les frais considérables de transport des machines elles-mêmes, n'avaient envoyé que de simples photographies sur lesquelles il était fort malaisé de se rendre compte de la valeur exacte des appareils : cependant que les firmes américaines, qui n'avaient pas d'Océan à franchir, s'étaient offert des installations majestueuses. Et il semblait injuste aux Américains que des expositions si inégales fussent récompensées également.

Ceux-ci prétendaient en outre que le Jury était fait pour juger un produit au moment même où il était exposé et qu'il se pouvait fort bien qu'une Maison supérieure en 1900 fût, par le jeu de la concurrence commerciale, tombée au second rang en 1904.

Pures objections théoriques au demeurant. Quand l'assaut ne réussit pas, il reste un moyen de vaincre l'obstacle, c'est de le tourner, et ce qui ne s'enlève pas en bloc peut se conquérir en détail. En matière d'exposition comme en toutes choses il y a la manière, et nos représentants avaient la bonne. Si l'Administration américaine refusa d'admettre le principe même de l'intangibilité des récompenses antérieures, en fait, la diplomatie de nos jurés manœuvra si bien qu'elle obtint gain de cause dans presque tous les Départements, et le résultat final, après les opérations du Jury Supérieur, ne laissa rien à désirer.

Sur la question de la propriété des marques, la bataille fut encore plus vive.

Malgré les travaux préalables à Washington, de M. Bœufvé, Consul de France, et de M. Soleau, président de la Chambre syndicale des fabricants de bronze, malgré les décisions du Congrès américain, l'Administration de l'Exposition avait admis comme exposants des industriels dont le commerce était basé sur la contrefaçon de nos grandes marques ; notamment dans la classe des vins et eaux-de-vie, on voyait exposé du bourgogne de Californie, du cognac allemand ou portugais.

Les exposants de ces produits exigèrent d'être jugés sous le prétexte que l'admission à l'Exposition donnait le droit au jugement.

Mais M. le Commisaire général Géo Gérald exigea d'abord, avant toute constitution du Jury, la décision de principe que l'Administration fît retirer des stands étrangers où il s'étalaient des tableaux, annonces, tableaux à réclames, affiches attribuant illégalement et sans droit à des produits exotiques divers les noms de nos grands crus de France, vins et eaux-de-vie, bordeaux, bourgogne, champagne, cognacs, etc., et de nos plus célèbres productions artistiques « Sèvres », « Beauvais », « Gobelins ».

Plus fallacieuse était la prétention de ceux qui voulaient faire juger leur exposition globalement, en dissimulant les articles de contrefaçon, pour ensuite étendre le bénéfice de la récompense aux objets contrefaits.

L'Administration américaine fut longtemps hésitante et comme son intérêt immédiat la portait plutôt à favoriser ses compatriotes et à encourager les ventes sur lesquelles elle prélevait 25 %, on put craindre que là, nous ne subissions un échec. Mais l'énergie, l'habileté et l'obstination de nos représentants, M. Géo Gérald et M. Kester, appuyés par le délégué du Gouvernement de la République, M. Alfred Picard, eurent encore une fois raison de toutes les combinaisons adverses ; elles amenèrent l'Administration américaine à décider officiellement que la propriété des marques serait entièrement respectée et que les récompenses attribuées ne couvriraient que l'objet même exposé, nommément désigné, sans extension possible à d'autres produits imités ou contrefaits.

Et maintenant que nous avons expliqué, sommairement, le mécanisme des opérations, résumé les négociations qui les précédèrent ou accompagnèrent, il ne nous reste qu'à analyser les opérations elles-mêmes.

Le bureau du Jury supérieur ou Comité supérieur d'appel, de révision et de collation des récompenses, dit "COMITÉ SUPÉRIEUR DES CINQ"

De gauche à droite : MM. Géo Gérald, Commissaire général adjoint de la France, *vice-président* ; Judge Boyle, *vice-président* ; David Francis, président de l'Exposition, *président du Jury supérieur* ; Dr Lewald, Commissaire général d'Allemagne, *vice-président* ; Frédéric W. Skiff, directeur de l'Exposition, *vice-président*.

Partis presque tous à bord de *La Bretagne*, les jurés arrivèrent à Saint-Louis la veille du jour où elles allaient commencer. Ils furent reçus à leur arrivée par M. le député Géo Gérald, commissaire général adjoint (1) qui d'abord, avec leur insigne, leur remit les indications concernant les conditions dans lesquelles allait fonctionner le Jury, leurs attributions, droits et devoirs, les lieux de réunion.

Dès leur première séance, les jurés devaient constituer leurs bureaux. Le président était obligatoirement américain et le vice-président étranger.

En prévision des conflits qui ne manqueraient pas de s'élever entre les diverses nations pour faire prévaloir la candidature d'un de leurs nationaux à la place de vice-président, le Commissaire général français M. Gérald, d'accord avec la plupart de ses collègues, fit des démarches, d'ailleurs couronnées d'un plein succès, auprès de l'Administration américaine, pour que les vice-présidences fussent réparties entre les différentes nations, suivant l'importance de leur exposition, les jurés restant maîtres du choix de la personnalité à élire.

Cette décision heureuse n'avait pas seulement pour effet de modérer et valoriser les ambitions, mais de donner à chaque pays sa représentation légitime au bureau de Groupe qui, de droit, faisait réglementairement partie du Jury de Département.

La France obtint six vice-présidences.

Dès que le Jury de Groupe eut terminé ses opérations, le secrétaire remit son rapport à l'Administration de l'Exposition qui convoqua immédiatement les Jurés de Département. Ce Jury intermédiaire ne fit guère, à quelques exceptions près, qu'enregistrer les décisions du Jury de Groupe : la plupart des jurés étrangers avaient hâte de quitter Saint-Louis.

Quant au Jury supérieur qui devait, originellement, comprendre tous les membres du bureau des Jurés de Département, il fut en réalité composé de 3 délégués français, 3 allemands, 2 anglais, 2 japonais, sans compter les commissaires généraux de ces différentes nationalités, et des

(1) Il convient de signaler l'infatigable et habile dévoûment avec lequel M. Géo Gérald a maintenu là-bas le prestige de la France. Tous les habitants de Saint-Louis conserveront longtemps encore le souvenir de la splendide fête qu'il organisa le 16 novembre, au Palais du Trianon, en l'honneur de M. Jules Canon, Speaker de la chambre des Représentants à Washington, et des promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur. Le programme composé de nos vieilles danses et romances nationales et imprimé sur une plaquette fort artistique plut infiment.

délégués américains en nombre double de celui des étrangers; plus le Directeur Skiff, la présidence revenant au président de l'Exposition.

L'INCIDENT DES VICE-PRÉSIDENCES AU JURY DE DÉPARTEMENT

Sur 14 vice-présidences du Jury de Département, nous en avons enlevé six, n'en laissant plus que deux à l'Allemagne, une au Japon, une à l'Angleterre, une au Brésil, etc.

Devant ce résultat, l'Administration américaine, pour rétablir l'équilibre, essaya de tourner les règlements. Il n'a fallu rien moins que la protestation énergique et ferme de M. Géo Gérald, et la menace d'en appeler à la justice de l'opinion publique pour nous faire conserver nos positions.

L'Administration américaine, changeant alors d'attitude, fit appel aux sentiments généreux qui ont toujours été dans les traditions de France. Elle sollicita, dans la lettre officielle ci-après, qui est le plus bel éloge adressé à la valeur professionnelle de nos Jurés, le désistement de trois de nos compatriotes. Sur ce terrain l'accord devait être facile, et M. Gérald n'hésita pas à abandonner trois sièges de vice-présidents, dont l'Allemagne, l'Angleterre et le Japon purent bénéficier.

Lettre de M. Skiff, directeur de l'Exposition, à M. Géo Gérald, pour demander que la France renonce à trois des vice-présidences que le résultat de l'élection lui attribuait.

UNIVERSAL EXPOSITION. — SAINT-LOUIS 1904

DIVISION OF EXHIBITS

Office of the Direction.

Saint-Louis, U. S. A., sept. 24, 1904.

M. GÉO GÉRALD,
French Commissioner General,
French Pavillon, World's Fair Grounds.

« DEAR SIR,

» I am instructed by the President of the Exposition to represent to you

that in the elections of the Department Juries it now appears that a greater proportion of the total number of Vice Presidents, that by these elections will reach the Superior Jury ex-officio, have fallen to the credit of France than will brings to the Superior Jury that representative character of membership from an international standpoint that the management had hoped to attain. If, therefore, in furtherance of the universal idea and in recognition of the comity of nations, you, my dear Mr. Commissioner General, shall see fit to resign three of the Vice Presidencies which have been voted to you for their conference upon the representatives of other countries, it will be regarded by the administration of this Exposition as a very courteous and generous act.

» Very respectfully yours
F. J. V. Skiff.
» Director of exhibits. »

RÉPONSE DE M. LE COMMISSAIRE GÉNÉRAL ADJOINT GÉO GÉRALD

Mr. Fred J. V. Skiff,
Directeur général de l'Exploitation,
Saint-Louis, Mo.

« Cher Monsieur,

» A la suite du succès remporté par les jurés français au Jury de Département, vous avez bien voulu me demander, après avoir rendu hommage à la valeur morale et professionnelle de mes compatriotes, si pour permettre aux nations étrangères ainsi écartées du Jury Supérieur, il ne serait pas possible de leur céder trois des vice-présidences sur six qui nous ont été dévolues.

» Fidèle aux sentiments de généreuse courtoisie qui ont toujours été en toute circonstance dans les traditions de la France auxquelles vous avez bien voulu faire appel, je me fais un devoir de vous faire tenir ci-joint la démission de trois de mes collaborateurs.

» M. Buisson, vice-président du Jury de Département de l'Éducation;

» M. Savy, vice-président du Jury de Département des Machines;

» M. de Vilmorin, vice-président du Jury de Département de l'Horticulture.

» Très heureux d'avoir pu répondre au désir que vous avez bien voulu m'exprimer au nom de M. le Président de l'Exposition, je vous renouvelle, mon cher Directeur, l'assurance de mes sentiments les plus dintingués et dévoués. »

Ces incidents n'étaient pas seulement intéressants par le témoignage officiel de l'Administration américaine en faveur des jurés français, mais aussi par la manifestation de sympathie qu'ils provoquèrent à notre égard dans les différents Jurys de Département, où des adresses de félicitations nous furent également votées.

L'Administration supérieure reconnut enfin la parfaite correction du Commissariat général de France et ses sentiments de cordiale collaboration, en proposant de prendre un Français comme secrétaire adjoint du Jury Supérieur, M. Max-H. Furlaud fut agréé sans voix délibérative pour seconder le distingué secrétaire américain M. John H. Mc Gilbbons.

Ce Jury se réunit le 5 octobre; il commença par homologuer les décisions du Jury de Département qui n'avaient pas fait l'objet de réclamations, et par les notifier aux exposants.

Tout de suite après se posa une question de principe, celle relative à la protection des marques de fabrique et à la propriété industrielle et commerciale.

LA PROTECTION
Des MARQUES de FABRIQUE et de la PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE A L'EXPOSITION DE SAINT-LOUIS

La question de la protection industrielle est, sur le terrain économique international, une des plus graves qui puisse se poser actuellement. L'avenir commercial de la France est intimement lié à sa solution, et l'on ne saurait soutenir avec trop de persévérance, de ténacité et d'énergie une cause aussi juste et aussi légitime.

Nul n'ignore, en effet, la concurrence acharnée et déloyale faite un peu partout à nos produits de toute sorte. Les combinaisons les plus savantes et les plus ingénieuses, les pratiques les moins honnêtes et les moins avouables, sont mises au service de la fraude

la plus cynique et la plus éhontée. Il en résulte, pour nous, pour notre production nationale menacée, un double préjudice tiré surtout de la mauvaise qualité des produits ainsi copiés, falsifiés, faussement dénommés produits français. Si une entente internationale, pour la répression de ces faits délictueux, ne devait pas aboutir, ce serait, pour la France, la ruine à brève échéance, de son commerce d'exportation.

Aussi, de nombreux efforts ont-ils été tentés en vue de la conclusion de cet accord. Il y a une vingtaine d'années déjà, quelques hommes de bonne volonté et d'énergie cherchèrent à enrayer le courant d'immoralité commerciale qui se manifestait contre nous, en arrêtant les bases d'un arrangement. La convention conclue à Paris, le 20 mars 1883, fut le prix de leurs efforts. En groupant les principaux pays industriels des deux mondes, cet accord constituait l'acte diplomatique le plus important qui ait été signé en vue d'assurer la protection internationale des diverses manifestations de la propriété industrielle.

L'arrangement de Madrid, du 14 avril 1891, d'une portée plus restreinte, en stipulant dans son article 4, que les appellations régionales de provenance vinicole ne pourraient jamais devenir génériques, constituait un progrès indéniable et allait devenir le plus précieux auxiliaire de nos revendications. La France, la Belgique, l'Espagne, la Suisse, la Turquie, les Pays-Bas, le Portugal, l'Italie et le Brésil adhéraient à cet arrangement devenu loi d'État en 1892. C'était une nouvelle satisfaction, donnée aux vœux légitimes du commerce honnête, et l'embryon d'une entente internationale pour la défense de la propriété industrielle.

Cet arrangement avait été conclu dans un but de défense mutuelle. L'abstention de certains pays, non des moindres, était des plus significatives et il était à craindre que l'exploitation des marques françaises, cette partie précieuse du patrimoine national, continuât de plus belle et que les grands noms, réputés dans le monde entier, de Champagne, Bordeaux, Bourgogne, pour les vins; d'Elbeuf, Roubaix, Sedan, pour les tissus; de Lyon, Saint-Etienne, pour les soieries; de Grenoble, pour la ganterie; de Beauvais, Gobelins, pour les tapisseries, etc..., etc..., ne devinssent la proie de concurrents étrangers peu scrupuleux et sans vergogne.

En 1900, lorsque s'ouvrit l'Exposition universelle, l'opinion publique était depuis longtemps saisie de la question. Aussi la motion suivante put être soumise au Jury international et la décision rendue

par cette juridiction supérieure fut votée à l'unanimité (1). Elle portait que : « Les vins ou eaux-de-vie de vin de France ou de l'étranger, » revêtus d'étiquettes portant une fausse indication d'origine, ne » seraient pas examinés par le Jury et, par suite, ne pourraient » concourir à aucune récompense. »

Le Jury exprimait en outre le vœu que les échantillons desdits produits figurant dans les différentes Sections de l'Exposition universelle de 1900, fussent retirés des installations par respect de la loyauté, et dans l'intérêt du consommateur, des producteurs et négociants de toutes les régions viticoles.

Nous obtenions donc, ici encore, complète satisfaction. On pourrait cependant nous objecter, bien que la décision intervenue émanât d'un Jury international, qu'à Paris, nous étions chez nous ; que, de plus, nous étions signataires de l'arrangement de Madrid ; que, dans ces conditions, il était assez naturel que nous fassions respecter, dans notre pays, les principes de droit international et de probité commerciale que nous avions nous-mêmes proclamés, reconnus et sanctionnés.

Fait intéressant à noter cependant : aucune puissance étrangère, signataire ou non, n'avait protesté contre la motion dont il s'agit ; quelques abstentions avaient bien pu se produire, mais discrètement et sans bruit.

Au mois de mai 1904, le Congrès international pour la défense de la propriété industrielle eut lieu à Berlin. Nous étions ici dans un pays des plus redoutables, sinon le plus directement visé par la Convention de Madrid.

Les discussions furent des plus vives et des plus laborieuses. M. Katz et M. Osterrieth, avocats de la cause allemande, alléguaient que les mots « Champagne » et « Cognac », depuis si longtemps employés, devaient être désormais considérés comme incorporés au trésor de la langue allemande. Nos représentants démontrèrent brillamment la faiblesse de la thèse allemande, basée surtout sur un profit illégitime, tiré sans effort de l'accaparement scandaleux d'un produit et d'un nom exclusivement français.

« La langue allemande, disait M. Gérald, délégué de la région » productrice de Cognac, est trop élastique pour chercher à se parer » ainsi et contre tous d'un mot qui est aussi et surtout un bien

(1) M. Alfred Picard avait eu soin de se munir d'une copie authentique de cette motion.

» d'autrui. Vous nous avez emprunté le mot, le déclarant de bonne » prise, quand vous avez cru pouvoir tirer parti de la chose. C'est » une véritable usurpation commerciale qui nous cause, par vos » contrefaçons inférieures, le plus grave tort, comme elle porte le » plus grand préjudice à la santé publique. »

On ne pouvait mieux dire, la logique et le bon sens étaient de notre côté. Aucun principe juridique, aucune raison de droit ni d'équité, ne pouvaient être invoqués, contre la thèse que nous soutenions. Un premier résultat s'en suivit. Les représentants de l'Allemagne, harcelés, finirent par déclarer qu'ils renonçaient volontiers au mot « Champagne ». Quant au mot « Cognac », ils réclamaient quelque répit, les intérêts engagés étaient trop considérables. C'était une victoire morale pour nous.

C'est dans ces conditions que nous sommes allés affronter la lutte à Saint-Louis. Une occasion nouvelle allait s'offrir qui permettrait à nos industriels et à nos commerçants de faire valoir leurs droits et de tirer de la situation tout le parti qu'on pouvait espérer. Les États-Unis n'étant pas signataires de l'arrangement de Madrid, il allait être particulièrement intéressant de faire sanctionner, par eux et chez eux, les principes de droit international, proclamés par la Convention de Madrid. La partie que nous allions jouer serait donc décisive. De son échec ou de sa réussite, allait dépendre, en grande partie, l'avenir d'une des plus importantes branches de notre commerce d'exportation.

On n'avait peut-être pas pris dès le début toutes les précautions voulues et posé les conditions indispensables du respect de nos droits. Certains s'en étaient émus et n'étaient pas sans crainte sur les résultats.

Heureusement les circonstances nous ont servi. Grâce à la présence de M. Picard dont la haute autorité et l'incontestable compétence en ces matières nous furent d'un si précieux concours, nous pûmes, sur l'énergique intervention de M. Gérald et dirigés par M. Kester, vice-président, avant même l'ouverture des opérations du Jury, obtenir de l'Administration américaine qu'elle frappât d'interdit les innombrables et innommables boissons qui se vendaient dans l'enceinte de l'Exposition sous le nom des crus ou des vignobles français.

C'était un premier et franc succès. Au Jury de Groupe, par l'habileté dont firent preuve les jurés français, nous réussissions, sur la suggestion du commissaire général M. Gérald, à enlever le vote d'une première motion tendant à ce qu'il fût décidé que « dans l'intérêt de « la sincérité des produits du sol, mise en danger par des étiquettes

« portant de fausses indications concernant la nature ou l'origine des « produits présentés, les membres du Jury des différents Groupes « devaient réclamer l'adoption, dans tous les États et dans tous les « pays, de lois sévères prohibant l'emploi, sur des produits du sol « bruts ou préparés, d'étiquettes ou de marques trompeuses ou fausses, « sous quelque rapport que ce soit. »

En même temps, nous obtenions l'annotation suivante sur toutes les feuilles de récompenses :

« La récompense ci-dessous est accordée par le Jury international « sur la parole d'honneur de l'exposant, qu'il n'en étendra pas le « bénéfice à des produits portant une fausse indication d'origine. »

La rapidité de nos succès, l'adoption officielle de ces dispositions catégoriques, jetèrent la déroute dans le camp de nos adversaires, qui essayèrent, mais en vain, de faire revenir le Jury de Département sur sa décision.

Un instant même, tout parut compromis. M. Taylor, directeur du Département de l'Agriculture, effrayé du terrain conquis par la France, suspendit les travaux, objectant que les autorités supérieures ne pourraient sanctionner pareille décision. Grâce à la diplomatie de M. Gérald, les susceptibilités se calmèrent, l'émotion s'atténua et les choses en restèrent là, momentanément du moins.

C'est au Jury Supérieur que la lutte devait être décisive. Voici le discours de M. Géo Gérald à la première séance :

DISCOURS DE M. GÉO GÉRALD

« Deux fois déjà, les États-Unis de l'Amérique du Nord ont célébré par des expositions internationales les grandes dates de leur histoire. En 1876, à Philadelphie, vous célébriez le centenaire de la Déclaration de l'Indépendance, comme nous le fîmes quelques années après, en 1889, quand nous avons célébré le glorieux anniversaire de notre affranchissement politique. En 1893, c'était à Chicago que le 4e centenaire de la découverte du Nouveau-Monde par Chistrophe Colomb était célébré.

» Aujourd'hui, à Saint-Louis, vous célébrez le développement, l'extension de l'autorité et de l'influence de l'Amérique sur l'immense territoire français

qui lui a été volontairement cédé. Vous le faites, aujourd'hui, par la démonstration la plus glorieuse de l'activité féconde et de la puissance productrice de l'industrie et de l'agriculture américaines, montrant par là, une fois

Couverture du Programme du 16 novembre.

de plus, aux vieilles nations de l'Europe, que le monde civilisé n'est plus limité par les colonnes d'Hercule.

» La France, Messieurs, ne pouvait manquer d'être représentée dans une

pareille circonstance, ainsi que le gouvernement de la République française, fidèle à notre amitié historique, cimentée par le sang français qui fut versé il y a plus de cent ans pour l'indépendance américaine, et par les liens qui unissent le peuple de la Louisiane à cette hisoitre. Et cela uniquement pour montrer à nos artistes, à nos fabricants et à nos agriculteurs, ainsi qu'à nos hommes de science, la route que l'élite a prise, que vous avez admirée et que vous admirez encore.

» Leurs efforts ont été grandement récompensés par l'accueil sympathique que vous leur avez fait en leur accordant des témoignages flatteurs dont ils ont emporté avec eux le souvenir le plus reconnaissant et le plus touchant. Au premier rang, permettez-moi de nommer M. le Président Picard qui n'oubliera certainement pas l'hommage éclatant que vous avez rendu à son admirable intelligence, à son talent, à son expérience et à sa haute supériorité en matière d'expositions.

» L'Exposition de Saint-Louis, plus que toute autre, est universelle et internationale. L'univers entier s'y est donné rendez-vous et plus d'un pays, vaguement connu des géographes, montre ici sa valeur industrielle, son développement et sa civilisation. Par sa grandeur, par le grand nombre d'acres qu'elle couvre, par les millions qui y ont été dépensés, par l'immensité de ses constructions, par l'effort gigantesque d'où elle est sortie, l'Exposition de Saint-Louis nous donne le sentiment d'une puissance colossale, mais d'une puissance pleine de grâce et de noblesse.

» La préparation d'une œuvre si pleine de difficultés pour quiconque a connu ce lieu, l'organisation qu'elle comporte aujourd'hui, les résultats obtenus par cette manifestation solennelle font le plus grand honneur aux ouvriers de la première heure. L'admettre, c'est rendre un hommage légitime à la valeur et au talent des hommes dont le nom sera à jamais associé à cette admirable entreprise. A leur tête, je suis heureux de citer le Président Francis, M. Skiff et leurs sympathiques aides et collaborateurs, les chefs des divers services, à qui j'exprime ainsi qu'aux membres du Jury, sans distinction de nationalité, mes remerciements et ma gratitude personnelle.

» En faisant ces déclarations à cette dernière manifestation officielle, le Commissaire général de la France, qui se souvient d'avoir été votre hôte et qui espère, Messieurs, permettez-moi de le dire, rester votre ami, remplit ainsi un devoir particulièrement agréable. Ce devoir est d'autant plus doux, qu'au soleil qui égaie tout ici (car aujourd'hui comme depuis mon arrivée, nous avons, sous ce rapport, comme sous tous les rapports, été favorisés) vous ajoutez l'affabilité et la cordialité des relations et de la bonne humeur qui provoquent et entretiennent la sympathie mutuelle.

» Le vrai soleil réside dans nos cœurs, parce que rien n'est beau, doux et brillant comme la concorde et des visages souriants et des mains tendues.

» Nous en avons l'exemple sous nos yeux et nous ne pouvons que remercier ceux qui nous rapprochent ainsi et nous aident à réaliser l'union des

esprits et des cœurs pour le bien de l'univers et l'accomplissement de l'immense tâche de la civilisation.

» Nous inscrirons dans nos annales le nom de Saint-Louis en 1904, et nous l'appellerons la « Cité de l'Hospitalité ». Nous lui décernons cette couronne si recherchée des cités de la Grèce antique et qui renfermait toutes les vertus publiques, dans ce monde si philosophique et d'une hospitalité si humaine.

» Je ne saurais donner une meilleure expression aux sentiments qui m'animent et que vous partagez qu'en levant mon verre à la prospérité des États-Unis et de Saint-Louis, à sa cordiale hospitalité et à leur encourageant exemple de l'union et de la concorde de tous les peuples, pour le bien de l'humanité. »

La coalition contre la France fut vive et acharnée. A tout prix, on voulait faire échouer, auprès de cette juridiction, le vote de cette importante motion. Un instant la bataille fut bien près d'être perdue. On essaya, sous le prétexte que le Jury n'avait pas compétence pour légiférer et que quelques-uns de ses membres, fonctionnaires timorés, n'avaient reçu de leur gouvernement respectif aucune instruction dans ce sens, d'écarter le vote de cette motion par la question préalable.

M. Gérald fit alors très judicieusement observer qu'il s'agissait, avant tout, dans l'espèce, d'une question de probité et de loyauté commerciale déjà tranchée en 1900, et pour laquelle aucune instruction spéciale n'était nécessaire, la loyauté des parties étant la condition primordiale de toute exposition. Il obtint ainsi, par un vote ferme, le rejet pur et simple de la question préalable.

Le dernier assaut allait être donné sur le fond. M. Gérald sentant la partie compromise, si l'on revenait sur ce vote ou si l'on ajournait la question, écrasé par le nombre de ses adversaires, mais résolu à en finir, déclara alors que si le Jury international de Saint-Louis se refusait à sanctionner les décisions qu'il avait réclamées et obtenues du Jury de Groupe et de Département, il n'hésiterait pas à quitter la salle des séances en donnant sa démission de premier vice-président du Jury Supérieur, et en faisant l'opinion publique juge d'un pareil procédé. Il ajouta qu'il était prêt, s'il n'obtenait pas satisfaction immédiate et entière, à renoncer à toutes les récompenses décernées à la Section française et à la proclamer d'office hors concours.

Devant cette attitude si ferme et si énergique, inquiète des conséquences, l'Administration américaine s'émut et, mieux inspiré, le Président consentit à laisser discuter le fond; les jurés américains vinrent, les uns après les autres, soutenir le Commissaire général

français et, finalement, après quatre heures de discussions, la question de droit l'emportait sur la question d'appétit et d'intérêt.

La bataille était gagnée. Elle était d'autant plus brillante que l'assaut avait été plus rude.

M. Gérald pouvait télégraphier aussitôt à son gouvernement.

« Suis heureux de vous faire savoir que motion concernant pro-
» priété, marques de fabrique et fausses indications de provenance a
» été votée sur ma demande, après longs débats par le Jury Supé-
» rieur. »

La sanction de ces dispositions ne devait pas s'étendre seulement au Département de l'Agriculture. Dans la section des Manufactures, un industriel étranger ayant remarqué que nos tapisseries nationales faisaient l'admiration de tous les visiteurs, avait trouvé bon de baptiser de « Gobelins » des grossières tapisseries, qui n'avaient jamais vu nos incomparables ateliers nationaux.

M. Gérald fit entendre une vive protestation à ce sujet. Il demanda que la propriété exclusive du mot « Gobelins » fût réservée à la France et exigea que l'industriel peu scrupuleux fût contraint de débaptiser ses tapisseries ; nous obtenions, une fois de plus, entière satisfaction.

C'était avec raison que le Jury de Département avait étendu aux produits agricoles et industriels, la protection accordée, par le Jury de Groupe, aux produits vinicoles.

Le Jury Supérieur avait voulu, à son tour, par une application plus générale, s'étendant à toutes les productions de l'activité humaine, élargir et sanctionner encore cette protection, lui donnant ainsi une importance capitale aux yeux du monde industriel et commercial.

L'honnêteté et la probité commerciale ont lieu de se réjouir de ces décisions. Elles font le plus grand honneur à tous ceux qui les ont proposées, défendues et votées. Elles sont un jalon sérieux dans la voie de nos revendications qu'il importe aujourd'hui plus que jamais de poursuivre et de réaliser, nous félicitant de trouver, dans ce but, à côté des commerçants et des industriels, des juristes et des hommes politiques de premier ordre qui veulent bien en reconnaître l'importance et en proclamer la nécessité.

Ces questions réglées à notre avantage ou plutôt en conformité du Droit, le Jury Supérieur fut appelé à statuer sur les protestations

et réclamations des exposants mécontents des récompenses attribuées.

Mais alors comme à un signal, un déluge de réclamations se produisit du côté américain et les commissaires généraux des nations étrangères se firent le porte-parole de leurs nationaux qui n'avaient pu réclamer eux-mêmes en temps utile. Ces protestations, il fallait les examiner; nouveau travail supplémentaire et considérable en perspective dont le Jury Supérieur se déchargea sur un Comité de cinq éminentes personnalités qui furent:

MM. le Président David R. Francis;
le Directeur général Frédéric W. Skiff;
le Commissaire général de France Géo Gérald;
le Commissaire général d'Allemagne Dr Th. Lewald;
le Juge Wilbur F. Boyle.

Voici après un examen attentif et minutieux de chaque réclamation, quel fut, en ce qui concerne la France, le verdict officiel.

Départements.	Grands Prix.	Or.	Argent.	Bronze.	Total.
Éducation	48	60	66	2	176
Beaux-Arts	»	»	»	»	»
Arts libéraux	108	93	55	27	282
Manufactures	266	189	103	30	588
Machines	7	4	8	0	19
Électricité	8	33	12	7	60
Transports	13	22	11	8	54
Agriculture	107	147	119	65	438
Horticulture	11	20	9	3	29
Mines et Métallurgie	16	15	15	1	47
Poissons, Gibier	3	2	6	2	13
Économie sociale	103	199	77	116	495
Culture physique	2	5	4	2	13
Plus 6 Grands prix en collectivité	698 +6	800	493	264	2.255 +6
	704				2.261
Totaux comparatifs de l'Allemagne	439	603	370	165	1.577

Mieux que tous les commentaires, ces chiffres prouvent l'importance du succès remporté par la France à la Grande Foire Américaine.

Quelques lignes encore en figure d'épilogue. Les travaux du Jury avaient jusqu'alors marché assez rapidement, mais ce qui parut long ce fut l'établissement des listes avec raisons sociales exactes des exposants, établissement des récompenses de collaborateurs pour chaque firme, et la publication du palmarès.

Il fallut plusieurs mois à notre Consul, M. Bœufvé, pour mettre au point tous ces documents, si bien qu'il put seulement au mois de décembre faire tenir à M. le Président Picard la liste qui parut à l'*Officiel*.

Signalons encore un incident de la onzième heure qui faillit tout remettre en question. A la fin des opérations, la Commission générale de l'Exposition, c'est-à-dire la commission chargée de contrôler les intérêts du Gouvernement de Washington, qui jusqu'ici n'avait guère fait parler d'elle, émit la prétention de vérifier les décisions du Jury et de ne leur accorder de valeur qu'autant qu'elle-même les aurait ratifiées.

Cette extraordinaire prétention qui n'était justifiée ni par le rôle de la Commission nationale, ni par les règlements généraux de l'Exposition, en particulier ceux du Jury, souleva un tollé général.

On fit remarquer qu'à cette Commission composée exclusivement d'Américains et pour cela dite nationale, il ne manquait que la qualité première requise d'un Jury, la qualité internationale. Et tel fut aussi bien l'avis de l'arbitre, le très compétent et très estimé Juge Boyle auquel le cas avait été soumis par l'Administration de l'Exposition, que purement et simplement il débouta la Commission de sa prétention paradoxale.

Ainsi se trouva en quelque sorte confirmée en appel la sentence des premiers juges qui attribuait à la France la première place dans le grand tournoi pacifique de Saint-Louis (1).

(1) Il reste à mentionner que, malgré l'insistance du Délégué du Gouvernement, l'Administration américaine de l'Exposition n'a jamais publié la liste générale des récompenses décernées aux exposants.

EXTRAIT DU RAPPORT GÉNÉRAL DE M. G.-ROGER SANDOZ
Secrétaire général du Comité français des Expositions à l'Étranger, à la réunion générale du 14 avril 1905

« Messieurs et chers Collègues,

» C'est avec une réelle satisfaction, sans orgueil et sans fausse modestie, que le Comité français des Expositions à l'étranger peut jeter un regard sur l'exercice écoulé. Grâce à cette union intime qui a existé entre les pouvoirs publics et notre Association, grâce au dévouement de tous, représentants officiels de l'État, du Parlement, des Municipalités et des Chambres de Commerce, membres des Comités et Jurys, exposants et collaborateurs de tous grades, la France a remporté une véritable victoire à l'*Exposition de Saint-Louis* en 1904 et rendu aux États-Unis d'Amérique la plus importante visite qu'une nation ait jamais faite chez un peuple ami à l'occasion d'une Exposition.

» C'est par un décret de M. le Président de la République, rendu le 5 avril 1902, que notre Comité, qui suivait ce projet depuis plusieurs mois, était officiellement chargé par M. Millerand, Ministre du Commerce, de préparer la participation de la France à l'Exposition de Saint-Louis et d'organiser notre Section sous le contrôle du Commissaire général du Gouvernement, M. Michel Lagrave. Nous devions assurer la décoration générale, construire le Pavillon national avec les subventions votées par les Chambres, supporter les frais de gardiennage, etc. Ont seuls pu faire partie des Comités d'admission et d'installation les membres du Comité français des Expositions à l'étranger qui se sont engagés à exposer; leurs bureaux devaient être soumis à l'agrément du Commissaire général et les membres du Jury choisis parmi les exposants sur une liste établie par le Comité et comprenant un nombre de candidats double des jurés à nommer.

» Et il nous faut loyalement le reconnaître : malgré certaines erreurs de détails et quelles qu'en aient été les difficultés, l'Exposition de Saint-Louis est la plus merveilleuse *World's Fair* qui ait été réalisée jusqu'à ce jour. Elle occupait le *Forest Park*, superbe rectangle de 485 hectares dont un dixième couvert alors que les espaces totaux réservés aux Expositions de Chicago 1893 et de Paris 1900 ne comprenaient que 240 et 170 hectares. Le plan général avait été admirablement conçu par l'éminent M. Masqueray, notre compatriote de New-York, et l'aspect était vraiment grandiose de ce *Festival Hall* central dominant l'Exposition et déversant des torrents liquides dans une

magnifique pièce d'eau qu'arrêtaient la colonne commémorative de l'achat de la Louisiane et une statue équestre de Saint-Louis et que coupait perpendiculairement une vaste avenue en léger arc de cercle, longue de plus de 2 kilomètres et arrêtée d'un côté par le Palais officiel des États-Unis et de l'autre par notre exquis Palais français; ce dernier, comme vous le savez, mes chers collègues, reproduisait le Grand Trianon; il était entouré des splendides jardins de la ville de Paris et fermé par une très belle grille. De nombreux Palais s'élevaient dans le parc lui-même, mais les principaux étaient harmonieusement groupés sur les deux bords de la grande avenue; leur architecture rappelait beaucoup celle de nos deux Palais des Champs-Élysées et l'illumination du soir en était féerique; nous devons cependant reconnaître que cette architecture générale péchait peut-être par un léger abus des colonnades, bien compensé d'ailleurs par les parfaites proportions de l'ensemble, par le respect de la perspective et par la beauté du site.

» Les emplacements réservés à la France occupaient 76.720 mètres dont 32.000 pour notre Pavillon national et ses jardins; 7.212 exposants avaient été réunis, soit 3.583 pour l'Industrie, le Commerce et l'Agriculture, 808 pour les Beaux-Arts, 983 pour l'Économie sociale et 1.838 pour l'Enseignement.

» Alors qu'une subvention de 4.049.700 francs avait été attribuée à la Section française de Chicago, celle de Saint-Louis n'eut du Parlement que 1.460.000 francs spécialement réservés au Commissariat général, au Pavillon national, aux Beaux-Arts, à l'Agriculture, aux Associations ouvrières. Sur ces sommes, rien ne put être donné à la Section industrielle et commerciale qui avait eu 3.065.000 francs en 1893 et cependant, grâce au Comité spécial issu du Comité français des Expositions à l'étranger, notre Section fut la plus réussie des Sections étrangères, tout en restant fidèle à la sobriété du goût français et en n'abusant pas des façades comme certaines autres nations.

» Ce magnifique résultat, nous le devons au patriotisme de nos exposants et plus particulièrement au dévouement du Comité spécial de la Section française que présidait notre Vice-Président, M. Emile Dupont, assisté d'un bureau supérieur composé de MM. Bellan, Hénon, Jeantaud, Kester, Charles Legrand, Maguin, Mascuraud, Pinard, Lucien Layus, Paul Bourgeois, Maurice Estieu, Arthur Amson, Debain, Ganne, Harant, Jean Hollande, Lamaille, Manaut, Parison et Schwob avec M. de Brevans comme Secrétaire administratif, MM. Lamy, Caille, Touche, Marcel Estieu, Alberti, Gérault-Carion, Douarche, attachés au Commissariat général.

» L'inauguration officielle de l'Exposition était fixée au 30 avril et une délégation spéciale du Comité composée de MM. Emile Dupont, Roger Sandoz, Jean Hollande, Perdoux, Boin-Taburet, Mermilliod auxquels s'étaient joints MM. Lalique, Saint-André de Lignereux, Pfeiffer-Brunet, Redfern, Victor Révillon, Robert Levallois, Leroy, retrouvait à Saint-Louis, quelques jours avant l'ouverture, MM. Michel Lagrave, commissaire général, Guillemin, délégué du Ministère des Affaires étrangères, Bœufvé, chancelier de

l'Ambassade, Lascombe, Saglio et Horteloup, délégués des Beaux-Arts, Sandier, de la manufacture de Sèvres, les éminents peintres Dubufe et Géo Roussel, MM. Paul Adam, Vacherot, Collonge, Delestre, Monprofit, etc., ainsi que nos dévoués architectes, MM. Eugène de Montarnal, Vacherot, Umbdenstock, Roger Bouvard, Guillaume, Bliault, Vincent et le personnel du Commissariat.

» Trois cent mille personnes étaient présentes à cette cérémonie d'inauguration que présidaient MM. David R. Francis, président de l'Exposition, et William H. Taft, ministre de la Guerre, entourés des hautes notabilités, de nombreux membres du Parlement et des Commissaires généraux des pays étrangers assistés de leurs états-majors. De nombreux orateurs montèrent tour à tour à la tribune du monument commémoratif de la cession de la Louisiane et à midi le Président Roosevelt dans un salon de la Maison-Blanche, à Washington, en présence des Ministres, des délégations du Sénat et de la Chambre et du corps diplomatique, poussait le bouton d'un commutateur qui par un fil spécial donnait le signal de la mise en marche des machines et des cascades et du déploiement des drapeaux et des oriflammes. Le temps était splendide et tous ceux qui ont assisté à cette belle fête en ont conservé un souvenir ineffaçable. Nous étions d'ailleurs particulièrement fiers du grand honneur que notre Commissaire général avait su faire réserver à la France de représenter tous les pays étrangers.

Le remarquable discours de M. Michel Lagrave fut unanimement applaudi et nous considérons comme un devoir d'en rappeler les quelques passages suivants :

« A Philadelphie, en 1876, les États-Unis voulurent fêter le centenaire de » leur indépendance. A Chicago, en 1893, ils commémorèrent le quatrième » centenaire de la découverte de l'Amérique. A Saint-Louis, ils ont entendu » célébrer le centenaire de la cession de la Louisiane.

» Sans sortir du rôle qui m'est assigné aujourd'hui, il me sera bien permis » de me féliciter plus particulièrement, comme représentant de la France, » de la pensée que les États-Unis ont eue dans la circonstance.

» Et c'est ici l'occasion de rappeler comment, dans l'intimité, Bonaparte » appréciait cette cession devant son ministre, M. de Marbot, qui le rapporte » dans ses Mémoires :

« Les Américains, disait Bonaparte, ne me demandent qu'une ville, moi, » je préfère céder la Louisiane tout entière, car il me semble que, dans la » main de cette puissance naissante, cette cession sera plus utile à la politique » et même au commerce de la France. »

» Le temps s'est chargé de donner raison aux prédictions de Bonaparte. » Oui la Louisiane a prospéré merveilleusement sous l'égide des États-Unis. » Oui, elle est devenue une belle et florissante contrée et le commerce non » seulement de la France, mais de toutes les nations du monde a pu y établir » de solides relations.

» Et il n'est que juste de rendre hommage à l'énergie, à la valeur des hommes de ce pays, dont l'audace et la volonté ne connaissent pas de bornes.

» Ce pays a su attirer à lui les hommes les mieux doués des vieux pays » d'Europe.

» Et si, aujourd'hui, nous, les représentants des nations étrangères et plus » particulièrement des vieilles nations européennes, nous sommes heureux » d'applaudir à votre prospérité, nous sommes fiers également de constater » que nous y avons quelque peu contribué en vous envoyant les meilleurs » de nos enfants. »

» Le samedi 7 mai, tous les Français présents à Saint-Louis, jusqu'au plus modeste apprenti, offraient un banquet à leur Commissaire général et à leur Président après avoir, au Salon de la couture, si bien agencé par notre collègue Perdoux, offert un thé intime à la haute société de Saint-Louis, et, les 15 et 16 mai, notre ambassadeur, M. Jusserand, accompagné de Mme Jusserand, inaugurait officiellement le Palais français, ses jardins et sa superbe grille si bien décorés par MM. Umbdenstock, Roger Bouvard, Saglio, Vacherot, Dubufe, Sandier, Géo Roussel, Hoentschel, Lecœur, Maison, Vincent, etc., ainsi que les différents groupes français des Manufactures, des Arts décoratifs, des Beaux-Arts, des Arts libéraux, de l'Economie sociale, de l'Agriculture, de l'Horticulture, de l'Automobile, etc.

» C'est à l'issue de cette réunion que le Président Francis tenait à adresser à M. Émile Loubet, Président de la République, un télégramme « disant que la beauté incomparable et le complet achèvement de notre Section avaient soulevé des marques spontanées d'admiration de centaines d'invités de marque, félicitant la France pour la capacité de ses représentants et de leurs collaborateurs et ajoutant que l'importance de sa participation renforcerait encore les excellentes relations existant entre les deux peuples ».

» Dès lors, tous le constataient, la Section française venait la première après celle des États-Unis et nous devons en être d'autant plus fiers que grandes avaient été les complications de toutes sortes : étendue de l'Exposition avec groupements français situés dans des palais très différents et très éloignés, retards dans la manutention et la livraison des installations et des marchandises, douanes et administration centrale ayant des usages très différents des nôtres... Heureusement que, se souvenant des ennuis de Chicago, le Commissaire général et le Comité avaient pu, grâce à leur ténacité, obtenir pour le Jury un règlement semblable à celui de l'Exposition de Paris en 1900.

» Car si les difficultés de l'admission et de l'installation étaient vaincues, il restait une grave question et un important travail : l'attribution des récompenses. MM. Michel Lagrave et Émile Dupont n'ayant pu retourner à Saint-Louis, un décret du 18 juillet rendu sur la proposition de M. Georges Trouillot, ministre du Commerce, nommait M. le Président Alfred Picard, ancien commissaire général de notre Exposition de 1900, délégué du Gouvernement de la République à l'Exposition de Saint-Louis, avec M. Géo Gérald, député,

comme commissaire général adjoint; en outre, MM. Kester, Maurice Estieu et Perdoux étaient chargés de représenter officiellement le Comité français des Expositions à l'étranger pendant les opérations du Jury.

» Et nous ne saurions trop remercier l'éminent M. Alfred Picard dont la compétence en matière d'Expositions est mondiale et universellement reconnue, d'avoir consenti à faire ce long voyage de Saint-Louis pour conserver la première place à la France; nous sommes aussi tout particulièrement reconnaissants envers nos jurés pour leur compétence, leur entrain, leur bonne humeur, et réelle est la gratitude que nous avons pour notre actif Commissaire général adjoint, M. Géo Gérald, dont le dévouement pendant plusieurs mois fut à Saint-Louis on ne peut plus grand pour notre cher pays; en effet tout n'alla pas sans encombre, car les luttes très vives qui avaient eu lieu au moment du fonctionnement des Jurys de Groupes, de Départements, du Jury Supérieur, se renouvelèrent plus chaudes encore au Grand Comité des Cinq dont M. Gérald était heureusement vice-président, et il put, grâce à son énergie, faire obtenir aux exposants français les récompenses qui leur étaient dues.

» Grâce à lui aussi, un Grand Prix spécial a été décerné au Comité français des Expositions à l'étranger, et le meilleur éloge que nous puissions faire de nos jurés et de leurs chefs est d'énumérer et de résumer ci-dessous les récompenses attribuées aux différents pays :

Répartition internationale des récompenses.

Nations	Grands Prix	Récompenses
États-Unis	837	3.955
France	721	2.579
Allemagne	420	1.588
Japon	155	1.701
Angleterre	120	600
Belgique	105	550

Récompenses aux collaborateurs.

55 Grands prix;
577 Médailles d'or;
1.148 Médailles d'argent;
939 Médailles de bzonze;
3 Mentions honorables.

» Nous n'avons, avant l'ouverture de l'Exposition de Saint-Louis, cessé d'insister sur la nécessité qu'il y avait pour la France d'y être brillamment représentée; il importait notamment que nos industries d'art et de luxe pussent conquérir ce marché relativement nouveau du centre des États-Unis dont la richesse s'est développée si considérablement depuis une trentaine

d'années; il fallait que nos artisans y fissent apprécier la perfection de notre exécution et le goût français qui n'était guère connu jusqu'alors que des habitants du Nord-Est, c'est-à-dire de New-York, Boston, Chicago, Washington, Philadelphie qui avaient pu apprendre à l'estimer depuis les grandes Expositions de Philadelphie en 1876 et de Chicago en 1893. Et nous vous le disions à cette même place dans notre Rapport de 1903 : « Ne nous faisons aucune illusion et souvenons-nous de ce qui s'est passé à Philadelphie et à Chicago; ce n'est pas tant à l'Exposition même qu'ont été traitées les affaires, mais c'est bien après l'Exposition que cette clientèle américaine se souvenant des merveilles vues dans les Sections françaises, a pris l'habitude de venir chaque année faire ses achats en France. C'est cette route annuelle de Paris, Messieurs, qu'une Section française digne de ce nom doit apprendre en 1904 aux habitants de l'ancienne Louisiane, de richesse toute récente et n'ayant pas encore de fournisseurs européens absolument attitrés. »

» Ce superbe effort est aujourd'hui accompli et nous espérons que nos prévisions se réaliseront : les affaires traitées sur place ont été minimes, par le fait surtout, il faut le reconnaître, d'une Administration des Douanes appliquant plus que strictement les règlements alors que nous sommes toujours si larges pour les étrangers dans nos Expositions françaises; mais ils n'ont qu'à se louer, tous ceux qui ont su faire germer la bonne semence et profiter de cette manifestation pour visiter ce pays par eux-mêmes ou par d'habiles et actifs représentants sans attendre que les résultats se produisent seuls et sans aide.

» Et ne craignons pas de rappeler de nouveau cette activité industrielle prodigieuse, cette puissance commerciale des États-Unis, dont le développement de 1895 à 1903 a été pour la population de 69 à 80 millions d'habitants, pour les exportations de 4 milliards à 7 milliards 100 millions de francs, pour les importations de 3 milliards 550 millions à 5 milliards 125 millions, pour le commerce total de 7 milliards 650 millions à 12 milliards 225 millions. Le commerce de la France y a passé de 512 millions en 1894 à 710 en 1901, et le chiffre de nos exportations qui n'était en 1894 que de 185 millions était en 1901 de 253 millions, soit une augmentation de 68 millions qui porte surtout sur des objets fabriqués par nos industries d'art. Quoique venant au troisième rang notre commerce est le seul à avoir ainsi progressé et cela malgré le *bill* Mac-Kinley. Sachons, en effet, nous pénétrer de cette idée que s'il nous est difficile ainsi qu'à l'Angleterre et à l'Allemagne elles-mêmes de lutter avec l'Amérique du Nord pour tout ce qui touche à la grande industrie nous pouvons par contre nous défendre avantageusement dans les arts décoratifs et le costume. Nous avons pu nous en convaincre sur place : ce ne sont pas les droits de douane, si formidables soient-ils, qui empêchent d'y développer encore plus l'exportation de nos industries de luxe, mais bien les complications causées par l'Administration même de la Douane et par notre propre gnorance.

» C'est à nous de savoir nous unir pour fonder sur place de grands et beaux dépôts et soumettre directement à la clientèle nos artistiques productions, en faisant le nécessaire au point de vue financier, en ne craignant pas d'y intéresser des notabilités commerciales américaines, en respectant les usages et habitudes et en déployant toute l'opiniâtreté qu'ont su avoir déjà sur cette terre plusieurs de nos compatriotes, tels les frères Révillon qui y comptent aujourd'hui plus de vingt établissements, et bien d'autres encore qu'il nous faudra imiter.

» Aussi bien, d'importants résultats ont déjà été obtenus à l'Exposition de Saint-Louis : grâce à M. Michel Lagrave, et au Comité français des Expositions à l'étranger l'effort accompli par la France a eu une grande répercussion non seulement en Amérique mais dans le monde entier et même dans notre vieille Europe; grâce à notre esprit d'initiative dirigé par notre ami M. Soleau et à la ténacité du dévoué M. Bœufvé, la propriété industrielle a été pour la première fois reconnue par les États-Unis et défendue par une loi provisoire votée au Congrès; grâce enfin à MM. Alfred Picard et Géo Gérald, la supériorité de notre Section a été largement reconnue par le Jury international qui a en outre fait respecter les marques de fabrique et d'origine de nos produits naturels ou fabriqués, grosse question si bien posée, défendue et résolue à notre avantage par l'énergie de notre Commissaire général adjoint.

» Il fallait que durât le souvenir de l'œuvre accomplie à Saint-Louis; il sera donc conservé par le diplôme et les médailles que donne l'Exposition aux exposants récompensés, par la plaquette que le Comité de la Section française fait actuellement graver par l'éminent médailleur Louis Bottée pour les membres des Comités, par les Rapports des Classes et Groupes et par le Rapport général auquel travaillent MM. Henry Hamelle, Ganne et P.-H. Rémon, nos amis Layus et Paul Bourgeois qui s'en étaient d'abord chargés n'ayant pu au dernier moment traverser l'Atlantique. »

ATTRACTIONS DIVERSES

LE PIKE

Qui dit Exposition dit spectacle, spectacle splendide, soit, mais sérieux, jusqu'à un certain point sévère. Un temps vient où l'œil se lasse d'admirer des chefs-d'œuvre mécaniques et artistiques, où l'es-

prit se fatigue à en pénétrer le sens. Dans tout homme, il y a un enfant qui a besoin de récréation.

Les organisateurs de toutes les Expositions ont prévu ce besoin et y ont pourvu. Ils y ont pourvu avec des rues du Caire, des Midway attractions, des rues de Paris, des Pike, qui sont le côté foire de l'œuvre grave.

Ce côté foire, les promoteurs de « la plus Grande Foire du monde » n'avaient garde de le négliger : ils lui ont donné un développement gigantesque. La rue du Caire, la rue de Paris, la Midway attraction elle-même, encore qu'américaine, n'étaient que des ruelles au regard du Pike de Saint-Louis. Mais le Pike n'est pas seulement plus grand, c'est autre chose, quelque chose d'essentiellement moderne où la science et l'art de la mise en scène s'allient pour — à l'aide de trucs ingénieux, jeux de lumière et de glaces, sortilèges et artifices de la fée électricité — nous offrir ce que le « World's Fair Bulletin » appelle une « page colorée de la vie du monde » ; quelque chose de très américain qui étonne par sa variété, son étrangeté, et, tranchons le mot, sa pittoresque incohérence.

Près de 8.000 figurants — 6.000 humains de toutes les races, 1.500 animaux de toutes les espèces répartis dans plus de 500 «shows», d'une valeur totale de plus de 5.000.000 de dollars, s'échelonnent sur la spacieuse avenue qui, de l'entrée principale de l'Exposition, va jusqu'aux pavillons étrangers, le long des bâtiments des Transports et des Industries variées : voilà le Pike ; « un mille de merveilles » que les « Pikers » peuvent voir se dérouler en 5 h. 40 selon l'allure américaine.

Entrons : c'est l'extrémité orientale. Nous sommes dans levillage tyrolien, en pleine vie alpestre, tout y est, la montagne, le torrent, le chalet, le va-et-vient coloré de la foule : pâtres agrestes, avenantes tyroliennes et les danses et les chants de là-bas, tout, jusqu'à la tintinnabulante clochette et les chiens du mont Saint-Bernard. Mais n'avions-nous point vu et ouï cela ailleurs ou quelque chose qui y ressemblait ?

Ce qui nous est tout à fait nouveau, c'est le village d'à côté, le village irlandais, fait en partie, nous assure-t-on, avec de la terre importée de l'île Celte. L'antique « Maison du Département » y joue l'office de café, où hâtivement nous avalons un petit verre d'authentique Irish Whisky.

Car, une des principales « illusions » du Pike est là, qui nous requiert, le « voyage sous-marin » avec retour aérien. Une sorte de Nautilus ajouré plonge dans les gouffres amers, nous emporte aux yeux ébahis des poissons, à travers les féeries de l'Océan jusqu'à

l'embouchure de la Seine ; puis, je ne sais comment, un ascenseur nous élève au sommet de la Tour Eiffel, d'où un autre navire, aérien celui-là, nous ramène et nous pose au cœur de l'Exposition, quittée il y a vingt minutes.

Et déjà, nous sommes à Séville, vibrant aux péripéties d'une corrida de Toros mimée par des marionnettes.

Plus loin, voici le Paradis animal, bien nommé, où toute la faune de la jungle, du désert, de la prairie : ours, tigre, autruche, lion,

Vue générale du Pike.

kangourou, chameau, éléphant, loup et agneau réconciliés — je crois, ma foi qu'ils y sont — s'ébattent fraternellement, dans un site sauvage : lacs, rochers, jardins, icebergs, palmiers...

Maintenant, nous traversons la « Mystérieuse Asie », « Ceylan, où fleurit le thé » ; Tehéran ; un jardin du Japon où quarante véritables Geishas dansent et chantent pour les gentlemen américains.

Mais le temps presse et notre programme est chargé. Chemin faisant vers les Enfers qui nous réclament, nous surprenons l'ensevelissement de notre vieille connaissance del Soto, dans le Mississipi « Père des eaux » ; et nous nous enfonçons dans le « Royaume des

Ombres » ; nous passons l'Achéron sur la barque d'un Caron qui nous récite du Dante ; et il nous faut saluer sa Majesté Satan, prince du mal, et frémir au supplice des damnés avant de remonter au Paradis qu'éclaire l'étoile de Bethléem.

Sans transition, nous sommes dans le vieux Saint-Louis, puis dans la Nouvelle-Orléans, au palais de Cebaldo où « des personnes vivantes » qui sont Napoléon, Livinsgtone, Marbois, Monroe, débattent sous nos yeux l'achat de la Louisiane.

De là, sautons à « Paris sur le Pike » où nous reconnaissons le cabaret Bruant ; de là à Rome que Néron incendie pour notre joie ; et reculant d'un bond en arrière, plus loin, beaucoup plus loin, nous errons en pleines ténèbres chaotiques ; une voix clame : « Que la lumière soit » et la lumière est, et le chaos s'ordonne. C'est la création du monde de Rollair. Parce que, sans doute, le premier souci de l'homme sur la terre fut de toilette, le palais de la Création voisine avec le palais du Costume, un ressuscité de 1900.

Plus loin encore, le Wild-West ; des Peaux-Rouges de 51 tribus différentes, Apachas, Sioux, Mohawks en tenues guerrières : des Cowboys, Centaures de la prairie : 850 acteurs.

Et nous revenons en Asie, pour voir se dérouler par les vitres du Trans-sibérien, des paysages noblement sévères.

En contraste avec ces solitudes augustes, voici une rue grouillante du Caire, où ne manquent ni ânes, ni chameaux, ni singes ; puis Constantinople, le fameux Bazar de Stamboul.

Non loin, le village chinois ; un groupe d'Esquimaux perdus dans les glaces arctiques ; le camp du Klondike.

Aux amateurs d'émotions vives, le magic Whirlpool offre un plongeon dans un Maëlstrom, d'où — après quelles délicieuses angoisses ! — « avalanche veux-tu m'emporter dans ta chute » — ils émergeront en un lac enchanté.

Tout près, ce sont les cavernes du Mexique préhistorique ; et le théâtre maritime, où se livrent à toute heure du jour, entre cuirassés, torpilleurs et croiseurs, d'effarantes batailles navales.

Mais que cette ombreuse vérandah est tentante : c'est l'entrée « d'une vieille plantation » qui nous rappelle où nous sommes, en nous jetant au beau milieu d'un village nègre du sud, avant la guerre de l'esclavage. Voici la case patriarcale et toute la famille qui l'habite, depuis le bambin de trois mois jusqu'à la « mammy » et au vieil « uncle » légendaire ; et autour de la case, le jardinet où l'on a planté du tabac, du blé, des pastèques « chers au palais du

PALAIS DES TRANSPORTS

noir ». Comme perspective, des champs de coton à perte de vue. C'est le triomphe de la couleur locale, toute une évocation saisissante du passé ; d'un passé qui n'est pas tout à fait mort, qui revit dans ces jeux nègres, dans les chansons nègres, sortes de mélopées traînantes et mélancoliques accompagnant les danses populaires de l'Alabama et du Mississipi ; l'aile de pigeon de la vieille Virginie, la double marche de la Caroline ; le « Pas Mala du nègre français » : « souvenir du Cake-Walk » que nous veux-tu ?

Arrachons-nous à la complainte de la Louisiane créole ; franchissons maintenant des scènes de carnage empruntées à toutes les guerres du Nouveau-Monde : guerre d'indépendance, guerres indiennes, guerre civile ; passons à travers les terreurs de l'inondation où sombre l'île Galveston ; parmi les fumées et les flammes d'un incendie à New-York ; enjambons encore le Pôle Nord (1) pour nous asseoir dans le scenic Railway, les inoubliables montagnes russes, qui, par des tunnels souterrains, des ponts vertigineux, nous font faire le plus fantastique, le plus étourdissant, le plus ahurissant des voyages.

Devant l'attraction : « Le Massacre de Custer ».

Puis, afin de nous étourdir tout à fait, la glissade des bateaux-plats, des water-chutes et l'irruption dans les eaux soulevées du lac.

Et après l'eau, le feu.

Nous voici dans une sorte de cirque : des hommes agiles comme des acrobates, disciplinés comme des soldats, jouent devant nous la tragédie du feu.

Au poste d'incendie, on vient de sonner l'alarme. Les hommes sau-

(1) A vrai dire le pôle Nord, quoique dépendant du Pike en était distant d'environ 200 mètres.

tent de leur couchette, harnachent leurs chevaux, s'équipent, se précipitent en ordre à travers le panorama mouvant d'une rue New-Yorkaise.

Et, juste en face de nous, un bâtiment gigantesque brûle, bloc rougeoyant ; aux fenêtres, des gens tendent les bras, appellent au secours. Un galop de chevaux et les sauveteurs arrivent. Tout de suite, la manœuvre commence, rapide, précise, parmi des torrents de fumée et de flammes. On les voit, avec des crochets aériens arracher les victimes à la mort. Autour des acteurs et du drame, le feu met une rouge auréole. C'est très beau, très vrai.

Dans le Pike.

Au surplus, vous entendez bien qu'il n'y a pas de feu du tout, que le feu est une illusion, comme la vue de New-York, comme le Pike. Ce qui, par contre, n'est pas une illusion, c'est l'adresse, le sang-froid, la science de ces acrobates qui sont des pompiers authentiques, les premiers pompiers du monde, les mieux outillés, les mieux entraînés, la brigade des Hale's Fire Fighters de Kansas-City, célèbres dans tout l'univers.

Et voilà tout, la Hale's Fire Fighting Brigade marque la borne occidentale du Pike et la fin de cette course folle : 5 heures 40 ! Il était temps !

Pourtant, nous n'avons pas tout dit : plus étonnant qu'aucune des merveilles du Pike, il y a la rue de Babel où se croisent, se coudoient, se mêlent, grouillante poussière multicolore, toutes les races : la blanche, la noire, la rouge, la jaune ; où paradent majestueux les gardes Jefferson, où vont des nègres, des planteurs importants, de plantureuses fermières, mainte dame créole « aux charmes

ignorés », voire quelques Parisiennes, trop rares au gré du Parisien exilé. La nuit surtout, le spectacle est magique, quand le fleuve humain roule ses flots, bavards et disparates, sous l'aveuglante averse des lumières, un déluge de feux à côté de quoi tout ce que nous avons vu ailleurs n'est que deuil et ténèbres. C'est un éblouissement ! Où sommes-nous ? en quel siècle et dans quel pays ? en Afrique ? en Asie ? en Amérique ? Non, nous sommes au Pike, un jour quelconque, un soir quelconque des 212 jours et soirs de la géante Foire.

L'Exposition navale (attraction).

C'est bien autre chose lorsqu'il y a « parade ». Cette fois, il faut céder la parole au Barnum indigène, dont la seule grandiloquence égale les choses qu'il dit :

« La parade des peuples et des bêtes le jour du Pike, écrit le *World's Fair Bulletin*, est bien le plus grand des spectacles que le monde ait contemplés. Par sa magnificence barbare, par son intérêt humain, cela dépasse de loin le Jubilé de la Reine, les triomphes des conquérants à Rome, la visite de la Reine de Saba à Salomon. »

Au milieu d'un ouragan de musiques, du murmure de trente langues, du miroitement de mille couleurs, une caravane sans pa-

reille, déroule sa course serpentine parmi la cité des Palais : Six mille indigènes de proches et lointains climats, deux mille animaux de toutes espèces, s'avancent dans la plus étrange procession qu'on ait vue depuis le jour où ils cherchèrent refuge dans l'arche ! Et seule la famille de Noé fut sauvée des flots alors qu'ici des représentants de toutes les races humaines défilent vers le Pike polyglotte, en cette marche solennelle des nations : Chinois, Japonais, Russes, Tyroliens, Irlandais, Français, Turcs, Caffres, Assyriens, Pygmées africains et Patagons géants.

Et Barnum continue... mais le souffle nous manque.

JÉRUSALEM

On a, sans doute, pensé que la majesté de la Cité sainte s'accommoderait mal du voisinage de la rue de Séville, de la ménagerie d'Hagenbach ou de la grande Roue, et c'est évidemment la première raison qui a fait que Jérusalem désertant le Pike soit établie à part, à l'ouest des jardins de la Cascade.

L'autre raison de son isolement, c'est son importance. Il lui fallait beaucoup de place, et la place dans le Pike était mesurée.

Ce n'est point le long de cette avenue si peuplée, qu'on aurait pu trouver les 11 acres de terrain ondulant nécessaires pour y planter une ville : une ville avec ses remparts percés des six portes fameuses : les portes de Damas, de Jaffa, d'Or, de Saint-Etienne, de l'Ouest, du du Sud ; une ville avec ses 1.000 habitants importés directement de Palestine ; ses 22 rues ; la foule de ses monuments historiques, la mosquée d'Omar qu'illumine chaque nuit le Croissant ; l'église du Saint-Sépulcre ; la Voie Douloureuse avec ses 9 stations ; la tour de David ; et, — bizarre rencontre — un vaste hôtel moderne, le Consulat américain, l'hôpital autrichien, le marché au blé...

Car ce n'est pas une, c'est deux Jérusalem qu'on nous offre : l'ancienne et la nouvelle, celle-ci bruyante, animée, peuplée d'Hébreux, de Turcs, d'Arméniens, véritable cité cosmopolite ; celle-là grave, recueillie, ayant gardé sa physionomie d'autrefois si familière à tous les

étudiants de la Bible, et ils sont légion de l'autre côté de la mer. — Les aventures du petit peuple d'Israël passionnent le grand peuple américain à un degré que nous ne soupçonnons guère.

Jérusalem, vue extérieure.

Et voilà peut-être la raison qui explique la place faite à Jérusalem dans la plus Grande Foire du monde.

LA MUSIQUE

La musique a été une des grandes attractions de la Grande Foire. Mieux que tout commentaire, le chiffre du crédit affecté au programme musical vous donnera une idée de son importance : 450.000 dollars. Qu'a-t-on pu faire de tant de dollars ? des prodigalités de notes ; on a inondé le gentleman américain sous des torrents d'harmonie : jugez plutôt. Sans oublier le talent local représenté par les meilleures so-

ciétés de Saint-Louis, on avait requis les services des « bandes » les plus réputées d'Allemagne, de France, d'Angleterre ; on organisa des concours d'orphéons et de fanfares (30.000 dollars de prix), des récitations de chœurs (25.000 dollars de prix) ; il y avait des concerts en plein air avec instruments de cuivre ; des concerts orchestraux tous les deux jours ; des concerts fréquents avec chœurs, orchestres et solistes fameux, sous le dôme de Festival-Hall qui abritait, — nul n'en sera surpris, — l'orgue le plus gros du monde.

Et comme tout cela n'était point encore assez, qu'à une entreprise sans précédent il fallait des chants inouïs, « un poète fameux, et trois éminents compositeurs » furent chargés de glorifier le centenaire par des mélodies adéquates ! ce qui nous valut les seuls morceaux officiellement et exclusivement adoptés par le « bureau de la musique » *la Marche de la Louisiane;* les valses *Sur la plaza* et surtout *L'hymne de l'Ouest* où, tous bureaux nonobstant, passe un peu du libre souffle de la Savane.

Ce paragraphe serait incomplet si nous ne rendions un hommage spécial au zèle et à la virtuosité de notre Garde Républicaine qui, sous la conduite de son chef éminent, M. Parès, a su, pendant plusieurs mois, charmer les visiteurs de la Grande Foire.

Une fanfare à l'Exposition.

LA GUERRE DU TRANSVAAL

Autre attraction notoire et qui n'est pas une illusion. Point de panorama ici, ni de tableau tournant. Un champ de bataille de 12 acres, où s'entre-fusillent quotidiennement, sous les yeux et pour le plaisir du gentleman américain, 700 individus, tant Anglais que Boers, — je ne compte pas les Noirs — tous anciens combattants du Transvaal, authentiques, trop authentiques serions-nous tenté de dire à la vue de Cronjé, le grand vaincu de Bloemfontain réduit à battre monnaie de son malheur. Le spectacle est pénible à notre sentimentalité d'Européen féminisé. Ah ! c'est que nous n'avons pas la robuste conscience de l'homme de l'Ouest.

La Bataille de Colenso.

JARDINS ET RESTAURANTS

Les jardins étaient un des grands charmes de l'Exposition de Saint-Louis, un charme permanent qui accompagnait et enveloppait le visiteur. Parmi ces longues avenues bordées de pelouses, de fleurs, de

palmiers, on oubliait la cité artificielle, on se sentait parfois loin de la ville, presque hors du monde ; grâces en soient rendues à la nature qui n'avait pas mesuré l'espace et la verdure, et au beau génie de notre compatriote Masqueray qui fit de ces choses un si bel usage. Au demeurant, n'oublions pas que Forest-Park était, et resta une forêt et un jardin partiellement convertis en ville.

Dans cette ville verdoyante, on n'avait pas d'ailleurs sacrifié l'utile à l'agréable. Les restaurants abondaient, ils pullulaient, français, allemands, américains, de toute mine, de tous menus et de tous prix.

LE POT-AU-FEU

Et c'est ici le lieu de nommer — car n'était-ce pas celui de la restauration par excellence ? — ce réconfortant et délectable « pot-au-feu », où chaque jour, à midi, après les besognes de la matinée, las des cuisines et des figures barbares, nous nous retrouvions, nous, Français, membres du Jury, visiteurs, visiteuses, avec nos invités, entre nous, devant un menu bien français. Que de beaux souvenirs : Patrie absente et retrouvée, voyages, grâces de Parisiennes fleurissant la rusticité de l'abri, et leurs rires mêlés au fréquent tonnerre du champagne ; que de clairs souvenirs évoqués par ton nom, symbolique Pot-au-Feu !!!

MOYENS DE TRANSPORT DES VISITEURS A L'INTÉRIEUR DE L'EXPOSITION

Ils étaient en somme plutôt insuffisants, eu égard à la grandeur du lieu ; on peut les ramener à trois :

D'abord, la familière chaise roulante type 1900 pour les promenades lentes des visiteurs paresseux ou peu pressés.

Ensuite, la gondole vénitienne, de pittoresque allure, mais d'usage forcément restreint aux lagunes qui baignaient le Festival-Hall, et aux quelques pièces d'eau éparses dans la vaste enceinte ; moyen de distraction plutôt que de circulation. Puis les voitures automobiles et les canots électriques dont nous dirons plus loin quelques mots.

Enfin, le fameux Intra mural, maintes fois mentionné déjà et qui rendit de tels services aux visiteurs des hectares de forêts, gazons et palais... qu'on appelle la « Great Fair ».

L'INTRA MURAL

Ce monopole, ailleurs décrit, était aussi une attraction ; même plus qu'une attraction puisqu'il nous permettait d'en voir ou d'en revoir, plutôt d'en entrevoir beaucoup d'autres ; qu'il était le meilleur moyen, le plus rapide certes et le plus agréable, d'abord de faire connaissance avec l'Exposition, ensuite d'en graver dans sa mémoire la physionomie générale. « Avec lui, disait un petit papier réclame, vous visitez toutes les grandes nations ; vous apercevez les palais, les jardins, les cascades, les lagunes ; vous traversez des sites délicieux où vous pouvez faire halte si l'envie vous en vient, le voyage circulaire ne comportant pas moins de 17 arrêts ».

Mais, commençons par le commencement.

Partant de la Porte Lindell, près l'avenue du même nom, la voie pénètre entre le groupe de bâtiments principaux, le Main Picture à gauche, et le joyeux Pike à droite, d'où la brise apporte au voyageur comme des bouffées de musiques diverses, quelque grand air classique mêlé d'un bruit de tam-tam. Puis, un mille en ligne droite, un crochet, et vous contournez le bâtiment de l'Administration du Nord, et dans le lointain, vous discernez la ville, les bois et les plaines du Comté de Saint-Louis. Ensuite l'Intra mural s'élance, traverse des champs découverts, longe l'Établissement de la Culture Physique et le Stade, oblique au sud, serpente entre le Village des Philippines à droite, les Palais, des Forêts, Poisson, Gibier, Agriculture et Horticulture à gauche, escalade une côte, frôle la grande

Roue, s'enfonce dans une vraie forêt semée de jolis pavillons, passe derrière le dôme majestueux de Festival-Hall, et tout de suite après, l'œil a une jolie échappée sur les cascades et les lagunes ; puis le train côtoie le plateau des États, descend en longeant le palais du Gouvernement, descend encore, passe devant les Arts Libéraux et les Manufactures pour s'arrêter enfin au Terminal : le voyageur met pied à terre, il a parcouru 8 milles : près de 13 kilomètres, en 45 minutes, d'une course joliment kaléidoscopique le jour ; et le soir, quand l'immense foire est illuminée, simplement féerique.

Nous donnons plus loin quelques renseignements techniques concernant l'installation de la voie et le matériel roulant.

RÈGLEMENTS DE POLICE

Ventes

Le règlement général de l'Exposition de Saint-Louis autorisait la vente de tous les produits exposés sous réserve que la livraison des marchandises ne pourrait avoir lieu avant la fin de l'Exposition et que la Compagnie s'arrogeait le droit de percevoir sur les ventes une redevance payable après entente préalable.

Cette redevance disait le règlement, ne pouvait être supérieure à 25 % de la valeur des objets vendus.

Aucune difficulté ne s'est élevée pour l'application de cette partie du règlement aux exposants français ordinaires.

Malheureusement, toute une catégorie d'exposants spéciaux refusèrent de se soumettre à cette disposition du règlement et émirent la prétention de vendre leurs marchandises en les livrant immédiatement à la clientèle, sans verser à la Compagnie de l'Exposition aucune redevance.

Ces exposants étaient de simples vendeurs ou camelots qui avaient proposé à des maisons très honorables de les représenter à l'Exposition en prenant à leur charge tous les frais, faisant valoir ainsi aux yeux des industriels ou commerçants qu'ils représentaient que si

leurs produits obtenaient une récompense, la Maison pourrait en profiter sans bourse délier.

Les Comités d'admission ignorant cette entente conférèrent à ces vendeurs le titre d'exposants.

Ceux-ci, dès leur arrivée à Saint-Louis, créèrent de véritables comptoirs de vente sur les emplacements qui leur avaient été alloués et se mirent aussitôt à écouler toutes sortes de produits n'ayant, la plupart du temps, que des rapports très lointains avec les indications de la classification générale pour les groupes dans lesquels ils exposaient.

Il en résulta des difficultés sans nombre avec l'Administration américaine, le Commissariat général et les Délégués du gouvernement français voulant protéger quand même ces représentants, d'une part, parce qu'ils étaient des compatriotes, d'autre part, pour éviter des procès entre ces exposants, le Commissariat général et le Comité français.

Malheureusement, ces comptoirs de vente devinrent bientôt de véritables bazars ; nous citerons, par exemple, ceux installés dans le Palais de l'Electricité et dans lesquels on vendait, sous prétexte qu'ils étaient brodés à l'aide de machines à coudre électriques, des mouchoirs de poche avec initiales et dédicaces.

Plus loin, on vendait des presse-papiers en verre, des coupe-papiers en bois, des broches, des boucles de ceinture, et même des vases de grès vernissé au-dessus desquels était affichée une large pancarte portant les mots : Manufacture de Sèvres.

Hâtons-nous de dire que le Commissariat général français fit immédiatement enlever l'écriteau.

Il est néanmoins regrettable que de pareils incidents puissent se produire, car ils sont de nature à porter de graves préjudices à la bonne renommée de nos produits et de nos exposants.

AMÉNAGEMENTS SPÉCIAUX

Différents travaux publics nécessités par l'Exposition

ROUTES

Une surface totale d'environ 527.000 mètres carrés a été pavée dans les terrains de l'Exposition.

Les divers modes de pavage employés étaient : le ballast brûlé, le gravier, le macadam, l'asphalte et la brique. La décomposition était la suivante : environ 45.450 mètres carrés ont été pavés en briques, 72.720 en asphalte, le reste en macadam ou gravier. Cette surface correspond à environ 88 kilomètres de routes ayant une largeur de 8 mètres.

CONDUITES D'EAU

Environ 33.600 kilomètres de tuyaux ont été montés pour l'alimentation d'eau.

Le diamètre de ces tuyaux variait de 50 à 300 m/m et l'ensemble formait un filet couvrant la totalité des terrains et l'intérieur des Palais. L'eau était prise sur les canalisations ordinaires de la ville dont l'une, de 900 m/m de diamètre, était placée le long du côté est de Forest Park, une autre de 300 m/m de diamètre le long de Lindell Boulevard, et une troisième également de 300 m/m le long de Skinker Road.

PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

Environ 57 kilomètres de tuyaux à haute pression ont été installés pour la protection contre l'incendie. Ces tuyaux couvraient la surface totale des terrains de l'Exposition et les principaux bâtiments.

En outre, chaque État, chaque nation étrangère ou chaque concessionnaire ayant édifié un bâtiment était obligé par les règlements de l'Exposition d'installer son propre système de protection contre l'incendie et de le relier avec les tuyaux principaux de l'Exposition. Ces systèmes appliqués aux petits bâtiments comprenaient : les tuyaux flexibles, leurs connections, leurs supports, les lances, les prises d'eau.

L'Exposition avait installé un total de 530 prises d'eau sur le système à haute pression et 31 réservoirs pour la protection des grands palais.

Cinq usines de force motrice avaient été érigées sur les terrains de l'Exposition et étaient complètement équipées avec des machines, des pompes, des tuyaux et tous autres appareils.

En outre, la Compagnie des Hale's Fire Fighters de Kansas City avait obtenu une concession pour l'installation d'un bâtiment complet avec tout l'équipement nécessaire pour combattre l'incendie et s'était engagée à porter secours immédiatement en cas de sinistre.

Une lance était fixée à chaque prise d'eau à l'intérieur des bâtiments et aux canalisations placées sur les toits.

Les conduites principales à haute pression étaient situées à environ 30 mètres des 4 façades principales des grands palais et les prises d'eau étaient placées de 50 mètres en 50 mètres. L'intérieur des palais était également protégé par des prises d'eau distantes de 50 mètres.

L'eau destinée au service d'incendie était fournie par un réservoir situé dans la partie ouest de l'Exposition et d'une contenance de 30.000 mètres cubes.

De plus, 2 conduites de 300 millimètres de diamètre étaient reliées

aux conduites principales de la ville de manière à avoir 2 sources d'alimentation distinctes.

La pression dans les tuyaux était de 11 kilogrammes par centimètre carré et était obtenue au moyen de 14 pompes de chacune 4.500 litres de débit.

Les tuyaux ayant servi à l'installation des conduites de protection pour les toits, l'intérieur et l'extérieur des bâtiments étaient en fer, essayés à 55 kilogrammes par centimètre carré. Le système entier de canalisations contre l'incendie a été essayé après montage à 20 kilogrammes par centimètre carré.

Les pompiers de Kansas-City.

Dans les tours élevées et sous les portions les plus hautes du plancher du Palais des Arts, des protecteurs par aspersion avaient été installés. Les tuyaux, pour ces « sprinklers » étaient reliés avec les pompes à haute pression et pouvaient également être mis en communication avec les canalisations en dehors des bâtiments.

De plus, un très grand nombre d'extincteurs chimiques étaient placés dans les différents palais aux points les plus favorables.

DRAINAGE DES EAUX DE PLUIE

Outre l'artère principale constituée par la rivière des Pères qui avait environ 1.600 mètres de long, une longueur de 40 kilomètres de drains pour les eaux d'orage avaient été construits.

Pour éviter d'édifier les grands Palais sur la rivière dont le circuit, à l'intérieur de l'Exposition, était très tortueux, un nouveau canal avait été creusé et renforcé par des boisages puissants ; ce canal traversait les avenues principales entre les bâtiments et raccourcissait le parcours des eaux de 3.000 mètres à 1.500 mètres.

De nombreuses obstructions, telles que coudes brusques dans le canal, pont de bois, etc..., avaient été supprimées pour permettre l'écoulement rapide des eaux en cas d'orage et d'inondation comme il s'en était produit dans les années précédentes.

Tous les drains, y compris les tuyaux de chute des bâtiments allaient se déverser dans la rivière des Pères, à l'exception cependant de ceux de la partie est du bâtiment des Mines et des bâtiments d'Éducation et d'Électricité, édifices qui étaient situés sur des îles entourées par les lagunes.

LACS ET LAGUNES

Les lagunes entourant les palais d'Éducation et d'Électricité, au centre de la partie principale de l'Exposition, avaient une surface de 68.250 mètres carrés, une profondeur variant de 1 m. 10 à 1 m. 50 et contenaient 90.000 mètres cubes d'eau. Les barques, mues électriquement et les gondoles permettaient aux visiteurs d'y faire un voyage circulaire.

Les lagunes étaient alimentées par 8 tuyaux reliés aux canalisations principales de l'Exposition et dont la section était telle que le remplissage pouvait être effectué en 40 heures.

Une installation de filtres à l'angle sud-ouest du bâtiment des Mines avait été faite pour suppléer aux pertes par infiltration et vaporisation.

Le lac Arrowhead, long de 700 mètres et d'une largeur variant de 30 à 80 mètres, avec une profondeur de 1 m. 20 à 4 mètres, était creusé dans le village des Philippines.

Le « Life Saving Lake » situé à l'est du bâtiment de Ceylan avait été utilisé par le Gouvernement des États-Unis pour l'Exposition des

divers moyens employés au sauvetage. La station de sauvetage était située à l'est du lac qui mesurait 160 mètres de longueur, une largeur variant de 30 à 50 mètres, une profondeur de 1 m. 20 à 4 mètres et qui contenait 16.200 mètres cubes d'eau.

Sur les lagunes.

Un système de trop plein avait été installé en même temps qu'un système de drains permettant de vidanger entièrement le lac et de le remplir avec de l'eau pure aussi souvent qu'on le désirait. Des lacs plus petits avaient été également creusés dans la réserve des Philippines à l'est du bâtiment de l'Agriculture, et dans un grand nombre d'autres concessions.

ÉGOUTS

Un système complet d'égouts avait été construit et ceux-ci allaient se déverser, par gravité, dans deux puits à la partie est du terrain de l'Exposition, près du bâtiment des Mines ; les eaux étaient reprises dans ces puits par des pompes et refoulées dans les égoûts principaux de la ville au moyen d'un tuyau de fonte long de 1.200 mètres.

Quatre pompes centrifuges mues électriquement et d'un débit de 80 litres avaient été installées pour ce service.

Deux pompes étaient placées dans chaque puits et elles étaient reliées aux égouts collecteurs de manière que les eaux pussent, à

volonté, être pompées directement dans les collecteurs ou dans les puits. Cette disposition permettait de nettoyer les deux puits en même temps, pendant que les quatre pompes marchaient.

Un pavillon élégant avait été construit au-dessus de ces puits; l'étage supérieur constituait la salle des moteurs.

Outre les conduites principales en fonte, la Cie de l'Exposition avait installé 21.000 mètres de tuyaux vitrifiés pour les égouts. Ce chiffre ne comprend pas les canalisations établies par les divers États, nations étrangères ou concessionnaires obligés, par les règlements de l'Exposition, d'installer leurs propres systèmes d'égouts sur leur terrain et de les relier aux collecteurs de l'Exposition.

USINE CRÉMATOIRE

Une usine crématoire pour les détritus et ordures avait été installée à l'angle nord-ouest de l'Exposition des Philippines. Les ordures devaient être déposées pendant la nuit dans des récipients en tôle galvanisée disposés à cet effet dans chacun des bâtiments et étaient enlevées la nuit. Les balayures des rues étaient également envoyées à l'usine dans des sacs spéciaux.

Les rues et les bâtiments devaient être soigneusement balayés chaque nuit.

BATIMENTS POUR LA FORCE MOTRICE

A part quelques très rares exceptions, l'ensemble des chaudières à vapeur et des machines motrices avaient été réunies dans deux bâtiments distincts placés à proximité l'un de l'autre et séparés par une avenue : le Machinery Hall et le Steam Gaz and Fuel Building.

Malheureusement, ces bâtiments d'aspect peu esthétique et qui répandaient des torrents de fumée, étaient situés presque en face de l'élégante reproduction du Grand Trianon qui constituait le Pavillon français.

CHAUDIÈRES

Steam, Gaz and fuel Building.

Le bâtiment mesurait 100 mètres de long sur 92 mètres de large, il était complètement construit en fer, à l'exception des murs de façade et du toit qui étaient en ciment armé.

Il renfermait 52 chaudières vaporisant ensemble environ 350.000 litres d'eau à l'heure.

Le Bâtiment des chaudières.

Toutes ces chaudières étaient américaines à l'exception de 5 chaudières françaises et de 2 chaudières allemandes.

Le minimum de pression de marche était de 12 kilos par centimètre carré, alors qu'à l'Exposition de Paris de 1889, le timbre uniforme était de 6 kilos, et en 1900 de 11 kilos. A Saint-Louis, les chaudières Babcock et Wilcox étaient timbrées à 14 kilos, les chaudières Niclausse et Cahall à 15 kilos, et les chaudières Delaunay-Belleville à 21 kilos.

Seul ce dernier générateur était muni d'un surchauffeur.

Pour éviter les cheminées élevées, on faisait du tirage artificiel au moyen de ventilateurs mus par des machines spéciales.

Presque toutes les chaudières étaient munies de grilles à chargement automatique.

Le transport du combustible était fait par des convoyeurs et des bandes mobiles.

Les cendres retombaient dans une galerie souterraine et étaient enlevées par de petits wagonnets.

Les pompes alimentaires étaient installées en groupe central et étaient toutes à piston, il n'y avait pas une seule pompe centrifuge.

Dans le même hall, on avait établi une station complète de service d'incendie comprenant 14 pompes Worthington, pouvant fournir de l'eau sous pression de 20 kilos par centimètre carré.

On avait également installé près du bâtiment 4 tours réfrigérantes à ventilateur pour les machines Westinghouse.

MACHINES A VAPEUR

A l'exception de quelques machines isolées et en particulier de celles qui figuraient au Pavillon de la « Steam Turbine de Laval » de New-York, la plupart des machines à vapeur étaient logées dans le Hall des Machines, mesurant 300 mètres de longueur sur 160 mètres de largeur et divisé en 53 blocs.

De même que pour les chaudières, l'Exposition n'avait pas de caractère international, mais était presque exclusivement américaine.

Seuls, 3 exposants représentaient les nations étrangères : les Etablissements Delaunay-Belleville, de Saint-Denis. — La Société Alsacienne de Constructions mécaniques de Belfort-Mulhouse et la Société Laval, de Paris.

Les moteurs exposés appartenaient à deux types distincts : moteurs à piston à mouvement alternatif (27 exposants) et turbines à vapeur (5 exposants).

Les machines à piston comprenaient :

2 moteurs monocylindriques ;

22 moteurs compound, par moitié à cylindres parallèles et cylindres en tandem;
2 moteurs à triple expansion;
1 moteur à quadruple expansion.

La plupart des machines étaient verticales, du type américain bien connu.

Les turbines comprenaient :

Des turbines à action, simples ou multiples, horizontales ou verticales ;

et des turbines à réaction, multiples horizontales.

Il n'y avait qu'un seul moteur rotatif, exposé par la Seymour Anguish Engine C°, de Chicago.

Applications. — Les machines à piston, à l'exception de trois, étaient toutes accouplées directement aux générateurs électriques, à courant continu ou alternatif, et servaient à la production de l'énergie utilisée à l'Exposition même, soit comme éclairage, soit comme force motrice, traction, etc...

Deux d'entre elles commandaient des compresseurs d'air.

Une faisait partie du groupe élévatoire comprenant une pompe à triple effet.

Les turbines commandaient toutes des alternateurs à l'exception des turbines de Laval qui fonctionnaient comme moteurs à poulies et sous forme de nombreuses applications, telles que turbines-dynamos, turbines-pompes et turbines-ventilateurs.

Vapeur, pression et surchauffe. — La pression adoptée pour les machines en marche était de 10 kilos 5 et il n'y a pas eu de surchauffe, exception faite pour le moteur Delaunay-Belleville, qui pouvait marcher à 21 kilos et 300 degrés de surchauffe; aussi la distribution par soupapes, particulièrement appropriée à l'emploi des hautes pressions et des hautes températures, n'avait pas de raison d'être et n'y figurait pas.

Distribution. — La distribution la plus employée était la distribution Corliss.

Une machine était à tiroirs plans.

Une à tiroir plan pour le cylindre à basse pression et tiroir cylindrique pour le cylindre à haute pression.

Les autres étaient à tiroirs cylindriques ou pistons valves.

Enveloppe de vapeur. — D'une façon générale, les machines étaient dépourvues d'enveloppes de vapeur, ce qui s'expliquait par leur grande vitesse.

Les receivers étaient généralement réchauffés.

Condensation. — La condensation, en dehors des types de condenseurs connus, se faisait par le condenseur dit barométrique, très employé aux États-Unis et dans les grandes installations. La vapeur et l'eau étaient amenées dans un réservoir placé à une hauteur de 11 à 12 mètres au moins ; le mélange se faisait au sommet de même que la séparation de l'air et de l'eau. L'air sortant de la chambre barométrique était saturé de vapeur d'eau, mais cette vapeur se condensait au moment où l'air passait dans un serpentin refroidi par l'eau d'injection avant d'être aspiré par une pompe spéciale qui n'était autre qu'une pompe à air sec.

Puissance. — La puissance totale des machines en mouvement dépassait 35.000 chevaux avec un maximum unitaire de 5.000 chevaux et une puissance moyenne de 1.200 chevaux.

La comparaison ci-après, avec les Expositions précédentes, fait ressortir l'accroissement considérable des unités.

Alors qu'en 1867 la puissance totale des machines en fonctionnement, soit 867 chevaux, était fournie par 52 unités, ce qui donnait une moyenne de 16 chevaux par machine, en 1878, on avait 2.533 chevaux avec 41 machines, soit 62 chevaux par machine ; en 1889, 5.320 chevaux avec 32 machines, soit 166 chevaux par machine ; en 1893, à Chicago, 36.380 chevaux avec 85 machines, soit 428 chevaux par machine ; en 1900, 36.000 chevaux avec 37 machines, soit 975 chevaux par machine ; on trouve, à Saint-Louis, en1904, 35.500 chevaux avec 30 machines, soit une moyenne de 1.180 et 1.300 chevaux chevaux si l'on tient compte des groupes électrogènes seuls.

Alors que les groupes électrogènes de la Cie Westinghouse à l'Exposition de Chicago, en 1893, étaient de 750 kilowatts au maximum, ceux de l'Exposition de Saint-Louis étaient de 2.000 kilowatts.

Nous donnons d'ailleurs ci-contre les tableaux des différents moteurs et chaudières en fonctionnement à l'Exposition de Saint-Louis, tableaux qui, comme les divers renseignements qui précèdent, ont été extraits de l'intéressant rapport de M. K. Sosnowski.

Moteurs à vapeur à piston à l'Exposition de Saint-Louis.

EXPOSANTS	TYPES DE MACHINES	PUISSANCE TOTALE EN		DIAMÈTRE DU CYLINDRE		COURSE	NOMBRE DE TOURS	VITESSE DU PISTON
		CH.	KW.	H. P.	B. P.			
Société Delaunay-Belleville, à St-Denis	1 Quadruple expansion tiroirs cylindriques.	1.500	1.000	340	680	470	335	5,25
Société Alsacienne de constructions mécaniques Belfort-Mulhouse	1 Compound tandem horizontale. Pistons-valves.	1.000	700	600	1.100	1.300	94	4,07
Bradmy Manufacturing C°, Pittsburg.	1 Williams triple expansion verticale, tiroirs cylindriques	1.000	600	337 620	820	337	277	3,11
Bradmey Manufacturing C°, Pittsburg	1 Williams compound verticale	50	30	45	305	152	47	2,4
Buffalo Forge C°, Buffalo.	1 Compound tandem horizontale.	225	132	330	560	355	240	2,84
Skinner Engine C°, Erié	1 Monocylindrique horizontale.	240	150	457	»	457	212	3,2
American Engine C°, Bound Brook	1 Compound horizontale	200	125	356	560	406	230	3,11
Hoover Owens Rentschler, Hamilton.	1 Corliss cross-compound verticale. Pistons-valves.	2.500	1.500	863	1.727	1.371	83	3,79
Buckeye Engine C°, Salem.	1 Cross-compound horizontale. Tiroirs cylindriques	1.400	900	673	1.270	1.200	100	4
Brown Corliss Engine C°, Corliss.	2 Corliss cross-compound.	1.500	1.000	457	915	915	135	4,11
Laidlaw Dunn Gordon, Cincinnati.	2 Cross-compound horizontales (pour compresseur d'air).	170	»	330	609	609	125	2,5
		70	»	320	505	305	»	»
Allis Chalmers, Chicago	1 Cross-compound horizontale et verticale Allis Reynolds	5.000	3.500	1.117	2.387	1.524	75	3,81
Murray Iron Works C°, Barlington	1 Monocylindrique horizontale corliss	750	500	660	»	1.220	100	4,06
Harrisbury Foundry and Machine Works, Harrisburg	1 Compound tandem horizontale Fleming. Pistons-valves	600	400	381	1.028	660	150	2,80
Lane and Rolley C°, Cincinnati	1 Cross-compound corliss.	900	600	508	1.016	1.370	85	3,88
I. and E. Greenwald, Cincinnati	1 Cross-compound horizontale. Tiroirs Plans.	600	400	456	915	1.070	100	3,56
Westinghouse, Pittsburg.	4 Corliss cross-compound verticales de 3.200 chevaux	12.800	8.000	965	1.930	1.422	83	3,75
	3 Compound verticales de 120 chevaux	360	290	320	508	320	300	3,20
A. L. Ide and Sons, Springfield	1 Compound tandem horizontale. Tiroir cylindrique H.-P. Tiroir plan B.-P.	300	200	330	660	457	200	3
Jeanesville Iron Works, Jeanesville.	1 Jumelle horizontale tandem, triple expansion, pour pompe.	240	»	280 432	762	900	25	0,75

Chaudières à l'Exposition de Saint-Louis.

DÉSIGNATION ET NOMBRE DE CHAUDIÈRES	PUISSANCE EN CHEVAUX	PRESSION DE VAPEUR	SURFACES de grille	SURFACES de chauffe
		atmosphères	mq.	mq.
Dusseldorf Ratinger Rohrenkessel fabrik, ancienne maison Durr and C°, Ratingen (1 chaudière)	500	13	5	214
Schutte Kessel Konsortium, à Bremerhaven (1 chaudière)	400	13	4,3	156
J. et A. Niclausse, Paris (2 chaudières)	500	15	4,8	193,5
Aultman Taylor Machinery, C° à Mansfield Ohio :				
Système Cahall horizontal (8 chaudières)	400	12,5	6,1	362
— — — (8 —	500	12,5-15	6,8	472
— — vertical (3 chaudières)	250	12,5	4,8	238
Babcock Wilcox C°, à New-York (16 chaudières)	400	12,5-14	10,7	350
Heine Safety Boiler C°, à Saint-Louis (8 chaudières)	400	12,5	6,7	285
Cloubrock Steam Boiler C°, à Brooklyn (1 chaudière verticale)	300	12,5	5,2	246
Cloubrock Steam Boiler C°, à Brooklyn (1 chaudière verticale)	250	12,5	5,2	

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE DES CASCADES ET DES PALAIS

Les trois séries de cascades recevaient l'eau de trois pompes centrifuges construites par la Worthington C°, commandées par des moteurs asynchrones Westinghouse de 2.000 chevaux, à vitesse variable.

La station productrice d'énergie électrique était située sous la cascade même et à l'extrême-gauche.

Des torrents de lumière inondaient ces cascades et à l'illumination

prodigieuse qu'ils produisaient venait s'ajouter la décoration extérieure des grands Palais, décoration qui ne comportait pas moins de 230.000 lampes électriques.

Voici la répartition des lampes à incandescence :

Palais des Arts Libéraux	20.000	lampes
Palais des Mines et Métallurgie	20.000	—
Palais de l'Éducation	20.000	—
Palais des Matières textiles	30.000	—
Palais de l'Électricité	20.000	—
Palais des Manufactures	30.000	—
Palais des Machines	30.000	—
Palais des Transports	30.000	—
Palais de l'Horticulture	10.000	—
Palais de l'Agriculture	20.000	—

Les lampes, suivant le contour des bâtiments, étaient distantes de 25 à 40 centimètres les unes des autres.

L'installation générale avait été confiée à la General Electric C°, pour la somme totale de 250.000 francs, soit environ 0 fr. 85 par lampe.

Ces lampes étaient alimentées par du courant à 25 périodes par seconde, courant alternatif simple à 104 volts ; courant triphasé à 104 volts, courant alternatif simple et triphasé à 6.600 volts.

Le courant, à la fréquence de 60 périodes par seconde, y était délivré sous forme de courant alternatif simple et courant tétraphasé à 104 volts; courant alternatif simple et tétraphasé à 2.200 volts; courant triphasé à la même tension.

Enfin, le courant continu y était disponible à 110, 220 et 500 volts.

Quant aux puissances, elles étaient les suivantes :

300 kw	25	périodes par seconde,	104	volts.
100 kw	60	— —	104	—
100 kw	courant continu		110, 220 et 500	—
100 kw	25	périodes par seconde,	6.600	—
50 kw	50	— —	220	—
50 kw	50	— —	2.200	—

De plus, une faible puissance y était disponible, sous forme de courant alternatif simple et triphasé à 340 et 400 volts ; ces dernières

tensions avaient été adoptées spécialement pour les commutatrices et les groupes moteurs générateurs.

Les groupes générateurs employés pour les illuminations, étaient constitués par des moteurs à vapeur Allis, Chalmers-Bullock et des générateurs Westinghouse, fournissant le courant à la tension de

L'éclairage de Festival-Hall et des cascades.

6.600 volts, tension qui était abaissée par des transformateurs placés dans chaque bâtiment, à 110 volts.

VOITURES AUTOMOBILES ÉLECTRIQUES

La World's Fair Automobile Transit Co avait organisé un service de véhicules destinés à transporter les voyageurs à l'Exposition et à leur faire faire un tour dans l'Exposition même. Chaque véhicule pouvait contenir 20 personnes. La promenade circulaire durait 30 minutes.

Ces véhicules étaient d'abord au nombre de 15, mais peu de temps après l'ouverture de l'Exposition, on mit en service 60 voitures de 40 places.

Les accumulateurs étaient rechargés à une station comportant trois groupes électrogènes à gaz de 25 chevaux chacun.

CANOTS ÉLECTRIQUES

Au nombre de 40, ils mesuraient 30 pieds de long sur 7 pieds de large et pouvaient contenir 30 personnes.

Chaque canot était équipé avec 46 éléments Villard qui permettaient de faire un parcours de 60 milles à la vitesse de 9 milles à l'heure. Ces canots étaient actionnés au moyen d'un moteur de 2 chevaux 1/2. Ce moteur était commandé par un contrôleur permettant d'obtenir 4 vitesses différentes dans le sens avant et 2 dans le sens arrière. Pour la première vitesse avant, on faisait usage de 44 volts avec une résistance en série avec l'armature. Pour la seconde vitesse, la résistance était retirée, et à ce moment le bateau avait une vitesse de 4 milles 1/2 à l'heure, le moteur faisant 608 tours par minute. Enfin, en appliquant une tension de 80 volts sur le moteur, la vitesse était portée à 6 milles 1/2 à l'heure.

Les canots électriques.

Les vitesses arrière correspondaient respectivement à 44 et 81 volts.

INSTALLATION ÉLECTRIQUE DE L'INTRA MURAL

La direction de l'Exposition s'était chargée elle-même de cette installation.

La ligne généralement en terrain plat n'était surélevée que sur

Les Alpes tyroliennes.

une longueur de 2 kilomètres. La voie, large de 1 m. 40 (voie normale aux États-Unis) était formée de rails en acier de 32 kilos 5, en longueurs de 9 à 18 mètres du type recommandé par l'American Society et Civil Engineers. Lorsque la ligne présentait des courbes de moins de 368 mètres de rayon, des contre-rails de même section dépassant la courbe de 6 mètres, étaient disposés de chaque côté.

Des éclisses en équerre réunissaient les rails et la jonction électrique était assurée par des fils de cuivre de 120 m/m carrés. Il n'existait pas de courbes de moins de 20 mètres sauf à l'entrée principale, le rayon de courbure étant à cet endroit de 45 mètres.

17 trains de 3 voitures motrices se succédaient toutes les 2 minutes 39 secondes, marchant à une vitesse de 12 kilom. 800 à l'heure. On pouvait donc faire, et nous le fîmes quelquefois, le tour de l'Exposition en 45 minutes. Les wagons étaient fournis par la Saint-Louis Car C°. Leur poids était de 21.810 kilos ; leur prix, sans les moteurs, était de 17.500 francs. Ils avaient une longueur de 14 m. 55 et une largeur de 2 m. 68. Ils contenaient 52 voyageurs.

Ils étaient munis des fanaux de la Globe Electric C°, d'un éclairage intense, pourvus de lampes à arc de 2.000 bougies qui permettaient d'éclairer la voie à 100 mètres devant le train.

Ils étaient montés sur boggies dont la distance des centres était de 6 m. 60 et sur chacun des essieux était placé un moteur de 30 kw du type G. E. 67 a de la General Electric C° ; le système de contrôleur était du type Sprague et les freins à air du type Christenses, ces derniers fournis par la National Electric C°, de Milwaukee.

Le courant était fourni aux moteurs à 550 volts, amené par un fil de trolley de 65 m/m carrés en cuivre pur et supporté par des poteaux tous les 30 mètres environ.

Les très intéressants renseignements techniques qui précèdent ont été extraits du remarquable rapport de MM. Jacques Holzschuch, Gaston Roux et André Silva.

CONCLUSION

En résumé, malgré l'immense effort accompli, l'Exposition de Saint-Louis n'a point remporté le succès que ses organisateurs s'étaient plu à espérer.

Nous en avons indiqué plus haut les causes multiples.

Tout d'abord, la rigueur du climat a presque totalement arrêté le mouvement des visiteurs pendant les mois de juin, juillet et août.

De plus, l'Exposition trop vaste était inachevée.

Enfin et surtout, elle n'a pas eu un caractère entièrement national, la plupart des États de l'Est, en particulier les villes de New-York et Boston n'ayant jamais pardonné au Gouvernement fédéral le choix de la ville de Saint-Louis (1).

(1) Voir au tome II la description des classes et le palmarès, distinctions honorifiques, annexes, etc.

TABLE DES GRAVURES

PREMIÈRE PARTIE

M. Th. Roosevelt, président de la République des États-Unis (1901-1909) 2
M. Émile Loubet, président de la République française (1899-1900). 3
Les lagunes devant le Palais de l'Electricité 13
L'entrée de l'Exposition par la Porte Lindell, les Alpes Tyroliennes. . 17
Un coin de Forest-Park (Saint-Louis) 19
Une pièce d'eau dans Forest-Park 23
King's Highway à Saint-Louis 26
Palais des Manufactures. 33
Le Palais de l'Électricité et les Lagunes 35
Une rue de Saint-Louis. 37
Fleurs aquatiques. Forest-Park. 39
Les Résidences à l'entrée de Forest-Park. 43
M. Taft, ministre de la Guerre, délégué du président Roosevelt à l'inauguration de l'Exposition, président des États-Unis (1909) 45
La foule pénétrant dans l'Exposition. 49
R.-D. Francis, Président de l'Exposition de Saint-Louis. 52
Palais de l'État de New-York. 53
Palais de l'État de l'Illinois. 54
Palais de l'État de Californie. 56
La Station Terminus de l'Intra-Mural 63
Monument de la Louisiane dans l'Exposition. 67
Façade principale du Pavillon de l'Administration 70
Général H. Porter, ambassadeur de la République des États-Unis en France. 73
Chaussée inachevée le long de la Roue Ferris 75
J.-J. Jusserand, ambassadeur de la République française à Washington 76
Le Restaurant viennois 78
L'Auberge américaine 82

L'Avenue de Saint-Louis 84
M. Bœufvé, consul de France aux États-Unis 86
L'Irlande au bas du Pike 88
M. Masqueray, architecte en chef de l'Exposition de Saint-Louis. . . 90
Le Bas de New-York. Les Sky-scrapers. 94
Du haut de la Roue Ferris. 101
Festival Hall et les Grands Palais 104
La Mystérieuse Asie (Pike). 107
M. Michel Lagrave, commissaire général du Gouvernement français, parlant au nom de tous les pays étrangers. 109
A l'intérieur de Jérusalem 112
Commissaires généraux et Délégation française, le jour de l'ouverture de l'Exposition 113
Indiens et Indiennes dans le Jardin Français 118
Buckingham Hotel (Saint-Louis). 128
Palais des fêtes et Colonnade (Grand bassin) 133
Les Éoliennes près du Palais de l'Agriculture 137
La grande allée centrale. Les kiosques à musique. 143
Un défilé de troupes 147
Un tour d'Exposition en automobile 152
Les jardins à l'Exposition. 156
Statue d'Indien. 158

DEUXIÈME PARTIE

M. Millerand, ministre du Commerce. 163
M. Trouillot, ministre du Commerce. 165
M. Michel Lagrave, commissaire général du Gouvernement français aux États-Unis pour l'Exposition de Saint-Louis (15 avril 1902). 169
M. A. Picard, président de section au Conseil d'État, membre de l'Académie des Sciences, délégué général du Gouvernement français à l'Exposition de Saint-Louis (17 juillet 1904). 173
M. Géo Gérald, député, commissaire général adjoint à l'Exposition de Saint-Louis. 174
M. Émile Dupont, président de la Section française à l'Exposition de Saint-Louis, vice-président du Comité français des Expositions à l'Etranger 177
M. Gustave Kester, vice-président du Bureau central du Comité d'organisation de la Section française, membre du Jury Supérieur 183
M. Paul Bourgeois, secrétaire général du Comité d'organisation de la Section française 187

M. Maurice Estieu, trésorier du Comité d'organisation de la Section française 189
M. Henry Hamelle, rapporteur général de la Section française à l'Exposition de Saint-Louis. 191
Vue à vol d'oiseau du haut de la tour Forest. 195
M. Maurice Ganne, rapporteur général adjoint de la Section française 197
M. P.-H. Rémon, rapporteur général adjoint de la Section française. 199
La Résidence française Lindell Boulevard 201
M. Alfred Ancelot, président du Comité français des Expositions à l'Etranger, membre de la Commission supérieure de la Section française 207
M. G.-Roger Sandoz, secrétaire général du Comité français des Expositions à l'Etranger, délégué à l'Inauguration de l'Exposition de Saint-Louis 209
M. Perdoux, délégué au Jury de l'Exposition de Saint-Louis 212
M. Montarnal, architecte en chef de la Section française 215
M. Bouvard, architecte des Palais français à l'Exposition de Saint-Louis 216
M. Umbdenstock, architecte du Palais français. 217
M. Vacherot, architecte paysagiste de la Section française, jardinier en chef de la Ville de Paris. 220
M. Henry Marcel, directeur des Beaux-Arts, délégué à l'organisation du Groupe français des Arts à l'Exposition de Saint-Louis. . 231
M. Roujon, directeur des Beaux-Arts, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, délégué à la préparation du Groupe français des Beaux-Arts, Président de la Société d'Encouragement à l'Art et à l'Industrie 234
M. Léon Bonnat, membre de l'Institut, directeur de l'École nationale des Beaux-Arts, président de la Section de Peinture à l'Exposition de Saint-Louis. 235
M. Saglio, commissaire français de la Section des Beaux-Arts à l'Exposition de Saint-Louis. 237
M. Guillaume Dubufe, président de la Société des Artistes décorateurs, délégué à l'Exposition de Saint-Louis. 239
M. Sandier, Délégué de la Manufacture nationale de Sèvres. 241
Réunion des membres français du Jury le 7 août 1904 360-361

TROISIÈME PARTIE

La colonnade. Les cascades. Les lagunes. 375
Les tourniquets de la Porte Lindell. 377

Festival Hall et les cascades 378
Vue à vol d'oiseau 379
Les Grands Palais 381
La Roue Ferris 382
Le Dôme de Festival-Hall 383
L'Allée des Palais nationaux 387
Sur le Plateau des États 389
Le Palais du Gouvernement fédéral 397
Palais des manufactures 399
Un Pavillon d'État 402
Le Pavillon de Missouri 403
Le Pavillon de San-Francisco 404
Le Pavillon de New-York 406
L'Horticulture aux Philippines 407
Vue générale du village des Philippines 408
L'Hôpital dans l'Exposition des Philippines 409
Le Pavillon Moro dans l'Exposition des Philippines 410
Town Hall 411
Casino de Kansas City 412
Vue générale de l'Exposition de sauvetage 413
Les animaux vivants à l'Exposition 414
Le Bâtiment des Sports 415
Le Campement des Sociétés athlétiques 415
L'Avenue des Pavillons nationaux 418
Le Pavillon allemand 421
Les Pavillons japonais 422
Le Pavillon belge 424
Le Pavillon autrichien 425
Le Pavillon du Brésil 425
Le Pavillon italien 426
Le Pavillon anglais 427
Le Pavillon du Canada 428
La Grille du Pavillon français 429
Le Pavillon national français 430
La Décoration du Pavillon français : le plafond de M. Géo Roussel . . 432
Vue générale de la place Saint-Louis 435
Palais des Industries diverses 441
Le Pôle Nord et le Palais des Machines 448
Le Palais des Mines et de la Métallurgie et le Pavillon allemand . . . 451
Le Palais de l'Agriculture 455
Palais de l'Agriculture (autre aspect) 457
Le Palais de l'Horticulture 458
Le Palais des forêts, pêche et chasse 463

Commission de Pêcherie. 464
Le Pavillon de l'Administration. 467
Le Bureau du Jury Supérieur dit Comité, supérieur des Cinq.
De gauche à droite : MM. Géo Gérald, Judge Boyle, David Francis, Dr Lewald, Frédéric W. Skiff 473
Vue générale du Pike. 497
Devant l'attraction : « le Massacre de Custer » 499
Dans le Pike. 500
L'Exposition navale (attraction) 501
Jérusalem, vue extérieure 503
Une Fanfare à l'Exposition. 504
La Bataille de Colenso 505
Les Pompiers de Kansas-City. 512
Sur les lagunes 514
Le Bâtiment des chaudières. 516
L'Éclairage de Festival-Hall et des cascades. 523
Les Canots électriques 524
Les Alpes Tyroliennes. 525

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

ORGANISATION DE LA SECTION AMÉRICAINE

INTRODUCTION 13

La Louisiane. — Découverte. — L'œuvre de La Salle. — Law. — Les deux dernières étapes. — Cession par Napoléon. 17

Historique de l'Exposition. — Choix de Saint-Louis. — Situation géographique. — Importance et ressources. — Forest Park. 36

Organisation de l'Exposition. — Préliminaires. — Organisation définitive. — Fonctionnement. — R.-D. Francis et ses collaborateurs. . 47

Statuts 53

Budget. — Gouvernement fédéral. — Liste des crédits concernant l'Exposition de Saint-Louis. 55

Le Règlement général 58

Administration de l'Exposition. — Services généraux. —Direction des travaux. — Direction des départements. 59

Services spéciaux. — Transport et manutention. — Magasinage. — Douanes. — Formalités d'envoi. — Police et surveillance. — Gardiennage. — Assurances. — Incendie. — Service des entrées. — Entrées gratuites 61

Concessions. — Concessions particulières. — Monopoles. — Intramural. — Produit des concessions. — Liste de décomposition du revenu. — Liste générale des concessions et de leurs produits. 74

Classification. — Départements. 81

Recrutement des Exposants américains 84

Jury. — Qui dit Exposition dit concours. — Nomination. — Fonctionnement. — Époque des opérations 85

Protection de la Propriété industrielle et artistique 91

Catalogues. — Conception du catalogue américain. — Conception des catalogues étrangers. — Brochures des États. 96

Transports, Douanes, etc. — Tarifs de faveur des Compagnies de Navigation et des chemins de fer américains. — Formalités d'expédition et de douane. 99

La Dédicace 102

Ajournement de l'Ouverture 105

L'Europe en douze jours. 107

La Propagande 108

L'Inauguration 111

Fêtes et Solennités 117

Les Congrès 119

Visiteurs. — Facilité d'accès aux portes de l'Exposition. — Mouvement des visiteurs. — Liste générale des entrées payantes et gratuites du 30 avril au 1er décembre 1904 inclus. — Récapitulation des entrées par mois. — Comparaison avec Chicago. — Prix et Produit des entrées. — Comparaison entre les diverses Expositions . . . 120

Hôtels. — Prix. — Maisons particulières. 127

Acte du Congrès des États-Unis décidant la Célébration du Centième anniversaire de l'acquisition du territoire de la Louisiane par les Etats-Unis par l'ouverture d'une Exposition des Arts, de l'Industrie, des Manufactures et des Produits du Sol, des Mines, Forêts et Mers dans la cité de Saint-Louis (Etat de Missouri). 131

Règlement général 139

Règlement concernant l'organisation du Jury international et le système d'attribution des récompenses. 150

Proclamation du Président des États-Unis en date du 1er juillet 1902 autorisant l'ajournement de l'ouverture de l'Exposition de Saint-Louis à l'année 1904 159

DEUXIÈME PARTIE

ORGANISATION DE LA SECTION FRANÇAISE

Historique. — Invitation officielle du Gouvernement des États-Unis. — Acceptation du Gouvernement français. — Nomination du Commissaire général. 167

Comité français des Expositions à l'Étranger. — Son choix officiel. — Organisation nouvelle. — Décrets. — Commission de contrôle. — Statuts approuvés par le Conseil d'État. — Décret reconnaissant le Comité Français des Expositions à l'Étranger comme établissement d'utilité publique. — Décret sanctionnant la fusion de la « Réunion des Jurys et Comités des Expositions Universelles » avec le Comité français des Expositions à l'Étranger. 175

Budget voté par le Parlement. — Budget sommaire de chaque Ministère 194

Projet de loi relatif à la participation de la France à l'Exposition Internationale de Saint-Louis (États-Unis d'Amérique). 198

Loi relative à la participation de la France à l'Exposition Internationale de Saint-Louis (États-Unis d'Amérique) en 1904. 203

Décret relatif à l'organisation de la participation française à l'Exposition Internationale de Saint-Louis (États-Unis d'Amérique). . . 204

Décret nommant le Commissaire général du Gouvernement français à l'Exposition Internationale de Saint-Louis. 205

Projet de loi relatif à la participation des services de l'Instruction publique et des Beaux-Arts à l'Exposition Internationale de Saint-Louis 206

Loi relative à la participation des services de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts à l'Exposition Internationale de Saint-Louis. . . 210

Projet de loi et *loi* portant ouverture au Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts (2e Section. — Beaux-Arts) d'un crédit extraordinaire de cent cinquante mille francs, sur l'exercice 1902, pour la participation des Beaux-Arts à l'Exposition Internationale de Saint-Louis 211

Projet de loi et *loi* portant ouverture d'un crédit extraordinaire de cinquante mille francs, sur l'exercice 1902, pour les dépenses de l'Exposition Internationale de Saint-Louis (Groupes de l'Agriculture et de l'Horticulture). 214

Projet de loi ayant pour objet l'ouverture au Ministre des Travaux Publics sur l'exercice 1904 d'un crédit extraordinaire de quinze mille francs pour la participation du Ministère des Travaux Publics à l'Exposition Internationale de Saint-Louis. 219

Loi ouvrant au Ministre des Travaux Publics, sur l'exercice 1904, un crédit extraordinaire de quinze mille francs pour la participation du Ministère des Travaux Publics à l'Exposition Internationale de Saint-Louis. 221

Constitution du Comité de la Section française. — Son fonctionnement. — Ses membres. — Le bureau. 222

Comité d'Organisation de la Section française. — Bureau Central. — Services d'architecture. 223

Constitution des Comités d'Admission 230

Constitution des Comités Départementaux 232

Comités d'Admission et d'Installation. — Éducation et Enseignement. — Beaux-Arts. — Arts libéraux. — Manufactures. — Machines. — Électricité. — Transports. — Agriculture. — Horticulture. — Forêts. — Mines et Métallurgie. — Pêches et Chasses. — Économie sociale. — Culture physique. 232

Comités spéciaux. — Beaux-Arts. — Économie sociale. — Enseignement. — Sport. — Agriculture. 254

Conférence de M. Michel Lagrave, commissaire général du Gouvernement français, et circulaires adressées aux exposants, aux Présidents de groupe, aux Préfets, etc. 259

Le Pavillon national. — Crédits alloués. — Sa construction. — Dépenses prévues. — Dépenses faites. — Exécution. 288

Classification des Exposants Français, leur nombre par groupe. . . . 290

Voyage du Commissaire général à Saint-Louis. — Délégation. — Fête de Rochambeau. — Réception du Commissaire général. — Son œuvre. — Le premier rang à la France. 296

Voyage du président Francis en France. — Réception à Paris. — Visite au Président de la République. — Aux Affaires étrangères. — Au Comité français. — Réception à la Bourse de Commerce. — Déjeuner à l'Hôtel Continental. 301

Deuxième voyage du commissaire général à Saint-Louis. — Cérémonie de la Commémoration de la Cession de la Louisiane. 313

Constitution des Comités d'Installation. — Travaux d'installation. — Service des Architectes. — L'œuvre des Comités. — La Décoration. — Les artistes. — L'œuvre accomplie. — Total des Exposants par catégories. — Répartition des emplacements 314

Transport des marchandises françaises. 319

Inauguration 322

Le Jury. — Nomination des jurés français. — Leur nombre. — Les noms par groupes. — Déjeuner offert par le Comité français. — Départ des jurés. — Départ de M. Gérald. — Départ de M. Picard, des délégués, etc., le 27 août. 333

Rapport général et Rapports de groupes. 353

Rapporteurs généraux. 354
Liste des Rapporteurs de Groupes. 355
Délégations ouvrières 362
Congrès 363
Voyage des députés et sénateurs français 363
Voyage des délégués du Conseil municipal de Paris. 364

Missions. — Missions françaises diverses. 365
Réception au Commissariat général, Fêtes, etc. 366

Résumé. — Dépenses, statistiques. — Comparaison avec les autres Expositions. — Le vote du Comité français. 369

TROISIÈME PARTIE

DESCRIPTION DE L'EXPOSITION

Description de l'Exposition. 375
Impression générale. 376
Concessions particulières et Expositions diverses. 393
Le Gouvernement fédéral 397
Pavillons des États. 401
Les Villes 404
Expositions particulières en dehors du Palais. — Les Philippines. . . 405
Model City. 410
Le « Live Saving Exhibit ». 412
Le Live-Stock 413
Les champs athlétiques. 414
Les Nations exposantes 416
Emplacement total occupé par la France. 419
Nombre des Exposants étrangers. 419

Pavillons nationaux étrangers. —
Pavillon national allemand. 420
Pavillon national japonais. 422
Pavillon belge 423
Pavillon autrichien. 424
Pavillon italien. 426
Pavillon anglais. 427

Le Palais National. — *Trianon.* — La grande galerie d'honneur. — Salon de la manufacture de Sèvres. — Salon des Arts décoratifs. — Salon des Artistes décorateurs. — Salons de la Ville de Paris. — Salon de la Chambre de Commerce de Paris. 428
Exposition française de la Louisiane 433

Les Grands Palais. — Palais des Arts-Libéraux 438
Palais des Transports. 440
Palais des Industries diverses. 444
Palais des Manufactures. 445
Palais des Machines. 447
Palais des Mines et de la Métallurgie. 449
Palais de l'Électricité. 452
Palais de l'Agriculture. 454
Palais de l'Horticulture. 457
Palais de l'Éducation. 459
Palais des Sports. 461
Palais des Forêts, de la Chasse et de la Pêche. 462
Bâtiments édifiés par la Compagnie de l'Exposition et ce qu'ils ont coûté 465
Opérations du Jury. 467
Extrait du Rapport général de M. G. Roger-Sandez au C. F. E. E. . 489

Attractions diverses 495
Le Pike. 495
Jérusalem 502
La Musique 503
La Guerre du Transvaal. 505
Jardins et Restaurants 505
Le Pot-au-feu. 506
Moyens de transport des visiteurs à l'intérieur de l'Exposition 506
L'Intra-Mural 507
Règlements de police. 508
Ventes 508
Aménagements spéciaux : différents travaux publics nécessités par l'Exposition 510
Routes 510
Conduites d'eau. 510
Protection contre l'incendie. 511
Drainage des eaux de pluie 512
Lacs et lagunes. 513
Egouts 514
Usine crématoire. 515
Bâtiments pour la force motrice. 515
Chaudières : Steam, Gaz and fuel Building. 516
Machines à vapeur. 517
Tableau des moteurs à vapeur à piston à l'Exposition. 520
Tableau des Chaudières. 521
Éclairage électrique des cascades et des palais. 521
Voitures automobiles électriques. 523

Canots électriques 524
Installation électrique de l'Intra-Mural 525
Conclusion 526
Table des Gravures 529
Table des matières 535

FIN DU TOME PREMIER

a1-12 R- 109

GETTY RESEARCH INSTITUTE
3 3125 01715 5058